

THESE DE DOCTORAT EN SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

Présentée devant l'Université Claude Bernard – Lyon I

et l'Université de Stuttgart

par

DORIANE GOMET

**SPORTS ET PRATIQUES CORPORELLES CHEZ LES DEPORTES,
PRISONNIERS DE GUERRE ET REQUIS FRANÇAIS EN ALLEMAGNE
DURANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE (1940-1945)**

VOLUME II

Directeurs de thèse

M. le Professeur Thierry Terret

M. le Professeur Wolfram Pyta

Membres du jury

Monsieur Yves Moralès, Maître de conférences, Université Paul Sabatier Toulouse

Monsieur Denis Peschanski, Directeur de recherche, Centre d'histoire sociale du XX^e siècle, CNRS – Université Paris-1

Monsieur Wolfram Pyta, Professeur, Université de Stuttgart

Monsieur Luc Robène, Professeur, Université européenne de Bretagne

Monsieur Thierry Terret, Professeur, Université Claude Bernard Lyon-1

Monsieur Christian Vivier, Professeur, Université de Franche-Comté

SECONDE PARTIE

**LES PRATIQUES CORPORELLES DES REQUIS
ET DES PRISONNIERS FRANÇAIS DE L'ÉTÉ
1942 A LA LIBÉRATION :**

**ENTRE DISTRACTIONS ET ENCADREMENT
IDEOLOGIQUE**

SOMMAIRE TOME II

SECONDE PARTIE	378
LES PRATIQUES CORPORELLES DES REQUIS ET DES PRISONNIERS FRANÇAIS DE L'ETE 1942 A LA LIBERATION :	379
ENTRE DISTRACTIONS ET ENCADREMENT IDEOLOGIQUE	379
INTRODUCTION DE LA SECONDE PARTIE	382
CHAPITRE I :	384
REQUIS POUR LE TRAVAIL ET PRISONNIERS.	384
SITUATION EN 1942.	384
INTRODUCTION DU CHAPITRE I	384
1.1 UN CONTEXTE GEOPOLITIQUE RENOUVELE ENTRAINANT UNE DIVERSIFICATION DE STATUTS DES FRANÇAIS DETENUS DANS LE REICH	385
1.2 LES INSTITUTIONS DE TUTELLE DES PRISONNIERS DE GUERRE	394
1.3 LES REQUIS POUR LE TRAVAIL : MESURES ET INSTITUTIONS	409
1.4 LA DELEGATION PERMANENTE DU CGEGS A BERLIN : UNE STRUCTURE SINGULIERE GERANT LES ACTIVITES SPORTIVES DES REQUIS ET DES PRISONNIERS DE GUERRE	432
CHAPITRE II	436
SPORTS ET EDUCATION PHYSIQUE :	436
DES PRATIQUES QUI PERMETTENT DE SUPPORTER UNE CAPTIVITE QUI S'ETERNISE ?	436
LE CAS DES OFFICIERS ET HOMMES DE TROUPE AYANT GARDE LEUR STATUT DE PRISONNIER DE GUERRE	436
INTRODUCTION DU CHAPITRE II	436
2.1 DANS LES <i>OFLAGS</i> , DES PRATIQUES PHYSIQUES AFFRANCHIES DE LA PROPAGANDE, MAIS TRIBUTAIRES DES AIDES EXTERIEURES.	438
2.2 DANS LES <i>STALAGS</i> , DES PRATIQUES DIVERSIFIEES ET TOURNEES VERS LES <i>KOMMANDOS</i>	483
2.3 DANS LES <i>KOMMANDOS</i> : UN DEVELOPPEMENT PILOTE PAR LES SERVICES DES <i>STALAGS</i> SOUFFRANT DE FAÇON PRONONCEE D'UN MANQUE DE MATERIEL	518
2.4 ANALYSE DES ACTIVITES CORPORELLES DES PRISONNIERS DE GUERRE FRANÇAIS : UNE CAPTIVITE QUI SE PROLONGE INDEFINIMENT, DES SERVICES D'AIDE QUI NE PEUVENT PALLIER LES BESOINS	537
CONCLUSION DU CHAPITRE II	562
CHAPITRE III :	564
DES PRATIQUES ENCADREES ET OUVERTES SUR L'EXTERIEUR	564
(ETE 1942-LIBERATION)	564
ANALYSE DES PRATIQUES CORPORELLES DES REQUIS POUR LE TRAVAIL ET DES PRISONNIERS TRANSFORMES	564
INTRODUCTION DU CHAPITRE III	564
3.1 LES REQUIS POUR LE TRAVAIL : PRINCIPALES CARACTERISTIQUES ET LIEUX DE VIE	568
3.2 DES PRATIQUES SPORTIVES INTEGREES A LA <i>BETREUUNG</i> QUI SE STRUCTURENT SOUS L'EGIDE DE LA <i>DOF</i> (FEVRIER 1943-AVRIL 1944)	590
3.3 DES PRATIQUES SOUS HAUTE SURVEILLANCE (PRINTEMPS ET ETE 1944)	670
CHAPITRE IV. EPILOGUE :	765
UNE DISPARITION PROGRESSIVE DES LOISIRS CHEZ LES PRISONNIERS ET LES REQUIS AVEC L'ECROULEMENT DU III ^E REICH	765
INTRODUCTION DU CHAPITRE IV	765
4.1 INSTITUTIONS DE TUTELLE DES PRISONNIERS ET REQUIS DANS UN CONTEXTE POLITIQUE NOUVEAU	767
	380

4.2 DES LOISIRS QUI DISPARAISSENT PROGRESSIVEMENT	777
4.3 DES FRANÇAIS CONFRONTES A DES CONDITIONS DE VIE DE PLUS EN PLUS CRITIQUES	787
CONCLUSION DU CHAPITRE III	802
CONCLUSION DE LA SECONDE PARTIE	805

INTRODUCTION DE LA SECONDE PARTIE

Qu'il s'agisse des événements de guerre, de la politique intérieure du Reich ou de celle de la France, l'année 1942 constitue un véritable « tournant »¹, aux réalités géopolitiques complexes. La première conséquence de l'évolution générale du contexte porte sur la diversification des statuts des Français transférés en Allemagne. Alors que seuls les prisonniers de guerre avaient été forcés de rejoindre le Reich en 1940, les accords que tissent progressivement vainqueurs et vaincus aboutissent au déplacement contraint d'une partie de la population active dans les usines et entreprises nazies. Aux prisonniers viennent ainsi s'ajouter à partir de l'été 1942 les travailleurs « requis », mais aussi les déportés. Si le sort des derniers nommés sera étudié en troisième et dernière partie, cette seconde partie entend rendre compte des pratiques corporelles des prisonniers de guerre toujours retenus dans les *Oflags*, *Stalags* et *Kommandos*, mais aussi des travailleurs, jeunes et moins jeunes arrivés dans le Reich en raison des lois de septembre 1942 puis de février 1943. En plus d'analyser les structures les encadrant et les enjeux mobilisant ces dernières, il s'agit de comprendre les motivations des Français expatriés et d'entrevoir des perspectives comparatives.

Les conditions de vie des prisonniers de guerre évoluent-elles entre 1942 et 1944 ? Les dispositions prises par le Gouvernement de Vichy sont-elles maintenues ? L'influence du *Betreuer* est-elle toujours aussi importante dans les camps ? Les *Kommandos* restent-ils toujours aussi démunis en termes de loisirs sportifs ? Alors que la propagande vante des conditions de vie idéales pour faciliter les départs de travailleurs volontaires, quelles réalités découvrent les requis à leur arrivée ? De quelles structures dépendent-ils ? Ont-ils la possibilité de s'adonner à des activités distractives ? Sont-ils en cela aidés par des services français ? Existe-t-il des services communs aux deux populations ? Ces dernières ont-elles l'occasion de se croiser sur des terrains sportifs ? Subissent-elles des formes de propagande analogues ?

Le premier chapitre entend clarifier le contexte dans lequel les Français sont placés. Outre une présentation de la situation géopolitique en 1942, sont analysées les structures s'occupant des prisonniers comme celles gérant les requis pour le travail. Cette étude permet de présenter une institution française délocalisée : l'antenne du CGEGS de Berlin, qui a la particularité de gérer les aides en matière d'éducation physique et de sport tant pour les prisonniers que pour les requis.

¹ Pour reprendre le terme employé par Jean- Pierre Azéma et François Bédarida , *La France des années noires*.
2. *De l'Occupation à la Libération*, Paris, Seuil, 2000.

Le second chapitre se concentre sur les pratiques corporelles des prisonniers de guerre dans les *Oflags*, les *Stalags* et les *Kommandos*. Il permet de circonscrire les différents projets menés par le Gouvernement de Vichy et, en son sein, le CGEGS, pour tenter de continuer d'exercer un contrôle sur les hommes retenus captifs tout en envisageant de comprendre l'évolution des motivations de ces derniers.

Le dernier chapitre est consacré aux requis pour le travail. Arrivés en masse à partir de 1942, gérés par des services spécifiques, les travailleurs développent progressivement leurs loisirs tout en étant fortement surveillés par les Allemands et contrôlés par les services français implantés à Berlin. Il permet de dégager les caractéristiques principales des loisirs sportifs nés outre-Rhin tout en mettant en évidence combien les enjeux politiques sous-jacents sont prégnants.

CHAPITRE I :

REQUIS POUR LE TRAVAIL ET PRISONNIERS.

SITUATION EN 1942.

Introduction du chapitre I

Pays occupé, vassalisé, et considéré avant tout comme un réservoir de ressources par Hitler², la France se retrouve engluée dans les projets nazis pour lesquels, d'une façon ou d'une autre, il lui est demandé de collaborer alors même que les possibilités de négociations se rétrécissent drastiquement³. La réquisition de travailleurs entre totalement dans cette logique. Si, comme les prisonniers, ils sont affectés dans des usines ou des fermes et travaillent au profit des Allemands, leur statut est par contre très différent : étant des civils, ils ne sont pas protégés par la Convention de Genève et ne dépendent pas des mêmes services tant allemands que français. Dès lors, il paraît essentiel de s'interroger sur les institutions gérant l'une et l'autre de ces deux populations. Celles réservées aux prisonniers de guerre, en place depuis l'été 1940, évoluent-elles ? Si oui, dans quel domaine et pour quelles raisons ? Les aides en matière de sport et d'éducation physique sont-elles touchées ? Quelles sont les institutions françaises créées pour prendre en charge les requis pour le travail ? Existe-il des institutions délocalisées ? Quelles sont les cellules plus particulièrement chargées du développement du sport ou de l'éducation physique ? Les moyens possédés sont-ils importants ? L'encadrement idéologique est-il conséquent ? Existe-t-il des structures communes aux deux populations ? Si oui, quelles conséquences ont-elles sur les pratiques corporelles ? Ce premier chapitre tente de clarifier le rôle et les fonctions joués par les différentes instances en place en France, mais aussi en Allemagne. Il a aussi pour objectif d'apporter quelques précisions quant aux lois ayant entraîné le départ des travailleurs français ainsi que les caractéristiques sociologiques des requis.

² Selon Eberhard Jäckel, *La France dans l'Europe d'Hitler*, Paris, Fayard, 1968.

³ Il est ici fait référence aux travaux de Robert O. Paxton sur l'évolution de la collaboration d'état : Robert O. Paxton, « La collaboration d'Etat », in Jean- Pierre Azéma, François Bédarida, *La France des années noires. 1. De la défaite à Vichy*, Paris, Seuil, 2000, p. 349-383.

1.1 Un contexte géopolitique renouvelé entraînant une diversification de statuts des Français détenus dans le Reich

1.1.1 Une fin d'année 1941 difficile pour les forces de l'Axe

L'invasion de l'URSS par les troupes du Reich, répondant au nom de code *Unternehmen Barbarossa*, débutée le 22 juin 1941 connaît durant les premières semaines une suite de succès fulgurants face à une armée soviétique mal préparée et totalement désorganisée. A la fin de l'année 1941, la *Wehrmacht* a réussi à progresser de huit cents kilomètres dans le territoire russe. Les 80 000 soldats ennemis laissés en vie sont transférés dans les pires conditions vers les camps de prisonniers ou les camps de concentration du Reich, si bien qu'en février 1942, seuls 3 000 d'entre eux survivaient encore, les autres ayant succombé au froid, à la faim, aux maladies, aux exactions⁴. Il est vrai que dans l'idéologie nazie, les Slaves font figure de sous-hommes et, à ce titre, ne méritent guère d'être traités comme des humains. Les voyant passer devant lui lors de leur transfert, Zygmunt Klukowski écrit en octobre 1941 :

Ils ressemblaient tous à des squelettes, des fantômes d'êtres humains, bougeant à peine. [...]. Ils ressemblaient à des animaux affamés, pas à des personnes. [...]. Cette façon inconcevable de traiter des êtres humains n'est possible que dans la morale allemande⁵.

Considéré au bout de quelques semaines de combats comme quasiment conquis, le territoire russe s'avère pourtant devenir très rapidement un véritable piège pour l'armée allemande. Dès l'automne 1941, l'opération *Typhon* visant à prendre Moscou est stoppée par la boue puis le froid. La seule victoire que l'Allemagne parvient à remporter au terme de cet hiver 1941 est une victoire défensive au prix d'un million d'hommes, soit un tiers de l'effectif entré sur le sol russe en juin 1941⁶.

Si le front russe constitue l'une des principales sources de préoccupation de Hitler en cette fin d'année 1941, l'entrée en guerre des Etats-Unis suite à l'attaque de Pearl Harbor n'en est pas moins déterminante pour la suite des opérations militaires. Le 8 décembre 1941, F.T Roosevelt déclare officiellement la guerre au Japon. Trois jours plus tard, le 11 décembre, Hitler rejoint son allié nippon et déclare à son tour la guerre aux USA, ouvrant ainsi un nouveau front.

⁴ Selon Christian Streit, *Keine Kameraden : die Wehrmacht und die sowjetischen Kriegsgefangenen 1941-1945*, Stuttgart, Deutsche Verlags-Anstalt, 1978.

⁵ Zygmunt Klukowski, *Diary from the Years of Occupation, 1939-1945* Urbana, III, 1993, cité par Richard J. Evans, *Le troisième Reich 1939-1945*, Paris, Flammarion 2009, p. 223.

⁶ Selon Philippe Masson, *Histoire de l'armée allemande*, Paris, Perrin, 2010, p. 218.

Courant 1942, la majeure partie des forces allemandes reste concentrée sur le front de l'Est. Afin de pallier les pertes humaines de l'hiver précédent, l'OKW fait appel à une classe d'âge supplémentaire, mais aussi aux hommes des pays occupés. Au-delà du problème des ressources humaines, l'Allemagne doit faire face à une pénurie de matériel de guerre, demandant un effort de production impossible à réaliser sans avoir recours aux étrangers. Sur le front, les *Plan Bleu*⁷ puis *Plan Brunswick*⁸ conduisent les Allemands à déployer leurs forces vers le Caucase au Sud, et vers Stalingrad à l'Est. En Afrique du Nord, Rommel connaît quant à lui une cascade de succès face aux Anglais qui conduit les nazis aux portes d'Alexandrie et du canal de Suez.

1.1.2 La France s'engage dans la « collaboration totale »

On parle souvent d'Europe, c'est un mot auquel, en France, on n'est pas encore très habitué. On aime son pays parce qu'on aime son village. Pour moi, Français, je voudrais que demain nous puissions aimer une Europe dans laquelle la France aura une place qui sera digne d'elle. Pour construire cette Europe, l'Allemagne est en train de livrer des combats gigantesques. Elle doit, avec d'autres, consentir d'immenses sacrifices. Et elle ne ménage pas le sang de sa jeunesse. Pour la jeter dans la bataille, elle va la chercher dans les usines et aux champs. Je souhaite la victoire de l'Allemagne, parce que, sans elle, le bolchevisme, demain, s'installerait partout⁹.

Le discours prononcé par Pierre Laval témoigne d'une véritable évolution dans la façon de concevoir la politique de collaboration d'Etat, et en cela, l'année 1942 constitue aussi pour la France un véritable tournant. La grande idée de Révolution nationale disparaît progressivement au bénéfice d'une «*realpolitik*»¹⁰ et d'une collaboration toujours plus prononcée. Ce qu'il est commun d'appeler la politique de «Paris» et celle de «Vichy» se rapprochent, s'entendent face à la menace chaque jour toujours plus pressante d'une résistance intérieure qui s'organise, d'une victoire devenue plausible des alliés et d'un occupant toujours plus exigeant. Politiquement, le retour de Laval au pouvoir le 18 avril 1942¹¹ marque cet infléchissement net dans la conduite des affaires d'un pays sous domination nazie. Devenu Chef du Gouvernement¹², il cumule plusieurs portefeuilles dont

⁷ Directive de Hitler n° 41, 5 avril 1942.

⁸ Directive de Hitler n° 45, 23 juillet 1942.

⁹ *Appel aux travailleurs français*. Texte du discours prononcé par Pierre Laval, Chef du Gouvernement, le 22 juin 1942. (AN, F/37/48. Dossier n° 1. Main-d'œuvre pour l'Allemagne, janvier- juin 1942).

¹⁰ Terme employé par François et Renée Bédarida pour qualifier la politique de Laval. François Bédarida, Renée Bédarida, « La Persécution des Juifs », in Jean-Pierre Azéma, François Bédarida, *La France des Années Noires*. Tome 2, Paris, Seuil, 2000, p. 168.

¹¹ Au sujet du retour de Pierre Laval au pouvoir, consulter : Jean- Paul Cointet, *Histoire de Vichy*, Paris, Perrin, 2003, p. 224-227.

¹² Nouvelle fonction créée pour l'occasion.

celui des Affaires étrangères, de l'Intérieur et de l'Information et se retrouve de fait l'un des interlocuteurs les plus importants des nazis. Il s'entoure d'une équipe qui lui est acquise et écarte du gouvernement les personnes en lesquelles il n'a peu ou pas confiance¹³. Jérôme Carcopino quitte ainsi son poste de Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale, remplacé par Abel Bonnard. Au Commissariat Général à l'EGS, Jean Borotra laisse sa place à Jép Pascot le 20 avril 1942¹⁴. Deux jours auparavant, Pierre Laval désigne René Bousquet, précédemment préfet régional de la Marne, de la Haute-Marne et de l'Aube, comme secrétaire général de la Police française¹⁵.

La ligne directrice de sa politique a été maintes fois analysée par les historiens de Vichy. Croyant en une victoire des armées du Reich sur le front de l'Est, la seule alternative retenue pour permettre au pays de recouvrer une place honorable dans l'échiquier européen consiste, selon lui, à se positionner en tant que partenaire vis-à-vis des nazis. Jean-Paul Cointet résume en une courte phrase l'attitude de Laval : « *une collaboration poussée jusqu'à l'entente étroite et dotée d'une cohérence jamais atteinte jusqu'alors*¹⁶ ». Or, son retour au pouvoir coïncide avec une amplification des exigences des Allemands, qu'il s'agisse de l'utilisation du potentiel de production, de l'emploi de la main-d'œuvre française, ou de la résolution du « problème juif ».

Pierre Laval répond à la pression exercée par le Reich en satisfaisant une part importante des demandes, tout en tentant de préserver le contrôle de l'administration française et en cherchant à obtenir certaines concessions. Pour autant, les clauses mêmes des accords conclus avec les autorités d'occupation engendrent des conséquences indéniables sur le transfert d'une partie de la population pour les uns vers les camps de concentration, pour les autres vers les usines nazies, et ce, sans obtenir de contrepartie véritablement marquante concernant le rapatriement des prisonniers de guerre.

¹³ Pour une analyse des choix effectués par Laval, voir : Jean- Paul Cointet, *Histoire de Vichy, op. cit.*, p. 232-235.

¹⁴ Sur les passations de pouvoir entre les deux hommes, voir : Jean- Louis Gay-Lescot, *Sport et éducation sous Vichy, op. cit.*, p. 144.

¹⁵ La nomination de René Bousquet est mentionnée par Serge Klarsfeld, *La Shoah en France. 2. Le calendrier de la persécution des Juifs de France - juillet 1940- août 1942 -*, Paris, Fayard, 2001, p. 355. Le décret de cette nomination est en annexe de l'ouvrage engagé de son fils, Guy Bousquet : Guy Bousquet, *René Bousquet, cet inconnu. L'homme et Vichy*, Paris, Jean Picollec, 2007. Il s'agit du décret n° 1258 daté du 18 avril 1942 portant nomination de secrétaire général.

¹⁶ Jean Paul Cointet, *Histoire de Vichy, op. cit.*, p. 228.

1.1.3 Une réorganisation des institutions d'occupation en France

Le retour de Laval coïncide avec une réorganisation des forces d'occupation stationnées en France.

En février 1942, le général Otto von Stülpnagel est remplacé par son cousin Carl-Heinrich von Stülpnagel¹⁷ à la tête du MbF, officiellement pour raison de santé¹⁸. Ce dernier rencontre une situation bien différente de celle qu'a connue son prédécesseur. Outre le fait qu'il possède des effectifs moindres compte tenu de la mobilisation des forces armées dans la campagne de Russie¹⁹, il doit compter sur la présence en France d'un nouveau responsable, le *Höherer SS-und Polizeiführer* (HSSPF) Karl Oberg à la tête de toutes les forces de police. Alors que les services de la SS ne comptaient en effet en France en 1940 que quelques hommes, l'efficacité des actions menées pendant les premiers mois d'occupation par leur responsable, le SS Helmut Knochen²⁰, et les critiques que subit le MbF à l'égard de son incapacité à enrayer le phénomène des attentats conduisent le Führer à renforcer les pouvoirs des SS. Suivant les propositions de Himmler et de Heydrich, il décide au début du mois de mars 1942²¹ que les services de police de la SiPo-SD et du MbF soient concentrés dans les mains d'un représentant de Himmler²². Serge Klarsfeld mentionne ces événements en insistant sur leurs conséquences :

[...] des hommes et des organes nouveaux se mettent en place au sommet de la machinerie policière allemande ainsi que dans le gouvernement et la haute police française. De leur conjonction surgiront de nouvelles persécutions et la phase décisive des arrestations massives et de la déportation de la malheureuse population juive [...]²³.

¹⁷ Heinrich von Stülpnagel était en juillet 1940 à la tête de la Commission allemande d'armistice avant de partir au nord des Carpates avec la 17^{ème} armée allemande (Lucien Steinberg, *Les Allemands en France*, Paris, Albin Michel, 1980, p. 104). Il revient en France en février 1942 et y reste jusqu'à l'été 1944. Après l'attentat contre Hitler auquel il est mêlé, il fait arrêter 1 200 SS dont Karl Oberg et Helmut Knochen. Limogé, il est convoqué à Berlin dès l'identification des organisateurs du complot. Il tente de se suicider durant le voyage, mais est finalement sauvé, avant d'être condamné à mort et exécuté le 30 août 1944 (Voir sur ces points : Michèle Cointet, Jean-Paul Cointet, *Dictionnaire historique de la France sous l'Occupation*, Paris, Tallandier, 2000, p. 656-657).

¹⁸ Selon Laurent Joly, *Vichy dans la « Solution finale »*. *Histoire du Commissariat Général aux Questions Juives 1941-1944*, Paris, Grasset, 2006, p. 330.

¹⁹ Selon Lucien Steinberg *Les Allemands en France*, *op. cit.*, p. 105.

²⁰ Jacques Delarue développe les activités de Knochen entre 1940 et 1942 dans un chapitre intitulé « La Gestapo s'installe en France » : Jacques Delarue, *Histoire de la Gestapo*, Paris, Fayard, 1987, p. 258-274.

²¹ Décret instituant le HSSPF sous la responsabilité du MbF daté du 9 mars 1942 et signé par A. Hitler (BAMA, RW 35/617).

²² Voir à ce titre : Laurent Joly, *Vichy dans la « Solution finale »*, *op. cit.*, p. 330. Gaël Eismann, *Hôtel Majestic. Ordre et sécurité en France occupée (1940-1944)*, Paris, Tallandier, 2010, p. 373.

²³ Serge Klarsfeld, *Vichy-Auschwitz. La « solution finale » de la question juive en France*, Paris, Fayard, 2001, p. 47-48.

Même si les premières exactions à l'encontre des Juifs²⁴, ou des personnes soupçonnées d'actes antiallemands, débutent dès les premiers mois de l'Occupation, la redéfinition des responsabilités incombant au MbF et à ce satellite du RSHA entraîne la mise en place sur le sol français de structures spécifiquement créées pour poursuivre, arrêter puis déporter tant les Juifs que les opposants politiques. L'installation d'Oberg à Paris a lieu entre le 6 et le 9 mai. Il est présenté aux principaux responsables français de la politique antisémite, qu'il s'agisse de Darquier de Pellepoix²⁵, nouvellement nommé commissaire général aux questions juives²⁶, ou de René Bousquet en tant que chef de la police française. Le décret d'application du Commandement militaire date du 29 mai, et l'entrée réelle en fonctions d'Oberg est effective au 1^{er} juin 1942. A ses côtés sont placés deux proches collaborateurs, Helmut Knochen et Herbert Hagen, tous deux déjà préalablement présents en France²⁷.

1.1.4 Novembre 1942, une nouvelle physionomie de la guerre

Les victoires militaires des *forces de l'Axe* du printemps et du début de l'été 1942 masquent les réelles difficultés logistiques et tactiques auxquelles les Allemands sont confrontés. Etudiant les mouvements des différents corps d'armée, Philippe Masson écrit :

C'est à l'automne de 1942 que la *Wehrmacht* se trouve pour la première fois confrontée à la défaite sans pouvoir invoquer, comme on l'avait fait devant Moscou, le déchaînement des éléments. Les premiers craquements se produisent presque simultanément en Afrique et en Russie²⁸.

En Afrique du Nord, les Anglais engagent une contre-offensive le 23 octobre qui oblige Rommel à battre en retraite, conduisant l'*Afrikakorps* jusqu'aux frontières de la Tunisie. Presque simultanément le 8 novembre 1942, et alors que le haut commandement allemand ne l'avait pas anticipé, les Alliés débarquent à Oran, Casablanca et Alger. Si les nazis parviennent à ré-établir des bases solides depuis la Tunisie, les conséquences des combats urbains de la ville de Stalingrad sont bien plus importantes. Engagée le 19 novembre, la

²⁴ Selon Gaël Eismann le MbF est loin d'être étranger aux premières rafles, aux internements dans les camps français puis à la déportation des Juifs et des opposants aux nazis, et ce, dès l'année 1941. L'auteur, s'appuyant sur le *Livre mémorial des déportés de France*, avance le chiffre de 880 personnes déportées par mesure de répression entre juillet 1941 et mai 1942. Gaël Eismann, « *Le Militärbefehlshaber in Frankreich* et la déportation (1940-1942) », in Tal Bruttman, Laurent Joly, Annette Wiewiorka, *Qu'est-ce qu'un déporté*, Paris, CNRS édition, 2009, p. 111.

²⁵ René Bousquet et Louis Darquier de Pellepoix rencontrent Reinhard Heydrich le 6 mai 1942 à Paris. (Selon Serge Klarsfeld, *Le calendrier de la persécution des Juifs de France*, tome II, *op. cit.*, p. 367).

²⁶ Louis Darquier de Pellepoix prend la tête du CGQJ le 5 mai 1942. Antisémite de la première heure, il est fait prisonnier en 1940 et est retenu quelques mois à l'*Oflag IID* d'où il est rapidement libéré. (Selon Laurent Joly, *Vichy dans la « Solution finale »*, *op. cit.*, p. 313-321).

²⁷ Serge Klarsfeld présente les trois hommes dans son ouvrage : Serge Klarsfeld, *Vichy-Auschwitz*, *op. cit.*, p. 48-52.

²⁸ Philippe Masson, *Histoire de l'armée allemande*, *op. cit.*, p. 259.

contre-attaque de l'Armée Rouge conduit à la capitulation du *Generalfeldmarschall* Paulus le 2 février 1943 et à la capture de plus de 90 000 soldats allemands²⁹. Ces déboires accroissent d'autant les efforts demandés au peuple allemand pour soutenir les armées, qu'il s'agisse du temps de travail ou des rationnements. Dans un discours au *Sportplatz* de Berlin le 18 février 1943, Joseph Goebbels tente de rallier toutes les forces de la nation face au péril bolchevique que seule une « Guerre totale » peut enrayer : « *Der totale Krieg also ist das Gebot der Stunde*³⁰. » Comme le démontre Denis Peschanski, la propagande accompagnant le concept de « guerre totale³¹ » érigé en salut pour la race aryenne franchit un véritable cap au début de l'année 1943³².

En France, ces événements entraînent de multiples répercussions. En réaction au débarquement allié, les Allemands envahissent la zone sud le 11 novembre, prétextant devoir protéger l'Hexagone d'un éventuel débarquement en méditerranée. Pour Robert O. Paxton, ceci constitue dans l'histoire du gouvernement de Vichy une étape décisive³³. Si les personnes au pouvoir et celles à la tête des administrations restent sensiblement les mêmes, les exigences allemandes en matière de coopération (à la déportation des Juifs ou à la participation active des Français à l'effort de guerre) s'amplifient alors même que le gouvernement n'est plus en mesure de lui opposer une véritable résistance.

Le régime de Vichy se laissa embarquer dans une participation directe à de sales besognes : le STO, la déportation des Juifs, l'aide économique à l'effort de guerre de l'Axe la répression active contre la résistance³⁴.

Le contexte géopolitique modifie en profondeur les caractéristiques de la population transférée contre son gré en Allemagne. Aux prisonniers qui n'ont bénéficié d'aucune mesure

²⁹ Si le chiffre de 90 000 prisonniers allemands est avancé par Philippe Masson, (Philippe Masson, *Histoire de l'armée allemande*, op. cit., p. 275), Jean Lopez avance de son côté que le nombre d'Allemands capturés pourrait avoisiner les 110 000 personnes (Jean Lopez, *Stalingrad : la bataille au bord du gouffre*, Paris, Editions Economica, 2008).

³⁰ Joseph Goebbels, discours au *Sportplatz* de Berlin le 18 février 1943.

³¹ Le concept de « guerre totale » est défini de la façon suivante dans l'ouvrage que lui consacre le Mémorial de Caen : « *Dans la guerre totale, les opérations s'étendent à la totalité des espaces. Tout est subordonné à la conduite et aux objectifs de la guerre : la société entière est impliquée dans le conflit, la vie privée n'a plus d'autonomie [...] La guerre totale ne peut donner lieu qu'à une victoire totale, à un écrasement de l'ennemi par une reddition sans condition. [...] Dans cette vision totalitaire, le conflit devient une lutte à mort pour l'existence, une lutte idéologique d'anéantissement, avec les caractères et le fanatisme des guerres civiles ou de religion* », Mémorial de Caen, *Guerre mondiale, Guerre totale*, Paris, Gallimard, 2010, p. 84.

³² Laurent Gervereau, Denis Peschanski, *La propagande sous Vichy*, Nanterre, BDIC, 1990.

³³ Robert O Paxton, « La coupure décisive pour Vichy (novembre 1942). L'Etat français vassalisé », in Jean-Pierre Azéma, François Bédarida, *La France des années noires. 2. De l'Occupation à la Libération*, p. 13.

³⁴ *Ibid.*, p. 36.

de rapatriement, et dont le nombre est évalué à 1 053 398 personnes au 1^{er} novembre 1942³⁵, viennent s'ajouter progressivement environ 700 000 requis pour le travail en vertu des lois de septembre 1942 et de février 1943.

1.1.5 « Guerre Totale », réquisition de main-d'œuvre étrangère et conditions d'existence en Allemagne

Bien que la politique de recrutement des forces vives des pays occupés se mette en place dès les premières conquêtes territoriales, une évolution fondamentale intervient dans ce domaine quand l'illusion d'une guerre courte s'effondre³⁶. Sur ce point, la défaite des armées allemandes devant Moscou entraîne une refonte des principes sur lesquels repose l'économie de guerre et à laquelle les réflexions sur la main-d'œuvre n'échappent pas³⁷. L'envoi sur le front de contingents toujours plus importants, le refus d'utiliser massivement les femmes allemandes pour pallier les manques³⁸ et la nécessité de produire les armes dont la *Wehrmacht* a besoin conduisent inexorablement à transférer par la contrainte des étrangers dans les usines du Reich. Le bilan que dresse à ce propos Ulrich Herbert met clairement en évidence une accélération de la ponction de travailleurs étrangers entre 1941 et 1943³⁹ : le nombre de civils et prisonniers de guerre passe en effet de 3 millions à 6,3 millions en deux ans tandis que le nombre d'hommes allemands travaillant chute de 19 à 15,5 millions et que le nombre de femmes allemandes reste stable⁴⁰.

Parmi les décisions prises par Hitler au lendemain de la capitulation de von Paulus, deux touchent directement l'économie et, par effet rebond, les civils étrangers : la nomination

³⁵ SHAT, 2P72. SDPG. Courrier au DSPG en date du 20 janvier 1943. *Etat des effectifs des Oflag, Stalag, BAB à la date du 1er novembre 1942 fourni par les Autorités allemandes*. Le document précise la répartition des prisonniers : 23 794 en *Oflags*, 1 017 148 en *Stalags*, et 12 456 dans le General Gouvernement.

³⁶ Yves Le Maner écrit à ce propos : « [...] contrairement à leurs plans, les nazis comprennent à partir de 1942 que la guerre sera longue, et qu'ils devront la mener dans une situation d'infériorité démographique et économique ». Yves Le Maner, *Déportation et génocide, 1939-1945. Une tragédie européenne*, Saint-Omer, La Coupole, 2005, p. 127.

³⁷ Yves Durand, *Histoire de la deuxième guerre mondiale*, Paris, Editions Complexe, 1997, p. 306.

³⁸ Comme le montre Gisela Bock, ceci ne signifie en rien que les femmes allemandes soient exclues de la sphère professionnelle. Elles sont en effet 14,6 millions à travailler en 1939 et 14,9 millions en 1944. Toutefois, les statuts protégeant les mères et les femmes enceintes limitent les recrutements supplémentaires d'autant que les femmes ont, semble-t-il, préféré au travail en usine la maternité. (Gisela Bock, « Le nazisme, politique sexuée et vie des femmes en Allemagne », in Françoise Thébaud (dir.), *Histoire des femmes en Occident, Tome V. Le XX^e siècle*, Paris, Plon, 2002, p. 233-266.

³⁹ Voir annexe n° 21, p. 1456 : Evolution de la population étrangère en Allemagne.

⁴⁰ Notons sur ce point que pour Helga Elisabeth Bories-Sawala, la proportion exacte de travailleurs déplacés dans le Reich est sans doute encore plus importante que les chiffres avancés par Herbert : « *Le chiffre de 7.615.970 travailleurs étrangers [...] n'est qu'un « instantané » bien en dessous du nombre total de tous les travailleurs étrangers amenés en Allemagne pendant la durée de la guerre* ». Helga Elisabeth Bories-Sawala, *Dans la gueule du loup. Les Français requis du travail en Allemagne*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2010, p. 37.

de Fritz Sauckel⁴¹ le 21 mars 1942⁴² en tant que « *plénipotentiaire général de la main-d'œuvre (GBA)*⁴³ » placé sous l'autorité directe de Hitler, et celle d'Albert Speer⁴⁴ à la tête du ministère du Reich pour l'armement et les munitions⁴⁵, ce dernier devenant en septembre 1943 le ministère du Reich pour l'armement et la production de guerre⁴⁶. Fritz Sauckel est plus particulièrement chargé de mettre en place les actions nécessaires à la réquisition de main-d'œuvre dans tous les territoires occupés⁴⁷. Le décret du 30 septembre 1942 signé par Hitler lui octroie des pouvoirs très étendus pour parvenir à ses fins⁴⁸. Albert Speer s'emploie, après Fritz Todt décédé le 8 février 1942, à rationaliser et à coordonner la production de l'armement.

Les attentes d'Hitler sont à la mesure des revers de l'armée. En octobre 1942, Sauckel rédige un courrier à l'intention de Rosenberg dont le contenu permet de prendre conscience de la tâche à laquelle ce dernier s'attèle :

Le Führer a établi de nouveaux plans extrêmement urgents pour l'armement ; ces plans nécessitent la mobilisation rapide de deux nouveaux millions de travailleurs étrangers. Le Führer m'a en conséquence accordé, en application de son décret du 21 mars 1942, de nouveaux pouvoirs pour l'exécution de ma tâche. Il m'a en particulier autorisé à prendre toutes les mesures que je jugerais nécessaire dans le Reich, le Protectorat, le gouvernement général ainsi que les territoires occupés, afin d'assurer en toutes circonstances une mobilisation ordonnée de la main-d'œuvre destinée à l'industrie d'armement allemande⁴⁹.

Territoire partiellement puis totalement occupé à partir de novembre 1942, la France est inévitablement l'un des pays ciblés.

⁴¹ Fritz Sauckel est né en 1894. Il rejoint le NSDA dès 1921. En 1925, il est nommé *Gauleiter* de Thuringe avant d'en devenir le gouverneur en 1933. Il est condamné à mort par le TMI de Nuremberg et exécuté en 1946.

⁴² Reichsgesetzblatt (RGL) 1942, Teil I, Nr.40, S.179, Erlaß des Führers über einen Generalbevollmächtigten für den Arbeitseinsatz vom 21. März 1942. (cité par Berndt Zielinski, « L'exploitation de la main-d'œuvre française par l'Allemagne et la politique de collaboration (1940-1944) », in Actes du colloque international, 13-15 décembre 2001, textes rassemblés et édités par Bernard Garnier, Jean Quellien, Françoise Passera, *La main-d'œuvre française exploitée par le III^e Reich*, Caen, Centre de Recherche d'Histoire Quantitative, 2003, p. 53). Le même document est cité au TMI : TMI, vol. 5, 18 janvier 1946. Réquisitoire de J. B. Herzog, p. 443.

⁴³ *Generalbevollmächtigter für den Arbeitseinsatz*.

⁴⁴ Albert Speer est né en 1905 et mort en 1981. Il adhère au parti nazi en 1931. A partir de 1934, il devient l'architecte du parti nazi et, à ce titre, responsable de la rénovation ou de la construction des grands édifices du Reich. Au procès de Nuremberg, il est condamné à vingt ans de prison.

⁴⁵ *Ministerium für Bewaffnung und Munition*.

⁴⁶ *Reichsministerium für Rüstung und Kriegsproduktion*. Le changement d'appellation intervient le 2 septembre 1943. (André Kaspi, *La deuxième Guerre mondiale. Chronologie commentée*, Paris, Editions Complexe, 1999, p. 372).

⁴⁷ Au sujet de sa mission, Barbara Lambauer écrit : « *Sa tâche consiste à enrôler dans l'industrie allemande tous les prisonniers de guerre ainsi qu'un nombre maximal d'ouvriers et d'ouvrières civils étrangers.* » Barbara Lambauer, *op. cit.*, p. 519.

⁴⁸ TMI, vol XXIX. Document PS-1903 : décret secret de Hitler daté du 30 septembre 1942, p. 93.

⁴⁹ TMI, vol III. Réquisitoire de Thomas J. Dodd, 12 décembre 1945, p. 427. (Traduction de la pièce à conviction PS-017 : lettre de Sauckel à Rosenberg, 3 octobre 1942).

Les prisonniers comme les ouvriers requis pour le travail sont, de plus, confrontés à des conditions d'existence indubitablement touchées par la guerre. Comme le met en exergue Jörg Friedrich⁵⁰, tous les habitants des villes allemandes, notamment ceux des grands centres industriels, sont confrontés à une vague de bombardements anglo-américains courant 1943⁵¹. Touchant les civils, hommes, femmes et enfants, les bombes n'épargnent bien évidemment pas les travailleurs étrangers. Au-delà des décès et des blessés, les bombardements modifient les lieux de vie, rendent plus difficile l'approvisionnement, transforment les conditions de travail.

⁵⁰ Jörg Friedrich, *Der Brand : Deutschland im Bombenkrieg, 1940-1945*, München, Propyläen Verlag, 2002.

⁵¹ Richard J. Evans donne un aperçu des attaques orchestrées par les Alliés sur l'Allemagne durant l'année 1943 notamment sur les villes industrielles d'Essen, mais aussi Duisburg, Cologne. (Richard J. Evans, *Le Troisième Reich, 1939-1945*, Paris, Flammarion, 2009, p. 521-522).

1.2 Les institutions de tutelle des prisonniers de guerre

A l'été 1942, les structures gérant les prisonniers de guerre français ne sont pas fondamentalement différentes de celles créées après l'armistice : qu'il s'agisse des services mis en place en France ou de ceux établis par la puissance détentrice, ces derniers continuent de fonctionner sur des bases analogues. Seules quelques adaptations sont, de fait, ici à signaler.

1.2.1 Continuités et ruptures constatées dans les services français gérant les prisonniers de guerre à partir de 1942

En France, le SDPG préserve ses prérogatives et poursuit sa mission de protection des captifs en vertu du protocole du 16 novembre 1940. La DSPG se charge toujours, de son côté, de l'aide effective à apporter aux prisonniers de guerre en prenant appui sur la Croix-Rouge Française. Elle continue en outre d'assumer la mission de propagande que lui a confiée le Ministère de l'Information en mars 1942.

1.2.1.1 Une mise sous contrôle de la Croix-Rouge Française et du CCA

Seule l'organisation effective des services d'aide est quelque peu modifiée, et ce pour deux raisons principales. Les pouvoirs publics français tentent de contrôler encore plus finement toutes les initiatives, tandis que les forces d'occupation allemandes entendent de leur côté surveiller, voire influencer leur fonctionnement. Dans ce contexte général, le Comité Central d'Assistance représente une structure singulière dont les fondements et les activités vont être largement remis en question courant 1942. Fondé dès le 22 juillet 1940 par l'Ambassadeur de France Délégué Général du Gouvernement Français pour les Territoires Occupés, Léon Noël⁵², le CCA voit le jour avant que la Croix-Rouge Française ne soit elle-même créée deux semaines plus tard. Si, selon le général d'Armée Besson, le maréchal Pétain souhaite que, sur tout le territoire, la Croix-Rouge prenne le contrôle de l'ensemble des œuvres de bienfaisance en faveur des prisonniers, les grandes difficultés que connaît celle-ci en zone occupée rendent caduque ce vœu, pérennisant ainsi les activités du CCA⁵³.

⁵² SHAT, 2P67. Dossier n° 1. Comité Central d'Assistance aux Prisonniers de Guerre. Article n° 1, texte signé par l'Ambassadeur de France Délégué Général du Gouvernement Français pour les Territoires Occupés, Léon Noël, 22 juillet 1940.

⁵³ Selon une note rédigée par le Général d'Armée Besson. SHAT, 2P67. Dossier n° 7. Note au cabinet du Ministre datée du 18 novembre 1941 n° 102.991 BCM/PG rédigée par le Général d'Armée Besson, Directeur du Service des Prisonniers de Guerre.

Pendant dix-huit mois, l'organisme fonctionne en relative autonomie par rapport au DSPG tout en bénéficiant des crédits de l'Etat. Mais les pressions et les difficultés s'accumulent dès cette période. Les Allemands, préférant la Croix-Rouge à toute autre forme d'organisation, ne manquent pas de faire pression sur le gouvernement français pour simplifier l'organisation des œuvres de bienfaisance⁵⁴. D'un autre côté, la DSPG entend diriger toutes les organisations en charge des prisonniers de guerre. Or, à la fin de l'année 1941, les services de la Croix-Rouge de la zone occupée sont parvenus à se structurer et font savoir qu'ils sont en mesure d'intégrer l'aide aux prisonniers dans leurs prérogatives⁵⁵. Supportant difficilement la liberté d'action du CCA, lui reprochant le manque de transparence dans l'attribution des aides ainsi que l'opacité de sa comptabilité⁵⁶, le Général Besson demande à sa hiérarchie de procéder à la « liquidation du Comité Central d'Assistance et la dévolution de ses attributions à la Croix-Rouge Française » en novembre 1941⁵⁷. Ayant été tenu informé de cette demande, le Ministre secrétaire d'Etat à la Guerre annonce en janvier 1942 qu'il préfère procéder à une réorganisation interne du CCA et à une modification de ses missions, craignant de trop lourds dysfonctionnements⁵⁸. Ces dispositions incluent le placement du Comité Central « sous l'autorité du Général Directeur du Service des Prisonniers de Guerre » et sont approuvées trois semaines plus tard par le Ministre Vice-président du Conseil⁵⁹ sans pour autant que le président du CCA n'en soit avisé.

Le décret du 19 mars 1942⁶⁰ signé par François Darlan entérine cette nouvelle organisation : le CCA comme la Croix-Rouge Française sont placés sous la tutelle du DSPG. Il est frappant de constater ici que ces mesures sont synchrones à la redéfinition de la stratégie de propagande à l'égard des prisonniers de guerre qui prend corps dans le texte du 18 mars

⁵⁴ Selon Jean-Pierre Le Crom, « La Croix-Rouge française pendant la seconde guerre mondiale. La neutralité en question », *Vingtième siècle*, n° 101, 2009, p. 156-157.

⁵⁵ *Ibid.*

⁵⁶ SHAT, 2P67. Note du Secrétariat d'Etat à la Guerre, Cabinet, datée du 7 mai 1942, « Réorganisation du Comité Central d'Assistance aux prisonniers de guerre ».

⁵⁷ SHAT, 2P67. Dossier n° 7. Note au cabinet du Ministre datée du 18 novembre 1941, *op. cit.*

⁵⁸ SHAT, 2P67. Lettre du Général Revers, pour le Ministre secrétaire d'Etat à la Guerre et par son ordre n° 173/3/CAB à Monsieur l'Amiral de la Flotte Vice-président du Conseil, secrétariat Général, 26 janvier 1942 : « Cependant, il m'est apparu opportun de différer cette mesure (notamment pour permettre à la Croix-Rouge de parfaire son organisation en zone occupée) et de limiter les dispositions immédiates à prendre à une organisation « intérieure » du Comité d'Assistance aux Prisonniers de Guerre. »

⁵⁹ SHAT, 2P67. Lettre de l'Amiral de la Flotte, Ministre Vice-président du Conseil n° 821/SG à Monsieur le Ministre Secrétaire d'Etat à la Guerre, 12 février 1942.

⁶⁰ SHAT, 2P67. Arrêté du 19 mars 1942, signé par François Darlan. Article 1 : « Pour assurer la mission de coordination et de contrôle des initiatives privées s'exerçant au profit de l'aide individuelle aux prisonniers de guerre en captivité, qui ressortit à son Service, la Direction du Service des Prisonniers de Guerre dispose : d'un conseil Consultatif, de la Croix-Rouge Française unifiée à cette fin, du Comité Central d'Assistance aux Prisonniers de guerre ».

1942⁶¹. Sans qu'il ne soit possible de prouver une relation de cause à effet entre les deux textes, force est ici de constater qu'au moment même où la propagande visant les prisonniers entre dans une nouvelle phase, les deux organismes humanitaires voient leur liberté effective se restreindre drastiquement.

Les réactions des responsables sont vives et portent logiquement sur la disparition de leur autonomie vis-à-vis des pouvoirs publics⁶². Les courriers échangés entre le CCA et la DSPG ainsi que les notes rédigées par les différents services témoignent des fortes tensions, M. de Calan refusant surtout de rester à la tête d'un organisme vassalisé sauf à obtenir quelques garanties d'indépendance⁶³. Si ce dernier est finalement officiellement renommé en octobre 1942 au poste qu'il occupait déjà, et ce, sans réelle contrepartie⁶⁴, il n'en est pas de même pour le président de la Croix-Rouge, Louis Bazy. Après une rencontre avec Pierre Laval en octobre, ce dernier est limogé et remplacé par le Marquis de Mum sans que les raisons officielles ou officieuses ne soient à ce jour connues⁶⁵.

L'Arrêté du 7 juillet 1943 solde définitivement le sort des deux organisations. Il stipule qu'à partir du 1^{er} juillet, les attributions du CCA sont transférées à la CRF qui devient seule responsable de la coordination des aides apportées aux prisonniers. Le CCA est « *intégré avec son organisation et son personnel actuel dans la Croix-Rouge Française pour assurer cette mission en zone nord.*⁶⁶ ». Son nom change pour devenir : « *Croix-Rouge Française. Comité Central d'Assistance aux Prisonniers de Guerre en Captivité*⁶⁷ ». Étonnamment⁶⁸, M. de Calan affiche un certain optimisme⁶⁹. Il est vrai que ce nouveau texte est le résultat de

⁶¹ SHAT, 2P77. *Instruction au sujet de l'organisation de la Propagande dans les Camps de Prisonniers de Guerre*, 18 mars 1942.

⁶² Le président de la CRF adresse à ce titre une lettre au Ministre de la Défense Nationale le 17 avril 1942 dans laquelle il écrit : « *Or, le caractère essentiel de la Croix-Rouge, qui lui est indispensable pour remplir utilement son rôle est son indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics [...]* ». Il insiste sur la perte de neutralité de l'organisation dont les conséquences risquent d'être fâcheuses auprès du CICR.

⁶³ Voir notamment une note datée du 7 mai 1942 rédigée par la DSPG récapitulant les événements : SHAT, 2P67, *Note pour le Cabinet du Ministre*, n° 12670/2M/PG/2660.

⁶⁴ SHAT 2P67. Arrêté du 23 octobre 1942 nommant Monsieur de La Lande de Calan président du Comité Central d'Assistance aux prisonniers de Guerre.

⁶⁵ Ces faits sont développés par Jean-Pierre Le Crom, *La Croix-Rouge française pendant la seconde guerre mondiale*, *op. cit.*, p. 158.

⁶⁶ SHAT, 2P67. Arrêté du 7 juillet 1943, Article 1.

⁶⁷ *Ibid.*

⁶⁸ Jean-Pierre Crom note une forte opposition à toute forme de rattachement à la CRF en prenant appui sur les rapports d'activité du CCAPG et notamment un document coté : AN, 2 AG 462 (37D) : note à l'appui du rapport sur l'activité du CCAPG en zone occupée, n.s., 25 janvier 1942.

⁶⁹ Dans une allocution prononcée le 20 juillet à l'occasion du 3^{ème} anniversaire de la création du CCA et de son rattachement à la CRF, il dit en introduction de son discours : « *Permettez-moi, au moment où le Comité Central entre dans la grande famille de la Croix-Rouge Française, de vous dire avec quelle confiance tous mes collaborateurs et moi-même, venons nous ranger sous le drapeau respecté de la Croix-Rouge* ». (SHAT, 2P67.

négociations importantes à laquelle il a pris activement part⁷⁰, et que le président du CRF lui assure respecter son autonomie d'action⁷¹. Mais il faut aussi noter que ce dernier a obtenu lors des pourparlers d'être nommé « *administrateur de la Croix-Rouge Française, dès qu'une place sera vacante*⁷² ». Dans les faits, il se voit protégé des pressions jusque-là exercées directement sur lui par la DSPG tout en étant intimement associé aux missions que cette même structure assigne à la CRF.

1.2.2.2 *En Allemagne, une délégation plus étoffée qui tente de préserver son rôle auprès des prisonniers*

La structure créée par Georges Scapini à la fin de l'année 1940 pour remplacer la puissance protectrice reste en place après 1942. Les délégués, en majorité d'ex-prisonniers de guerre appelés à Berlin, continuent d'aller à la rencontre des captifs tout en préservant, selon eux, la ligne directrice mise au point à la fin de l'année 1941 : tenter de les protéger et de les encadrer pour contrecarrer la propagande allemande⁷³. Néanmoins, l'interdiction de visite, prononcée par l'OKW en représailles de l'évasion réussie du Général Giraud en avril 1942, gêne fortement son activité.

L'étude des archives laissées par la Délégation montre qu'elle étoffe son organisation afin de répondre le plus efficacement possible aux besoins émergeant dans les camps. En plus de la création du *service juridique* ou du *bureau médical*, le *Bureau universitaire* et le *Bureau des sports* méritent une attention particulière.

Si une cellule appelée « études universitaires » est très rapidement mise en place à la Délégation, l'organisation efficiente de l'aide dans ce domaine date, selon Pierre Arnal, du début de l'année 1943⁷⁴ et permet, toujours selon cet ancien délégué, aux activités intellectuelles de prendre une ampleur très importante, et ce, même dans les *Stalags*. Par ce

Croix-Rouge Française. Comité central d'Assistance aux Prisonniers de Guerre en captivité, Circ. N° 102, 28 juillet 1943).

⁷⁰ SHAT, 2P67. Procès-verbal de la séance tenue dans le cabinet du Sous-Directeur du Service des Prisonniers de Guerre, le 26 mai 1943.

⁷¹ En réponse au discours de M. De Calan, le Marquis de Mum s'engage sur ce point : « *Ai-je besoin de vous dire le soin que je prendrai pour que votre incorporation dans la Croix-Rouge ne puisse, en aucune manière et en aucun lieu, diminuer, contrecarrer, modifier votre action.* » SHAT, 2P67. Croix-Rouge Française. Comité central d'Assistance aux Prisonniers de Guerre en captivité, Circ. N° 102, 28 juillet 1943.

⁷² SHAT, 2P67. *Fiche au sujet de l'incorporation à la Croix-Rouge Française du Comité Central d'Assistance aux Prisonniers de Guerre en Captivité*, rédigée par le Commandant Le Gouest le 8 juillet 1943.

⁷³ Selon Georges Baud, « Rapport de Georges Baud sur son action en tant que délégué de la mission Scapini à Berlin, novembre 1941-avril 1942 », in Georges Baud, Louis Devaux, Jean Poigny, *op. cit.*, p. 52-54.

⁷⁴ Pierre Arnal, « Remarques éparées et verbales sur mon expérience comme délégué de la mission Scapini », in Georges Baud, Louis Devaux, Jean Poigny, *Mémoire complémentaire sur quelques aspects des activités du SDPG-DFB mission Scapini, op. cit.*, p. 37.

service transite l'ensemble des directives du Ministère de l'Education nationale à propos des dossiers de validation de formation⁷⁵, ceux relatifs à la passation de certains examens tels que le certificat d'étude primaire, mais aussi les annonces de différents concours ouverts aux prisonniers de guerre. En relation avec les hommes de confiance des camps, le bureau l'est aussi avec le *Centre d'Entr'aide aux Etudiants mobilisés et prisonniers* dont la fonction est d'accompagner les officiers et hommes de troupe dans leur projet de formation depuis le sol français.

Le *Bureau des sports* naît en tant qu'entité administrative vers la fin de l'année 1942, malgré le souhait formulé par Jean Borotra de voir celui-ci se mettre en place dès le mois de février de la même année. Deux mois avant de quitter ses fonctions, l'ex-tennisman prend contact avec Georges Scapini, par lettre, pour lui faire part des avantages qu'il y aurait à désigner à Berlin un délégué spécifiquement chargé du dossier des pratiques corporelles. Les missions envisagées pour cette cellule « sport » étaient plurielles : « [...] *d'aider et d'orienter dans le sens des directives du Commissariat Général les efforts remarquables déjà faits dans les camps en faveur de l'éducation physique et des sports* », mais aussi contribuer à la « *création de centres d'éducation générale et sportive, dans lesquels pourraient être formés un grand nombre d'éducateurs* » et, enfin, « *elle serait un encouragement à la pratique* » des sports et de l'éducation physique⁷⁶. Sa demande transite même jusqu'à la *Dienststelle* Ribbentrop en mars 1942 qui y perçoit un projet intéressant⁷⁷. Pourtant, la première trace retrouvée dans les archives d'un bureau ayant pour objet spécifique les pratiques sportives date du 22 novembre 1942. Sous la plume du nouveau chef de la délégation, le Colonel Laureux⁷⁸, le terme de « *Bureau des Sports* » apparaît distinctement dans un courrier qu'il adresse à Monsieur Muffat, sous-chef de Bureau au Commissariat aux Sports en France⁷⁹. Les courriers échangés entre ce service, les camps et les organismes français font apparaître des fonctions multiples : il traite des demandes émanant des camps en ce qui concerne le matériel sportif ou les demandes de renseignements, ventile auprès des services français concernés l'ensemble des requêtes. Il est aussi destinataire des rapports établis par les hommes de confiance ou leurs subordonnés pour tout ce qui touche les distractions sportives. Les directives du CGEGS lui sont par ailleurs envoyées, comme les éventuels courriers provenant

⁷⁵ Voir à ce titre : AN, F/9/2694.

⁷⁶ AN, F/9/2661. Lettre du Commissaire Général à l'Education Générale et aux Sports, Jean Borotra, n° 248/CA, adressée à Monsieur Scapini le 14 février 1942.

⁷⁷ AN, F/9/2661. Note pour la *Dienststelle* Ribbentrop rédigée par la SDPG et datée du 18 mars 1942.

⁷⁸ Le Colonel Laureux prend la suite du capitaine de réserve Dunand à la tête de la délégation en octobre 1942. (AN, *Descriptif des archives des prisonniers de guerre*, p. 13).

⁷⁹ AN, F/9/2106. Lettre du Colonel Laureux, RM n° 900 datée du 22 novembre 1942, adressée à Monsieur Muffat, Sous-Chef de Bureau au Commissariat aux Sports.

des YMCA. C'est lui qui gère tout ce qui relève de la mise en place dans les camps des stages d'EGS, comme de la passation du BSN. Sur ces points, son activité recouvre bien un des desideratas exprimés par Jean Borotra dans une note datée de mars 1942⁸⁰. Courroie de transmission entre les prisonniers et les organismes français chargés des sports, son rôle consiste donc à apporter un maximum de soutien aux captifs dans ce domaine.

1.2.2 Présence affirmée des services de police et des services de la main-d'œuvre

allemands

La gestion des prisonniers de guerre par les services allemands n'est pas non plus fondamentalement remaniée durant la période comprise entre l'été 1942 et l'été 1944. Elle reste basée sur un double système comprenant les services de Friedrich Bran officiellement intégré dans les services de l'*Auswärtiges Amt* tout en étant toujours responsable de la DFG (*Deutsch-Französische Gesellschaft*) et ceux de l'OKW. Compte tenu des exigences toujours plus importantes de main-d'œuvre, l'influence du GBA est enfin ici à signaler.

1.2.2.1 Les services de gestion des prisonniers de guerre de l'OKW dans un contexte de guerre totale

Au début du mois de janvier 1942, les structures de l'OKW en charge de la gestion des prisonniers de guerre évoluent quelque peu de manière à faire face à l'afflux des prisonniers russes. Pour autant, les modifications apportées à l'organigramme antérieur à 1942 sont minimales et n'engagent pas de transformation conséquente des conditions de vie des Français. Le service *Allgemeines der Wehrmachtamt* (AWA) établi dès 1939 et confié à Reinecke se dote d'un échelon intermédiaire appelé *Chef des Kriegsgefangenenwesens* qui est confié à Hans von Graevenitz. Ce service est lui-même subdivisé en deux branches, *Abt. Allgemeines Kriegsgefangewesen* et *Abt. Organisation des Kriegsgefangenenwesens*⁸¹. Les attributions de ces services se concentrent autour de la gestion optimale des prisonniers dans le respect (pour ce qui concerne les Français) de la Convention de Genève. La répartition et les transports des prisonniers selon les besoins du Reich sont gérés par le groupe III de l'*Abt. Organisation*. Les correspondances avec le CICR sont assurées par le Gr. V de l'*Abt*

⁸⁰ AN, F/9/2661. Note adressée par Jean Borotra à Son Excellence Monsieur Scapini n° 346/CA datée du 7 mars 1942. La personne responsable du service aurait, selon Borotra, à « inspecter et orienter les stages et les cours organisés dans les camps », mais aussi à « encourager la mise sur pied des sessions du Brevet Sportif National ».

⁸¹ Voir annexe n° 22, p. 1457. Stefan Geck, *Das deutsche Kriegsgefangenenwesen 1939-1945, op. cit., Anhang*, „Die Amtsgruppe Chef des Kriegsgefangenenwesens im März 1942“.

Allgemeines, tandis que les libérations de prisonniers sont étudiées par le Gr. II de ce même service. A côté de ces services centraux, un inspecteur des camps de prisonniers directement rattaché à l'*Allgemeines Wehrmachtsamt* est toujours missionné pour visiter les différents camps et s'assurer des conditions de vie réservées aux prisonniers. Cependant, ce poste, précédemment confié à Schulenburg passe directement sous la responsabilité de von Graevenitz à partir d'avril 1943

Parmi les changements constatés, un nouveau poste apparaît à l'été 1943 en réponse à la multiplication des tentatives d'évasion : celui de *Generalinspekteur für das Kriegsgefangenenwesen*. Le Lieutenant Général Röttig en prend la tête et reçoit ses ordres, non de l'AWA, mais directement de l'OKW. Ses missions visent essentiellement à assurer la sécurité et les intérêts du Reich⁸².

Der Generalinspekteur sicherte vitale Interessen des Deutschen Reiches, wenn er Sicherheitsbelange der KGL kontrollierte und den Arbeitseinsatz der Kgf. Überprüfte.

Ses inspections dans les camps visent avant tout à vérifier les systèmes de surveillance mis en place comme l'efficacité de l'utilisation de la main-d'œuvre captive. Son existence constitue donc une trace tangible d'un durcissement à l'égard du traitement réservé aux prisonniers, notamment en cas de manquements aux règlements du camp.

1.2.2.2 Une présence confirmée des services de propagande de l'*Auswärtiges Amt*

A côté des services de l'OKW, ceux de l'*Auswärtiges Amt* occupent toujours une place importante dans la gestion politique et morale des prisonniers de guerre. Le rôle joué par Friedrich Bran demeure, jusqu'en 1945, central. Toujours animé par la farouche volonté de voir les Français s'engager dans la voie de la collaboration active, il déploie une grande énergie pour parvenir à ses fins. Entre 1942 et la fin de la guerre, les délégués français de la mission Scapini ont systématiquement à traiter avec lui, et signalent tant le pouvoir que l'influence qu'il possède. Selon Pierre Arnal qui occupe un poste de délégué à partir de mars 1942, il est un « *membre influent du service spécialisé du ministère allemand des affaires étrangères*⁸³ » qu'il faut convaincre pour mener à bien tous types d'actions. A son retour de captivité en juin 1942, Louis Devaux écrit :

⁸² Voir Stefan Geck, *Das deutsche Kriegsgefangenenwesen 1939-1945* op. cit. p. 22.

⁸³ Selon Pierre Arnal, « Remarques éparses et verbales sur mon expérience comme délégué de la mission Scapini », in Georges Baud, Louis Devaux, Jean Poigny, *Mémoire complémentaire sur quelques aspects des activités du SDPG-DFB mission Scapini 1940-1945*, op. cit., p. 22.

C'est Bran qui a complètement en main les questions de prisonniers de guerre et d'ouvriers français en Allemagne⁸⁴.

Ayant effectivement intégré de manière officielle l'*Auswärtiges Amt*, celui qui est présenté comme un « *propagandiste nazi illuminé* » par Pierre Arnal⁸⁵, accède au poste de responsable du bureau politique en charge des questions relatives à la France de septembre 1943 à mars 1945⁸⁶. A ce titre, il tente d'influencer les prisonniers en utilisant plusieurs canaux. En premier lieu, il veille à ce que le travail des délégués de la mission Scapini corresponde à ses attentes, et notamment que ces derniers défendent durant leurs visites les idéaux nazis. Pour ce faire, il participe au choix des nouveaux délégués et tente autant qu'il le peut d'imposer des hommes en lesquels il a lui-même confiance⁸⁷. Il surveille l'activité de la délégation, participe à ses réunions hebdomadaires, se tient au courant de l'évolution des tendances politiques dans les camps et contrôle toutes les brochures de propagande envoyées par les services français via le CCA⁸⁸. Il continue de diriger l'édition du *Trait d'Union* et s'assure de sa correcte distribution dans les *Stalags* et les *Oflags*.

1.2.2.3 Les exigences de Fritz Sauckel à l'égard des prisonniers

A côté des services militaires, le GBA acquiert dès le début de l'année 1942 une place centrale dans la vie des prisonniers de guerre. Chargé de trouver et d'exploiter au mieux la main-d'œuvre nécessaire à la conduite victorieuse de la guerre, ses actions touchent de deux manières différentes les officiers et hommes de troupe français : d'une part en durcissant les sanctions à l'encontre de toute personne réfractaire au travail, d'autre part en établissant un nouveau statut propre à favoriser la productivité.

⁸⁴ AN, F/9/2661. SDPG, Cabinet, Bureau d'Etudes n° 20999/BE. *Renseignements fournis par Monsieur Devaux à son retour de Berlin* le 18 juin 1942.

⁸⁵ Pierre Arnal, « Remarques éparses et verbales sur mon expérience comme délégué de la mission Scapini », Georges Baud, Louis Devaux, Jean Poigny, *Mémoire complémentaire sur quelques aspects des activités du SDPG-DFB mission Scapini 1940-1945*, *op. cit.*, p. 29.

⁸⁶ Barbara Unteutsch, „Dr. Friedrich Bran, Mittler in Abetz' Schatten“, *op. cit.*, p. 95. Georges Baud, Louis Devaux, Jean Poigny, *Mémoire complémentaire sur quelques aspects des activités du SDPG-DFB mission Scapini 1940-1945*, *op. cit.*, p. 29.

⁸⁷ Selon Pierre Arnal, « Remarques éparses et verbales sur mon expérience comme délégué de la mission Scapini », in Georges Baud, Louis Devaux, Jean Poigny, *Mémoire complémentaire sur quelques aspects des activités du SDPG-DFB mission Scapini 1940-1945*, *op. cit.*, p. 22.

⁸⁸ Les listes de documents envoyés en Allemagne par le CCA sont transmises à la Délégation de Berlin qui doit en remettre copie à Friedrich Bran. A titre d'exemple, P. Soudan en sa qualité de Chef du Bureau de Documentation demande à ce que deux des trois exemplaires de la « *liste de documentation envoyée en juillet-août 1943 dans tous les Stalags, Oflags et BAB* » soient remis au docteur Bran (AN, F/9/2180. Bordereau d'envoi du CCA n° 3868/PS/MC, 23 août 1943).

L'*Appel aux Prisonniers de Guerre français et belges*⁸⁹ signé de la main de Fritz Sauckel en avril 1942 illustre la nouvelle logique dans laquelle s'engage le Reich au printemps 1942. Jouant à la fois sur la menace et les promesses, il rédige un texte dans lequel il lie le travail des prisonniers à la conduite victorieuse de la guerre :

Celui qui se montre sage, discipliné et assidu ne doit pas seulement s'attendre à un traitement correct, mais aussi honnête. Les prisonniers refusant le travail seront punis pour indiscipline suivant les termes du règlement en vigueur pour l'armée allemande et déplacés dans un camp se trouvant dans le territoire occupé de l'Est. Un bon rendement de travail et une bonne conduite pourront entraîner des améliorations supplémentaires. L'Allemagne combattant pour l'existence de l'Europe, celui qui montrera une mauvaise volonté subira le traitement mérité. Le Reich ne souffrira pas que pendant cette lutte fatale de l'Europe des paresseux et des fainéants, des saboteurs et des ennemis prolongent la guerre⁹⁰.

Cet appel laisse augurer tout un ensemble de décisions ayant une répercussion quasi immédiate sur la vie quotidienne des prisonniers : l'ouverture du camp de Rawa-Ruska entre dans cette logique comme, par la suite, l'établissement d'un camp spécifique réservé aux sous-officiers réfractaires au travail, le *Stalag 369* situé dans le Gouvernement Général de Pologne.

1.2.3 La création du statut de prisonnier transformé

1.2.3 1 Un nouveau statut à mi-chemin entre prisonnier et travailleur civil

En dehors des attentes qu'il exprime à l'adresse des prisonniers de guerre, Fritz Sauckel est aussi à l'origine de la création d'un statut particulier, à mi-chemin entre le travailleur civil étranger et le captif : le prisonnier « transformé ». La note qu'il rédige le 8 avril 1943⁹¹ prévoit que 250 000 prisonniers de guerre en bénéficient. Concrètement, les hommes concernés sont placés en congé de captivité « *afin d'être employés comme travailleurs dans le Reich*⁹² ». Les collaborateurs de Jean Bichelonne alors ministre de la Production industrielle et des Communications se souviennent de la concrétisation de ce projet :

⁸⁹ Voir annexe n° 23, p. 1458.

⁹⁰ AN, F/9/2909. Fritz Sauckel, Directeur général pour le Travail, *Appel aux Prisonniers de Guerre français et belges*, 13 avril 1942. Le même texte figure aussi dans : AN, F/9/2861. SDPG, Bureau d'Etudes, transmission au secrétariat d'Etat à la Guerre du texte d'un appel aux prisonniers de guerre français et belges, en date du 13 avril 1942, émanant du *Gauleiter* Fritz Sauckel, directeur général pour le travail.

⁹¹ AN, F/9/2861. Note du *Gauleiter* Sauckel datée du 8 avril 1943. *Mise en congé de prisonniers de guerre français*.

⁹² *Ibid.*, p.1.

La « transformation » des P.G en travailleurs libres fut réalisée au titre de la deuxième action Sauckel au cours d'un voyage à Paris, le 9 avril 1943⁹³.

La genèse de cette mesure est intéressante à étudier. Si elle est en dernier lieu décidée par F. Sauckel, elle a préalablement fait l'objet de nombreuses réflexions de la part des différents services gérant les prisonniers de guerre, et ce, avant que ces derniers ne soient finalement écartés des décisions lors de sa mise en place. Très rapidement, face au désarroi que la captivité provoque chez les prisonniers, Georges Scapini défend l'idée d'une évolution de statut permettant à des volontaires de devenir salarié civil⁹⁴. Pour autant, il reste très circonspect face aux différents cas de transformation « sauvage » dont il a connaissance durant l'année 1942 et craint notamment que les prisonniers perdant leur statut de militaire se privent à tort de la protection que celui-ci leur accorde⁹⁵. Le flou entourant leur nouvelle situation juridique lui semble trop aléatoire et dangereux. Les responsables de l'*Auswärtiges Amt*, et notamment le Dr Bran, se déclarent de leur côté intéressés par la mise au point de ce nouveau statut proche de celui des travailleurs libres récompensant l'attitude positive au travail des prisonniers⁹⁶ et entreprennent également de légiférer pour le mettre en application. Qu'ils s'agissent de l'ambassadeur de France, de l'*Auswärtiges Amt*, ou de l'OKW, tous sont surpris que cette question, jusque-là restée à l'état de projet, soit évoquée lors des négociations entreprises entre le plénipotentiaire de la main-d'œuvre Fritz Sauckel et Pierre Laval au mois juin 1942⁹⁷ durant lesquelles il est question de la « transformation » de 50 000 prisonniers en travailleurs civils et du retour éventuel en France de certains d'entre eux⁹⁸. Si quelques prisonniers, choisis pour leur âge ou leur état de santé, bénéficient à ce titre d'un retour sur leur sol natal, aucune donnée n'a pu être trouvée dans les archives concernant ceux qui sont éventuellement transformés en travailleurs civils après la mise en place de la Relève.

⁹³ Les collaborateurs de Jean Bichelonne, « Production industrielle, service du travail obligatoire, usines « S », Hoover Institute, *La vie de la France sous l'Occupation*, Paris, Plon, 1957, p. 48.

⁹⁴ Dans un courrier daté de janvier 1942, le Général d'Armée Besson relate une discussion qu'il a eue à ce sujet avec G. Scapini au début de l'année 1942. (AN, F/9/2861. Lettre du Général d'Armée Besson à Monsieur le Général Revers, Chef du cabinet de l'Amiral de la Flotte, Ministre, Secrétaire d'Etat à la Guerre par intérim, 22 janvier 1942. « *Dans ces conditions, l'ambassadeur estime hautement désirable la libération généralisée de prisonniers volontaires pour souscrire un contrat de travail qui ferait d'eux des salariés libres* »).

⁹⁵ Georges Scapini rappelle ce point dans un courrier qu'il adresse au Général d'Armée Besson à la fin de l'année 1942. (AN, F/9/2861. Lettre de Georges Scapini à Monsieur le Général de Corps d'Armée, Secrétaire d'Etat à la Guerre, le 26 novembre 1942).

⁹⁶ AN, F/9/2861. Note d'information « Modification du statut des prisonniers de guerre » n° 29373/BE datée du 17 octobre 1942 à propos de l'entretien du 12 octobre 1942 entre le commandant Roussanne et Monsieur Röhrig, représentant du service des prisonniers de guerre à l'Ambassade d'Allemagne.

⁹⁷ Selon Georges Scapini : « *Un jour, le Général Reinecke et moi nous rencontrâmes sur ordre de nos gouvernements respectifs, afin d'assurer l'exécution des accords de la Relève et de la transformation de certains prisonniers de guerre en travailleurs libres, accord dont ni lui ni moi ne connaissons la teneur* ». Georges Scapini, *Mission sans gloire*, op. cit., p. 95.

⁹⁸ Voir à ce titre : Patrice Arnaud, *Les travailleurs civils en Allemagne pendant la Seconde guerre mondiale (1940-1945)*, thèse, op. cit., p. 42 et p. 91.

Quoi qu'il en soit, le statut de « transformé » semble bien être corrélé aux tractations concernant la réquisition de travailleurs civils en France.

Le terme même de « transformation » revient ensuite au premier plan au printemps 1943. Dans un article datant d'avril 1943, *Paris-Soir*, journal dirigé par les Allemands, il est possible de lire :

On sait que dans une communication publiée le 22 février dernier il était indiqué que l'envoi en Allemagne d'une nouvelle tranche de 250 000 travailleurs français - envoi aujourd'hui terminé - aurait pour effet, d'une part, la libération et le retour en France de 50 000 prisonniers, et, d'autre part, la transformation sur place du statut de 250 000 autres prisonniers qui deviendraient en Allemagne des travailleurs libres⁹⁹.

Dépossédés du dossier, le SDPG et le Secrétariat d'Etat à la Guerre restent dans l'ignorance des clauses de ce nouveau statut jusqu'au mois d'avril 1943. Pour preuve, ils sont contraints de prendre contact avec le Secrétaire d'Etat à la production industrielle pour connaître la teneur des accords tissés avec les Allemands comme le prouve la valise adressée par Eugène Bridoux à Jean Bichelonne le 20 mars :

La transformation de 250 000 prisonniers de guerre en travailleurs libres récemment obtenue des Autorités allemandes peut avoir des répercussions très importantes sur certains problèmes traités par la Direction du Service des Prisonniers de Guerre. En vue de me permettre de préparer et de prendre en temps voulu les mesures qui me concernent, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me faire connaître dès à présent les principes admis pour cette transformation (nouveau statut, code de désignation, date de réalisation, etc.¹⁰⁰).

Le SDPG n'est pas davantage renseigné. En mars 1943, il ne parvient à donner aucune information à ce sujet aux délégués de la mission berlinoise :

Comme la presse l'a annoncé récemment, le statut de 250 000 PG va être transformé. Les modalités de cette transformation sont actuellement en cours de négociation. Il n'est donc pas encore possible de donner de renseignements à ce sujet¹⁰¹.

Les principaux instigateurs de cette mesure ne découvrent les décisions prises qu'à réception d'un courrier leur étant adressé par Pierre Laval le 19 avril 1943¹⁰² accompagné de la note de Fritz Sauckel et de la copie de la réponse du Chef du Gouvernement français en approuvant

⁹⁹ AN, 72aj/1843. « 250 000 prisonniers deviennent en Allemagne des travailleurs libres », *Paris-Soir* 13 avril 1943. (Extrait).

¹⁰⁰ AN, F/9/2861. Courrier du Secrétaire d'Etat à la Guerre à Monsieur le Ministre, Secrétaire d'Etat à la Production Industrielle, 20 mars 1943.

¹⁰¹ AN, F/9/2662. *Bulletin d'Information des délégués* n° 63, 25 mars 1943.

¹⁰² AN, F/9/2861. Lettre du Chef du Gouvernement, Ministre secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères à Monsieur Scapini, 19 avril 1943.

tous les termes¹⁰³. Ils y apprennent le fait que seuls les prisonniers irréprochables peuvent être transformés à l'exception des Juifs, des officiers et sous-officiers de carrière. De nombreux points, comme leur situation par rapport au droit pénal, restent par contre en suspens.

1.2.3.2 *Le statut de prisonnier transformé*

Progressivement durant l'été 1943, les bases du nouveau statut se clarifient alors même que le processus de transformation a largement débuté.

Une fois devenus travailleurs civils, les intérêts des prisonniers de guerre transformés ne dépendent plus uniquement du SDPG et des services de la Délégation Scapini, mais aussi des services de la main-d'œuvre française en Allemagne. Comme le précise le *Bulletin d'Information* du SDPG de juillet 1943¹⁰⁴, la défense de leurs droits est placée sous la responsabilité du Commissariat général à la Main-d'œuvre française en Allemagne (CGMOFA), créé par la loi du 6 février 1943¹⁰⁵ et son service déconcentré, la Délégation Officielle Française (DOF). Afin de préciser ce qui incombe vraiment aux services de Scapini et ce qui relève du commissariat, cet organisme¹⁰⁶ publie une note d'information en février 1944¹⁰⁷. Les attributions du SDPG se réduisent aux négociations portant sur les libérations et sur la protection du prisonnier quand il est renvoyé en *Stalag*. Le DSPG se charge des indemnités militaires et de la délégation de solde. Le Commissariat Général d'Action Sociale gère ce qui relève de la vie quotidienne : les permissions, les salaires, les dons et distributions de vêtements, l'état de santé, ou encore l'acheminement et la livraison des colis individuels. Dans les faits, le statut de prisonnier de guerre « transformé » se trouve être à la jonction entre deux instances et au carrefour entre deux façons de gérer la main-d'œuvre étrangère engagée dans la production de guerre allemande.

Concernant la vie quotidienne des transformés, la note du 8 avril 1943 stipule certes le fait que les prisonniers seraient logés dans des camps sans fil de fer barbelés, mais elle reste, pour les autres domaines, évasive. Les différentes réglementations organisant leur nouveau

¹⁰³ AN, F/9/2861. Réponse de Pierre Laval datée du 17 avril 1943 : « *Le gouvernement français renonce à l'application des articles 45 à 67 de la convention de Genève du 27 juillet 1929 en ce qui concerne les 250.000 prisonniers qui sont appelés à bénéficier du statut élargi que leur octroie le Gouvernement allemand* ».

¹⁰⁴ SHAT, 2P65. Bureau d'Etudes du SDPG, *Bulletin d'information* n° 7, 30 juillet 1943.

¹⁰⁵ AN, 83aj/5. Commissariat Général à la Main-d'œuvre Française en Allemagne, *Statut du travailleur français en Allemagne et de sa famille*, tome 1. Loi n° 79 du 6 février 1943 portant création du commissariat général à la main-d'œuvre française en Allemagne.

¹⁰⁶ Ce dernier devient le Commissariat Général d'Action Sociale pour les Français travaillant en Allemagne selon les dispositions de la loi du 1^{er} janvier 1944

¹⁰⁷ AN, 83aj/5. Commissariat Général d'Action Sociale pour les Français travaillant en Allemagne. *Note d'Information* n° 10132, 28 février 1944.

cadre de vie ne sont, elles aussi, connues qu'au bout de quelques mois. Différentes notes d'information publiées par le CGMOFA permettent d'en connaître les spécificités : le transformé demeure en droit prisonnier de guerre, mais se trouve placé dans la situation de congé de captivité révoquant. Il reste mobilisé et, à ce titre, préserve ses droits vis-à-vis des Autorités militaires françaises. Etant assimilé à un travailleur civil, il touche un salaire correspondant à son poste, par contre il n'est plus destinataire des colis collectifs de la Croix-Rouge Française. Il vit obligatoirement dans un camp, jouit de la même la liberté de circulation que les travailleurs libres et peut, comme eux, accéder au cinéma, au théâtre ou autres lieux publics¹⁰⁸.

A la fin du mois d'août 1943, Georges Scapini reçoit un document de plusieurs pages rédigé sous forme de questions-réponses rendant compte de l'ensemble de ces dispositions¹⁰⁹.

1.2.3.3 Un accueil très diversifié dans les camps

La note de Fritz Sauckel datée du 8 avril 1943 présente la transformation comme une véritable faveur accordée aux prisonniers les plus méritants. Pour être choisis, ces derniers doivent être « *irréprochables* ». Ceux qui n'en sont pas « *dignes* » sont envoyés dans des *Kommandos* difficiles tout en restant prisonniers de guerre. Un travailleur peut voir sa mise en congé annulée dans le cas où il « *ne s'est pas montré digne de cette faveur* »¹¹⁰. L'article de *Paris-Soir* daté du 13 avril présente lui aussi la transformation comme une récompense accordée avec parcimonie aux prisonniers les plus dévoués.¹¹¹

Les camps sont rapidement informés de l'existence de cette procédure comme le prouve la demande de renseignements que l'homme de confiance du *Stalag VIIJ* adresse à la délégation de Berlin le 17 avril 1943¹¹². Il s'avère cependant très vite que celle-ci ne relève pas d'un quelconque volontariat, mais est subordonnée à des décisions prises en amont et pour des raisons avant tout économiques. La transformation porte non sur des individus, mais sur des *Kommandos* entiers. En outre, le prisonnier ne peut, sauf à risquer des sanctions, s'y déroger. Dans une *Note d'information* datée du 1^{er} juin 1943, Roussanne rend compte à ses collègues

¹⁰⁸ AN, 83aj/5. Commissariat Général à la Main-d'œuvre Française en Allemagne, *Note d'information* n° 10.069, 1^{er} juin 1943. Objet : Statut des prisonniers de guerre transformés en travailleurs libres.

¹⁰⁹ AN, F/9/2861. Lettre du Chef du Gouvernement (commissariat Général à la Main-d'œuvre française en Allemagne) et du Général de Corps d'Armée, Secrétaire d'Etat à la Défense à Monsieur l'Ambassadeur de France, chef des Services diplomatiques des Prisonniers de guerre, 19 août 1943.

¹¹⁰ AN, F/9/2861. Note du Gauleiter Sauckel datée du 8 avril 1943. *Mise en congé de prisonniers de guerre français*

¹¹¹ AN, 72aj/1843. « 250 000 prisonniers deviennent en Allemagne des travailleurs libres », *Paris-Soir*, 13 avril 1943.

¹¹² AN, F/9/3496. SDPG. Délégation de Berlin, courrier n° 01475 adressé à Monsieur l'Homme de confiance du *Stalag VIIJ* le 24 mai 1943 en réponse à une lettre datée du 17 mai 1943.

du SDPG des propos du Lieutenant-colonel Gottschmeck chargé des questions de main-d'œuvre au MbF :

La transformation du statut est, en théorie, facultative et en pratique obligatoire. En effet, les prisonniers qui refuseront le bénéfice du nouveau régime seront envoyés en Pologne ou dans les *Kommandos* disciplinaires : les Autorités allemandes expriment le désir que les Autorités françaises fassent la propagande voulue pour qu'il n'y ait pas de refus¹¹³.

Cette obligation faite aux prisonniers d'accepter leur transformation est par ailleurs rappelée dans le document transmis à Scapini à la fin du mois d'août¹¹⁴. Dans son bulletin, l'homme de confiance du *Stalag* VIIB insiste sur les avantages de la transformation prévue pour quelques 2 000 prisonniers des *Kommandos* dépendant de ses services, mais précise bien également que le prisonnier refusant la transformation « *perd tous droits à la relève* » et « *est muté dans un autre Kommando*¹¹⁵ ».

Parmi les prisonniers, cette nouvelle obligation est très diversement accueillie, comme le montrent les contrôles postaux effectués au printemps et à l'été 1943. D'aucuns considèrent qu'il est de leur devoir de refuser¹¹⁶, d'autres y perçoivent une solution pour échapper au climat lourd de la captivité.

Je suis toujours prisonnier, mais je le regrette. Je préférerais devenir civil et j'espère que ce sera bientôt. [...]. Ils sont suffisamment nourris pour ne pas avoir besoin de colis de France. Et ils peuvent écrire librement, surtout, ils ont la liberté¹¹⁷.

Dans tous les cas, des pressions sont fréquemment exercées sur les réfractaires :

Il y avait au Kdo 17 volontaires pour être civils ; ensuite, il y a eu une certaine pression sur les autres avec menace de départ pour la Norvège ou derrière le front de l'Est¹¹⁸.

Qu'ils aient accepté de gré ou de force, les prisonniers transformés se trouvent projetés dans un univers différent de celui qu'ils connaissaient depuis 1940. Dès lors qu'ils quittent leur *Kommando*, ils partagent en effet le quotidien d'une autre catégorie de Français : les

¹¹³ AN, F/9/2861. Roussanne, *Note d'Information* n° 10.544/BE 1^{er} juin 1943.

¹¹⁴ AN, F/9/2861. Lettre du Chef du Gouvernement, Commissariat Général à la Main-d'œuvre française en Allemagne et le Général de Corps d'Armée, Secrétaire d'Etat à la Défense à Monsieur l'Ambassadeur de France, 19 août 1943 : « *La transformation revêt un caractère obligatoire. [...]* » En cas de refus : « *Il est à craindre que les prisonniers soient dirigés sur les Kommandos où le travail est plus particulièrement pénible* ».

¹¹⁵ AN, F/9/2861. Extrait du Bulletin Mensuel de l'homme de confiance du *Stalag* VIIB, *S'Unir*, n° 3, 1^{er} juillet 1943.

¹¹⁶ « *Maintenant, je leur dis ce que je pense, que notre devoir et notre fierté nous dictent de rester prisonniers.* » Lettre de Maurice Bertholon à sa famille datée du 18 juillet 1943. (AN, F/9/2861. Commission de Contrôle postal des prisonniers de guerre n° 885/D, 7 août 1943).

¹¹⁷ Lettre de René Charras à sa famille, 11 juillet 1943. (AN, F/9/2861. Commission de Contrôle postal des prisonniers de guerre n° 872/D, 5 août 1943).

¹¹⁸ Lettre de Léopold Chauny à sa famille, 30 mai 1942 (AN, F/9/2861. Commission de Contrôle postal des prisonniers de guerre, lettre interceptée le 19 juin 1943).

travailleurs requis pour le travail qui affluent en Allemagne à partir de septembre 1942. N'ayant plus les protections que leur statut de militaire leur offrait, ils sont en outre susceptibles d'être transférés dans un camp de concentration au moindre écart réalisé tant au travail qu'en dehors.

1.3 Les requis pour le travail : mesures et institutions

Que les autres nations vivent en prospérité, ou meurent d'inanition, cela ne m'intéresse que dans la mesure où nous les utilisons comme esclaves pour les besoins de notre culture. Sinon, cela ne m'intéresse pas¹¹⁹.

1.3.1 Les exigences allemandes et les importantes concessions françaises

L'histoire des requis pour le travail est, elle aussi, en étroite corrélation avec l'évolution du conflit mondial, les besoins de main-d'œuvre du Reich et les négociations franco-allemandes¹²⁰.

1.3.1.1 Le temps des départs volontaires (été 1940-printemps 1942)

Connaître avec précision le nombre de personnes parties en Allemagne entre 1940 et l'automne 1942 semble difficile. Selon Jean-Pierre Azéma, « *Le nombre de ceux qui partent comme volontaires avant l'automne 1942 est loin d'être négligeable : près de 60 000* »¹²¹. Pour Patrice Arnaud et Helga Bories Sawala :

Le 10/7/1942, il y aurait en Allemagne, d'après les chiffres du *Reichsarbeitsministerium* 76 493 Français dont 22 718 femmes, ce qui, comparé aux 160 à 180 000 départs, signifie que près de 90 000 volontaires n'auraient pas renouvelé leur contrat¹²².

Quoi qu'il en soit, ces derniers, hommes et femmes, rejoignent l'Allemagne alors que les relations franco-allemandes sont dominées par le *Pax Germanica*¹²³ et que la *Wehrmacht* connaît d'importants succès militaires. Pour autant, et comme le met en évidence Berndt Zielinski¹²⁴, les Allemands ne sont pas véritablement favorables à ce flux migratoire

¹¹⁹ TMI, Vol III, Réquisitoire de Thomas J. Dodd, le 12 décembre 1943. Traduction du discours d'Himmler. Pièce à conviction : TMI, Vol PS- 1919. Extrait du Discours de Himmler à Posen le 4 octobre 1943.

¹²⁰ Voir à ce propos : Bernd Zielinski, *Staatskollaboration : Vichy und der Arbeitskräfteinsatz im Dritten Reich*, Münster, Westfälisches Dampfboot, 1995; Helga Elisabeth Bories Sawala, *Dans la gueule du loup. Les Français requis du travail en Allemagne*, op. cit., p. 43-85; Patrice Arnaud, *Les STO. Histoire des Français requis en Allemagne nazie 1942-1945*, op. cit., p. 1-24.

¹²¹ Jean-Pierre Azéma, « Introduction » in Bernard Garnier, Jean Quellien, Françoise Passera, *La Main-d'œuvre française exploitée par le III^e Reich*, Actes du colloque international de Caen, 13-15 décembre 2001, Centre de Recherche d'Histoire Quantitative, 2003, p. 11. Il faut toutefois noter que ce chiffre varie de façon considérable selon la source consultée.

¹²² Patrice Arnaud, Helga Bories-Sawala, « Les Français et Françaises volontaires pour le travail en Allemagne : recrutement et dimensions statistiques, images et représentations, mythes et réalités » in Bernard Garnier, Jean Quellien, Françoise Passera, *La main-d'œuvre française exploitée par le III^e Reich*, op. cit., p. 112.

¹²³ Terme employé par Gaël Eisman dans la seconde partie de son ouvrage qu'il intitule : « Le maintien de l'ordre et de la sécurité au temps de la *Pax Germanica* (juin 1940- été 1941) ». Gaël Eismann, *Hôtel Majestic. Ordre et sécurité en France occupée*, op. cit., p. 97.

¹²⁴ Berndt Zielinski, *Staatskollaboration- Vichy und der „Arbeitseinsatz“ für das dritte Reich*, Münster, Westfälisches Dampfboot, 1995.

temporaire au tout début de l'Occupation. Ils y perçoivent des dangers potentiels pour l'ordre et la sécurité sur leur territoire et entendent contrôler, autant que faire se peut, les entrées. Ce n'est qu'à partir du début de l'année 1941 que se met progressivement en place une campagne de recrutement, visant notamment à combler les manques de travailleurs dans l'industrie de l'armement. Le gouvernement de Vichy s'y associe rapidement et participe activement à la propagande, cependant les résultats s'avèrent médiocres¹²⁵ et de toute façon bien en deçà des besoins que le front de l'Est engendre en matière de main-d'œuvre. Avant même la nomination de Fritz Sauckel, Elmar Michel¹²⁶, en qualité de responsable de la section économique du MbF, fait savoir le 18 mars 1942 à ses principaux interlocuteurs français, Jacques Barnaud et François Lehideux¹²⁷, que l'Allemagne souhaite le transfert de 150 000 volontaires sous trois mois.

1.3.1.2 La Relève, dernier truchement avant les départs forcés

Dès sa nomination, Laval entend apporter toute satisfaction aux exigences du Reich, mais ces dernières ne cessent de s'amplifier, d'autant que Fritz Sauckel débute dans ses fonctions que ses yeux : « *se tournent aussitôt vers la France toujours considérée comme une grande réserve de main-d'œuvre* »¹²⁸. A partir du mois d'avril 1942, ce dernier insiste fortement auprès du MbF pour que soit instituée une loi permettant le recrutement forcé de quelques 350 000 travailleurs. Dès lors se tiennent de difficiles négociations entre le Gouvernement de Vichy qui affirme son intention de collaborer et le GBA qui entend de son côté obtenir un maximum de départ vers les usines allemandes, négociations auxquelles participent aussi les services de l'OKW et ceux de l'Ambassade allemande à Paris. Pour contrecarrer la menace des recrutements forcés, le Gouvernement de Vichy accepte de mettre en place plusieurs mesures¹²⁹ telles que la prolifération d'offices de placement¹³⁰, la fermeture

¹²⁵ S'appuyant sur un document produit par l'*Auswärtiges Amt*, Barbara Lambauer donne quelques indications sur le déclin des départs volontaires pour l'Allemagne au début de l'année 1942 : en janvier et février, 10 000 ouvriers se portent volontaires, en mars, ils sont 11 000, mais 7 600 en avril et 7 800 en mai. (Barbara Lambauer, *Otto Abetz et les Français*, op. cit., p. 519).

¹²⁶ Sur Elmar Michel, voir : Claudia Moisel, « Les procès pour crimes de guerre allemands en France après la Seconde Guerre mondiale », *Bulletins de l'IHTP* n° 80, 2002.

¹²⁷ Dans le gouvernement de François Darlan (10 février 1941-18 avril 1942), Jacques Barnaud est délégué général aux Affaires économiques franco-allemandes et délégué général aux Relations économiques franco-allemandes. François Lehideux occupe quant à lui le poste de délégué à l'Équipement national puis de secrétaire d'État à la Production industrielle.

¹²⁸ Barbara Lambauer, *Otto Abetz et les Français*, op. cit., p. 519.

¹²⁹ Celles-ci sont développées par Barbara Lambauer, *Otto Abetz et les Français*, op. cit., p. 522 ; Patrice Arnaud, *Les STO, Histoire des Français requis en Allemagne nazie*, op. cit., p. 6.

¹³⁰ Il s'agit de bureaux implantés sur tout le territoire et chargés d'organiser le recrutement des travailleurs à l'échelle locale.

autoritaire de certaines entreprises, afin de créer du chômage artificiellement, ou encore le renforcement du travail féminin¹³¹.

En juin, alors que le secrétaire d'Etat à la Production industrielle a rallongé le temps de travail et fermé de nouvelles usines, les pourparlers entre Laval et Sauckel aboutissent à la très connue *Relève* et au discours du Chef du gouvernement daté du 22 juin. Basée sur le principe d'un échange entre le départ de 150 000 travailleurs français et le retour de 50 000 prisonniers de guerre¹³², accompagnée d'une forte campagne de propagande, la mesure ne parvient pas à satisfaire les quotas imposés par Sauckel. Cet échec est cependant loin d'être une surprise, tant pour les Allemands que pour les Français, et en prévision d'un nombre de volontaires trop faible, les deux parties engagent dès l'été de nouvelles discussions visant à mettre en place le principe même des réquisitions forcées.

1.3.1.3 La loi du 4 septembre 1942 et les premiers départs forcés

A partir de septembre 1942, « la politique de recrutement forcé d'ouvriers français pour le Reich prédomine »¹³³ : le volontariat laisse place aux réquisitions. Par la loi du 4 septembre¹³⁴, le Gouvernement de Vichy permet aux Allemands de recruter « légalement » une partie de la population française et de la transférer si besoin dans le Reich. Le texte, très court et peu explicite, prévoit que certaines catégories de la population soient contraintes d'accepter tout type d'emploi :

Parmi les Français et ressortissants français résidant en France et dont l'aptitude physique aura été médicalement constatée, toute personne du sexe masculin âgée de plus de 18 ans et de moins de cinquante ans et toute personne du sexe féminin, célibataire, âgée de plus de vingt et un ans et de moins de trente-cinq ans, peuvent être assujetties à effectuer tous travaux que le Gouvernement jugera utiles dans l'intérêt supérieur de la nation¹³⁵.

¹³¹ Voir en ce qui concerne le déroulement des négociations : AN, F/37/48. Monsieur Lechartier, *Note pour Monsieur le Chef du Gouvernement sur les négociations franco-allemandes relatives à la main-d'œuvre*, 30 mai 1942.

¹³² Notons à ce sujet que l'idée d'une relève est déjà ancienne : Georges Scapini la suggère à T. Reinecke par courrier dès septembre 1940 (AN, F/9/2176. Note de Georges Scapini adressée à T. Reinecke et datée du 25 septembre 1940).

¹³³ Berndt Zielinski, « L'exploitation de la main-d'œuvre française par l'Allemagne et la politique de collaboration (1940-1944) », *op. cit.*, p. 48.

¹³⁴ Loi n° 869 du 4 septembre 1942 relative à l'utilisation et à l'orientation de la main-d'œuvre, JO du 13 septembre 1942, p. 3122. (AN, 83aj/5. Commissariat Général à la Main-d'œuvre Française en Allemagne, *Statut du travailleur français en Allemagne et de sa famille*, tome 1).

¹³⁵ *Ibid.*, Art. 2.

Le décret d'application daté du 19 septembre somme tous les hommes inactifs de se faire recenser dans leur mairie¹³⁶. Ces mesures provoquent une vague de départ jusque-là encore jamais atteinte : si 68 000 personnes partent entre juin et fin septembre¹³⁷, ils sont 51 000 à quitter le sol français en octobre, 81 000 en novembre et 38 000 en décembre. Au terme de cette « première action Sauckel », 239 750 travailleurs ont quitté leur foyer¹³⁸. Selon Patrice Arnaud, le bilan de la loi du 4 septembre 1942, avant donc que celle du STO ne prenne place, est lourd : 360 000 personnes auraient par ce biais été conduites hors des frontières¹³⁹.

Dès que s'achève cette première action, F. Sauckel en engage une seconde et impose au gouvernement de Vichy de mettre à sa disposition 250 000 nouveaux travailleurs sur les quatre premiers mois de l'année 1943. Or, il s'avère impossible pour le Gouvernement français de remplir de telles exigences sur la seule base de la loi de septembre 1942.

1.3.1.4 La mise en place du STO en février 1943

Après la publication d'une circulaire interministérielle imposant le recensement des jeunes gens nés entre 1912 et 1921¹⁴⁰, la loi du 16 février 1943 instaure un service obligatoire du travail, appellation rapidement transformée en Service du Travail Obligatoire (STO), publiée au *Journal Officiel* le 17¹⁴¹. Préparée par les soins d'une commission franco-allemande, elle se superpose à la première en obligeant les jeunes hommes en bonne santé¹⁴² nés entre le 1^{er} janvier 1920 et le 31 décembre 1922 à effectuer un service de travail de deux ans dans un lieu utile aux besoins du pays. Les deux mesures permettent de réquisitionner quelques 269 100 personnes à la fin du mois d'avril 1943¹⁴³. Cette action terminée, une nouvelle est aussitôt enclenchée : Sauckel exige alors de Laval l'envoi de 120 000 personnes

¹³⁶ Décret n° 2894 du 19 septembre 1942 pris par application de la loi du 4 septembre 1942 relative à l'utilisation et à l'orientation de la main-d'œuvre. (AN, 83aj/5. Commissariat Général à la Main-d'œuvre Française en Allemagne, *Statut du travailleur français en Allemagne et de sa famille*, tome 1).

¹³⁷ Chiffre cité par Patrice Arnaud, *Les travailleurs civils en Allemagne pendant la Seconde guerre mondiale (1940-1945)*, p. 94, note n° 258.

¹³⁸ Selon Patrice Arnaud, *Les STO. Histoire des Français requis en Allemagne nazie*, op. cit., p. 10. Patrice Arnaud précise que parmi les 239 750 départs, 63 713 sont des volontaires. 37 000 personnes se sont dérobées à cette première action de recrutement forcé.

¹³⁹ Patrice Arnaud, *Les travailleurs civils en Allemagne pendant la Seconde guerre mondiale (1940-1945)*, thèse de doctorat, p. 107.

¹⁴⁰ AN, 83aj/5. Lettre du Ministre secrétaire d'Etat à la Production Industrielle et aux Communications, secrétaire d'Etat au travail Jean Bichelonne adressée à MM. Les préfets régionaux et préfets, Inspecteurs généraux de la Production industrielle, Inspecteurs divisionnaires et Inspecteurs du Travail, 2 février 1943.

¹⁴¹ Loi n° 106 du 16 février 1943 portant institution du Service du Travail Obligatoire, JO du 17 février 1943, p. 462.

¹⁴² La loi prévoit des exemptions au service du travail obligatoire : gendarmes, militaires, policiers, mineurs de fond etc. En tout, Patrice Arnaud précise que sur les 712 000 jeunes recensés en 1943, 418 000 sont exemptés. Sur les 29 4000 restants, 52 000 sont déclarés inaptes par un médecin français. (Patrice Arnaud, op. cit., p. 14).

¹⁴³ Selon Patrice Arnaud, *Les STO. Histoire des Français requis en Allemagne nazie*, op. cit., p. 14.

en mai et 100 000 en juin¹⁴⁴. Cédant une fois de plus, le gouvernement français procède à une révision des exemptions, ouvre le travail obligatoire à la classe de jeunes nés en 1919, revoit les critères médicaux, pourchasse les réfractaires. 149 129 travailleurs sont contraints par ces différents truchements de quitter le sol français¹⁴⁵.

1.3.1.5 Les dernières exigences de Sauckel

La dernière phase de recrutement forcé débute à l'été 1943. Elle met en exergue un ensemble d'atermoiements liés tant à des rivalités entre services allemands et qu'aux difficultés de politique intérieure côté français.

Alors que le GBA annonce à Hitler au mois de juin 1943 l'objectif d'un recrutement de 500 000 nouveaux travailleurs¹⁴⁶, pour la première fois, Pierre Laval émet des doutes sur la pertinence de poursuivre une telle politique. Tout en assurant le Reich de son étroite collaboration, il demande un moratoire des départs¹⁴⁷. Soucieux de multiplier la production d'armes notamment sur le sol français, Albert Speer critique pour sa part la politique de recrutement forcé de Sauckel et parvient à signer avec le Ministre de la Production industrielle français, Jean Bichelonne, un accord accroissant considérablement la production française en contrepartie du maintien dans l'hexagone des ouvriers nécessaires : plus d'un million d'individus sont ainsi protégés d'un départ en Allemagne¹⁴⁸. Arrêtées durant l'automne et l'hiver 1943¹⁴⁹, les négociations reprennent pourtant au début de l'année 1944, Sauckel souhaitant fermement le départ d'un million de travailleurs hommes et femmes. La réponse française prend la forme de la loi du 1^{er} février 1944¹⁵⁰ qui durcit celle du 4 septembre 1942 : « *Les hommes âgés de 16 à 60 ans et les femmes de 18 à 45 ans sont désormais susceptibles d'être requis pour exécuter tous travaux dans l'intérêt supérieur de la*

¹⁴⁴ TMI, vol V. 19 janvier 1946. Réquisitoire de J. B. Herzog, p. 489 (version anglaise).

¹⁴⁵ Selon Patrice Arnaud, *Les STO. Histoire des Français requis en Allemagne nazie*, op. cit., p. 15.

¹⁴⁶ TMI, vol V. 19 janvier 1946. Réquisitoire de J. B. Herzog, p. 489 (version anglaise). Ce dernier cite une lettre-télégramme de Sauckel à Hitler datée du 27 juin 1943 dans laquelle il annonce le chiffre de 500 000 Français transférés dans le Reich au second semestre 1943. Le document est présenté dans TMI, vol XXVI, PS 556(39).

¹⁴⁷ Voir sur ce point : Berndt Zielinski, « L'exploitation de la main-d'œuvre française par l'Allemagne et la politique de collaboration (1940-1944) », op. cit., p. 60.

¹⁴⁸ Il s'agit d'ouvriers travaillant dans des usines classées *Sperr-Betriebe*. (Berndt Zielinski, « L'exploitation de la main-d'œuvre française par l'Allemagne et la politique de collaboration (1940-1944) », op. cit., p. 61).

¹⁴⁹ Accords entre Pierre Laval et le *Gauleiter* Sauckel datés du 16 octobre 1943, exposés dans : Ministère de l'Information, Centre d'Information du travail français en Allemagne, *Note d'orientation hebdomadaire* n° 60, 22 octobre 1943 (AN, 72aj/2112).

¹⁵⁰ Les dispositifs de cette nouvelle réquisition sont exposés dans la *note d'information* n° 10.141 datée du 31 mars 1944 adressée par le Ministère du Travail au Commissariat Général d'Action Sociale pour les Français travaillant en Allemagne (AN, 83aj/5).

nation¹⁵¹ ». Selon l'avis de Patrice Arnaud, le bilan humain de cette dernière action serait, pour le GBA, désastreux : 55 000 personnes dont 5 200 femmes¹⁵².

Finalement, à partir de la loi de septembre 1942, ce ne sont pas moins de 620 000 personnes qui passent la frontière, entrant ainsi dans la catégorie des « *requis pour le travail en Allemagne*¹⁵³ ». Alors que certains connaissent, notamment au moment de la *Relève*, assez précisément leur destination, très vite la plupart monte dans les wagons les conduisant vers l'Allemagne dans l'ignorance la plus complète du sort qui leur est réservé.

1.3.2 Les statuts du « travailleur de l' Ouest » et les instances allemandes sous-jacentes

Contrairement aux prisonniers de guerre dont le statut est fixé par la Convention de Genève, les travailleurs français en Allemagne ne sont pas protégés par une convention spécifique. Aucune organisation internationale, du type du CICR, n'est missionnée pour contrôler les conditions de vie qui leur sont réservées. Il n'est pas prévu au moment de l'armistice que soient institués des services français spécifiquement en charge de cette population déplacée. Gaston Bruneton résume cette situation particulière :

Aucune réglementation internationale n'avait été prévue avant la guerre pour assurer l'assistance des travailleurs français et autres étrangers en Allemagne, comme cela avait été le cas pour les prisonniers de guerre¹⁵⁴.

La création de telles structures dépend donc d'éventuels accords conclus *a posteriori* entre le gouvernement de Vichy et les Autorités allemandes.

1.3.2.1 Les particularités du statut du travailleur français requis pour le travail

La présence sur le sol allemand de travailleurs étrangers en contact avec les civils ne manque pas d'entrer en conflit avec les principes idéologiques de préservation de la race aryenne qui prédominent chez les nazis. Cette conséquence du recrutement forcé explique la place et le rôle qu'entend jouer le RSHA auprès des requis, et, à travers lui, le statut qui est

¹⁵¹ Patrice Arnaud, *Les STO. Histoire des Français requis en Allemagne nazie*, op. cit., p. 18.

¹⁵² *Ibid.*, p. 19.

¹⁵³ Les chiffres fluctuent d'un bilan statistique à l'autre. Si celui de 620 000 est retenu par Patrice Arnaud (*Les STO. Histoire des Français requis en Allemagne nazie*, op. cit., p. 19), Berndt Zielinski avance celui de 650 000 personnes (« L'exploitation de la main-d'œuvre française par l'Allemagne et la politique de collaboration (1940-1944) », op. cit., p. 65), tout comme Jean Quellien (Jean Quellien, « les travailleurs forcés en Allemagne : essai d'approche statistique », in Bernard Garnier, Jean Quellien, Françoise Passera, *La main-d'œuvre française exploitée par le III^e Reich*, op. cit., p. 84).

¹⁵⁴ Gaston Bruneton, « Travailleurs français en Allemagne », in Hoover Institute, *La vie de la France sous l'occupation (1940-1944)*, Tome 1, Paris, Plon, 1957, p. 236.

réservé aux différentes catégories de travailleurs étrangers¹⁵⁵. A la fin de l'année 1942, le SD publie une directive imposant de différencier les populations en quatre niveaux et de les séparer dans les camps¹⁵⁶ : les Italiens font, en tant qu'alliés du Reich, partie du groupe le plus élevé, le groupe A ; les Germains (Flamants, Hollandais, Danois, Norvégiens) appartiennent au groupe B, les Français font, quant à eux, partie du groupe C avec les Slovaques, les Roumains ou encore les Espagnols. Au plus bas se situe le groupe D, qui comprend les Slaves non-germaniques Polonais, Serbes, Slovènes, « travailleurs de l'Est ». Le texte donne quelques indications relatives au traitement de chacune des catégories¹⁵⁷. Il s'avère que les Français bénéficient d'un statut certes moins avantageux que celui des « races supérieures » mais en tous les cas bien plus enviable que celui des Slaves, puisqu'ils sont classés parmi les « travailleurs de l'Ouest »¹⁵⁸.

L'étude du statut leur étant attribué confirme cette première approche. Dans les textes, le travailleur français est censé être assimilé à ses homologues allemands. Il est soumis aux mêmes règlements et peut, en contrepartie, bénéficier des mêmes traitements. La *Note d'information* datée du 1^{er} juin 1943 rédigée par le Commissariat Général à la Main-d'œuvre Française en Allemagne en donne un aperçu assez clair. Théoriquement, les lois allemandes lui sont applicables, il a le droit d'accéder en dehors de ses heures de travail à des lieux publics (théâtre, cinéma, églises, cafés, etc.), il est logé dans des camps qui ne possèdent pas de barbelés, bénéficie du même salaire que les Allemands, de la même couverture sociale¹⁵⁹. Plusieurs de ces dispositions ont donc un intérêt crucial pour comprendre le développement éventuel des pratiques sportives. Helga Elisabeth Borjes Sawala ajoute que la durée et les conditions de travail sont, elles aussi, normalement similaires à celles vécues par les Allemands, même si les législations peuvent varier profondément d'un emploi à un autre¹⁶⁰. Concernant les affectations, lors des premiers départs, le travailleur est prévenu du lieu où il

¹⁵⁵ L'une de ses antennes est d'ailleurs spécifiquement en charge de cette question : l'*Amt IVD* (Gestapo) qui s'occupe tant des territoires occupés par l'Allemagne que des travailleurs étrangers en Allemagne. Jacques Delarue, *Histoire de la Gestapo*, op. cit., p. 450.

¹⁵⁶ BA, R58/W168. Directives du SD aux services régionaux de la Gestapo, 11 décembre 1942.

¹⁵⁷ Helga Elisabeth Borjes-Sawala, *Dans la gueule du loup. Les Français requis du travail en Allemagne* op. cit., p. 126.

¹⁵⁸ « Les uns et les autres furent traités en « travailleurs libres de l'Ouest » et partageaient le sort par ailleurs également peu enviable de leurs collègues de travail allemands, soumis aux mêmes contraintes et rigueurs de l'économie de guerre et d'une dictature soucieuse de supprimer radicalement toute expression de dissidence en menaçant d'*Arbeitserziehungslager* (AEL) tous ceux qui étaient soupçonnés de nuire à l'effort de guerre », Helga Elisabeth Borjes Sawala, *Dans la gueule du loup. Les Français requis du travail en Allemagne*, op. cit., p. 105.

¹⁵⁹ AN, 83aj/5. Commissariat Général à la Main-d'œuvre Française en Allemagne, Note d'information n° 10.069 datée du 1^{er} juin 1943. Cette note ne concerne pas spécifiquement les travailleurs civils mais plus largement tous les travailleurs français en Allemagne dont les prisonniers de guerre transformés.

¹⁶⁰ Helga Elisabeth Borjes Sawala, *Dans la gueule du loup. Les Français requis du travail en Allemagne*, op. cit., p. 163.

est envoyé, et possède un « contrat de travail » établi conjointement par l'entreprise française à laquelle il appartenait et l'entreprise allemande qui l'accueille.

1.3.2.2 Les instances allemandes : la DAF et l'*Auswärtiges Amt*

Contrairement aux prisonniers de guerre confiés à la *Wehrmacht*, les travailleurs civils « de l'Ouest » ne sont pas subordonnés de façon systématique à une force armée, mais sont placés sous la responsabilité d'une pluralité de services entre lesquels des conflits ne manquent pas de se multiplier.

Initialement, lors de l'arrivée en Allemagne des premiers travailleurs volontaires, ces derniers sont pris en charge par deux organisations différentes et, somme toute, concurrentielles : la DAF (*Deutsche Arbeitsfront*) et les services pilotés par F. Bran. La création du GBA et la nomination de F. Sauckel à sa tête en mars 1942 complexifie encore le système et multiplie les tensions entre les différents services.

La DAF est, sans conteste, celle qui a le plus d'importance. Créée officiellement le 10 mai 1933¹⁶¹ en remplacement des syndicats dont la dissolution est prononcée le 2 mai, elle possède des fonctions particulières dans la société allemande qu'il convient de prendre en considération pour comprendre le rôle qu'elle joue auprès des travailleurs étrangers. Placée sous la direction de Robert Ley¹⁶², l'institution a pour fonction d'éduquer le travailleur et de l'accompagner sur le plan social et idéologique de façon à juguler toute forme de résistance tout en obtenant de lui un meilleur rendement au travail. Organe de médiation entre les responsables d'usine et les travailleurs, elle possède des ramifications multiples : la *Gauverwaltung* fonctionne à l'échelle d'une région, la *Kreisverwaltung* à celle d'un arrondissement. Des délégués sont en outre nommés sur chaque lieu de production. Ses domaines de prédilection sont nombreux et touchent à la fois le secteur juridique, celui de la formation, de la propagande et les loisirs. La DAF s'intéresse ainsi tout particulièrement aux conditions d'existence des travailleurs :

Le Front du Travail initiera tous les travailleurs allemands à l'idéologie nationale-socialiste, pourvoira aux intérêts de ses membres en matière du droit social et du travail et assurera l'apaisement social. Au surplus, il établira des institutions de secours pour ses membres, favorisera leur formation professionnelle et permanente et veillera à

¹⁶¹ Jacques Doublet, *Le Front du Travail Allemand*, Thèse, Faculté de droit de Paris, Paris, P. Hartmann, 1937, p. 29. (BNF : 8-F-39672).

¹⁶² A propos de la *Deutsche Arbeitsfront*, voir : Richard J. Evans, *Le Troisième Reich*, Tome II, 1933-1939, Paris, Flammarion, 2009, p. 516-525; François-Georges Dreyfus, *Le III^e Reich*, Paris, Editions du Fallois, 1998, p. 212-213 ; Martin Broszat, *L'État hitlérien. L'origine et l'évolution des structures du III^e Reich*, Paris, Fayard, 1985, p. 223-249 ; Jacques Doublet, *Le Front du Travail Allemand*, *op. cit.*).

l'organisation de loisirs sportifs et culturels par l'intermédiaire de l'institution nationale-socialiste¹⁶³.

Comme les ouvriers allemands, les travailleurs étrangers entrent pleinement sous sa juridiction. La DAF possède en effet un service chargé des questions relatives à la main-d'œuvre étrangère : le *Zentral Amt für Arbeitseinsatz*¹⁶⁴ à la tête duquel se trouve un certain Mende. Comme pour les civils allemands, ce service possède des ramifications régionales et locales : les *Gauverwaltung* et *Kreisverwaltung*. La DAF a en outre sous son contrôle certains camps de travailleurs placés sous la responsabilité d'un *Lagerführer*.

Pour autant, dès l'arrivée des premiers français, un autre service s'intéresse de près à leur encadrement : celui de l'*Auswärtiges Amt*, et, plus précisément, Friedrich Bran responsable du *Frankreich-Komitee*. Son action est, comme pour les prisonniers, avant tout politique et idéologique. Il s'agit de diffuser le plus largement possible les principes et fondements d'une « Europe nouvelle¹⁶⁵ ». Pour ce faire, il élabore une organisation offrant aux Français la possibilité de se distraire après le travail et utilise celle-ci pour diffuser une propagande pro-européenne. Pour y parvenir, il favorise la création d'« *Amicales des Travailleurs Français en Allemagne* » à partir de 1941, et les finance par l'un des organismes qu'il dirige, la DFG (*Deutsch-Französische Gesellschaft*). Les Amicales forment des groupements organisés¹⁶⁶ où les membres d'une même nationalité se réunissent dans un lieu spécifique leur ayant été alloué. Ils y organisent des manifestations variées (théâtre, cinéma, sport). Selon Gaston Bruneton, cent soixante-treize Amicales de ce type fonctionnent en 1942¹⁶⁷. Parallèlement, F. Bran lance un journal, *Le pont*, à l'attention des travailleurs, dont le premier numéro date d'avril 1941. Le rapprochement franco-allemand et la construction d'une « grande Europe » constituent les piliers de sa ligne éditoriale.

La nomination de F. Sauckel en mars 1942 entraîne quelques inquiétudes de la part de la DAF, mais celles-ci s'avèrent *a posteriori* infondées : le décret du 7 mai 1942 signé par F. Sauckel tranche sur la question de la *Betreuung* des étrangers en en confiant la gestion à la seule DAF, au détriment des services de F. Bran :

¹⁶³ Décret du 24 octobre 1934 publié dans *Reichsgesetzblatt* du 25 octobre 1934 (cité et traduit par Jean Neff, *Le National-socialisme et l'éducation sportive*, Thèse de 3^{ème} cycle, 1974, p. 203).

¹⁶⁴ L'organigramme de l'*Amt für Arbeitseinsatz* figure aux Archives Nationales : AN, 83aj/24. *Die Deutsche Arbeitsfront. Amt für Arbeitseinsatz, Geschäftsverteilungsplan*, 17. April 1944.

¹⁶⁵ L'une des conférences données par Friedrich Bran est publiée en français par les soins du groupe *Collaboration* : Fritz Bran, *La jeunesse allemande et l'avenir de l'Europe*, conférence donnée le 31 janvier 1942, Paris, Groupe Collaboration, 1942.

¹⁶⁶ Barbara Unteutsch, « Dr Friedrich Bran- Mittler in Abetz's Schatten, in Hans Manfred Bock », Reinhart Meyer-Kallus, Michel Trebitsch (dir.), *Entre Locarno et Vichy, Les relations culturelles franco-allemandes dans les années 30*, Paris, CNRS Editions, 1993, p. 100.

¹⁶⁷ Gaston Bruneton, *op. cit.*, p. 241.

IV. Durchführung der Betreuung. Die Betreuung der im Reich eingesetzten ausländischen Arbeitskräfte wird durchgeführt: vom der DAF bei nichtlandwirtschaftlichen Arbeitskräften, vom Reichsnährstand bei landwirtschaftlichen Arbeitskräften.¹⁶⁸

L'ensemble du personnel de la DAF est très vite informé de ces changements et du rôle qui leur est, de fait, attribué¹⁶⁹. Selon Barbara Unteutsch, les Amicales ne disparaissent pas pour autant, mais sont progressivement incorporées à l'organisation de R. Ley¹⁷⁰. Les actions du Dr Bran se concentrent alors sur l'édition du journal *Le Pont*.

En ce qui concerne les domaines de compétence de la DAF et du GBA, il semblerait que ce soit R. Ley qui démarche auprès de F. Sauckel afin de mettre en place des accords. Quoiqu'il en soit, la « *Zentralinspektion für die Betreuung der ausländischen Arbeitskräfte* » est créée en septembre 1943 conjointement par la DAF et les services du GBA¹⁷¹. Cette nouvelle structure est chargée à la fois d'assurer le rendement optimal des travailleurs étrangers et de trouver des solutions à tous les problèmes susceptibles d'apparaître (concernant le logement, l'accès aux loisirs, etc.). Suivant ce texte, la DAF se voit confirmée dans les missions qu'elle assume depuis plusieurs années, tandis que le GBA occupe, avant tout, un rôle de superviseur.

1.3.2.3 *Kraft durch Freude, une organisation incontournable pour appréhender les loisirs des travailleurs.*

Parmi les différents services créés par la DAF, l'un d'entre eux possède une importance significative dans le domaine des activités corporelles : le mouvement *Kraft durch Freude*, (KdF) « *La force par la joie* ». Si, initialement, celle-ci ne s'adresse qu'aux ouvriers allemands, ses prérogatives sont étendues aux travailleurs requis durant la guerre.

¹⁶⁸ Anordnung Nr. 4 des Generalbevollmächtigens für den Arbeitseinsatz vom 7. Mai 1942. Une partie de ce texte figure en annexe d'une brochure allemande à destination des responsables de camp : AN, 83aj/36, *Dienstanweisung für Lagerführer der Deutschen Arbeitsfront*, Anlage 1, s. 34.

¹⁶⁹ Dans le Gau Kurhessen une circulaire est envoyée dans chaque Kreis avertissant le personnel de ses nouvelles responsabilités : „*Der Generalbevollmächtigte für den Arbeitseinsatz, Gauleiter Sauckel hat in seinen Anordnung Nr.4 vom 7.5.42 grundsätzlich festgelegt, dass für die Durchführung der Betreuung und Ausrichtung der nicht landwirtschaftlichen ausländischen Arbeiter und Arbeiterinnen allein die Deutsche Arbeitsfront (Amt für Arbeitseinsatz) zuständig ist*“. AN, AJ/40/1499. Rundschreiben Nr. 153/Arbeitseinsatz/ Kreisobmänner 152, 26. Mai 1942.

¹⁷⁰ Barbara Unteutsch, „Dr Friedrich Bran- Mittler in Abetz'Schatten“, *op. cit.*, p. 100-101.

¹⁷¹ TMI, Vol XXIX. Document PS-1913 : *Reichsarbeitsblatt (herausgegeben vom Reichsarbeitsministerium und vom Generalbevollmächtigten für den Arbeitseinsatz) Jahrgang 1943*, Berlin, 20 September 1943 : „*Die Zentralinspektion für die Betreuung der ausländischen Arbeits- Kräfte übt ihre Funktion auf Weisung und im Namen des General- bevollmächtigten für den Arbeitseinsatz und des Reichsleiters der Deutschen Arbeitsfront aus. Sie ist zur Vermeidung jeder Doppel- Arbeit allein zuständig, alle Betreuungsmaßnahmen des Ausländer- einsatzes in den Betrieben und Lagern zu überprüfen, festgestellte Mängel -soweit möglich -sofort an Ort und Stelle abzustellen und die hierfür notwendigen Weisungen zu erteilen*“.

Fondé le 27 novembre 1934¹⁷², la KdF a principalement pour mission de développer les loisirs des ouvriers, de sorte que, à travers des activités significatives et appréciées, ils s'insèrent parfaitement dans la communauté du peuple tout en accordant un vif intérêt à leur travail¹⁷³. Le sport, la musique, le théâtre, les aménagements des lieux de travail entrent ainsi dans un projet plus large confié par la DAF à la KdF : celui de la *Betreuung*¹⁷⁴. Cette conception nouvelle de l'encadrement de l'ouvrier n'est en rien à confondre avec une quelconque forme d'humanisme. Robert Ley précise clairement sa pensée dans son ouvrage *Deutschland ist schöner geworden*¹⁷⁵ : la *Betreuung* constitue un principe de gestion des ressources humaines visant à développer au maximum les forces physiques et psychologiques des travailleurs faisant d'eux des « soldats du travail »¹⁷⁶ allemands.

Organisation tentaculaire, le KdF possède plusieurs services parallèles : à côté du bureau « *beauté du travail* », figure le « *bureau des soirées* » chargé de mettre sur pied des divertissements de masse, le « *bureau voyage, promenade et vacances* » pour le tourisme de masse, le « *bureau du sport* » orienté sur le développement des activités corporelles et enfin le « *bureau de l'éducation populaire allemande*¹⁷⁷ ». Chacun d'entre eux est représenté à tous les échelons de l'organisation de l'entreprise (grâce à des délégués bénévoles), mais aussi au niveau du *Gau* ou encore à la tête même du mouvement. Le service « *beauté du travail* » a pour ambition de transformer le quotidien des travailleurs allemands afin qu'ils aient la plus haute considération possible de leur emploi et qu'ils ressentent un certain bien-être à l'usine : les aménagements des entreprises sont réétudiés, les locaux réaménagés, l'hygiène et la propreté soignées, les constructions de terrains de sport et de piscines favorisées¹⁷⁸. Le « *Bureau voyages* » organise de son côté, à moindre coût, des séjours, des croisières, ou encore des week-ends, tout ceci largement exploité par la propagande nazie. Si la guerre stoppe les activités de ce département, il n'en est pas de même pour le « *bureau soirée* »

¹⁷² Hajo Bernett, *Nationalsozialistische Leibeserziehung*, Schorndorf, Hofmann Vlg, 2008 (1966), p. 282. Jacques Doublet indique de son côté la date du 25 novembre 1933. (Jacques Doublet, *Le Front du travail allemand, op. cit.*, p. 46).

¹⁷³ Carola Sachse, „Freizeit zwischen Betrieb und Volksgemeinschaft. Betriebliche Freizeitpolitik im Nationalsozialismus“, *Archiv für Sozialgeschichte* n° 33, 1993, p. 305-328; Hermann Weiß, „Ideologie der Freizeit im Dritten Reich. Die NS- Gemeinschaft „Kraft durch Freude“ *Archiv für Sozialgeschichte* n° 33, 1993, p. 289-303

¹⁷⁴ Hajo Bernett écrit à ce propos : « *Indem die DAF auf das Gebiet der Propaganda, der Erziehung und Betreuung verwiesen wird, wächst die Bedeutung der NS-Gemeinschaft „Kraft durch Freude“* » Hajo Bernett, „Nationalsozialistischer Volkssport bei « Kraft durch Freude », *Stadion* n° 5, 1979, p. 93-94.

¹⁷⁵ Robert Ley, *Deutschland ist schöner geworden*, München, F. Eher Nachf, 1939. (BNF, 16-M-961).

¹⁷⁶ Robert Ley, *Soldats du travail*, Paris, 1943 (BNF, 16-R-412). Cet ouvrage est la traduction française de : Robert Ley, *Soldaten der Arbeit*, München, Zentralverlag der NSDAP, Fr Eher Nachf, 1939.

¹⁷⁷ Peter Reichel, *La fascination du nazisme*, Paris, Editions Odile Jacob, 1997, p. 262. Jacques Doublet indique de son côté l'existence de six services. Au cinq déjà mentionnés, il ajoute celui de la *Section troupes d'usines* (Jacques Doublet, *Le front du travail allemand, thèse, op. cit.*, p. 47).

¹⁷⁸ Peter Reichel, *La fascination du nazisme, op. cit.*, p. 254.

devenu en 1937 le département de « *communauté culturelle* »¹⁷⁹. Dès 1934, il engage une démocratisation de l'accès au théâtre, au cinéma, ou aux concerts de musique classique, tout en accordant à la culture populaire et au folklore une place de choix.

Le « *Bureau sport* » est, sans conteste, une autre grande réussite du KdF. Ses ambitions sont, à en croire l'étude réalisée par Jacques Doublet en 1937, de : « *contribuer à procurer cette harmonie du corps, de l'esprit et de l'âme que l'Allemand moderne emprunte à l'idéal classique*¹⁸⁰ ». Géré par Hans von Tschammer und Osten¹⁸¹, par ailleurs *Reichsportführer* à partir de 1934, le « *Bureau Sport* », ou *Sportamt*, connaît un véritable succès durant toute l'existence du III^e Reich. A en croire un article publié dans le *Bulletin du Centre d'information du travail français en Allemagne* :

Le nombre des manifestations sportives est passé de 11 348 avec 470 928 participants en 1934 à 365 921 avec 8 061 077 participants pendant les six premiers mois seulement de 1938. Le nombre des sociétés sportives d'entreprise est, de même, passé de 10 000 en 1938 à 23 000 en 1942¹⁸².

Ces chiffres sont confirmés par Hajo Bernett, précisant lui aussi que le nombre d'adhérents a suivi une courbe ascendante : deux millions d'individus concernés en 1938, deux millions et demi en 1942¹⁸³. Sur le plan structurel, l'organisation met en place un système efficient couvrant tout le territoire qui s'aligne totalement sur l'organigramme la DAF et plus largement du NSDAP : elle comprend des responsables tant au niveau du Reich, qu'à l'échelle du *Gau*, du *Kreis* ou des localités¹⁸⁴. Selon Claudia Schallenberg, en 1936 les quarante-deux *Gaue*, huit cents *Kreise* et quelques quinze mille localités possèdent un bureau KdF¹⁸⁵.

Les missions idéologiques et sociales sont au cœur de l'activité de *Kraft durch Freude*. Comme Robert Ley le met lui-même en évidence, il s'agit avant tout d'amener les travailleurs allemands vers les sports pour favoriser leur santé et développer leur énergie, mais aussi pour

¹⁷⁹ *Ibid.*, p. 272.

¹⁸⁰ Jacques Doublet, *Le Front du travail allemand*, thèse, *op. cit.*, p. 116.

¹⁸¹ Hajo Bernett précise dans la biographie qu'il lui consacre qu'il est „*Leiter des Sportamtes der NS-gemeinschaft « kraft durch Freude*“ : Hajo Bernett, *Nationalsozialistische Leibeserziehung*, Schorndorf, Hofmann Vlg, 2008, p. 326.

¹⁸² AN, 72aj/255. « Comment fonctionne l'organisation « La force par la joie » (Kraft durch Freude) ? » *Bulletin du Centre d'Information du travail français en Allemagne*, n° 10 (1^{ère} année), 4 septembre 1943, p. 2.

¹⁸³ Hajo Bernett, « Nationalsozialistischer Volkssport bei « Kraft durch Freude », *op. cit.*, p. 116. (Il utilise comme sources : Kdf-Leistungsbericht 1938, Reichssportamt der NS-Gemeinschaft KdF (Hrsg), *5 Jahre „Kraft durch Freude“*. Leistungsbericht 1938, S. 28 et „KdF-Sport ist Lebensbejahung“ in : *Der Angriff*, Nr. 60 vom 10.3.1942).

¹⁸⁴ Claus Selzner, *Die Deutsche Arbeitsfront. Idee und Gestalt*, Berlin, 1935, S. 16, cité par Hajo Bernett, *op. cit.*, S. 100.

¹⁸⁵ Claudia Schallenberg, *KdF : Kraft durch Freude. Innenansichten der Seereisen*, Bremen, Universitäts-Buchhandlung Bremen, 2005, p. 19.

améliorer leur combativité tout en forgeant un esprit de discipline¹⁸⁶. Tous les Allemands aryens sont concernés par ce projet, les jeunes et les moins jeunes, les hommes, mais aussi les femmes¹⁸⁷. Une affiche de propagande vantant la pratique sportive dans les usines Siemens permet de se forger une première idée de la nature comme de la fonction des activités dont il est question :

L'entreprise est le lieu où tu passes la plus grande partie de ta vie active. Quotidiennement tu es astreint à un dur labeur. Ton travail professionnel est toujours difficile, parfois monotone, souvent déformant. Il est donc équitable que tu trouves également dans ton entreprise (sans longs déplacements à l'extérieur) la détente et la joie dans une organisation sportive spécialement adaptée au monde du travail. K.D.F te propose à cet effet un éventail très varié d'activités sportives, artistiques et culturelles, des équipements de qualité et des moniteurs et instructeurs très compétents¹⁸⁸.

Selon Hajo Bennett, les activités proposées sont effectivement multiples. Elles s'étendent des cours d'éducation physique aux pratiques hédoniques en passant par des activités initialement réservées aux classes sociales aisées (ski, tennis, golf) et les sports de combat¹⁸⁹. L'organisation des loisirs sportifs repose sur une cotisation annuelle (trente *Pfennigs*) permettant d'obtenir une carte. Celle-ci contient des pages blanches sur lesquelles les sections des sports apposent des timbres « *chaque fois que le possesseur prend part à un cours ou se rend dans un camp de vacances* ¹⁹⁰ ». Elle constitue ainsi une véritable mémoire des activités sportives de chaque travailleur. Avec leur carte, les Allemands peuvent accéder à toutes les activités proposées par leur section sportive, en réglant, pour chaque cours, la somme modique de 0,20 à 0,40 *Pfennige* suivant le sport pratiqué. Ils peuvent ainsi s'adonner à des cours réguliers d'éducation physique (gymnastique matinale)¹⁹¹, accéder à des leçons de natation encadrées par des professionnels, pratiquer des sports collectifs. Jacques Doublet indique que les sections sportives proposent deux types de cours : les cours ouverts, auxquels

¹⁸⁶ Robert Ley, *Wir alle helfen dem Führer. Deutschland braucht jeden Deutschen*, München, F. Eher, 1937, p. 226.

¹⁸⁷ François-Xavier Babeur précise à ce propos : « *Si l'élément jeune domine, la participation féminine est aussi très importante ; en 1936, il y a eu 4.000.000 femmes participantes, 63% du nombre total ; et en 1937, elles furent 4.400.000, soit 52% du total. Les séances de gymnastique, pour elles seules, entrent pour environ 98% du nombre ci-dessus. Car c'est la gymnastique qui convient le mieux, pour maintenir et améliorer la santé des « mères » allemandes* ». François-Xavier Babeur, *L'organisation des loisirs ouvriers en Allemagne. La force par la joie, Kraft durch Freude*, Paris, Les Presses Modernes, 1939, p. 58.

¹⁸⁸ Affiche de propagande de KDF, entreprise Siemens, cité par Jean Neff, *Le National-socialisme et l'éducation sportive*, *op. cit.*, p. 214 bis.

¹⁸⁹ Hajo Bennett, « Nationalsozialistischer Volkssport bei « Kraft durch Freude », *Stadion* n° 5, 1979, p. 108-109.

¹⁹⁰ Jacques Doublet, *Le front du travail allemand*, *op. cit.*, p. 117.

¹⁹¹ Jacques Doublet retranscrit le sens et la fonction des séances de gymnastique tels que les conçoivent la DAF et la KdF : « *La leçon quotidienne rend l'homme plus apte à sa tâche, diminue ses infériorités physiques et accroît sa capacité de travail ; de plus la pratique du sport en commun resserre les liens de camaraderie* ». Jacques Doublet, *Le Front allemand du travail*, *op. cit.*, p. 118.

chacun peut librement prendre part, et les cours fermés qui demandent une assiduité de la part de ceux qui s’y inscrivent. Le système est donc des plus adaptables et les résultats obtenus avant-guerre probants.

A en croire¹⁹² les données fournies par François-Xavier Babeur, les cours de gymnastique connaissent, par exemple, un développement conséquent¹⁹³. Si l’athlétisme et la gymnastique sont particulièrement développés, les sports de combat ont aussi les faveurs des cadres de la DAF et de la KdF :

Une propagande intensive est faite en faveur des sports de combat : boxe, lutte libre, escrime, jiu-jitsu. Car c’est dans la ligne générale du parti de chercher à développer l’ardeur et l’endurance à la lutte, la résistance à la douleur, le sang-froid¹⁹⁴.

Outre les activités populaires, les sections proposent aux travailleurs de découvrir des sports distinctifs comme le tennis, l’équitation, le golf, l’escrime, le vol à voile et le yachting¹⁹⁵. Si les cours sont plus onéreux (1 RM), ils restent toutefois très accessibles et rendent possible une véritable démocratisation des activités sportives.

Années	Heures d’exercices	Participants aux cours	Nombre de professeurs payés
1934	58.000	633.000	900
1935	214.000	3.300.000	1.600
1936	385.000	6.432.000	2.430
1937	432.000	8.381.000	4.500

Figure 1 : Evolution de la pratique de la gymnastique encadrée par KdF¹⁹⁶

KdF s’emploie aussi à résoudre le problème des équipements sportifs et loue le nécessaire pour pratiquer le ski à prix réduit¹⁹⁷. Alors que la pratique de loisir domine initialement, les activités se concentrent progressivement autour de pratiques de compétitions dans l’entreprise. Les objectifs visés sont toujours pluriels : à côté de finalités prophylactiques, les activités sportives participent à l’édification d’une « communauté du peuple allemand » dont les membres partagent un système de valeurs parmi lesquelles la perfection physique,

¹⁹² Il semble important ici de mentionner le fait que l’auteur n’indique pas ses sources.

¹⁹³ François-Xavier Babeur, *L’organisation des loisirs ouvriers en Allemagne. La force par la joie, Kraft durch Freude*, Paris, Les presses modernes, 1939, p. 56. (BNF, 4-R-5206).

¹⁹⁴ *Ibid.*, p. 61.

¹⁹⁵ Sports cités par Jacques Doublet, *Le front du travail allemand, op. cit.*, p. 117.

¹⁹⁶ *Ibid.*, p. 56.

¹⁹⁷ *Ibid.*, p. 118.

l'attention au corps, le culte de la performance collective occupent une place de choix. Peter Reichel voit dans cette organisation la « *naissance de la société de loisirs* », c'est-à-dire une société dans laquelle le travail et temps libre ne s'opposent pas, mais au contraire, se complètent pour les plus grands bénéfices des sphères politiques et professionnelles. Pour Jean Neff, KdF est une organisation dont les activités sont étudiées pour être accessibles à tous et visent à la fois le rendement maximum et la paix sociale¹⁹⁸, paix entendue sous l'angle de la *Weltanschauung* nazie. François-Xavier Babeur, lui, considère que la structure représente un « *rouage* » de la machine de guerre allemande¹⁹⁹.

La déclaration de guerre ne met pas fin aux loisirs proposés par KdF, mais les messages de propagande y étant associés évoluent. Aux pratiques sportives d'entreprises se trouvent associés des messages de construction de la victoire allemande présentée comme un combat nécessaire et positif auquel chaque travailleur participe²⁰⁰. Il est aussi entendu que les pratiques corporelles contribuent à préparer physiquement les hommes à affronter une éventuelle mobilisation. Quand la « *Guerre Totale* » est déclarée en février 1943, les activités sportives du peuple allemand ne sont pas non plus mises en sommeil. Au contraire, von Tschammer und Osten rappelle clairement que les pratiques corporelles sont d'une importance capitale en temps de guerre, et qu'à ce titre, elles doivent continuer de se développer :

Die Leibesertüchtigung des Volkes ist kriegswichtig. Sie ist mit Nachdruck zu betreiben und zu fördern²⁰¹.

Par contre, aux rencontres nationales et interrégionales sont préférées les confrontations locales qui s'avèrent plus adaptées aux réalités du conflit. Etudiant l'année précédant la capitulation du Reich, Hajo Bernett précise toutefois que les ambitions éducatives et idéologiques de l'organisation tendent à fondre avec les années de guerre pour ne plus se focaliser que sur la dimension compensatoire de l'exercice physique face à des contraintes de travail toujours plus importantes²⁰². Lorsque les Français pénètrent dans les entreprises allemandes, ils découvrent dans l'usine ou l'entreprise cette organisation si souvent vantée dans les documents de propagande.

¹⁹⁸ Jean Neff, *Le National-socialisme et l'éducation sportive*, op. cit., p. 219.

¹⁹⁹ François-Xavier Babeur, *L'organisation des loisirs ouvriers en Allemagne. La force par la joie, Kraft durch Freude*, op. cit., p. 108.

²⁰⁰ Hajo Bernett, „Nationalsozialistischer Volkssport bei « Kraft durch Freude »", op. cit., p. 135.

²⁰¹ BA, R34/ 407. *Anordnung des Reichessportführer über die Einordnung des Sportes in die Aufgaben der totalen Kriegführung*, 10. Februar 1943, v. Tschammer

²⁰² Hajo Bernett, „Nationalsozialistischer Volkssport bei « Kraft durch Freude »", op. cit., p. 139.

1.3.2.4 L'encadrement des Français à l'échelle locale

Les requis français sont confrontés à un triple encadrement : celui mis en place à l'usine, celui existant dans le camp dans lequel ils logent et, enfin, celui, plus diffus mais systématique, de la police.

Sur leur lieu de travail, les requis ont principalement à faire aux chefs d'équipes et contremaîtres, *Meister*, chargés d'organiser le travail et de s'assurer tant de la qualité que de la quantité de la production. Ils côtoient moins fréquemment le directeur de l'usine et le *Betriebsführer*, c'est-à-dire le responsable désigné par le parti nazi pour contrôler l'appareil de production. Les entrées et sorties de l'usine et plus généralement la sécurité intérieure de celle-ci sont assurées par des policiers, les *Werkschutze*, qui peuvent procéder à des fouilles ou des contrôles d'identité²⁰³. Une fois leur journée de travail terminée, la grande majorité des travailleurs rejoint le camp dans lequel ils séjournent. Ce dernier, dirigé par un *Lagerführer*, est gardé par des sentinelles sans, toutefois, être clos de barbelés, ce qui laisse aux prisonniers la liberté de leurs allées et venues dans un périmètre qui leur est spécifié.

Pour toute infraction ou mauvaise conduite au travail, ils peuvent être déférés auprès des services de la police du parti nazi, la *Gestapo*, et du bureau plus particulièrement chargé des travailleurs étrangers : l'*Amt IVD*²⁰⁴. Les responsables régionaux des antennes de la *Gestapo* ont le pouvoir de condamner les requis à subir une peine dans un camp de redressement par le travail, voire de leur transfert en camp de concentration.

1.3.3 Les institutions françaises : protection et éducation des travailleurs français en Allemagne

1.3.3.1 La mise en place des services gérant le requis

La création d'un service français prenant en charge officiellement les intérêts des travailleurs requis a été bien plus laborieuse que dans le cas des prisonniers de guerre. Les premières initiatives en la matière ne sont d'ailleurs pas à placer sous le compte du gouvernement français, mais bien des organisations allemandes soucieuses d'établir des relais avec les ouvriers et de développer une propagande de proximité. La DAF ainsi que les services pilotés par le Dr Bran mettent ainsi en place un système de réseaux s'appuyant directement sur les Français, qu'ils choisissent par rapport à leurs convictions politiques et

²⁰³ Patrice Arnaud, *Les STO. Histoire des Français requis en Allemagne nazie*, op. cit., p. 123.

²⁰⁴ Voir l'organigramme présenté par Jacques Delarue : Jacques Delarue, *Histoire de la Gestapo*, Paris, Fayard, 1987, p. 450.

leur implication en faveur de l'Allemagne nazie. Dès le mois de février 1941, la DAF publie d'ailleurs une circulaire dans laquelle il est signifié l'urgence qu'il y a à nommer dans chaque camp et chaque usine des *Vertrauensmänner*, hommes de confiance, dont les missions consisteraient à encadrer leurs condisciples pour ainsi « *augmenter leur joie au travail et leur rendement*²⁰⁵ ». Concernant les Français, un embryon de délégation est créé en avril 1941 par les soins de la DAF²⁰⁶, « *rattachée directement au Zentral Amt für Arbeitseinsatz et travaillant en étroite collaboration avec lui*²⁰⁷ », et confiée à un ex-prisonnier de guerre, Edouard Alphonse Boulard²⁰⁸. A la fin de l'année 1942, ce dernier a organisé le travail de quelques cinq cents délégués répartis dans seize des quarante-deux *Gaue* allemands²⁰⁹, tandis que l'ordonnance Nr. 4 du 7 mai 1942 officialise la possibilité offerte à la DAF de recruter par ses soins des délégués pour l'aider dans la gestion de la main-d'œuvre²¹⁰.

Soucieux de préserver une certaine influence auprès des travailleurs partis volontairement en Allemagne, le Gouvernement français s'inquiète dès l'été 1941 d'installer une cellule délocalisée. Selon Barbara Lambauer, Gaston Bruneton²¹¹ réalise à ce titre un premier voyage en novembre 1941²¹². A la fin de cette même année, le projet d'une antenne française est discuté lors d'une réunion à laquelle participent des représentants de l'*Auswärtiges Amt*, de la

²⁰⁵ Circulaire de la DAF datée du 13 février 1941 citée par Patrice Arnaud, « Gaston Bruneton et l'encadrement des travailleurs français en Allemagne 1942-1945 », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* n° 67, juillet-septembre 2000, p. 97.

²⁰⁶ AN, 3W/118. *La tutelle de la France sur ses travailleurs en Allemagne*, p. 6 : « *C'est en effet en avril 1941 qu'est née la première Délégation Française - encore n'était-elle qu'officieuse, auprès du Front du Travail Allemand* ».

²⁰⁷ AN, 83aj/17. Secrétariat d'Etat au Travail, *Délégation officielle française en Allemagne du Commissariat Général d'Action Sociale pour les Français travaillant en Allemagne*, Paris, Imp. Parisienne, sd, p. 2.

²⁰⁸ Edouard Alphonse Boulard est avant-guerre secrétaire de la fédération CGT du Bâtiment d'Orléans. Patrice Arnaud donne quelques renseignements supplémentaires sur la façon dont ce dernier se représente son action : il s'agit pour lui, non de défendre les intérêts de ses compatriotes en veillant au respect des clauses du contrat de travail, mais de participer à la construction d'entreprises d'un genre nouveau où chaque ouvrier appartient à une communauté humaine défendant le nouvel ordre européen. (Patrice Arnaud, *Les STO, Histoire des Français requis en Allemagne nazie*, op. cit., p. 97).

²⁰⁹ Patrice Arnaud, *Les STO, Histoire des Français requis en Allemagne nazie*, op. cit., p. 97.

²¹⁰ Ce point est mentionné dans un document intitulé *Directives pour les délégués étrangers auprès des directions régionales du DAF (délégués régionaux)*, daté du 1^{er} septembre 1942. (AN, 83aj/36).

²¹¹ Gaston Bruneton est né en Alsace allemande en 1882. Après la première Guerre mondiale, il travaille à Paris en tant qu'ingénieur. Au début du second conflit mondial, il entre au cabinet d'administration de l'entreprise de son frère, ce qui l'amène à traiter directement avec les Allemands. Affichant une volonté de collaboration avec l'occupant, il est particulièrement bien perçu par ces derniers. Son engagement pour la cause des ouvriers français possède des racines familiales : son père, avant lui, s'est investi auprès des prisonniers de guerre français de la guerre de 1870, tandis que son beau-père, Emmanuel Sautter, a fondé durant la 1^{ère} Guerre mondiale le Foyer du Soldat. (Patrice Arnaud, « Gaston Bruneton et l'encadrement des travailleurs français en Allemagne (1942-1945) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 67, juillet-septembre 2000, p. 95-96.

A propos de son implication, il est possible de lire dans un document d'époque : « *M. Bruneton, alors simple personne privée, ingénieur de l'Ecole centrale, industriel fixé en France après de grands voyages, de longs séjours coloniaux, qui- par atavisme, par éducation, et par un mouvement naturel de sa personnalité- était attentif à toutes les questions sociales pour les avoir connues, en avoir senti l'urgence, et cherché les solutions en sa qualité de chef d'industrie* ». AN, 3W/118. *La tutelle de la France sur ses travailleurs en Allemagne*, p. 7.

²¹² Barbara Lambauer, *Otto Abetz et les Français*, op. cit., p. 514.

DAF, et, pour le côté français, de Benoist-Méchin et Scapini. C'est finalement dans le cadre des négociations franco-allemandes à propos de la participation active du gouvernement de Vichy à la propagande en faveur des départs volontaires que l'Etat français obtient la possibilité d'instaurer une délégation en Allemagne chargée de l'intérêt de ses ressortissants. Au début du mois de février 1942, les Allemands donnent leur autorisation officielle²¹³ et Georges Scapini prend la direction de la délégation²¹⁴. La loi du 26 mars 1942²¹⁵ entérine l'existence d'une mission chargée des intérêts des travailleurs français en créant le *Service de la Main-d'œuvre Française en Allemagne*. Par contre, celui-ci est confié non à Georges Scapini, mais à Gaston Bruneton²¹⁶. Il possède trois missions :

Maintenir le contact entre le Gouvernement et les ouvriers français partis travailler en Allemagne ; assurer la protection de leurs intérêts et leur garantir les meilleures conditions d'existence possible dans le cadre de leur contrat d'engagement ; régler tous les problèmes causés par leur expatriation temporaire, autres que les problèmes consulaires²¹⁷.

Pour les assumer, il comprend une section installée à Paris composée de quatre sous-services (service technique, service social, service de propagande et inspection générale) ainsi qu'une délégation en Allemagne forte de cinq « *délégués inspecteurs* » et d'un chef de délégation²¹⁸, en l'occurrence Robert Castagnet²¹⁹. Son rôle est défini dans un document datant de la fin de l'année 1942 :

²¹³ *Ibid.*, p. 515-516 : selon l'auteure, Abetz transmet à Benoist-Méchin deux notes, l'une datée du 2 février, la seconde du 5 février qui autorisent et organisent l'implantation d'un service pour les travailleurs civils en Allemagne.

²¹⁴ Ces accords sont relatés dans un document rédigé par Georges Scapini à l'attention du Général Bridoux le 30 octobre 1944 (AN, F/9/2661, Chemise « Passation des pouvoirs au Général Bridoux », document n° 14, p. 2 : « *C'est seulement le 5 février 1942 qu'intervint un accord entre M. Abetz, Ambassadeur d'Allemagne et M. Benoist-Méchin, Président de la Commission gouvernementale française pour les négociations franco-allemandes. [...]. Par contre le Gouvernement du Reich donnait son assentiment à l'ouverture à Berlin sous la direction de M. Scapini, à côté du service s'occupant des prisonniers de guerre, d'un service pour les travailleurs civils en Allemagne. Et il s'engageait à mettre à la disposition de ce service un bâtiment.* »

²¹⁵ Loi n° 387 du 26 mars 1942 portant création d'un service de la main-d'œuvre française en Allemagne. (Le texte figure dans AN, 83aj/36).

²¹⁶ Georges Scapini précise que selon les accords de février 1942, 12 délégués sont censés composer cette mission, mais que six d'entre eux sont par l'Etat français placés immédiatement sous la responsabilité de Gaston Bruneton. Les six autres travaillent auprès de Scapini et prennent en charge les aspects administratifs de la vie des travailleurs (Etat-civil, paiement des pensions et des secours) ainsi que les interventions auprès de l'Office allemand des affaires Etrangères. (AN, F/9/2661, *Ibid.*, p. 3)

²¹⁷ Loi n° 387 du 26 mars 1942 portant création d'un service de la main-d'œuvre française en Allemagne.

²¹⁸ *Ibid.*, p. 2. Voir aussi : AN, 3W/118, DOF, *Historique*, p. 2-3).

²¹⁹ Robert Castagnet est en effet mentionné en tant que Directeur de la Délégation d'Allemagne sur un document daté de décembre 1942. Les délégués régionaux sont Messieurs Mentre, Coldepy, Jacquinot, D'humières et Tourancheau. (AN, 40aj/863. *Service de la main-d'œuvre Française en Allemagne*. Document remis par le Chef du service de la Main-d'œuvre Française en Allemagne à Monsieur Kuhne, *Kriegsverwaltungsrat*, 3 décembre 1942).

La délégation en Allemagne prend contact, par ses délégués, avec les travailleurs français et s'efforce de régler, en accord avec le Front du Travail Allemand, toutes les questions qui concernent la vie en Allemagne de ces derniers, tant du point de vue professionnel que du point de vue matériel et moral²²⁰.

Le fonctionnement de cette structure délocalisée semble toutefois avoir été gêné par une pluralité de facteurs : son budget reste faible, les ressources humaines sont bien insuffisantes pour couvrir tout le territoire. Les délégués doivent faire face à une hostilité visible de la DAF²²¹ qui maintient en place les « *délégués Boulard* », tandis que le Dr Bran en exige la dissolution, voyant en celui-ci un obstacle à sa propre propagande politique²²². Or, à partir de l'été 1942, le nombre de Français déplacés en Allemagne croît rapidement en raison de la *Relève* puis, surtout, de l'application de la loi de septembre, rendant nécessaire l'existence d'un service efficient et réellement reconnu par les instances allemandes. G. Bruneton en est d'ailleurs très conscient, et ce, dès le mois de juin 1942 comme le prouve cet extrait de courrier :

Le gouvernement Français ayant l'initiative de ces départs, prend la responsabilité d'assurer à ses travailleurs en Allemagne un climat d'existence aussi favorable que possible, à leurs familles en France la sécurité de vie²²³.

1.3.3.2 La DOF, un service efficace à partir de 1943

En vue d'implanter durablement et dans de bonnes conditions une structure administrative en Allemagne, Gaston Bruneton entre personnellement en contact avec le *Reichsamtleiter* Mende, chef du *Zentral Amt für Arbeitseinsatz* à la DAF, à la fin de l'année 1942, ce qui lui permet de conclure avec ce dernier un : « *accord qui prit la forme d'un protocole aux termes duquel, à compter du 1^{er} février 1943, une Délégation officielle française était constituée auprès de la DAF*²²⁴ ». Cet accord, qui assoie la « seconde » DOF²²⁵, constitue une véritable victoire pour Bruneton. Il parvient à faire fusionner dans la

²²⁰ AN, 40, aj/863. *Service de la Main-d'œuvre Française en Allemagne*, document adressé le 3 décembre 1942 par le Chef du Service de la Main-d'œuvre Française en Allemagne à Monsieur Kuhne, p. 4.

²²¹ Dans l'historique de la DOF établi durant la guerre, il est indiqué que l'organisme ne possède pas les accréditations nécessaires auprès de la DAF pour fonctionner correctement (AN, 3W/118. DOF, *Historique*, p. 2).

²²² Patrice Arnaud, *Les STO, Histoire des Français requis en Allemagne nazie*, op. cit., p. 98., Barbara Lambauer, *Otto Abetz et les Français*, op. cit., p. 519.

²²³ AN, F/37/48. Rapport de G. Bruneton adressé le 15 juin 1942 à Monsieur Barnaud, Délégué-Général aux Relations Economiques et intitulé *Augmentation massive du nombre des travailleurs français en Allemagne*, p. 1.

²²⁴ AN, 83aj/17. Secrétariat d'Etat au Travail, *Délégation officielle française en Allemagne du Commissariat Général d'Action Sociale pour les Français travaillant en Allemagne*, Paris, Imp. Parisienne, sd, p. 2.

²²⁵ Gaston Bruneton écrit à ce sujet : « *Au 1^{er} février 1943 était créée la deuxième « Délégation officielle française » (DOF), par un accord direct et personnel entre le Chef du Service de la main-d'œuvre française en Allemagne (devenu peu après Commissariat général) et le Front allemand du Travail* ». Gaston Bruneton, « *Travailleurs français en Allemagne* », op. cit., p. 238-239.

structure dont il est le responsable et l'ancienne antenne qu'il avait lui-même créée (la première DOF) et la délégation officieuse confiée initialement par les Allemands à Alphonse Boulard.

Tous les membres des deux Délégations actuelles fusionnées en une seule Délégation Officielle Française, dépendent d'un seul Chef, qui est à la fois Chef de la Délégation et *Reichsverbindungsman*.²²⁶.

La nouvelle DOF comprend ainsi :

Un bureau Central établi auprès du *Zentral Amt für Arbeitseinsatz* et un certain nombre de délégués Régionaux établis et accrédités auprès de chacune des *Gauverwaltungen* (administrations provinciales) de la DAF réparties sur le territoire du Reich²²⁷.

Tandis que les services délocalisés en Allemagne connaissent une évolution très importante, ceux existant en France se transforment aussi au début de l'année 1943. Le *Commissariat général à la Main-d'œuvre Française en Allemagne* est ainsi créé le 6 février 1943²²⁸ en remplacement du *Service de la Main-d'œuvre Française en Allemagne*. Ce nouvel organisme, placé sous l'autorité du chef du Gouvernement et confié à Gaston Bruneton, est plus particulièrement chargé de « *maintenir le contact entre le Gouvernement et les ouvriers français ayant contracté un engagement de travail en Allemagne* » ainsi que « *d'assurer la protection de leurs intérêts et de leur garantir les meilleures conditions d'existence possibles*²²⁹ ». En annexe de la loi figurent les statuts de l'Association Nationale des Amis des Travailleurs Français en Allemagne « *destinée à venir en aide moralement et matériellement aux familles des travailleurs français en Allemagne*²³⁰ ».

Face aux journalistes rassemblés devant lui le 13 septembre 1943, Gaston Bruneton insiste sur la mission sociale qui impute au commissariat qu'il dirige :

Son rôle ne commence effectivement que lorsque le travailleur français est en Allemagne et sa tâche consiste alors à veiller sur les intérêts de ce travailleur, à lui apporter l'assistance matérielle et morale dont il a besoin. Ce rôle est donc un rôle uniquement social²³¹.

²²⁶ 40aj/863. *Abschrift ! Délégation Officielle pour les travailleurs Français en Allemagne. Attributions des membres de la Délégation*, 22 janvier 1943.

²²⁷ AN, 3W118. DOF, *Historique*, p. 3.

²²⁸ Loi n° 79 du 6 février 1943 portant création du Commissariat Général à la Main-d'œuvre française en Allemagne.

²²⁹ AN, 83aj/5. Commissariat Général à la Main-d'œuvre Française en Allemagne, *Statut réglementaire du travailleur français en Allemagne et de sa famille*, tome n° 1, p. 52.

²³⁰ AN, 83aj/5. Commissariat Général à la Main-d'œuvre Française en Allemagne, *Statut réglementaire du travailleur français en Allemagne et de sa famille*, tome n° 1, *Statuts de l'Association Nationale des Amis des Travailleurs Français en Allemagne*, article 1^{er}, p. 52.

²³¹ AN, 83aj/5. Etat Français, Commissariat Général à la Main-d'œuvre Française en Allemagne. *Exposé du Commissaire Général à la Main-d'œuvre Française en Allemagne*, Paris, le 13 septembre 1943.

Sur le plan organisationnel, il dispose d'un important dispositif en France et est en relation des plus étroites avec la DOF²³². A Paris, se trouvent réunis le « service technique », le « service des expéditions », le « service social », ou encore le « service de l'aide culturelle ». A partir de novembre 1943, le commissariat décide en effet de créer cette cellule afin de coordonner les actions d'aide à la lecture et aux diverses activités artistiques :

Le Commissariat Général à la Main-d'œuvre Française en Allemagne, avec l'appui de la Croix-Rouge Française et du Comité Central d'Assistance aux Prisonniers de Guerre, a décidé la création d'un nouveau service spécialisé : l'aide intellectuelle aux travailleurs français en Allemagne, chargé de coordonner, afin de leur donner le maximum d'efficacité, toutes les initiatives destinées à procurer à nos travailleurs et aux prisonniers de guerre « transformés » la possibilité d'organiser leurs heures de loisirs²³³.

La direction de la DOF est confiée à Robert Castagnet. Ce dernier a la possibilité de recruter à sa guise le personnel dont il a besoin pour mener à bien l'ensemble des projets touchant les ouvriers requis. Selon Patrice Arnaud, le nombre de personnes rattachées directement à la délégation se multiplie très rapidement courant 1943 pour atteindre 356 individus en février 1944²³⁴. Sur le plan financier, le protocole prévoit qu'une partie des sommes versées à la DAF par les Français lui soit redistribuée ce qui lui donne les liquidités nécessaires à ses projets.

La transformation de prisonniers de guerre en travailleurs civils affectés dans l'agriculture et l'arrivée dans le secteur primaire d'un nombre conséquent de jeunes requis du STO conduisent rapidement la DOF à étendre ses prérogatives. Fin juin 1943, Gaston Bruneton signe un protocole similaire avec le *Reichsnährstand* (RNS), l'organisation corporative du ravitaillement et de l'agriculture du Reich dont dépendent plus de 60 000 prisonniers transformés²³⁵. L'historique rédigé par les services de la DOF mentionne ainsi :

En effet un certain nombre de prisonniers de guerre transformés (60 à 70.000) travaillaient dans l'agriculture et si la DAF était responsable de la *Betreuung* de tous les travailleurs de l'industrie et de l'artisanat, c'était le RNS, syndicat unique agricole, qui accomplissait les mêmes fonctions à l'égard des travailleurs de l'agriculture²³⁶.

²³² Voir annexe n° 24, p. 1459. Organigramme du CGMOFA.

²³³ AN, 83aj/5. Commissariat Général à la Main-d'œuvre Française en Allemagne, *Note d'Information* n° 10.118, 3 novembre 1943.

²³⁴ Patrice Arnaud, *Les STO, Histoire des Français requis en Allemagne nazie*, op. cit., p. 99. L'auteur précise qu'il ne s'agit là que des délégués régionaux et le personnel affecté dans les bureaux centraux à Berlin.

²³⁵ AN, 83aj/5. Commissariat Général à la Main-d'œuvre Française en Allemagne, *Statut réglementaire du travailleur français en Allemagne et de sa famille*, tome n° 1, p. 14. L'accord est conclu le 24 juin 1943.

²³⁶ AN, 3W118. DOF, *Historique*, p. 4.

Dès lors, les services de la DOF se divisent en deux grandes directions, répondant chacune de leur mieux aux besoins des Français. Elle est, selon une brochure lui étant consacrée, un organe de liaison entre les organismes allemands et les travailleurs ayant pour but de défendre au mieux les intérêts matériels et moraux de ces derniers :

La Délégation Officielle Française est chargée de représenter auprès des organisations et organismes allemands les intérêts matériels et moraux des travailleurs français de toutes catégories se trouvant actuellement sur le territoire du Reich ou dans les territoires occupés par lui²³⁷.

1.3.3.3 Une délégation possédant des services décentralisés

A côté des services centraux précédemment décrits, la DOF comprend tout un ensemble d'organisations déconcentrées calquées tant sur les administrations du III^e Reich et de la DAF que sur les réalités de la vie quotidienne des requis. Des antennes de la DOF existent ainsi au niveau local et régional, dans le but d'être au plus près des besoins des Français.

Etant donné que toute l'organisation du travail en Allemagne repose sur les *Gaue* à la tête desquels fonctionnent les *Gauverwaltung*, la DOF met en place des ramifications analogues. Ainsi, un délégué régional, *Gauverbindungsmann*, est nommé dans chaque *Gau* et doit s'assurer de protéger et d'éduquer les travailleurs de sa région²³⁸ tout en maintenant d'étroites relations avec les instances allemandes. Gaston Bruneton présente sous ces termes leur activité en mars 1943 :

Dans chaque *Gau* ou province d'Allemagne, un délégué régional a la charge de tout ce qui concerne la vie matérielle et morale des travailleurs français de la province²³⁹.

Pour y parvenir, il est chargé d'implanter et d'animer un réseau de délégués couvrant la totalité des camps et des usines de son territoire. Tandis qu'il s'entoure d'adjoints au niveau du *Gau*, il peut aussi compter dans certaines régions sur les délégués de *Kreis* (*Kreisverbindungsmann*) pour connaître avec précision les problèmes rencontrés par les Français disséminés sur l'ensemble du territoire qu'il gère. Il les réunit fréquemment et leur communique toutes les informations nécessaires à la bonne organisation des services. Le

²³⁷ AN, 83aj/5. Commissariat Général à la Main-d'œuvre Française en Allemagne, *Statut réglementaire du travailleur français en Allemagne et de sa famille, tome n° 1, p. 14. L'accord est conclu le 24 juin 1943*, p. 6.

²³⁸ Dans le document présentant la DOF, il est en effet souligné que son action est « *éducatrice et préventive* ». AN, 83aj/17. Secrétariat d'Etat au Travail, *Délégation officielle française en Allemagne du Commissariat Général d'Action Sociale pour les Français travaillant en Allemagne*, Paris, Imp. Parisienne, sd, p. 15.

²³⁹ AN, 83aj/36. Gaston Bruneton « Discours de M. Gaston Bruneton », Centre d'Information du Travail Français en Allemagne, *Le travail Français en Allemagne. Journées d'Études de la Presse Française (Paris, 4 et 5 mars 1943)*, p. 18.

délégué de *Kreis* est responsable d'un secteur géographique plus restreint et doit s'assurer des conditions de vie des travailleurs y ayant été affectés. Il est amené à visiter les camps et les usines. Lorsqu'il lui est signifié des problèmes importants impossibles à solutionner à l'échelle locale, le délégué de *Kreis* entre en contact avec son homologue allemand de la *Kreisverwaltung*, et en informe ses supérieurs. Pour surveiller l'ensemble des intérêts des ouvriers, il s'appuie sur un réseau de délégués d'usines et de camps qu'il rencontre lui-même souvent. Les premiers, dont la nomination incombe aux Allemands²⁴⁰, ont :

[...] pour mission de travailler en étroite collaboration avec le *Betriebsobmann* pour tout ce qui concerne l'application de la législation et des règlements relatifs au travail, de même que d'assurer la discipline au travail et le bon rendement des ouvriers²⁴¹.

Dans chaque camp, un délégué français, *Lagerverbindungsman*, est désigné pour assurer le respect de la discipline et de la propreté du camp, répartir les effectifs dans les baraques, mettre en place une organisation d'entr'aide et dynamiser les activités distractives. Pour cela, il désigne des chefs de baraque et des chefs de chambre et s'entoure d'une équipe de volontaires. Il est en relation directe avec le *Lagerführer* allemand avec lequel il discute des améliorations à apporter au camp. Pour résumer :

A chaque échelon de la hiérarchie du Front allemand du Travail correspond donc une représentation des ouvriers français qui travaille en étroite liaison avec l'organisme allemand auprès duquel il se trouve²⁴².

Le réseau de délégués mis en place est conséquent. Selon Gaston Bruneton, 11 000 délégués sont en fonction en 1944, la majeure partie d'entre eux est recrutée par le Commissaire lui-même en fonction de leurs capacités à mener à bien une mission sociale. Si quelques anciens délégués de la première DOF préservent leur place, la majorité est remplacée par des individus choisis soit parmi les requis ayant fait preuve de leur motivation, soit parmi les prisonniers transformés²⁴³.

²⁴⁰ Patrice Arnaud, *Les STO, Histoire des Français requis en Allemagne nazie*, op. cit., p. 100

²⁴¹ AN, 83aj/17. Secrétariat d'Etat au Travail, *Délégation officielle française en Allemagne du Commissariat Général d'Action Sociale pour les Français travaillant en Allemagne*, Paris, Imp. Parisienne, sd, p. 12-13.

²⁴² *Ibid.*, p. 10.

²⁴³ Selon Gaston Bruneton, « Travailleurs français en Allemagne », op. cit., p. 239.

1.4 La délégation permanente du CGEGS à Berlin : une structure singulière gérant les activités sportives des requis et des prisonniers de guerre

1.4.1 La mise en place d'une Délégation permanente à Berlin du C.G.E.G.S en faveur des travailleurs français

Le projet de création d'une cellule du CGEGS sur le sol allemand apparaît pour la première fois dans un rapport rédigé par le responsable des Amicales de la DOF, J.Brière, en janvier 1943. Pour autant, l'idée semble antérieure, puisque l'auteur rappelle à Gaston Bruneton l'existence d'une « promesse » faite par le passé :

[...] de demander au sous-secrétariat d'Etat aux sports un délégué qualifié pour les questions sportives et connaissant suffisamment l'allemand pour être mis en contact avec les milieux officiels allemands compétents²⁴⁴.

Il précise par ailleurs les missions qui lui seraient confiées :

Ce délégué serait chargé du contrôle de l'activité sportive dans nos diverses amicales et de l'organisation des matchs avec des équipes allemandes ou d'autres nationalités²⁴⁵.

La réaction de Gaston Bruneton semble avoir été très rapide. En effet, une note de service datée du 19 février 1943 fait connaître à l'ensemble du personnel du Commissariat Général à l'Education générale et aux Sports la création d'une délégation du Commissariat à Berlin. Elle indique que la cellule est chargée « *d'organiser et de contrôler les activités sportives et les activités d'éducation générale dans les camps d'ouvriers français en Allemagne* », et demande aux éventuels volontaires de se faire connaître, précisant que « *des avantages pécuniaires importants, sous forme d'indemnités, seront consentis au personnel en service en Allemagne*²⁴⁶ ». Dès mars 1943, l'information est diffusée par le biais de la *Feuille d'Information*²⁴⁷. Né quelques jours après la promulgation de la loi sur le STO et après la fondation de la DOF, le projet ne concerne initialement que les travailleurs civils. Le colonel Pascot reprend à son compte cette initiative et en précise le sens :

²⁴⁴ AN, 3W/118. Rapport de J. Brière adressé à Gaston Bruneton le 29 janvier 1943, p. 1.

²⁴⁵ *Ibid.*

²⁴⁶ AN, F/17/14462. *Note de service* n° 165 CAB/P datée du 19 février 1943, signée Venturini.

²⁴⁷ « Constitution d'une délégation du Commissariat Général pour les Ouvriers français en Allemagne », *Feuille d'Information* du Commissariat Général à l'EGS n° 32, 4 mars 1943. (BNF, 8 JO 6144).

L'œuvre du Commissariat général aux Sports s'applique à tous les Français. Elle devait donc être étendue à ceux de nos compatriotes qui sont appelés à travailler en Allemagne. Cette nécessité impérieuse n'a pas échappé au Colonel Pascot²⁴⁸.

L'instruction n° 485/Cab/P du 26 mai 1943²⁴⁹ donne officiellement naissance à cette antenne du CGS. Celle-ci annonce en effet la création d'une « délégation permanente » à Berlin à partir du 1^{er} juin 1943²⁵⁰. Installée près le Commissariat Général à la Main-d'œuvre Française en Allemagne, elle dépend administrativement de celui-ci tout en relevant techniquement du Commissaire Général aux Sports. Un inspecteur du CGS en poste dans l'Académie de Lyon, Mr Cressol, est désigné pour en prendre la direction. Il a pour adjoint le responsable des sports du DOF, Mr. Albaret. Les tâches qui lui sont confiées se concentrent, au départ tout au moins, sur une prise de contact avec les différents services allemands chargés des sports de façon à édifier une organisation efficiente favorisant le développement des activités sportives de tous les Français. Il est notamment demandé au responsable de l'antenne de se mettre en relation avec le Ministère des Affaires Etrangères, le Front Allemand du Travail, les Fédérations sportives.

1.4.2 Une délégation responsable de l'ensemble des questions relatives au sport tant pour les ouvriers que pour les prisonniers

Au milieu du mois d'août 1943, l'armature du nouvel organisme est présentée par le service Propagande-Information du commissariat²⁵¹. Il est composé d'un chef de délégation et de plusieurs délégués placés auprès des différents services allemands (Front allemand du Travail (DAF), Ministère de l'Agriculture (RNS), organisation Todt). En se calquant sur le modèle allemand, il est en plus prévu de placer un délégué aux sports dans chaque *Gau* aux côtés du Délégué régional du Commissariat Général à la Main-d'œuvre. Ce personnel est chargé d'impulser une dynamique sportive chez les travailleurs, et, pour ce faire, de favoriser leur accès à des installations sportives.

²⁴⁸ AN, F/17/14465. Commissariat Général aux Sports. Service. Information-Propagande. Communiqué à la Presse et à la radio, 7 août 1943.

²⁴⁹ AN, F/17/14462. *Instruction n° 485 Cab/P relative à la création d'une délégation permanente du Commissariat Général aux Sports près le Commissariat Général à la Main-d'œuvre Française en Allemagne.* (Voir annexe n° 25, p.1463).

²⁵⁰ AN, F/17/13353. *Note relative à l'activité du Commissariat Général aux Sports du 10 mai au 10 juin 1943*, p. 1 : « *Création d'une délégation permanente du CGEGS près du Commissariat Général à la Main-d'œuvre en Allemagne. La délégation est placée sous l'autorité de M. Cressol, inspecteur de l'EGS* »

²⁵¹ AN, F/17/14465. Commissariat Général aux Sports. Service Information-Propagande. Communiqué à la Presse et à la radio, 7 août 1943.

Alors qu'il n'était question depuis mars 1943 que de construire une cellule gérant les ouvriers, l'organigramme présenté aux médias en août montre que les prérogatives de celle-ci ont évolué : un service supplémentaire gérant les prisonniers de guerre apparaît en effet distinctement. A partir de l'été 1943, il est donc possible d'affirmer que tout ce qui a trait au développement des pratiques corporelles des Français prisonniers ou requis est placé sous la responsabilité d'une antenne du CGS dirigée par M. Cressol.

Cette remarque est confirmée par le transfert de responsabilité qui s'opère à l'automne 1943 entre le CCA et la délégation au sujet du matériel sportif. Alors que depuis 1941 le CCA se chargeait de constituer des stocks puis de les acheminer vers les camps, le Commissariat aux Sports reprend cette mission à son compte et la confie à sa délégation. Cette nouvelle organisation est explicitement évoquée dans une correspondance que le CCA adresse au Commissariat en novembre 1943 :

Comme suite à notre entretien avec M. Cressol, Délégué du Commissariat Général, nous informant que désormais le matériel de sports destiné aux Prisonniers de guerre comme aux Travailleurs serait centralisé par lui à Berlin [...] ²⁵².

Grâce aux courriers échangés entre les différentes structures mais aussi aux rapports d'activité du commissariat, il est possible d'entrevoir les rôles respectifs de chacun des services. En France, le service de l'Équipement sportif est chargé de discuter avec les représentants du Secrétariat d'État à la production industrielle du volume (exprimé en « bons ») de production en textile, chaussures et petits matériels réservé au commissariat aux sports ²⁵³. Une fois celui-ci négocié, le commissariat répartit les « bons » entre les fédérations sportives et les centres régionaux, et pour les prisonniers et requis, son antenne berlinoise. L'acheminement est préparé en France sous le contrôle du service de l'équipement sportif qui reste par ailleurs en contact avec la délégation de Berlin ²⁵⁴. La réception est assurée par les services de M.

²⁵² AN, F/9/2855. Lettre du Président de la Croix-Rouge Française. Comité Central d'Assistance aux Prisonniers de guerre en captivité BL/GP/BJ adressée à Monsieur le Commissaire Général à l'Éducation Générale et aux Sports, 23 novembre 1943.

²⁵³ Cette mission apparaît par exemple dans la *Note relative à l'activité du Commissariat Général du 10 mai au 10 juin 1943*, p. 6. (AN, F/17/13353).

²⁵⁴ Les relations entre le Service de l'équipement sportif et la délégation de Berlin apparaissent dans chacun des comptes rendus d'activité du Commissariat à partir de l'automne. Voir à ce titre les archives cotées AN, F/17/13353). A titre d'exemple, il est possible de trouver dans la *Note relative à l'activité du Commissariat Général du 10 septembre au 10 octobre 1943* l'indication suivante : Le Bureau « matériel » est chargé des « Relations avec notre Délégation à Berlin pour l'envoi de matériel de sport aux travailleurs et aux prisonniers français en Allemagne », p. 6.

Cressol. Le matériel est stocké avec toutes les autres marchandises en provenance de France dans un entrepôt situé à Guben²⁵⁵, appartenant à la DAF et géré par le DOF²⁵⁶.

Le personnel français qui y est affecté est aussi chargé de procéder à sa répartition tant dans les *Stalags*, les *Oflags* que dans les différents *Gaue*. Une lettre adressée par le chef de la délégation de Berlin à tous les hommes de confiance stipule à ce propos :

La totalité du matériel destiné aux Français se trouvant en Allemagne est expédiée à un centre de répartition situé dans les environs de Berlin et géré par un délégué du colonel Pascot. Ce délégué répartit ensuite équitablement entre les différentes catégories de Français (P.G, Requis, Transformés)²⁵⁷.

A partir de l'été 1943, le CGS se voit confier la tâche de constituer des stocks, de les acheminer à son dépôt, de décider du volume spécifiquement alloué aux prisonniers et aux requis et d'organiser les livraisons correspondantes.

²⁵⁵ Un courrier du Bureau des Sports de la Délégation Scapini daté du 20 juin 1944 spécifie en effet que le matériel sportif est stocké, comme les autres marchandises venant de France, à Guben. (AN, F/9/2670. *Note pour le Service Diplomatique des Prisonniers de Guerre*, Paris, 20 juin 1944 : « La DFB a l'honneur de faire savoir au SDPG que jusqu'à présent le centre de distribution de Guben n'a mis à la disposition des PG que les articles de sport suivants [...] »).

²⁵⁶ AN, 83aj/18. *Note de service* du 22 avril 1943, Commissariat Général à la Main-d'œuvre Française en Allemagne : « Par suite d'une entente avec la DAF, le dépôt central sera organisé à l'*Auslieferungslager* de la DAF à Guben. Cet organisme sera chargé du stockage et de la répartition des marchandises expédiées de France ».

²⁵⁷ Une lettre identique a été trouvée dans les archives de plusieurs camps : pour le *Stalag* VA : AN, F/9/3462. Lettre du Chef de la Délégation BV.SM n° 131/BS à Monsieur l'homme de confiance du *Stalag* VA, 28 février 1944 ; pour le *Stalag* VII : AN, F/9/3496. Lettre du Chef de la Délégation BV.SM / n° 131BS à Monsieur l'homme de confiance du *Stalag* VII, 28 février 1944 ; pour le XB, F/9/3557. Lettre du Chef de la Délégation BV.SM n° 131/BS à Monsieur l'homme de confiance du *Stalag* XB, 28 février 1944.

CHAPITRE II

SPORTS ET EDUCATION PHYSIQUE :

DES PRATIQUES QUI PERMETTENT DE SUPPORTER UNE CAPTIVITE QUI S'ETERNISE ?

LE CAS DES OFFICIERS ET HOMMES DE TROUPE AYANT GARDE LEUR STATUT DE PRISONNIER DE GUERRE

Introduction du chapitre II

Installés dans la captivité depuis plus de deux ans, les prisonniers de guerre vivant dans les *Stalags* et les *Oflags* bénéficient de structures sportives, d'institutions organisant les différentes activités et d'expériences en matière de création de championnats ou d'évènements dans le camp. Cet ensemble d'éléments constitue une base solide à partir de laquelle les activités sportives peuvent continuer à se développer. Pour autant, les situations vécues par les uns et les autres varient considérablement suivant les camps ou les *Kommandos* durant les deux premières années. La durée de la captivité a-t-elle pour conséquence de niveler les conditions de vie, et de fait, d'homogénéiser les pratiques de loisir sportif, ou bien, au contraire, contribue-t-elle à renforcer les différences ? Les motivations des officiers, des hommes de troupe des camps-mères des *Stalags* ou de ceux affectés en *Kommandos* se modifient-elles ?

Le contexte même de la captivité s'est, quoi qu'il en soit, foncièrement transformé. La « Guerre totale » nécessite en effet une main-d'œuvre toujours plus importante, ce qui conduit les Allemands à revoir en profondeur leur façon d'organiser et de gérer les affectations en *Kommando*. Comment la société captive se réorganise-t-elle alors que les responsables des différents services de la « confiance » ont toutes les chances de connaître une nouvelle affectation ? Comment les officiers qui ne bénéficient pas d'un rapatriement ou encore d'une affectation spécifique restructurent-ils leur société après le départ de nombre d'entre eux ? Les activités sportives souffrent-elles de ces bouleversements ? Soucieux de garder une certaine influence sur les centaines de milliers d'hommes encore détenus dans le Reich, le Gouvernement de Vichy poursuit son entreprise d'encadrement à distance des prisonniers. Le texte du printemps 1942 consacré à la mise en place d'une stratégie de propagande organise-t-

il toujours les actions des différents services ? La mission Scapini continue-t-elle de défendre auprès des prisonniers un ralliement sans faille à la Révolution nationale ? Les sports font-ils partie des activités mises en avant ? Englués sur différents fronts, les Allemands continuent-ils d'assurer un encadrement idéologique important ?

Comment les prisonniers supportent-ils l'épreuve qu'ils traversent ? Les questions de la nouveauté comme celle du défi ou encore de l'adversité dans le cadre des pratiques sportives compétitives paraissent ici essentielles pour appréhender les motivations des officiers ou des hommes de troupe. Trouvent-ils toujours goût aux activités qu'ils se sont créés en captivité, ou bien les abandonnent-ils progressivement ? Y trouvent-ils toujours autant de plaisir ? Ces dernières, qu'il s'agisse des compétitions, des stages d'éducation générale et sportive, des cours, des conférences, de la passation du BSN ou de la participation à différents concours ont-ils toujours du sens alors même qu'une victoire du Reich par les armes devient de plus en plus improbable ?

2.1 Dans les *Oflags*, des pratiques physiques affranchies de la propagande, mais tributaires des aides extérieures.

2.1.1 Une société captive apaisée et organisée

2.1.1.1 Départs des « collaborateurs » et accalmie des tensions politiques

Tout au long du premier semestre 1942, les tensions politiques n'ont cessé de s'amplifier pour atteindre leur paroxysme aux environs de l'été, tandis que durant l'automne et plus encore l'hiver, le phénomène disparaît progressivement. La raison principale, fréquemment évoquée dans les témoignages, semble assez simple : les prisonniers les plus engagés dans la collaboration comme ceux soutenant ouvertement le régime de Vichy sont les premiers à être rapatriés dans le cadre de la « Relève » ou à bénéficier de transfert vers des services français basés en Allemagne. Le capitaine Brécard²⁵⁸ devient ainsi officier-conseil et quitte l'*Oflag* XVIIIA pour visiter différents *Kommandos*. Le retour en France du responsable du *Cercle Pétain* de l'*Oflag* IIB ne « tarde pas²⁵⁹ » non plus. Roger Ikor précise du reste qu'en quelques mois : « L'*Oflag* s'est vidé de ce qu'il avait pu compter de collaborateurs²⁶⁰. » S'ils ne deviennent pas des cadres de la mission Scapini, c'est auprès de la Délégation Officielle Française qu'ils sont éventuellement recrutés²⁶¹. Ces départs pacifient les relations entre les hommes restés derrière les barbelés. Bien que fortement touché par des conflits idéologiques et politiques, l'*Oflag* XVIIIA connaît une certaine accalmie à partir de 1943²⁶², fait que Jacques Deshayes confirme dans son propre témoignage.²⁶³ A l'*Oflag* XB après les remous liés à la nomination d'un doyen soutenu par les Allemands et proche des idées de Marcel Déat, le camp semble retrouver une certaine sérénité : « Bon moral, pas de veulerie, grosse activité dans le camp, université, sport » déclare-t-il dans son rapport de mars 1943²⁶⁴.

Cette période permet aussi à la plupart des hommes retenus dans les *Oflags* de réussir à clarifier l'attitude qu'ils doivent adopter aussi bien vis-à-vis des Allemands qu'à l'égard du gouvernement de Vichy. Alors qu'au début de la captivité, le Maréchal Pétain recueillait toute

²⁵⁸ Selon Lucien Raffalli, il rejoint la Délégation en tant qu'officier-conseil et inspecte les *Kommandos* de la région de Göpfritz. Lucien Raffalli, *Les loups dans la bergerie*, op. cit., p. 152.

²⁵⁹ Roger Ikor, *Pour une fois écoute, mon enfant*, op. cit., p. 297.

²⁶⁰ *Ibid.*, p. 299.

²⁶¹ Voir à ce propos : Partie II, chapitre III.

²⁶² AC. Carton *Oflag* IX à XVII. Chemise *Oflag* XVIIIA. Rapport du Général Gibert, dernier doyen du camp, Paris 11 juin 1945.

²⁶³ AC. Carton *Oflag* IX à XVII. Chemise *Oflag* XVIIIA. Jacques Deshayes, *Rapport sur l'Oflag XVIIIA*, sd.

²⁶⁴ SHAT, 2P70. Compte rendu n° 16 relatif à la période du 11 au 19 mars 1943 à partir des déclarations des rapatriés. *Oflag* XB.

la confiance des officiers de l'Active comme de la Réserve, «*il n'est pas douteux que l'opinion a basculé vers la fin de 194*²⁶⁵ »: les officiers se positionnent résolument en faveur de la victoire des alliés tout en s'écartant de la Révolution nationale. Le *Livre souvenir* de l'*Oflag* IVD rend compte de ce tournant.

Evolution décisive des esprits au cours de l'été. La résistance de Stalingrad renverse la situation. On envisage la défaite de l'Axe. Evanouissement de tout esprit de collaboration malgré les violents appels du Gouvernement de Laval²⁶⁶.

Plusieurs évènements les conduisent à un tel revirement politique. La manière dont s'est déroulée la *Relève* durant l'été 1942 entache de façon durable la crédibilité du gouvernement français aux yeux de ceux qui n'ont pas été rapatriés. Les officiers de l'*Oflag* XB évoquent ainsi des «*libérations stupéfiantes* » qui ont «*jeté le trouble*²⁶⁷ » dans l'esprit des prisonniers. Mais, plus que tout, ce sont les revers que connaît la *Wehrmacht* et l'évolution de la guerre qui provoquent cette bascule. Possédant des radios clandestines²⁶⁸, les officiers parviennent effectivement à suivre le cours des évènements. A ce titre, le débarquement en Afrique du Nord constitue avec le recul des armées allemandes en URSS, d'indéniables déclencheurs. Roger Ikor le spécifie très clairement en une phrase : «*A partir de novembre 1942, les clochards étaient redevenus des soldats*²⁶⁹ » et en précise les conséquences : «*Du jour au lendemain, les individus se retrouvèrent soumis à un devoir simple. La France, c'était Alger ; l'ennemi, l'Allemand*²⁷⁰. » Natter et Refregier consignent à la date du 8 novembre : «*Lumières dans les ténèbres. Coup de talon qui nous remonte des profondeurs. Enfin la certitude que la bête qui nous a serrés à la gorge va bientôt crever*²⁷¹. » Monsieur Chevry précise lui aussi dans le témoignage dactylographié qu'il remet au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale que la captivité entre dans une nouvelle phase à partir de l'hiver 1942 en raison des déboires des Allemands sur les différents fronts²⁷². Les contrôles postaux effectués sur les courriers postés dans les jours qui suivent le débarquement de novembre 1942 prouvent bien

²⁶⁵ Jean-Marie d'Hoop, « Propagande et attitudes politiques dans les camps de prisonniers : le cas des *Oflags* », *Revue d'histoire de la deuxième Guerre mondiale*, n° 122, avril 1981, p. 22.

²⁶⁶ Pierre Bertrand, *Oflag IVD, annales et répertoires. Livre souvenir, op. cit.*, p. LIV.

²⁶⁷ AC. Carton *Oflag* IX à XVII. Chemise *Oflag* XVIII. Jacques Deshayes, *Rapport sur l'Oflag XVIII*, sd.

²⁶⁸ SHAT, 2P70. Compte rendu n° 16 relatif à la période du 11 au 19 mars 1943 à partir des déclarations des rapatriés. *Oflag* XB.

²⁶⁹ Selon Jean-Marie d'Hoop : « *La grande période de la radio clandestine commença en 1942* ». Jean-Marie d'Hoop, « Propagande et attitudes politiques dans les camps de prisonniers : le cas des *Oflags* », *op. cit.*, p. 23.

²⁷⁰ Roger Ikor, *Pour une fois écoute, mon enfant, op. cit.*, p. 302.

²⁷¹ *Ibid.*, p. 302.

²⁷² Henri Natter et Adam Refregier, *Six mille à l'Oflag XVIII*, *op. cit.*, p. 86.

²⁷³ AN, 72aj/291. Monsieur Chevry, *Réflexions sur la captivité dans les Oflags*, document dactylographié remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, 1951.

la rapidité avec laquelle les prisonniers sont tenus informés²⁷³. Six mois plus tard, les mêmes contrôles décèlent un changement d'opinion des officiers qui deviennent de plus en plus critiques vis-à-vis du gouvernement, de la Révolution nationale et de quelconque idée de collaboration²⁷⁴.

2.1.1.2 Redistribution du pouvoir dans les Oflags

Le départ des principaux défenseurs de la collaboration ainsi que les certitudes entourant le dénouement de la guerre octroient aux prisonniers favorables à la victoire de l'Angleterre un prestige notoire dans les camps, et conduisent à une redistribution du pouvoir au sein de la communauté captive. Les « *Cercle Pétain* » perdent ainsi leurs prérogatives jusqu'à être, fréquemment, mis en sommeil, tandis que les adversaires farouches de la collaboration finissent par peser lourd sur l'administration française des *Oflags*. Au XB, les délégués de la mission Scapini constatent lors d'une visite en mars 1943 que les activités du *Cercle Pétain* sont extrêmement réduites, et que, si le Maréchal est encore respecté, le Gouvernement de Laval est au contraire fortement critiqué²⁷⁵. A l'*Oflag IIB*, le *Cercle Pétain* fondé à la fin de l'année 1941 est mis « *en veilleuse*²⁷⁶ » après les événements de novembre 1942. Il continue de vivoter en 1943 pour ne plus exister qu'en surface en 1944²⁷⁷. L'Abbé Flament précise qu'une fois le *Cercle* réduit à une peau de chagrin²⁷⁸, les opposants au régime de Vichy s'attaquent aux services de la bibliothèque²⁷⁹ et à ceux de l'université²⁸⁰ afin de juguler l'influence de la propagande allemande. En ce qui concerne l'*Oflag XVIIIA*, le chef d'escadron et d'artillerie Victor Aucourt indique dans son rapport que :

L'activité du cercle Pétain est depuis longtemps pratiquement nulle et aucun des actes du Maréchal et de son gouvernement ne donne plus lieu à commentaire ou à étude en conférence²⁸¹.

²⁷³ AN, F/9/2910. Chemise *Oflag IVD*. CCCPPG, rapport quotidien du 6 janvier 1943.

²⁷⁴ AN, F/9/2910. Chemise *Oflag IVD*. CCCPPG, rapport quotidien du 12 juillet 1943 : « *Plus nombreux sont les correspondants qui croient être de bons Français en ne pensant pas comme le Gouvernement* ».

²⁷⁵ AN, F/9/2708. Rapport d'information des délégués Laureux et capitaine de la Chapelle suite à une visite effectuée à l'*Oflag XB*, mars 1943.

²⁷⁶ Selon les termes employés par le dernier doyen du camp : AC. Carton *Oflag IX à XVII*. Chemise *Oflag XVIIIA*. Rapport du Général Gibert, dernier doyen du camp, Paris 11 juin 1945.

²⁷⁷ *Ibid.*

²⁷⁸ AN, 72aj/292. Abbé Flament, *op. cit.*, chapitre III. Vie politique, p. 73.

²⁷⁹ *Ibid.*, p. 93.

²⁸⁰ *Ibid.*, p. 95-96

²⁸¹ AN, F/9/2304. Rapport du chef d'escadron et d'artillerie Aucourt Victor, fait le 26 janvier 1943 à l'attention de Monsieur Scapini.

Le secteur des activités physiques est lui aussi touché. Le capitaine Brécard est, par exemple, remplacé à son poste par le commandant de génie Bugeaud²⁸² à l'*Oflag* XVIIA, ce dernier étant également responsable des autres distractions du camp²⁸³.

Cette redistribution du pouvoir associée au climat général qui règne dans les *Oflags* entraîne une raréfaction des manifestations de sympathie à l'égard du Maréchal Pétain, voire des crispations lorsque celles-ci ont tout de même lieu. Au IVD, la « *cérémonie aux couleurs* », qui se déroule le 1^{er} mai des années 1941²⁸⁴ et 1942²⁸⁵ en hommage à l'anniversaire du Maréchal Pétain, connaît des abstentions en 1943²⁸⁶ :

Un certain nombre d'officiers prisonniers de guerre à l'*Oflag* IVD ont refusé de participer le 1^{er} mai dernier à la cérémonie de salut aux couleurs organisée avec un éclat particulier par le doyen français du camp à l'occasion de la Fête-anniversaire du Maréchal de France, Chef de l'Etat²⁸⁷.

L'incident est rapporté aux services de l'armée qui prend des sanctions à l'égard des officiers incriminés²⁸⁸. Toutefois, la cérémonie n'est plus organisée en 1944²⁸⁹.

2.1.2 Une multitude d'activités physiques organisées

Tandis que le climat politique se modifie visiblement, les activités sportives continuent d'occuper dans le quotidien des officiers une place, sinon centrale, du moins très importante. Dans le témoignage que M. Henriot recueille le 31 mars 1956 auprès d'un officier ayant séjourné à l'*Oflag* IIB, le délégué du Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale note :

Au IIB, il y avait un magnifique gymnase, il y eut du tennis, de l'escrime, de la pelote basque à main nue, et à la petite chistera avec les points chantés en basque. L'hiver on arrosait le terrain de football qui devenait alors une splendide patinoire et en avant les patins et les matchs de hockey ! Et il fallait voir l'ambiance d'un match du dimanche ou d'une course de relais !²⁹⁰

²⁸² AN, F/9/2303. Rapport remis par le capitaine Colombey le 19 novembre 1942, enregistré par le service diplomatique des prisonniers de guerre le 26 décembre 1942.

²⁸³ SHAT, 2P70. Rapport sur l'*Oflag* XVIIA, 18 novembre 1942, non signé. L'auteur évoque un camp très agité à son arrivée en septembre 1942, et le remplacement de Brécard par Bugeaud.

²⁸⁴ Pierre Bertrand, *Oflag IVD, annales et répertoires. Livre souvenir, op. cit.*, p. XLIV.

²⁸⁵ *Ibid.*, p. LI.

²⁸⁶ *Ibid.*, p. LIX.

²⁸⁷ SHAT, 2P70. Note pour le cabinet du secrétaire d'Etat à la Défense, n° 3173 C2/PM, 6 août 1943, signée Menard.

²⁸⁸ SHAT, 2P70. Note pour le cabinet du secrétaire d'Etat à la Défense, n° 3173 C2/PM, 6 août 1943, signée Menard.

²⁸⁹ Pierre Bertrand, *Oflag IVD, annales et répertoires. Livre souvenir, op. cit.*, p. LXVII.

²⁹⁰ AN, 72 aj/ 293. *Chemise Oflag IID-IIB. Témoignage de Monsieur Lalin François recueilli par M. Henriot pour la Commission d'histoire de la Seconde Guerre mondiale le 31 mars 1956.*

Les *Oflags* IIB, VID, VIA et XB possèdent des traces écrites nombreuses permettant de circonscrire avec précision les évolutions que connaissent les pratiques corporelles durant cette période. Sauf cas d'exception, les Autorités allemandes n'entravent pas l'organisation des loisirs sportifs, gérés de manière opérationnelle par un service des sports expérimenté. Le nombre d'officiers concernés est systématiquement important, les pratiques variées, les événements multiples. La surveillance médicale fait son apparition dans les *Oflags* et les prétendants aux activités sportives doivent se soumettre à une visite médicale effectuée auprès du médecin français du camp. Les officiers restent en retrait par rapport à la propagande menée dans les camps par les services de Vichy, mais acceptent par contre de prendre part à certains projets mis au point en France dès lors que cela leur offre une occupation supplémentaire.

2.1.2.1 Des installations sportives conséquentes qu'il convient d'entretenir

Après deux années passées en captivité, les officiers français ont à leur disposition, grâce à leurs efforts mais aussi à l'aide intéressée des Autorités allemandes, des installations sportives nombreuses permettant l'épanouissement des loisirs sportifs. Les photos prises dans les camps, les croquis esquissés par les détenus, ainsi que les rapports des responsables français permettent d'en connaître les spécificités. Tous les *Oflags* possèdent des terrains de sport collectifs érigés autour des *Blocks* de construction. L'existence d'une halle de sport dépend, par contre, du lieu même dans lequel l'*Oflag* est implanté. Dans le cas de cantonnement en « dur », comme au IIB ou au VIA, les officiers ont accès à ce type de bâtiments, mais les espaces extérieurs sont assez réduits à l'inverse des camps formés de *Blocks* en bois, cas du XVIIIA et du IVD où il n'y a pas de grande halle, mais où le nombre de terrains et courts extérieurs est bien plus important.

L'*Oflag* VIA offre à cet égard un exemple intéressant. Les installations sont décrites dans plusieurs documents : le rapport rédigé en 1944 par le doyen du camp²⁹¹, un croquis esquissé à la même période par un officier et le témoignage d'H. Soulier²⁹². Les officiers bénéficient de cinq lieux de pratique différents.

²⁹¹ AN, F/9/3423. Rapport du Général Lucien, Chef de camp à l'*Oflag* VIA, *La pratique de la culture physique et des sports à l'Oflag VIA*, 30 mars 1944.

²⁹² AN, 72aj/293. H. Soulier, *Historique de l'Oflag VIA*, Témoignage dactylographié remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, p. 70.

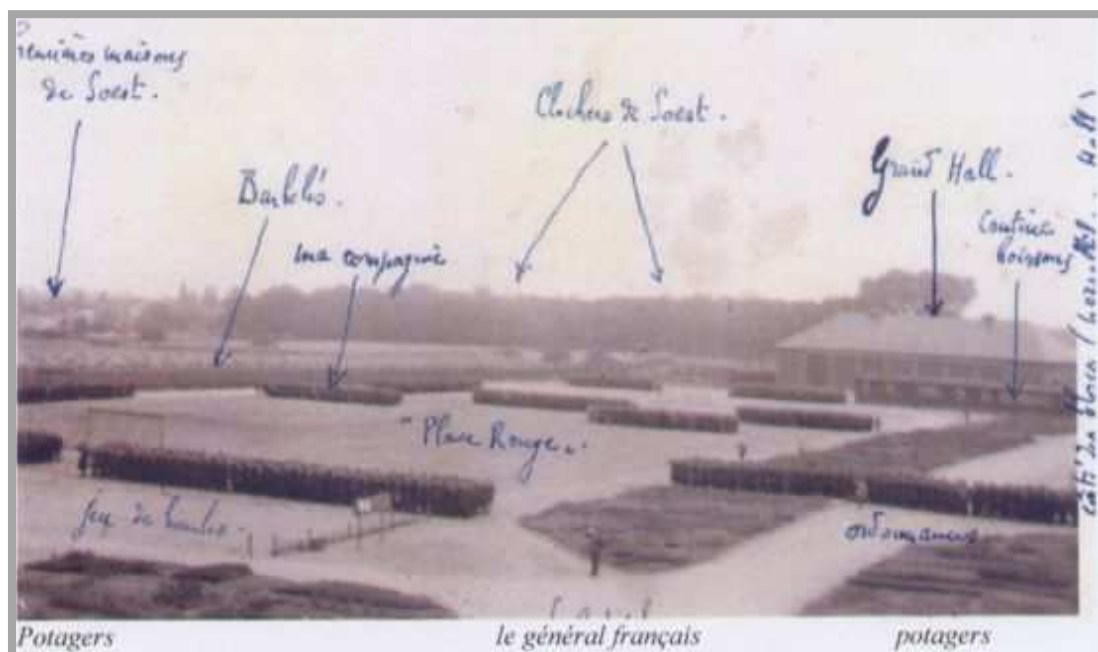


Figure 2 : Photo de l'Oflag VIA²⁹³.

Un terrain de manœuvre appelé « *place rouge* » de 150 mètres sur 60 a été aménagé en un véritable terrain de football doté de cages achetées par les officiers. Il se situe au nord de l'Oflag, derrière les différents *Blocks*. Le même espace sert aussi pour le hockey et les compétitions d'athlétisme. Les officiers ont la possibilité de faire de la culture physique dans une « *carrière* » de 60 mètres sur 40. Cet espace, en jaune sur le croquis, jouxte le terrain de football, et est entouré par les jardinets cultivés par les prisonniers et par le boulodrome. Entre les baraques, plusieurs terrains de sport ont été aménagés : basket-ball, volley, tennis. Un sautoir en hauteur est placé proche du « grand hall » qui sert à la fois de théâtre, de salle de gymnastique et d'éducation physique. Une « *piscine* » apparaît à l'entrée du camp, mais n'est pas utilisable selon le doyen.

²⁹³ Archives possédées par l'association *Mémoire et Avenir, Chapelle de Soest*. Musée virtuel. Oflag VIA.

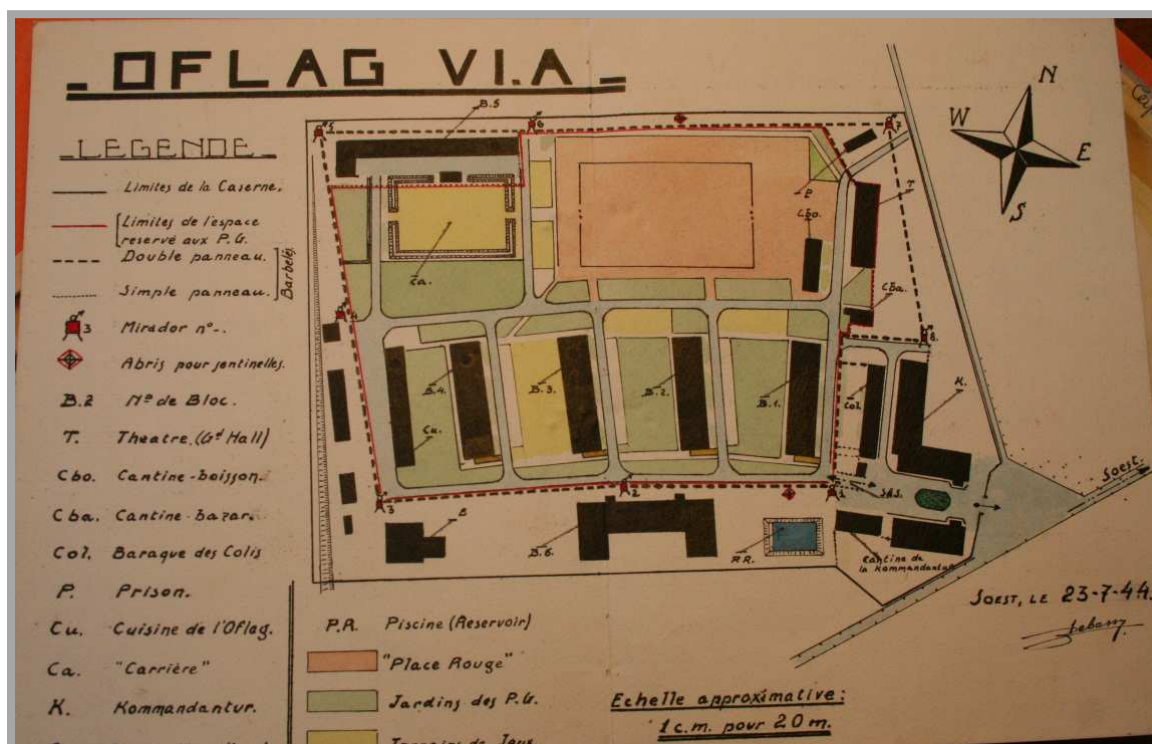


Figure 3: Croquis de l'Oflag VIA²⁹⁴

Le croquis figurant dans le *Livre souvenir* de l'Oflag IVD donne une vue d'ensemble des infrastructures à disposition des officiers détenus dans ce camp. Y apparaissent un terrain de football avec tribunes (F), un terrain de hockey (H), deux patinoires (P), deux terrains de pelote basque (PB), deux réservoirs-piscines (R), cinq courts de tennis, un terrain de rugby (TR), quatre de volley (V), deux de basket (B), deux espaces réservés à la culture physique (CP), une salle d'escrime et une autre d'éducation physique.

La majeure partie de ces installations date des années 1941 ou 1942, ce qui n'empêche pas les officiers d'œuvrer pour compléter les structures existantes. A l'Oflag XVIIA, une « piscine » est ainsi inaugurée, selon Natter et Refregier, le 20 août 1943²⁹⁵. L'Oflag VID se dote d'un court de tennis au printemps 1944, qui est inauguré le 13 juillet en présence du doyen de l'Oflag²⁹⁶. C'est à l'été 1943 qu'une piscine est construite à l'Oflag IVD²⁹⁷. Plus que l'aménagement de nouveaux lieux de pratique, c'est davantage l'entretien des installations existantes qui nécessite des efforts conséquents et réguliers. Qu'il s'agisse de la préparation de la saison d'été ou de celle d'hiver, il est demandé aux adhérents des différentes activités de participer aux travaux de réfection, et à tous de respecter les espaces sportifs.

²⁹⁴ AN, 72aj/293. Oflag VIA. Croquis réalisé le 23 juillet 1944.

²⁹⁵ Henri Natter et Adam Refregier, *Six mille à l'Oflag XVIIA*, op. cit., p. 97.

²⁹⁶ AN, 72aj/309. Oflag VID. Rapport du doyen de l'Oflag, Meunier, en date du 12 juillet 1944.

²⁹⁷ Pierre Bertrand, *Oflag IVD, annales et répertoires. Livre souvenir*, op. cit., p. LX.

Les communications des hommes de confiance des *Oflag* XB et VIA renseignent sur les problèmes rencontrés et les tâches à réaliser. Au printemps, il est ainsi nécessaire de rénover les terrains extérieurs. Après la neige et les pluies, ils doivent être de nouveau aplanis, et les lignes retracées. En date du 17 mars 1943, le doyen du XB annonce, par exemple, que le court de tennis est en pleine rénovation, et demande à tous de respecter le travail en cours²⁹⁸. Dès son arrivée en tant que doyen à l'*Oflag* VID, le colonel Meunier sollicite les officiers pour rénover le stade. Il écrit dans son rapport :

Il importe de remettre le stade en état dans le minimum de temps en profitant de toutes les périodes de beau temps. Le Chef français du camp fait appel à la bonne volonté de tous les officiers. Il espère que nombreux seront les volontaires qui consentiront à fournir l'effort qui leur est demandé dans l'intérêt de la communauté française du camp²⁹⁹.

Le doyen veille ensuite, au début et à la fin des saisons sportives, à ce que les travaux de réfection soient correctement menés, qu'il s'agisse de la remise en état du terrain de tennis³⁰⁰, ou de la préparation des patinoires. Pour les sports de glace, il fait appel à la bonne volonté des officiers :

Patinage. Etant donné le travail considérable que nécessitent la mise en état et l'entretien des deux patinoires, ceux qui désirent participer à la saison de patinage cet hiver sont priés de se faire inscrire sans faute à la réunion qui aura lieu demain jeudi à 14h au réfectoire de Gauche. Il ne pourra plus être admis comme les années précédentes, que des camarades s'inscrivent au dernier moment sans avoir pris leur part des travaux communs³⁰¹.

Les installations souffrent parfois du comportement même des officiers, comportement contre lequel les responsables des sports tentent de lutter. Avant le début de la saison de patinage, le doyen de l'*Oflag* XB demande à tous d'éviter de marcher sur les patinoires en pleine préparation³⁰². Dans un rapport daté du 16 avril 1943, il invite les officiers à ne pas circuler sur le boulodrome afin de ne pas le détériorer³⁰³. En septembre 1944, les joueurs de tennis du VIA s'expriment à travers les communications de l'homme de confiance pour demander à leurs camarades « *de vouloir bien s'abstenir de stationner sur les courts avec leurs chaussures, de s'y installer pour faire la cuisine, et, d'une façon générale, d'éviter de*

²⁹⁸ AN, F/9/3426. *Oflag* XB. Communications. *Communications diverses en date du 17 mars 1943*.

²⁹⁹ AN, 72aj/309. *Oflag* VID. Rapport du doyen de l'*Oflag*, Meunier, en date du 8 août 1942.

³⁰⁰ AN, 72aj/309. *Oflag* VID. Rapport du doyen de l'*Oflag*, Meunier, le 16 août 1944.

³⁰¹ AN, F/9/3426. *Oflag* XB. Communications. *Communications du Bureau Militaire en date du 22 septembre 1943*.

³⁰² AN, F/9/3426. *Oflag* XB. Communications. *Communications diverses en date du 21 novembre 1942*

³⁰³ AN, F/9/3426. *Oflag* XB. Communications. *Communications diverses en date du 16 avril 1943*. : « *Boule lyonnaise. Afin d'éviter une détérioration prématurée du terrain de jeu, il est instamment recommandé à Messieurs les Officiers et Hommes de troupe du camp d'éviter toute circulation sur le boulodrome avant sa mise en service.* »

détériorer le terrain »³⁰⁴. Il semble en effet que les installations extérieures ne résistent pas bien aux affres du temps. Le problème semble si conséquent qu'il conduit le doyen du VIA à en appeler au civisme des officiers en octobre 1944 :

Sports. [demande] à tous de respecter le peu qui reste des installations si difficilement établies, poteaux de football, panneaux de basket, cheval d'arçon, barres parallèles³⁰⁵.

En dehors de l'entretien et de la lutte contre toute forme de détériorations, volontaires ou non, les services des sports doivent faire face à des vols de matériel, fortement préjudiciables à la pratique sportive. En octobre 1944, le doyen de l'Oflag VIA s'insurge contre les délits à répétition et exige le retour du matériel dérobé³⁰⁶.

2.1.2.2 Massification et diversification des pratiques sportives

Les archives des camps, et plus particulièrement celles des Oflags XB, VIA et VID, permettent d'établir, au moins approximativement, tant la proportion d'officiers concernés par les sports que les disciplines qu'ils pratiquent entre l'été 1942 et 1944³⁰⁷.

Un constat s'impose : le sport intéresse de plus en plus d'individus. Dans un rapport qu'il fait parvenir en avril 1944 au bureau de la délégation de Berlin, le doyen de l'Oflag VIA juge ainsi que le nombre de sportifs du camp est « *considérable* ». Il estime qu'environ mille officiers au moins s'adonnent au moins à un sport régulièrement, ce qui, ramené au nombre total de captifs de ce camp³⁰⁸, représente près de 50% des officiers.

Il est impossible d'établir sans des chevauchements qui leur enlèveraient toute valeur le nombre des officiers qui pratiquent tel ou tel sport et la culture physique. Ce que l'on peut affirmer, c'est que sur un total d'environ 2 050 officiers et hommes de troupe, [...] ceux qui pratiquent ou l'éducation et un sport ou bien un sport seulement (en exceptant les boules et le ping-pong), représentent plus de 1 000 prisonniers³⁰⁹.

³⁰⁴ AN, F/9/3421. Oflag VIA. Rapport du 23 septembre 1944, signé Lucien, P/O le Chef de bataillon Vigneux.

³⁰⁵ AN, F/9/3421. Oflag VIA. Rapport du 14 octobre 1944 signé Lucien, P/O le Chef de bataillon Vigneux.

³⁰⁶ AN, F/9/3421. Rapport du 14 octobre 1944 signé Lucien, P/O le Chef de bataillon Vigneux : « *On a volé dans la cave du bloc IV où ce matériel était entreposé le tremplin, des agrès et, chose plus grave, un tendeur de la barre fixe. Ceci fait suite à la disparition des poteaux de tennis, des planches du sautoir, etc., etc. Les sportifs de l'Oflag VIA demandent notamment au camarade qui l'aurait trouvé de rapporter au lieutenant Mauduit II/119 le tendeur de la barre fixe.* »

³⁰⁷ Ces renseignements sont toutefois extraits de rapports ayant pour objectif de formuler des demandes de matériels sportifs transitant par la délégation de Berlin. Il est donc envisageable que le nombre de pratiquants ait été surévalué.

³⁰⁸ AN, F/9/2707. Chemise Oflag VIA. Rapport des délégués de la mission Scapini suite à une visite effectuée à l'Oflag VIA le 9 juillet 1944. Le rapport indique : 1 860 officiers et 211 ordonnances dans le camp.

³⁰⁹ AN, F/9/3423. Rapport du Général Lucien, Chef de camp à l'Oflag VIA, *La pratique de la culture physique et des sports à l'Oflag VIA*, 30 mars 1944.

A la même époque, le rapport établi par le directeur des sports de l’*Oflag* XB fait état de quelques 1 539 adhérents³¹⁰ à l’une ou l’autre des sections sportives, pour un effectif au camp de 1 558 prisonniers³¹¹. Il ne différencie par contre pas le nombre d’adhérents du nombre d’individus, si bien qu’il est impossible de connaître le nombre exact d’officiers concernés par les sports. Les chiffres communiqués permettent en revanche de calculer le pourcentage d’officiers s’adonnant aux différentes activités. Ainsi, ils sont plus de 25% à pratiquer la culture physique et l’athlétisme, 7% à faire du football, 14% du jeu de boules.

1° SPORTS PRATIQUÉS AU CAMP -

Sont pratiqués au camp les sports suivants, avec le nombre des participants :

Culture physique et athlétisme :	400	membres
Volley-ball :	100	-
Rugby :	64	-
Football :	115	-
Basket-ball :	90	-
Hockey :	60	-
Tennis :	100	-
Boule lyonnaise :	200	-
Escrime :	170	-
Ping Pong :	120	-
Boxe :	60	-
Pelote basque :	60	-

Figure 4 : Effectif des sections sportives de l’*Oflag* XB, avril 1944.

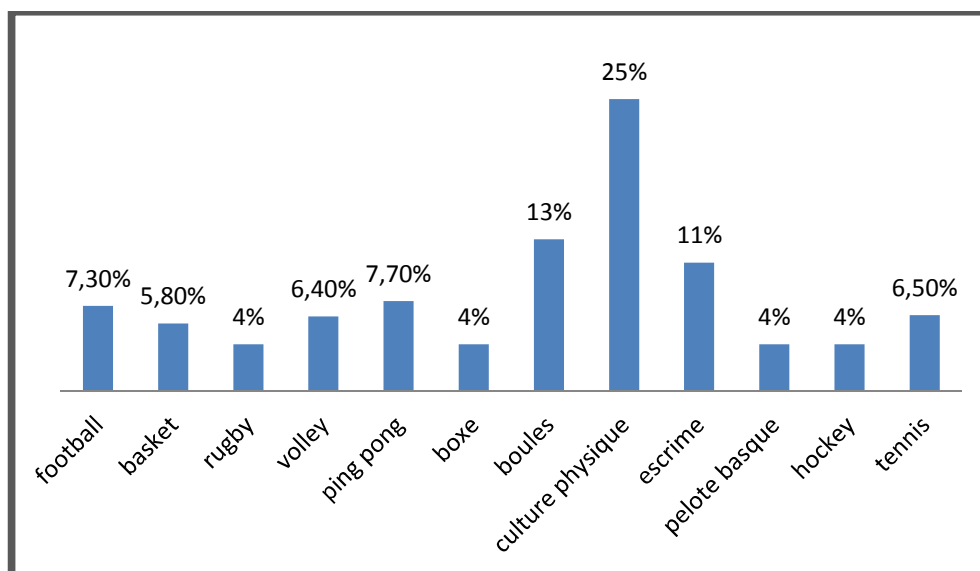


Figure 5 : Pourcentage des officiers de l’*Oflag* XB à s’adonner à une activité sportive³¹²

³¹⁰ AN, F/9/3432. Rapport du colonel Bignon, directeur des sports à l’*Oflag* XB, 11 avril 1944.

³¹¹ AN, F/9/2708. Chemise *Oflag* XB. Rapport des délégués du CICR suite à une visite réalisée le 23 mars 1944.

³¹² Lire de la façon suivante : 25% des officiers de l’*Oflag* XB s’adonnent à la culture physique, 6,5% font du tennis.

A l'*Oflag* VIA, les prisonniers ont une gamme de choix très variés : football, hockey, basket, volley, tennis, deck tennis, gymnastique aux agrès, tennis de table, escrime, boxe française, lutte, judo, boxe anglaise et boules. Au XB, cet éventail est légèrement plus restreint, puisque le service des sports ne propose que douze activités. Dans les deux cas, il est possible de constater que les sports collectifs de petit terrain attirent un nombre de pratiquants assez conséquent : cent-cinquante basketteurs au VIA, quatre-vingt-dix au XB, soixante-quinze footballeurs au VIA contre cent-quinze au XB. L'escrime, le hockey et le tennis, pratiques distinctives des classes sociales aisées, connaissent un franc succès : deux cent-quatre-vingts escrimeurs participent aux différents championnats mis en place au VIA, cent-soixante-dix au XB, soit dans les deux cas plus d'un prisonnier sur dix. A côté des activités très répandues, les camps possèdent aussi des sections plus discrètes telles que le judo au VIA avec douze licenciés. Le handball n'apparaît dans aucun camp.

A partir du second semestre 1942, il est vrai que dans les *Oflags* les officiers font preuve d'une nouvelle dynamique de création de sections sportives. A titre d'illustration, l'*Oflag* XB s'enrichit de trois nouveaux sports durant l'été 1942, sports qui prennent ensuite leur pleine mesure les années suivantes. Le 20 juillet 1942, le doyen du camp informe les officiers qu'une section de sports d'attaque et de défense vient d'être créée :

Sports d'attaque et de défense. A la demande de nombreux officiers désireux de s'initier à la pratique éducative des sports d'attaque et de défense, le S/L Garric (moniteur du cadre national de Joinville) organisera à partir du jeudi 23 juillet les cours suivants ; mardi et jeudi : séance de boxe française, mercredi et vendredi, séance de jiu-jitsu. Ces séances auront lieu de 15h à 15h45 sur le plateau Hébert et revêtiront un caractère uniquement éducatif. Prière de se munir d'une couverture.³¹³

Le hockey sur terre battue est proposé à partir de la fin du mois de juillet³¹⁴, une section de boules lyonnaises est fondée au début du mois d'août³¹⁵. A l'*Oflag* VID, le même phénomène apparaît: une section d'escrime est fondée en octobre 1942³¹⁶, une section patinage en novembre 1942³¹⁷.

³¹³ AN, F/9/3426. Archives de l'*Oflag* XB. Communications diverses en date du 20 juillet 1942.

³¹⁴ AN, F/9/3426. Archives de l'*Oflag* XB. Communications diverses en date du 21 juillet 1942.

³¹⁵ AN, F/9/3426. Archives de l'*Oflag* XB. Communications diverses en date du 7 août 1942 : « *Tous les camarades officiers et hommes de troupe du camp s'intéressant au jeu de boules lyonnaises sont invités à assister à la réunion qui se tiendra samedi 8 à 20h15 au réfectoire de droite. Ordre du jour : création du groupement, organisation de tournois et concours* »

³¹⁶ AN, 72aj/309. *Oflag* VID. Rapport du doyen de l'*Oflag*, Meunier, en date du 19 octobre 1942 : « *« Escrime : une section d'escrime vient d'être fondée dans le camp. Elle fonctionnera sous le contrôle du comité de sports, dans des conditions qui seront fixées ultérieurement. Les officiers désireux de pratiquer le sport des armes sont priés de se faire connaître dès cette semaine aux délégués de bloc dont les noms suivent : bloc I : lieutenant Le Blanc, bloc II, lieutenant Bardou, bloc III capitaine Labaye, bloc IV capitaine Manière. Tous renseignements seront donnés par les délégués aux officiers intéressés.* »

³¹⁷ AN, 72aj/309. *Oflag* VID. Rapport du doyen de l'*Oflag*, Meunier, en date du 6 novembre 1942.

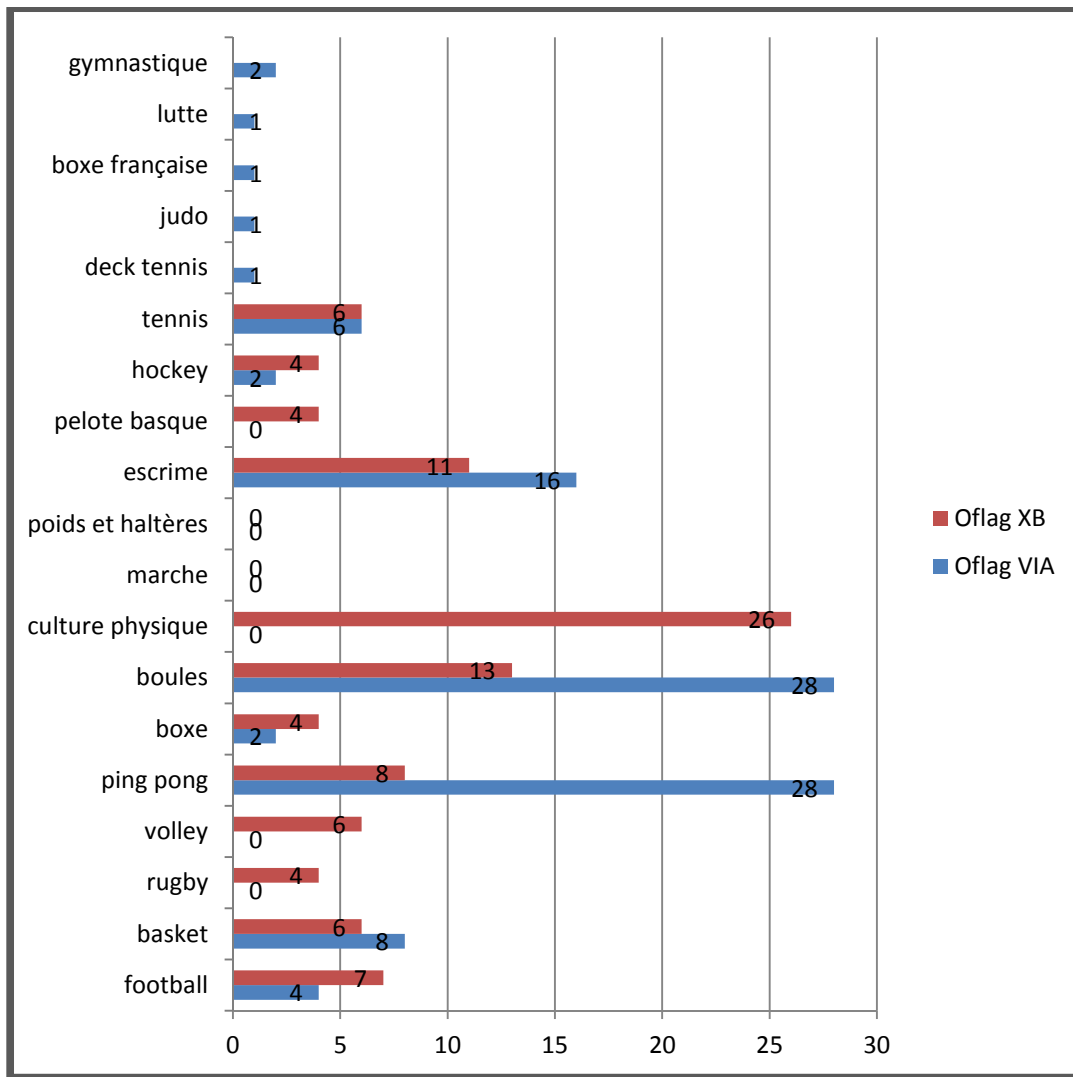


Figure 6 : Pourcentage des pratiquants par discipline sportive dans les Oflags VIA et XB³¹⁸.

2.1.2.3 Des pratiques surveillées médicalement

Les activités sportives sont en outre placées sous contrôle médical. A l'Oflag XB, le directeur des sports avertit les officiers concernés que « *cette activité est suivie au point de vue médical, en particulier pour l'éducation physique et l'athlétisme* »³¹⁹. Des exigences analogues se retrouvent à l'Oflag VIA. Dans le communiqué du doyen du camp à l'attention de tous les officiers daté du 4 avril 1944, il est précisé que les prisonniers doivent se soumettre à un examen réalisé par le médecin chef du camp à des créneaux horaires spécifiquement réservés à cet effet avant de débiter la saison sportive³²⁰. A l'Oflag IVD, le

³¹⁸ Lire le graphique de la façon suivante : sur l'ensemble des pratiquants, 6% sont des tennismen à l'Oflag VIA.

³¹⁹ AN, F/9/3432. Rapport du colonel Bignon, directeur des sports à l'Oflag XB, 11 avril 1944.

³²⁰ AN, F/9/3421. Oflag VIA. Rapport du 4 avril 1944. Le doyen, Lucien, P/O le Chef de bataillon Vigneux.

Livre Souvenir indique qu'à partir du mois de mai 1943, aucun sport violent ne peut être pratiqué sans consultation préalable³²¹.

A l'*Oflag* VID, les responsables français du camp instaurent dès 1943 un examen physiologique très complet pour les officiers désireux de faire du sport. Dès le mois de mars d'ailleurs, est organisée au camp une conférence sur le thème du contrôle physiologique :

L'importante question du « contrôle physiologique et contrôle médical dans les sociétés » sera traitée demain matin mardi 2 mars à 15h30 au grenier central du *bloc* II par le capitaine Lotte, ex-instructeur de l'école de Joinville. Tous les officiers qui s'intéressent à la pratique de l'EP et des sports sont cordialement invités à assister à la réunion. Prière apporter siège³²².

Les tests réalisés auprès des officiers sportifs comprennent un relevé des mensurations, une prise de poids, un examen spirométrique, une prise de tension artérielle, la mesure d'indice de Pignet, une auscultation du thorax, un examen neurologique sommaire, un examen du squelette et de la musculature. Sept cent-cinquante hommes s'y sont soumis sur les 2 376 recensés dans le camp. A la suite de cette opération d'envergure, les prisonniers sont classés en différentes catégories, et certains « ont été priés de s'abstenir de tout sport ou de se limiter à des exercices précis »³²³. Dans le témoignage qu'il rédige pour la Fédération Française de Basket après la guerre, le capitaine Mangieu signale que les basketteurs de l'*Oflag* IIB étaient l'objet de contrôles médicaux très fréquents³²⁴.

Les *Oflags* possèdent en effet les moyens techniques de procéder à une telle surveillance, comme l'impose par ailleurs la Convention de Genève³²⁵. Chacun d'eux est équipé d'une infirmerie dans laquelle travaillent des médecins et des infirmiers de profession, en nombre suffisant au regard de la population du camp. Deux médecins et deux dentistes veillent sur la santé de leurs camarades à l'*Oflag* VID³²⁶. Au VIA, deux médecins et un dentiste assument cette tâche en 1944³²⁷.

Ce souci de surveillance médicale correspond de surcroît très bien aux usages en la matière tant en éducation physique qu'en sport, et ce, aussi bien avant la guerre que depuis la

³²¹ Pierre Bertrand, *Oflag IVD, annales et répertoires. Livre souvenir, op. cit.*, p. LIX.

³²² AN, F/9/2707. *Oflag* VID. Rapport du doyen de l'*Oflag*, Meunier, en date du 1^{er} mars 1943.

³²³ AN, F/9/2707. Chemise *Oflag* VID. Rapport du délégué du CICR suite à une visite effectuée à l'*Oflag* VID le 17 juillet 1943.

³²⁴ Jean Mangieu, « Le basket, sport roi à l'*Oflag* IIB. Joueurs, moniteurs, arbitres y furent formés par des techniciens ayant la foi », *Bulletin d'information. Basket-Ball. Organe officiel de la fédération internationale de basket-ball amateur et de la fédération française de basket-ball*, n° 141, 25 septembre 1945, p. 7.

³²⁵ Article n° 14, Convention de Genève du 27 juillet 1929 : « Chaque camp possèdera une infirmerie, où les prisonniers de guerre recevront les soins de toute nature dont ils pourront avoir besoin. »

³²⁶ AN, F/9/2707. Chemise *Oflag* VID. Rapport des délégués de la mission Scapini suite à une visite effectuée à l'*Oflag* VID le 18 novembre 1943, p. 3.

³²⁷ AN, F/9/2707. Chemise *Oflag* VIA. Rapport des délégués du CICR suite à une visite effectuée à l'*Oflag* VIA le 22 juillet 1944, p. 4.

création du Commissariat Général. Dès 1902, Georges Demenÿ préconise que l'éducation physique soit systématiquement placée sous tutelle des sciences et organisée en fonction de mesures physiologiques prises sur les sujets³²⁸. En sa qualité de médecin-major de l'école de Joinville, Maurice Boigey publie en 1923³²⁹ un ouvrage dans lequel il est possible de retrouver des tests analogues à ceux décrits par les délégués du CICR. Dans le chapitre XX intitulé « *Appréciation de la valeur physique, biométrie* », il spécifie les différentes mesures à effectuer sur un sujet avant toute pratique corporelle. Taille, poids, hauteur du tronc, longueur des membres, périmètre de la cage thoracique font partie des mensurations à prendre. Le médecin doit aussi effectuer des mesures spirométriques. Il peut utiliser différents indices pour évaluer la valeur physiologique des individus, dont l'indice de Pignet³³⁰. Or, il se trouve que les livres de Maurice Boigey font partie des premiers envois de documentation réalisés par le CCA au printemps 1942³³¹. Le même souci de contrôle et de mesure transparaît aussi clairement dans les différentes publications de l'école de Joinville initiée par *Le règlement Général d'Education physique. Méthode Française* de 1925³³². Le modèle de fiche présenté comprend le contrôle du poids, de la taille, le calcul du coefficient thoracique mais aussi le test des muscles scapulaires ou lombaires³³³. Il convient également de noter qu'en France la législation a évolué depuis la mise en place du CGEGS, et que, selon la charte des sports, toute demande de licence sportive nécessite au préalable une visite médicale³³⁴.

2.1.2.4 Des pratiques régulières et encadrées pour tous

Fait nouveau, les services des sports des *Oflags* proposent aux captifs plusieurs modalités de pratique, en fonction de l'âge et au niveau de chacun. Les débutants font ainsi, à côté des sportifs convaincus, l'objet d'attentions particulières.

Les années 1943 et 1944 consacrent l'existence de pratiques à la fois régulières et encadrées. A l'*Oflag XB*³³⁵, il est prévu pour tous les sports des créneaux d'entraînement sous

³²⁸ Georges Demenÿ, *Les bases scientifiques de l'éducation physique*, Paris, Felix Alcan, 1924 (1902) : « *La mesure est le seul moyen d'éviter les erreurs d'appréciation* », p. 297.

³²⁹ Maurice Boigey, *Manuel scientifique de l'éducation physique* Paris, Masson, 1939 (1923).

³³⁰ *Ibid.*, p. 579. « *Le calcul de l'indice se fait de la manière suivante : la taille, le poids et le périmètre thoracique sont mesurés séparément. On additionne alors le poids et le périmètre et on soustrait ce total de la taille exprimée en centimètres.* »

³³¹ AN, F/9/2995. CCA. Section Bibliothèque et jeux, Documentation pour *Cercle Pétain* et CERN, envoi avril 1942.

³³² Ministère de la Guerre, *Règlement Général d'Education physique. Méthode Française, op. cit.*

³³³ *Ibid.*, p. 37.

³³⁴ Charte des sports. Loi relative à l'organisation sportive, 20 décembre 1940. Titre IV. Carte et licence sportives. ART 12 : « *Tous les membres des associations sportives participant à une compétition doivent, en outre, être munis d'une licence sportive. Cette licence n'est accordée qu'après un examen médical* »

³³⁵ AN, F/9/3432. Rapport du colonel Bignon, directeur des sports à l'*Oflag XB*, 11 avril 1944.

la responsabilité d'experts. En athlétisme, les volontaires bénéficient de « *deux séances hebdomadaires d'entraînement comportant des démonstrations par spécialistes* »³³⁶. En escrime, les leçons sont données régulièrement et encadrées par des maîtres d'armes. L'entraînement est qualifié de « très régulier » en basket, en football, en hockey et en tennis. En boxe, il inclut de la culture physique et du travail en salle. Toutefois, certaines activités, telles que le tennis de table ou les boules, restent organisées sur une logique de loisir.

Alors qu'au début de la captivité, les sports sont davantage pratiqués par des officiers déjà expérimentés, durant les années 1943 et 1944, le nombre de personnes souhaitant s'initier pour la première fois à une pratique augmente considérablement. Pour leur permettre de jouer à leur niveau, le système des compétitions est peaufiné par les différents services des sports. A l'*Oflag IVD*, une quatrième division est ouverte en basket en 1943, en plus des séries Excellence, Honneur, Promotion, division qui accueille cinq équipes³³⁷. Au IIB, le Colonel Mangieu se retrouve en 1942 devant une croissance exponentielle du nombre de basketteurs³³⁸. Il met alors en place trois divisions, A, B et C dont la dernière est réservée à « *des novices ou des vétérans avec engagement facultatif dans le championnat* »³³⁹. De plus, pour accompagner les progrès des apprentis, un joueur confirmé est placé dans chaque équipe et oriente le jeu. Trente équipes fonctionnent ainsi sur ce modèle. Cette affluence de nouveaux adhérents est connue en France et engage quelques réflexions dans les fédérations. Dans un article daté du 4 mai 1943, Marcel Oger relate la tenue à la Fédération Française de Basket d'une réunion durant laquelle le Dr Lestocquoy s'interroge sur la manière la plus efficace d'accompagner les débutants vers les clubs français au moment de leur libération.

Il convient en effet de leur permettre la continuité dans la pratique du sport. Ces néophytes de circonstance ne connaissent pas les clubs, si on ne les aide pas, on risque de les laisser tomber dans leur indifférence d'autrefois³⁴⁰.

Cette réflexion prouve qu'une certaine forme de culture corporelle captive s'est développée en lien avec les conditions mêmes de la captivité et qui, pour se perpétuer une fois revenue en

³³⁶ AN, F/9/3432. Rapport du colonel Bignon, directeur des sports à l'*Oflag XB*, 11 avril 1944, p. 2.

³³⁷ Capitaine Oriol, « O.I Lille, Stella de Cherbourg, A.S Montferrandaise, Stade Français, U.S Tourcoing, C.A Français dans un grand tournoi, mais en 1943 à l'*Oflag IVD* », *Basket-Ball. Organe officiel de la fédération internationale de basket-ball amateur et de la fédération française de basket-ball*, n° 143 1^{er} novembre 1945, p. 3.

³³⁸ Selon Jean Mangieu, le basket est le seul sport collectif que peuvent pratiquer les prisonniers à Arnswalde, ce qui explique la recrudescence d'inscriptions.

³³⁹ Jean Mangieu, « Le basket, sport roi à l'*Oflag IIB*. Joueurs, moniteurs, arbitres y furent formés par des techniciens ayant la foi », *Bulletin d'information. Basket-Ball. Organe officiel de la fédération internationale de basket-ball amateur et de la fédération française de basket-ball*, n° 141, 25 septembre 1945, p. 7.

³⁴⁰ Marcel Oger, « Peut-on suivre à leur libération les prisonniers qui ont appris le sport pendant leur captivité », *L'Auto* n° 15414, 4 mai 1943, p. 1.

France, nécessite une nouvelle phase d'acculturation, mais cette fois, au système sportif français.

2.1.2.5 Pratiques nouvelles et modes dans les camps

Lorsqu'il envisage le fonctionnement des sociétés captives, Jean Viau traite de la place prise par les « modes » dans les camps et écrit : « *La mode est une servitude qui sévit dans tous les groupements, en exil aussi bien que dans la patrie* »³⁴¹. L'apparition des activités telles que les sports aériens répondent totalement au processus qu'il met en évidence. Née d'une initiative individuelle, ou bien d'une sollicitation émanant des services de l'Etat français, une pratique nouvelle intéresse très vite un nombre important d'officiers au point de toucher tous les membres de la communauté en quelques semaines. Certains deviennent d'actifs pratiquants, d'autres des spectateurs avertis, tandis que quelques-uns s'emploient à créer les institutions nécessaires.

Les premières sections de « *sport aérien* », apparaissent au second semestre de l'année 1942 pour ensuite se généraliser. Une communication de l'homme de confiance de l'*Oflag* XB permet de fixer à septembre 1942 l'ouverture d'une telle structure³⁴². Celle-ci est l'aboutissement de plus de quatre mois de contacts entre le doyen de l'*Oflag* et le CGEGS, la première lettre adressée à ce propos à Paris remontant au mois de mai³⁴³. Au VID, il faut attendre une année de plus pour voir une organisation se mettre en place. Le premier rapport en mentionnant l'existence date en effet de novembre 1943³⁴⁴. Construire des modèles réduits d'avion pour ensuite les faire voler nécessite un matériel adéquat. Les documents d'époque montrent que le CGEGS se charge d'envoyer dans les *Oflags* les fournitures. Le commissariat fait acheminer ainsi à l'*Oflag* XB « *quatre caisses contenant l'outillage nécessaire pour une section de modélistes et le matériel de constructions pour deux sections (50 membres)* »³⁴⁵. Dès qu'il a connaissance de cet envoi, le doyen en informe tous les prisonniers³⁴⁶. Au VID, le matériel est réceptionné en février 1944. Lorsque celui-ci fait défaut, l'*Oflag* concerné n'hésite pas à contacter, via les services de la mission Scapini, le CGEGS. Le responsable de

³⁴¹ AN, 72aj/290. Jean Viau, *Psychologie du prisonnier, op.cit.*, p. 225.

³⁴² AN, F/9/3426. Archives de l'*Oflag* XB. Communications diverses en date du 29 septembre 1942.

³⁴³ AN, F/9/3432. Archives de l'*Oflag* XB. Lettre de la Délégation de Berlin, n° 4010 adressée au colonel Coignerai, datée du 30 mai 1942. Le courrier indique que la lettre rédigée par le doyen à l'adresse du CGEGS en date du 12 mai a bien été remise à son destinataire.

³⁴⁴ AN, 72aj/309. Archives de l'*Oflag* VID. Rapport du doyen, Meunier, le 16 février 1944.

³⁴⁵ AN, F/9/3432. Chemise Sports aériens. Lettre de la Délégation de Berlin n° 7016 adressée au Colonel du Génie Fortin, doyen de l'*Oflag* XB, en date du 7 septembre 1942. Le responsable de la Délégation informe le doyen dans ce courrier de l'envoi de matériel, don du CGEGS.

³⁴⁶ AN, F/9/3426. Archives de l'*Oflag* XB. Communications diverses en date du 29 septembre 1942.

la section des sports aériens de l'*Oflag* IVD fait ainsi savoir en juin 1944 qu'il désire recevoir de la colle pour poursuivre ses activités³⁴⁷. L'*Oflag* IIB possède aussi une section de sports aériens comme le confirme une demande de matériel de construction de planeurs effectuée en mai 1944³⁴⁸.

Une fois les institutions créées et le matériel réceptionné, les officiers s'engagent dans la construction de leurs maquettes et programment différentes manifestations. Le *Livre souvenir* de l'*Oflag* IVD mentionne le succès de l'aéromodélisme en mars 1943, ce que confirme Emilien Lenne lorsqu'il évoque la création d'un « *atelier d'aéromodélisme* ».

Atelier d'aéromodélisme. Avec la collaboration des aviateurs du camp. D'après les spécialistes de la question des records de durée et de distance (non homologués) seront battus et comme certains modèles sont entraînés loin du camp, l'autorité allemande s'en émeut, en prend ombrage et finit par interdire le lancement de modèle réalisé³⁴⁹.

H. Soulier signale de son côté l'organisation d'un « *concours de planeurs* » lors de la « *journée de l'air* » en octobre 1942 à l'*Oflag* VIA³⁵⁰. Natter et Refregier se souviennent très bien de l'apparition des sports aériens à l'*Oflag* XVIIIA :

Le yachting est remplacé par un nouveau jeu. Des escadrilles de modèles réduits sillonnent notre espace aérien. Les gracieux planeurs frôlent les toits, et, ironie du sort, vont se poser au-delà des barbelés. Cette semaine, exposition de modèles réduits à la 17 ouest. Un lâcher monstre de ces inoffensifs appareils est interdit par la *Kommandantur*... Mesure de sécurité³⁵¹.

2.1.2.6 Les leçons quotidiennes d'éducation physique

En dehors des sports, l'éducation physique continue d'intéresser régulièrement un nombre conséquent de pratiquants. Jusqu'à l'été 1944, elle fait partie de ces activités de captivité incontournables rythmant le quotidien des captifs.

Selon le rapport du doyen de l'*Oflag* XB, quatre cents des mille cinq-cents officiers du camp s'adonnent à l'éducation physique chaque jour³⁵². A l'*Oflag* VIA, ce sont six cent

³⁴⁷ AN, F/9/ 2670 : Note du Bureau des Sports de la Délégation de Berlin n° 121/BS adressée au SDPG le 30 juin 1944. « *Objet : sports aériens à l'Oflag IVD. L'Oflag IVD serait heureux de recevoir 3 kg de colle cellulosique pour la pratique des sports aériens dans ce camp. En conséquence, la DFB serait obligée au SDPG de bien vouloir transmettre cette demande à Monsieur l'Ingénieur en chef du Centre Régional pour sports aériens, 7 avenue Raymond Poincaré Paris 16.* »

³⁴⁸ AN, F/9/2670. Délégation de Berlin, Bureau des Sports. Note pour le SDPG datée du 23 mai 1943.

³⁴⁹ AN, 72aj/293. Chemise *Oflag* IVD. Témoignage manuscrit d'Emilien Lenne, remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, sd.

³⁵⁰ AN, 72aj/293. Chemise *Oflag* VIA. H. Soulier, *Historique de l'Oflag VIA*, Témoignage tapuscrit remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, sd.

³⁵¹ Henri Natter et Adam Refregier, *Six mille à l'Oflag XVIIIA*, op. cit., p. 115.

³⁵² AN, F/9/3432. Rapport du colonel Bignon, directeur des sports à l'*Oflag* XB, 11 avril 1944.

soixante-trois officiers qui y consacrent une partie de leur temps. Rapportée au nombre de prisonniers détenus dans le camp, la proportion de personnes concernées avoisine, comme à l'*Oflag XB*, 30% de l'effectif. Concernant son organisation, deux cas de figure se dessinent : soit les séances sont encadrées, soit les officiers s'y adonnent individuellement. Les premières ont lieu le matin avant l'appel sous la direction de moniteurs compétents. Elles sont données en salle l'hiver et dehors dès que le temps le permet. Des planifications d'installations sont établies permettant à tous de s'exercer :

Culture physique. Les officiers qui ont l'intention de pratiquer individuellement la culture physique pendant le mauvais temps sont priés d'assister à une réunion au cours de laquelle le Lt Bonnard chargé des sports leur fera connaître les possibilités d'utilisation par eux du réfectoire de droite³⁵³.

A côté de la méthode naturelle de Georges Hébert, pourtant plébiscitée par le gouvernement de Vichy, apparaissent d'autres méthodes d'éducation physique. A l'*Oflag XB* par exemple, deux cours fonctionnent parallèlement. Le premier, dirigé par le Lieutenant Bonnard, prend appui sur la méthode établie par le Docteur Ruffier³⁵⁴. Cette dernière se base sur deux types d'exercices : les exercices visant le développement des muscles, qu'il appelle aussi exercices localisés et « *musculatifs* » ou encore exercices de développement, et le second qui composés d'exercices fonctionnels³⁵⁵. Son succès est important. La photo prise au camp lors d'une séance qu'il anime dévoile le cadre dans lequel elle prend place (à l'extérieur, sur le sable derrière les baraques), mais surtout le nombre conséquent d'officiers concernés. A en croire le journal *L'Auto*, plus de mille cinq cents cours d'éducation physique auraient ainsi eu lieu dans le camp en deux ans et demi³⁵⁶.

³⁵³ AN, F/9/3426. Archives de l'*Oflag XB*. Communications diverses en date du 23 octobre 1943.

³⁵⁴ Le Dr J.E Ruffier est médecin, éducateur et sportif accompli. Il est à la tête, avant la guerre, d'un institut de culture physique, situé à Paris. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages consacrés à l'éducation physique dont *Soyons fort*, publié en 1934 aux éditions Physis. Pendant la guerre, il rejoint en décembre 1940 le CNMA à Antibes en tant que médecin chef avant de regagner Paris à l'été 1941 (Archives de l'INSEP, boîte 3061. Répertoire 1941-1945, CNMA).

³⁵⁵ Docteur J.E Ruffier, *Soyons fort, manuel de culture physique pour hommes, dames et enfants*, Paris, Editions Physis, 1934.

³⁵⁶ « L'*Oflag XB*, camp sportif », *L'Auto* n° 15315, 6 janvier 1943, p. 2.



Figure 7 : Leçon d'éducation physique, Lt Bonnard, Oflag XB³⁵⁷.

Le Lieutenant Mathieu encadre pour sa part une, voire deux séances quotidiennes de *Méthode française* le matin avant l'appel. La *Méthode naturelle* n'est par contre pas citée, alors qu'un plateau Hébert existe au camp depuis 1942³⁵⁸. A l'Oflag XVIIA, selon le témoignage de Roger Marchand, c'est la *Méthode suédoise* qui est prioritairement utilisée jusqu'en 1945, les cours étant donnés par les officiers préparant le professorat d'éducation physique³⁵⁹. Au VIA, les officiers ont le choix entre trois méthodes : la *Méthode française*, qui regroupe chaque jour quatre-vingt-quinze adeptes, la *Méthode nationale*, qui réunit quelques deux cent cinquante pratiquants, mais aussi la « *Méthode Eurythmique* » mise au point par l'officier Paul Vasseur et suivie par deux cent dix-huit personnes³⁶⁰.

Dès l'aube jusqu'à midi, les classes d'éducation physique alternent leurs disciplines ; autour des phonos, les gracieux ébats des nombreux Eurythmiens dans tous les coins, des Hébertistes, des Suédois, des Joinvillais, la masse de la *Méthode nationale*... Et puis les individuels, trop modestes qui craignent de ne pas suivre le train, trop orgueilleux qui ont leur méthode à eux³⁶¹.

Au VID, une attention particulière est portée aux officiers les plus âgés, de manière à ce qu'ils puissent, eux aussi, bénéficier des séances d'éducation physique. Le comité des sports ouvre à partir du mois de mai une « séance spéciale d'entretien » s'adressant au plus de trente-cinq

³⁵⁷ Archives possédées par l'association *Mémoire et Avenir, Chapelle de Soest*. Musée virtuel. Oflag XB.

³⁵⁸ Le « plateau Hébert » est mentionné dans une communication du doyen de l'Oflag datée du 20 juillet 1942

³⁵⁹ Jean-François Loudcher, Christian Vivier, « Roger Marchand, professeur d'EPS et formateur à l'université de l'Oflag XVIIA d'Edelbach (1940-1945) », *op. cit.*, p. 262.

³⁶⁰ AN, F/9/3423. Rapport du Général Lucien, Chef de camp à l'Oflag VIA, *La pratique de la culture physique et des sports à l'Oflag VIA*, 30 mars 1944.

³⁶¹ AN, 72aj/307. Chemise Oflag VIA. « Le printemps sportif », *Bulletin de l'Oflag VIA*, n° 13 mai 1944, p. 2.

ans. Trois leçons leur sont proposées par semaine, encadrées et surveillées sur le plan médical³⁶².

Entre motivations personnelles et intégration des principes défendus par la propagande allemande et vichyssoise, il est difficile de circonscrire les fondements même du succès de l'éducation physique dans les camps d'officiers. Mais celui-ci est bien réel. Quel que soit l'âge qu'ils ont, l'attention que les officiers portent à leur corps est conséquente, et il s'agit là, pour la plupart d'entre eux, d'une habitude de captivité qui se perpétue tant que les rations alimentaires restent suffisantes. Le caractère rationnel, mesuré, surveillé de l'éducation physique plait indéniablement. Par contre, les services de Vichy ne parviennent apparemment pas, malgré la quantité d'ouvrages envoyés dans les camps, à imposer sur place la *Méthode nationale*. Les professeurs d'éducation physique proposent en priorité les exercices qu'ils maîtrisent.

2.1.2.7 Le brevet sportif dans les Oflags

L'organisation de sessions de brevet sportif connaît à partir de l'été 1942 un certain engouement dans les *Oflags*, démontrant que les officiers se soucient de savoir s'ils ont préservé, le temps de la captivité, leur vitalité. Au XVIIIA, Natter et Refregier s'étonnent en août 1944 quelque peu du phénomène :

Emulation sportive : près de deux mille brevets sportifs sont délivrés à la suite de compétitions diverses où se comptent plus d'anciens que de jeunes. Amour de la culture physique ou question d'amour propre ?³⁶³

Il est vrai que près de la moitié des 4 300 prisonniers³⁶⁴ enregistrés dans ce camp aurait participé aux épreuves et satisfait aux minimas. Le diplôme, décerné par le doyen du camp, le Général Gibert, au lieutenant Charbonneau à l'issue des sessions de l'été 1944, donne le détail des épreuves passées par les candidats : 80 mètres, 1000 mètres, lancer de poids, corde et saut en hauteur³⁶⁵. Compte tenu des choix opérés par le CGEGS en la matière pour la session 1944 et présentés dans le journal *L'Auto* en mars 1944³⁶⁶, il semble que le groupement sportif de l'*Oflag* ait pris quelques latitudes : poids et cordes sont ainsi exigés, alors qu'en France l'épreuve de grimper à la corde a disparu, l'épreuve de vitesse est réduite à 80 mètres alors

³⁶² AN, 72aj/309. *Oflag VID*. Rapport du doyen, 2 mai 1943.

³⁶³ Henri Natter et Adam Refregier, *Six mille à l'Oflag XVIIIA*, *op. cit.*, p. 115.

³⁶⁴ AN, F/9/2708. Chemise *Oflag XVIIIA*. Rapport du délégué du CICR suite à une visite effectuée à l'*Oflag XVIIIA* le 11 août 1944.

³⁶⁵ Archives possédées par l'association *Mémoire et Avenir, Chapelle de Soest*. Musée virtuel. *Oflag XVIIIA*.

³⁶⁶ Marcel Oger, « Voici les performances du BSN 1944, » *L'Auto* n° 15673, 8 mars 1944, p. 1.

que les jeunes hommes de 18 ans sont confrontés à un 100 mètres dans l'hexagone. D'ailleurs, le diplôme délivré s'appelle « *brevet sportif du camp* » et non « *brevet sportif national* ».



Figure 8 : Brevet sportif du camp. Oflag XVIIA.

A l'Oflag VID, le doyen organise avec grand soin une « session officielle » du Brevet Sportif National analogue à celle passée en France. Les épreuves organisées correspondent en effet en tous points à celles retenues pour le Brevet Sportif National de 1943, obligatoires en France pour obtenir une licence sportive. Les épreuves organisées sont les mêmes que celles retenues par le Commissariat Général et détaillées dans la *Feuille d'information* de février 1943³⁶⁷ : 100 mètres, 1000 mètres, saut en longueur et en hauteur, lancer de poids. Les minimas³⁶⁸ exigés correspondent aussi exactement à ceux valables dans l'hexagone³⁶⁹. Comme en France, un comité d'organisation est prévu, qui a pour fonction de valider les performances des candidats et de consigner l'ensemble des résultats. Il prévoit même un service médical et un secrétariat spécifique pour assurer le bon déroulement des épreuves. A l'issue de celles-ci, le responsable remet aux lauréats une attestation et un diplôme, comme cela est aussi le cas pour les sportifs en France. Au-delà de l'aspect organisationnel, il est frappant de constater combien tout est mis en œuvre pour attirer le plus grand nombre de

³⁶⁷ Les épreuves provisoires du BSN 1943 ainsi que les barèmes correspondant sont décrits dans : Education Générale et Sports, revue officielle du CGEGS, *Feuille d'Information* n° 31, 25 février 1943 (BNF, 8 JO 6144). Il est en effet prévu pour le BSN 43 que les candidats soient confrontés à cinq épreuves : 100 mètres, 1000 mètres, hauteur, longueur, poids ou grimper à la corde.

³⁶⁸ AN, 72aj/309. Oflag VID. Rapport du 30 juin 1943.

³⁶⁹ AN, 72aj/309. Oflag VID. Rapport du 20 juillet 1943. Le doyen précise dans ce dernier les minimas à réaliser : 14 secondes 6/10 au 100 mètres, 3 minutes et 50 secondes au 1000 mètres, 1 m 15 en hauteur, 4 m en longueur et 7 m 50 au poids, soit exactement les mêmes que pour le BSN 1943.

candidats. La session est annoncée dès le mois de mai 1943³⁷⁰, puis rappelée en juin par communication officielle. Par la suite, au moins une fois par semaine, le doyen en fait la publicité par communiqué. Les épreuves s'étalent pour les officiers³⁷¹ du 2 au 6 août permettant à chaque volontaire de bénéficier d'un créneau durant lequel il est disponible. Les ordonnances travaillant dans la semaine, une séance spéciale est organisée pour ces derniers le dimanche 8 août³⁷². Enfin, pour ceux qui, malgré tout, n'auraient pu participer, des séances de repêchage sont annoncées dès le début du mois d'août³⁷³. Les archives ne donnent malheureusement pas le nombre exact de candidats qui se sont finalement présentés, si bien qu'il est impossible de savoir si les efforts déployés par les services du doyen se sont avérés ou non fructueux. En 1944, une nouvelle session est planifiée au camp pendant l'été³⁷⁴. Elle propose aux officiers deux diplômes distincts : celui du BSN et celui du « *Brevet Supérieur de l'espoir français* ». Le doyen du camp précise qu'il répond de cette façon, non au CGS, mais à une incitation émanant de la Fédération Française d'Athlétisme. Les archives ne donnent malheureusement pas plus d'informations sur l'organisation de cette manifestation.

2.1.3 Des évènements sportifs multiples

Les grandes compétitions sportives, qu'il s'agisse des finales de tournois de camp ou des fêtes sportives, font toujours intégralement partie du quotidien des officiers captifs de 1943 à l'été 1944. Néanmoins, trois différences apparaissent par rapport aux années antérieures : les fêtes sont bien plus associées à une logique d'entr'aide qu'elles ne l'étaient précédemment. A l'inverse, les références à la Révolution nationale ou au maréchal Pétain se font bien plus ténues. Enfin, une nouvelle forme de compétition voit le jour durant l'été 1944.

2.1.3.1 Des évènements qui jalonnent la vie des officiers

Tournois, matchs amicaux, championnats se succèdent sans discontinuer durant toute l'année. Leur existence montre que la captivité des officiers reste supportable, et que les Allemands n'entravent guère ce registre de loisir. L'hiver est ainsi avant tout la période des championnats de tennis de table, des galas de boxe, et des compétitions d'escrime en salle, tandis que dès les premiers rayons du printemps, les activités d'extérieur reprennent l'avantage.

³⁷⁰ AN, 72aj/309. *Oflag* VID. Rapport du 17 mai 1943.

³⁷¹ AN, 72aj/309. *Oflag* VID. Rapport du 31 juillet 1943.

³⁷² AN, 72aj/309. *Oflag* VID. Rapport du 7 août 1943.

³⁷³ AN, 72aj/309. *Oflag* VID. Rapport du 11 août 1943.

³⁷⁴ AN, 72aj/309. *Oflag* VID. Rapport du 9 août 1944.

La place prise par les sports est bien illustrée par le programme des manifestations sportives de l'*Oflag* VID entre septembre 1942 et août 1943. Pendant l'hiver, la section « tennis de table » de l'*Oflag* VID met ainsi sur pied deux tournois, l'un réservé aux premières séries, le deuxième aux secondes séries. La section est chargée de convoquer les joueurs, d'assurer le bon déroulement des rencontres et le service d'ordre³⁷⁵. Les épreuves sont annoncées par le doyen du camp par le biais des rapports bihebdomadaires. Une grande finale, ouverte à tous les spectateurs, est organisée en janvier 1943³⁷⁶. Le seul tournoi de première série compte soixante-douze inscriptions³⁷⁷. Les escrimeurs ont, pour leur part, la possibilité de s'affronter dans des poules au sabre, à l'épée ou encore au fleuret.

Comité des sports. Section d'escrime. Une poule au sabre aura lieu au Casino le vendredi 22 janvier de 9 h 30 à 12 h. L'organisation matérielle de la réunion et le service d'ordre seront assurés par le président et les membres de la commission escrime³⁷⁸.

Le doyen provoque une réunion au début du mois de mai en vue de planifier avec les délégués de chaque section les compétitions et les championnats³⁷⁹. Les rapports font ensuite état d'un championnat de football, de rugby, de plusieurs tournois de pétanque, de boules lyonnaises, de championnats de basket et de volley. À côté de ces réunions régulières, le Comité des sports organise des festivités à la Pentecôte, pour le 14 juillet et le 15 août. La programmation des rencontres pour la fête sportive de la Pentecôte donne un bon aperçu de cette dynamique.

³⁷⁵ AN, 72aj.309. *Oflag* VID. Rapport du 15 novembre 1943.

³⁷⁶ AN, 72aj/309. *Oflag* VID. Rapport du 18 janvier 1943.

³⁷⁷ AN, 72aj/309. *Oflag* VID. Rapport du 12 janvier 1944.

³⁷⁸ AN, 72aj/309. *Oflag* VID. Rapport du 20 janvier 1943.

³⁷⁹ AN, 72aj/309. *Oflag* VID. Rapport du 4 mai 1943 : « Réunion du comité des sports ce soir, 4 mai, à 19 h 30 au bureau du commandant français du camp, bloc III. Assisteront à la réunion les représentants des commissions sportives (un représentant par commission soit le président, soit le délégué désigné). Les délégués seront porteurs de tous renseignements relatifs aux formules de championnats proposées pour la saison en cours. »

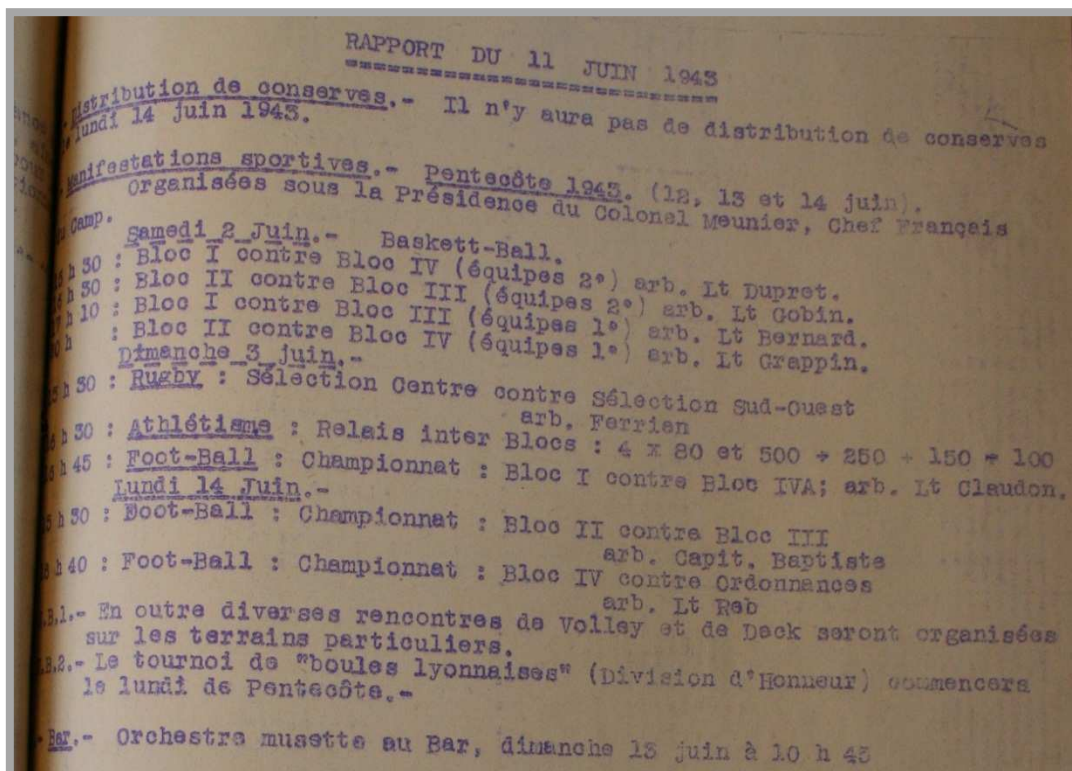


Figure 9 : Festivités sportives à l'Oflag VID pour la Pentecôte.³⁸⁰

2.1.3.2 Fêtes, compétitions sportives et logique d'entr'aide

Fréquents et très variés, les spectacles sportifs organisés dans les *Oflags* n'ont pas comme seule fonction de distraire, le temps d'un match, les officiers. Ils sont aussi l'occasion pour le service des sports de faire des bénéfices qui seront par la suite reversés à la « caisse d'entr'aide » du camp. Les compétitions sportives s'intègrent ici très clairement dans un système d'organisation sociale basé sur la redistribution des richesses. Si différentes actions de solidarité, la plupart du temps sporadiques, existent dès la fin de l'année 1940, elles prennent avec la création des caisses de secours à partir du mois de mai 1942³⁸¹ dans tous les *Oflags* une dimension bien plus importante, et s'appuient sur une organisation efficace.

A l'Oflag IIB, la structure, « Centre d'Entr'aide » est fondée juste avant qu'une note ne vienne en généraliser la création en avril 1942. Créé et tenu par des officiers français, ce centre est institué au départ pour assurer une distribution équitable des colis parvenant au camp. Ses missions s'étoffent ensuite rapidement au vu des demandes du SDPG pour inclure un service d'échanges et un service des secours. Ce dernier « permet de venir en aide aux familles des hommes de troupe des Stalags dont l'Oflag IIB est parrain : Stalag IIA, IIB, IIC,

³⁸⁰ AN, 72aj/309. Oflag VID. Rapport du 11 juin 1943.

³⁸¹ Le document reçu par tous les camps figure dans les archives du Stalag VA : AN, F/9/3463. Archives du Stalag VA. Courrier du SDPG envoyé à tous les camps instituant une création de caisse d'entr'aide dans tous les camps et le système de parrainage entre les *Oflags* et les *Stalags*, 28 mai 1942.

IID, IIE, XXB, XXID, qui comportent un effectif de 135 000 hommes environ. »³⁸², mais aussi aux familles d'officiers dépourvues de ressources. Des fonds sont récoltés chaque mois, puis envoyés aux services de la mission Scapini qui se charge de les attribuer à ceux qui en ont besoin. La caisse est alimentée, entre autres, par une cotisation demandée chaque mois aux officiers³⁸³, à l'occasion de loteries, mais également par « tous les bénéfices réalisés sur les différentes manifestations qui avaient lieu au camp, et notamment sur le prix des places des spectacles : c'était le droit des pauvres »³⁸⁴. Les sports, les expositions diverses, les concerts, le théâtre sont ainsi associés à l'entreprise qui prend, selon l'Abbé Flament, une « ampleur inégalée »³⁸⁵.

Si le *Centre d'entr'aide* de l'*Oflag* IIB est présenté par ses principaux animateurs comme un exemple en la matière³⁸⁶, il convient de noter que tous les autres camps instaurent un système peu ou prou similaire à l'intérieur duquel les spectacles sportifs prennent place. Les rapports établis par les doyens des *Oflags* VIA et XB permettent de le vérifier. A l'*Oflag* XB fonctionne ainsi un « Parrainage des *Stalags* et Entr'aide au camp » alimenté par une cotisation mensuelle demandée aux officiers, ainsi que par les bénéfices des diverses manifestations du camp³⁸⁷. A l'*Oflag* VIA aussi un *Comité d'entr'aide* est créé et reçoit des versements de la part des différentes sections sportives. Pendant l'été 1944, il est ainsi possible de constater à travers les rapports du doyen du camp que la section « boules » remet 200 RM au comité en juin, suite aux manifestations qu'elle a organisées³⁸⁸. La section « Escrime » parvient à récolter 215 RM de recettes grâce à un gala, somme qu'elle remet de même au comité³⁸⁹. Au IVD, une fête omnisports est organisée en juillet 1944 au profit de la *Caisse de solidarité*. De très nombreuses compétitions sont prévues : volley, hockey, football, basket, agrès, boxe, associées à des démonstrations (Ecole de Joinville) et des parcours³⁹⁰.

³⁸² Archives familiales Etienne Jacheet, « Notre centre d'Entr'aide », *Ecrit sur le sable* n° 31, 15 avril 1943, pp. 2-3.

³⁸³ Il est demandé à chaque officier de verser l'équivalent d'une journée de solde. La caisse est aussi alimentée par le versement d'un droit exigé pour chaque transaction réalisée par le service d'échange.

³⁸⁴ Centre d'Entr'aide de l'*Oflag* IIB, *La fourmilière, Souvenirs de Gross-Born, d'Arnswalde et du retour*, Paris, Imprimerie A. Montourcy, 1956, p. 9.

³⁸⁵ L'Abbé Flament décrit le fonctionnement du service de secours dans sa thèse consacrée à la captivité. Abbé Flament, *op. cit.*, chapitre IV, Vie économique et sociale, p. 156-166.

³⁸⁶ Centre d'Entr'aide de l'*Oflag* IIB, *La fourmilière, Souvenirs de Gross-Born, d'Arnswalde et du retour*, *op. cit.*, p. 1.

³⁸⁷ Selon une présentation que le doyen du camp fait par écrit le 11 octobre 1944 à l'attention d'officiers nouvellement arrivés au camp. (AN, F/9/3426. Archives de l'*Oflag* XB. Communication aux officiers venant du XVIIIIA, 11 octobre 1944).

³⁸⁸ AN, F/9/3421. Archives de l'*Oflag* VIA. Rapport du 13 juin 1944, signé Lucien, P/O le Chef de bataillon Vigneux.

³⁸⁹ AN, F/9/3421. Archives de l'*Oflag* VIA. Rapport du 5 sept 1944 signé Lucien, P/O le Chef de bataillon Vigneux.

³⁹⁰ Pierre Bertrand, *Oflag* IVD, *Annales et répertoires. Livre souvenir*, *op. cit.*, p. LXIX.



Figure 10 : Tournoi de double de tennis de l'Oflag VIA³⁹¹

Comme le stipule Jean Viau, la solidarité constitue l'un des traits caractéristiques de la captivité :

La solidarité manifeste, de la façon la plus heureuse, la fusion des cœurs qui s'est opérée par leur rapprochement [...]. La solidarité suppose le sens du sacrifice que la captivité inculque si puissamment³⁹².

La volonté d'apporter aide et soutien à autrui apparaît chez la plupart des hommes, au point de voir naître puis se développer des structures ayant pour seule fonction de rendre efficaces les efforts déployés individuellement. Les sports participent à cet élan de générosité d'autant plus que les animateurs des caisses d'entr'aide se rendent compte des bénéfices qu'il est possible de retirer des événements sportifs des *Oflags*.

2.1.3.3 Le « Tournoi des camps de l'été » 1944

Durant l'été 1944 une nouvelle formule de compétition apparaît : le « *Tournoi des camps 1944* ». Cette initiative revient au CCA, en partenariat avec différentes fédérations sportives françaises. Le doyen de l'Oflag XB reçoit un courrier émanant du CCA, daté du 6 juin 1944, l'informant de l'organisation, depuis Paris, de plusieurs compétitions dotées de breloques

³⁹¹ Archives possédées par l'association *Mémoire et Avenir, Chapelle de Soest*. Musée virtuel. *Oflag VIA*.

³⁹² AN, 72aj/290. Jean Viau, *Psychologie du prisonnier*, op.cit., p. 227.

offertes par les services d'aides français. Est joint le règlement propre au volley³⁹³ élaboré par la fédération française. L'information est aussi reçue à l'*Oflag* VIA : le doyen le fait savoir aux prisonniers dans son rapport de la fin du mois de juin 1944³⁹⁴ et demande aux équipes volontaires de se faire connaître au Comité des sports. Le rapport du 26 juillet 1944 du doyen de l'*Oflag* VID stipule: « *Le comité Central vient d'organiser sous le contrôle technique des différentes fédérations sportives un tournoi des camps 1944* »³⁹⁵. Trois disciplines sont citées : le volley, le basket et les boules. Le doyen précise que le projet possède deux dimensions complémentaires : d'une part l'organisation effective d'une compétition respectant des règlements imposés par les fédérations elles-mêmes, d'autre part une compétition inter-camp basée sur le nombre total d'équipes inscrites : « *Une coupe, mise en compétition entre les camps sera décernée à celui qui, par rapport à l'effectif total, aura le plus grand nombre d'équipes participantes.* »³⁹⁶

Le résultat de cette initiative est difficile à mesurer car les archives font défaut. Cependant, il semble que les services des sports des *Oflags* s'y soient intéressés, et que dans certains camps le succès ait été total. A l'*Oflag* VID, par exemple, le nombre d'inscriptions aux différentes épreuves est très important. Cinq cents joueurs participent au tournoi de volley, trois cents en basket³⁹⁷, sept cent cinquante en boules³⁹⁸. En volley, la compétition se déroule sous forme d'élimination directe, les matchs sont arbitrés, et le tirage au sort des rencontres se fait de manière très protocolaire³⁹⁹. Le tournoi débute le 7 août pour se terminer, comme la circulaire du CCA le demande, le 3 septembre. La compétition de basket est gérée par la section basket du camp, qui se charge de toute la dimension technique⁴⁰⁰. Les rencontres sont arbitrées, des chronomètres et des marqueurs sont désignés. Débuté à la mi-août, le tournoi de boules s'achève dix jours plus tard, le 24⁴⁰¹, sous la présidence du doyen du camp. Selon ses propres termes, ce dernier a connu un « *magnifique succès* »⁴⁰². Les prisonniers de l'*Oflag* XB décident eux aussi de prendre part aux événements, mais de façon moins prononcée qu'au VID : dix équipes de huit joueurs sont engagées dans le tournoi de

³⁹³ AN, F/9/3432. Archives de l'*Oflag* XB. Chemise sport. Lettre de la Croix-Rouge Française, Comité central d'Assistance aux prisonniers de guerre, 6 juin 1944.

³⁹⁴ AN, F/9/3421. *Oflag* VIA. Rapport du 28 juin 1944 signé Lucien, P/O le Chef de Bataillon Vigneux

³⁹⁵ AN, 72aj/309. *Oflag* VID. Rapport du doyen du camp, Meunier, du 26 juillet 1944.

³⁹⁶ *Ibid.*

³⁹⁷ AN, 72aj/309. *Oflag* VID. Rapport du doyen du camp, Meunier, du 14 août 1944.

³⁹⁸ AN, 72aj/309. *Oflag* VID. Rapport du doyen du camp, Meunier, du 16 août 1944.

³⁹⁹ AN, 72aj/309. *Oflag* VID. Rapport du doyen du camp, Meunier, du 4 août 1944.

⁴⁰⁰ AN, 72aj/309. *Oflag* VID. Rapport du doyen du camp, Meunier, du 14 août 1944.

⁴⁰¹ AN, 72aj/309. *Oflag* VID. Rapport du doyen du camp, Meunier, du 24 août 1944.

⁴⁰² AN, 72aj/309. *Oflag* VID. Rapport du doyen du camp, Meunier, du 28 août 1944

basket, trente-deux quadrettes s'inscrivent au tournoi de boules⁴⁰³ et cinq équipes s'inscrivent en volley⁴⁰⁴.

2.1.3.4 Des manifestations qui s'affranchissent progressivement de la propagande pétainiste

De 1942 à 1944, les manifestations sportives, qu'il s'agisse de finales de tournois, de matchs de football, de rugby, ou encore de grandes fêtes sportives, sont pléthores. Alors qu'elles servaient fréquemment à saluer le maréchal Pétain jusqu'en 1942, la référence au gouvernement français disparaît progressivement. A l'*Oflag* XB, une communication du doyen datée du 11 juillet 1942 précise que les festivités du 14 juillet incluent une cérémonie religieuse, un concert de jazz, des matchs de rugby, de tennis, de basket, un tournoi d'escrime et un hommage au Maréchal⁴⁰⁵. Le 1^{er} mai 1943, des manifestations sportives sont toujours au programme de la fête du Maréchal⁴⁰⁶. Mais, pour le 14 juillet 1943, le programme présenté par le doyen ne fait aucune référence au vainqueur de Verdun : seules apparaissent des cérémonies religieuses et des compétitions sportives, en l'occurrence, ici, un match de tennis, une compétition d'athlétisme, un match de football, un autre de rugby ainsi que la finale du championnat inter-baraque d'escrime.⁴⁰⁷ En 1944, il n'est fait mention que des évènements sportifs organisés pour le 14 juillet⁴⁰⁸.

2.1.4 Préparation de concours ou d'examens

Dès les premiers mois de captivité, les officiers ont eu le souci d'organiser des formations préparant à une multitude de diplômes ou métiers. Dans le cadre de l'éducation physique et des sports, les initiatives se sont concentrées sur la préparation du CAPEPS 1^{ère} et 2^{de} parties. En 1943 et 1944, celles-ci continuent d'exister dans les *Oflags*, mais d'autres cours, conférences ou cursus apparaissent dans des branches très variées, allant de la simple connaissance des activités sportives à la préparation d'un brevet de chef de section locale de sports aériens. En outre, certains officiers participent à des concours conçus spécifiquement à

⁴⁰³ AN, F/9/3432. Archives de l'*Oflag* XB. Chemise Sport. Lettre de Pinsun au président du CCA, section bibliothèque et jeux (sous-commission des sports) datée du 24 juillet 1944.

⁴⁰⁴ AN, F/9/3432. Archives de l'*Oflag* XB. Chemise sport. Lettre de Pinsun au président du CCA datée du 26 juin 1944.

⁴⁰⁵ AN, F/9/3426. Archives de l'*Oflag* XB. Notes du bureau militaire datées du 11 juillet 1942.

⁴⁰⁶ AN, F/9/3426. Archives de l'*Oflag* XB. Fête nationale du 1^{er} mai, 29 avril 1943.

⁴⁰⁷ AN, F/9/3426. Archives de l'*Oflag* XB. Communications du bureau militaire datées du 13 juillet 1943.

⁴⁰⁸ AN, F/9/3426. Archives de l'*Oflag* XB. Communications diverses en date du 11 juillet 1944.

leur intention en France. Les stages d'EGS disparaissent par contre dans les *Oflags* courant 1943.

2.1.4.1 Les préparations aux métiers de l'enseignement de l'EPS

La préparation au CAPEPS 1^{ère} et 2^{nde} parties se poursuit dans la plupart des *Oflags* ayant monté les années précédentes ce type de formation, et ce, au moins jusqu'à l'été 1944. Il est symptomatique de constater dans les *Oflags* une attention toute particulière aux mesures et réformes des cursus de formation, de manière à rester au plus près des évolutions.

Au VIA, le cours de préparation au professorat d'EP existe depuis 1941. Les cinq candidats suivent les enseignements du « programme limitatif » du CAPEPS (1^{ère} et 2^{nde} parties)⁴⁰⁹. Pour permettre à ce cours de continuer à fonctionner dans de meilleures conditions, le doyen n'hésite pas en 1944 à demander aux services français de faire parvenir au camp plusieurs ouvrages, dont ceux de Demeny et de Tissier. Il est vrai que l'étude de leurs méthodes apparaît pour le premier, dans le programme de pédagogie de la 1^{ère} année, pour le second dans celui de la 2^{ème} année⁴¹⁰.

A l'*Oflag* XVIIIA, les efforts fournis par l'équipe rassemblée autour de Roger Marchand se poursuivent jusqu'à l'été 1944. Comme l'indiquent Vivier et Loudcher en s'appuyant sur le témoignage du principal intéressé, une formation au CAPEPS 2^{nde} partie y est organisée. L'information est confirmée par un article paru dans la *Feuille d'information* du CGS en mai 1943 où il est possible de lire : « *En attendant, les voici à l'étude du programme de la 2^{nde} partie, partageant leur temps entre études théoriques, applications pratiques et conduites de leçons collectives*⁴¹¹. » Les officiers d'Active qui, durant l'année 1942, ont suivi une formation particulière basée sur le programme du CAPEPS 1^{ère} partie, entament pour l'année scolaire 1942-1943 un « *cours de perfectionnement*⁴¹² » à la faveur duquel ils étudient :

[...] les différents systèmes d'éducation physique en France et à l'étranger, l'organisation de l'éducation physique et des sports dans l'Armée, dans l'enseignement, dans les sociétés, l'équipement sportif, les sports⁴¹³.

⁴⁰⁹ AN, F/9/3423. Rapport du Général Lucien, Chef de camp à l'*Oflag* VIA, *La pratique de la culture physique et des sports à l'Oflag VIA*, 30 mars 1944.

⁴¹⁰ Se reporter à l'annexe n° 15, p. 1428 : Programme du concours du CAPEPS.

⁴¹¹ « Le sport à l'*Oflag* XVIIIA », Education Générale et Sports, revue officielle du CGEGS, *Feuille d'Information* n° 41, 13 mai 1943 (BNF, GR FOL JO 3266).

⁴¹² SHAT, 2P70. *Oflag* XVIIIA. Sous-lieutenant d'active Emile Emlinger, 1^{er} novembre 1942. *Rapport sur l'activité d'un cours d'éducation physique et sportive réservé aux officiers d'active*.

⁴¹³ Archives possédées par l'association *Mémoire et Avenir, Chapelle de Soest*. Musée virtuel. *Oflag* XVIIIA : attestation concernant le Cour d'Education Physique et Sportive des officiers d'active, délivré par le Général Gibert au lieutenant Charbonneau, le 24 septembre 1944.

A l'*Oflag* IVD, Jean-Louis Charrière⁴¹⁴ met sur pied une préparation au professorat d'éducation physique 1^{ère} partie durant l'été 1942⁴¹⁵. Ce dernier tente de prendre contact, via les services Scapini, avec le directeur de l'ENEPS à Paris pour connaître la liste des ouvrages conseillés et demander à ce qu'il lui soit envoyé des copies des cours professés dans l'enceinte de l'école parisienne⁴¹⁶. Il n'hésite pas, du reste, à faire connaître le contenu des travaux et réflexions menés avec ses élèves en envoyant au CGEGS un devoir rédigé au camp sur le thème de la gymnastique rythmique⁴¹⁷. Au IIB, une formation complète au professorat accueille les volontaires en 1943 et 1944. Pour traiter les thématiques du programme, il est fait appel à des spécialistes des activités physiques, tels que le Colonel Mangieu, qui précise dans son témoignage avoir été largement sollicité⁴¹⁸. Au VID, la formation au professorat est reconduite en 1943, forte *a priori* de vingt-huit élèves⁴¹⁹.

Les officiers des *Oflags* semblent être très attentifs aux évolutions que connaît la France dans le domaine des formations, et tentent, autant que faire se peut, d'adapter leurs propres réalisations à ce qu'ils constatent. Ainsi, à l'*Oflag* VID, le doyen prévient très rapidement les officiers des modifications apportées au programme du CAPEPS en avril 1943 :

L'attention des candidats au professorat d'EP (2^{ème} partie) est attirée sur les modifications qui viennent d'être apportées au programme. Consulter le JO du 11 avril page 1009. Il sera tenu compte de ces modifications pour la préparation actuellement en cours⁴²⁰.

Cet *Oflag* ouvre, de surcroît, une formation très particulière : celle préparant au concours d'inspecteur de l'EGS⁴²¹, nouveau corps instauré par la loi du 12 novembre 1940⁴²²; dont le

⁴¹⁴ AN, F/9/2313. Chemise *Oflag* IVD. Note pour le Commissariat Général aux Sports, Direction de l'EGS, datée du 27 novembre 1942 et signée par J. Desbons. Le document stipule : « Capitaine Charrière, Directeur du cours de préparation au professorat d'éducation physique et sportive à l'*Oflag* IVD ».

⁴¹⁵ AN, F/9/2313. Chemise *Oflag* IVD. Copie de la lettre du capitaine Moulinier, directeur des cours de l'Université de l'*Oflag* IV à Monsieur le Ministre, Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale, le 25 septembre 1942 : « Un cours de préparation au professorat d'éducation physique s'est récemment rattaché à l'Université ».

⁴¹⁶ AN, F/9/2313. Chemise *Oflag* IVD. Lettre du SDPG, Délégation de Berlin à Monsieur le Directeur de l'ENEPS, le 1^{er} novembre 1942.

⁴¹⁷ AN, F/9/2313. Chemise *Oflag* IVD. Le sujet était : « « La gymnastique rythmique est en même temps le plus sportif de tous les arts et le plus artistique de tous les sports » écrit M. D'Udine, directeur de l'Ecole du Rythme à Paris. Quels sont les principes essentiels de la gymnastique rythmique, montrez quelles facultés elle met en jeu, affine et développe, et dites ce que vous pensez de la formule de M. D'Udine. ».

⁴¹⁸ Jean Mangieu, « Le basket, sport roi à l'*Oflag* IIB. Joueurs, moniteurs, arbitres y furent formés par des techniciens ayant la foi », *Bulletin d'information. Basket-Ball. Organe officiel de la fédération internationale de basket-ball amateur et de la fédération française de basket-ball*, n° 141, 25 septembre 1945.

⁴¹⁹ Cette information figure dans la *Feuille d'information* du CGEGS, elle est donc à prendre avec certaines précautions eu égard à la propagande sous-jacente. Se reporter à : « L'exemple de nos prisonniers », Education Générale et Sports, revue officielle du CGEGS, *Feuille d'Information* n° 45, 10 juin 1943 (BNF, GR FOL JO 3266).

⁴²⁰ AN, 72aj/309. Archives de l'*Oflag* VID. Rapport du doyen, 2 mai 1943.

⁴²¹ AN, 72aj/309. Archives de l'*Oflag* VID. Rapport du doyen, 15 janvier 1943.

⁴²² Loi du 12 novembre 1940 portant organisation des services extérieurs du secrétariat d'Etat à l'instruction publique (commissariat général à l'EGS).

rôle est précisé par une circulaire datant de janvier 1942⁴²³. Les cours, qui accueillent trente-quatre élèves⁴²⁴, débutent en mars et certains enseignements sont communs avec la préparation au CAPEPS⁴²⁵. Elle comprend, entre autres, des interventions en histoire de l'éducation physique, des connaissances scientifiques, des cours de technique sportive⁴²⁶. Une préparation à « *l'inspectorat* » est aussi mise en place à l'*Oflag* IVD et animée par J.L. Charrière, selon son propre témoignage⁴²⁷. Le dynamisme de ce dernier ne se dément pas durant sa captivité. Apprenant l'existence d'un nouveau corps, celui de « *moniteur de gymnastique médicale* »⁴²⁸ et la possibilité pour les personnes exerçant depuis plus de dix ans la gymnastique médicale de pouvoir obtenir le titre par équivalence⁴²⁹, il fait parvenir son dossier à la délégation de Berlin, demandant à pouvoir bénéficier de cette mesure⁴³⁰.

Il est toutefois à noter que dans certains *Oflags*, comme le XB, les préparations au CAPEPS ne semblent plus être organisées. Les autres matières enseignées, les autres cursus ouverts, les emplois du temps pour les années 1943 et 1944 figurent bien dans les archives, mais à partir de la rentrée de septembre 1942, plus aucune ligne ne concerne l'éducation physique.

2.1.4.2 Des formations spécifiques dans différentes disciplines sportives

Si les préparations au professorat d'éducation physique ne sont pas une nouveauté dans les *Oflags* entre 1942 et 1944, l'apparition quasi généralisée de formations touchant les sports est par contre une innovation des derniers temps de la captivité. Suivant les experts susceptibles de les animer, le contenu comme le sujet de ces petits cursus diffèrent.

⁴²³ Circulaire n° 38/ EGS du 6 janvier 1942 adressée à MM les Directeur régionaux, relative aux attributions des Inspecteurs du Commissariat dans les établissements d'instruction publique relevant du Secrétariat d'Etat à l'Education Nationale. (AN, F/44/113. Ministère de l'Education Nationale, CGEGS, *Répertoire de textes réglementaires à l'usage des maîtres et maîtres assistants d'éducation générale*, Paris, Imprimerie nationale, 1944, pp. 113-115). La circulaire est aussi présente dans : AN, F/17/14465.

⁴²⁴ « L'exemple de nos prisonniers », Education Générale et Sports, revue officielle du CGEGS, *Feuille d'Information* n° 45, 10 juin 1943 (BNF, GR FOL JO 3266).

⁴²⁵ AN, 72aj/309. Archives de l'*Oflag* VID. Rapport du doyen, 8 mars 1943.

⁴²⁶ « L'exemple de nos prisonniers », Education Générale et Sports, revue officielle du CGEGS, *Feuille d'Information* n° 45, 10 juin 1943 (BNF, GR FOL JO 3266).

⁴²⁷ Pierre Arnaud, « Métier : prof de gym. Enfance et jeunesse d'une profession au travers d'un récit autobiographique (1906-1958) », *Le Binet Simon* n° 614, 1988, p. 28. Cette information figure aussi dans la lettre qu'il rédige en 1962 lorsqu'il constitue son dossier de demande de titre d'interné résistant. Il écrit en effet : « A l'*Oflag* IVD, participant à l'organisation des études dans le cadre de l'Université du camp, je prends en charge la direction et l'enseignement relatifs à la préparation au professorat d'Education Physique et Sportive et à l'*Inspectorat de la Jeunesse et des Sports* ». AC, Dossier de demande d'attribution du titre d'interné résistant de Jean-Louis Charrière, Lettre rédigée à Lyon le 22 février 1962.

⁴²⁸ Décret du 13 août 1942.

⁴²⁹ Arrêté du 23 février 1943 : les personnes qui exercent depuis plus de dix ans peuvent recevoir par équivalence le diplôme d'Etat après un examen sur titres, des interrogations écrites et orales, des épreuves pratiques.

⁴³⁰ AN, F/9/2571. Note de la Délégation de Berlin RM 621/BM pour le SDPG à Paris : transmission d'un dossier concernant le capitaine Charrière, 26 septembre 1943.

Cependant, ils possèdent plusieurs points communs : en relation plus ou moins marquée avec les fédérations sportives, les responsables conçoivent des cours et conférences permettant à ceux qui les suivent d'espérer s'intégrer à leur retour dans la sphère sportive en tant que dirigeant, entraîneur, ou arbitre.

A l'*Oflag IIB*, les officiers peuvent ainsi suivre une formation en basket qui s'ouvre à l'automne 1942.

[...] des conférences sur la technique du basket furent données, à la *Turnhalle* dans l'arrière-saison de 1942, par le Chef de bataillon Vacquier⁴³¹, de la Fédération Française de basket-ball. Elles commencèrent le samedi 31 octobre 1942. Elles étaient accompagnées de séances pratiques et de démonstrations⁴³².

Les initiatives des responsables du basket au camp se multiplient dans les mois qui suivent, touchant aussi bien le domaine de l'entraînement que celui de l'arbitrage. Si, au départ, il s'agissait avant tout de pallier les besoins du camp, très vite apparaissent des perspectives élargies, notamment celles de préparer un maximum d'officiers à prendre une place active en tant qu'arbitre ou éducateur dans la vie fédérale à leur retour en France. Pendant l'été 1944, se met ainsi en place un stage d'élèves-moniteurs de trois mois regroupant quatre-vingt-cinq élèves, la plupart membres de l'enseignement et officiers d'Active. Le programme suivi inclut : « *initiation, technique, tactique, règlements, accidents sportifs*⁴³³ ». Les liens avec la Fédération Française semblent importants : le colonel Mangieu rend compte par courrier des initiatives prises au camp, et la fédération envoie une documentation technique sur sa demande⁴³⁴. A l'issue de ce trimestre d'études, quatre-vingt-deux candidats obtiennent un « *certificat de stage* », et le « *diplôme de moniteur* » leur est remis par le doyen du camp. La question de l'arbitrage préoccupe aussi grandement les responsables du basket du camp. Une formation est montée courant 1943, sous la direction de quatre basketteurs de renom, et donne lieu à deux sessions d'examen d'arbitres 1^{er} échelon, l'une au printemps, la seconde à la fin de l'été. En tout, trente-sept candidats sont autorisés à se présenter aux épreuves, et vingt-sept donnent entière satisfaction⁴³⁵.

⁴³¹ Il s'agit du Commandant Vacquier.

⁴³² AN, 72aj/292. Abbé Flament, *op. cit.*, Chapitre I. *Vie matérielle*, p. 80.

⁴³³ « Nos prisonniers », *Bulletin d'information. Basket-Ball. Organe officiel de la fédération internationale de basket-ball amateur et de la fédération française de basket-ball*, n° 130, 22 février 1945, p. 6 : il s'agit de la retranscription d'une lettre du colonel Mangieu adressée à la FFB, datée du 27 novembre 1944.

⁴³⁴ *Ibid.* Le colonel Mangieu écrit dans sa lettre : « *J'ai reçu début septembre les « méthodes » et règlements que vous avez eu l'amabilité de nous faire parvenir* ».

⁴³⁵ Jean Mangieu, « Le basket, sport roi à l'*Oflag IIB*. Joueurs, moniteurs, arbitres y furent formés par des techniciens ayant la foi », *Bulletin d'information. Basket-Ball. Organe officiel de la fédération internationale de basket-ball amateur et de la fédération française de basket-ball*, n° 141, 25 septembre 1945, p. 8.

Cet exemple de formation n'est pas unique dans les *Oflags*, bien au contraire. Au VID, le doyen inaugure des cours d'un genre tout à fait nouveau : les « *cours et stages d'hiver* ». Trois fois par semaine, les volontaires bénéficient d'interventions éclectiques abordant de nombreux thèmes touchant les sports ou l'éducation physique. Dans son rapport du 15 janvier 1943, le doyen du camp présente ainsi la formation :

Cours et stages d'hiver. Sous le patronage du colonel Meunier, commandant français du camp, le comité des sports organise durant la deuxième partie de l'hiver une série de cours et stages dont nous donnons ci-dessous le programme succinct : formation de dirigeants de club, cours d'arbitrage pour les différents sports, préparation au brevet de moniteur d'EP, préparation au professorat d'EP, préparation à l'inspection d'EGS. Ils seront suivis d'applications pratiques à la belle saison et sont prévus de telle façon que leur organisation actuelle ne gêne en rien le fonctionnement normal des autres activités du camp. Ils seront donnés à raison de 3 séances par semaine au grenier central du bloc II le mercredi, le vendredi et le dimanche à 15 h 30. Les cours s'adressent à tous les officiers susceptibles dès leur retour en France de s'occuper de la formation de notre jeunesse : dirigeants de SAC, membres du corps enseignant, cadres des Chantiers de Jeunesse, chefs scouts, officiers de carrière, etc...⁴³⁶.

Le premier cours a lieu le 19 janvier 1943, et a pour sujet « *la société agréée d'éducation physique et de sport* ». A en croire la *Feuille d'information* du CGS qui retranscrit en juin 1943 un rapport rédigé par le responsable des sports du camp, ce stage compte quatre-vingt-seize élèves et est réservé à tous ceux qui désirent devenir dirigeants bénévoles⁴³⁷. Deux jours plus tard, une causerie est programmée sur « *la technique du ski* ».⁴³⁸ Les cours se poursuivent jusqu'au printemps, traitant des règlements, de l'organisation de rencontres dans plusieurs activités sportives⁴³⁹ (basket, football, volley, escrime, handball)⁴⁴⁰. A partir de la mi-mars, les cours concernent davantage l'éducation physique : la *Méthode suédoise*, la place des exercices du corps dans l'éducation de l'enfant, la *méthode amorosienne*, la *méthode culturiste*, la *Méthode naturelle*. La méthode créée par l'école de Joinville bénéficie de trois cours successifs, tout comme les interventions ayant pour objet les « sensations » dans les activités sportives. A la fin du printemps, ce sont des cours d'anatomie et de physiologie qui sont professés, ouverts à tous les officiers du camp. Le même *Oflag* ouvre aussi une préparation aux brevets de gymnastique et de moniteur d'athlétisme en partenariat avec les

⁴³⁶ AN, 72aj/309. Archives de l'*Oflag* VID. Rapport du doyen, Meunier, 15 janvier 1943.

⁴³⁷ « L'exemple de nos prisonniers de guerre », Education Générale et Sports, revue officielle du CGEGS, *Feuille d'Information* n° 45, 10 juin 1943 (BNF, GR FOL JO 3266).

⁴³⁸ AN, 72aj/309. Archives de l'*Oflag* VID. Rapport du doyen, Meunier, 19 janvier 1943.

⁴³⁹ AN, 72aj/309. Archives de l'*Oflag* VID. Chemise : « Rapport du doyen entre le 1^{er} novembre 1942 et le 30 septembre 1943 ».

⁴⁴⁰ « AN, 72aj/309. Archives de l'*Oflag* VID. Rapport du doyen du 17 février 1943 : « *Le handball sera étudié au cours de deux causeries qui seront faites par le Lt Guérini au Grenier Central du Bloc II. La première causerie aura lieu demain jeudi 18 février à 15 h 30 Tous les sportifs ainsi que les futurs dirigeants de sociétés sont cordialement invités à y assister* ».

fédérations concernées. La section « gymnastique » du camp organise ainsi une préparation au « *brevet de moniteur entraîneur de gymnastique* » durant l'été 1944, et l'examen correspondant, en se basant sur des documents fournis par la FFG⁴⁴¹. Quant à l'athlétisme, la formation au « *brevet de moniteur d'athlétisme* » débute au mois d'août⁴⁴².

A l'*Oflag* XVIIIA, MM. Emlinger et Marchand montent une formation pour devenir « moniteur d'athlétisme » entre l'été 1942 et l'été 1943. Vingt-et-un diplômes sont ainsi décernés après examens écrits et oraux organisés au camp en juin et juillet 1943, renseignements que le journal *L'Auto* publie en novembre 1943⁴⁴³, et qui sont par la suite confirmés par un courrier du Bureau des Sports de la Délégation de Berlin.⁴⁴⁴

2.1.4.3 *Le cas des formations en sports aériens*

Parmi les diverses formations, celles relatives aux sports aériens méritent une attention particulière. Créées à partir de la fin de l'année 1942, elles intéressent tout particulièrement les instituteurs et reçoivent une aide conséquente des services français, notamment du Centre Régional des sports aériens de l'Île de France.

Concernant le sport aérien, les premières traces de telles initiatives datent de l'automne 1942. A l'*Oflag* XB, alors que le doyen est mis au courant que le camp est destinataire de matériel pour l'aéromodélisme, son correspondant de Berlin se fait le relai d'une suggestion émanant du CGEGS : mettre sur pied une formation au « *brevet de moniteur de chef de section locale* », et joint à la lettre des programmes de préparation à l'examen⁴⁴⁵. Dès réception, la proposition reçoit un accueil plus que favorable et le doyen, nouvellement nommé, décide, selon ses propres mots :

[...] d'élargir la pratique du modélisme, et de créer dans le camp un enseignement complet de préparation au brevet de Chef de section locale de sports aériens, conformément au désir exprimé par le Délégué aux Sports Aériens⁴⁴⁶.

Les échanges de courrier entre le CGEGS et l'*Oflag*, qui transitent par la délégation de Berlin, permettent de connaître avec précision le fonctionnement de ces formations. L'équipe

⁴⁴¹ AN, 72aj/309. Archives de l'*Oflag* VID. Rapport du doyen, Meunier, 8 juillet 1944.

⁴⁴² AN, 72aj/309. Archives de l'*Oflag* VID. Rapport du doyen, Meunier, 31 juillet 1944.

⁴⁴³ « A l'*Oflag* XVIIIA ont été formés des moniteurs d'athlétisme », *L'Auto* Edition « carré », 29 novembre 1943, p. 2.

⁴⁴⁴ AN, F/9/2670. Délégation de Berlin, *Note pour le Service Diplomatique des Prisonniers de Guerre à Paris*, RM n° 105/BS, 22 janvier 1944, p. 3.

⁴⁴⁵ AN, F/9/3432. Chemise Sports aériens. Lettre de la Délégation de Berlin n° 7016 adressée au Colonel du Génie Fortin, doyen de l'*Oflag* XB en date du 7 septembre 1942.

⁴⁴⁶ AN, F/9/3432. Chemise sports aériens. Lettre du doyen de l'*Oflag* XB, le colonel d'infanterie Duluc, à la Délégation de Berlin date du 17 octobre 1942, pour transfert au CGEGS.

pédagogique, choisie par le doyen, est dirigée par un ingénieur des Ponts et Chaussées titulaire du brevet B de pilote de tourisme. Cinq professeurs le secondent, en mécanique et en technologie. Les prisonniers sont informés de ce projet à la fin du mois de septembre⁴⁴⁷. Vingt-et-un candidats, dont la moitié d'instituteurs⁴⁴⁸, se portent volontaires et suivent une formation qui débute à la fin du mois d'octobre⁴⁴⁹ pour s'achever en mars 1943. La seconde session a lieu durant l'été 1943⁴⁵⁰ et compte quinze élèves⁴⁵¹, tandis que la dernière est suivie par douze officiers, principalement ingénieurs dans le civil, et se déroule entre le 1^{er} décembre 1943 et le 1^{er} mars 1944⁴⁵². Dans tous les cas, la formation compte vingt-huit cours et se solde systématiquement par un examen conforme à une instruction du CGEGS⁴⁵³. Les candidats sont ainsi soumis à des épreuves écrites de technologie et d'aérodynamisme, à des épreuves orales ainsi qu'à des épreuves pratiques.

L'*Oflag* XB n'est pas un cas isolé. A l'*Oflag* IVD, la section « Sports aériens » du camp met elle aussi en place une formation au brevet de section locale de sports aériens en relation avec le CGEGS. Une lettre du commissariat datée du 23 août 1943, adressée au responsable des sports aériens du camp l'atteste et montre également que les services du commissariat ont tendance à valider les examens passés dans les camps⁴⁵⁴. Soucieux de mettre en avant ces réalisations auprès des prisonniers, le commissariat relate les faits dans sa *Feuille d'information* en septembre⁴⁵⁵. A l'*Oflag* VID, dès le mois de novembre 1943, les officiers du camp sont informés de la création de ce nouveau cursus⁴⁵⁶. Les premiers cours apparaissent

⁴⁴⁷ AN, F/9/3426. Archives de l'*Oflag* XB. Communications diverses en date du 29 septembre 1942. « Il sera organisé dans le camp, selon les instructions du commissariat général aux sports, un enseignement technique préparatoire à la pratique des sports aériens. Cet enseignement comportera la construction de modèles réduits à l'aide de matériel reçu de France à cet effet. Il sera sanctionné par la délivrance d'un brevet de chef de section locale de sports aériens. Les officiers que la question intéresserait sont priés de se réunir au réfectoire de droite jeudi 1er octobre à 14 h 15. »

⁴⁴⁸ AN, F/9/3432. Chemise sports aériens. Rapport. Examen des candidats au brevet de chef de section locale des sports aériens, 23 août 1943. Annexe 1.

⁴⁴⁹ AN, F/9/3426. Archives de l'*Oflag* XB. Communications diverses en date du 24 octobre 1942.

⁴⁵⁰ AN, F/9/3432. Archives de l'*Oflag* XB. Communications diverses en date du 9 juillet 1943 : « Sports aériens. Les cours de préparation au brevet de chef de section locale auront lieu le lundi, mercredi, vendredi et samedi de 9 h 30 à 10 h 30 au réfectoire de droite à partir du lundi 12 juillet. Les candidats du 2nd stage sont priés de se réunir le samedi 10 juillet à 16 h, bque XI/22 ».

⁴⁵¹ AN, F/9/3432. Chemise sports aériens. Procès-verbal. Examen des candidats au brevet de chef de section locale des sports aériens, 13 novembre 1943.

⁴⁵² AN, F/9/3432. Chemise Sports aériens. Procès-verbal. Examen des candidats au brevet de chef de section locale des sports aériens, 3^{ème} session, 8 juin 1944.

⁴⁵³ Il s'agit de l'instruction n° E.T 16. Aucune donnée supplémentaire n'a été trouvée à ce propos.

⁴⁵⁴ AN, F/9/2571. Chemise *Oflag* IVD. Lettre du CGEGS, sports aériens, enseignement technique et recherches datée du 23 août 1943 adressée au SDPG, pour transmission au capitaine Auxemery de l'*Oflag* IVD.

⁴⁵⁵ Education Générale et Sports, revue officielle du CGEGS, *Feuille d'Information* n° 59, 16 septembre 1943, p. 3. (BNF, GR FOL JO 3266).

⁴⁵⁶ AN, 72aj/309. Rapport du doyen de l'*Oflag*, 25 novembre 1943.

dans les rapports du doyen en mars 1944⁴⁵⁷. Ils sont ensuite organisés régulièrement à raison de trois ou quatre par semaine et s'achèvent par un examen donnant droit à la délivrance d'une attestation⁴⁵⁸.

2.1.4.4 Le cas des formations de chef des chantiers de jeunesse et de moniteur d'éducation physique des Chantiers

Une autre formation se développe dans les *Oflags* à partir de l'été 1942 : celle préparant certains officiers à devenir des chefs dans les Chantiers de la jeunesse. Avides de connaître les moindres évolutions de la France, les officiers ne manquent en effet pas de s'intéresser à l'institution fondée au lendemain de la guerre par le général de la Porte du Theil. C'est ainsi qu'à l'*Oflag* IIB, avant même que toute indication officielle ne paraisse en France, plusieurs initiatives prennent forme. *Ecrit sur le Sable* publie dans son numéro de juillet 1942⁴⁵⁹ un article qui, s'appuyant sur l'ouvrage de La Porte du Theil, *Un an de commandement*⁴⁶⁰, présente les buts et missions de la nouvelle institution. Le thème de la jeunesse et celui de la formation de chefs motivant de nombreux officiers, un stage « Quinzaine d'information sur la Jeunesse française » est organisé du 24 août au 5 septembre 1942 suivi par plus de deux cents stagiaires⁴⁶¹. Au programme, figurent, entre autres des veillées, des causeries et une leçon d'éducation physique quotidienne. Face au succès de cette entreprise, un « centre de Chantiers de Jeunesse » ouvre en septembre fort de trois cent soixante-huit membres⁴⁶² et organise des cours pendant une année entière. Selon l'Abbé Flament⁴⁶³, le programme repose sur des formations « morale », « physique », « technique », « sociale et civique » et « culture générale » et chaque session de cours débute par un « Salut au Maréchal »⁴⁶⁴. La formation du corps se concentre, outre les séances matinales, sur une étude théorique et pratique de l'hébertisme⁴⁶⁵. Le 6 octobre 1942, les stagiaires ont ainsi inscrit à leur emploi du temps : « Education physique : exposé de la méthode naturelle »⁴⁶⁶,

⁴⁵⁷ AN, 72aj/309. Rapport du doyen de l'*Oflag*, 25 novembre 1943.

⁴⁵⁸ AN, 72aj/309. Rapport du doyen de l'*Oflag*, 5 septembre 1944.

⁴⁵⁹ Archives familiales E. Jacheet. M. De Jacquelot, « Les Chantiers de la jeunesse », *Ecrit sur le sable* n° 23, juillet 1942, p. 3-9.

⁴⁶⁰ Joseph de la Porte du Theil, *Un an de commandement*, Paris, Sequana, 1941.

⁴⁶¹ AN, 72aj/292, Abbé Flament, *op. cit.*, chapitre III, *Vie politique*, p. 75.

⁴⁶² *Ibid.*, p. 75.

⁴⁶³ Ce dernier s'appuie, selon ses dires, sur le carnet de bord d'un des stagiaires et sur le programme général de la formation.

⁴⁶⁴ Abbé Flament, chapitre III, *Vie politique*, p. 82.

⁴⁶⁵ *Ibid.*, p. 77 : « Hébertisme deux fois par semaine. Etude théorique de l'hébertisme : notions générales, composition et direction des leçons. »

⁴⁶⁶ *Ibid.*, p. 77.

tandis qu'à la fin du mois de juin 1943, ils participent à un « parcours Hébert » et une « *compétition entre équipes* »⁴⁶⁷. Les points communs avec les formations proposées aux jeunes dans les Chantiers de Jeunesse en France sont nombreux. C. Pécout montre en effet dans l'étude qu'il consacre à l'organisation combien le « décrassage » matinal, le sport et l'hébertisme constituent les fondements sur lequel repose la formation physique des incorporés⁴⁶⁸. Seuls le ski et la marche manquent dans le programme des officiers, manque qu'il est raisonnablement possible d'expliquer par rapport au contexte même de la captivité. Cette expérience menée dans l'*Oflag IIB* prouve une fois encore combien les prisonniers sont avides de se tenir au courant des évolutions que connaît, en leur absence, la France. Elle n'est pas un cas unique à en croire un article publié dans la revue *Sources*⁴⁶⁹ de décembre 1942 : à l'*Oflag VIA* des conférences se tiennent sur la nature et le sens des Chantiers avant que ne soient instaurées de véritables sessions de formation. A l'*Oflag VIIIIF*, un groupe d'officiers passionnés met en place des causeries, tandis qu'à l'*Oflag XVIIIA* « *se développe toute une série de conférences d'éducation* »⁴⁷⁰ courant 1942. La revue présente surtout de manière détaillée « l'Ecole des cadres de l'*Oflag IVD* ». Celle-ci est dirigée par une véritable équipe pédagogique comprenant, entre autres, des moniteurs d'éducation physique. Elle organise des sessions de deux mois incluant une formation morale, des activités intellectuelles, des réflexions sur les questions sociales, des activités artistiques, une connaissance des mouvements de la Jeunesse, des activités physiques ainsi décrites : « *le jeune et le plein-air, technique de la vie en plein air (tente, sac, cuisine), le camp, les grands jeux, méthode Hébert* »⁴⁷¹.

Alors que les premières réalisations semblent, une fois encore, provenir d'initiatives des captifs, le Commissariat au Reclassement des prisonniers de guerre ne manque pas de s'interroger dès le début de l'année 1942 sur les moyens qu'il est possible d'utiliser pour

⁴⁶⁷ *Ibid.*, p. 78.

⁴⁶⁸ Christophe Pécout, *Les Chantiers de la Jeunesse et la revitalisation physique et morale de la jeunesse française (1940-1944)*, Paris, L'harmattan, 2007, p. 170-182.

⁴⁶⁹ La revue *Sources* est publiée par le Commissariat général des chantiers de jeunesse de 1941 à 1944. Elle est destinée aux chefs des chantiers de jeunesse en vue de participer à leur formation. Le SHAT en possède une collection complète (SHAT, 1K 301, carton 8) et la BNF possède une collection presque intégrale. (BNF, 8-R-48523). Dans le premier numéro de la revue, le Général de La Porte du Theil donne quelques indications sur la ligne éditoriale : « *Le Chef des Chantiers doit être un homme complet, parfaitement équilibré. L'équilibre entre le corps et l'esprit n'existe pas chez tous les chefs actuellement. Voilà pourquoi, si nous avons jusqu'ici lutté pour la vie, il faut désormais mener un deuxième combat : le combat pour l'esprit. « Sources » vous apportera des éléments de travail, des bases de méditation* ». (SHAT, 1K301, carton n° 2. Général de La Porte du Theil, « Préface du Commissaire Général », *Source* n° 1, 1941.

⁴⁷⁰ SHAT, 1K301, carton n° 8. Chef A. Beauquier, « Les Chantiers derrière les barbelés », *Sources* n° 17, décembre 1942, p. 24.

⁴⁷¹ *Ibid.*, p. 26.

informer les officiers de l'existence et du fonctionnement des Chantiers⁴⁷². Le général de La Porte du Theil se montre très intéressé par le projet et précise dans une lettre datée de février 1942 qu'il est « *prêt à favoriser toutes les initiatives dans ce domaine* » et « *à fournir toute la documentation nécessaire* »⁴⁷³. Si un brouillon de lettre datée de mai 1942 spécifie qu'il convient de réfléchir à la mise en place de formation spécifique pour les prisonniers⁴⁷⁴, ce n'est qu'après l'été 1942 que le projet prend véritablement forme. Grâce à l'appui du Commissariat au Reclassement, le responsable de la section Education du Commissariat des Chantiers entrevoit en effet la possibilité de désigner dans chaque camp un correspondant attiré et celle de faire parvenir des documents. Cette opportunité rend selon lui possible :

[...] l'organisation dans chaque camp d'un stage préparatoire aux chantiers. Ce stage, placé sous la responsabilité et la direction de notre correspondant, s'adresserait aux prisonniers de tous grades s'intéressant aux Chantiers ou désireux d'y rentrer à leur libération⁴⁷⁵.

Plus que cela, il donne dans ce même document le plan de la brochure pouvant servir à cette formation⁴⁷⁶. Celle-ci est préparée en quelques mois et soumise à l'approbation de l'inspecteur général Desforge du Ministère de l'Education Nationale en février 1943⁴⁷⁷. Nommée *Programme pour un stage de préparation aux fonctions de Chef*, elle compte trente-cinq pages⁴⁷⁸ à l'intérieur desquelles sont présentés l'histoire et les missions des Chantiers, mais aussi les contenus à acquérir pour occuper différents postes au cœur de l'organisation : Chef des Chantiers, Chef administratif et moniteur d'éducation physique. Les maquettes exposées sont en parfaite harmonie avec les conceptions de La Porte du Theil⁴⁷⁹. Le programme prévoit pour les Chefs des Chantiers une formation d'environ six mois touchant la

⁴⁷² AN, AJ/39/50. Lettre du commissaire régional de Saint-Remy, à Monsieur le général Commissaire général des Chantiers de la Jeunesse, section presse et propagande, 21 janvier 1942. : « *Le Commissariat (de reclassement) cherche à renseigner les prisonniers sur les réalisations faites et aurait l'intention de faire paraître une brochure sur les Chantiers.* »

⁴⁷³ AN, AJ/39/50. Lettre du Général de la Porte du Theil n° 869/O.G.1 adressée au commissariat au reclassement des prisonniers de guerre rapatriés le 7 février 1942.

⁴⁷⁴ AN, AJ/39/50. Document manuscrit, Note pour Monsieur le Commissaire Ravault, 28 mai 1942 : « *Pour ceux qui sont encore en captivité, il serait possible de faire auprès de la Croix-Rouge une démarche pour mettre à la disposition de cet organisme un certain nombre de volumes « Un an de commandement » et obtenir qu'ils soient répartis dans les Oflags* ».

⁴⁷⁵ AN, AJ/39/50. G. Merz, chef de la Section Education, Rapport n° 1735/BE.I, *Organisation de stage préparatoire aux chantiers dans les camps de prisonniers*, 21 septembre 1942, p. 1.

⁴⁷⁶ Il est prévu dans ce document que la brochure comprenne une présentation générale des chantiers suivie d'informations spécifiques sur les différentes fonctions dans les Chantiers, dont notamment celle des moniteurs d'éducation physique.

⁴⁷⁷ AN, AJ/39/50. Transmission à Monsieur l'inspecteur général Desforge, 12 février 1943.

⁴⁷⁸ AN, AJ/39/50. *Programme pour un stage de préparation aux fonctions de Chef*.

⁴⁷⁹ « *C'est sur sa foi, son enthousiasme communicatif, son prestige que repose pour une grande part le succès de l'œuvre de régénération et de formation de notre jeunesse. Pour une tâche d'éducation, l'ascendant du chef se nourrit de son rayonnement, de sa valeur morale et spirituelle, de sa vertu d'exemple.* » AN, AJ/39/100. Note sur le recrutement des chefs des Chantiers, 20 novembre 1941.

personne dans trois dimensions : « morale, intellectuelle et physique »⁴⁸⁰, de sorte qu'ils soient de véritables modèles à suivre pour la jeunesse. Les exercices du corps y ont, de fait, toute leur place :

Pour que le Chef donne l'exemple, il faut que la vigueur de son corps soit à la hauteur de son caractère et lui permette le geste qui est souvent toute la leçon et la meilleure⁴⁸¹.

L'exemple de stage fourni dans la brochure repose sur deux cent quatre-vingt-cinq heures de cours au cœur desquels se trouvent des enseignements sur la Révolution nationale. En effet, en plus d'un cours sur l'étude des messages du Maréchal, il est prévu des interventions sur la famille, le fonctionnement de l'Etat, les régions françaises. Concernant les pratiques physiques, les futurs chefs doivent maîtriser la Méthode Hébert⁴⁸². Pour ce qui est de la préparation aux fonctions de moniteur d'éducation physique⁴⁸³, il est demandé aux candidats de consulter les programmes de stage élaborés par le CGEGS à l'adresse des prisonniers de guerre⁴⁸⁴. Si une telle formation n'est pas envisageable, une maquette allégée est proposée. L'étude de la *Méthode naturelle* y est centrale : les candidats doivent avant tout en connaître la doctrine, les exercices, les évaluations et être renseignés sur les aménagements matériels nécessaires. Cette base est complétée par des enseignements sur l'histoire de l'éducation physique, des interventions sur les sports (dont des thématiques telles que : la valeur éducative du sport - athlétisme, sport de base - la natation - les sports de combats, etc.), et enfin des conférences scientifiques.

Il est possible de trouver trace de cette formation dans plusieurs *Oflags* : le VIA⁴⁸⁵, le VID⁴⁸⁶, le XVIIIA⁴⁸⁷, le IVD. A l'*Oflag* VID, le stage dure un mois et est programmé durant l'été 1943. Il est ouvert à toute personne ayant au maximum trente-cinq ans au 31 décembre 1943. Le doyen précise que le programme de la formation ainsi que la validation des certificats de scolarité sont placés sous la responsabilité du Commissariat Général des Chantiers de Jeunesse. A l'*Oflag* VIA, un stage d'un mois est aussi organisé durant l'été 1943, intéressant quelques cinquante officiers⁴⁸⁸. Au XVIIIA, c'est le groupement « Centre de

⁴⁸⁰ AN, AJ/39/50. *Programme pour un stage de préparation aux fonctions de Chef*, op. cit., p. 5.

⁴⁸¹ *Ibid.*, p. 8.

⁴⁸² *Ibid.*, p. 14. Il est indiqué qu'en plus de ce programme, les candidats doivent faire quarante minutes d'éducation physique journalière.

⁴⁸³ *Ibid.*, p. 24-27

⁴⁸⁴ Voir annexe n° . 20, p. 1442. Programme des stages d'EGS dans les camps de prisonniers de guerre.

⁴⁸⁵ SHAT, 2P70, Rapport du Général Lucien, Chef de Camp à l'*Oflag* VIA le 9 février 1943, p. 7.

⁴⁸⁶ AN, 72 aj/309. Rapport du doyen de l'*Oflag*, 27 mars 1943.

⁴⁸⁷ AN, F/9/2303. Lettre du Général de la Porte du Theil adressée à Georges Scapini le 24 mars 1943. La lettre porte sur les initiatives de l'*Oflag* XVIIIA dans le domaine des Chantiers de jeunesse.

⁴⁸⁸ AN, 72aj/307. Chemise *Oflag* VIA. *Bulletin de l'Oflag VIA*, n° 7, novembre 1943.

jeunesse » qui se charge de la mise en place de la formation. Pour y parvenir, le responsable s'adresse au général de la porte du Theil en passant par les services de la délégation de Berlin. Dans tous les cas, une formation à l'hébertisme est prévue. A l'*Aspilag*, un centre des chantiers de jeunesse se forme en avril 1943⁴⁸⁹, dont l'activité est reconnue par le chef de la mission des Chantiers en Allemagne, le colonel Furioux en novembre⁴⁹⁰. L'*Oflag IIB*, avant-gardiste sur cette question, ne semble pas avoir tenu compte de la publication officielle. A la rentrée 1943, la formation initiée l'année précédente se poursuit, organisée par un centre rebaptisé : « Centre de formation générale ». Il propose une nouvelle année de formation, concentrée cette fois davantage sur la philosophie tandis que la référence à la Révolution nationale s'étirole. Les exercices du corps sont loin d'être écartés, comme en témoigne l'Abbé Flament :

La culture physique, toujours à l'honneur, imposait : deux séances d'hébertisme par semaine ; le décrassage matinal tous les autres jours ; et, par semaine, une séance d'entraînement ou un match de basket. L'ensemble de ces activités physiques, soumis à un contrôle sévère, fut du reste suivi avec une remarquable régularité⁴⁹¹.

Si tant est que les cadres de ces stages aient suivi, à l'inverse de l'*Oflag IIB*, les indications données par la brochure, il est indéniable que les officiers ont reçu une formation en lien direct avec les préceptes de la Révolution nationale et, en son sein, avec les réformes touchant l'éducation corporelle de la jeunesse française. Alors que, de manière générale, les opinions politiques des officiers évoluent entre 1942 et 1944 vers un rejet de la collaboration et du Gouvernement de Vichy, l'intérêt pour les Chantiers relève d'une certaine forme de paradoxe.

2.1.4.5 Participation à des concours pour captifs

L'apparition de concours de captivité, spécifiquement créés pour les prisonniers et organisés dans les camps, date aussi des années 1943 et 1944. Si le phénomène ne concerne pas uniquement les domaines du sport ou de l'éducation physique, il est toutefois intéressant de noter que le CGEGS s'associe à cette entreprise. A ce titre, l'Abbé Flament écrit :

⁴⁸⁹ AN, F/9/2912. Chemise *Stalag IA*, Commission de contrôle postal des prisonniers de guerre, rapport n° 95 du 22 avril 1943 : « *Un groupement Chantiers a été constitué. Son président est en rapport avec le commissaire général de la Porte du Theil* ».

⁴⁹⁰ SHAT, 1K301, carton n° 10, archive n° 32/00/207. *Rapport du Commissaire Furioux sur l'inspection de Königsberg et camp IA*, le 21 décembre 1944.

⁴⁹¹ *Ibid.*, p. 80.

En marge de cette activité, certains organismes lancèrent des concours pour donner plus d'intérêt à la vie professionnelle des architectes prisonniers. Le commissariat aux sports lança par exemple, un concours de stations téléphériques et de refuges de montagne. Elèves et maîtres y prirent part et *l'Oflag* fut très dignement représenté⁴⁹².

Le CGEGS lance ainsi, sur la demande du Comité d'Entr'aide aux Architectes prisonniers⁴⁹³, dès le début de l'année 1943, une proposition de concours et obtient de *l'Auswärtiges Amt* et de l'OKW le droit de faire envoyer dans les camps le règlement officiel de ce dernier⁴⁹⁴. Le programme des épreuves est envoyé au Bureau universitaire de la Délégation de Berlin qui se charge ensuite de ventiler l'ensemble des pièces dans les camps, comme le prouvent les différents échanges de courriers à partir du mois de juin 1943⁴⁹⁵. Une lettre parvient ainsi à *l'Oflag XVIII A* qui stipule :

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus un programme concernant le concours d'architecture organisé par le CGEGS dont la date de clôture est fixée au 15 septembre⁴⁹⁶.

Annoncé dans le *Trait d'Union*, le concours est ouvert aux architectes en captivité et porte sur l'aménagement de la montagne :

Le commissariat Général aux Sports organise entre les architectes français prisonniers de guerre appartenant, ou susceptibles d'être admis à l'ordre des architectes, un concours pour l'aménagement de la Montagne [...]⁴⁹⁷.

Trois thèmes sont soumis : « Aménagement d'une gare téléphérique supérieure », « Aménagement d'une gare téléphérique intermédiaire » et « chalet-refuge d'hiver⁴⁹⁸ ». Les prisonniers inscrits ont plusieurs mois pour réaliser leur travail et le faire parvenir au CGEGS par l'intermédiaire des services de Berlin. Le CGEGS reçoit, après une année de travaux, quarante-six projets, dont quatorze sont finalement retenus par un jury ayant pour président le Colonel Pascot. Selon le *Bulletin d'information* du CGEGS, les lieutenants Merpillat, Henry et Carne de *l'Oflag IIB*, primés pour leur projet sur la gare téléphérique supérieure se sont,

⁴⁹² AN, 72aj/292. Abbé Flament, *op. cit.*, chapitre II, Vie intellectuelle, p. 77.

⁴⁹³ AN, F/9/2187.SDPG, Bureau d'Etudes. Note n° 7778/BE datée du 19 avril 1943 : « *Sur la demande du Comité d'Entr'aide aux Architectes prisonniers, le Commissariat Général aux sports vient d'organiser un concours réservé aux architectes prisonniers de guerre.* »

⁴⁹⁴ AN, F/9/2187. Not de la DFB n° 212/BU datée du 18 mai 1943.

⁴⁹⁵ Les traces de ces échanges figurent notamment dans les archives suivantes : AN, F/9/2691. Il est possible de trouver la lettre adressée à *l'Oflag XB* et XVIII A.

⁴⁹⁶ AN, F/9/2691. Courrier du Bureau Universitaire n°949/Bu en date du 7 juillet 1943 et adressé au doyen des officiers de *l'Oflag XVIII A*.

⁴⁹⁷ AN, F/9/2187. Secrétariat d'Etat à l'Education nationale et à la jeunesse. *Renseignement en date du 10 avril 1943 à l'usage des étudiants en école d'architecture reconnues par l'Etat et se trouvant actuellement détenus en captivité en Allemagne.*

⁴⁹⁸ *Ibid.*

entre autres, particulièrement distingués⁴⁹⁹. L'ensemble des résultats est publié par le Comité d'Entr'aide aux Architectes prisonniers⁵⁰⁰ et expédié dans les camps par l'intermédiaire du CCA⁵⁰¹. Au-delà de l'occupation fournie pendant plusieurs mois aux prisonniers, il est annoncé dans le règlement que les lauréats seront « *inscrits de droit sur la liste des architectes qui seront chargés des travaux*⁵⁰² ». Cette promesse est rééditée après les résultats puisqu'il est décidé de leur « *confier à leur retour de captivité les travaux d'équipement sportif de la Montagne pour lesquels ils auront prouvé la valeur de leurs conceptions*⁵⁰³ ». Le directeur de l'Équipement sportif semble particulièrement satisfait des productions :

[...] la qualité des études présentées montre que les auteurs ont répondu à notre appel avec un tel enthousiasme qu'il est de notre devoir de ne décourager ni leur foi ni leur confiance, mais de leur témoigner en retour toute notre gratitude pour l'effort qu'ils ont fourni en faveur du Commissariat Général aux Sports⁵⁰⁴.

Les meilleurs projets sont exposés pendant une semaine du 18 au 23 avril 1944 à l'école des Beaux-Arts à Paris et le vernissage a lieu en présence du colonel Pascot, d'un représentant du DSPG et du directeur sportif du CGEGS⁵⁰⁵.

2.1.5 Des difficultés plurielles liées à la captivité

2.1.5.1 Le sport et les sanctions prises par les Autorités allemandes

Dans les *Oflags*, les officiers bénéficient de conditions de vie *a priori* respectueuses de la Convention de Genève. Cependant, en cas d'évasion ou de manquements répétés à la discipline, les Autorités allemandes n'hésitent pas à appliquer des sanctions dont certaines touchent directement le secteur de l'éducation physique et des sports.

Il en est ainsi à l'*Oflag* XVIIIA où les prisonniers se voient privés du Stade Pétain à partir de l'automne 1943, et ce, jusqu'à la fin de l'été 1944. Un rapport du délégué du CICR mentionne : « *Depuis l'automne dernier, il est interdit aux officiers d'utiliser le stade*

⁴⁹⁹ Feuille d'information du CGEGS n° 89, 22 avril 1944 (zone occupée). BNF, GR FOL JO 3266.

⁵⁰⁰ AN, F/9/2187. Chemise Construction immobilière. Architecte. Renseignements communiqués par le Comité d'Entr'aide aux architectes prisonniers, p. 5.

⁵⁰¹ AN, F/9/2187. CCA. Section bibliothèque et jeux. Circulaires expédiées dans les camps par le Comité d'Entr'aide aux Architectes prisonniers, 16 juin 1944.

⁵⁰² AN, F/9/2187. Secrétariat d'Etat à l'Éducation nationale et à la jeunesse. *Renseignement en date du 10 avril 1943 à l'usage des étudiants en école d'architecture reconnues par l'Etat et se trouvant actuellement détenus en captivité en Allemagne.*

⁵⁰³ Feuille d'information du CGEGS n° 88, 15 avril 1944 (zone occupée). BNF, GR FOL JO 3266.

⁵⁰⁴ AN, F/17/14462. Note de la Direction de l'Équipement sportif pour Monsieur le Commissaire Général en date du 21 avril 1944, signée Couteaud.

⁵⁰⁵ Feuille d'information du CGEGS n° 89, 22 avril 1944 (zone occupée). BNF, GR FOL JO 3266

*construit et aménagé à leur intention à l'intérieur du camp*⁵⁰⁶. » Si la sanction ne semble pas particulièrement affecter les prisonniers durant l'hiver, il en est tout autrement à partir du printemps, époque à laquelle les activités sportives sont censées reprendre de manière intense. Natter et Refregier en rendent compte :

5 juin 1944. Le stade n'ouvrira pas cet été, nos maîtres estimant que les banquettes qui enclosent le terrain de basket créent des angles morts à l'abri desquels pourrait être creusée une amorce de tunnel. Un stade de fortune est aménagé sur la petite France⁵⁰⁷.

La situation est d'autant plus délicate sur le plan des pratiques corporelles que la baraque jusqu'ici affectée à l'éducation physique a été réquisitionnée pour loger des prisonniers nouvellement arrivés. Les délégués de la mission Scapini proposent en juin une utilisation réduite du stade sous garde renforcée⁵⁰⁸, mais les Allemands refusent toute forme de compromis, comme le constatent deux mois plus tard les délégués suisses du CICR.⁵⁰⁹

Il est vrai que la « *grande évasion* » du 18 septembre 1943, suivie de la construction d'un nouveau grand tunnel pendant l'hiver 1943- 1944⁵¹⁰ ont contribué à raidir les rapports entre les Allemands et les Français. Comme en témoignent Natter et Refregier, les appels et les fouilles se multiplient, rendant quasiment impossible les répétitions de la troupe de théâtre au printemps⁵¹¹.

Les officiers de l'*Oflag* IVD subissent eux aussi des sanctions affectant la pratique des sports. Suite à une tentative d'évasion à la fin du mois de juillet 1943 et d'insultes proférées par les Français à l'adresse des sentinelles allemandes, le commandant allemand décide de fermer la piscine jusqu'à nouvel ordre. La punition ne dure ici que quelques jours.⁵¹²

Parmi les soucis récurrents figure la question des ballons qui franchissent les zones interdites. Quel que soit l'*Oflag* concerné, les ordres donnés aux sentinelles sur les miradors sont toujours identiques : en cas de franchissement d'une clôture dite « d'avertissement », elles sont obligées de tirer sans sommation. Le rapport du général Lucien rappelle aux prisonniers de l'*Oflag* VIA leurs devoirs en ce domaine :

⁵⁰⁶ AN, F/9/2708. Chemise *Oflag* XVIII Rapport du délégué du CICR suite à une visite effectuée à l'*Oflag* XVIII le 11 août 1944.

⁵⁰⁷ Henri Natter et Adam Refregier, *Six mille à l'Oflag XVIII*, *op. cit.*, p. 112.

⁵⁰⁸ AN, F/9/2708. Chemise *Oflag* XVIII. Rapport du délégué de la mission Scapini suite à une visite effectuée à l'*Oflag* XVIII le 3 juin 1944.

⁵⁰⁹ AN, F/9/2708. Chemise *Oflag* XVIII Rapport du délégué du CICR suite à une visite effectuée à l'*Oflag* XVIII le 11 août 1944.

⁵¹⁰ Henri Natter et Adam Refregier, *Six mille à l'Oflag XVIII*, *op. cit.*, p. 107 : « 13 janvier 1944. Découverte d'un souterrain à la baraque 7. 44 mètres de galerie creusés en moins de 40 jours ».

⁵¹¹ *Ibid.*, p. 110.

⁵¹² Pierre Bertrand, *Oflag IVD, annales et répertoires. Livre souvenir*, *op. cit.*, pp. LX- LXI.

[...] il est rappelé très instamment qu'il est illusoire de s'adresser aux sentinelles pour être en sûreté, et qu'il convient notamment lorsqu'un ballon ou une balle franchit la clôture d'avertissement de demander à un gradé allemand d'aller le chercher lui-même. Prévoir en conséquence ballons ou balles de remplacement s'il s'agit d'un match qu'on ne veut pas interrompre. D'une façon plus générale compte tenu des consignes très strictes des sentinelles, il est recommandé de ne pas toucher à ce fil d'avertissement pour quelque motif que ce soit⁵¹³.

Le commandant allemand de l'*Oflag* VID punit de cinq jours de prison un officier ayant contrevenu à cette règle et rappelle dans un *Lagerbefehl* les risques encourus par ceux qui se risquent à franchir la zone interdite.

2.1.5.2 *Le cas de l'escrime*

Parmi les activités ayant la faveur des officiers, l'escrime se détache très largement. Mais si dans certains *Oflags* tels que le IVD ou encore le XB, son développement est conséquent, il n'en est pas de même dans tous les camps.

A l'*Oflag* IIB, malgré la présence de Mangieu, champion militaire de cette pratique, l'escrime est entravée par les Autorités allemandes qui multiplient sans cesse les tracasseries administratives⁵¹⁴. Les interventions des délégués de la mission Scapini courant 1943⁵¹⁵ ne modifient pas cet état de fait : l'activité reste sporadique jusqu'à l'évacuation du camp.

Quand ce n'est pas la pratique en tant que telle qui est empêchée par les Allemands, c'est le stockage du matériel qui peut poser des soucis. Durant l'été 1942, le commandant allemand de l'*Oflag* XB limite à cinquante le nombre d'armes entreposées au camp, l'excédent devant être apporté à la *Kommandantur*. Cette décision rend extrêmement difficile la pratique, compte tenu du nombre de pratiquants (cent six en juillet 1942)⁵¹⁶. Le doyen français n'hésite pas, pour retrouver le droit de disposer de son matériel à : « *donner l'assurance que les armes actuellement en service ne seront pas utilisées à tout autre fin que celle d'un sport très en honneur dans l'armée*⁵¹⁷ ».

La question de l'emploi des fleurets, épées ou sabres en tant qu'armes et non matériel de sport n'est pas une question anodine. S'il semble que le commandant de l'*Oflag* XB ait donné

⁵¹³ AN, F/9/3421. Rapport du 10 mai 1944, Lucien, P/O le Chef de bataillon Vigneux.

⁵¹⁴ AN, 72aj/392 : Abbé Flament, *La vie à l'Oflag IID-IIB 1940-1945*, Chapitre 1, p. 82.

⁵¹⁵ AN, F/9/2706. Chemise *Oflag* IIB. Rapport du délégué de la mission Scapini suite à une visite effectuée à l'*Oflag* IIB le 20 septembre 1943. Le délégué consigne : « *En ce qui concerne les sports, les délégués demandent que la pratique de l'escrime soit autorisée dans une plus large mesure. Le colonel prendra position sur ce pont en accord avec les services de l'Abwehr* ».

⁵¹⁶ AN, F/9/3427. Brouillon de lettre du doyen de l'*Oflag* XB pour le au commandant allemand de l'*Oflag* en date du 25 juillet 1942.

⁵¹⁷ *Ibid.*

finalement satisfaction aux requêtes du doyen, le colonel Meunier ne parvient pas à faire fléchir les Autorités allemandes quand elles décident à l'approche de l'été 1944 de fermer définitivement le cercle d'escrime. Par lettre datée du 22 avril 1944, le doyen du camp en avertit la Délégation de Berlin et précise qu'il a été contraint de renvoyer en France tout le matériel.

2.2 Dans les *Stalags*, des pratiques diversifiées et tournées vers les *Kommandos*

2.2.1 Une réorganisation des *Stalags* sous l'égide de la « Confiance »⁵¹⁸

2.2.1.1 Une baisse importante des effectifs qui déstructure les différentes activités

Trois dispositifs touchent directement les effectifs des prisonniers restés dans les *Stalags* : la « Relève », la « Transformation » et le transfert en *Kommandos* de la majeure partie des employés restés au *Stalag*. Dans les deux premiers cas, les prisonniers ont la possibilité de quitter de leur plein gré, et avec l'accord des Autorités allemandes, l'univers des barbelés. Le troisième facteur est de loin le plus important. Les Allemands multiplient en effet dès l'été 1942 les recrutements dans les *Stalags* pour ne garder au camp qu'un personnel minimal. Quelques précisions chiffrées suffisent à montrer combien les effectifs des camps centraux chutent rapidement. En mars 1942, 2 806 prisonniers résident au camp central du *Stalag IIIA* de Lückewalde. Ils sont 2 100 en juillet 1943⁵¹⁹, 1 473 en novembre de la même année⁵²⁰, soit une baisse avoisinant les 50%. Au *Stalag VA*, la baisse est encore plus importante : le délégué de la mission Scapini note la présence de 1 708 prisonniers lors de sa visite du 22 septembre 1942⁵²¹. En mars 1944, ils ne sont plus que huit cents au camp⁵²². Au *Stalag IVB*, 2 885 sous-officiers et hommes de troupe résident au camp en septembre 1942⁵²³, 1 304 en juillet 1943⁵²⁴, chiffres qui se stabilisent jusqu'au mois de juillet suivant⁵²⁵. Dans la majeure partie des *Stalags*, près de la moitié des prisonniers quitte donc leurs camarades de captivité en moins d'un an. Certains camps ne connaissent cependant pas une hémorragie aussi soudaine, bien qu'elle soit tout de même manifeste : au *Stalag VIIIC*, leur nombre passe de 3 371 en novembre 1942⁵²⁶ à 1 803 en septembre 1943⁵²⁷, pour descendre à 1 460 en juillet 1944⁵²⁸.

⁵¹⁸ Terme employé par J. Moret-Bailly, « Le camp de base du *Stalag XVIIB* », *op. cit.*, p. 33.

⁵¹⁹ AN, F/9/2711. Chemise *Stalag IIIA*. Rapport du délégué de la mission Scapini suite à une visite effectuée au *Stalag IIIA* le 10 septembre 1942.

⁵²⁰ AN, F/9/2711. Chemise *Stalag IIIA*. Rapport du délégué de la mission Scapini suite à une visite effectuée au *Stalag IIIA* le 12 novembre 1943.

⁵²¹ AN, F/9/2713. Chemise *Stalag VA*. Rapport du délégué de la mission Scapini suite à une visite effectuée au *Stalag VA* le 22 septembre 1942.

⁵²² AN, F/9/2713. Chemise *Stalag VA*. Rapport du délégué de la mission Scapini suite à une visite effectuée au *Stalag VA* le 30 mars 1944.

⁵²³ AN, F/9/2712. Chemise *Stalag IVB*. Rapport du délégué de la mission Scapini suite à une visite effectuée au *Stalag IVB* le 15 septembre 1942.

⁵²⁴ AN, F/9/2712. Chemise *Stalag IVB*. Rapport du délégué de la mission Scapini suite à une visite effectuée au *Stalag IVB* le 17 juillet 1943.

⁵²⁵ AN, F/9/2715. Chemise *Stalag IVB*. Rapport du délégué de la mission Scapini suite à une visite effectuée au *Stalag IVB* le 25 juillet 1944. Le délégué mentionne 1 300 prisonniers au camp.

⁵²⁶ AN, F/9/2715. Chemise *Stalag VIIIC*. Rapport du délégué de la mission Scapini suite à une visite effectuée au *Stalag VIIIC* le 25 novembre 1942.

Cette situation engendre une désorganisation générale des activités au sein des *Stalags*, qu'il s'agisse des équipes de l'homme de confiance, du *Cercle Pétain*, de l'université, ou des sports. Nombre de responsables laissent en effet leurs postes vacants. Appelés à la Délégation de Berlin, dans les services de la Main-d'oeuvre des français en Allemagne, ou encore heureux bénéficiaires de la « Relève », les hommes de confiance sont plusieurs à quitter leur fonction. Au *Stalag IA*, l'homme de confiance des hommes de troupe, René Bronnet, rejoint la mission Scapini et est remplacé au printemps 1943 par André Dufour⁵²⁹, qui l'est lui-même par Robert Vaysset quelques mois plus tard⁵³⁰. L'homme de confiance du *Stalag VIJ* est désigné par les Allemands lors de la Relève et est remplacé en avril 1943 par Edouard Quitel⁵³¹. Au IIB, Jacques Anquetin, rapatrié, cède sa place à Hubert Baudet durant l'hiver 1942-1943⁵³². Au *Stalag XVIIIB*, André Rayne quitte lui aussi son poste, remplacé par Pierre Fellmann le 5 janvier 1943⁵³³. Alors que les premiers hommes de confiance avaient été choisis sans véritable consultation des prisonniers, ceux qui prennent en charge cette responsabilité à partir de l'hiver 1942 le sont le plus souvent à la suite de votes organisés dans les camps, ce qui leur donne davantage de crédit et, de fait, d'autorité auprès des prisonniers. Au *Stalag IIA*, l'homme de confiance en poste depuis 1941 y aurait été, selon un prisonnier évadé, placé par les Allemands⁵³⁴, avant d'être remplacé courant 1943 par un homme ayant la confiance de ses camarades⁵³⁵. Jean Moret-Bailly insiste sur ce point dans le cas du *Stalag XVIIIB* en précisant que l'équipe constituée autour du nouvel élu devient le « *centre névralgique* »⁵³⁶ de la vie captive, qu'elle est partout respectée, ce qui n'était précédemment pas le cas. Au *Stalag XIB*, George Gauthier, nommé à la fin de l'année 1942, s'emploie, selon

⁵²⁷ AN, F/9/2715. Chemise *Stalag VIIIIC*. Rapport du délégué de la mission Scapini suite à une visite effectuée au *Stalag VIIIIC* le 23 septembre 1943

⁵²⁸ AN, F/9/2715. Chemise *Stalag VIIIIC*. Rapport du délégué de la mission Scapini suite à une visite effectuée au *Stalag VIIIIC* le 9 juillet 1944.

⁵²⁹ AN, 72aj/510. Compte rendu n° 22 du 1er août 1943. *Stalag IA*, p. 4.

⁵³⁰ Selon le témoignage de Robert Vaysset, *Souvenirs de guerre et de captivité, septembre 1939-mai 1945*, document relié, non daté. (IHTP, ARC 065).

⁵³¹ AN, F/9/2714. Chemise *Stalag VIJ*. Lettre de l'adjudant Edouard Quitel, homme de confiance du *Stalag VIJ*, à Monsieur le Chef de la Délégation de Berlin, le 9 avril 1943.

⁵³² AN, F/9/2709. Chemise *Stalag IB*. Le nom de l'homme de confiance du camp varie entre le rapport du délégué du CICR suite à une visite effectuée le 28 octobre 1942 et celui d'une visite réalisée le 9 mars 1943.

⁵³³ Selon J. Moret-Bailly, « Le camp de base du *Stalag XVIIIB* », *Revue d'histoire de la deuxième guerre mondiale*, *op. cit.*, p. 33.

⁵³⁴ AN, F/9/2912. Chemise *Stalag IIA*. Rapport d'Henri Voisin à Monsieur le Chef de Bureau de renseignements pour prisonniers de guerre, 23 juillet 1942.

⁵³⁵ AN, F/9/2709. Chemise *Stalag IIA*. Rapport des délégués de la mission Scapini suite à une visite effectuée au *Stalag IIA* le 3 mai 1943.

⁵³⁶ Jean Moret-Bailly, « Le camp de base du *Stalag XVIIIB* », *Revue d'histoire de la deuxième guerre mondiale*, *op. cit.*, p. 33.

ses propres termes, à restructurer tous les services du camp, à redonner une certaine crédibilité au *Cercle Pétain* et à rétablir une atmosphère sereine au camp⁵³⁷.

Cette vague de départ touche bien évidemment les cercles d'études de l'œuvre du Maréchal apparus depuis 1941 qui se voient bien souvent décapités de leurs principaux animateurs. Le rapport d'activité rédigé par le responsable du Mouvement Pétain du *Stalag* VIG met en évidence « *des vides sérieux dans le personnel dirigeant* » provoqués par la « Relève » entre janvier 1942 et janvier 1943⁵³⁸. Il est vrai que le créateur du cercle, en l'occurrence l'homme de confiance Bobby Renaud, bénéficie d'un rapatriement favorisé par les Allemands. Il laisse sa place à Roger Hoche tant à la tête du *Stalag* qu'à celle du *Mouvement Pétain* en novembre 1942⁵³⁹, mais ce dernier est lui-même appelé à la mission Scapini au début du mois de juin 1943⁵⁴⁰. Au *Stalag* XIB aussi, selon le témoignage d'un prisonnier revenu en France, le cercle pâtit des départs de ces principaux responsables⁵⁴¹. Les mêmes échos sont valables pour le *Stalag* IB⁵⁴² dès l'été 1942, ou le VIIA pour lequel deux rapatriés rapportent :

Le cercle Pétain appelé *Cercle d'Etudes Françaises* a été bouleversé par le départ de nombreux membres actifs, de plus le manque complet de documentation a amené son effondrement. A l'heure actuelle, il peut être considéré comme nul⁵⁴³.

Les universités de camps sont aussi perturbées. Roger Grellet est, durant sa captivité, l'un des principaux animateurs de l'université du *Stalag* IB. A ce titre, il envoie périodiquement des rapports à la Délégation de Berlin. Dans celui de septembre 1942, il écrit : « *Les nécessités actuelles qui obligent nombre de nos camarades à quitter le camp pour les Kommandos ont causé une diminution de nos effectifs*⁵⁴⁴ », tant dans le corps des enseignants que dans celui des élèves. Il propose à la délégation de réduire le nombre de cours tout en focalisant son attention sur des conférences susceptibles d'intéresser le plus grand nombre. Le

⁵³⁷ AN, F/9/2717. Chemise *Stalag* XIB. Lettre de George Gauthier, homme de confiance du *Stalag* XIB, à Monsieur le Président de la Délégation de Berlin, le 19 avril 1943, p. 1.

⁵³⁸ AN, F/9/2914. Chemise *Stalag* VIG. Rapport sur l'activité du mouvement Pétain au *Stalag* VIG, rédigé par le Comité Directeur du Mouvement Pétain, le 6 avril 1943.

⁵³⁹ AN, F/9/2898. Chemise *Stalag* VIG. *L'Echo de la Hardthöhe* n° 19, novembre 1942.

⁵⁴⁰ AN, F/9/2898/ Chemise *Stalag* VIG. Bulletin du Mouvement Pétain du *Stalag* VIG n° 13, 15 juin 1943.

⁵⁴¹ AN, 72aj 510. Papiers du Pavillon. Rapport n° 22, 1^{er} août 1943. *Stalag* XIB, déclaration de Mathieu Bouillet.

⁵⁴² AN, 72aj/509. Papiers du Pavillon. Chemise *Stalag* IB. Fiche Mouvement politique. Groupement Pétain.

Mouvements divers. Légion française de volontaires contre le bolchevisme. Renseignement datant du 16 juillet 1942 : « *Le mouvement Pétain est en veilleuse par suite du manque d'amateurs, plutôt que par parti-pris* ».

⁵⁴³ AN, 72aj/510. Papiers du Pavillon. Rapport n° 22, 1^{er} août 1943. *Stalag* VIIA, déclaration Claude Gallin et André Gauthier.

⁵⁴⁴ AN, 72aj/296. Chemise *Stalag* IIB. Archives privées Guerlet. Rapport d'activité de septembre 1942, 6 octobre 1942, p. 18.

Stalag VIIA rencontre des difficultés analogues qui amènent le délégué de la mission Scapini à consigner sur son rapport :

L'université du *Stalag VIIA*, qui était l'une des plus brillantes universités de *Stalag*, a vu pendant ces derniers mois son activité considérablement amoindrie par le fait du départ en *Kommando* de la majorité de ses auditeurs⁵⁴⁵.

Le rapport établi en janvier 1943 par le responsable de l'université de ce camp précise d'ailleurs qu'à la suite :

[...] des départs massifs en *Kommando* des éléments jusqu'alors stables dans le camp (services du camp, chefs de groupe, hommes de confiance des baraques...) qui constituaient la grande majorité des auditeurs des cours et conférences ; du départ d'un certain nombre de professeurs, affectés pour un mois à des *Kommandos* de ramassage de pommes de terre, le Centre d'Etudes du *Stalag VIIA* a dû cesser toute activité le 25 septembre dernier⁵⁴⁶.

L'université repart tout de même, mais en proposant un nombre réduit de cours avec des horaires repensés au regard des contraintes professionnelles toujours plus importantes. Au *Stalag VA*, l'université souffre aussi des fluctuations toujours plus prononcées des effectifs. Dans son rapport sur la vie universitaire du camp, Jean Soulas évoque des difficultés récurrentes à organiser des cours cohérents alors que la population des enseignants et des apprenants varie sans cesse⁵⁴⁷.

Les formations dans le domaine de l'éducation physique disparaissent elles aussi avec la réduction des effectifs des *Stalags*. L'expérience des stages d'EGS n'est ainsi pas reconduite, exception faite du *Stalag IVB* qui n'en avait pas monté les années précédentes. Un premier stage a lieu entre la fin du mois de septembre 1942 et la fin du mois de novembre⁵⁴⁸, avant qu'un second ne soit entrepris durant l'été 1943⁵⁴⁹. Malgré l'insistance des services du CGEGS, la majeure partie des camps se refusent à en ouvrir une et justifient leur choix de différentes façons. L'homme de confiance du *Stalag VIIA* fait savoir que « *les difficultés créées par l'instabilité des effectifs et les départs massifs en Kommando* »⁵⁵⁰ rendent très complexe sa mise en place. Il préfère proposer aux volontaires des conférences sur les

⁵⁴⁵ AN, F/9/2715. Chemise *Stalag VIIA*. Rapport du délégué de la mission Scapini suite à une visite réalisée au *Stalag VIIA* le 19 novembre 1942.

⁵⁴⁶ AN, F/9/2312. Chemise *Stalag VIIA*. Rapport du Centre d'Etudes du *Stalag VIIA*, 15 janvier 1943.

⁵⁴⁷ AN, F/9/2313. Chemise *Stalag VA*. Jean Soulas, *Rapport sur la vie universitaire du Stalag VA* le 15 mai 1944.

⁵⁴⁸ AN, F/9/2311. Lettre de l'adjudant-chef Lamothe, homme de confiance du *Stalag IVB*, adressée à la Délégation de Berlin le 11 septembre 1942.

⁵⁴⁹ AN, F/9/2712. Chemise *Stalag IVB*. Rapport du délégué de la mission Scapini suite à une visite effectuée au *Stalag IVB* le 17 juillet 1943.

⁵⁵⁰ AN, F/9/2311. Lettre de l'homme de confiance du *Stalag VIIA*, Grospron, adressée à la Délégation de Berlin le 21 août 1942.

activités physiques. Les mêmes arguments se retrouvent pour le *Stalag* IIIC qui a vu ses effectifs se réduire à la suite des départs en *Kommandos*⁵⁵¹. Au IVG, le responsable français du camp fait savoir que :

Le fractionnement de l'effectif du camp en petits *Kommandos* a produit la dissémination des éléments particulièrement visés par la circulaire. Les quelques éléments faisant partie des Kdos importants et susceptibles de suivre les cours sont tous employés dans des travaux de longue durée ; le programme prévu, même réduit, ne peut en ce cas être appliqué⁵⁵².

Si les formations en éducation physique sont perturbées par les réductions des effectifs, le fonctionnement des comités sportifs des camps est gêné par le turn-over des principaux cadres. Le *Stalag* VIIIIC voit ainsi partir les deux piliers du *Stade Français* du *Stalag* entre la fin de l'année 1942 et le début 1943 : Jean Guimier⁵⁵³ et Jean-Pierre Bauer⁵⁵⁴. Deux responsables leur succèdent durant l'été 1942 : tout d'abord un instituteur, lui-même bientôt rapatrié en raison d'une fracture de la jambe, auquel succède Paul Hadet, officier d'Active⁵⁵⁵. Aux dires de rapatriés de l'été 1942, le remplacement des deux hommes n'a pas été aisé, puisque, selon eux, « depuis le départ de Bauer, la direction des sports et loisirs a été confiée à des gens incompétents. »⁵⁵⁶ Néanmoins, une nouvelle équipe se constitue, dont le travail est salué par le chroniqueur sportif du journal : « Les hommes changent, mais les institutions s'affirment » écrit-il à ce titre en octobre 1943⁵⁵⁷.

Au *Stalag* IVB, le principal artisan de l'organisation sportive du camp, le sergent Calmels, par ailleurs responsable de l'animation des séances d'éducation physique, est rapatrié en mai 1942⁵⁵⁸ et remplacé par un certain Gancel⁵⁵⁹. Au VIIJ, c'est le « responsable technique »⁵⁶⁰ du

⁵⁵¹ AN, F/9/2311. Lettre de l'homme de confiance du *Stalag* IIIC, Dordonnat, adressée à la Délégation de Berlin le 18 septembre 1942.

⁵⁵² AN, F/9/2311. Lettre de l'homme de confiance du *Stalag* IVG, Grimaud, adressée à la Délégation de Berlin le 10 septembre 1942.

⁵⁵³ Il est indiqué sur son dossier militaire qu'il est « démobilisé le 4 octobre 1941 ». AC, dossier de captivité de Jean Guimier, matricule 27751.

⁵⁵⁴ Il est indiqué sur son dossier militaire qu'il est « démobilisé le 3 décembre 1941 ». AC, dossier de captivité de Jean Guimier, matricule 11469.

⁵⁵⁵ SHAT, 2P71, Rapport du Chef de Bataillon du Pavillon, Chef du service d'Accueil et d'Information auprès des prisonniers de guerre rapatriés en gare de Mâcon à Monsieur le Général de Corps d'Armée, secrétaire d'Etat à la Guerre, Etat-Major de l'Armée, 7 septembre 1942, selon les déclarations de 11 prisonniers rapatriés dont Jean Védrine ainsi adjoint de l'homme de confiance, p. 7.

⁵⁵⁶ AN, 72aj 510. Papiers du Pavillon. Chemise *Stalag* VIIIIC, déclaration de plusieurs rapatriés, 26 juin 1942.

⁵⁵⁷ AN, F/9/2899. Chemise *Stalag* VIIIIC. « Fête des sports 1943 », *Servir* n° 20, octobre 1943.

⁵⁵⁸ AN, 72aj/509. Papiers du Pavillon. Chemise *Stalag* IB. Fiche Distractions. Théâtre. Sports. Université. Bibliothèque, renseignement datant du 8 mai 1942.

⁵⁵⁹ SHAT, 2P70. Compte rendu n° 17 relatif à la période du 20 au 31 mars, 31 mars 1943, *Stalag* IVB, p. 3.

⁵⁶⁰ AN, 72aj/308. *Le Nouvelliste* n° 43, 15 septembre 1942. Le journal donne les noms des responsables du comité sportif.

comité sportif, l'international de football Cheuva, qui rentre en France⁵⁶¹. Le comité sportif du *Stalag VA* est lui aussi touché par les départs des principaux responsables. *Camp-cans*, journal des prisonniers distribué dans le camp central, mais aussi dans les *Kommandos*, fait ainsi paraître l'article suivant au début de l'année 1944 :

Réorganisation du comité sportif. Les vides créés au sein du comité sportif, par suite du départ de plusieurs camarades, ont nécessité la réorganisation complète de ce comité⁵⁶².

2.2.1.2 Une nouvelle ambiance politique

Comme dans les *Oflags*, l'ambiance politique des *Stalags* évolue à partir de l'hiver 1942-1943, mais de manière plus tempérée. La politique de collaboration est certes rejetée de manière catégorique, mais l'attitude des prisonniers des *Stalags* reste assez floue et paradoxale vis-à-vis du gouvernement français. Les *cercles Pétain* continuent d'exister dans plusieurs *Stalags*, mais perdent progressivement de leurs prérogatives. Ils n'intéressent plus qu'une minorité de personnes soucieuses avant tout d'étudier les réformes en cours en France, ne sont plus, dans la majeure partie des cas, dirigés par les hommes de confiance et ne chapeautent plus non plus l'ensemble des activités culturelles ou de loisir des camps. Toutefois, parallèlement, de grandes manifestations patriotiques en l'honneur du Maréchal sont montées et les journaux de camp continuent de présenter les principaux traits de la Révolution nationale. Plutôt que d'envisager une rupture claire, il semble que les prisonniers des *Stalags* adoptent une position attentiste à l'intérieur de laquelle l'espoir de la libération domine sur tout engagement politique.

Les témoignages ou rapports attestant d'un profond ralentissement des activités des *centres Pétain* des *Stalags* sont légion. Au *Stalag IIA*, les déclarations des rapatriés en gare de Mâcon amènent le Commandant du Pavillon à consigner sur ses fiches signalétiques que le *cercle Pétain* du *Stalag IIA* n'est « pas très fleurissant » dès le mois d'octobre 1942⁵⁶³. Au *Stalag VIIA*, les propos très collaborateurs du nouveau commissaire général aux prisonniers de guerre, André Masson⁵⁶⁴, provoquent de tels remous au sein de la communauté des captifs

⁵⁶¹ Le rapatriement de Cheuva est annoncé dans une lettre que l'homme de confiance du *Stalag VIJ* adresse au CGEGS en mai 1943. (AN, F/9/3498. Archives du *Stalag VIJ*. Lettre d'E. Quitel à Monsieur le Commissaire Général aux Sports, 11 mai 1943).

⁵⁶² AN, F/9/2896. Chemise *Stalag VA*. H. Delouis, « Les sports », *Camp-cans*, n° 31, février-mars 1944, p. 2.

⁵⁶³ AN, 72aj/509. Papiers du Pavillon. Chemise *Stalag IIA*.

⁵⁶⁴ Anciennement prisonnier de guerre au *Stalag VA*, André Masson est rapatrié à la fin de l'année 1942 (AN, F/9/2896, *Camp-cans* n° 12, décembre 1942). Il est nommé Commissaire Général aux Prisonniers Rapatriés et donne à ce titre une conférence lors de l'inauguration du *Mouvement prisonnier* en avril 1943 dans laquelle il dit : « J'ai bien conscience, et nul ne me démentira sérieusement, qu'une autre politique que celle du président Laval n'empêcherait pas les ouvriers de partir, mais empêcherait seulement les prisonniers de rentrer ». 2 avril, Salle Pleyel, Paris. (Archives de l'INA, *France Actualités*, 2 avril 1943).

que le *Cercle Pétain* ferme⁵⁶⁵ avant de tenter de réapparaître sous un nouveau label. Au IXB, les délégués de la mission Scapini constatent en mai 1943 que les activités du *Cercle Pétain* se sont considérablement ralenties depuis leur visite⁵⁶⁶. Au IIB, selon les délégués, « *le mouvement Pétain n'existe plus* » dès janvier 1943⁵⁶⁷. Ils précisent par ailleurs :

Une indifférence totale règne dans ce camp en ce qui concerne l'avenir de la France, et cette apathie profonde qui est l'impression dominante du camp sera difficile à secouer⁵⁶⁸.

Au XB, un rapatrié déclare en août 1943 : « *Le cercle Pétain existe mais son activité est nulle* », information corroborée par le rapport du délégué de la mission Scapini rédigé en avril 1943⁵⁶⁹. Au *Stalag* IB, le cercle est toujours actif en décembre 1943, mais ses effectifs sont en constante diminution⁵⁷⁰. Au *Stalag* IID, la situation semble différente. En août 1943, un rapatrié mentionne qu'il « *fonctionne très bien*⁵⁷¹ ». Cependant, son implication active dans une politique de rapprochement avec les Allemands et sa volonté systématique de contrôler toutes les activités du camp auraient conduit les prisonniers à le désertir progressivement⁵⁷².

2.2.1.3 Une mission repensée des équipes de la « Confiance » incluant les sports et l'éducation physique

Si les cercles Pétain perdent ainsi de leurs missions courant 1943, l'équipe constituée autour de l'homme de confiance acquiert, quant à elle, une place centrale dans tous les domaines de la vie des prisonniers, que ces derniers soient au camp central ou dans les *Kommandos*. Plusieurs facteurs permettent de comprendre les réorganisations que subissent les *Stalags* durant cette période. Au-delà de l'évolution du climat politique et des multiples mouvements de personnel, il convient sans doute de considérer les requêtes de la mission Scapini : celle-ci souhaite que s'établissent des liaisons fiables, constructives, plurielles et régulières entre les camps centraux et les *Kommandos*. Les hommes de la Confiance se retrouvent ainsi responsables de la vie de tous les Français du *Stalag*, et ce, tant sur le plan de

⁵⁶⁵ AN, F/9/2715. Chemise *Stalag* VIIA. Note d'information sur le *Stalag* VIIA rédigée par le Commandant de L'Estoile et le lieutenant Bernier, avril 1943.

⁵⁶⁶ AN, F/9/2716. Chemise *Stalag* IXB. Rapport du délégué de la mission Scapini suite à une visite effectuée au *Stalag* IXB du 10 au 13 mai 1943.

⁵⁶⁷ AN, F/9/2912. Chemise *Stalag* IIB. Rapport d'information des délégués Bernier et Poigny suite à une visite effectuée au *Stalag* IIB le 9 janvier 1943.

⁵⁶⁸ *Ibid.*

⁵⁶⁹ AN, F/9/2717. Chemise *Stalag* XB. *Rapport d'information* rédigé par les délégués de la mission Scapini le 29 avril 1943.

⁵⁷⁰ AN, F/9/2912. Service d'Accueil et d'Information des prisonniers de guerre rapatriés, Equipe mobile d'Issoudun, passage de rapatriés le 15 décembre 1942, *Stalag* IB, déclarations de Lessene Joseph.

⁵⁷¹ AN, 72aj/510. Papiers du Pavillon. Rapport n° 22, 1^{er} août 1943. *Stalag* IID, déclaration de Trouilhas.

⁵⁷² AN, 72aj296. Témoignage de Charles Bedut remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, sd.

la distribution des colis, de la gestion des dossiers administratifs ou juridiques que sur celui des loisirs, sports, théâtre, musique et journal. Il se doit de visiter régulièrement les *Kommandos*, de provoquer des réunions mensuelles avec les hommes de confiance. L'adjudant Lasson, homme de confiance du *Stalag* IIA à partir d'octobre 1943, évoque dans son témoignage un véritable « *réseau administratif* »⁵⁷³ comprenant une multitude de services, dont ceux qui appartiennent au domaine de l'animation du camp. Son successeur, Roger Cuny, cite les activités qui en dépendaient : la bibliothèque, les sports, les cultes, le théâtre, le cinéma, l'enseignement, le journal de camp⁵⁷⁴.

Le modèle d'organisation retenu dans la plupart des *Stalags* ressemble à celui établi depuis le début de l'année 1941 au *Stalag* IVB dès les premiers mois de l'année 1941. Les camps qui possédaient déjà un service des sports le rattachent à la « Confiance », tandis que les quelques structures qui n'en étaient pas encore pourvus mettent en place pour la première fois une organisation de cet ordre. Pour reprendre l'exemple du *Stalag* IIA, la section « Sport » est placée sous le contrôle de l'homme de confiance et est dirigée par un moniteur d'éducation physique qui se charge aussi bien de l'animation des leçons quotidiennes que de l'organisation des différents championnats et évènements sportifs⁵⁷⁵. Robert Vaysset devient homme de confiance du camp principal d'hommes de troupe du *Stalag* IA en janvier 1944. Il est à la tête de quelques 40 000 hommes. L'organisation administrative repose sur des services centraux, dont les services culturels (sport, bibliothèque, etc.), et des services déconcentrés appelés « arrondissements », eux-mêmes à la tête de plusieurs *Kommandos*⁵⁷⁶. Au *Stalag* VII, le comité sportif se constitue à la fin de l'été 1942 et sa composition (deux adjoints à l'homme de confiance et deux spécialistes des sports⁵⁷⁷) est validée par l'ensemble des sportifs du camp. Au *Stalag* VA, les loisirs du camp sont encore contrôlés par le *Cercle Pétain* en avril 1943. Lors de son déplacement en octobre 1943 au camp, le délégué de la mission Scapini demande à l'homme de confiance que « *le service des loisirs soit revu à l'adresse des Kommandos* ». Un article publié dans le journal du camp au début de l'année 1944 montre que le service des sports n'a plus de lien de subordination avec le *Cercle Pétain* : il est placé sous la présidence d'honneur des hommes de confiance français, belge et polonais du camp. Il possède un bureau directeur, et un délégué pour chacune des dix sections

⁵⁷³ AC. Carton *Stalags* IIA, IIB, IIC. Dossier n° 6. Rapport sur la captivité de l'adjudant Masson, remis au Ministère des prisonniers, réfugiés et déportés le 12 février 1946.

⁵⁷⁴ AC. Carton *Stalags* IIA IIB, IIC. Dossier n° 6. Rapport manuscrit de Roger Cuny, réf. ABD n° 405, 1946.

⁵⁷⁵ *Ibid.*

⁵⁷⁶ Robert Vaysset, *Souvenirs de guerre et de captivité, septembre 1939-mai 1945*, chapitre V. *Homme de confiance principal, Stalack, janvier-novembre 1944*, document relié, sd. (IHTP, ARC 065).

⁵⁷⁷ AN, 72aj/308. *Le Nouvelliste* n° 43, 15 septembre 1942.

sportives⁵⁷⁸. C'est une organisation légèrement différente que retient le *Stalag* VID. Fin 1942, un comité des loisirs est créé et comprend un délégué général secondé par un représentant par activité (théâtre, sports d'équipe, bibliothèque, éducation physique, cinéma, etc.). Le comité est par ailleurs placé sous la présidence d'honneur de l'homme de confiance, des chefs de camps A et B et du président du *Cercle Pétain*⁵⁷⁹. Alors que les activités sportives, le théâtre et l'orchestre dépendaient du *Cercle Pétain* en octobre 1942 au *Stalag* VIG, un organigramme des différents services du camp paru dans le journal du camp au début de l'année 1944 prouve bien que chaque section de distraction n'est plus rattachée qu'à l'équipe de l'homme de confiance.⁵⁸⁰

Entre 1942 et 1944, les *Stalags* sont progressivement gérés par des équipes organisées, tout en s'écartant des *Cercles Pétain*. Elles possèdent des services spécifiques par secteur d'activité. Le sport et l'éducation physique s'insèrent totalement dans cette nouvelle gestion administrative. D'abord impulsées par les Autorités allemandes via le *Betreuer*, les institutions sportives des camps de prisonniers de guerre sont, courant 1942, passées dans la majeure partie des cas sous le contrôle des mouvements pro-vichyste, avant de connaître une nouvelle évolution courant 1943. Elles s'affranchissent de toute influence politique et des enjeux de propagande y étant associés, pour tenter d'offrir un véritable soutien à tous les prisonniers. Ceci ne signifie pas pour autant que les *Stalags* rompent leurs relations avec les services français - l'exposition que le *Stalag* XIB monte sur le thème des activités du CGEGS début 1944 suffit à le prouver - mais bien que le prisme principal orientant tous les choix est celui du bien-être et des souhaits des prisonniers⁵⁸¹.

⁵⁷⁸ AN, F/9/2896. Chemise *Stalag* VA. H. Delouis, « Les sports », *Camp-cans*, n° 31, février-mars 1944, p. 2.

⁵⁷⁹ AN, F/9/2897. Chemise *Stalag* VID. *Le Clos*, n° 14, 10 novembre 1942.

⁵⁸⁰ Voir figure ci-dessous.

⁵⁸¹ AN, F/44/113. « Nos prisonniers et le sport », Chronique du CGEGS, *Feuille d'information* n° 84, 11 mars 1944, p. 1.

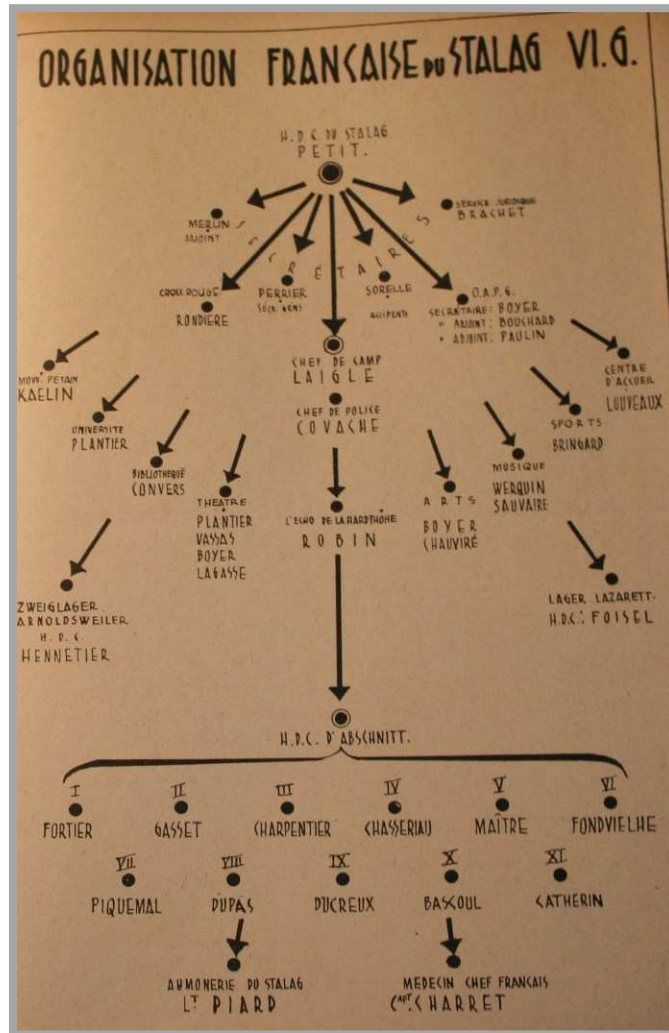


Figure 11 : Organisation des services de la Confiance, Stalag VI.G.⁵⁸²

2.2.2 Des activités physiques et sportives nombreuses, mais confrontées à des obstacles majeurs

Les institutions fonctionnant dans les camps centraux offrent des garanties certaines pour que les activités physiques et sportives jouissent d'une place privilégiée dans les camps. Cependant, deux obstacles majeurs nuisent à leur développement : des effectifs en constante diminution et des problèmes récurrents de matériel sportif.

2.2.2.1 Des activités multiples gênées par un matériel déficient

Grâce aux rapports que les responsables des sports font parvenir au printemps 1944 à la Délégation de Berlin, il est possible d'avoir une idée approximative du nombre de prisonniers concernés par les pratiques sportives. Toutefois, ces chiffres doivent être interprétés avec

⁵⁸² AN, F/9/2898. Chemise Stalag VI.G. Echo de la Hardthöhe, n° 33, janvier-février 1944.

précaution tant les enjeux pour ceux qui les établissent sont importants : ces derniers devaient en effet normalement servir à les doter en matériel sportif⁵⁸³ et les *Stalags* en manquent particulièrement. Ils renseignent par contre sur la nature même des pratiques, comme sur leur dispersion. Les chiffres publiés mettent en évidence plusieurs phénomènes : la proportion de prisonniers intéressés semble importante, les offres de pratique sont variées, chaque camp possède ses propres spécialités.

Dans le bilan qu'il dresse au printemps 1944, le responsable des sports du *Stalag VA* avance le chiffre de cinq cent cinquante pratiquants réguliers, pour un camp qui compte en novembre 1943 quelques huit cent soixante-dix-neuf prisonniers⁵⁸⁴, un même prisonnier pouvant toutefois être comptabilisé dans plusieurs sections différentes. Parmi les activités les plus prisées, figurent notamment celles possédant un caractère de détente affirmé : le jeu de boules compte ainsi deux cent dix adeptes, soit environ $\frac{1}{4}$ des prisonniers, et le ping-pong quatre-vingts personnes. Viennent ensuite les sports collectifs de petit terrain, volley (quatre-vingt-dix) et basket (soixante). Bien que l'auteur de ce rapport qualifie le football de « sport roi », il ne comptabilise que trente-trois pratiquants. Cumulés, les sports collectifs représentent tout de même un pourcentage de pratiquants assez important de l'ordre de 40% des effectifs.

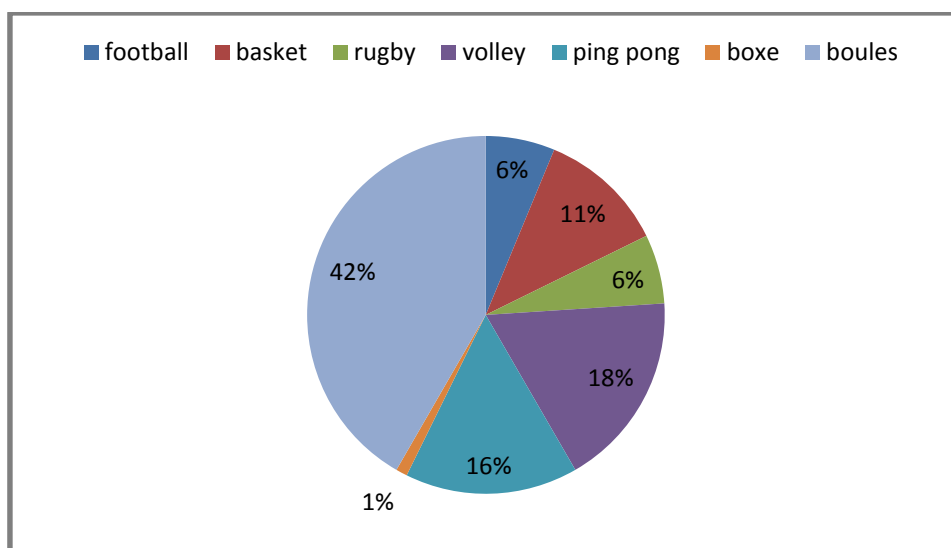


Figure 12 : % de pratiquants par discipline sportive au *Stalag VA*

⁵⁸³ Par la circulaire B.V.SM n° 131/BS, la Délégation de Berlin informe chaque homme de confiance des *Stalags* qu'il doit remettre un rapport complet des activités physiques et sportives des prisonniers de son *Stalag* de sorte que le matériel nécessaire à la pratique lui soit envoyé.

⁵⁸⁴ AN, F/9/2713. Chemise *Stalag VA*. Rapport des délégués du CICR suite à une visite effectuée au *Stalag VA* le 26 novembre 1943.

Au Club Athlétique Assolant, organisation sportive du *Stalag* XB, les choix de pratique sont différents, montrant combien chaque structure possède ses spécificités⁵⁸⁵. Avec le football qui accueille le tiers des licenciés, les sports collectifs sont largement majoritaires dans le camp. Le reste des pratiquants se disperse dans une pluralité de pratiques, telles que la marche, les poids et haltères, l'escrime ou encore la boxe. Au *Stalag* VIG, petit camp de trois cent à quatre cent prisonniers en 1943-1944⁵⁸⁶, les choix sont bien plus restreints et se concentrent prioritairement sur les sports collectifs : football, volley et surtout basket avec une section de huit équipes, soit quarante joueurs⁵⁸⁷. L'athlétisme connaît quelques passionnés qui s'entraînent individuellement. Au *Stalag* IIIA, les sports collectifs viennent une fois de plus en tête des pratiques des prisonniers, et notamment le volley avec vingt-cinq équipes recensées. Le rapport mentionne aussi deux équipes de basket, deux de volley, des sections de boxe, lutte, athlétisme, ping-pong, boules et gymnastique⁵⁸⁸.

Plus le nombre de prisonniers est important et plus les pratiques se diversifient. En plus de ce premier constat, il apparaît aussi que les sports collectifs de petits et grands terrains cumulent dans chaque camp un nombre de pratiquants important. Sur ce point, chaque *Stalag* possède ses particularités et ses disciplines phares: le football au XB, le basket au VIG, le volley au VA. Il semble une fois de plus que la présence de spécialistes dans les activités explique au moins en partie leur développement. L'existence de la section « marche » au *Stalag* XB doit sans doute beaucoup à la présence d'un certain Sauvage, champion de Normandie de la discipline durant l'entre-deux-guerres⁵⁸⁹.

⁵⁸⁵ AN, F/9/3558. Archives du *Stalag* XB. Lettre de l'homme de confiance du *Stalag* XB au SDPG, Délégation de Berlin le 27 mai 1944.

⁵⁸⁶ AN, F/9/2714. Chemise *Stalag* VIG. Rapport du délégué du CICR suite à une visite effectuée au *Stalag* VIG le 16 septembre 1943 : le nombre de prisonniers au camp est de 344.

⁵⁸⁷ AN, F/9/3475. Archives du *Stalag* VIG. Lettre du sergent Claude Petit, homme de confiance du *Stalag* VIG, adressée à Monsieur le Colonel Laureux, Délégation de Berlin, le 1^{er} avril 1944.

⁵⁸⁸ AN, F/9/3445. Archives du *Stalag* IIIA. Lettre de l'homme de confiance du *Stalag* IIIA au chef de la Délégation de Berlin le 31 mars 1944.

⁵⁸⁹ AN, F/9/2899. Chemise *Stalag* XB, « La vie au camp », *Servir* n° 20, octobre 1943.

Figure 13 : % de pratiquants par discipline sportive dans les *Stalags* VA, XB, VIG⁵⁹⁰

Les services des sports des camps proposent en 1943-1944 aux prisonniers une gamme relativement étoffée de sports qui ont vu le jour et se sont développés progressivement depuis le début de l'année 1941. Comme dans les *Oflags*, ils disposent pour cela d'installations sportives qu'ils ont construites. A force de discussion avec les Autorités allemandes, la plupart des camps possède une baraque permettant le maintien de pratiques sportives durant l'hiver. Ces vérités ne sauraient en cacher d'autres, et un article publié en octobre 1943 par le journal du *Stalag* XVIIIA le laisse clairement paraître :

L'activité des sports, en cette fin de saison, a été assez réduite. Non pas que le temps fut défavorable, mais en l'occurrence il s'agit surtout de place. Il n'y a plus de place pour les sportifs ; les basketteurs et les joueurs de volley n'ont plus de terrain, c'est un signe des temps : plus de panier, plus de filet. [...] Les joueurs de volley ont retendu à nouveau leur filet près du bassin, mais hélas, le ballon est souvent à l'eau et le feu sacré s'éteint⁵⁹¹.

Les activités sportives s'organisent en effet dans une grande promiscuité et ne survivent que grâce à l'ingéniosité des prisonniers. Parfois s'éteignent faute de matériel. La mise à

⁵⁹⁰ Graphique à lire de la façon suivante : 51% des pratiquants du *Stalag* VIG font du basket.

⁵⁹¹ AN, F/9/2900. Chemise *Stalag* XVIIIA. *L'équipe*, mensuel du *Stalag* XVIIIA, n° 38, octobre 1943, p. 10.

disposition des terrains et baraques ne saurait être un acquis définitif : en cas de nécessité, les Autorités allemandes les réquisitionnent immédiatement.

Les demandes de matériel émanant des prisonniers sont, logiquement, très nombreuses. Ceux du Stalag XVIIIB réclament demandent des cuirs, des balles de ping-pong et des boules⁵⁹² en novembre 1942, demande qu'ils réitèrent six mois auprès du délégué du CICR⁵⁹³. Au VIIA : « *Le camp possède divers terrains de sports* » selon le délégué du CICR, mais « *L'activité est cependant très limitée du fait qu'il leur est interdit de jouer au football avec leurs souliers ordinaires. Ils sont mal pourvus de souliers de sport*⁵⁹⁴. » Au Stalag VB, malgré des aides provenant d'organismes privés, le manque de balles de ping-pong est tel que l'activité hivernale de prédilection des captifs disparaît : « *Une table, pas de balles* » écrit à ce propos le rédacteur du journal de camp⁵⁹⁵. Les rapatriés du Stalag VIIIC soulignent dans leurs déclarations à leur retour combien le camp manque de matériels divers : ballons de football et de volley⁵⁹⁶, maillots⁵⁹⁷.

Dans le cas précis d'une demande de matériel pour ouvrir une section sportive nouvelle, les délais d'attente dépassent bien souvent les six mois. Le Club Athlétique Assolant du Stalag XB en fait l'expérience lorsque ses responsables aspirent à monter un cercle d'escrime. Les premières demandes de fleurets et armes sont envoyées en France à l'automne 1943⁵⁹⁸. L'homme de confiance reprend contact avec la Délégation de Berlin à ce sujet en janvier 1944, qui précise en retour faire suivre sa requête auprès des services compétents, en l'occurrence le CGEGS. En mars, après une nouvelle sollicitation, la Délégation de Berlin répond :

J'ai l'honneur de vous prier d'aviser le président du Club Athlétique Assolant qu'à la suite des transmissions successives des différents rapports mensuels de ce club, le Commissaire Général aux Sports, par lettre réf. 571/SE du 23 novembre 1943, nous prie de transmettre à Monsieur l'homme de confiance du Stalag XB et à ses camarades « ses

⁵⁹² AN, F/9/2719. Chemise Stalag XVIIIB. Rapport du délégué du CICR suite à une visite effectuée au Stalag XVIIIB le 5 novembre 1942.

⁵⁹³ AN, F/9/2719. Chemise Stalag XVIIIB. Rapport du délégué du CICR suite à une visite effectuée au Stalag XVIIIB le 5 mai 1943.

⁵⁹⁴ AN, F/9/2715. Chemise Stalag VIIA. Rapport du délégué du CICR suite à une visite effectuée au Stalag XVIIIB le 9 mars 1943.

⁵⁹⁵ AN, F/9/2896. Chemise Stalag VB. *Le captif de la forêt noire*, n° 33, mai 1944.

⁵⁹⁶ AN, F/9/2914. Chemise Stalag VIIIC. Renseignement sur le Stalag VIIIC, Service d'Accueil et d'Information, 27 décembre 1943, déclaration. n° 3

⁵⁹⁷ AN, F/9/2914. Chemise Stalag VIIIC. Renseignement sur le Stalag VIIIC, Service d'Accueil et d'Information, 12 décembre 1943, déclaration de Guillaume Ouradou.

⁵⁹⁸ AN, F/9/3557. Archives du Stalag XB. Lettre du SDPG, Délégation de Berlin ME/EA n° 1700/SI datée du 20 novembre 1943 et adressée à l'homme de confiance du Stalag XB : la Délégation de Berlin félicite l'homme de confiance « *pour le dévouement qu'il apporte au développement d'un sport si magnifiquement adapté au tempérament français. J'espère que le matériel sportif que vous attendez arrivera bientôt ; je suis disposé le cas échéant à appuyer votre demande à ce sujet* ».

félicitations pour leur activité ». J'y joins mes encouragements les plus chaleureux en regrettant que la pénurie du matériel dont nous pouvons disposer ne nous permette pas de vous aider plus efficacement. Toutefois, j'ajoute que je fais et que je ferai tout mon possible pour vous permettre de continuer l'œuvre que vous avez entreprise et que je considère comme de première utilité, tant du point de vue de l'entretien de l'état physique de vos camarades que de celui du maintien de leur moral⁵⁹⁹.

Finalement, en juin 1944, le camp reçoit de la Délégation de Berlin une lettre de la DSPG à Lyon lui indiquant que le stock de fleurets à destination des prisonniers est épuisé⁶⁰⁰. Le camp ne reçoit donc pas d'aides en provenance de la France dans ce domaine.

Si le matériel constitue un souci récurrent dans les *Stalags*, les installations sportives peuvent, notamment à partir de 1944, faire aussi défaut. Certes, les *Stalags* possèdent souvent les espaces sportifs nécessaires, aménagés par les prisonniers. Parfois même durant l'année 1943, ils se sont dotés de nouvelles infrastructures, comme au *Stalag* ICV où un stade est inauguré pendant l'été⁶⁰¹. Néanmoins, les Allemands sont parfois amenés à réquisitionner l'ensemble pour loger les prisonniers affluant des différents fronts. Au *Stalag* IIIA, les prisonniers sont privés de leur terrain de sport au cours de l'été 1944, ce dernier servant à dresser des tentes. Selon le délégué du CICR : « *Ces nouvelles mesures sont d'autant plus à déplorer que c'est précisément maintenant la saison où le sport devrait battre son plein*⁶⁰². » Un problème analogue se pose au VIIA dès le mois de novembre 1943. Le terrain des sports est supprimé à l'arrivée des prisonniers italiens⁶⁰³ :

Terrain de sport. Actuellement les prisonniers ne disposent plus que d'un terrain de basket à l'intérieur du camp. Le terrain de sport extérieur n'est plus accessible. Le colonel fait savoir que ce n'est là qu'une disposition provisoire et que d'ores et déjà les prisonniers disposeront d'un terrain de football. Le colonel ajoute qu'il a particulièrement à cœur la question des sports et qu'il s'efforcera de donner dans ce sens toutes les facilités possibles⁶⁰⁴.

Or, malgré les promesses du colonel allemand, les terrains restent inaccessibles par la suite, comme le confirme un prisonnier rapatrié en avril 1944. Un terrain de basket est ouvert en guise de remplacement, qui ne parvient guère à satisfaire les besoins des captifs sur le plan

⁵⁹⁹ AN, F/9/3557. Archives du *Stalag* XB. Lettre du SDPG, Délégation de Berlin adressée à l'homme de confiance du camp, BV.SM n° 152.BS, datée du 7 mars 1944.

⁶⁰⁰ AN, F/9/3564. Archives du *Stalag* XB. Lettre de la DSPG adressée à l'homme de confiance du *Stalag* XB le 13 juin 1944.

⁶⁰¹ AN, F/9/2895. Chemise *Stalag* IVC. « Et les sports », *Reflets* n° 28, juillet 1943.

⁶⁰² AN, F/92711. Chemise *Stalag* IIIA. Rapport du délégué du CICR suite à une visite effectuée au *Stalag* IIIA le 25 juillet 1944.

⁶⁰³ Suite à la signature de l'Armistice de Cassibile entre le Royaume d'Italie et les forces Alliées le 3 septembre 1943, les Allemands internent une partie des soldats de l'armée italienne et les conduisent dans les *Stalags* et *Oflags*.

⁶⁰⁴ AN, F/9/275. Chemise *Stalag* VIIA. Document produit par les services de la Délégation de Berlin et intitulé « prochaine visite, *Stalag* VIIA » daté du 30 novembre 1943.

sportif.⁶⁰⁵ Au *Stalag* XIB, l'arrivée des Italiens provoque exactement les mêmes désagréments : « *La saison de football fut très gênée par la présence des Italiens qui pendant quatre mois rendit impossible le terrain du camp* » écrit à ce sujet l'homme de confiance du camp dans son rapport de janvier 1944⁶⁰⁶.

2.2.2.2 Education physique : une pratique discrète dans les *Stalags*

A côté des activités sportives, des leçons quotidiennes d'éducation physique continuent d'être données dans les *Stalags*. Malheureusement, les archives n'offrent que peu d'informations sur celles-ci. Il est juste possible de savoir qu'elles existent, qu'elles sont gérées par une section spécifique, qu'elles ont lieu le matin avant le premier appel, qu'elles sont collectives et animées par un spécialiste. Utilisant les espaces extérieurs à la belle saison, les pratiquants se replient dans une salle réservée durant l'hiver.

Le rapport que l'Adjudant Dordonnat adresse à Georges Scapini en septembre 1942 fait ainsi état d'un « *cours de culture physique qui a lieu tous les matins de 6 heures à 6 heures 45*⁶⁰⁷ ». Le *Stalag* XB possède une section d'éducation physique forte de cent cinquante membres. Pour permettre son fonctionnement, le doyen du camp passe commande auprès des services français de vingt maillots de corps et vingt paires de sandales⁶⁰⁸. Au XIB, Roger Lafond est jusqu'à la fin de la captivité responsable des cours. L'hiver, il donne les leçons⁶⁰⁹ quotidiennes dans la salle aussi affectée à la pratique de l'escrime⁶¹⁰. Le *Stalag* IIIA possède une section de « culture physique »⁶¹¹, comme le *Stalag* IIC. Celle-ci est animée en 1943 par un moniteur de Joinville et les cours connaissent un « *franc succès*⁶¹² ».

⁶⁰⁵ AN, F/9/2715. Chemise *Stalag* VIIA. Service d'Accueil et d'Information auprès des prisonniers de guerre rapatriés, Compte rendu de renseignements n° 1; convoi du 7 avril 1944, déclaration n° 3, p. 1.

⁶⁰⁶ AN, F/9/2717. Chemise *Stalag* XIB. Rapport de l'homme de confiance du camp remis aux délégués de la mission Scapini, 18 janvier 1944, p. 10.

⁶⁰⁷ AN, F/9/2311. Lettre de l'adjudant Dordonnat adressée à Monsieur Georges Scapini le 18 septembre 1942.

⁶⁰⁸ AN, F/9/3558. Archives du *Stalag* XB. Lettre de l'homme de confiance du *Stalag* XB au SDPG, Délégation de Berlin, le 27 mai 1944.

⁶⁰⁹ AN, F/9/2717. Chemise *Stalag* XIB. Rapport de l'homme de confiance du *Stalag* XIB remis aux délégués de la mission Scapini, 18 janvier 1944 : « *Depuis l'ouverture de la salle des sports en décembre 1942, chaque semaine fonctionnent : deux leçons quotidienne d'éducation physique (matin et soir), trois séances de boxe anglaise, deux séances de boxe française, une séance de judo, six leçons d'escrime, trois séances de lutte, deux séances de poids et haltères* ».

⁶¹⁰ Archives privées Roger Lafond. Réponse au questionnaire envoyé par la commission des prisonniers de guerre de la Fédération Française d'Escrime en ce qui concerne la pratique de l'escrime dans les camps de prisonniers de guerre daté du 25 avril 1946. Document manuscrit intitulé : « *Compte rendu sur l'escrime pendant la captivité* », sd.

⁶¹¹ AN, F/9/3445. Archives du *Stalag* IIIA. Lettre de l'homme de confiance du *Stalag* IIIA au chef de la Délégation de Berlin le 31 mars 1944.

⁶¹² AN, F/9/2894. Chemise *Stalag* IIC. *Entre camarades* n° 9, avril-mai 1943.

2.2.2.3 Les compétitions sportives, un loisir souffrant de la réduction des effectifs

A côté des pratiques régulières, les prisonniers des *Stalags* participent à des compétitions organisées les week-ends. Entre les adeptes des sports collectifs qui mettent en place des championnats sur plusieurs journées, les joueurs de tennis de table ou ceux de boules qui préfèrent la formule des tournois, les événements ne manquent pas dans les camps. Les calendriers sportifs reposent toujours sur l'idée d'offrir aux prisonniers la possibilité d'assister à des matchs le plus régulièrement possible. Par rapport aux saisons antérieures, les comités sportifs s'emploient à proposer davantage d'activités durant la période hivernale. Il en est ainsi, par exemple, du *Stalag* VIF où dès le début du mois de février 1944 des matchs de football sont programmés chaque week-end, tandis que plusieurs tournois de ping-pong ravissent les férus de la petite balle tout l'hiver⁶¹³.

Au *Stalag* XB, les premiers mois de l'année 1943 sont ponctués par des tournois de tennis de table⁶¹⁴, des galas de boxe et des démonstrations de gymnastique⁶¹⁵. Le camp compte en effet parmi ses prisonniers un champion incontesté des anneaux et des barres parallèles en la personne d'Auguste Sirot, futur sélectionné olympique⁶¹⁶. Les championnats de sports collectifs reprennent officiellement à la fin du mois de mars, après une courte période d'entraînement : les saisons de football, de rugby et de basket débutent par des matchs d'exhibition⁶¹⁷ avant que les championnats des sports collectifs ne viennent rythmer chacun des week-ends jusqu'à la fin du mois d'août. A la fin de l'été, les grands championnats d'athlétisme du camp sont programmés sur deux week-ends⁶¹⁸.

Grâce aux efforts d'un comité sportif recomposé, les prisonniers du *Stalag* VIIIIC peuvent eux aussi assister à une pluralité d'événements sportifs, dominés toutefois par les matchs de football. Dès les premiers soleils de mai 1943, les sept « équipes premières » de chacun des clubs du *Stalag* s'affrontent dans un championnat « international »⁶¹⁹, jugé très relevé par le

⁶¹³ AN, F/9/2897. Chemise *Stalag* VIF. « Au *Stalag* », *Le Pass-temps* n° 29, mars 1944.

⁶¹⁴ Un tournoi organisé au début du mois de février 1943 rassemble quarante-quatre engagés en simple et dix-huit équipes en double. (AN, F/9/2899. Chemise *Stalag* XB. « Ping-Pong », *Servir*, n° 13, mars 1943). Un second est organisé le mois suivant. (AN, F/9/2899. Chemise *Stalag* XB. « Club athlétique Assolant », *Servir* n° 14, avril 1943).

⁶¹⁵ AN, F/9/2899. Chemise *Stalag* XB. « Club athlétique Assolant », *Servir* n° 14, avril 1943.

⁶¹⁶ Auguste Sirot participe aux Jeux Olympiques de Londres en 1948 et fait partie de l'équipe de France pour le concours général par équipe hommes. La France termine la compétition à la quatrième place derrière la Finlande, la Suisse et la Hongrie.

⁶¹⁷ AN, F/9/2899. Chemise *Stalag* XB. *Servir* n° 15, mai 1943.

⁶¹⁸ AN, F/9/2899. Chemise *Stalag* XB. *Servir* n° 20, octobre 1943.

⁶¹⁹ Une équipe serbe est en effet en lice à côté des six équipes françaises.

journaliste du camp⁶²⁰, qui s'achève par une grande rencontre sur le stade Jules Noël en juin⁶²¹. Un championnat de volley, dans lequel vingt-sept équipes s'engagent, débute alors⁶²² et dure deux mois avant de laisser place à une coupe dans la même discipline⁶²³. Parallèlement, à partir de la fin du mois de juillet et jusqu'à la fin du mois de septembre, les athlètes s'affrontent chaque semaine dans des compétitions *a priori* bien étudiées :

9 réunions sont prévues : 25/7 : ouverture, 1/8 : classement, 8/8 : à l'A.K. 532, 15/8 : championnat 2^{ème} catégorie, 22/8 : triathlon et B.S saganais, 29/8 à l'A.K 532, 5/9 : Championnats de Sagan, 12/9 : championnats interclubs, 19 :9 : clôture par un match interrégional⁶²⁴.

Dès la clôture des réunions d'athlétisme, une nouvelle saison de football débute pour le championnat d'automne dans lequel les sept clubs du camp inscrivent en tout douze équipes réparties en deux divisions, Honneur et Promotion⁶²⁵. Enfin, avec l'hiver, le ping-pong et la boxe reprennent leurs droits. La section du *Stalag* met ainsi sur pied un championnat qui se termine au printemps par un grand tournoi⁶²⁶, tandis qu'en boxe un gala est donné au début du mois de février⁶²⁷.

Malgré ces échéanciers sportifs chargés, les difficultés rencontrées par les responsables sportifs ne cessent de s'amplifier à partir de 1943 : les *Stalags* souffrent d'un manque d'effectifs ne permettant plus aux compétitions sportives d'avoir l'attrait dont elles bénéficiaient précédemment. Chaque section se voit confrontée à une réduction de ses membres, à une recomposition de ses équipes fétiches et à une lassitude générale.

L'étude des articles du *Soleil saganais*, journal du *Stalag* VIIIIC, met en exergue les difficultés à préserver un intérêt aux compétitions organisées, mais dévoile aussi un manque de vitalité tant de la part des sportifs que des spectateurs. En conclusion de la saison d'athlétisme au VIIIIC, Paul Hadet, responsable des sports, écrit :

9 réunions d'athlétisme furent organisées en 1943 par le S.F du *Stalag* VIIIIC. Le niveau des résultats techniques obtenus est supérieur à celui de 1942. Le nombre d'athlètes fut inférieur puisque 40 se produisirent contre plus de 60 en 1942. A quoi cela tient-il ?

⁶²⁰ AN, F/9/2899. Chemise *Stalag* VIIIIC. « Sports au *Stalag* VIIIIC. La coupe de Sagan », *Le Soleil Saganais* n° 35, juin 1943.

⁶²¹ AN, F/9/2899. Chemise *Stalag* VIIIIC. « Sagan, ma grand'ville », *Le Soleil saganais* n° 36, juillet-août 1943.

⁶²² AN, F/9/2899. Chemise *Stalag* VIIIIC. « Sports au *Stalag* VIIIIC. La coupe de Sagan », *Le Soleil Saganais* n° 35, juin 1943.

⁶²³ AN, F/9/2899. Chemise *Stalag* VIIIIC. « Le volley », *Le Soleil saganais* n° 37, octobre 1943.

⁶²⁴ AN, F/9/2899. Chemise *Stalag* VIIIIC. « Athlétisme », *Le Soleil saganais* n° 36, juillet-août 1943.

⁶²⁵ AN, F/9/2899. Chemise *Stalag* VIIIIC. « Les sports au VIIIIC. Organisation du football au *Stalag* », *Le soleil Saganais*, n° 38, novembre 1943.

⁶²⁶ AN, F/9/2899. Chemise *Stalag* VIIIIC. « Ping-pong au camp », *Le Soleil saganais* n° 41, mars-avril 1944.

⁶²⁷ AN, F/9/2899. Chemise *Stalag* VIIIIC. « Le noble art au VIIIIC », *Le Soleil saganais* n° 41, mars-avril 1944.

Départs, mais surtout sport - non jeu- demandant de la part de ceux qui le pratiquent une certaine volonté⁶²⁸.

En football, l'un des clubs du camp qui alignait encore trois équipes au printemps 1943 se voit contraint de n'en inscrire qu'une seule en septembre 1943, et finalement de déclarer forfait juste avant le début du championnat⁶²⁹. Au printemps 1944, celui-ci ne compte plus que huit équipes et certains clubs ont choisi de fusionner pour pouvoir continuer d'exister⁶³⁰. Le ping-pong souffre lui aussi du départ des meilleurs joueurs du camp, comme le déplore « *Le Spectateur* » qui évoque « *l'absence presque complète de joueurs vraiment de classe* » rendant les tournois moins intéressants⁶³¹.

Le *Stalag* VIIIIC n'est pas une exception dans ce domaine. Au *Stalag* XVIIIA, un prisonnier rapatrié témoigne des difficultés du comité des sports à maintenir une compétition de football « *faute d'éléments* »⁶³². Au *Stalag* VC, si des équipes de basket se rencontrent durant tout l'hiver 43-44, elles sont « *amputées de beaucoup de titulaires par suite des départs* »⁶³³. Au XB, malgré toute la bonne volonté du dirigeant du club *Assolant*, les sportifs perdent petit à petit goût à la pratique et délaissent sérieusement le stade, ce qui n'échappe pas au chroniqueur sportif du journal de camp.

Vous n'avez pas été sans remarquer qu'une certaine somnolence saisissait sournoisement nos champions inamovibles et vieillissants. Nos joueurs de football s'étaient emparés des filets de but pour en faire des hamacs. Les joueurs de basket songeaient sérieusement à transformer leurs panneaux en bois à brûler⁶³⁴.

Quand les hasards de la captivité amènent au camp de nouveaux prisonniers, et que ces arrivées permettent d'envisager de nouvelles compétitions, l'émulation renaît par contre aussitôt. Tel est le constat qu'il est possible d'établir au *Stalag* XB lors de l'arrivée de 1 000 captifs en provenance du *Stalag* 369⁶³⁵ durant l'été 1944. Le responsable du club *Assolant* ne manque pas dans son rapport du mois d'août de souligner le dynamisme sportif que cela

⁶²⁸ AN, F/9/2899. Chemise *Stalag* VIIIIC. « Sports au *Stalag* VIIIIC. Athlétisme », *Le Soleil saganais* n° 37, octobre 1943.

⁶²⁹ AN, F/9/2899. Chemise *Stalag* VIIIIC. « Les sports au VIIIIC. Organisation du football au *Stalag* », *Le soleil Saganais*, n° 38, novembre 1943.

⁶³⁰ AN, F/9/2899. Chemise *Stalag* VIIIIC. « Les sports au VIIIIC » », *Le Soleil saganais* n° 44, septembre-octobre 1944.

⁶³¹ AN, F/9/2899. Chemise *Stalag* VIIIIC. « Ping-pong au camp », *Le Soleil saganais*. n° 41, mars-avril 1944

⁶³² AN, 72aj/510. Papiers du Pavillon. Rapport n° 22, 1^{er} août 1943. *Stalag* XVIIIA.

⁶³³ AN, F/9/2896. Chemise *Stalag* VC. « Les sports au camp », *Espoirs* n° 27, mars 1944.

⁶³⁴ AN, F/9/2899. Chemise *Stalag* XB. « Sports. Des hommes nouveaux », *Servir* n° 32-33, octobre-novembre 1944.

⁶³⁵ AN, F/9/2717. Chemise *Stalag* XB. Rapport du délégué de la mission Scapini suite à une visite réalisée au *Stalag* XB les 23 et 24 août 1944 : la présence au camp de 1 000 sous-officiers en provenance du *Stalag* 369 est effectivement signalée dans le rapport.

occasionne : rencontre de basket, de football, de ping-pong, démonstration d'athlétisme et tournois de boules permettent aux XB et aux arrivants de comparer leurs talents sportifs, à la grande joie des spectateurs⁶³⁶. Le journal du camp écrit à ce propos :

C'est alors que le Dieu des sportifs nous envoya en renfort un millier de camarades venant de Pologne. [...]. Ce qui importe le plus aux « acteurs » et aux « spectateurs », c'est l'activité retrouvée par le sport au camp ».⁶³⁷

2.2.2.4 Les fêtes sportives, matchs internationaux et les kermesses : des événements qui préservent de l'intérêt aux yeux des prisonniers

Conscients de ces écueils, les comités sportifs des camps tentent de créer des événements sportifs dégagés de la routine des compétitions classiques. Les rencontres sportives entre deux nationalités différentes cohabitant dans le camp, ou encore entre deux *Stalags* voisins en sont des exemples. Les *Stalags* possèdent en outre chacun leurs « fêtes sportives » et leurs kermesses qui permettent de réunir, le temps d'un après-midi, tous les prisonniers.

Dans le *Wehkreis*, les *Stalags* VIF et VIJ obtiennent des Autorités allemandes le droit d'organiser de grands derbys en basket, en ping-pong et surtout en football qui ne manquent pas de passionner les spectateurs des deux camps⁶³⁸.

Le choix d'internationaliser certaines compétitions se retrouvent dans plusieurs *Stalags*. Au *Stalag* XB, se joue ainsi, par exemple, durant l'été 1943 une coupe de football qui oppose les Français aux Belges⁶³⁹. Au VID, la fréquence des rencontres internationales est assez importante. Au mois de mai, les spectateurs assistent à « un *tournoi international de ping-pong* » entre Français, Belges et Serbes, mais aussi à un tournoi de sixte en football⁶⁴⁰. En août, les meilleurs sportifs des trois pays s'affrontent tant en athlétisme qu'en football ou en basket⁶⁴¹.

⁶³⁶ AN, F/9/3558. Archives du *Stalag* XB. Lettre de l'homme de confiance du *Stalag* XB adressée à la Délégation de Berlin, datée du 6 septembre 1944. En annexe figure le rapport d'activité du club athlétique d'Assolant pour le mois d'août 1944.

⁶³⁷ AN, F/9/2899. Chemise *Stalag* XB. « Sports. Des hommes nouveaux », *Servir* n° 32-33, octobre-novembre 1944.

⁶³⁸ AN, F/9/2897. Chemise *Stalag* VIF. « Au *Stalag* », *Le Pass-temps* n° 29, mars 1944, p. 5.

⁶³⁹ AN, F/9/2899. Chemise *Stalag* XB. « La vie au camp », *Servir* n° 18, août 1943.

⁶⁴⁰ AN, F/9/2997. Chemise *Stalag* VID. « Sports », *Le Clos* n° 20, juin 1943.

⁶⁴¹ AN, F/9/2897. Chemise *Stalag* VID. « Sports », *Le Clos* n° 23, septembre 1943.



Figure 14 : Gala de boxe au *Stalag XIB*

Au XIB, Roger Lafond met en place une « *fête sportive des quatre nations* » réunissant Français, Serbes, Polonais et Belges qui s'affrontent dans des compétitions d'athlétisme, de boxe anglaise, de lutte, de boxe française, boules lyonnaises, football et basket⁶⁴². Le journal du camp choisit pour illustrer l'évènement un dessin représentant les tenues militaires des quatre nationalités.

Au *Stalag VIIIIC*, le comité sportif parvient, avec l'autorisation des Allemands, à organiser un évènement tout à fait exceptionnel : une confrontation entre les meilleurs sportifs français et les aviateurs prisonniers du *Stalag Luft III* en football et en basket. La photo prise le jour de la compétition dévoile un nombre élevé de spectateurs, mais aussi la présence des officiers allemands repérables grâce à leurs képis.

⁶⁴² AN, F/9/2900. Chemise *Stalag XIB*. « Fête sportive des quatre nations », *Unir*, feuille volante sans n° apparent, à priori édité après mai 1944.



Figure 15 : Match de football d'exhibition au *Stalag VIIIIC* en octobre 1943⁶⁴³.

Les kermesses constituent un autre type d'évènement parvenant à rassembler et intéresser les prisonniers. Plus que le résultat des joutes sportives, c'est davantage l'esprit festif et la multitude d'activités mêlant sport, activités de foire et jeux traditionnels qui contribuent à leur succès. Les organisateurs rivalisent d'ailleurs de créativité et d'énergie pour concocter des programmes sans cesse revus et améliorés. Le *Stalag VIG* organise une grande kermesse pour la Pentecôte 1944⁶⁴⁴. Dans le même *Wehrkreis*, et au même moment, le VIF organise une « *Pentecôte sportive* » durant laquelle plusieurs compétitions attirent l'attention du journal du camp :

Nous signalerons quelques compétitions particulièrement dignes d'intérêt. Les courses à l'œuf, en sac, etc. ont eu le succès attendu, les concours de boules, de fléchettes, outre les champions connus, ont révélé des cracs qui s'ignoraient probablement. Gros succès pour la lutte à la corde et le mât de cocagne...⁶⁴⁵.

Le fait que ces journées soient associées à une logique d'entr'aide participe indéniablement à leur succès. L'inscription des évènements sportifs du camp dans l'œuvre de solidarité est, comme dans les *Oflags*, systématique. Chaque camp possède une « œuvre d'assistance » ou encore un « centre d'entr'aide » ayant pour tâche de collecter des fonds avant de les reverser en France à l'adresse d'un secrétariat, lui-même chargé de répartir l'argent aux familles de prisonniers du camp les plus nécessiteuses. La journée d'entr'aide du

⁶⁴³ Archives privées Agnès Elias. Photo prise en octobre 1943 au *Stalag VIIIIC* de Sagan.

⁶⁴⁴ AN, F/9/3480. Archives du *Stalag VIG*. Rapport destiné au bureau universitaire de la Délégation française de Berlin, 7 août 1944. La kermesse est citée sur la 2^{ème} page.

⁶⁴⁵ AN, F/9/2897. Chemise *Stalag VIF*. « Pentecôte au *Stalag*, journée d'Entr'aide », *Le Pass-temps* n° 32, juin 1944, p. 5.

VIF permet ainsi de réaliser 2 291 RM de bénéfices répartis entre les associations d'entr'aide française et belge. Au *Stalag XIB*, des « journées d'entr'aide XIB » sont programmées à la Pentecôte 1944⁶⁴⁶. Au VIG, la fête sportive de mai 1943 rapporte près de 2 000 RM à l'*Œuvre d'Assistance aux Prisonniers de Guerre*⁶⁴⁷. Les archives du *Stalag VA*⁶⁴⁸ conduisent toutefois à relativiser l'impact réel de ces événements sur les recettes des caisses. Bien que les « kermesses et manifestations sportives » soient régulières, les sommes versées restent dérisoires, ne dépassant pas les 7% des ressources de l'organisme d'assistance⁶⁴⁹.

2.2.2.5 Un déterminisme social interrogé dans les *Stalags*

En comparant les activités proposées dans les camps centraux des *Stalags* et celles auxquelles s'adonnent les prisonniers des *Oflags*, plusieurs conclusions s'imposent. En premier lieu, les uns et les autres se consacrent aux activités de détente que sont les boules et le tennis de table, ce second sport ayant les faveurs de tous à la saison froide. Tous accordent de l'intérêt aux divers sports collectifs. Par contre, les *Stalags* comptent moins de sections sportives que les *Oflags*, et certaines disciplines, bien représentées dans les camps d'officiers, n'apparaissent que très timidement dans les camps d'hommes de troupe. Le tennis ou le hockey ont ainsi bien des difficultés à s'implanter : aucun des quatre rapports précités n'en mentionne l'existence. Il semblerait donc que les prisonniers tentent, dans la mesure du possible, de retrouver dans les camps des pratiques en lien avec leurs origines sociales et soient ainsi guidés par les mêmes principes que ceux qui prévalent aux choix d'une pratique sociale avant leur captivité.

Toutefois, la présence et le développement de certaines pratiques physiques dans les camps interrogent ce déterminisme social. Certes, les pratiques sociales des classes aisées ne sont guère visibles dans certains camps. Cependant, qu'il s'agisse de l'escrime ou du tennis, elles n'en sont pas non plus absentes, loin de là. Le *Stalag VIIIC* possède ainsi un court de tennis qui rassemble rassemble joueurs et spectateurs durant tout l'été⁶⁵⁰. Au *Stalag VII*, une section de tennis a été, selon les dires de l'homme de confiance, montée par « quelques

⁶⁴⁶ AN, F/9/2900. Chemise *Stalag XIB*. *Unir*, feuille volante sans numéro apparent, mais sur laquelle figure l'annonce des journées de l'entr'aide.

⁶⁴⁷ AN, F/9/2898. Chemise *Stalag VIG*. *L'Echo de la Hardthöhe*, n° 26 juin 1943.

⁶⁴⁸ AN, F/9/3464. Archives du *Stalag VA*. Tableau des comptes pour l'année 1943

⁶⁴⁹ Plus précisément, le bilan financier de l'année 1943 fait état de 170 000 RM de recettes. Sur cette somme, 11 000 RM proviennent des différentes manifestations sportives, soit moins de 7%. La majeure partie des fonds est en effet rassemblée grâce aux cotisations de chaque prisonnier (132 000 RM), tandis que la caisse des loisirs (150 000) et les dons des officiers d'*Oflags* parrains (8 500 RM) constituent les autres ressources de la caisse. Ont été écartés des calculs le « compte Gaisburg » qui est une ligne budgétaire extraordinaire créée spécifiquement pour venir en aide aux prisonniers d'un *Kommando* touché par les bombardements.

⁶⁵⁰ AN, F/9/2899. Chemise *Stalag VIIIC*. « Sagan, ma grand'ville », *Le Soleil saganais*, n° 36 juillet-août 1943.

fanatiques », et ce, malgré des moyens et un matériel de fortune. Trente sportifs y sont inscrits en avril 1944⁶⁵¹ dans un camp où sont détenus trois cents Français⁶⁵², soit 10% de l'effectif. Les délégués du CICR confirment ces informations puisqu'ils écrivent que les prisonniers ont la possibilité de jouer « *au basket, au tennis, au ping-pong*⁶⁵³ » dans leur rapport daté de septembre 1943. La pratique du tennis existe aussi au *Stalag VIIA*, depuis qu'en juin 1942 le court a été inauguré par les bons soins de Pierre Pellizza. Les délégués suisses constatent la vigueur de la section lors de leur visite du mois d'octobre 1942⁶⁵⁴. Par contre, celle-ci perd son responsable quelques jours plus tard : après de multiples démarches infructueuses auprès du CGEGS⁶⁵⁵, Pierre Pellizza est finalement rapatrié pour raisons sanitaires en novembre 1942⁶⁵⁶.

Figure 16 : Joueurs de tennis au *Stalag VIIA*⁶⁵⁷.

L'escrime connaît un succès encore plus important dans les *Stalags*. Le journal *L'Auto* publie un compte rendu d'activités du *Stalag IXA* au sein duquel est mentionnée l'existence d'une section d'escrime qui organise fréquemment des compétitions sous la forme de

⁶⁵¹ AN, F/9/3502. Archives du *Stalag VII*. Lettre d'Edouard Quitel adressée à Monsieur le Président des YMCA, le 18 mars 1944.

⁶⁵² AN, F/9/2714. Chemise *Stalag VII*. Rapport des délégués de la mission Scapini suite à une visite effectuée au *Stalag VII* le 12 janvier 1944. L'effectif total du *Stalag* est de 19 000 personnes, dont 300 au camp.

⁶⁵³ AN, F/9/2714. Chemise *Stalag VII*. Rapport des délégués du CICR suite à une visite effectuée au *Stalag VII* le 14 septembre 1943, p. 4.

⁶⁵⁴ AN, F/9/2715. Chemise *Stalag VIIA*. Rapport du délégué du CICR suite à une visite effectuée au *Stalag VIIA* le 10 octobre 1942, p. 7.

⁶⁵⁵ Dans les lettres qu'il adresse à sa fiancée, il mentionne souvent avoir tenté de prendre des contacts en France ; notamment avec Jean Borotra, à qui il reproche son inertie.

⁶⁵⁶ AC, dossier de captivité de Pierre Pellizza. Il passe au centre de triage de Chalon-sur-Saône le 8 novembre 1942.

⁶⁵⁷ Photo disponible sur le site internet dédié au *Stalag VIIA* : <http://www.moosburg.org/info/Stalag/bilder.html>.

« poules »⁶⁵⁸. La photo accompagnant l'article montre des escrimeurs équipés tant des armes que des tenues nécessaires à la pratique :

Figure 17 : Les escrimeurs du *Stalag IXA*⁶⁵⁹.

Au XB, l'homme de confiance précise dans son rapport daté de mai 1944 que cinquante personnes s'adonnent aux managements des armes dans le camp⁶⁶⁰. Ce dernier a été créé durant l'été 1943 et reçoit toute l'attention de l'homme de confiance⁶⁶¹ qui n'hésite pas à contacter à plusieurs reprises les services de la Délégation de Berlin pour obtenir les armes nécessaires⁶⁶². Au *Stalag VID*, l'escrime n'est, au départ, qu'un simple sport de démonstration programmé lors des grandes fêtes sportives du camp, telles celle organisée le 15 août 1943⁶⁶³. Les efforts

⁶⁵⁸ « Tous les sports sont pratiqués sous le contrôle de spécialistes de valeur », *L'Auto* Editions Point, 14 août 1944, p. 2.

⁶⁵⁹ *Ibid.*

⁶⁶⁰ AN, F/9/3558. Archives du *Stalag XB*. Lettre de l'homme de confiance du *Stalag XB* au SDPG, Délégation de Berlin le 27 mai 1944.

⁶⁶¹ AN, F/9/3557. Archives du *Stalag XB*. Lettre du SDPG, Délégation de Berlin ME/EA n° 1700/SI datée du 20 novembre 1943 et adressée à l'homme de confiance du *Stalag XB* : la Délégation de Berlin prend note de la création d'un cercle d'escrime au *Stalag XB* et félicite l'homme de confiance « pour le dévouement qu'il apporte au développement d'un sport si magnifiquement adapté au tempérament français. J'espère que le matériel sportif que vous attendez arrivera bientôt ; je suis disposé, le cas échéant, à appuyer votre demande à ce sujet ».

⁶⁶² AN, F/9/3557. Archives du *Stalag XB*. Lettre du SDPG, Délégation de Berlin n° 145/BS, datée du 7 mars 1944 et adressée à l'homme de confiance du *Stalag XB*. Le délégué accuse réception du rapport d'activité du mois de décembre 1943 et de la demande de matériel sportif qui lui est associée (armes diverses, cordes de ring). Il précise que cette demande a été « acheminée vers les services compétents ».

⁶⁶³ AN, F/9/2897. Chemise *Stalag VID*. « Sports », *Le Clos* n° 23, 10 septembre 1943. Lors de la fête sportive du 15 août 1943 : « Pinhas, maître d'armes du camp, et Gazelle, excellent amateur, nous ont fait une démonstration d'épée dans un assaut en 10 touches. Pinhas a ensuite donné la réplique au fleuret à notre camarade Oberson ».

de l'ex-champion de Paris et maître d'armes, Henri Pinhas, lui permettent progressivement de devenir une pratique ouverte à tous. Après en avoir décrit les subtilités par l'intermédiaire du journal de camp⁶⁶⁴ et avoir fait le nécessaire auprès de la Fédération Française d'Escrime pour obtenir du matériel, il ouvre finalement des cours de fleuret, sabre et épée durant l'hiver 1943-1944 et parvient à mettre sur pied un grand tournoi au mois de mars 1944 comprenant deux poules (une poule de débutants et une poule de tireurs confirmés)⁶⁶⁵. Les actions en faveur de l'implantation de l'escrime débutent dès l'année 1941 au *Stalag XIB*. Roger Lafond a lui aussi pour ambition de développer son sport de prédilection. Alors que seules quinze personnes s'y adonnent courant 1941, il déclare dans le courrier qu'il adresse à la FFE en 1946⁶⁶⁶ avoir réussi à former un véritable cercle d'escrime en juillet 1942, date à laquelle lui-même passe responsable des sports du camp. Fort de quatre-vingts assidus dès l'été, le nombre de tireurs dépasserait les deux cent cinquante personnes, malgré les pertes d'effectifs liées aux départs dans les *Kommandos* de travail. Pour faire face à l'afflux de pratiquants, Roger Lafond forme des prévôts qui le secondent dans les leçons biquotidiennes. Les conditions de pratique semblent avantageuses : les escrimeurs ont une salle à leur disposition, possèdent « 26 fleurets, 22 épées, 8 sabres, 10 masques, 18 gants, 5 plastrons, 12 vestes et deux pistes de 8 mètres⁶⁶⁷ ». Les pratiques qu'ils développent sont de trois natures différentes : des leçons par groupe de niveau, des assauts aux trois armes deux fois par semaine et des grandes compétitions lors des fêtes sportives du camp. L'aide reçue de la FFE n'est absolument pas négligeable : non seulement celle-ci adresse à Roger Lafond le règlement pour l'arbitrage en vigueur au 1^{er} mai 1943⁶⁶⁸, mais elle fait aussi parvenir au camp une partie du matériel dont dispose Roger Lafond.

Au *Stalag IVB*, le CICR constate une grande dynamique autour de l'escrime lors de sa visite en mai 1943. Le délégué écrit à ce sujet : « Ils ont également un grand club d'escrime et de sport ; ils disposent de plus de 20 paires de fleurets⁶⁶⁹. » Le journal *L'Auto* s'intéresse tout

⁶⁶⁴ AN, F/9/2897. Chemise *Stalag VID*. « L'escrime », *Le Clos* n° 25, novembre 1943.

⁶⁶⁵ AN, F/9/2897. Chemise *Stalag VID*. « Tournoi d'escrime », *Le Clos* n° 30, avril 1944.

⁶⁶⁶ Archives privées de Roger Lafond : réponse au questionnaire envoyé par la commission des prisonniers de guerre de la Fédération Française d'Escrime en ce qui concerne la pratique de l'escrime dans les camps de prisonniers de guerre, daté du 25 avril 1946. Document manuscrit intitulé : « *Compte rendu sur l'escrime pendant la captivité* », sd.

⁶⁶⁷ *Ibid.*

⁶⁶⁸ Les archives de Roger Lafond comprennent le petit fascicule édité par la FFE en 1943 sur lequel figure la mention « *Stalag XIB* » : Fédération Française d'Escrime, *Règlement pour l'arbitrage*, Paris, Imp. Péjout, 1^{er} mai 1943.

⁶⁶⁹ AN, F/9/2712. Chemise *Stalag IVB*. Rapport du délégué du CICR suite à une visite effectuée au *Stalag IVB* le 12 mai 1943, p. 4.

particulièrement à ce camp⁶⁷⁰, et donne à son sujet des informations très précises, qui, si elles peuvent être sujettes à caution, semblent plausibles. Le camp ouvre une section escrime au printemps 1943 qui compte rapidement plus de 50 adhérents. Celle-ci est placée sous la responsabilité du maître d'armes René Barbier. Dans une lettre qu'il adresse au journal en mai 1943, ce dernier précise que les leçons sont données en dehors des heures de travail en différenciant les niveaux et les armes⁶⁷¹. Dans un nouvel article daté de juillet, la salle d'armes du *Stalag* IVB est décrite comme accessible à tous, et fréquentée par des prisonniers venant de tous les milieux sociaux, désireux de découvrir cette pratique totalement nouvelle pour eux⁶⁷². Chacun a accès à des compétitions à son niveau, et à des cours lui permettant de progresser. Un nouvel article publié en février 1944 insiste sur les caractéristiques de ces tireurs captifs : « *issus de toutes les classes sociales* » et pour lesquels « *l'escrime était encore complètement inconnue*⁶⁷³ ». Mais c'est le mois précédent que cette idée de démocratisation apparaît de la façon la plus prononcée :

L'escrime, sport d'élite ?...La légende de l'escrime sport d'élite semble sérieusement ébranlée par cet exemple. Des efforts comme ceux du professeur Barbier amèneront-ils la foule à un sport encore peu connu, mais où la France fut maintes fois à l'honneur lors des rencontres internationales ? Souhaitons- le⁶⁷⁴.

Si les prisonniers des *Stalags* se sont fréquemment tournés vers les pratiques sportives auxquelles ils avaient l'habitude de s'adonner avant leur captivité, certains ont aussi utilisé le temps passé derrière les barbelés pour découvrir des activités dont ils n'avaient jusque-là aucune connaissance. Le contexte même des camps leur offre en effet l'opportunité de prendre part à des cours, leçons ou compétitions dans des sports variés, parfois très éloignés des habits de leur classe sociale d'origine. Finalement, la présence dans le *Stalag* d'un spécialiste animé du désir de voir son activité favorite se développer d'une part et l'acquisition du matériel adéquat d'autre part, semblent être les deux facteurs les plus structurants pour comprendre le développement d'une activité sportive que la seule logique déterministe. Il convient cependant de noter que la population des camps centraux n'est sans doute pas aussi hétérogène que le journaliste de *L'Auto* le suggère : elle est majoritairement

⁶⁷⁰ Le journal publie treize articles consacré à ce camp entre l'été 1943 et l'été 1944.

⁶⁷¹ *L'Auto*, 24 mai 1943, édition H. Ces faits semblent logiques sachant qu'en 1942, un certain Rheims a jeté les premières bases de la section et commandé le matériel nécessaire en France (AN, F/9/2895. Chemise *Stalag* IVB. Rheims, « Escrime », *Chanteclair* n° 11, juin 1942).

⁶⁷² « Levé le premier, couché le dernier, le maître d'armes René Barbier a « fait » 50 élèves au *Stalag* IVB », *L'Auto*, édition H, 5 juillet 1943, p. 1.

⁶⁷³ D. Rebello, « Au *Stalag* IVB, le maître Barbier a su faire de l'escrime le sport le plus pratiqué », *L'Auto*, n° 15651, 11 février 1944.

⁶⁷⁴ D. Rebello, « L'escrime, sport-roi au *Stalag* IVB », *L'Auto* Edition spéciale, 31 janvier 1944, p. 2.

composée de personnes issues des classes moyennes : employés, instituteurs, sous-officiers d'active, par là même les plus enclins à s'initier à des pratiques qui jusque-là leur étaient socialement peu accessibles.

2.2.3 Une activité résolument tournée vers les Kommandos de travail

Une des caractéristiques majeures de cette période est sans conteste l'intégration des *Kommandos* dans l'organisation générale des sports et de l'éducation physique. Si l'année 1942 avait vu le phénomène émerger, en 1943, il revêt une forme bien plus aboutie. Les *Stalags* deviennent les seuls gestionnaires du matériel sportif. Elles fonctionnent comme des petites ligues sportives en planifiant les rencontres avec les *Kommandos* et en incitant à la pratique. Le responsable des sports du *Stalag* n'est plus à la tête de quelques sections qu'il s'agit d'animer pour le plus grand bien des résidents du *Stalag*, mais au cœur d'un système tentaculaire où il doit impulser et faciliter les pratiques sportives de tous les Français, soit fréquemment plus de 20 000 personnes.

2.2.3.1 Les comités des sports : une petite ligue multisports incitant à la pratique

L'une des missions des comités sportifs de *Stalags* porte sur le développement des pratiques. Comme une fédération sportive, ou une ligue régionale avant-guerre, les responsables des pratiques physiques tentent d'amener un nombre toujours plus important de prisonniers à pratiquer et cherchent à développer, autant que faire se peut, les événements sportifs de sa juridiction. Pour parvenir à leurs fins, ils utilisent trois moyens : des actions directes auprès des Allemands tendant à obtenir les autorisations nécessaires à la pratique, la propagande en faveur des sports par le biais du journal de camp et les tournées sportives.

Afin que les prisonniers des *Kommandos* puissent s'adonner à des pratiques physiques durant leurs jours ou heures de repos, il est nécessaire qu'ils aient l'autorisation de quitter leur cantonnement et qu'ils accèdent à certains terrains sportifs. Lorsque des difficultés apparaissent dans ces deux domaines, les responsables du *Stalag* interviennent pour tenter de trouver un compromis. Des traces de ces démarches ont été trouvées dans les archives du *Stalag* VIG. L'homme de confiance parvient ainsi à négocier courant 1943 avec les Autorités allemandes pour que les prisonniers des *Kommandos* aient le droit de se déplacer dans le cadre de compétitions sportives⁶⁷⁵. Lorsqu'un souci se pose avec le camp d'Arnoldsweiler,

⁶⁷⁵ AN, F/9/3479. Archives du *Stalag* VIG. Copie de la note adressée aux officiers de contrôle des *Abschnitt* en date du 8 août 1943. Il s'agit d'une note que l'homme de confiance du *Stalag* fait parvenir à tous les *Kommandos*.

l'homme de confiance n'hésite d'ailleurs pas à intervenir directement pour obtenir aux prisonniers le droit de rencontrer ceux des *Kommandos* voisins⁶⁷⁶.

Pour dynamiser les pratiques sportives, les responsables des sports ne manquent pas d'utiliser les journaux de camp. L'une des stratégies employées consiste à faire une publicité très avantageuse aux *Kommandos* ayant des activités sportives. Les exemples d'articles de cette nature sont légion, et peuvent se classer en deux catégories : ceux rédigés par le journal et ceux envoyés par les *Kommandos*, que les journaux s'empressent d'insérer dans leurs colonnes. Dans le premier cas, les rédacteurs donnent invariablement le nom du *Kommando* concerné, celui des principaux artisans de l'activité sportive, les résultats obtenus et agrémentent le tout d'une photo d'équipe de circonstance. Dans le journal *Camp-cans*, le *Kommando* 8056 bénéficie ainsi d'une présentation très élogieuse :

8056. Une bonne camaraderie sportive ne peut qu'aider à la bonne santé d'une équipe. Celle que nous vous présentons ci-dessous est l'équipe de football du kdo. 8056. N'a-t-elle pas fière allure ? En voici la composition [...]. Nous espérons qu'elle gardera cette forme magnifique et cet esprit d'équipe qui en ont fait la meilleure formation de la région d'Ulm et nous lui souhaitons de voler de victoire en victoire jusqu'au dernier jour de la saison⁶⁷⁷.

Les articles rédigés par les principaux intéressés sont très variables, mais dans la plupart des cas présentent les équipes phares du *Kommando* ainsi que leurs résultats.

Les rédacteurs des journaux de camp utilisent aussi leur média pour communiquer aux hommes de troupe les rudiments de certains sports et les avantages qu'ils peuvent tirer d'un entraînement suivi et régulier. Au *Stalag* IIC, le responsable de la section sportive signe plusieurs articles de cette nature à partir de la fin de l'année 1942. Il s'emploie à souligner la simplicité des pratiques, la facilité de leur organisation, le peu d'espace qu'elles nécessitent, la rapidité des apprentissages⁶⁷⁸. Le basket est ainsi décrit comme « *un jeu simple, amusant, excellent. Un ballon ou une balle. Un terrain restreint ou une salle. 2 équipes de 3 à 15 joueurs*⁶⁷⁹ » et le volley « *un jeu sportif qui présente le double mérite d'être facile à pratiquer et de ne nécessiter qu'un matériel simple*⁶⁸⁰ ». Parmi les thèmes accompagnant ces incitations à la pratique, celui de la santé physique et morale figure de manière récurrente :

⁶⁷⁶ AN, F/9/3479. Archives du *Stalag* VIG. Lettre de l'homme de confiance du *Stalag* VIG à l'homme de confiance du camp d'Arnoldsweiler en date du 3 juillet 1944.

⁶⁷⁷ AN, F/9/2896. Chemise *Stalag* VA. « En *Kommando* », *Camp-cans*, n° 25, 1^{er} février-15 mars 1943, p. 6.

⁶⁷⁸ AN, F/9/2894. Chemise *Stalag* IIC. « Sport et santé », *Entre camarades* n° 8, février 1943 : « *Ces jeux sont simples et s'apprennent vite.* »

⁶⁷⁹ AN, F/9/2894. Chemise *Stalag* IIC. « Préparation au basket », *Entre camarades*, n° 7, décembre 1942.

⁶⁸⁰ AN, F/9/2894. Chemise *Stalag* IIC. « Le volley-ball » *Entre camarades*, n° 11, juillet 1943.

Etre sain, c'est être fort. C'est pour nous tous un devoir familial et social. Familial : de notre santé dépend le bonheur des nôtres. Social aussi puisque de la santé de chaque individu dépendent la grandeur et la puissance de notre patrie⁶⁸¹.

2.2.3.2 Les tournées sportives : un contact direct avec les prisonniers des

*Kommandos permis par les « camions croix rouge »*⁶⁸²

Le contact direct avec les prisonniers des *Kommandos* constitue une méthode très fiable pour amener le plus grand nombre sur les stades. Pour ce faire, les rencontres entre le *Stalag* et les *Kommandos* se généralisent et prennent le nom de « tournées sportives ». Leur principe est simple. Chaque week-end, depuis un plan établi par le responsable des sports du *Stalag*, des sportifs du camp de base quittent les barbelés et partent à la rencontre d'un *Kommando*. Les matchs ainsi joués prennent place dans une sorte de championnat où il semble que certains camps aient conçu des règlements sportifs adaptés aux contraintes de la captivité. Seul celui établi par le *Stalag* VIA en football a été retrouvé. Son analyse donne un aperçu de la logique qui prévaut à leur création. Il comprend deux phases, un tour éliminatoire et une phase finale et place le *Stalag* au centre de tout le système :

Un tour éliminatoire sera disputé par groupes de *Kommandos* limitrophes comme ci-dessous [...]. L'équipe du camp ira rencontrer ensuite les gagnants du tour éliminatoire et les *Kommandos* n'ayant pu le disputer en raison de leur éloignement. L'équipe victorieuse du championnat sera celle qui aura battu le camp avec le meilleur « goal-average ».⁶⁸³

Le journal du camp, *Pour nous*, rend compte des résultats obtenus par chaque *Kommando* rencontrant l'équipe du *Stalag*, insistant sur le caractère jovial et mémorable de telles journées⁶⁸⁴. Le *Stalag* IIIA planifie durant l'année 1943 des championnats dans plusieurs disciplines sportives : football, athlétisme, volley-ball, ping-pong, basket⁶⁸⁵ aboutissant à un classement des quatre meilleurs *Kommandos* du camp. Au *Stalag* VA, le responsable des sports utilise le journal du camp pour inviter chaque responsable de *Kommando* à faire connaître ses *desiderata* en termes de rencontres sportives⁶⁸⁶.

Que les compétitions entre les *Kommandos* et le *Stalag* se soient multipliées durant les années 1943 et 1944 est en fait assez logique. Au-delà des autorisations nécessaires, la

⁶⁸¹ AN, F/9/2894. Chemise *Stalag* IIC. « En *Kommandos* », *Entre camarades*, n° 12, septembre 1943

⁶⁸² Le terme approprié est bien « camions croix rouge » et non « Croix-Rouge ». Jouant sur la ressemblance avec les véhicules de l'association humanitaire, les camions de l'armée française qui sont envoyés en Allemagne sont « revêtus d'une croix rouge ». (Selon George Scapini, *Mission sans gloire*, op. cit., p. 65).

⁶⁸³ AN, F/9/2897. Chemise *Stalag* VIA. « Championnat de football du *Stalag* VIA », *Circulaire de l'homme de confiance*, 1^{er} mars 1944.

⁶⁸⁴ AN, F/9/2897. Chemise *Stalag* VIA. « Komm, Komm, *Kommandos* », *Pour nous* n° 41, décembre 1943.

⁶⁸⁵ AN, F/9/2894. Chemise *Stalag* IIIA. « Sport », *Le IIIA* n° 36, décembre 1943.

⁶⁸⁶ AN, F/9/2896. Chemise *Stalag* VA. « Avis de la dernière heure », *Camp-cans* n° 29-30, Noël 1943.

question des transports représentait en 1942 le principal facteur limitatif. Or, tous les *Stalags* se voient progressivement dotés par l'armée française d'un, puis de deux camions utilisables par les équipes des hommes de confiance. Face aux problèmes de pénurie alimentaire touchant les *Kommandos* et aux difficultés rencontrées par l'OKW pour trouver une solution efficace pour plus de 82 000 détachements de travail, G. Scapini suggère au général Reinecke le 21 mai 1941 : « *que l'OKW accepte qu'un camion, au besoin fourni par le Gouvernement français, soit mis à la disposition de l'homme de confiance qui serait autorisé à faire des répartitions dans les A.K*⁶⁸⁷ ». Au début du mois de juin, il est prévenu de la suite favorable que l'OKW donne à sa requête⁶⁸⁸. A l'automne, le Ministère de la Guerre est prêt à faire parvenir dans les camps une partie des véhicules⁶⁸⁹, les autres étant ensuite progressivement acheminés⁶⁹⁰. Les *Stalags* les reçoivent, pour les plus favorisés à la fin de l'année 1941, et, dans la majeure partie des cas, durant l'année 1942 comme le prouvent la note rédigée par le SDPG en août 1942⁶⁹¹, les rapports des délégués de la mission Scapini et ceux émanant du CICR. Au XVIIIB, le délégué suisse note ainsi que l'homme de confiance a à sa disposition un camion depuis le mois de janvier 1942⁶⁹². Au *Stalag* IIIA, l'existence du véhicule est consignée dans un rapport daté d'octobre 1942⁶⁹³. Au VIIA, c'est en novembre⁶⁹⁴. Le *Stalag* XB en est doté en décembre 1942⁶⁹⁵. Une fois livrés, les camions sont conduits par des prisonniers de guerre français placés en « congé de captivité »⁶⁹⁶ et possesseurs à la fois d'un

⁶⁸⁷ SHAT, 2P65. SHAT, 2P65. Compte rendu des réunions des 20 et 23 mai 1941 dans le bureau du Général Reinecke, le 23 mai 1941, p. 7.

⁶⁸⁸ AN, F/9/2118. Lettre du Chef de l'OKW n° 1579/42 datée du 4 juin 1941, signée Von Rosenberg et adressée à Georges Scapini : « *L'expédition de 40 camions à gazogène peut commencer* ».

⁶⁸⁹ AN, F/9/2087. SDPG, *Note pour la Délégation de Berlin* n° 4363/BE, 17 octobre 1941, signée Brucker : « *Le Ministère de la Guerre est disposé à expédier à très bref délai une première tranche de 20 camions destinés aux Stalags.* »

⁶⁹⁰ SHAT, 2P75. Lettre de George Scapini à Monsieur l'Amiral de la Flotte, Ministre de la Défense nationale, Ministre, Secrétaire d'Etat à la Guerre par intérim n° 16089/BE, datée du 15 avril 1942. Dans ce courrier, Georges Scapini demande au Ministre de la Défense d'envisager la livraison de camions supplémentaires dans les grands *Stalags* tels que le IIIA.

⁶⁹¹ AN, F/9/2143. SPPG, Bureau d'Etudes, note n° 25592 datée du 21 août 1942 : « *Note pour Monsieur l'officier de liaison de l'OKW à Paris pour les questions prisonniers de guerre* ». La première tranche de livraison concerne cinq *Stalags* et a lieu durant le mois de septembre 1941, la seconde en décembre 1941 (quinze *Stalags*), la troisième en juin-juillet 1942 (trente-neuf *Stalags*), soit un total de cinquante-neuf camions envoyés en Allemagne.

⁶⁹² AN, F/9/2719. Chemise *Stalag* XVIIIB. Compte rendu du délégué du CICR suite à une visite effectuée au *Stalag* XVIIIB le 5 novembre 1942.

⁶⁹³ AN, F/9/2711. Chemise *Stalag* IIIA. Rapport du délégué de la mission Scapini suite à une visite effectuée au *Stalag* IIIA le 7 octobre 1942.

⁶⁹⁴ AN, F/9/2715. Chemise *Stalag* VA. Compte rendu du délégué de la mission Scapini suite à une visite effectuée au *Stalag* VIIA le 19 novembre 1942.

⁶⁹⁵ AN, F/9/3557. Lettre de la Délégation de Berlin GL/FP n° 182/SG adressée à l'homme de confiance du *Stalag* XB le 27 janvier 1943 : annonce de l'arrivée du camion expédié de Lyon le 24 décembre 1942.

⁶⁹⁶ AN, F/9/2143. Note du SDPG, Bureau d'Etudes, n° 13628/BE datée du 21 juillet 1943 adressée à M. l'Officier de liaison de l'OKW. Objet : Libération de cent cinquante prisonniers, chauffeurs de camion.

permis poids lourds⁶⁹⁷ et d'une expérience en tant que chauffeurs. Camions et conducteurs sont assurés par une société suisse⁶⁹⁸. Mis à disposition des hommes de confiance, l'usage qui en est fait inclut « *le transport de personnes* »⁶⁹⁹, comme le prouve le courrier que reçoit à cet égard l'homme de confiance du *Stalag* VIG. Le camion est :

[...] destiné à effectuer la répartition des envois collectifs dans les différents *Kommandos* dépendant du camp et à permettre le cas échéant des tournées de la troupe théâtrale et de l'orchestre⁷⁰⁰.

Dans son rapport de retour de captivité, l'adjudant Lasson, homme de confiance du *Stalag* IIA d'octobre 1943 à septembre 1944, précise que le camion du camp était utilisé pour se déplacer dans les *Kommandos* d'abord uniquement le dimanche, puis tout le week-end⁷⁰¹. Les responsables des *Stalags* s'en servent aussi pour amener des équipes de sport dans les détachements de travail les jours chômés. Au *Stalag* VIG, le sergent Petit adresse à ce sujet en août 1943 une requête au commandant allemand du *Stalag* :

J'ai l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance, les autorisations suivantes : la possibilité aux équipes de football du camp de se rendre le dimanche au terrain de sports de Witterschlick ; l'autorisation pour ces équipes d'effectuer certains dimanches des déplacements en *Kommandos* au moyen d'un camion de la Croix-Rouge pour des rencontres sportives⁷⁰².

Ce même mois, les camions sont utilisés pour la première fois pour le déplacement des équipes sportives : le document appelé « *fonctionnement du ravitaillement des camps* » mentionne en effet un déplacement à Cologne le 29 août⁷⁰³. Par la suite, ce genre de déplacement se multiplie. En mai 1944, l'un des véhicules sert ainsi à conduire les équipes de sport à Eibach, Bergheim et Cologne. Sur les 2 310 kilomètres que le camion parcourt durant le mois, trois cent cinquante concernent l'équipe de football⁷⁰⁴. Les autres *Stalags* utilisent

⁶⁹⁷ Cette information figure dans une lettre que la délégation de Berlin adresse à tous les *Stalags* au moment de la livraison des camions. (AN, F/9/3475. Lettre de la délégation de Berlin adressée à l'homme de confiance du *Stalag* VIG le 30 avril 1942).

⁶⁹⁸ AN, F/9/3475. Archives du *Stalag* VIG. *Camion. Assurance*, 28 avril 1943.

⁶⁹⁹ SHAT, 2P75. *Note schématique sur les camions à essence et à gazogène* transmise par la Délégation de Berlin au Secrétariat d'Etat à la Guerre, réceptionnée le 3 mars 1943.

⁷⁰⁰ AN, F/9/3475. Lettre de la Délégation de Berlin adressée à l'homme de confiance du *Stalag* VIG et datée du 30 avril 1942.

⁷⁰¹ AC. Carton *Stalag* IIA, IIB et IIC. Dossier n° 6. Rapport sur la captivité établi par l'adjudant Lasson réceptionné au Ministère des Prisonniers, Réfugiés et Déportés le 12 février 1946.

⁷⁰² AN, F/9/3474. Archives du *Stalag* VIG. Lettre du Sergent Claude Petit, homme de confiance du *Stalag* adressée à Monsieur le Colonel commandant le *M-Stamm lager* VIG sous couvert de Monsieur le Commandant du camp, le 3 août 1943.

⁷⁰³ AN, F/9/3475. Archives du *Stalag* VIG. « *Fonctionnement et ravitaillement des camps* », 24 septembre 1943 pour le mois d'août 1943, camion Citroën n° 9817 NS/1.

⁷⁰⁴ AN, F/9/3475. Archives du *Stalag* VIG. « *Fonctionnement et ravitaillement des camps* », 3 juin 1944, camion Citroën n° 9817 NS/1.

aussi les camions à des fins sportives. Au *Stalag VII*, l'*Etat des déplacements des camions* renseigné par l'homme de confiance mentionne de nombreux allers retours réalisés pour amener l'équipe de football dans divers *Kommandos*. En mars 1944, elle se rend à Duisburg, à Düsseldorf et à Müllheim⁷⁰⁵.

2.2.3.3 *Le brevet sportif, une occasion de rassembler les Kommandos et les responsables du Stalag*

A côté des grandes tournées des équipes vedettes des *Stalags*, ces derniers mettent aussi en place des événements plus sérieux tentant d'allier préoccupations sanitaires, volonté d'aller à la rencontre des *Kommandos* et festivités sportives. La passation d'épreuves s'apparentant à celles du BSN entre dans cette logique.

Au *Stalag IVC*, les épreuves sont programmées durant l'été 1943 sans modification par rapport aux années antérieures. Huit épreuves sont toujours ouvertes, couvrant les grandes familles athlétiques, et les performances sont comparées à des barèmes permettant de classer chacun des concurrents. Pour son organisation, il est demandé, via le journal du camp, aux responsables des sports de chaque *Kommando* de se mettre en relation avec celui du *Stalag*. Les premiers résultats sont publiés dans le journal, et permettent de constater que de nombreux *Kommandos* ont organisé une session⁷⁰⁶.

Le *Stalag IA* envisage en 1944 une formule intéressante, montrant la volonté de faire du *Stalag* l'épicentre des initiatives sportives. Il est ainsi organisé dans la 5^{ème} Compagnie (E.5) une « *journée d'athlétisme* » durant laquelle une session de brevet sportif prend place⁷⁰⁷. Celle-ci est placée sous le contrôle des moniteurs d'éducation physique du camp des aspirants qui profitent par ailleurs de cette manifestation pour offrir une « *grande démonstration gymnique et sportive* » à tous les prisonniers spectateurs. Les épreuves ressemblent à celles du BSN français dans sa version de 1944 sans les respecter totalement, et les barèmes appliqués sont différents de ceux publiés par le CGS.⁷⁰⁸ Le journal conclut en ces termes :

Nous vous invitons à vous inscrire nombreux auprès de vos Bezirk-Ältester et surtout à vous entraîner sérieusement. C'est le moment de prouver qu'on est encore des durs⁷⁰⁹.

⁷⁰⁵ AN, F/9/3498. Archives du *Stalag VII*. « Etat des déplacements du camion Citroën n° 9787 NS1 pendant la période mars 1944. »

⁷⁰⁶ AN, F/9/2895. Chemise *Stalag IVC*. « Brevet sportif du prisonnier », *Reflets* n° 31, octobre 1943.

⁷⁰⁷ AN, F/9/2893. Chemise E.5. *Bouteillon 5*, n° 37, mai 1944.

⁷⁰⁸ Le brevet du *Stalag IA* comprend une épreuve de 1000 mètres en 4' 10'', une épreuve de 80 mètres en 12''3, 1 mètre 15 en hauteur, 7 mètres 50 au poids.

⁷⁰⁹ AN, F/9/2893. Chemise E.5. *Bouteillon 5*, n° 37, mai 1944.

2.2.3.4 Des comités des sports qui gèrent le matériel sportif des Kommandos

Afin que les prisonniers des *Kommandos* puissent s'adonner aux sports, il est nécessaire qu'ils possèdent le matériel adéquat. Si, jusqu'en 1942, chaque détachement gère cette question indépendamment du *Stalag*, la situation évolue de façon importante courant 1943 : le responsable des sports du camp devient le seul gestionnaire du matériel sportif, que ce dernier provienne des YMCA ou qu'il ait été envoyé par les services d'aide français.

Par un courrier envoyé au printemps 1943, les YMCA informent tous les hommes de confiance des *Stalags* que, consécutivement à une pénurie de matériel, aucune demande individuelle de quelque nature qu'elle soit ne sera plus honorée par ses soins si l'homme de confiance du camp n'a pas apposé son tampon sur le document⁷¹⁰. En août 1943, des dispositions analogues sont prises par le CCA :

Etant donné la raréfaction des livres, des instruments de musique, jeux et articles de sport, il est recommandé aux hommes de confiance à la *Geistige Betreuung* de vouloir bien avertir les hommes de confiance des *Kommandos* et Compagnies que les demandes des prisonniers de guerre ne seront prises en considération que si elles sont transmises par l'intermédiaire et avec l'apostille de l'homme de confiance principal du camp⁷¹¹.

Les conséquences de ces mesures sont importantes : les équipes de l'homme de confiance deviennent des relais administratifs incontournables. Ils reçoivent les demandes des différents *Kommandos*, les étudient, les valident puis les transmettent aux organismes compétents. Quand les équipements arrivent, ils se chargent de les faire livrer.

Les archives du *Stalag VA* s'avèrent très riches dans ce domaine. A la fin du mois d'août 1943, l'homme de confiance est au courant du nouveau dispositif qu'il accueille avec satisfaction⁷¹². Il en informe par circulaire les *Kommandos* à la fin de l'été, demandant aux responsables des sports de lui faire parvenir des requêtes circonstanciées. Très rapidement les réponses affluent : le *Kommando 6079* fait par exemple savoir par lettre qu'il désire recevoir un ballon de football. Le responsable des sports du *Kommando 6093* prend, de son côté, soin de rédiger une lettre manuscrite dans laquelle figurent ces quelques lignes :

⁷¹⁰ AN, F/9/3463. Archives du *Stalag VA*. Kriegsgefangenhilfe des Weltbundes, C.V.J.M, YMCA, U.C.J.C. Bestätigung, sd.

⁷¹¹ AN, F/9/3462. Archives du *Stalag VA*. Courrier de la Croix-Rouge Française, Comité Central d'Assistance aux prisonniers en captivité, adressé à Monsieur l'Homme de Confiance à la *Geistige Betreuung*, le 2 août 1943.

⁷¹² AN, F/9/3462. Archives du *Stalag VA*. Lettre de l'homme de confiance du *Stalag VA* au Comité Central d'Assistance aux Prisonniers de guerre en captivité, le 26 août 1943 : « *Je vous accuse réception de votre circulaire en date du 2 août dernier relative aux mesures que vous avez dû prendre en matière de dons pour éviter les abus, les répétitions de commandes à des œuvres divers. Je suis très heureux d'enregistrer ces nouvelles dispositions.* »

En réponse à votre lettre du 19/8, je vous confirme la demande de matériel sportif faite à l'YMCA, soit un ballon de football, et un ballon de volleyball, un filet et la règle du jeu, un élastique pour saut en hauteur. Göppingen groupe 7 *Kommandos* d'un total d'environ 400 prisonniers. La ville met un stade à notre disposition où nous pouvons nous rencontrer chaque dimanche. Au surplus, il nous est possible de jouer dans la cour de l'usine. Nous espérons donc que vous prendrez notre démarche en considération et dans cette attente croyez à mes meilleurs sentiments⁷¹³.

Il étudie avec soin les différents cas, n'hésitant pas à rejeter les demandes qui lui paraissent injustifiées⁷¹⁴. Dans les autres *Stalags*, un système analogue se met en place. L'adjudant Lasson le décrit dans son témoignage pour le *Stalag* IIA. Les équipements sportifs sont à partir de 1943 :

[...] répartis par le sous-officier chargé des sports au camp après avis de l'homme de confiance principal, au prorata des effectifs des *Kommandos* et des équipes sportives constituées et suivant le matériel reçu individuellement par les prisonniers français en *Kommandos*⁷¹⁵.

Parfois, les considérations d'ordre matériel ne sont pas les seules prises en compte. L'homme de confiance du *Stalag* VA greffe en effet une condition supplémentaire à la satisfaction des demandes émanant des *Kommandos* : que ces derniers participent effectivement à l'œuvre d'entr'aide du camp. Dans un courrier qu'il adresse au *Kommando* 7026 en octobre 1943, il précise ainsi :

Le matériel sportif et les jeux mis à la disposition par les différentes œuvres s'occupant des prisonniers de guerre sont restreints. Sont servis par priorité les *Kommandos* qui versent régulièrement à notre œuvre d'assistance. Quoique votre détachement de travail ne puisse être compris par ceux qui apportent régulièrement leurs oboles, vous avez montré que vous compreniez l'utilité de notre œuvre. J'espère que cet envoi de jeux, dons de collectivité, vous incitera à la régularité de vos versements⁷¹⁶.

⁷¹³ AN, F/9/3462. Archives du *Stalag* VA. Lettre de l'homme de confiance du *Kommando* n° 6093 adressée à l'homme de confiance du *Stalag* VA, le 29 août 1943.

⁷¹⁴ AN, F/9/3462. Archives du *Stalag* VA. Lettre du Sergent Richard, homme de confiance du *Stalag* VA au Président de l'Alliance Universelle des Unions Chrétiennes de Jeunes Gens, datée du 25 octobre 1943. Dans ce courrier, l'homme de confiance informe son interlocuteur des raisons de son refus de voir satisfaite la demande d'un *Kommando*.

⁷¹⁵ AC, carton *Stalag* IIA, IIB et IIC. Dossier n° 6. Rapport dactylographié de l'Adjudant Lasson, homme de confiance d'octobre 1943 à septembre 1944, remis au Ministère des Prisonniers, Réfugiés et Déportés, réceptionné le 12 février 1946, p. 7.

⁷¹⁶ AN, F/9/3462. Archives du *Stalag* VA. Lettre de l'homme de confiance du *Stalag* VA adressée à l'homme de confiance du *Kommando* 7026 le 5 octobre 1943.

2.3 Dans les *Kommandos* : un développement piloté par les services des *Stalags* souffrant de façon prononcée d'un manque de matériel

2.3.1 Vue d'ensemble sur les pratiques des *Kommandos*

2.3.1.1 *Un nombre plus important de pratiquants géré par un « chargé des sports »*

L'un des traits caractéristiques de cette période réside dans le fait que les *Kommandos* établissent progressivement des réseaux administratifs incluant une personne préposée aux sports. Parfois, lorsque la structure est trop petite, l'homme de confiance assume à lui seul toutes les tâches administratives. « *J'ai organisé moi-même une équipe de football ainsi que quelques compétitions entre les Kommandos* » écrit par exemple Louis Breton, homme de confiance d'un petit *Kommando* de trente-deux prisonniers⁷¹⁷. Mais dans d'autres cas, une personne est spécifiquement désignée pour assumer ce rôle. Joseph Decottignies fait ainsi remarquer qu'il a été nommé « président de football » dans son *Kommando* du *Stalag XVIIIB*, chargé d'organiser les échéanciers sportifs⁷¹⁸.

Les rapports rédigés par les hommes de confiance des *Kommandos* du *Stalag VA* suite à une enquête demandée par l'homme de confiance du *Stalag*⁷¹⁹ offrent des renseignements très intéressants sur les pratiques sportives⁷²⁰. Cet échantillon, bien qu'il ne soit pas possible de le considérer comme représentatif⁷²¹, permet en effet d'appréhender avec précision les structures mises en place. Sur les quatre-vingt-sept *Kommandos* ayant répondu⁷²², tous mentionnent un « chargé des sports ». L'évolution est donc flagrante par rapport aux années antérieures où seuls les grands détachements bénéficiaient d'un tel encadrement.

⁷¹⁷ AN, 72aj/297. Chemise *Stalag IVB*. Témoignage manuscrit de Louis Breton remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, sd.

⁷¹⁸ AN, 72aj/300. Chemise *Stalag XVIIIB*. Témoignage tapuscrit de Joseph Decottignies remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, 14 février 1956.

⁷¹⁹ AN, F/9/3466. Archives du *Stalag VA*. Les rapports rédigés par les hommes de confiance présents dans les archives mentionnent l'existence d'une circulaire n° XXI datée du 21 avril 1944 émanant de l'homme de confiance du *Stalag*.

⁷²⁰ AN, F/9/3466. Archives du *Stalag VA*. Tableau manuscrit récapitulant les déclarations des hommes de confiance des *Kommandos*.

⁷²¹ Les modalités ayant prévalu à la constitution de l'échantillon sont en effet inconnues. Il n'est pas exclu que seuls les *Kommandos* ayant une certaine activité sportive aient répondu au questionnaire envoyé par l'homme de confiance du *Stalag*. En février 1944, le camp compte 16 700 prisonniers répartis en 720 détachements de travail. (AN, F/9/3466. *Stalag VA. Ludwigsburg. Stuttgart*. Document dactylographié rédigé par l'homme de confiance du *Stalag*, sd).

⁷²² Dans les archives figurent soixante-dix-huit rapports rédigés par les hommes de confiance des *Kommandos*. Par contre, la synthèse effectuée par l'homme de confiance du *Stalag* porte sur quatre-vingt-sept *Kommandos*.

Cette attention portée à la mise au point d'un noyau administratif efficient a sans doute participé au développement des pratiques. Quasi inexistantes en début de captivité, les activités physiques et sportives tiennent progressivement une place bien plus importante. Toutefois, le nombre exact de personnes concernées est difficile à évaluer avec exactitude. En effet, bien que des chiffres soient avancés par les hommes de confiance dans leurs rapports, il n'est pas possible de savoir s'ils comptabilisent le nombre d'individus ou le nombre d'adhésion à une activité sportive. En outre, ces rapports ayant été, comme dans le cas des *Stalags*, rédigés pour obtenir du matériel, il se peut qu'ils aient été surévalués. Quoi qu'il en soit, au *Stalag VII*, l'homme de confiance fait état de 5 284 pratiquants, ce qui représente environ 1/3 de l'effectif du *Stalag* (17 000 personnes)⁷²³. Au *Stalag IIIA*, ils seraient 2 814, soit un peu moins de 20%⁷²⁴.

2.3.1.2 Des activités très peu diversifiées

Quel que soit le *Stalag* dont dépendent les *Kommandos*, l'activité la plus pratiquée est indiscutablement le football. Le *Stalag XB*, fort de trois cent sept *Kommandos*, comptabilise ainsi cent quatorze équipes complètes⁷²⁵. En 1943, cinquante équipes des détachements du *Stalag VA* s'y adonnent.⁷²⁶ Elles sont quatre-vingt-quinze en 1944, soit plus de mille prisonniers de guerre⁷²⁷. Au *Stalag IIIA*, le rapport fait état de cent équipes de football début 1944⁷²⁸. Elles sont cent soixante-quatorze au *VII* à la même période, ce qui représente 2 267 pratiquants⁷²⁹. Les pratiques sont par contre peu diversifiées. Boules, ping-pong et football cumulent à eux trois plus de 80% des pratiquants du *Stalag VA*. Au *Stalag VII*, football, ping-pong et natation représentent 76% des sportifs des *Kommandos*.

⁷²³ AN, F/9/2714. Chemise *Stalag VII*. Rapport du délégué de la mission Scapini suite à une visite effectuée au *Stalag VII* le 12 janvier 1944. Le nombre de prisonniers est évalué à 19 000.

⁷²⁴ AN, F/9/2711. Chemise *Stalag IIIA*. Rapport du délégué du CICR suite à une visite effectuée au *Stalag IIIA* le 18 février 1944.

⁷²⁵ AN, F/9/3558. Archives du *Stalag XB*. Lettre de l'homme de confiance du *Stalag XB* adressée à la Délégation de Berlin, 27 mai 1944.

⁷²⁶ AN, F/9/3466. Archives du *Stalag VA*. *Présentation*, mars 1944.

⁷²⁷ AN, F/9/3462. Archives du *Stalag VA*. Etat des différents sports pratiqués au *Stalag VA*, 24 juillet 1944.

⁷²⁸ AN, F/9/3445. Archives du *Stalag IIIA*. Courrier de l'homme de confiance au chef de la Délégation de Berlin, 31 mars 1944.

⁷²⁹ AN, F/9/3498. Lettre de l'adjudant Quitel, homme de confiance du camp adressée au chef de la délégation de Berlin le 27 avril 1944.

Figure 18 : % de pratiquants par discipline sportive dans les *Kommandos* dépendant de deux *Stalags*

Au *Stalag* IA, même si les données chiffrées ne sont pas aussi précises, les indications fournies dans les rapports des hommes de confiance d'arrondissement (*Einsatzraum*) permettent de constater des phénomènes analogues. Dans la majeure partie des cas, ils font état d'équipes de football. A l'*Einsatzraum* E5, dès le mois de janvier les équipes de football commencent à organiser leur saison⁷³⁰, qui débute en mars⁷³¹. A l'E6, il est signalé en mars 1943 que « les sportifs commencent à s'intéresser à l'état des terrains et l'on signale déjà quelques matchs d'entraînement »⁷³². A la même période, à l'E7, le ping-pong et le football intéressent particulièrement les prisonniers :

Sports : ping-pong : un tournoi de ping-pong doté de prix a été organisé au chef-lieu de l'arrondissement à l'occasion des fêtes de Pâques. Football : plusieurs équipes s'entraînent chaque dimanche. Des matchs inter villes sont envisagés⁷³³.

Les archives du *Stalag* VA sont de loin les plus riches. Sur les soixante-dix-huit rapports analysés, le football arrive une fois de plus très largement en tête des activités mentionnées : 90% *Kommandos* ayant répondu à l'enquête déclarent avoir organisé sa pratique. Le ping-pong se retrouve dans presque 50% des détachements. Viennent ensuite le volley et la boxe

⁷³⁰ AN, F/9/3437. Archives du *Stalag* IA. Rapport de l'homme de confiance de l'E5, janvier 1943.

⁷³¹ AN, F/9/3437. Archives du *Stalag* IA. Rapport de l'homme de confiance de l'E5, mars 1943.

⁷³² AN, F/9/3437. Archives du *Stalag* IA. Rapport de l'homme de confiance de l'E6, 5 mars 1943.

⁷³³ AN, F/9/3437. Archives du *Stalag* IA. Rapport de l'homme de confiance de l'E7, avril 1943.

avec respectivement 26% et 18% de *Kommandos* possédant des pratiquants dans ces disciplines.

Figure 19 : % de *Kommandos* déclarant avoir des pratiquants dans l'activité citée⁷³⁴

L'absence de diversité des pratiques au sein d'un même *Kommando* est véritablement mise à jour par l'étude des activités ouvertes dans chacun des détachements. 32% d'entre eux ne proposent qu'un seul sport, en l'occurrence le football. 40% des *Kommandos* ont deux sections sportives, 15% en ont trois et 13% en ont quatre et plus. Il est ici manifeste que les captifs vivant dans les camps de base des *Stalags* ou, plus encore, dans les *Oflags* sont bien mieux lotis que ceux affectés dans les *Kommandos*.

Figure 20: Nombre d'activités sportives ouvertes dans les *Kommandos*.

⁷³⁴ Lire le graphique de la façon suivante : 90% des *Kommandos* déclarent avoir des pratiquants de football.

2.3.1.3 L'éducation physique, une grande absente

Il est presque impossible de trouver des traces d'éducation physique dans les rapports, les journaux ou les témoignages de retour de captivité. Même dans les rapports détaillés des chargés des sports du *Stalag VA*, l'éducation physique n'apparaît presque pas. Sur les soixante-dix-huit rapports, seuls six, soit moins de 10%, la mentionnent, en l'occurrence les *Kommandos* 5113⁷³⁵ (douze pratiquants), 6051⁷³⁶, 5046 (« quelques adeptes⁷³⁷ »), 3052⁷³⁸, 3135 (cinq pratiquants)⁷³⁹ et 1086⁷⁴⁰.

Quelques remarques s'imposent ici. Les prisonniers des *Kommandos* ont bien moins de facilité à implanter ce registre de pratique pour au moins deux raisons : les spécialistes font défaut, et le temps de loisir est très restreint, notamment le matin, car les prisonniers doivent se rendre rapidement sur leur lieu de travail. Toutefois, il aurait été concevable qu'individuellement, les prisonniers ressentent le besoin de se consacrer à des leçons au moins durant le week-end. Leur préférence va indéniablement aux sports, prouvant que ceux-ci sont sans doute bien plus intégrés dans les habitus corporels que la pratique scolaire qu'ils ont éventuellement pu vivre dans les écoles de la III^{ème} République.

2.3.1.4 Des conditions très hétérogènes

Le fait que certains des *Kommandos* du *Stalag VA* soient en mesure de proposer plus de quatre pratiques sportives, alors que d'autres se contentent de quelques parties de football, illustre parfaitement l'extrême hétérogénéité des situations vécues par les prisonniers. En associant les données du tableau figurant dans les archives de ce *Stalag* avec les comptes rendus que les délégués de la mission Scapini ou ceux du CICR établissent après leurs visites, il est possible de repérer quatre grandes catégories de détachements : les *Kommandos* n'ayant pas de loisir sportif, les petits *Kommandos* proposant une ou deux activités physiques, les *Kommandos* moyens (entre trente et cent prisonniers) dynamiques, et, enfin, les grands

⁷³⁵ AN, F/9/3466. Archives du *Stalag VA*. Rapport de Marcel Gaimé sur les activités sportives du *Kommando* 6155, 7 mai 1944.

⁷³⁶ AN, F/9/3466. Archives du *Stalag VA*. Rapport de Fernand Leroy sur les activités sportives du *Kommando* 6051, 8 mai 1944.

⁷³⁷ AN, F/9/3466. Archives du *Stalag VA*. Rapport du Sergent Lambot sur les activités du *Kommando* 5046, 24 mai 1944.

⁷³⁸ AN, F/9/3466. Archives du *Stalag VA*. Rapport de Max Thibault sur les activités du *Kommando* 3052, 29 mai 1944.

⁷³⁹ AN, F/9/3466. Archives du *Stalag VA*. Rapport de Henri Bey sur les activités du *Kommando* 3135, 21 mai 1944.

⁷⁴⁰ AN, F/9/3466. Archives du *Stalag VA*. Rapport de Jean Canovas sur les activités du *Kommando* 1086, 21 mai 1944.

Kommandos possédant une organisation sportive étoffée. Quelques exemples suffiront à illustrer cette diversité.

Les *Kommandos* dépourvus de sport sont de profil très variable. Lors d'une visite au *Kommando* n° 6088 du *Stalag* VA, le délégué de la mission Scapini constate que le travail journalier est, pour les trois cent soixante-quatre hommes détenus, harassant, et qu'ils sont privés de loisir, car « *enfermés toute la journée du dimanche*⁷⁴¹ ». C'est une situation absolument analogue que vivent les vingt-trois prisonniers du *Kommando* agricole n° 1727 dépendant du *Stalag* XVIIB ainsi que les quinze français du *Kommando* 682 affectés à une scierie. A l'inverse, les cent deux Français employés dans une usine proche de Krems bénéficient d'une situation très favorable à la pratique sportive : « *Le chef de détachement, très sportif, favorise l'activité sportive des prisonniers : ils ont des ballons et peuvent disposer d'un grand terrain vague non loin du camp*⁷⁴². » Le *Kommando* 416 de Juterbog (*Stalag* IIIA) ne compte pas vraiment beaucoup de Français, quatre-vingt-six en tout, mais propose une gamme variée de réjouissances sportives : « *Ils disposent d'un grand terrain de football, et jouent également au handball et au volley ball ; plusieurs d'entre eux font également de la gymnastique*⁷⁴³. » Un autre *Kommando*, le 5063 du *Stalag* VA, fort de trente-six hommes, a réussi à ouvrir trois sections sportives. Il possède une équipe de football complète, une équipe de basket en formation et des coureurs à pied.

Les grands *Kommandos* sont souvent bien pourvus en distractions sportives. Les mille hommes du détachement Eisenwerke de Linz ont la chance de pouvoir se rendre sur une grande place de sport sur laquelle ils pratiquent de nombreuses activités⁷⁴⁴. Dépendant du *Stalag* VIIC, le *Kommando* 1003 (600 prisonniers français) possède un club de football et un autre d'athlétisme. André Lelong s'en souvient : « *Je jouais dans l'équipe de football et je pratiquais les courses de fond et le cross*⁷⁴⁵. »

Au *Stalag* XVIIB, le *Kommando* B 959 compte moins de trente prisonniers, mais ceux-ci peuvent tout de même faire un petit peu de football dans la cour⁷⁴⁶. Le tout petit *Kommando*

⁷⁴¹ AN, F/9/2713. Rapport du délégué de la mission Scapini suite à une visite effectuée au *Kommando* n° 6088 dépendant du *Stalag* VA le 30 mars 1944.

⁷⁴² AN, F/9/2719. Chemise *Stalag* XVIIB. Rapport du délégué de la mission Scapini suite à une visite effectuée au *Kommando* 59/Gw de Krems dépendant du *Stalag* XVIIB le 6 mai 1943, p. 3.

⁷⁴³ AN, F/9/2711. Chemise *Stalag* IIIA. Rapport du délégué du CICR suite à une visite effectuée au *Kommando* n° 416 de Juterbog dépendant du *Stalag* IIIA le 27 mai 1943, p. 2.

⁷⁴⁴ AN, F/9/2719. Chemise *Stalag* XVIIB. Rapport du délégué de la mission Scapini suite à une visite effectuée au *Kommando* Eisenwerke de Linz le 7 novembre 1942 (907 Français).

⁷⁴⁵ AN, 72aj/298. Chemise *Stalag* VIIC. Témoignage manuscrit d'André Lelong remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, sd.

⁷⁴⁶ AN, F/9.2719. Chemise *Stalag* XVIIB. Rapport du délégué du CICR suite à une visite effectuée au *Kommando* B 959 (22 Français), le 7 novembre 1942.

n° 3151 du *Stalag* VA enregistre parmi ses membres huit joueurs de football⁷⁴⁷. Prisonnier dans un *Kommando* agricole de quarante personnes dépendant du *Stalag* XB, Fernand Huriau relate avoir participé à la formation d'une petite équipe de football qui rencontrait deux équipes voisines⁷⁴⁸. A force de volonté, un petit *Kommando* dépendant du *Stalag* XIA parvient à monter une équipe de football : « *Par contre avec 19 prisonniers dans le kdo, nous avons réussi à monter une équipe de football de 11 joueurs et à organiser quelques matchs avec des kdos voisins*⁷⁴⁹. »

2.3.2 Les matchs de football, activités phares des *Kommandos*

La vie sportive des prisonniers dans les *Kommandos* est très différente de celle des hommes détenus derrière les barbelés. Il ne saurait être question pour eux de lassitude ou de routine, comme cela a pu se constater dans les *Stalags*. Au contraire, compte tenu de la rareté des compétitions, de la difficulté à organiser un match, une fête ou une ébauche de championnat, toute manifestation sportive est perçue comme un grand évènement brisant le temps d'un après-midi le quotidien de labeur.

2.3.2.1 Une multitude de matchs de football

Parmi les différentes activités, les matchs de football contre des *Kommandos* voisins ou entre nationalités différentes connaissent une très grande progression et une grande popularité.

Au *Stalag* VIA, l'homme de confiance annonce par circulaire que « *presque tous les Kdos* » ont fait parvenir l'adhésion de leur équipe au grand championnat du camp⁷⁵⁰. La compétition comprend en effet pas moins de six groupes, ce qui laisse entrevoir la dynamique associée à cette compétition⁷⁵¹. Au *Stalag* VA, cinquante-deux des soixante-deux *Kommandos* possédant une équipe de football ont toutes facilités pour organiser des rencontres *inter-Kommandos*, soit 84% des détachements⁷⁵². Il est par exemple noté dans le rapport du *Kommando* 6155 : « *Les équipes de football jouent tous les dimanches. 5 Kommandos voisins*

⁷⁴⁷ AN, F/9/3466. Archives du *Stalag* VA. Document manuscrit récapitulant les déclarations des délégués aux sports des *Kommandos*.

⁷⁴⁸ AN, 72aj/299. Chemise *Stalag* XB. Témoignage manuscrit de Fernand Huriau remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, sd.

⁷⁴⁹ AN, 72aj/299. Chemise *Stalag* XIA. Témoignage manuscrit de Gabriel Macron remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, sd.

⁷⁵⁰ AN, F/9/2897. Chemise Circulaire de l'homme de confiance. *Stalag* VIA. Circulaire du 1^{er} juin 1944.

⁷⁵¹ AN, F/9/2897 ; Chemise *Stalag* VIA, « Championnat de football du VIA », *Pour nous*, n° 44 juillet 1944.

⁷⁵² AN, F/9/3466. Rapports des hommes de confiance des *Kommandos* suite à une circulaire envoyée par l'homme de confiance du *Stalag* en avril 1944.

peuvent nous donner la réplique. La saison dernière, nous avons joué 23 matchs⁷⁵³. » Autre exemple, le chargé des sports du *Kommando* 6178 précise avoir : « beaucoup de facilités pour les rencontres avec les *Kdos* voisins⁷⁵⁴ ». Les archives des autres *Stalags*, même si elles sont moins fournies, permettent de penser que les conditions et formes de pratiques sont analogues. Détenu dans le *Kommando* n° 624 dépendant du VIG, René Barnouin se rappelle qu'il existait « une équipe de football qui matchait de temps à autre avec les équipes des *Kommandos* voisins ou du *Stalag*⁷⁵⁵ ». Les archives de ce camp montrent en effet que les matchs de football, mais aussi de basket, entre les *Kommandos* ne manquent pas. Dans le seul *Abschnitt* IX de Düren, quatorze *Kommandos* se disputent ainsi une « coupe de football » en 1943⁷⁵⁶ (sur trente-trois *Kommandos*)⁷⁵⁷, soit près de la moitié des détachements. Les petits *Kommandos* prennent également part à la compétition en groupant leurs forces afin de former une équipe mixte.

Au *Stalag* IA, des matchs inter-*Kommandos* ont lieu dès le printemps 1943 dans la compagnie E.13⁷⁵⁸. La dynamique dure toute la belle saison de l'année 1943, avant de reprendre au printemps 1944. Les rapports des hommes de confiance de compagnie prouvent l'ampleur du phénomène entourant les matchs de football. A la E.9, les premières rencontres débutent en mars, et de nombreuses équipes deviennent opérationnelles en avril⁷⁵⁹. A la E.6, l'homme de confiance écrit dans son rapport d'avril que le football connaît un très gros développement et que les matchs inter-*Kommandos* se succèdent chaque dimanche⁷⁶⁰. De la même façon, à la E16, de nombreuses équipes sont en train de se constituer.⁷⁶¹ A la compagnie E.7, la constitution d'une nouvelle équipe au printemps 1944 est mentionnée dans le journal *Sept* :

⁷⁵³ AN, F/9/3466. Archives du *Stalag* VA. Rapport de Jean Lamarque à propos des activités sportives du *Kommando* 6155, 7 mai 1944.

⁷⁵⁴ AN, F/9/3466. Archives du *Stalag* VA. Rapport de Julien Barale à propos des activités sportives du *Kommando* 6178, 15 mai 1944.

⁷⁵⁵ AN, 72aj/298. Chemise *Stalag* VIG. Témoignage manuscrit de René Barnouin remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, sd.

⁷⁵⁶ AN, F/9/3479. Archives du *Stalag* VIG. Compte rendu sur l'activité de l'*Abschnitt* IX (Düren) au cours des mois de juin et juillet 1943.

⁷⁵⁷ AN, F/9/3479. Rapport de l'adjudant-chef Ducreux, homme de confiance de l'*Abschnitt* IX, adressé à l'homme de confiance du *Stalag* VIG, le 1^{er} juillet 1943.

⁷⁵⁸ AN, F/9/3437. Archives du *Stalag* VA. Chemise 13. Rapports de l'homme de confiance de l'E.13, juin, juillet et août 1943.

⁷⁵⁹ AN, 83aj/17. Chemise sans nom. Rapport de l'homme de confiance de la compagnie E.9 adressé à l'homme de confiance du *Stalag* IA, avril 1944.

⁷⁶⁰ AN, 83aj/17. Chemise sans nom. Rapport de l'homme de confiance de la compagnie E.6 adressé à l'homme de confiance du *Stalag* IA, avril 1944.

⁷⁶¹ AN, 83aj/17. Chemise sans nom. Rapport de l'homme de confiance de la compagnie E.16 adressé à l'homme de confiance du *Stalag* IA, mars 1944.

Après Welhau, Tapiau, Allenburg, et Goldbach, une cinquième équipe de football vient se constituer dans la région de Schirrau. Voici donc de beaux matchs en perspective pour l'obtention de la « coupe de Welhau ». Quelle sera l'équipe gagnante ?⁷⁶²

Quand les matchs n'opposent pas des *Kommandos* voisins, les prisonniers s'affrontent entre nationalités différentes. Se souvenant de sa captivité au *Stalag IVB*, Roger Borron écrit :

Au point de vue sport, nous avons une très forte équipe de football et nous avons disputé pas mal de matchs contre des équipes françaises, belges, anglaises, néozélandaises, croates, italiennes et même contre une équipe allemande formée de soldats de la Wehrmacht que nous avons écrasée sur notre terrain par 8 buts à 2⁷⁶³.

Au *Stalag XVIIIB*, Joseph Decottignies écrit : « [...] muni d'une autorisation, il était possible de jouer des matchs entre nos équipes et les équipes tchèques, les Français, les prisonniers d'autres *Kommandos* et même les soldats allemands et dans de bonnes conditions⁷⁶⁴. »

Détenu dans un des *Kommandos* d'usine du *Stalag VIIIC*, Pierre Marchand précise dans son témoignage avoir participé à des matchs de football contre des *Kommandos* voisins, mais aussi contre des Tchèques⁷⁶⁵. Les mêmes faits sont rapportés par Marcel Willems, lui aussi détenu dans un *Kommando* du VIIIC :

Le *Kommando* eut en 1943 une excellente équipe de football. Elle disputa plusieurs parties intéressantes avec les prisonniers belges du district et les Tchèques⁷⁶⁶.

Les rencontres de football, qu'elles soient internationales ou inter-*Kommandos* constituent la forme la plus répandue de pratiques sportives régulière des *Kommandos*. Elles représentent une nouveauté pour des hommes restés souvent jusque-là isolés.

2.3.2.2 *Les fêtes sportives, un véritable évènement*

Les fêtes sportives, elles aussi, sont très attendues par les prisonniers. Ces dernières ont tout d'exceptionnel : elles ne sont pas fréquentes, elles permettent à des prisonniers de se rencontrer le temps d'une journée, de pratiquer des activités très peu répandues. Elles sont le théâtre de joutes sportives variées et donnent droit à de longs articles dans les journaux de camp, permettant aux exploits réalisés de passer à la postérité captive.

⁷⁶² AN, F/9/2893. Journaux du *Stalag IA*. Sports, *Sept* n° 29, mai-juin 1944, p. 2.

⁷⁶³ AN, 72aj/297. Chemise *Stalag IVB*. Témoignage de Roger Borron remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, sd.

⁷⁶⁴ AN, 72aj/300. Chemise *Stalag XVIIIB*. Témoignage tapuscrit de Joseph Decottignies, remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, 14 février 1956.

⁷⁶⁵ AN, 72aj/298. Chemise *Stalag VIIIC*. Témoignage manuscrit de Pierre Marchand remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, sd.

⁷⁶⁶ AN, 72aj/298. Chemise *Stalag VIIIC*. Témoignage manuscrit de Marcel Willems, remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, 13 février 1956.

Leur organisation est souvent confiée aux grands *Kommandos* qui disposent des installations adéquates. Tel est ainsi le choix fait pour la fête de « Pâques 1943 » où de nombreux *Kommandos* du *Stalag* IVC se retrouvent face à celui d'Hydrierwerk pour participer aux compétitions de ping-pong, basket, rugby, football, lutte et boxe⁷⁶⁷. Au *Stalag* XIB, une grande fête est organisée par le *Kommando* 868 d'Hameln, fête à laquelle participent plus de soixante-dix athlètes venus de huit *Kommandos* voisins⁷⁶⁸. Les spectateurs sont nombreux lors de ces manifestations. Toujours à Hameln, ils sont plus de quatre cents à prendre place sur les gradins afin d'assister aux différentes compétitions. L'évènement est, de fait, pour ceux qui y participent, loin d'être anodin. L'esprit qui les anime semble avant tout dominé par la fête et la volonté de partager des moments en commun. Le « spectateur » du journal *Unir* écrit que la ville d'Hameln lui rappela « *au souvenir de ces joyeuses fêtes populaires qui, le 14 juillet, animaient nos villes et villages*⁷⁶⁹ ».

Utilisant les ressources de leur environnement, certains *Kommandos* mettent en place des fêtes véritablement étonnantes, comme celle qui se déroule à Stettin en février 1943. Une grande fête nautique des *Kommandos* est ainsi organisée par l'aspirant Pierre Auzié, champion de natation licencié au DTOEC de Toulouse, dans la piscine couverte de la ville. Elle comprend des compétitions, des démonstrations de nage, des exhibitions de plongeon réalisées devant les spectateurs des *Kommandos*, mais aussi quelques officiers allemands⁷⁷⁰.

2.3.3 Conditions de détention, installations, assouplissement de la garde et matériels :

les quatre grands freins au développement des pratiques sportives

Dans un article publié durant l'été 1943 dans le journal de camp, un prisonnier écrit :

Malheureusement, il n'est pas toujours facile à nos camarades de se livrer à des ébats sportifs. Les raisons en sont nombreuses : manque de matériel sportif, cuirs, vessies, équipements nous arrivent au compte-goutte et nous ne pouvons contenter qu'un petit nombre de demandes. Ici, c'est le manque de terrain on joue sur celui du club local quand il se déplace et quand il veut bien le céder. Là, c'est le *Kommandoführer* qui n'accorde pas la permission pour raison disciplinaire ou autre⁷⁷¹.

⁷⁶⁷ AN, F/9/2895. Chemise *Stalag* IVC. « Les Pâques sportives d'Hydrierwerk », *Reflets* n° 26, mai 1943, p. 39.

⁷⁶⁸ AN, F/9/2900. Chemise *Stalag* XIB. « Une fête sportive à Hameln », *Unir* n° 19-20, août- septembre 1943, p. 3.

⁷⁶⁹ *Ibid.*

⁷⁷⁰ AN, F/9/2894. Chemise *Stalag* IIC. « La fête de natation de Stettin », *Entre camarades* n° 8, février 1943

⁷⁷¹ AN, F/9/2896. Chemise *Stalag* VB. « Rubrique sportive », *Le captif de la forêt noire*, n° 24, mai-juin 1943.

Malgré une tendance assez prononcée à voir les activités sportives se développer, il s'avère que ceci est loin de toucher tous les Français, et de nombreux *Kommandos* restent exclus de cette dynamique.

2.3.3.1 *Des conditions de vie demeurant parfois incompatibles avec les pratiques sportives*

Bien que la Délégation de Berlin ait tenté - grâce aux visites réalisées dans les *Kommandos* par l'homme de confiance, les réunions mensuelles entre les responsables français ou les visites des « officiers conseils » - d'améliorer et d'harmoniser les conditions de vie de tous les Français, les rapports montrent que certains détachements ne respectent pas les accords entre la mission Scapini et les services de Reinecke. Jusqu'à l'été 1944, ce n'est pas tant la nourriture qui pose problème, mais surtout la fatigue physique et les horaires de travail. Normalement, comme le souligne le *Bulletin d'Information* du SDPG daté du 6 mars 1943, le repos hebdomadaire doit être respecté quel que soit le secteur dans lequel le prisonnier est employé :

A la suite de multiples démarches du SDPG, les Autorités allemandes ont donné des instructions pour que les prisonniers bénéficient autant que possible d'un jour de repos complet le dimanche. Dans tous les cas où il y aura un empêchement, les prisonniers disposeront au moins d'un jour de repos complet tous les quinze jours⁷⁷².

Cette règle n'est pas remise en cause dans le mémento distribué aux différentes firmes employant des prisonniers, qui met en exergue le lien entre rendement de la main-d'œuvre et conditions d'existence correctes. Il est, entre autres, possible de lire dans celui-ci :

La durée du travail est fonction des circonstances imposées par la guerre à la firme. Les prisonniers ont droit au repos nécessaire au maintien de leur capacité de rendement et, en plus, d'un certain temps de liberté leur permettant d'entretenir leurs vêtements [...]. Le fait de négliger volontairement ou par insouciance les prisonniers de guerre au travail affaiblit la puissance combattive du front et de l'arrière⁷⁷³.

Tout au plus, il est normalement demandé aux détenus de se priver de repos hebdomadaire quand le même sacrifice est imposé à la population allemande, à condition que le chef d'entreprise en ait formulé la demande auprès de l'*Arbeitseinsatz* du camp, émanation du bureau de l'AWA⁷⁷⁴.

⁷⁷² SHAT, 2P65. SDPG, *Bulletin d'Information* n° 2, 6 mars 1943.

⁷⁷³ AN, F/9/2861. Traduction du mémento « Conduite à tenir envers les prisonniers de guerre au travail » distribué en Allemagne aux firmes qui emploient des prisonniers de guerre. SDPG, 5 juin 1944.

⁷⁷⁴ AN, F/9/2662. *Bulletin d'Information des délégués*, n° 80, 15 mai 1944 : « Dans le cas où le travail du dimanche est exigé normalement de l'ouvrier allemand, le prisonnier de guerre travaillera lui aussi le dimanche.

Cependant, ces préconisations sont parfois loin d'être appliquées. Lorsque les Français se retrouvent affectés dans un détachement où la volonté d'exploiter leur force de travail constitue la seule et unique préoccupation des responsables allemands, les horaires de travail dépassent fréquemment les soixante-dix heures hebdomadaires et le dimanche est travaillé comme tous les autres jours : leurs besoins physiques et moraux en sont logiquement très affectés.

Le *Kommando* de Berwinkel au *Stalag* VA offre ainsi des « *conditions de travail extrêmement dures* » aux prisonniers. Ces derniers sont contraints de se lever à cinq heures chaque matin, de supporter une journée de labeur dépassant treize heures et aucun repos n'est toléré le dimanche. Aucun divertissement ne peut être envisagé dans de telles conditions⁷⁷⁵. Si les journées sont moins longues au *Kommando* 5001 de Rastatt (*Stalag* VC), il n'en demeure pas moins que les prisonniers sont quasiment privés de repos hebdomadaire, rendant très improbable l'organisation des loisirs⁷⁷⁶. L'homme de confiance du *Kommando* 461 dépendant du *Stalag* VIG écrit en septembre 1943 à l'homme de confiance du *Stalag* pour lui exposer la situation de son détachement :

Nous sommes employés à l'usine Eisenwerk Brühl. [...]. Le travail est fatigant et long : 6 h-9 h ; 9 h-9 h 15 pause ; 9 h 15 à 12 h ; 12 h à 12 h 30 pause ; 12 h 30 à 17 h 15; ce qui représente une durée journalière de travail de 10 h 30. Le *Kommando* est situé à 3 km de l'usine, trajet qu'il faut effectuer matin et soir, ce qui nécessite le départ du *Kommando* vers 5 h 15 (par conséquent, réveil vers 4 h 15) et retour le soir vers 18 h⁷⁷⁷.

Dans les témoignages recueillis après la guerre par le Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, la question de la charge de travail supportée par les prisonniers est fréquemment mise en avant pour expliquer l'absence de distraction. Auguste Flahaut, affecté à des *Kommandos* agricoles durant sa captivité, précise qu'il était impossible de bénéficier de moments de détente tant les tâches à accomplir étaient nombreuses.⁷⁷⁸ Pour Paul-Pierre Truel, aucune distraction ne peut se mettre en place dans la vie en *Kommando* « *qui était surtout faite de travail et de peu de loisir. Il n'y avait guère de place pour une vie intellectuelle entre*

Le travail du dimanche doit être autorisé au préalable par la section de « l'Arbeitseinsatz » afin qu'il soit garantie au prisonnier de guerre la possibilité de nettoyer et d'entretenir ses vêtements, etc. ... ».

⁷⁷⁵ AN, F/9/2713. Chemise *Stalag* VA. Rapport du délégué de la mission Scapini suite à une visite réalisée au *Kommando* de Berwinkel dépendant du *Stalag* VA, 25-28 août 1944.

⁷⁷⁶ AN, F/9/2713. Chemise *Stalag* VC. Rapport du délégué de la mission Scapini suite à une visite réalisée au *Kommando* 5001 dépendant du *Stalag* VC le 23 mars 1944.

⁷⁷⁷ AN, F/9/3487. Archives du *Stalag* VIG. Lettre de l'homme de confiance du *Kommando* 461 à l'homme de confiance du *Stalag* VIG datée du 12 septembre 1943.

⁷⁷⁸ AN, 72aj/297. Chemise *Stalag* IIIA. Témoignage manuscrit d'Auguste Flahaut, remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, 9 octobre 1958.

le dur labeur et le sommeil toujours trop court »⁷⁷⁹. Affecté à la mine Erika, Alphonse Thébault précise que les chefs allemands exigeaient des prisonniers vingt jours de travail pour une journée de repos qui ne peut, de plus, être prise le dimanche.⁷⁸⁰

Pour tous ces hommes confrontés à des exigences de productivité élevée, l'organisation de loisir passe systématiquement au second plan tant la fatigue se fait sentir. L'absence de repos hebdomadaire les prive des contacts qu'ils auraient pu avoir avec d'autres Français retenus dans les *Kommandos* voisins. En effet, comme le met en évidence le tableau récapitulatif des activités sportives des *Kommandos* du *Stalag* VA, le dimanche constitue le jour par excellence où celles-ci sont planifiées.⁷⁸¹

2.3.3.2 « *L'Auflockerung* », une mesure à géométrie variable

Quand les prisonniers de guerre des *Kommandos* bénéficient de repos hebdomadaires, il leur faut, pour voir leurs pratiques sportives s'étoffer, obtenir l'autorisation de quitter les cantonnements pour se rendre sur les terrains de sport. Or ceci, malgré des accords tissés entre le SDPG et les services de l'OKW, n'est certainement pas systématique. En effet, bien que les responsables allemands des *Kommandos* soient censés appliquer les mesures d'*Auflockerung*, et que les comités des sports des *Stalags* multiplient les démarches en ce sens, celles-ci sont loin d'être généralisées. Entre un prisonnier de guerre comme Louis Verdier⁷⁸² qui le samedi après-midi et le dimanche peut sortir à sa guise, et d'autres prisonniers privés de toute sortie, les situations s'avèrent d'une incommensurable hétérogénéité.

Au *Stalag* VA, les « officiers conseils » de la Délégation de Berlin consignent après avoir visité plusieurs *Kommandos* que les mesures d'assouplissement sont très inégalement mises en place, et que cela crée un malaise important chez ceux qui n'en bénéficient pas, car ils se considèrent comme punis et grandement lésés :

Des réunions sportives se sont généralement multipliées dans les *Kommandos* bénéficiant de l'assouplissement. Pourtant certaines compagnies accordent si parcimonieusement ces permissions que de petits *Kommandos* qui ne peuvent constituer deux équipes adverses de football qu'en se groupant ou qui même n'ont qu'un ballon pour deux ou trois

⁷⁷⁹ AN, 72aj/298. Chemise *Stalag* VIIIIC. Témoignage de Pierre-Paul Truel remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, 16 novembre 1958.

⁷⁸⁰ AN, 72aj/297. Chemise *Stalag* IVA. Témoignage manuscrit d'Alphonse Thébault, remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, sd.

⁷⁸¹ AN, F/9/3466. Archives du *Stalag* VA. Document manuscrit récapitulant les déclarations des délégués aux sports des *Kommandos*.

⁷⁸² AN, 72aj/298. Chemise *Stalag* VIA. Témoignage manuscrit de Louis Verdier, remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, 3 novembre 1958.

Kommandos se croient volontiers l'objet d'une brimade lorsqu'il ne leur est pas permis de se réunir régulièrement⁷⁸³.

Les rapports des délégués de la mission Scapini confirment d'ailleurs les difficultés rencontrées par les prisonniers de certains *Kommandos*. Les délégués constatent en janvier 1943 que trois *Kommandos* de la région d'Ulm sont privés de repos hebdomadaire et des mesures de détente. Ils demandent instamment au commandant du *Stalag* d'intervenir pour faire cesser la situation :

Les prisonniers des kdos du *Stalag* VA ne jouissent d'après les descriptions de l'autorité supérieure d'aucune mesure d'*Auflöckerung*. Pour pallier cet inconvénient qui risque d'influer dangereusement sur le moral, surtout en raison de la prolongation de la captivité, il a été demandé à M. Le commandant du *Stalag* de vouloir bien envisager tous moyens de donner aux prisonniers le maximum d'occasions de sorties et de distractions : séances de cinéma, rencontres sportives, organisations de séances théâtrale ou de concerts⁷⁸⁴.

Un an plus tard, certains *Kommandos* restent encore très défavorisés par rapport aux autres : au n° 6088, trois cent soixante-quatre prisonniers français travaillant dans l'industrie sont toujours à l'été 1944 « *enfermés toute la journée du dimanche*⁷⁸⁵ ». Au 7056, les prisonniers seraient enfermés dès la fin du travail et « *abandonnés à l'exploitation sans scrupule du chef de la firme Kalichemie Heilbronn*⁷⁸⁶ ».

Des constats analogues se retrouvent dans les autres *Stalags*. Au *Kommando* 882 du *Stalag* VII, les prisonniers sont détenus dans des conditions très rudes, bien qu'ils ne soient pas sous le coup d'une punition. Prévenu de la situation, l'homme de confiance du *Stalag* en informe par écrit le commandant allemand.

Aucune sortie n'est autorisée, aucun sport n'est autorisé ; aucune autorisation n'existe d'aller assister aux représentations théâtrales dans les kdos voisins. En un mot, tous les loisirs sont interdits⁷⁸⁷.

Visitant plusieurs *Kommandos* de la région de Vienne en juin 1944, les délégués de la mission Scapini s'aperçoivent que les prisonniers « *ne bénéficient pas, contrairement aux autres*

⁷⁸³ AN, F/9/3462. Archives du *Stalag* VA. J. Traizet, J. Launey, *Rapport d'activité des officiers conseils des prisonniers de guerre français du Wehrkreis V*, 23 juin 1944.

⁷⁸⁴ AN, F/9/2713. Chemise *Stalag* VA. Rapport du délégué de la mission Scapini suite à une visite effectuée dans les *Kommandos* 8059, 8202, 8060 dépendant du *Stalag* VA le 31 janvier 1943.

⁷⁸⁵ AN, F/9/2713. Chemise *Stalag* VA. Rapport du délégué de la mission Scapini suite à une visite effectuée au *Kommando* n° 6088 dépendant du *Stalag* VA le 30 mars 1944.

⁷⁸⁶ AN, F/9/2713. Chemise *Stalag* VA. Rapport du délégué du CICR suite à une visite effectuée au *Kommando* 7056 dépendant du *Stalag* VA le 7 juin 1944.

⁷⁸⁷ AN, F/9/3500/ Archives du *Stalag* VII. Lettre de l'homme de confiance du *Stalag* VII, E. Quitel, adressée au commandant allemand du *Stalag* le 4 mai 1944.

*prisonniers du Stalag, du statut allégé dit « Auflockerung »*⁷⁸⁸ ». Parfois, les Autorités allemandes suspendent toute forme d'autorisation, mettant un terme aux initiatives locales en matière de sport. Tel est le cas du championnat inter-*Kommando* de football qui s'achève brutalement à cause d'une interdiction qui frappe toute la région de Tepliz⁷⁸⁹.

Lorsqu'ils sont dépourvus de cet agrément, les prisonniers sont obligés de trouver des solutions à l'intérieur de leur cantonnement. Si cela est envisageable dans le cas des grands *Kommandos* où des espaces libres ont été aménagés en terrains de toutes sortes, les petits *Kommandos*, logés dans des conditions extrêmement variées, se retrouvent très défavorisés par rapport aux autres : le nombre de prisonniers ne permet pas de constituer plusieurs équipes, et les installations font défaut.

2.3.3.3 Le problème des installations sportives

Quand les prisonniers de guerre bénéficient de repos hebdomadaires, qu'ils ont en outre la possibilité de sortir de leur logement le dimanche, il leur faut encore trouver des installations sportives accessibles. Les mesures d'*Auflockerung* restent assez souples quant aux autorisations à accorder aux prisonniers pour qu'ils aient accès aux enceintes sportives : en dehors des gares ou de certains lieux de rassemblements qui leur sont interdits en la présence de civils allemands⁷⁹⁰, les décisions sont laissées au libre arbitre des responsables allemands en contact avec la population captive. Reinecke précise à ce propos dès le 19 mars 1942 à Georges Scapini : « *qu'il est difficile de fixer une règle générale et qui reste fonction de l'importance de la ville ou de la localité* »⁷⁹¹ ». Si le flou laissé par les plus hautes autorités de l'OKW est dans certains cas très favorable aux prisonniers, dans d'autres, il permet aussi des décisions arbitraires, rendant impossible toute forme de pratique.

L'analyse des documents d'archives, qu'il s'agisse une fois de plus des rapports des délégués ou des archives produites par les camps, montre l'existence de trois cas de figure. Le premier, le plus favorable, est celui permettant aux prisonniers d'accéder à une installation sportive proche de leur lieu de cantonnement. Dans le second cas, les Français se déplacent sur une installation mise à la disposition d'un autre *Kommando*, quitte à faire pour cela

⁷⁸⁸ AN, F/9/2719. Chemise *Stalag* XVIII A. Rapport du délégué de la mission Scapini suite à une visite effectuée au *Stalag* XVIII A le 6 juin 1944.

⁷⁸⁹ AN, F/9/2895. Chemise *Stalag* IVC. « Championnat de football à Tepliz », *Reflets* n° 32, novembre 1943.

⁷⁹⁰ BAB, NS18/1023. OKW, courrier secret n° Az ;2f.24.73 AWA/kriegsgef.Allg (Ia), *Auflockerung der Bewachung von franz und belg Kr Gef., Spaziergänge und sonstige Vergünstigungen*, 20 mars 1942.

⁷⁹¹ SHAT, 2P65. Procès-verbal de la réunion du 19 mars 1942 à l'OKW à laquelle assistaient : du côté allemand le Général Reinecke et ses collaborateurs immédiats, MM le Docteur Bran et Lilienthal de la *Dienststelle* Ribbentrop, du côté français M. Scapini, Ambassadeur de France, le Médecin-commandant Brucker et le Capitaine Dunand, p. 4.

plusieurs kilomètres. Dans le dernier cas, les Français n'ont aucune solution et se trouvent contraints d'abandonner leurs projets de pratique sportive.

Les rapports des chargés des sports des *Kommandos* du *Stalag* VA font mention de plusieurs solutions pour obtenir un terrain. Dans le cas du *Kommando* 3070, c'est la firme qui loue pour les prisonniers un terrain privé, mais ils ont aussi démarché auprès du club local pour obtenir l'autorisation d'utiliser leur terrain tous les week-ends⁷⁹². Au *Kommando* 5046, la firme prête le terrain de football qu'elle possède et qui est situé à deux kilomètres du camp⁷⁹³. Le petit *Kommando* 6186 a accès à un terrain de sports situé à quelques cent cinquante mètres de son lieu de cantonnement⁷⁹⁴. Au 1086, la petite ville d'Ühringen met à disposition son terrain des sports tous les dimanches⁷⁹⁵.

Tous les *Kommandos* n'ont cependant pas cette chance. L'AK 3085 est visité par la mission Scapini en mars 1943. Le délégué constate que les prisonniers n'ont réussi à obtenir aucune autorisation pour se rendre sur le terrain des sports attenant au camp, et demande au commandant allemand de faire le nécessaire⁷⁹⁶. Alors qu'à Eylau, les prisonniers avaient la possibilité de se rendre sur un terrain municipal pour pratiquer des activités, l'accès à ce dernier leur est soudainement retiré, entraînant l'annulation des matchs de football comme celles des grandes journées d'athlétisme de septembre 1943 : « *Malheureusement, le terrain municipal a été interdit aux prisonniers et depuis un mois, les joueurs chôment* » écrit à ce sujet le journal du camp⁷⁹⁷. Au *Stalag* VIG, l'homme de confiance du *Kommando* 781 rend compte des conditions difficiles dans lesquelles vivent les prisonniers. Si des problèmes de nourriture sont soulignés, le rapport insiste aussi sur l'absence de loisir sportif en raison de l'impossibilité d'accéder à un terrain de sport⁷⁹⁸. Au *Stalag* XVIIIA, le *Kommando* 1.226 GW est animé d'une grande soif de sport, mais manque de place et ne peut accéder à un terrain. L'homme de confiance écrit à ce sujet :

Notre modeste *Kommando* compte de nombreux sportifs désireux de se maintenir en forme. Malheureusement, nous ne disposons ni de terrain ni même d'une simple cour⁷⁹⁹.

⁷⁹² AN, F/9/3466. Archives du *Stalag* VA. Rapport de Robert Rouhier sur les activités sportives du *Kommando* 3070, sd.

⁷⁹³ AN, F/9/3466. Archives du *Stalag* VA. Rapport du Sergent Lambot sur les activités sportives du *Kommando* 5046, 24 mai 1944.

⁷⁹⁴ AN, F/9/3466. Archives du *Stalag* VA. Rapport de Felix Prat sur les activités sportives du *Kommando* 6186.

⁷⁹⁵ AN, F/9/3466. Archives du *Stalag* VA. Rapport de Jean Canovas sur les activités sportives du *Kommando* 1086, 21 mai 1944.

⁷⁹⁶ AN, F/9/2713. Chemise *Stalag* VA. Rapport du délégué de la mission Scapini suite à une visite à l'AK 3085 dépendant du *Stalag* VA le 12 mars 1943.

⁷⁹⁷ AN, F/9/2893. Chemise *Stalag* IA. « Echos des *Kommandos* », *Présent* n° 15 n° 15, février 1944.

⁷⁹⁸ AN, F/9/3474. Archives du *Stalag* VIG. Rapport de l'homme de confiance du *Kommando* 781 adressé le 16 décembre 1943 à l'homme de confiance du *Stalag*.

⁷⁹⁹ AN, F/9/2900. Chemise *Stalag* XVIIIA. « Au 1.226 GW », *L'Equipe* n° 35 n° 35, juillet 1943, p. 7.

Pour que les détenus aient la possibilité de bénéficier des installations sportives, le plus simple semble indéniablement que leurs employeurs interviennent. Le cas échéant, il leur reste à démarcher les clubs locaux ou à obtenir les autorisations nécessaires pour accéder à des installations publiques.

2.3.3.4 Un matériel défaillant

Un dernier facteur limitant les activités sportives est à considérer : celui du matériel et des petits équipements. Sur ce point, les prisonniers peuvent soit en trouver sur leur lieu de travail, soit en recevoir par le biais de leurs colis individuels, soit par l'intermédiaire des œuvres caritatives et des services d'aide français. A partir de l'été 1943, les demandes ne sont plus faites individuellement, mais transitent systématiquement par le comité des sports du *Stalag*, qui relaie de son côté les besoins auprès des services compétents. Si, théoriquement, ce système peut donner satisfaction, dans les faits, il constitue le frein le plus important des pratiques. Quelle que soit l'origine des archives - rapports, journaux de camp, témoignages, contrôle du courrier - toutes les informations convergent vers une même réalité : le matériel fait plus que cruellement défaut.

Les rapports établis par les chargés des sports des soixante-dix-huit *Kommandos* du *Stalag* VA permettent de se forger une certaine idée de ce que possèdent les prisonniers. Seuls vingt-sept *Kommandos* déclarent être en possession d'un ballon de football en bon état, dix en ont un hors d'usage ou très abîmé, alors que parallèlement, ils sont soixante-deux à déclarer posséder une équipe de football. Cinq seulement précisent disposer d'équipements adéquats (chaussures, maillots). Parmi les solutions trouvées pour pallier ces manques, les prisonniers utilisent les ballons des autres détachements, demandent aux habitants de leur en prêter, utilisent des ballons en caoutchouc ou encore des balles de « basket-football ». Dans tous les cas, les conditions de pratique sont plus que rudimentaires. Nombreux sont les détachements qui formulent le souhait de recevoir un nouveau ballon et des vessies de rechange⁸⁰⁰. Plus urgent encore, la quasi-totalité des *Kommandos* demande la livraison de chaussures de football. Concernant la pratique du tennis de table, vingt-huit *Kommandos* déclarent posséder une table, des raquettes et un filet, mais la très grande majorité d'entre eux signale également être totalement à court de balles. Le *Kommando* 1086 n'en a plus que trois en sa

⁸⁰⁰ AN, F/9/3466. Chemise *Stalag* VA. Rapports des *Kommandos*. Les chargés des sports répondent à une question qui portait sur le matériel désiré.

possession⁸⁰¹, le 2169 n'en a plus aucune à offrir aux dix joueurs de sa section⁸⁰². Le 2054 compte cinquante joueurs assidus de tennis de table, qui doivent se contenter de six vieilles balles, si bien que : « *l'activité est presque nulle*⁸⁰³ ». Placés dans des situations souvent inextricables, les chargés des sports font appel à la générosité du *Stalag*. Dans une lettre adressée au camp de base, le responsable des sports du *Kommando* 3070 expose en novembre 1943 la pénurie à laquelle il doit faire face : le ping-pong s'est éteint faute de balles, les deux équipes de football n'ont qu'un seul ballon totalement usagé et des tenues dépareillées. Il conclut en ces termes : « *Je m'en rapporte entièrement à votre esprit d'équité, de compréhension et de camaraderie sportive*⁸⁰⁴ ». Face à l'affluence des demandes, et lui-même complètement démuné, l'homme de confiance du *Stalag* s'adresse aux CCA pour demander l'envoi de deux cent cinquante paires de chaussures de football, quinze ballons de football et trois cents balles de ping-pong⁸⁰⁵.

La situation qu'exposent les hommes de confiance des autres *Stalags* à travers les rapports qu'ils adressent à la Délégation de Berlin ressemble à s'y méprendre à celle du VA. Au IIIA, après consultation des *Kommandos*, l'homme de confiance du *Stalag* demande à recevoir le plus rapidement possible cent ballons de football, trois cents paires de chaussures, cinq cents balles de tennis de table⁸⁰⁶. L'adjudant Quitel envoie lui aussi son rapport à la Délégation de Berlin. Il demande, entre autres, cent cinquante paires de chaussures de football, cinq cents maillots, cent ballons avec vessies, cinquante douzaines de balles⁸⁰⁷.

2.3.3.5 *Le sport, une activité distinctive ?*

Suivant les *Kommandos* dans lesquels ils ont été affectés, certains prisonniers sont placés dans des conditions rendant impossible la pratique d'une activité sportive. Ils n'imaginent même pas que cela ait pu exister en dehors du camp central. André Lablanie passe ainsi sa captivité dans un petit *Kommando* de quarante hommes dépendant du *Stalag*

⁸⁰¹ AN, F/9/3466. Archives du *Stalag* VA. Rapport de Jean Canovas sur les activités sportives du *Kommando* 1086, 21 mai 1944.

⁸⁰² AN, F/9/3466. Archives du *Stalag* VA. Rapport de Jacques Lasnier sur les activités sportives du *Kommando* 2169, 14 mai 1944.

⁸⁰³ AN, F/9/3466. Archives du *Stalag* VA. Rapport de Jules Perret sur les activités sportives du *Kommando* 2054, 8 mai 1944.

⁸⁰⁴ AN, F/9/3462. Archives du *Stalag* VA. Lettre du chargé des sports du *Kommando* 3070 au chargé des sports du *Stalag* VA datée du 15 novembre 1943.

⁸⁰⁵ AN, F/9/3462. Archives du *Stalag* VA. Rapport de l'homme de confiance du *Stalag* VA, adressé au Chef de la Délégation de Berlin, 11 avril 1944.

⁸⁰⁶ AN, F/9/3445. Archives du *Stalag* IIIA. Rapport de l'homme de confiance du *Stalag* IIIA adressé au Chef de la mission Scapini, 31 mars 1944.

⁸⁰⁷ AN, F/9/3498. Archives du *Stalag* VII. Rapport de l'homme de confiance du *Stalag* VII, l'adjudant Quitel, adressé au Chef de la Délégation de Berlin, le 27 avril 1944.

VIIIC dans lequel, selon ses dires, aucune activité distractive n'a jamais vu le jour⁸⁰⁸. Pour Emile Souvris, il est impensable qu'il y ait pu avoir quelconque activité distractive dans les *Kommandos* pendant toute la durée de la captivité⁸⁰⁹. Il en est de même pour André Mailhes :

10 heures de travail par jour, 6 jours par semaine, dimanche souvent utilisé pour déchargement de wagons militaires, ne nous permettaient pas d'activités intellectuelle ou artistique⁸¹⁰.

Détenu dans un *Kommando* agricole durant toute sa captivité, Raoul Arnaud écrit : « *pas de théâtre, cinéma, sport pendant 5 ans*⁸¹¹. » André Malric insiste aussi sur l'absence d'activités sportives, artistiques, intellectuelles dans les *Kommandos*. Pour lui, seul le *Stalag* possédait les ressources permettant à de telles activités de se développer. Comparant le régime de ceux qui travaillent dans les fermes et les usines avec les prisonniers des *Stalags*, il précise que ces derniers s'apparentent à des « *planqués* » qui ont une vie bien plus facile, faite de loisir et de repos⁸¹². Cet avis est totalement partagé par Francis Ambrière. Quand il confronte la vie des hommes des *Kommandos* à celles de ceux restés au *Stalag*, les propos qu'il tient sont encore teintés de ressentis très acerbes :

Ces tristes larves n'auront vu que l'occasion d'échapper aux misères quotidiennes du prisonnier, pour se faire, au sein du malheur de tous, une vie en marge, qui les tînt à l'abri du besoin et les distinguât du vulgaire⁸¹³.

Aux yeux de ceux qui ont passé toute leur captivité dans des *Kommandos* sans pouvoir avoir accès à des loisirs, la pratique des sports constitue, avec le théâtre ou la musique, les signes patents d'une injustice et d'une inégalité de traitement.

⁸⁰⁸ AN, 72aj/298. Chemise *Stalag* VIIIC. Témoignage manuscrit d'André Lablanie, remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, sd.

⁸⁰⁹ AN, 72aj/300. Chemise *Stalag* XVIIB. Témoignage tapuscrit d'Emile Souvris, remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, sd.

⁸¹⁰ AN, 72aj/300. Chemise *Stalag* XVIIA. Témoignage manuscrit d'André Mailhes, remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, sd.

⁸¹¹ AN, 72aj/300. Chemise *Stalag* XIII A. Témoignage manuscrit de Raoul Arnaud, remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, sd.

⁸¹² AN, 72aj/297. Chemise *Stalag* IV. Témoignage manuscrit d'André Malric remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, sd.

⁸¹³ Francis Ambrière, *Les grandes vacances*, op. cit., p. 87.

2.4 Analyse des activités corporelles des prisonniers de guerre français : une captivité qui se prolonge indéfiniment, des services d'aide qui ne peuvent pallier les besoins

2.4.1 Un état d'esprit très différent entre les camps et les *Kommandos*

Les pratiques sportives ne connaissent pas le même développement dans les *Oflags*, les *Stalags* et les *Kommandos*. Les premiers sont caractérisés par une dynamique gravitant autour de nouvelles sections ou encore par l'apparition de toutes nouvelles activités, les seconds connaissent un ralentissement des activités, les troisièmes une véritable explosion des compétitions de football. Ces trois réactions différentes ne peuvent se comprendre sans considérer simultanément les conditions de captivité et les logiques psychologiques orientant la création ou, au contraire, l'arrêt des activités.

2.4.1.1 Une vie entre parenthèses derrière les barbelés

Les officiers sont plongés dans une captivité oisive depuis plus de deux ans. Dans l'ouvrage qu'il rédige des années après sa libération, Roger Ikor confie que les souvenirs qui lui restent de la période s'étendant de l'été 1942 à la fin de l'année 1944 sont les plus flous⁸¹⁴. Il l'interprète comme une phase durant laquelle l'atonie le gagne petit à petit. Alors que Monsieur Lesage multiplie les activités à l'*Oflag IID*, il confie être assailli par des maux de tête pendant les deux ans qu'il passe au *IIB* et vivre dans une sorte de léthargie entrecoupée par ses seules parties d'échecs⁸¹⁵. Les hommes vivant dans les camps centraux des *Stalags* n'échappent pas à cette morosité ambiante. Dans le rapport de janvier 1944 consacré aux activités spirituelles du *Stalag IVB*, le responsable de l'université du camp écrit :

Mais la lassitude n'est pas exclue. Effet d'une réclusion trop longue, trop monotone où les uns sont enfermés dans les *Stalags*, les autres disséminés dans des *Kommandos*, les uns et les autres irréductiblement isolés, séparés⁸¹⁶.

Les évènements de guerre et le recul des armées allemandes (suivis grâce aux radios clandestines) ont un impact très fort sur le moral des hommes qui vivent reclus, et engendrent des successions ininterrompues de périodes d'optimisme et d'abattement. Les services de contrôles postaux permettent de se faire une petite idée du phénomène. A l'*Oflag IIB*, les

⁸¹⁴ Roger Ikor, *Pour une fois écoute, mon enfant*, op. cit., p. 345.

⁸¹⁵ Entretien réalisé auprès de Mr Lesage, le vendredi 4 mai 2010, à Paris au domicile de ce dernier.

⁸¹⁶ AN, F/9/2312. Chemise *Stalag IVB*. Rapport sur les activités spirituelles du *Stalag IVB* durant le trimestre octobre-décembre 1943 adressé à Monsieur le Général Codechèvre sous couvert de Monsieur le Colonel Laureux, Bureau universitaire du SDPG, 9 janvier 1944, p. 3.

contrôles effectués sur des lettres acheminées en septembre et octobre 1943 montrent que « *d'une façon générale, le moral est très bon. Les prisonniers vivent dans l'espoir d'une rapide délivrance*⁸¹⁷ ». Pendant l'hiver, même si l'espoir se maintient, les lettres laissent apparaître une « *profonde lassitude* » provoquée par la durée de la captivité⁸¹⁸. A l'*Oflag IVD*, les contrôles postaux relèvent un moral peu élevé durant l'hiver, et des officiers qui « *font montre d'une lassitude profonde* »⁸¹⁹. Pour beaucoup, la situation n'évolue guère au printemps. Même s'il est indiqué que les officiers « *conservent un bon moral* », les rapports notent aussi une « *lassitude provoquée par la durée de la captivité et la vie déprimante du camp*⁸²⁰ ».

Dans cet univers clos et monotone, les officiers et les hommes de troupe des camps mères des *Stalags* consomment des distractions tout en attendant de voir le Reich capituler. Les journées sont certes scandées par des programmes riches d'activités diverses, mais celles-ci n'ont guère la saveur de la véritable existence. A l'*Oflag XVIIIA*, Natter et Refregier soulignent la réussite des fêtes de fin d'année 1943, et en même temps écrivent : « *On y décèle un je ne sais quoi d'artificiel et de faux*⁸²¹. »

Tous doivent trouver des ressources pour occuper un quotidien dénué de réel intérêt, et ce, sans pouvoir échapper à deux réalités : les lieux, comme les acteurs restent les mêmes. Or, cet environnement stérile ne peut qu'avoir, au moins à terme, une influence néfaste sur l'enthousiasme accompagnant généralement les pratiques sportives. Les réactions constatées dans les *Stalags* et les *Oflags* sont différentes, mais possèdent une cause identique. Les officiers et sous-officiers luttent contre cet ennui en inventant de nouvelles activités, en se passionnant brutalement pour un nouveau sport, une nouvelle distraction, que les moyens techniques du camp permettent de mettre en place. Les *Stalags* possèdent des ressources matérielles moindres. Les prisonniers conçoivent bien de nouvelles formules de championnats, ouvrent à force d'efforts une nouvelle section sportive, mais le combat contre la lassitude est difficile à mener tant le matériel fait défaut. Comme l'a mis en évidence Berlyne dans ses travaux sur la motivation, quatre sources d'activation mènent les individus à entreprendre une activité et à la maintenir : la nouveauté, la surprise, la complexité et

⁸¹⁷ AN, F/9/3113. Service des Contrôles techniques. Commission de Contrôle postal d'Alger, *Oflag IIB*. Courriers échelonnés du 2 septembre 1943 au 10 octobre 1943. *Oflag IIB*.

⁸¹⁸ AN, F/9/3113. Service des Contrôles techniques. Commission de Contrôle postal d'Alger. *Oflag IIB*. Courriers échelonnés entre le 9 décembre 1943 et le 9 mars 1944.

⁸¹⁹ AN, F/9/3113. Service des contrôles techniques, Commission de contrôle postal de Constantine *Oflag IVD*. Courriers échelonnés entre le 25 octobre 1943 et le 7 février 1944.

⁸²⁰ AN, F/9/3113. Service des contrôles techniques, Commission de contrôle postal d'Oran. *Oflag IVD*. Courriers échelonnés entre 14 janvier 1944 et 23 mars 1944.

Henri Natter et Adam Refregier, *Six mille à l'Oflag XVIIIA*, *op. cit.*, p. 106.

l'incertitude⁸²². Pour Roger Caillois, le fondement même des sports et leur succès en tant que jeu sont basés sur le caractère incertain des compétitions mettant en lutte des personnes de niveau égal⁸²³. Or, l'univers sportif dans lequel les prisonniers évoluent ne se renouvèle quasiment pas, voire s'appauvrit au fur et à mesure des départs. Le dénouement des rencontres est souvent connu par avance, les prouesses des sportifs deviennent des actions habituelles. La prolongation de la captivité détruit progressivement les distractions en cela même qu'elles perdent leur statut de distraction pour ne plus être que des activités monotones et routinières.

2.4.1.2 Une distraction nécessaire dans les *Kommandos*

Dans les *Kommandos*, la situation est très différente, ce qui explique que, jusqu'à l'été 1944, les prisonniers fassent preuve d'une volonté sans cesse réaffirmée de pratiquer des sports, et d'une satisfaction à voir ce vœu exaucé. Plusieurs facteurs sont ici à considérer. Alors que dans les *Stalags* et les *Oflags*, les activités sportives se développent dès le début de l'année 1941, les prisonniers des *Kommandos* ne commencent réellement à avoir la possibilité de pratiquer des activités sportives qu'à partir du milieu de l'année 1942. Ce qui est pour les uns une activité déjà bien implantée constitue pour les autres une véritable nouveauté. En outre, le nombre d'équipes susceptibles de prendre part aux différentes compétitions ne cessant parallèlement d'augmenter, la motivation ne peut qu'en être renforcée. Pour les prisonniers des *Kommandos*, habitués aux labeurs incessants, une fête sportive ou un match représentent un évènement exceptionnel, d'autant plus que leur mise en place est fréquemment jalonnée de difficultés de tout ordre. Mêlés à la population allemande durant la semaine dans la firme ou la ferme, enfermés le soir en petit comité, les prisonniers voient dans les rencontres sportives une occasion de se retrouver entre Français, de communiquer entre *Kommandos*. Un article daté de juin 1943 publié dans le journal du *Stalag VB* insiste sur la nécessité de pratiquer les sports :

Et pourtant, depuis bientôt trois ans enfermés, le jour à la fabrique, la nuit dans le local du *Kommando*, c'est une nécessité, une réaction animale dirai-je qu'éprouvent nos camarades quand vient le dimanche et qu'il fait beau⁸²⁴.

L'intérêt des évènements sportifs des *Kommandos* dépasse très largement les athlètes en lice sur le terrain pour toucher une population beaucoup plus large. Les prisonniers ne manquent

⁸²² D.E Berlyne, *Conflict, Arousal and Curiosity*, New-York, McGraw-Hill, 1960.

⁸²³ Voir à ce titre : Roger Caillois, *Les jeux et les hommes*, op. cit., p. 39.

⁸²⁴ AN, F/9/2896, Chemise *Stalag VB*. « Rubrique sportive », *Le captif de la forêt noire*, n° 24 mai-juin 1943.

pas d'utiliser les permissions de sorties, que la surveillance allégée permet, pour venir sur le terrain supporter avec vigueur leur équipe, comme un village le faisait pour son club avant-guerre :

Ces rencontres constituent une agréable distraction non seulement pour les joueurs, mais également pour les camarades qui quoique n'étant pas joueurs viennent assister aux matchs⁸²⁵.

Certains témoignages insistent sur le caractère social des manifestations. Sylvain Guellier écrit ainsi qu'il appréciait fortement se rendre le dimanche au football, car cela lui permettait de rencontrer des camarades⁸²⁶. Pour Gabriel Macron, il s'agissait d'échanger des nouvelles et de se détendre⁸²⁷. Jean-Albert Dupont, détenu dans un *Kommando* du *Stalag* XVIIIB met en avant le caractère amusant de telles rencontres sportives : « *Chaque dimanche, un match de football nous amusait beaucoup. Ce match, joué entre équipes d'une même nation ou de nations différentes.* »⁸²⁸ A l'issue du championnat de football des *Kommandos* de Teplitz-Graupen, un article du journal du *Stalag* IVC donne quelques indications sur les enjeux associés au sport.

Mais les résultats ne sont, dans le fond, qu'un stimulant et ce championnat n'a été fait que dans un but récréatif, c'est une façon de faire oublier aux joueurs et aux spectateurs les multiples soucis de la captivité⁸²⁹.

Les matchs ne cessent pas avec le coup de sifflet de l'arbitre. Les prisonniers qui suivent les rencontres les commentent durant la semaine, établissent des pronostics pour les rencontres à venir. Dans *Reflets*, le rédacteur des chroniques sportives exprime avec acuité l'importance que revêtent ces rencontres sportives dans le quotidien des détenus.

Nos camarades se souviendront de ces réunions hebdomadaires qui, pendant quelques heures, tranchèrent sur la monotonie de notre captivité, et pendant la semaine firent l'objet de commentaires nombreux⁸³⁰.

⁸²⁵ AN, F/9/3466. Archives du *Stalag* VA. Rapports sur les activités sportives des *Kommandos* 7081, 7082 et 7083.

⁸²⁶ AN, 72aj/298. Chemise *Stalag* VID. Témoignage manuscrit de Sylvain Guellier, remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, sd.

⁸²⁷ AN, 72aj/299. Chemise *Stalag* XIA. Témoignage manuscrit de Gabriel Macron, remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, sd.

⁸²⁸ AN, 72aj/300. Chemise *Stalag* XVIIIA. Témoignage de Jean-Albert Dupont, remis au Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, sd.

⁸²⁹ AN, F/9/2895. Chemise *Stalag* IVC. « Championnat de football District Teplitz-Graupen » *Reflets* n° 28, juillet 1943.

⁸³⁰ AN, F/9/2895. Chemise *Stalag* IVC. « Reichenberg », *Reflets* n° 30, septembre 1943.

Les journaux publient des articles très détaillés sur les rencontres dominicales, ce qui ne manque pas d'alimenter les discussions des spectateurs avertis. A la suite d'un match opposant deux grands *Kommandos* du *Stalag XVIIIA*, le « journaliste » rend compte d'un « *changement complet* » de stratégie au début de la seconde mi-temps, évoque une équipe qui parvient à imposer son jeu et à dominer, tandis que l'arbitre réalise un travail parfait et que les joueurs pensent déjà à la revanche⁸³¹.

2.4.2 Une politique sportive du CGS⁸³² intégrée dans la logique des actions du CCA qui se répercute jusque dans les camps

Si les prisonniers réagissent à leur situation de captivité en mettant en place ou en abandonnant certaines pratiques, voire certaines formations touchant les domaines du sport ou de l'éducation physique, il est important de souligner que les institutions françaises sont aussi à l'origine de ces décisions. Dans ce cadre, le CCA placé sous l'autorité de la Croix-Rouge semble n'avoir perdu aucune de ces prérogatives en termes d'initiatives pour améliorer les conditions de vie des prisonniers de guerre. Pour autant, le Commissariat Général aux Sports entend bien rester impliqué dans cette dynamique en mettant en place des actions en lien avec ses propres préoccupations.

2.4.2.1 Les concours, une nouvelle forme de proposition d'activité lancée par le CCA qui est exploitée par le CGEGS

La mise en place de concours sous l'égide du CGS n'est pas une entreprise isolée, mais s'inscrit dans un contexte particulier, où tant les organismes humanitaires que les services d'aide français multiplient les propositions en ce domaine. Deux raisons principales peuvent être décelées. Les activités organisées, nouvelles et dotées de prix divers, sont susceptibles de motiver des prisonniers fortement éprouvés par une captivité qui s'éternise. Ils permettent à ces derniers de reprendre contact avec leur milieu professionnel et de se rassurer sur leurs compétences. L'étude des différents thèmes de concours montre aussi une réelle tendance à anticiper les futurs besoins de la société française d'après-guerre en mettant à profit les talents de ceux qui sont retenus loin de la France.

⁸³¹ AN, F/9/2900. Chemise *Stalag XVIIIA*. « En *Kommandos* », *L'Equipe* n° 35, juillet 1943.

⁸³² Ce sigle est par exemple employé dans une correspondance que Jep Pascot adresse à G. Scapini en août 1943 (AN, F/17/14462. Lettre du Commissaire Général aux Sports n° 935/Cab à Monsieur l'Ambassadeur de France, Chef du SDPG, le 4 août 1943).

Dès la fin de l'année 1942, le commissariat à la reconstruction immobilière organise un concours d'architecture réservé aux prisonniers⁸³³. Au tout début de l'année 1943, le CCA met au point, en collaboration avec plusieurs autres organismes, un projet d'organisation de concours multiples visant à proposer aux prisonniers des sujets « *qui correspondent à des travaux dont la réalisation est réellement envisagée* » au tout début de l'année 1943⁸³⁴. Au-delà du domaine de la construction, les thèmes de concours s'avèrent très éclectiques : la Société des Auteurs compositeurs et éditeurs de musique (SACEM) lance en partenariat avec le SDPG un « grand concours artistique » au second semestre 1942⁸³⁵. Les Caisses d'Épargne proposent de leur côté un concours d'affiches et un second de contes et nouvelles, les deux illustrant « *la vertu de l'épargne* »⁸³⁶.

Le Touring club de France lance lui aussi des concours à thème prospectif. Le premier porte sur : « *L'urbanisme ou la vie heureuse*⁸³⁷ ». Il est demandé aux prisonniers d'exposer leur point de vue sur l'organisation de la vie en collectivité. La plaquette de présentation insiste fortement sur la place des prisonniers dans la construction d'une France d'après-guerre :

Estimant qu'il convient d'associer les prisonniers de guerre à tout effort ayant pour objet, dans l'ordre moral comme dans l'ordre matériel, l'amélioration des conditions de la vie française, la paix rétablie, le TOURING-CLUB DE FRANCE a décidé, à l'instigation de son comité d'urbanisme, d'organiser à leur intention un concours d'idées⁸³⁸.

Le second, lancé fin 1943, a trait au développement du tourisme dans la France d'après-guerre : « *Le tourisme de demain vu des camps de prisonniers* »⁸³⁹. Les camps reçoivent bien cette sollicitation, comme le prouvent le rapport du 16 février 1944 du doyen de l'Oflag VID⁸⁴⁰ et celui du 9 février 1944 pour l'Oflag VIA⁸⁴¹.

Les YMCA lancent eux aussi un grand « *concours de la Captivité* »⁸⁴² ouvert à tous les prisonniers « *sans distinction de nationalité, de race, de grade ou de formation scientifique* ».

⁸³³ AN, F/9/2187. Lettre du secrétariat d'Etat aux Communications, commissariat à la reconstruction immobilière datée du 23 septembre 1942.

⁸³⁴ AN, F/9/2144. SDPG. Bureau d'Etudes, n° 1503, 26 janvier 1943. Le projet est décrit dans un courrier soumis à l'approbation du Dr Bran.

⁸³⁵ AN, F/9/2187. Chemise « Société des auteurs compositeurs ». Lettre de la SACEM au SDPG datée du 26 novembre 1942 annonçant les résultats du concours.

⁸³⁶ AN, F/9/2187. Bureau central des Caisses d'Épargne. « *Concours d'affiches destinées aux Caisses d'Épargne ordinaires en France* ».

⁸³⁷ AN, F/9/2187. Chemise *Concours du Touring Club de France*. Touring Club de France, *L'urbanisme ou la vie heureuse*. Concours entre les prisonniers de guerre, 2 décembre 1942.

⁸³⁸ *Ibid.*, p. 1.

⁸³⁹ AN, 72aj/309. Chemise octobre 1943-juin 1944. Rapport du 16 février 1944, signé Meunier.

⁸⁴⁰ *Ibid.*

⁸⁴¹ AN, F/9/3421. Archives de l'Oflag VIA. Rapport du 9 février 1944, signé Lucien p/o le Chef de bataillon Vigneux.

⁸⁴² Le document envoyé dans les camps figure dans les archives du *Stalag VA* (AN, F/9/3462. *Concours de la Captivité*.)

Les prisonniers désireux d'y participer doivent choisir un thème parmi les neuf proposés par l'association⁸⁴³ et le développer à l'écrit. Étonnamment - compte tenu de l'implication des YMCA dans le développement des pratiques physiques - aucun thème ne touche les activités corporelles. Quoi qu'il en soit, cent soixante-douze Français participent à au moins une épreuve⁸⁴⁴. La question du thème « pédagogie-psychologie » marque cette volonté de reconstruction : « *Que devrait être l'école dans l'après-guerre ?* »⁸⁴⁵ Il n'est donc pas étonnant que les prisonniers se souviennent d'une profusion de propositions tout aussi variées les unes que les autres. L'abbé Flament écrit à ce propos :

[...] concours des architectes, concours du livre préféré, concours de la pièce en un acte, concours des ingénieurs constructeurs, concours d'urbanisme de la préfecture de la Seine, que sais-je encore !⁸⁴⁶

Le concours du Commissariat général à l'EGS lancé dans les camps de prisonniers entre 1943 et 1944 s'intègre donc bien dans une dynamique plus large impulsée par le CAA et reprise par différentes administrations et associations privées. La thématique retenue est en lien direct avec un des dossiers sensibles du commissariat, et les projets de construction à court et moyen terme. Le secteur de la Montagne focalise en effet l'attention des deux commissaires successifs. Jean Borotra écrit à ce sujet avant de quitter son poste :

Pour coordonner l'étude des questions intéressant les activités en montagne et l'équipement de nos stations, le Secrétariat technique de la Montagne a été créé empiriquement dès la fin de 1940. Il a reçu en accord avec le Secrétariat des Communications (Service du Tourisme) un statut officiel le 14 mai 1941. En liaison avec tous les autres organismes s'occupant de la montagne et avec les clubs et associations, il s'efforce de réaliser l'aménagement et l'équipement de nos massifs montagneux⁸⁴⁷.

Cet axe n'est pas oublié par Jep Pascot, loin de là. Dans le livre qu'il rédige à partir de ses discours en 1944⁸⁴⁸, il rappelle l'attention qu'il porte au développement des infrastructures de la montagne, qu'il s'agisse de la réalisation d'un « *réseau de gîtes d'étapes* »⁸⁴⁹, mais surtout des « *équipements en engins mécaniques* », en l'occurrence les téléphériques, qui sont « *un des*

⁸⁴³ Les neuf thèmes sont : architecture, pédagogie et psychologie, physique et mathématiques, beaux-arts et littérature, droit, économie, théologie, biologie et médecine, concours libre.

⁸⁴⁴ Archives des YMCA, X. 391.2 (43). *Concours de la captivité organisés dans les camps de prisonniers de guerre alliés en Allemagne 1943-1945* par l'Aide aux prisonniers de guerre de l'Alliance universelle des U.C.J.G, YMCA, Le fonds Européen de Secours aux Etudiants, Le Bureau International d'Education.

⁸⁴⁵ AN, F/9/3462. *Concours de la captivité*.

⁸⁴⁶ Abbé Flament, *op. cit.*, Chapitre II. *Vie intellectuelle et artistique*, p. 135.

⁸⁴⁷ Jean Borotra, « Janvier 1942. Rapport sur l'activité du Commissariat Général depuis sa fondation (7 août 1940) », *Education Générale et Sport* n° 1, janvier-février-mars 1942.

⁸⁴⁸ Colonel J. Pascot, *Politique et doctrine sportives*, Paris, Charles-Lavauzelle, 1944, p. 150-153.

⁸⁴⁹ *Ibid.*, p. 152.

buts essentiels »⁸⁵⁰ du Service de l'Équipement Sportif de la Montagne. Comme le met clairement en évidence Alice Travers, les réalisations entre 1942 et 1944 ne manquent pas sur ce point, grâce notamment à l'investissement de son directeur, Gérard Blachère⁸⁵¹. Demander aux ingénieurs prisonniers de guerre de réaliser durant leur captivité des projets de construction de refuges ou de téléphériques entre donc bien dans un contexte plus large de développement d'une politique sportive. Pour les prisonniers, les enjeux sont différents : il s'agit avant tout de renouer avec leur profession, tout en occupant intelligemment leurs loisirs.

2.4.2.2 *Les sports aériens, une activité préconisée, défendue et aidée par le CGS*

Les sports aériens constituent l'exemple parfait de la rencontre entre une institution soucieuse de permettre à une pratique de se développer et une communauté captive à la recherche d'occupations lui permettant de combattre les affres de l'ennui.

Les actions entreprises par le CGS auprès des prisonniers des *Oflags* ne sont, en réalité, pas anodines et reflètent l'intérêt que le commissariat accorde à cette pratique depuis le début de son existence⁸⁵². Dans la revue *Stades* de février 1944, le Commissaire aux Sports clarifie certains de ces projets politiques. Concernant les sports aériens, il écrit : « *Les sports aériens sont la sauvegarde de l'avenir aéronautique de notre pays*⁸⁵³. » Pour parvenir à maintenir cette branche particulière de l'activité sportive, alors même que depuis décembre 1942 l'occupant allemand interdit la pratique du vol sans moteur⁸⁵⁴, le Commissariat développe un projet ambitieux. Un budget est spécifiquement défini pour acheter le matériel adéquat, des réunions d'études sont organisées pour élaborer les diplômes des cadres des sports aériens, des démonstrations sont programmées, une prospection est lancée pour acquérir les terrains les mieux adaptés au développement de cette discipline⁸⁵⁵. Le secteur scolaire est lui-aussi touché par le développement des sports aériens : le commissariat publie à ce sujet des instructions précises⁸⁵⁶ demandant aux instituteurs d'inclure dans les activités des associations

⁸⁵⁰ *Ibid.*, p. 152.

⁸⁵¹ Alice Travers, *Politique et représentations de la montagne sous Vichy. La montagne éducatrice 1940-1944*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 80-95.

⁸⁵² Voir à ce titre : Jean-Louis Gay-Lescot, *Sport et éducation sous Vichy (1940-1944)*, op.cit., p. 45-46.

⁸⁵³ AN, F/44/113. « Le colonel Pascot expose le bilan des activités du Commissariat Général aux Sports », *Stades* n° 2 n° 2, février 1944.

⁸⁵⁴ Cette information figure dans les notes relatives à l'activité du Commissariat Général du 10 mai au 10 juin 1943, p. 9. (AN, F/17/13353).

⁸⁵⁵ AN, F/17/13353. *Note relative à l'activité du Commissariat Général* du 10 septembre au 10 octobre 1943, p. 5.

⁸⁵⁶ Il s'agit de l'*Instruction* n° 17/EG du 30 octobre 1943 reproduite dans le *Répertoire des textes réglementaires à l'usage des maîtres et maîtres-assistants d'éducation générale* de 1944. (AN, F/44/113. Ministère de l'Éducation Nationale, CGEGS, *Répertoire des textes réglementaires à l'usage des maîtres et maîtres-assistants d'éducation générale*, Paris, Imprimerie Nationale, 1944, p. 83-86).

sportives une initiation à l'aéromodélisme⁸⁵⁷. Dans l'ouvrage synthétisant les principales interventions orales du colonel Pascot, cette question est abordée :

Ecole d'ingéniosité et de science, ardent appel à l'intuition, source de joies profondes - joies de l'inventeur, de l'artisan, de l'artiste - la pratique du modèle-réduit doit concourir à votre formation intellectuelle. [...] Professeurs et instituteurs doivent apprécier la valeur de ce nouveau moyen pédagogique et lui donner sa place dans les programmes de l'éducation générale⁸⁵⁸.

Une attention particulière est portée sur le fait de répertorier les cadres, qu'ils soient Chefs de Section locale ou Chefs de Centre local⁸⁵⁹. Le développement des sports aériens nécessite en effet la présence d'un personnel qualifié, dont un certain nombre sont prisonniers de guerre. Le Commissariat souhaite aussi former de nouveaux intervenants. Les instituteurs, les enseignants, les ingénieurs sont ainsi particulièrement visés dans les camps. Les comptes rendus d'activité du commissariat montrent que les services du colonel Pascot suivent attentivement l'évolution des activités mises en place. A titre d'exemple, le rapport du mois de janvier 1944 mentionne : « *formation de sections de Sports Aériens dans les camps de prisonniers*⁸⁶⁰ ».

2.4.2.3 Les « *tournois des camps* », une initiative du CCA supportée par le CGS et les fédérations

Dans une logique s'apparentant quelque peu à celles des concours, sont lancés dans les *Stalags* et les *Oflags* les « *tournois des camps* » pendant l'été 1944. Loin d'être anodines, ces manifestations sont le fruit d'une véritable collaboration entre le CCA, le CGS et les fédérations sportives.

En mars 1944, le président du Comité Central propose par courrier à Jép Pascot ainsi qu'à des représentants de chaque fédération de prendre part à la création d'une sous-commission « sport » ayant pour but de faciliter l'organisation de différentes manifestations sportives dans les camps⁸⁶¹. L'origine même de ce projet et les enjeux sous-jacents restent, en

⁸⁵⁷ AN, F/44/113. Chronique du CGEGS, *Feuille d'information* n° 84, 11 mars 1944, p. 1.

⁸⁵⁸ Colonel Jép Pascot, *Politique et doctrine sportives, op.cit.*, p. 159.

⁸⁵⁹ AN, F/17/13353. Note relative à l'activité du Commissariat Général aux Sports du 10 mai au 10 juin 1943, p. 9.

⁸⁶⁰ AN, F/17/13353. Note relative à l'activité du Commissariat Général aux Sports du 10 janvier au 10 février 1944, p. 6.

⁸⁶¹ L'information est contenue dans la réponse que Jép Pascot fait au Président du Comité Central d'Assistance aux Prisonniers de guerre : AN, F/17/14461. Lettre n° 142/BE du Commissaire Général aux Sports à Monsieur le Président du Comité Central d'Assistance aux Prisonniers de Guerre, le 14 mars 1944 : « *Par votre lettre 13 /AG n° 52 71 BJ du 13 mars 1944, vous avez bien voulu me soumettre un projet de création d'une sous-commission*

l'état actuel des archives, inconnus. Néanmoins, il est certain que le Bureau des Sports de la Délégation de Berlin, compte tenu des constats effectués dans les camps, suggère au Service Diplomatique des Prisonniers de Guerre à Paris que de meilleures relations soient tissées entre les clubs, les fédérations et les services d'aide aux prisonniers.

[...] l'exemple des succès obtenus grâce au concours du centre Régional des Sports aériens, de la Fédération Française de Volley-ball, amène la Délégation à regretter également que l'attention des fédérations et des clubs n'ait pas pu être attirée sur les concours qu'ils étaient en mesure d'apporter aux organisations sportives des camps⁸⁶².

Le Bureau s'appuie sur l'expérience du « Tournoi de camp » organisé en 1942 et 1943 à la seule initiative de la Fédération Française de Volley et qui a obtenu auprès des prisonniers de guerre un franc succès. Jean-Louis Gay-Lescot, s'appuyant sur les archives de la FFV, précise que le tournoi organisé pour les prisonniers durant l'été 1943 aurait intéressé quelques neuf cent vingt-huit équipes, soit plus de huit mille cinq cents participants⁸⁶³.

Quoi qu'il en soit, le Commissaire aux Sports accueille assez favorablement cette proposition, mais souhaite en tout état de cause superviser l'ensemble des projets. Des échanges de courriers entre le CGEGS et le CCA permettent de comprendre le fonctionnement de la commission. Il est notamment décidé de créer un « comité restreint » chargé d'orienter les travaux⁸⁶⁴, et l'organisation de réunions plénières ouvertes à davantage d'intervenants qu'il s'agisse de membres du CGEGS⁸⁶⁵ ou de délégués de différentes fédérations⁸⁶⁶. Y sont associées celles d'athlétisme, de basket, de boules, de boxe, d'escrime, de football, de gymnastique, de hand-ball, de hockey, de tennis, de lutte, de natation, de poids et haltères, de rugby, de sports aériens, de tennis de table et de volley⁸⁶⁷. Au début du mois de juin, tandis qu'à travers son *Bulletin d'Information*, le Commissariat annonce la naissance de la sous-commission des sports⁸⁶⁸, le CCA prévient de son côté les hommes de confiance des camps :

des sports auprès de la commission de l'Aide intellectuelle de la Croix-Rouge Française - comité Central d'Assistance aux Prisonniers de guerre en captivité ».

⁸⁶² AN, F/9/2670. Délégation de Berlin, *Note pour le Service Diplomatique des Prisonniers de Guerre à Paris*, RM n° 105/BS, 22 janvier 1944, p. 3.

⁸⁶³ Jean-Louis Gay-Lescot, *L'Education Générale et Sportive de l'Etat français de Vichy (1940-1944)*, p. 359.

⁸⁶⁴ Le comité restreint est composé de trois représentants du CCA, d'un représentant du SDPG, d'un représentant du CGEGS et d'un provenant du Centre d'Entr'aide aux Etudiants prisonniers de guerre.

⁸⁶⁵ Il s'agit de M. Gasnier, chef du 1^{er} bureau de la direction de l'éducation générale, M. Massip, chef de bureau à la direction des sports, M. Quentin, chef du 4^{ème} bureau de la direction de l'équipement sportif, MM. Cassagne et Soubeyre, professeurs d'EPS.

⁸⁶⁶ AN, F/17/14461. Note de service datée du 28 avril 1944. Constitution d'une sous-commission des Sports au Comité Central d'Assistance aux Prisonniers.

⁸⁶⁷ *Ibid.*

⁸⁶⁸ « Création d'une sous-commission des sports au CCA aux prisonniers », *Feuille d'Information* du CGEGS n° 94, 10 juin 1944 (zone occupée), p. 3. BNF, GR FOL JO 3266.

Désireuse de développer dans toute la mesure du possible l'aide apportée depuis 1941 aux sportifs des camps par les divers organismes compétents, et en particulier par les fédérations sportives, la Croix-Rouge Française-Comité Central d'Assistance aux Prisonniers de Guerre, répondant au vœu formulé par certains Secrétariats de camps, a décidé, avec l'accord et sous l'égide du Commissariat Général à l'Education Générale et aux Sports de réunir les délégués de ces organismes au sein d'une sous-commission des Sports⁸⁶⁹.

Sa première initiative consiste à créer des tournois de camps, à l'image de celui inventé par la FFV en volley, puis basket et boules. Le tennis de table, bien qu'absent en 1944, s'associe à la réflexion et propose lui aussi un règlement de tournoi pour l'année 1945⁸⁷⁰. Les règlements envoyés dans les camps insistent sur l'implication réelle des fédérations. Pour le basket, il est ainsi stipulé :

La Fédération Française de Basket-Ball, 28, Place St Georges, Paris (IX^e) organise à l'intention des Prisonniers sous le patronage de la Croix-Rouge Française-Comité Central d'Assistance aux Prisonniers de Guerre en Captivité une épreuve de basket intitulée « Tournoi des Camps 1944 de Basket-Ball »⁸⁷¹

L'essence même des règlements édités montre combien les fédérations cherchent avant tout à ce qu'un maximum de personnes participe à l'évènement : « *Dans chaque camp sera constitué un maximum d'équipes de huit joueurs*⁸⁷² » peut-on lire dans le règlement de basket ; « *Dans chaque camp sera constitué le plus grand nombre d'équipes de quatre joueurs*⁸⁷³ » pour les boules. D'autres projets sont entrepris par la sous-commission : la Fédération Française d'Athlétisme met à l'étude une série d'épreuves ressemblant au BSN, mais adaptées à la captivité, la Fédération Française de Natation propose l'envoi d'une documentation portant sur l'enseignement de la natation⁸⁷⁴.

Plusieurs remarques s'imposent ici. L'absence de la Fédération de Football peut surprendre étant donné le développement de ce sport dans les camps. Par contre, ce sont les fédérations responsables de sports très en vogue chez les prisonniers (tennis de table, boules, sports collectifs de petit terrain) qui sont *a priori* les plus promptes à prendre part au projet.

⁸⁶⁹ AN, F/9/3432. Archives de l'Oflag XB. Courrier de la Croix-Rouge Française. Comité Central d'Assistance aux Prisonniers de Guerre, Section bibliothèque et jeux. Commission de l'Aide intellectuelle. Sous-commission des Sports adressé à Monsieur l'homme de confiance, 6 juin 1944.

⁸⁷⁰ Cette information figure dans les archives du Stalag XB : AN, F/9/3563. Archives du Stalag XB. *Tennis de table. Tournoi des camps 1945*.

⁸⁷¹ AN, F/9/2855. Croix-Rouge Française- Comité Central d'Assistance aux Prisonniers de Guerre en Captivité, Fédération Française de Basket- Ball, *Tournoi des Camps 1944 de Basket-ball. Règlement*. (Voir annexe n° 26)

⁸⁷² *Ibid.*

⁸⁷³ AN, F/9/2855. Croix-Rouge Française-Comité Central d'Assistance aux Prisonniers de Guerre en Captivité, Fédération Française de Basket-ball, *Tournoi des Camps 1944 de Sport – Boules. Règlement*.

⁸⁷⁴ AN, F/9/3432. Archives de l'Oflag XB. Courrier de la Croix-Rouge Française-Comité Central d'Assistance aux Prisonniers de Guerre, Section bibliothèque et jeux. Commission de l'Aide intellectuelle. Sous-commission des Sports adressé à Monsieur l'homme de confiance, 6 juin 1944.

Enfin, en tant que « sports de base », l'athlétisme et la natation n'ignorent pas les sollicitations, mais ne sont pas immédiatement force de propositions.

Il est clair que la volonté de massification de la pratique sportive pèse lourd dans cet intérêt que le commissariat et certaines fédérations portent aux prisonniers de guerre. Qu'il s'agisse de Jean Borotra ou du Colonel Pascot, tous deux ambitionnent d'amener hommes, femmes et enfants sur les stades de France. Même si l'engouement pour les sports dépasse sans doute la propagande menée par les deux commissariats successifs, certaines fédérations sportives connaissent une progression très importante de leur nombre de licenciés : le basket voit son nombre de licenciés passer de 23 158 en 1939 à 60 150 en 1944, le volley compte seulement dix-huit associations sportives en 1938, mais quatre cent six en 1944⁸⁷⁵. Le nombre de licenciés croît aussi considérablement : alors que la fédération ne compte que cent quarante-sept pratiquants en 1939, ils sont trois mille trente en 1942⁸⁷⁶. Or, les prisonniers constituent évidemment une manne de licenciés potentiels qu'il s'agit de gagner à la pratique pour les conduire vers les clubs à leur retour de captivité.

2.4.2.4 Diplômes et stages fédéraux

Fédérations sportives, CGEGS et camps de prisonniers se rencontrent dans un autre domaine durant cette période : celui des formations de cadres du secteur associatif. Pour les officiers, il s'agit avant tout de participer à des cours qui n'impliquent pas de projection à long terme dans la captivité, tout en possédant un intérêt, une utilité immédiate mais aussi différée une fois la liberté retrouvée. Pour les fédérations, il est question de ne pas se priver des compétences qui sont retenues captives. L'instauration des brevets en athlétisme et en gymnastique, les formations courtes qu'organisent les *Oflags* ne peuvent se comprendre sans considérer le dynamisme entourant la création des « stages » en France à la même époque. Les camps reflètent en réalité les initiatives conduites sur le sol français.

Pour accompagner le développement des sports, le CGEGS est conscient de la nécessité de former un personnel compétent. Il suggère, pour ce faire, aux fédérations sportives de réfléchir à des cursus de formation⁸⁷⁷, tout en prenant de son côté en charge l'organisation de « stages »⁸⁷⁸ dès 1941, et principalement au CNMA⁸⁷⁹ et dans les CREGS,

⁸⁷⁵ Selon Jean- Louis Gay-Lescot, *Sport et éducation sous Vichy (1940-1944)*, *op. cit* , p. 170.

⁸⁷⁶ AN, F/17/14465. *Feuille d'Information*, Revue officielle du Commissariat Général, Supplément, n° 28, 11 février 1943 (Edition de Paris), p. 1.

⁸⁷⁷ Voir à ce titre la retranscription de la conférence qu'il donne à la Préfecture du Rhône le 24 mars 1941. (AN, 72aj/252).

⁸⁷⁸ Archives du MJS, Boite 68, « 1941-1942 Antibes direction courrier arrivée » : Lettre du CGEGS à Beaupuis, datée du 26 février 1941.

ouverts à des bénévoles désignés par leurs fédérations et encadrés par les moniteurs et moniteurs-chefs. Leur but est de « *disposer d'un nombre aussi grand que possible de moniteurs qualifiés*⁸⁸⁰ ». Sont, à ce titre, prévus des stages de formation d'un mois à caractère généraliste, des stages de spécialité d'une durée variant de quinze jours à un mois⁸⁸¹. Très vite, les fédérations semblent soucieuses de former leurs bénévoles, et tout en envoyant des stagiaires dans les formations ouvertes par le CGEGS, ne manquent pas de développer ses propres structures. La Fédération Française d'Athlétisme, pour laquelle la question de la formation a déjà, durant l'entre-deux-guerres, suscité des réflexions importantes⁸⁸², ouvre ainsi des cours d'éducateurs sportifs à Lyon qui fonctionnent dès le début de l'année 1942⁸⁸³.

Il est difficile de savoir comment cette dynamique parvient jusqu'aux camps. Cependant, il est sûr que la FFA accueille avec une grande satisfaction les initiatives conduites à l'*Oflag XVIIA*, et que ces dernières sont d'une part vantées par le journal *L'Auto*⁸⁸⁴, journal lu dans les camps, d'autre part portées à la connaissance du SDPG par l'intermédiaire du Bureau des Sports de la Délégation de Berlin⁸⁸⁵.

2.4.3 Les espoirs déçus suscités par le CGS et l'heureuse présence des YMCA

2.4.3.1 L'épineux dossier des aides matérielles

L'implication du CGS dans l'acheminement d'aides matérielles à destination des camps de prisonniers ne peut être niée courant 1943. Un bilan dressé par le CCA en novembre fait en effet état de dons conséquents à l'adresse des prisonniers de guerre : cinq mille cinq cents ballons, plus de mille jeux complets de tennis de table, dix mille paires de chaussures de football, dix mille maillots, six mille balles de ping-pong sont ainsi donnés par le commissariat au CCA pour être envoyés dans les différents camps entre le 1^{er} janvier 1942 et

⁸⁷⁹ Pour une étude des principales missions du CNMA, voir : Doriane Gomet, « Le Collège National des Moniteurs et Athlètes (CNMA) : premier grand centre de construction de l'excellence sportive ? », in Doriane Gomet, Thomas Bauer (dir.), *Histoire (s) de la performance du sportif de haut niveau*, Paris, Les cahiers de l'INSEP n° 46, 2010, pp. 219-227.

⁸⁸⁰ Archives du MJS, boîte 68. « 1941-1942 Antibes direction courrier ». *Développement et perfectionnement de la technique sportive*, rapport n° 844 EG/1, adressé par la Direction Générale de l'EGS au colonel Beaupuis, le 25 février 1941.

⁸⁸¹ *Ibid.*

⁸⁸² Selon les travaux de thèse d'Anne Roger : Anne Roger, *L'entraînement en athlétisme en France (1919-1973) : une histoire de théoriciens ?* Thèse présentée et soutenue publiquement le 13 décembre 2003, sous la direction de Thierry Terret, Université Claude Bernard, Lyon 1, 2003.

⁸⁸³ Archives du MJS, boîte 68. Lettre du secrétaire général de la Fédération Française d'Athlétisme adressée à Monsieur le Colonel Beaupuis, directeur du CNMA, le 19 décembre 1941.

⁸⁸⁴ « A l'*Oflag XVIIA* ont été formés des moniteurs d'athlétisme », *L'Auto* Edition « carré », 29 novembre 1943, p. 2.

⁸⁸⁵ AN, F/9/2670. Délégation de Berlin, *Note pour le Service Diplomatique des Prisonniers de Guerre à Paris*, RM n° 105/BS, 22 janvier 1944, p. 3

le 31 août 1943⁸⁸⁶. Il fournit un effort supplémentaire pour Noël 1943 en faisant parvenir dans les camps mille huit cents ballons de rugby, basket et volley. Le *Stalag* IIA en reçoit ainsi dix-sept, le VIIIIC dix-huit⁸⁸⁷. En publiant en décembre 1943 un article sur ce thème, le journal *L'Auto* n'est donc pas très éloigné des faits :

Pour les prisonniers, et à leur destination exclusive, 10 000 paires de chaussures et 2 000 cuirs : football, basket, rugby, handball, volley-ball ont été reçus et répartis⁸⁸⁸.

Ces chiffres ne sauraient pour autant masquer les réalités sous-jacentes. Confronté depuis 1941 à une pénurie quasiment insurmontable de matériel, le commissariat n'est en mesure de satisfaire qu'une infime part des besoins. Les exemples abondent dans les archives, d'espoirs déçus et de soucis d'équipements sportifs. Après avoir pris contact avec le commissariat, le *Stalag* XB reçoit ainsi une lettre en novembre 1942 qui en dit long sur les difficultés rencontrées par les services de Pascot.

En raison de la pénurie de nombreuses matières premières et du rationnement qui nous est imposé par les circonstances, il ne sera sans doute pas possible de vous fournir tout ce que vous désirez⁸⁸⁹.

Autre, exemple, celui d'une femme qui en juillet 1943 demande à acheter des balles de tennis de table pour son mari en captivité : il lui est répondu qu'il n'y a plus aucun bon délivré pour les prisonniers⁸⁹⁰.

Devenu entièrement responsable de la gestion de l'aide sportive auprès des ouvriers et des prisonniers de guerre, le CGS, par l'intermédiaire de son antenne à Berlin, entend rationaliser les distributions de matériel. Mais l'analyse des documents d'époque montre que les décisions prises par Monsieur Cressol à ce propos amplifient (au moins à court terme) les problèmes. Pour assurer une répartition juste, ce dernier décide de réaliser une enquête de

⁸⁸⁶ AN, F/9/2855. Croix-Rouge Française. Comité Central d'Assistance aux Prisonniers de Guerre en Captivité, Section Bibliothèque et Jeux. Etat au 31 août 1943.

⁸⁸⁷ AN, F/9/2855. Croix-Rouge Française. Comité Central d'Assistance aux Prisonniers de Guerre en Captivité, Section Bibliothèque et Jeux. Envoi de Noël 1943 : ballons (don du commissariat général à l'Education Générale et aux Sports).

⁸⁸⁸ Marcel Oger, « Un gros effort pour l'équipement sportif des prisonniers et des travailleurs en Allemagne », *L'Auto* n° 15597, 8 décembre 1943, p. 1.

⁸⁸⁹ AN, F/9/ 3557. Archives du *Stalag* XB. Lettre du Secrétariat d'Etat à l'Instruction Publique, CGEGS, Direction du service PG, adressée à l'homme de confiance du *Stalag* XB et datée du 26 novembre 1942.

⁸⁹⁰ AN, F/9/2338. Lettre de Madame Arthur Bach à Monsieur Georges Scapini, 12 juillet 1943 : « [...] il m'a été répondu que depuis 15 jours, aucun bon n'était plus délivré pour les Prisonniers. Mais on m'a suggéré que des personnes en trouvaient au ... « marché noir » à 12 frs pièce !! Cela devient lassant de toujours s'entendre refuser tout pour un prisonnier et quant au « marché noir » il est tout de même scandaleux d'en faire état quand il s'agit d'expédier de la nourriture, des vêtements, du linge, etc. à des hommes qui perdent des années de leur vie pour avoir voulu défendre leur pays alors que celui-ci ne fait absolument rien pour au moins, les aider à vivre dans les conditions les moins mauvaises. [...] ».

manière à connaître les besoins de matériel de chaque camp d'Allemagne⁸⁹¹ avant de procéder à de nouveaux envois. Si cette initiative paraît cohérente sur le plan logistique, elle paralyse malheureusement l'ensemble de l'aide pendant plusieurs mois, créant chez les prisonniers un mécontentement très important.

Comme il est possible de le constater dans les archives des *Stalags* et *Oflags*, les hommes de confiance reçoivent tous une lettre à la fin du mois de février 1944. Retrouvée dans les archives de l'*Oflag* XB et dans celles du *Stalag* XB, elle les invite à rendre compte le plus rapidement possible du nombre d'équipes et de joueurs concernés par les activités sportives dans leur camp, du matériel possédé et du matériel désiré, conditions à de futurs envois de matériels sportifs⁸⁹². Les hommes de confiance des *Stalags* sont, de fait, obligés de prendre contact avec chacun des *Kommandos* qu'ils gèrent afin de connaître leurs réalisations, comme les besoins qu'ils ont en la matière. Les archives du *Stalag* VA montrent à quel point le processus est coûteux en temps : le dernier rapport de *Kommando* traité par l'homme de confiance du camp est daté du 29 mai 1944⁸⁹³, soit plus de trois mois après réception du courrier de la Délégation. Les délais sont conséquents et décalent inexorablement la réception des aides, au mieux au début de l'été, dans la majeure partie des cas à la fin de celui-ci.

Quand bien même *Stalags* et *Oflags* auraient été en mesure de fournir très rapidement les données demandées, ceci n'aurait en rien suffi. Deux facteurs rendent en effet plus qu'hypothétique l'acheminement des aides matérielles dont les prisonniers ont besoin. Le transport des marchandises depuis la France, leur stockage puis leur redistribution subissent de multiples dysfonctionnements rendant les livraisons impossibles avant la fin de l'été 1944. Lorsque l'homme de confiance du *Stalag* XB s'informe en mars 1944 auprès de la Délégation de Berlin de l'état d'avancée de sa demande de matériel sportif, il se voit répondre que les arrivages de France vers le Dépôt central d'Allemagne subissent de gros retards⁸⁹⁴. Une réponse analogue est faite un mois plus tard à l'homme de confiance du *Stalag* VIIJ. Une lettre de la Délégation de Berlin datée d'avril 1944 indique que : « [...] la majeure partie de ce

⁸⁹¹ AN, F/9/2670. Délégation de Berlin, NC.HM n° 101/BS. *Note pour les services diplomatiques des prisonniers de guerre. Dotation des camps de prisonniers d'un matériel de sport*, 4 janvier 1944.

⁸⁹² AN, F/9/3432. Archives de l'*Oflag* XB. Lettre du Chef de la Délégation de Berlin BV.SM n° 131/BM datée du 29 février 1944.

⁸⁹³ AN, F/9/3466. Chemise *Stalag* VA. Rapport de Max Thibout adressé à l'homme de confiance du *Stalag* VA, 29 mai 1944.

⁸⁹⁴ AN, F/9/3557. Archives du *Stalag* XB. Lettre du Responsable du Bureau des Sports de la Délégation de Berlin n° 168/BS adressée à l'Homme de Confiance du *Stalag* XB le 30 mars 1944.

matériel n'est pas encore parvenue au Dépôt central d'Allemagne du Commissariat Général aux Sports »⁸⁹⁵.

Une autre raison ne peut être ici oubliée : le matériel sportif produit pour être acheminé en Allemagne doit être réparti par le commissariat entre les prisonniers et les ouvriers requis pour le travail. Or, cette répartition favorise très largement les seconds au détriment des premiers. Une lettre adressée par les services culturels de la DOF à la mission Scapini en septembre 1944 donne des indications précises sur les décisions prises à cet égard. Sur le matériel en provenance de France (ballons de football, culottes d'athlétisme, maillot d'athlétisme et de football), il est prévu en mars 1944 que seulement 25% soit réservé aux prisonniers de guerre. Une réévaluation de la situation en août 1944 descend la quote-part à 20% :

En août 1944, nous avons ramené votre coefficient à 20% en estimant qu'une situation nouvelle était créée par l'arrêt total de nos arrivages de matériel venant de France, par le fait que si le chiffre des prisonniers a diminué, par contre celui de la main-d'œuvre civile n'a fait que croître, et enfin que pour vous, les arrivages de matériel de la Croix-Rouge Internationale vous ont permis de mettre sur pied des organisations sportives qui n'exigent plus qu'un matériel d'entretien⁸⁹⁶.

Les décisions prises par l'antenne de CGS témoignent donc à la fois d'une méconnaissance importante des besoins des camps, notamment ceux des *Kommandos*, mais aussi d'une volonté affirmée de réserver une grande part de l'aide aux requis. Ceci est confirmé dans une note de la mission Scapini de janvier 1945 qui déplore les orientations prises par M. Cressol :

Un certain pourcentage du matériel sportif expédié de France à la Délégation officielle Française devait être mis à la disposition des prisonniers de guerre. A la suite d'un manque de coordination, ce pourcentage a été réduit par le Commissariat (Monsieur Cressol) sans que la Mission Scapini en soit tenue au courant⁸⁹⁷.

Bien qu'aucune trace écrite ne le confirme expressément, il est plausible que ces décisions défavorables aux prisonniers répondent à la volonté du gouvernement de Vichy d'accompagner les lois de septembre 1942 et de février 1943 par un ensemble de mesures en faveur des requis pour le travail. Les enjeux sont en effet multiples : il s'agit de prouver la sollicitude de l'Etat vis-à-vis des ouvriers, de convaincre ces derniers qu'il leur est réservé des conditions de travail très favorables, et de rassurer leurs proches pour apaiser la gronde de la

⁸⁹⁵ AN, F/9/3496. Archives du *Stalag VII*. Lettre du Chef de la Délégation de Berlin BV/DP n° 199/BS adressée à Monsieur l'Homme de Confiance du *Stalag VII* le 21 avril 1944.

⁸⁹⁶ AN, 83aj/26. Délégation Officielle Française près la DAF, services culturels. Lettre de Marc Dugrès, Chef de la Délégation Générale p/o le Chef de Service, adressée le 14 septembre 1944 à Monsieur Poigny, mission Scapini.

⁸⁹⁷ AN, 83aj/17. *Rapport sur les relations entre la mission diplomatique des prisonniers de guerre et le commissariat d'action sociale pour les travailleurs français*, 8 janvier 1945.

population. La propagande insiste très fortement sur la qualité des logements, les loisirs, la couverture sociale qui les attendent en Allemagne et utilisent, entre autres, les pratiques sportives comme preuve intangible. Or, cette ligne de propagande possède un coût que les ressources du commissariat ne peuvent couvrir sauf à réduire d'autant l'aide préalablement apportée aux prisonniers de guerre. La position administrative de l'antenne du CGS contribue, en outre, forcément, à privilégier les ouvriers : elle est directement placée sous la responsabilité de la DOF et n'a que des contacts secondaires avec la mission Scapini. Le dossier des prisonniers ne lui a de plus été confié qu'*a posteriori*. La politique européenne menée par Pierre Laval⁸⁹⁸ depuis son retour et l'acceptation des recrutements forcés auraient donc des effets collatéraux sur les prisonniers qui se répercutent dans le domaine des sports.

Quelles que soient les raisons effectives conduisant le CGS à retarder ces envois de matériels, il s'avère qu'ils coïncident avec la pleine saison sportive dans les camps, et ce, alors que les activités sportives des *Kommandos* connaissent pour la seconde année consécutive une véritable expansion. La gêne est telle qu'elle conduit le Bureau des Sports de la Délégation de Berlin à en informer le Service Diplomatique des Prisonniers de Guerre en juin 1944. Par une note datée du 20 juin, elle signale en effet que pour tous les camps de prisonniers de guerre français, elle n'a pu disposer depuis le début de l'année 1944 que d'un nombre infiniment insuffisant d'articles. Concernant le football, à titre d'exemple, il lui a été attribué pour distribution dans les camps : vingt-quatre ballons, mille cents paires de chaussures et deux cents maillots⁸⁹⁹.

Finalement, ce n'est qu'à la fin de l'été que la Délégation de Berlin est en mesure de procéder aux livraisons de matériels en provenance du dépôt du CGS. Le *Stalag* XB apprend par courrier fin juillet que ce qui lui est attribué est disponible à la Délégation, mais que celle-ci rencontre des soucis pour l'acheminer par le train⁹⁰⁰. L'*Oflag* XB accuse quant à lui réception du matériel le 31 octobre 1944⁹⁰¹. La délégation de Berlin fait expédier le 7 août

⁸⁹⁸ Denis Peschanski analysant l'évolution des organes de propagande sous Vichy écrit à ce propos : « *Depuis son retour aux affaires, Laval a donc mis l'information et la propagande au service d'un projet international* ». (Denis Peschanski, « Contrôler ou encadrer ? Information et propagande sous Vichy », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* n° 28, 1990, p. 73.

⁸⁹⁹ AN, F/9/2670. Bureau des Sports de la Délégation de Berlin, Note pour le Service Diplomatique des Prisonniers de Guerre n° 149/BS datée du 20 juin 1944. La liste comprend aussi 140 jeux de ping-pong, mais aucune balle, 1 100 maillots d'athlétisme, 12 épées, 12 fleurets, etc. Les chiffres mentionnés sont éminemment dérisoires au regard des besoins des camps.

⁹⁰⁰ AN, F/9/3557. Archives du *Stalag* XB. Lettre du Chef de la Délégation de Berlin n° 794 C/SI adressée à l'homme de confiance du *Stalag* XB, datée du 28 juillet 1944.

⁹⁰¹ AN, F/9/3432. Archives de l'*Oflag* XB. Courrier de l'homme de confiance du *Stalag* XB adressé à l'homme de confiance de l'*Oflag* XB, daté du 14 septembre 1944. L'homme de confiance du *Stalag* prévient son homologue qu'il va recevoir le matériel en provenance de la Délégation de Berlin. La date de réception est notée au crayon : 31 octobre 1944.

1944 au *Stalag* IXB une caisse comprenant, entre autres, un ballon de football, cinq ballons de volley, trente paires de chaussures de football. Il est indiqué sur le document : « *Cet envoi comprend la quote⁹⁰² part qui vous revient sur le matériel actuellement distribué à tous les camps et celui qui vous fut annoncé par ma lettre du 23 mai 1944⁹⁰³.* » L'homme de confiance s'empresse de les répartir et choisit seize des trois cents *Kommandos*⁹⁰⁴ pour envoyer, ici le ballon de football, là dix maillots de sport⁹⁰⁵.

Créer un dépôt et un service spécifiquement chargé de ventiler rationnellement les équipements sportifs aurait pu, sans doute, donner des résultats probants. Mais le CGS est obligé de faire face à des besoins sans cesse plus importants, alors qu'il ne possède que des ressources limitées, ressources qu'il doit en plus ventiler en privilégiant les requis pour le travail. Il ignore de plus l'urgence des demandes, les caractéristiques des camps, les périodes propices aux activités sportives, les problèmes d'acheminement si bien que les efforts déployés ne portent leur fruit que lorsque, saison froide oblige, les activités sportives entrent en période de sommeil.

2.4.3.2 *Les déboires des formations mises en place*

Si la gestion du matériel est un échec, l'aide apportée aux initiatives des prisonniers en matière de formation aboutit, elle aussi, à une impasse. Certes les camps mettent en place des cursus, des cours, des stages, la passation des épreuves du BSN, mais l'implication du Commissariat ne semble pas être à la hauteur de l'énergie déployée par les prisonniers. Dans les *Stalags*, dans les *Oflags*, les prisonniers de guerre ont besoin d'être rassurés et aidés sur deux points. Ils souhaitent être tenus au courant des textes en vigueur en France pour pouvoir, le mieux possible, préparer leur retour. Ils aspirent à se former et voir, autant que faire se peut, les études qu'ils engagent dans les camps être validées par les services compétents. Sur ces deux points, le CGS commet des impairs qui ne manquent pas de le discréditer.

Concernant la préparation du professorat d'éducation physique, l'une des missions du CGS réside, entre autres, dans l'envoi dans les camps des textes régissant le concours du CAPEPS. Si les services de Jep Pascot s'y emploient et font parvenir, via le service

⁹⁰² Ainsi orthographié dans l'original.

⁹⁰³ AN, F/9/3525. Archives du *Stalag* IXB. Lettre du Chef de la Délégation de Berlin n° 343/B.S adressée à Monsieur l'Homme de Confiance du *Stalag* IXB, 8 septembre 1944.

⁹⁰⁴ AN, F/9/2716. Chemise *Stalag* IXB. Rapport du délégué de la mission Scapini suite à une visite au *Stalag* IXB le 11 mai 1944.

⁹⁰⁵ AN, F/9/3525. Archives du *Stalag* IXB. *Liste des articles de sport reçus de la Délégation Scapini le 26 août 1944. Proposition de répartition.*

Information- Propagande⁹⁰⁶, des notices à la Délégation de Berlin⁹⁰⁷, le manque de suivi de ce dossier est patent. Les notices comportent en effet une erreur et sont en conséquence renvoyées en France par la Délégation pour rectification⁹⁰⁸ dès le mois de novembre. Le dossier semble ensuite être oublié, ce qui conduit la Délégation de Berlin à en informer le SDPG en janvier 1944 : « *Ces notices n'ont pas été renvoyées, rectifiées, à la Délégation qui ignore si les camps en ont eu connaissance*⁹⁰⁹. » Georges Scapini écrit de ce fait lui-même à Jep Pascot en avril 1944 pour lui demander de faire le nécessaire⁹¹⁰. Certes, dans les camps, comme à l'*Oflag* VIA, les prisonniers tentent de suivre de leur mieux, à travers notamment l'étude du Journal Officiel, toutes les évolutions que connaît la France, cependant, le CGS faillit à ses responsabilités en ne prenant pas cette initiative à son compte.

Le cas des stages d'éducation générale et sportive, initiés en mars 1942 par Jean Borotra, est encore plus significatif. Dans un article publié dans la *Feuille d'Information* du CGS en janvier 1943, ils sont présentés comme un des principaux projets du commissariat à l'égard des prisonniers⁹¹¹. Dès réception de la circulaire au printemps 1942, leur organisation suscite d'ailleurs dans les camps un grand intérêt. Malgré les difficultés inhérentes à la captivité, les prisonniers s'emploient, dans la majeure partie des cas, à respecter scrupuleusement les indications données par le texte de référence. Les responsables rédigent à l'adresse du CGEGS des rapports conséquents décrivant les cours mis en place, les horaires, les qualifications des enseignants. Ceux qui ne parviennent pas, pour diverses raisons, à mettre sur pied une formation sont invités à s'en expliquer auprès de la Délégation de Berlin⁹¹². Le CGS utilise pour sa part les rapports qui lui parviennent pour alimenter sa propre propagande. Il publie ainsi le compte rendu d'un stage ayant eu lieu au *Stalag* IIIB alimenté

⁹⁰⁶ AN, F/9/2311. Lettre du Chef du service information-propagande du CGEGS adressée à Monsieur le Directeur du SDPG, datée du 11 juin 1942.

⁹⁰⁷ AN, F/9/2312. Lettre de la Délégation de Berlin adressée à M. Muffat le 4 août 1942.

⁹⁰⁸ AN, F/9/2106. Lettre de la Délégation de Berlin, Bureau des Sports, RM n° 900, adressée à Monsieur Muffat, Sous- Chef du Bureau au Commissariat aux Sports, le 22 novembre 1942. « *La délégation de Berlin, Bureau des Sports, a l'honneur de retourner ci-joint pour rectification à Monsieur Muffat, sous-chef du Bureau au Commissariat Général aux Sports, les notices qui concernent le « recrutement des professeurs d'EPS. Une erreur s'est glissée dans le 6^{ème} alinéa de la page 2* ».

⁹⁰⁹ AN, F/9/2670. Délégation de Berlin, *Note pour le Service Diplomatique des Prisonniers de Guerre à Paris*, RM n° 105/BS, 22 janvier 1944, p. 2.

⁹¹⁰ AN, F/9/2311. Lettre de Georges Scapini adressée à Monsieur le Commissaire Général à l'EGS, 6 avril 1944.

⁹¹¹ « Les stages d'EGS dans les camps de prisonniers de guerre », Education Générale et Sports, revue officielle du CGEGS, *Feuille d'Information* n° 26, 28 janvier 1943 (BNF, GR FOL JO 3266.). Il existe deux collections de la revue *Feuille d'Information*. Celle figurant dans les archives de la BNF correspond à la collection de la zone occupée. Des articles similaires sont parfois publiés à des dates différentes entre l'édition de Paris et celle de la zone sud.

⁹¹² AN, F/9/2311. Lettre de la Délégation de Berlin RM n° 715 adressée à Monsieur Muffat, Sous-chef de Bureau au Commissariat Général aux Sports, 5 octobre 1942.

de détails et de photographies dans sa revue en octobre 1942⁹¹³. Dans la *Feuille d'Information* de novembre 1942, un article conséquent intitulé « *Le magnifique exemple de nos prisonniers* » retrace deux stages organisés à l'*Oflag IVD*⁹¹⁴. Celle de janvier 1943 est encore plus intéressante. Non seulement, elle présente en détail le stage mis en place par le *Stalag IB*, mais encore, elle retranscrit une lettre envoyée par le Colonel Pascot à l'homme de confiance pour le remercier de son dynamisme sportif. Il précise dans celle-ci être à l'origine même du projet, et conseille aux prisonniers de ne surtout pas oublier d'envoyer leurs certificats de stage⁹¹⁵. Ce détail est loin d'être insignifiant car les archives prouvent combien les failles dans la gestion de ce dossier ont été nombreuses, et les dits certificats inutiles.

Si, en premier lieu, Ch. Muffat accuse bien réception des rapports qu'il reçoit, il n'informe pas les camps des suites qu'il donne aux demandes de validation des différentes formations. La Délégation de Berlin regrette dans sa note de janvier 1944 que le CGS n'ait pas considéré « *avec plus d'attention les efforts accomplis à l'occasion des stages d'éducation générale*⁹¹⁶ » et rapporte à ce sujet une discussion que Ch. Muffat aurait eue, qu'elle retranscrit de cette façon :

[...] il a déclaré au capitaine Clave et à Madame Merle qu'il n'était pas uniquement chargé de ce service et qu'il ne disposait pas du temps nécessaire à l'examen immédiat de rapports émanant des camps. Il ajoutait, à cette époque, qu'il ne pourrait lire que durant ses loisirs de Noël les rapports sur les stages qui lui étaient déjà parvenus⁹¹⁷.

Plus préjudiciable encore, le CGS revient sur l'une des clauses de la circulaire de mars 1942 en refusant que les stages des camps permettent aux titulaires des certificats de bénéficier des mêmes droits que ceux qui ont suivi des formations analogues en France, à savoir pour les instituteurs des primes annuelles⁹¹⁸. En date du 25 août 1942, alors même que la grande majorité des stages se déroulent dans les camps, le CGS fait savoir au SDPG qu'il ne serait

⁹¹³ Jean Soubeyre, « Un stage d'EGS dans un *Stalag* », Revue E.G.S n° IV, octobre 1942, p. 30-35.

⁹¹⁴ « Le magnifique exemple de nos prisonniers », Education Générale et sports, revue officielle du Commissariat Général, *Feuille d'Information* n° 16, 12 novembre 1942. (BNF, 8 JO 6144).

⁹¹⁵ « Activité sportive au *Stalag IB* », Education Générale et sports, revue officielle du Commissariat Général, *Feuille d'Information* n° 26, 21 janvier 1943. (BNF, 8 JO 6144).

⁹¹⁶ AN, F/9/2670. Délégation de Berlin, *Note pour le Service Diplomatique des Prisonniers de Guerre à Paris*, RM n° 105/BS, 22 janvier 1944, p. 2.

⁹¹⁷ *Ibid.*, pp. 2-3.

⁹¹⁸ AN, F/44/39. Instruction sur l'organisation de stage d'éducation générale dans les camps de prisonnier de guerre, 11 mars 1942 : « *Les titulaires ayant fait l'objet d'appréciations satisfaisantes pourront alors être admis, dès leur retour de captivité, à bénéficier des avantages auxquels peuvent prétendre leurs camarades en fonction à l'issue des stages organisés dans les Centres régionaux d'éducation générale et sportive* », p. 9.

pas « équitable de donner une valeur officielle à un certificat délivré dans le camp »⁹¹⁹ et qu'il n'était pas question d'accorder « aux examens passés dans les Oflags et les Stalags la même valeur qu'aux examens passés dans les conditions normales », décision que le SDPG relaye par note 26183/BE du 3 septembre à la Délégation de Berlin⁹²⁰. Les camps restent longtemps dans l'ignorance de cette note, et d'aucuns continuent même, comme le *Stalag* IVB, à organiser des stages courant 1943. Les inquiétudes sont toutefois sourdes, et les réactions sont très vives lorsque les principaux concernés l'apprennent, comme le montre ce rapport du *Stalag* IVB :

Le stage d'éducation générale et sportive s'est achevé le 26 octobre. Nous avons fourni à son propos un rapport qui n'a rien dissimulé de la très désagréable surprise ressentie devant une note communiquée par l'officier-conseil de la IV^e Région, note nous avertissant que les certificats de scolarité de nos stages ne pourraient en aucun cas dispenser d'un stage similaire en France alors que la circulaire Borotra instituant ces stages établissait, sous certaines conditions, une équivalence⁹²¹.

Assaillie de plaintes émanant de tous les camps, la Délégation de Berlin remet le dossier au SDPG, lui demandant de trouver une solution efficace :

Les plaintes générales qu'elle reçoit maintenant des camps l'amènent aujourd'hui à demander au SDPG d'intervenir auprès du commissariat en vue de modifier les dispositions prises au sujet des certificats⁹²².

2.4.3.3 Absence de suivi des brevets sportifs

Les prisonniers de guerre montrent, au-delà des formations qu'ils peuvent suivre, un intérêt pour la passation de brevet sportif. Dès 1941, des initiatives de cet ordre sont constatées dans les *Stalags* et les *Oflags*. Souvent les épreuves, si elles s'apparentent à celles mises en place par le CGEGS, s'en écartent quelque peu. Il semble bien que sur ce point, et de même façon pour ce qui concerne les stages d'EGS, le commissariat ne prenne pas la mesure des attentes des prisonniers, et laisse ces derniers dans l'ignorance des conditions réelles à respecter pour que les sessions soient validées par les services français. Il semble de plus qu'il n'accorde que peu d'intérêt aux rapports qui lui sont envoyés, ni aux questions que soulèvent

⁹¹⁹ AN, F/9/2670. Délégation de Berlin RM.SM n° 104/BS. Note pour les Services Diplomatiques des Prisonniers de Guerre. Stage d'Education Générale et Sportive, 22 janvier 1944. Le texte de la réponse faite par le CGS à la question de la validation des stages figure dans la lettre à titre d'information.

⁹²⁰ *Ibid.*

⁹²¹ AN, F/9/2312. Chemise *Stalag* IVB. Rapport sur les activités spirituelles du *Stalag* IVB durant le trimestre octobre-décembre 1943 adressé par le PG (illisible) aux services de Monsieur le Général Codechèvre.

⁹²² AN, F/9/2670. Délégation de Berlin, *Note pour le Service Diplomatique des Prisonniers de Guerre à Paris*, RM n° 104/BS, 22 janvier 1944, p. 3.

les hommes de confiance des camps. Les responsables des sports transmettent, une fois les épreuves terminées, un compte rendu de celles-ci à la Délégation de Berlin et demandent à ce que l'ensemble soit transféré au CGEGS. En octobre 1942, le Bureau des Sports de la Délégation poste ainsi à Monsieur Muffat un dossier complet établi par l'aspirant Delmas du *Stalag XVIIIA* sur la passation des épreuves du brevet. L'homme de confiance demande si les performances réalisées peuvent être homologuées, quels sont les minimas exigés, s'il est intéressant d'organiser des sessions dans les *Kommandos*⁹²³. Le compte rendu des épreuves organisées au *Stalag IVG* est envoyé au CGEGS par l'intermédiaire de la délégation de Berlin le 19 novembre 1942. Dans le même courrier, le responsable de la délégation transfère aussi le dossier du *Stalag IXA* accompagné de vingt-cinq talons de Brevet Sportif National⁹²⁴. Fin novembre 1942, les comptes rendus et les talons de brevet sportif du *Stalag XVIIIA* sont acheminés par la Délégation de Berlin en France⁹²⁵. Ce sont ces faits que la Délégation de Berlin rappelle dans sa note de janvier 1944 accompagnés du commentaire suivant : « *A la connaissance de la Délégation, aucune réponse n'a suivi les questions transmises par elle au sujet du BSN*⁹²⁶. » Elle soulève aussi le problème de la validation de ces brevets, sachant que, de toute manière, les prisonniers sont trop âgés pour le passer, le BSN étant réservé en France aux moins de 20 ans⁹²⁷ : « *Plusieurs camps avaient préparé cet examen que la limite d'âge interdit aux prisonniers de passer* »⁹²⁸. Quels qu'aient été les efforts fournis par les prisonniers pour organiser une session, remplir les dossiers, les envoyer au CGS, aucune validation ne peut leur être attribuée.

Plus que la Délégation de Berlin, ou encore le SDPG, il semble donc bien que ce soient les initiatives prises par le CGS et les difficultés qu'il rencontre qui gênent l'acheminement de l'aide aux prisonniers comme le soutien moral qu'ils sont censés recevoir.

⁹²³ AN, F/9/2106. Transmission par le biais du Bureau des Sports de la Délégation de Berlin, courrier RM 707, du dossier établi par l'Aspirant Delmas du *Stalag XVIIIA* adressé à Monsieur Muffat, sous-chef de Bureau au Commissariat aux Sports, le 5 octobre 1942.

⁹²⁴ AN, F/9/2106. Transmission par le biais du Bureau de Sports de la Délégation de Berlin, courrier RM 898, du dossier établi par le responsable des sports du *Stalag IXA*, adressé à Monsieur Muffat, Sous-chef de Bureau au Commissariat aux Sports, le 19 novembre 1942.

⁹²⁵ AN, F/9/2106. Lettre de la Délégation de Berlin RM n° 901 adressée à Monsieur Muffat et datée du 22 novembre 1942.

⁹²⁶ AN, F/9/2670. Délégation de Berlin, *Note pour le Service Diplomatique des Prisonniers de Guerre à Paris*, RM n° 105/BS, 22 janvier 1944, p. 2.

⁹²⁷ Le BSN 1943 est ouvert aux jeunes garçons et aux jeunes filles nés en 1924 et après 1924. Education Générale et Sports, revue officielle du CGEGS, *Feuille d'Information* n° 31, 25 février 1943 (BNF, 8 JO 6144).

⁹²⁸ AN, F/9/2670. Délégation de Berlin, *Note pour le Service Diplomatique des Prisonniers de Guerre à Paris*, RM n° 105/BS, 22 janvier 1944, p. 1.

2.4.3.4 L'heureuse présence des YMCA au côté des prisonniers de guerre

Faute de recevoir des aides efficaces des services français, la Délégation de Berlin précise dans sa note de janvier 1944 avoir sollicité avec succès les YMCA. Bien que les Allemands aient interdit à ses délégués de visiter les camps français, il convient ici de signaler que l'organisme caritatif continue de s'impliquer de façon prononcée en faveur des activités artistiques et sportives des Français comme d'ailleurs de celles des prisonniers de toutes nationalités.

Pour faire face à l'afflux des demandes et éviter les dépenses inutiles, les YMCA procèdent à une réorganisation importante du fonctionnement de l'aide, et en informent tous les hommes de confiance et doyens des camps par une lettre identique, traduite en trois langues (allemand, français et anglais), envoyée au mois d'août 1943⁹²⁹. Au lieu de répondre aux sollicitations multiples des prisonniers, il est décidé que chaque demande transite obligatoirement par le responsable du camp, qui lui-même donne son aval et appose sa signature avant de la transmettre à l'organisme suisse :

De manière à assurer une utilisation et répartition adéquates des matériaux demandés à l'Aide aux Prisonniers de Guerre des Unions Chrétiennes de Jeunes Gens (UCJG, YMCA), et envoyés dans votre camp, nous nous permettons de vous informer que des demandes formulées par des p.d.g particuliers⁹³⁰ ne seront pas acceptées par nous sans la contre-signature de vous en tant qu'Homme de Confiance. Nous préférons recevoir les listes de demandes de vous directement »⁹³¹.

L'étude des archives des camps montre que cette lettre arrive bien à leurs destinataires durant l'été 1943. Au *Stalag* VIG par exemple, l'homme de confiance répond avoir pris note des nouvelles mesures par courrier adressé aux YMCA en septembre⁹³². A l'*Oflag* XB, le lieutenant-colonel Pinsun informe les officiers des nouvelles dispositions prises par les YMCA dans une communication en date du 21 août 1943.

Le centre international d'Aide aux PG de Genève fait connaître qu'à l'avenir et pour éviter les abus dans les demandes et les répartitions des matériels sportifs ou de musique qui sont envoyés dans les camps, les demandes individuelles ou des groupements ne seront plus honorées que si elles sont transmises par l'officier de confiance du camp et portent son sceau et sa signature. En conséquence, MM. le colonel chargé des sports et le colonel directeur du groupe artistique sont invités à ne plus transmettre directement leurs

⁹²⁹ Voir annexe n° 27, p. 1468.

⁹³⁰ Souligné dans le texte.

⁹³¹ AN, F/9/3463. Lettre des YMCA adressée à tous les *Stalags* et *Oflags*, ici au Sergent G. Richard, Homme de Confiance du *Stalag* VA.

⁹³² AN, F/9/3479. Lettre du Sergent Petit, Homme de Confiance du *Stalag* VIG n° GR/288 adressée aux YMCA le 22 août 1943.

demandes de matériel, mais à les remettre au Lt colonel de PINSUN pour enregistrement et visa⁹³³.

L'application des mesures prises semble avoir été très rapide, et, pendant quelques mois, toutes les demandes non conformes sont renvoyées aux hommes de confiance des *Stalags* par les YMCA afin que ces derniers les valident. En septembre, le responsable français du *Stalag* VA reçoit ainsi un courrier lui demandant de vérifier le bien-fondé d'une demande émanant de deux prisonniers souhaitant recevoir des balles de ping-pong⁹³⁴.

Les archives du *Stalag* VIG⁹³⁵ contiennent vingt-trois bordereaux d'expédition de colis contenant des équipements sportifs entre le mois de septembre 1943 et août 1944. En additionnant les quantités précisées sur chacun d'eux, il est possible de constater que le *Stalag* reçoit au moins⁹³⁶ soixante ballons, cent vingt-huit paires de chaussures, soixante-dix maillots de sports, douze jeux de boules, deux cent quatorze balles de tennis de table. Les lettres de remerciements sont nombreuses et mettent en évidence à quel point les prisonniers sont reconnaissants. Cet extrait daté du 28 juillet 1944 en constitue un exemple parmi d'autres :

Je vous remercie sincèrement au nom de tous mes camarades pour tous ces envois qui sont le témoignage de votre inlassable dévouement vis-à-vis des prisonniers de guerre français⁹³⁷.

Les efforts déployés par les YMCA touchent tous les camps, quelles que soient leur taille ou encore leur localisation. Le *Stalag* XB accuse par exemple réception de vingt-quatre balles de tennis en mai 1944⁹³⁸, de cent quarante-quatre balles de tennis de table et de six jeux complets (raquettes, filet) en juillet⁹³⁹, de sept paires de gants de boxe en septembre⁹⁴⁰.

A côté de ces efforts matériels, l'organisme suisse fournit aussi aux camps la brochure qu'elle a éditée en 1941, *Un programme d'éducation physique pour les camps de prisonniers de guerre*⁹⁴¹, qui donne quelques indications sur la mise en place de l'éducation physique ou encore sur l'organisation des pratiques sportives. L'ouvrage, éclectique dans son contenu, se compose de deux parties. La première décrit minutieusement des exercices simples touchant

⁹³³ AN, F/9/3426. Communications du bureau militaire en date du 21 août 1943.

⁹³⁴ AN, F/9/3462. Lettre des YMCA datée du 27 septembre 1943 et adressée à l'homme de confiance du *Stalag* VA, via le commandant allemand du camp.

⁹³⁵ AN, F/9/3479. Archives du *Stalag* VIG.

⁹³⁶ Il est en effet impossible de savoir si des bordereaux ne manquent pas dans les archives. Les chiffres indiqués le sont donc à minima, et à titre indicatif.

⁹³⁷ AN, F/9/3479. Archives du *Stalag* VIG. Lettre du Sergent Claude Petit, homme de confiance du *Stalag* VIG, adressée à Alliance universelle des U.C.J.C, 28 juillet 1944.

⁹³⁸ AN, F/9/3563. Archives *Stalag* XB. Récépissé d'envoi des YMCA daté du 16 mai 1944.

⁹³⁹ AN, F/9/3563. Archives *Stalag* XB. Récépissé d'envoi des YMCA daté du 28 juillet 1944.

⁹⁴⁰ AN, F/9/3563. Archives *Stalag* XB. Récépissé d'envoi des YMCA daté du 12 septembre 1944.

⁹⁴¹ YMCA, *Un programme d'éducation physique pour les camps de prisonniers de guerre*, Genève, Aide aux prisonniers de guerre, Alliance Universelle des Unions Chrétiennes de Jeunes gens, Genève, YMCA, 1941.

les différentes articulations, et qui ressemblent fortement à la méthode suédoise. La seconde offre une place de choix aux sports, athlétisme, mais aussi basket et volley. Le *Stalag* VIG en reçoit cent quarante-quatre exemplaires en octobre 1943⁹⁴², le IXB cent huit le même mois⁹⁴³.

Les efforts que consentent les YMCA ne passent pas inaperçus aux yeux des délégués du CICR visitant les camps. Ainsi, au IIIA, le délégué rapporte : « *De nombreuses rencontres sportives sont organisées entre détachements, malgré le matériel très restreint, l'YMCA envoie passablement tout de même* »⁹⁴⁴

Figure 21 : Livre des YMCA (collection personnelle)

Si le CGS développe une politique à la fois interventionniste et autoritaire à l'égard des prisonniers de guerre français, force est de constater qu'il est confronté à des obstacles très importants conduisant la plupart de ses actions à l'échec. Faute de moyens matériels et de moyens humains, les réalisations concrètes en faveur des officiers et des hommes de troupe restent éminemment limitées durant cette période. Ceci ne saurait toutefois être un frein à l'utilisation du thème « prisonnier de guerre » dans la propagande du commissariat.

A l'inverse, et malgré les interdictions de visite des camps, il est clair que les YMCA apportent de leur côté une aide sans cesse grandissante aux prisonniers.

⁹⁴² AN, F/9/3563. Archives *Stalag* XB. Récepissé d'envoi des YMCA daté du 2 octobre 1943.

⁹⁴³ AN, F/9/3529. Archives *Stalag* IXB. Récepissé d'envoi des YMCA daté du 2 octobre 1943.

⁹⁴⁴ AC. Carton *Stalags* IIIA et IIIA. Rapport du délégué du CICR suite à une visite effectuée au *Stalag* IIIA le 25 juillet 1944, p. 6.

Conclusion du chapitre II

En Allemagne depuis deux ans, les officiers et les hommes de troupe se sont largement « installés » dans la captivité, et bénéficient de l'ensemble des structures qu'ils ont progressivement mis au point. S'ils ne modifient pas en profondeur leurs pratiques corporelles, il n'en demeure pas moins vrai que cette période se distingue sur bien des points des précédentes. Jusqu'au début de l'année 1942, les officiers français se rangent, en majorité, derrière le Maréchal Pétain et engagent dans les camps des actions visant à comprendre les réformes touchant la France. Leurs activités culturelles s'en trouvaient fortement marquées. A partir de l'été 1942, l'ambiance politique des Oflags se transforme, les heurts se font fréquents entre ceux qui prônent le ralliement à la politique de collaboration et ceux qui la refusent. Le départ des collaborateurs les plus zélés pacifie de nouveau les relations entre les officiers, et conduit à une certaine forme d'autonomisation des pratiques culturelles et sportives vis-à-vis de la propagande. Certes, les officiers continuent de mettre sur pied des challenges, des compétitions, des tournois, mais les dimensions récréatives et ludiques supplantent les enjeux d'une autre nature. Les officiers ont tendance à multiplier les activités, inventer toujours de nouvelles modalités, à mettre en place des formations diverses pour mieux connaître le champ des activités sportives. Ils s'intéressent à tout ce qui peut être nouveau, comme l'aéromodélisme, s'engagent avec énergie dans les concours qui leur sont proposés depuis la France ou la Suisse. Cette facette de leur attitude ne saurait en cacher une autre : progressivement, un phénomène de lassitude gagne la majorité d'entre eux, si bien que, comparativement aux étés précédents, l'été 1944 voit le dynamisme sportif s'essouffler, d'autant que les relations avec les Autorités allemandes sont bien plus complexes qu'au début de la captivité. S'ils peuvent toujours s'adonner à des sports, si leurs conditions d'existence restent, au demeurant, correctes, ils perdent un des moteurs même de l'activité humaine : la motivation.

Les hommes de troupe voient leurs conditions de vie évoluer de manière importante à partir de l'été 1942, ce qui engendre une pluralité de conséquences sur le plan des pratiques corporelles. La Relève, la Transformation et les départs en Kommandos d'un nombre important de soldats vivant jusque-là dans les camps « mère » désorganisent les institutions précédemment créés, qui demandent à être repensés au regard du nouveau contexte. Parallèlement, et comme le souhaite les délégués de la mission Scapini, les contacts entre les hommes de confiance des Stalags et les Kommandos se font de plus en plus denses. Contrairement aux officiers, par contre, la dimension politique ne disparaît pas, bien au

contraire. Les activités physiques s'inscrivent dans les prérogatives des Cercles Pétain qui voient le jour dans la plupart des Stalags : elles sont tout à la fois une distraction, l'occasion de saluer les projets conduits par le Maréchal mais aussi celle de récolter des fonds au profit des plus déshérités. Elles sont aussi une occasion de rencontres entre ceux qui vivent au *Stalag* et ceux qui habitent dans les *Kommandos* environnants. Le fait que la mission Scapini ait réussi à doter les Stalags de camion permet en effet aux hommes de mieux circuler, d'autant que la garde relâchée rend ces déplacements possibles. Les activités sportives qui se dessinent en 1943 mais surtout en 1944 sont le résultat de toutes ces évolutions : moins nombreux que par le passé à vivre dans le camp, les hommes de troupe des *Stalags* voient leurs distractions s'appauvrir. Par contre, les compétitions avec les hommes des *Kommandos* redonnent de la vigueur aux joutes sportives, d'autant que les spectateurs sont souvent nombreux. Le football reste dans ce cadre le sport roi, même si l'athlétisme connaît un nombre d'adeptes important, notamment l'été. Ceux qui vivent dans les *Kommandos* bénéficient directement de la réorganisation générale des services des hommes de confiance : ils sont bien plus nombreux à pouvoir goûter aux joies du sport. Cependant, ceci ne saurait être généralisé : les prisonniers de guerre vivant dans des *Kommandos* éloignés, ceux pour lesquels les charges de travail sont très denses, ceux qui n'ont pas de jour chômé continuent de supporter une captivité bien difficile.

CHAPITRE III :

DES PRATIQUES ENCADREES ET OUVERTES SUR L'EXTERIEUR

(ETE 1942-LIBERATION)

ANALYSE DES PRATIQUES CORPORELLES DES REQUIS POUR LE TRAVAIL ET DES PRISONNIERS TRANSFORMES

Introduction du chapitre III

Si les prisonniers de guerre sont, avec quelques travailleurs partis volontairement travailler en Allemagne, la seule catégorie de Français présents dans le Reich durant les premières années de guerre, la loi promulguée le 4 septembre 1942 modifie foncièrement cette donnée : progressivement, plusieurs centaines de milliers d'hommes prennent le chemin de l'exil. Parties quelques temps auparavant ou bien faisant le choix de l'exode pour suivre leur conjoint, quelques dizaines de milliers de femmes se retrouvent, elles aussi, en terre étrangère. Ils et elles retrouvent sur leur lieu de vie, ceux qui, parmi les prisonniers de guerre, font le choix de la « Transformation ».

Intégrés dans le système de production allemand, ces derniers rejoignent des camps gérés par la DAF et participent, de gré ou non, à l'économie de guerre nazie. Possédant un statut de travailleur civil étranger venu de l'Ouest, les Français bénéficient d'un salaire, d'une couverture sociale et sont, normalement, traités à l'égal des travailleurs allemands.

C'est dans ce contexte, rapidement esquissé, que prennent place et se développent leurs pratiques corporelles. Mais qu'en est-il dans les faits ? Les requis ont-ils vraiment les moyens de pratiquer des activités sportives ? L'association allemande *Kraft durch Freude* permet-elle effectivement à des travailleurs étrangers de s'adonner aux sports ? Les loisirs, qu'ils soient sportifs ou non, ne perturbent-ils pas les exigences de production imposées par les firmes allemandes ? Si tant est que les distractions soient possibles, la question des enjeux sous-jacents ne peut être passée sous silence. Dans ce cadre, les civils français sont-ils perçus, au même titre que les prisonniers de guerre, comme des membres potentiels de la *Grande Europe* ? La propagande orchestrée par les nazis à l'adresse des requis ressemble-t-elle à celle menée auprès des prisonniers ?

Afin d'encadrer les travailleurs mais aussi de leur apporter de l'aide, le Gouvernement de Vichy met en place une antenne délocalisée à Berlin. Qui compose celle-ci ? Est-ce que les sports focalisent leur attention ? Si oui, quelles raisons expliquent qu'il puisse en être ainsi ? Contrairement aux prisonniers de guerre, les civils sont au contact direct avec la population et peuvent circuler dans le Reich. Profitent-ils des opportunités que leur offrent les installations sportives allemandes ? Ont-ils le droit d'y pénétrer ? Si les prisonniers parviennent rapidement à refonder une ébauche de société à partir des clauses de la convention de Genève, qu'en est-il pour les requis qui ne bénéficient d'aucun texte légiférant leur séjour forcé en Allemagne ? Des services des sports sont-ils créés à l'échelle locale ? Des Clubs sont-ils fondés, spécialement réservés aux Français ? Quel contrôle les Allemands exercent-ils effectivement ?

Ce troisième chapitre est entièrement consacré aux activités corporelles des requis français. A travers les témoignages de ces derniers, grâce aux documents laissés par les différentes institutions (allemande et française) en charge des travailleurs, il est possible de circonscrire trois périodes distinctes d'évolution des pratiques : celle courant du printemps 1943 au début de l'année 1944, celle allant jusqu'à l'été 1944 et, enfin, les derniers mois de guerre.

Remarque préliminaire : des archives riches, mais à manipuler avec précaution

Il existe de nombreuses archives écrites permettant d'étudier le développement des activités sportives des Français durant cette période. En effet, dans l'optique d'impulser et de surveiller la dynamique culturelle de chaque *Gau*, la DOF impose courant 1943 aux responsables régionaux de rédiger des rapports mensuels synthétiques, mais exhaustifs, dans lesquels l'ensemble des activités (artistiques, sportives et intellectuelles) de chaque Amicale ou Foyer doit être précisé. Concernant plus spécifiquement le sport, elle envoie au début de l'année 1944 aux responsables de chaque *Gau* deux formulaires appelés « rapport 87 » et « rapport 87 bis » que ces derniers doivent remplir avec soin. Le *Gau* de Mark Brandenburg accuse, par exemple, réception de cette demande le 14 mars 1944⁹⁴⁵, celui du Moselland reçoit une lettre de la DAF datée du 29 février 1944⁹⁴⁶. Le « rapport 87 » comprend plusieurs volets qui, lorsqu'ils sont renseignés, donnent une vision très précise des activités organisées. Pour chaque Amicale, il est demandé de préciser le nom du responsable des sports, les identités des moniteurs d'éducation physique, le nombre approximatif de sportifs pratiquants, les stades, salles et piscines à disposition, le matériel sportif perçu et celui qui a été demandé. Le « rapport 87 bis » donne des indications sur la dispersion des sportifs par spécialité. Sachant qu'il est aussi imposé une réactualisation fréquente des renseignements, il est parfois possible de suivre l'évolution des activités sportives du *Gau* au cours de l'année 1944.

S'il est évident que ces documents offrent des indications d'une grande richesse, des précautions s'imposent, et ce, à plusieurs titres. En premier lieu, le matériel sportif distribué par la DOF étant censé l'être au prorata du nombre de pratiquants, il est possible que les responsables des Amicales et Foyers aient surévalué leurs effectifs en vue d'obtenir davantage d'équipements. Cette tentation peut aussi toucher le délégué culturel lui-même, dans l'espoir de bénéficier, lui aussi, de crédits plus importants. Une lettre adressée par le chef de la délégation, R. Castagnet, et son adjoint au service des sports, Marc Dugrès, au délégué régional de la *Französische Verbindungsstelle Gauverwaltung Westfalen Nord* le 27 juillet 1944 montre le risque qu'il peut y avoir à prendre les chiffres avancés pour des vérités :

D'autre part, je tiens à vous signaler qu'après les recoupements que j'ai faits et les renseignements de sources différentes que je possède, vos chiffres sont exagérément

⁹⁴⁵ AN, 83aj/26. Dossier *Gau* de Mark Brandenburg. Lettre de P. Rormeaux adressée à M. Saint-Germain le 14 mars 1944.

⁹⁴⁶ AN, 83aj/26. Dossier *Gau* de Moselland. Lettre de Maurice Le Granché datée du 20 mars 1944 et adressée au Service Sports de la DOF.

« gonflés ». Un recensement assez précis me donne 1 000 sportifs environ dans votre *Gau*. Voulez-vous examiner impartialement vos chiffres et les exprimer avec sincérité⁹⁴⁷.

La seconde difficulté, par ailleurs valable pour toute étude sur les pratiques sportives, porte sur le fait que les documents assimilent le nombre de « pratiquants sportifs » au nombre « d'individus sportifs ». Sachant qu'un même individu peut pratiquer plusieurs sports, il est très difficile de pouvoir statuer sur le taux réel de requis ayant fait du sport. C'est pourquoi, pour l'ensemble de l'étude, seront différenciés les chiffres correspondant au nombre de « pratiquants sportifs » de ceux correspondant au nombre de « travailleurs sportifs ». Le calcul du nombre de « pratiquants » ne donnera que des indications générales et sera notamment utilisé pour comparer les évolutions d'une période à l'autre ou d'un *Gau* à l'autre. Quant au nombre exact de travailleurs ayant fait du sport, celui-ci ne sera établi que lorsque les données le permettent réellement.

Un dernier écueil est à relever : ce registre de documents renseigne sur les activités ayant eu lieu au sein de structures organisées et gérées par la DOF. Elle exclut, de facto, celles que les Français ont mis en place librement, et notamment tout ce qui concerne les pratiques libres de pleine nature (cas pour la pratique du ski, de la randonnée ou autre activité de pleine nature), mais aussi des loisirs sportifs n'ayant pas eu de finalité compétitive ou encore des pratiques individuelles d'éducation physique.

En dehors de ces précautions, les archives fournissent des renseignements dans de nombreux domaines. Le type d'évènements mis sur pied, les aides reçues, les types d'installations mises à disposition, les difficultés exprimées peuvent ainsi être, au moins en partie, identifiés à travers l'analyse des différents rapports.

⁹⁴⁷ AN, 83aj/23. Dossier *Gau* Westfalen Nord. Lettre n° MDU/EDU n° 52 de Robert Castagnet et Marc Dugrès adressée le 7 juillet 1944 au délégué régional *Französische verbundungsstelle Gauverwaltung* Westfalen Nord.

3.1 Les requis pour le travail : principales caractéristiques et lieux de vie

3.1.1 La propagande franco-allemande : « vie saine et Europe sociale »

L'une des premières sources d'informations que le futur requis possède de l'Allemagne provient de la propagande menée en France pour inciter les uns à s'inscrire sur les listes de départ pour la Relève, les autres à accepter leur réquisition. Les brochures, tracts et autres affiches présentent le Reich comme une sorte de paradis ouvrier, insistent sur la qualité de vie, se veulent rassurantes pour le travailleur et sa famille, tout en inculquant l'idée d'une communauté européenne unie dans son destin face à la guerre.

3.1.1.1 Une propagande franco-allemande présentant aux citoyens français des conditions de travail idéales en Allemagne (1940-1942)

Dès 1940, il est promis à tous les Français souhaitant travailler en Allemagne une situation très avantageuse, tant sur le plan matériel qu'en ce qui concerne les ressources financières. Dominique Rossignol⁹⁴⁸ montre que les vagues de départs sont accompagnées par des campagnes de propagande vantant une vie de travailleur idyllique. Celles-ci, orchestrées par les services allemands en zone Nord, puis rapidement cogérées par le Ministère de l'Information du gouvernement de Vichy, l'Ambassade et le MbF, reposent sur des idéaux politiques qui varient suivant les périodes ou le commanditaire. Toutefois, l'étude permet de déceler une ligne directrice quant au fond même des publications qui reste, elle, valable pendant quatre ans : la publicité faite autour de l'assurance d'être placé dans de bonnes conditions de vie. Dès les campagnes de 1940-1941, les services de la *Propaganda Abteilung* opposent les difficiles conditions d'existence de l'ouvrier en France à l'avenir radieux qui l'attend en Allemagne⁹⁴⁹. Une brochure s'adressant aux volontaires met ainsi en avant : « *Du travail assuré, de l'argent par votre salaire élevé, du bonheur pour votre famille*⁹⁵⁰ », et précise :

⁹⁴⁸ En étudiant les diverses publications (tracts, brochures, etc.) entre 1940 et 1944, Dominique Rossignol montre qu'en zone nord, les services allemands (*Propaganda Abteilung* et Ambassade) organisent leur propagande autour de l'idée d'une défense de l'Europe face à la menace que représente le bolchevisme tout en vantant les conditions de vie des travailleurs en Allemagne. En zone sud, après la mise en place de la « Relève », il s'agit davantage de jouer sur le pôle émotionnel en mettant en avant le sens du devoir tout en jouant sur le sentiment de culpabilité qu'une défection pourrait faire naître. Dominique Rossignol, « La propagande et le travail en Allemagne », in Bernard Garnier, Jean Quellien, Françoise Passera, *La main-d'œuvre française exploitée par le III^e Reich*, Actes du colloque international de Caen, 13-15 décembre 2001, Centre de Recherche d'Histoire Quantitative, 2003, p. 87-106.

⁹⁴⁹ *Ibid.*, p. 98.

⁹⁵⁰ AN, 72aj/255. *Du travail assuré, de l'argent par votre salaire élevé, du bonheur pour votre famille*, sd, dépliant de quatre pages.

130 000 Français travaillent en Allemagne. Ils vous diront qu'il n'y a aucune raison de dire du mal des conditions de vie qui vous sont faites là-bas⁹⁵¹.

La brochure intitulée *Une journée de travail en Allemagne. Travail, Camaraderie, Satisfaction* parue durant la période des départs volontaires insiste encore plus sur les avantages qui attendent les travailleurs. Elle utilise des textes, des photos et des dessins pour mettre en scène des travailleurs étrangers, hommes et femmes, aux visages radieux employés dans des usines claires bordées d'espaces verts.



Figure 22 : dépliant de propagande en faveur du travail en Allemagne.⁹⁵²

Congés payés, primes de séparation, soins médicaux garantis et accès aux loisirs sont autant de thèmes utilisés par la propagande :

Pas de restriction à vos loisirs, ni à vos déplacements. En dehors des heures de travail, où, naturellement la plus grande discipline est nécessaire, vous ferez ce que vous voudrez. Vous trouverez, si vous le désirez, toutes les distractions compatibles avec une vie saine, et la possibilité d'élargir votre horizon intellectuel, en même temps que vos connaissances professionnelles [...]. Une organisation qui s'améliore chaque jour s'occupe des questions de logement, d'alimentation, ainsi que des loisirs⁹⁵³.

A la fin de l'année 1942 une nouvelle publication paraît sous le titre : *Travailler en Allemagne, c'est gagner sa vie dans de bonnes conditions*. Fort d'une quarantaine de pages, le fascicule apporte de multiples « informations » sur ce qui est supposé attendre les Français. Il donne des conseils pour préparer le départ, décrit les services gérés par Bruneton et fait une présentation détaillée de l'univers professionnel qui leur est réservé : protection juridique, salaires élevés, protection médicale en sont les principaux composants. Les loisirs comme la

⁹⁵¹ *Ibid.*

⁹⁵² AN, 72aj/255. *Une journée de travail en Allemagne. Travail-Camaraderie-satisfaction*, sd.

⁹⁵³ *Ibid.*

qualité de la nourriture ou celle des logements constituent aussi des thèmes largement explorés. Les pratiques sportives apparaissent dans cette publication comme la preuve irréfutable du niveau de vie réservé aux ouvriers émigrés en Allemagne. En légende d'une photo montrant plusieurs hommes en maillot de bain autour d'une piscine extérieure, il est mentionné : « *En Allemagne, les usines importantes ont leur stade : terrain de sports, piscine et jeux. Quelle détente agréable et quel beau réservoir d'énergie !* » A côté d'une autre photo, de football cette fois, il est écrit : « *Et maintenant, place aux sportifs ! Si le goal de Paname ne veille pas au grain, sa cage va être enfoncée par le coup de botte du gars du ch'Nord* ». Plus généralement, deux enjeux semblent se dessiner. Le premier se concentre autour de la volonté de rassurer : les craintes sont désamorçées par des slogans tels que « *Vos problèmes seront pris en considération* », « *nos petits sont entre de bonnes mains* » ou encore « *ouvriers et ouvrières, partez sans crainte là où vous appelle le devoir de la Relève* ». En présentant l'Allemagne sous les meilleurs auspices, le second objectif de la publication tente d'y attirer les éventuels volontaires, notamment les femmes. Celles-ci apparaissent souriantes et épanouies sur de nombreux clichés, qu'elles posent devant une machine à coudre ou en tenue légère à côté des baraques lors de leur temps de loisir. Quoi qu'il en soit, l'attention portée au corps et la possibilité de s'adonner aux pratiques sportives font clairement partie des arguments utilisés par la propagande pour présenter l'environnement du travailleur en Allemagne.

La propagande utilise aussi les « reportages photos » pour convaincre les hésitants. Suite au voyage de plusieurs journalistes français en visite auprès des requis, est publié un recueil intitulé *Images de la vie de ceux qui sont partis*⁹⁵⁴ dans lequel il est possible de repérer des tendances tout à fait analogues : multiplication d'images au fort pouvoir évocateur, retranscription de lettres d'ouvriers tenant des propos rassurants, mise en scène de jeunes femmes au travail, au camp ou en promenade. La presse n'est pas le seul outil de la propagande : le film est aussi utilisé, qu'il s'agisse des séquences courtes de *France-Actualités* ou des plus longs métrages comme *Travailleurs de France* datant de 1943⁹⁵⁵. Ici encore, il s'agit, selon les termes de Jean-Pierre Bertin-Maghit, d'une « *campagne d'intoxication vouée à montrer le bien-être dans lequel vivent ces travailleurs en Allemagne*⁹⁵⁶ ». Le sport est une fois de plus utilisé comme preuve des bonnes conditions de

⁹⁵⁴ AN, 72aj/255. *Images de la vie de ceux qui sont partis*, sd.

⁹⁵⁵ Serge Griboff, *Travailleurs de France en Allemagne*, Nova-Films, 1943.

⁹⁵⁶ Jean-Pierre Bertin-Maghit, *Les documenteurs des années noires*, Paris, Nouveau Monde Editions, 2004, p. 157.

vie réservées aux Français⁹⁵⁷. Dans la brochure éditée en parallèle du film, la photographie d'un gardien de football français portant un béret apparaît accompagnée de deux légendes :

Des manifestations sportives sont organisées tous les dimanches. Les ouvriers de tous les pays y prennent part. [...]. Le ballon de football a été envoyé par les soins des œuvres sociales pour les ouvriers travaillant en Allemagne⁹⁵⁸.

Les services de Paul Marion, secrétaire d'Etat à l'Information à partir d'avril 1942, entament également plusieurs campagnes de propagande dont la première correspond à la mise en place du principe de la Relève. Si le sens du devoir domine dans le dépliant datant de fin juillet 1942, *Ouvriers français, c'est l'heure de la relève*⁹⁵⁹, les textes et photos se veulent ici aussi rassurants sur les conditions d'existence : le salaire est dit convenable, l'alimentation saine, l'accueil sympathique⁹⁶⁰.

3.1.1.2 La défense de la citadelle Europe (1942 1944)

La thématique de la défense de l'Europe occupe une place indéniable dans la propagande. Les nazis associent la lutte contre le bolchevisme à une guerre pour la paix sociale et le bonheur de l'ouvrier européen. Elle joue, en outre, sur l'idée d'une véritable communauté européenne dans laquelle les ouvriers fraternisent. Ceci apparaît nettement dans une brochure qui allie la pratique sportive à une vie épanouie tout en insistant sur les enjeux des combats à venir :

Cette guerre décidera en Europe du sort du travailleur. Elle met en jeu son ascension sociale, sa liberté, son Foyer, sa famille. [...]. Un avenir plus heureux et plus beau s'offre aux travailleurs d'Europe. Le XX^e siècle sera en Europe le siècle des travailleurs. Tel est l'enjeu de cette guerre⁹⁶¹.

Aux premiers véritables signes de difficultés sur les fronts, cette thématique redouble d'importance et supplante, sans pour autant la remplacer, celle centrée sur une vie saine et heureuse en Allemagne. Les tracts mettent en exergue l'idée d'une lutte commune face aux adversaires de l'Europe. Après Stalingrad, la tendance se confirme véritablement, ce qui pousse Dominique Rossignol à écrire : « *Les ouvriers sont assimilés aux soldats soudés en*

⁹⁵⁷ Selon Jean-Pierre Bertin-Maghit, ce documentaire a été principalement tourné à Berlin, Leipzig, Salzburg et dans le Palatinat. Il se présente comme un « *reportage sur les conditions de vie, idylliques, dans les camps et lieux de travail (formalités d'engagement, diverses occupations, repas, veillées, sports, loisirs, promenades)* ». Jean-Pierre Bertin-Maghit, *op.cit.*, p. 158-159.

⁹⁵⁸ AN, 72aj/255. *Un film, Travailleurs de France. Une équipe de cinéastes français visite les ouvriers en Allemagne*, La Platinogravure, Montrouge, 1944.

⁹⁵⁹ La date de la publication de la brochure est précisée par Dominique Rossignol, « La propagande et le travail en Allemagne », *op. cit.*, p. 102.

⁹⁶⁰ AN, 72aj/255. *Ouvriers français, c'est l'heure de la Relève*, sd.

⁹⁶¹ AN, 72aj/2112. *Le triomphe de l'esprit social en Europe*, sd.

une unité combattante : la forteresse Europe »⁹⁶². Le texte que Dr Robert Ley adresse aux jeunes Français en Allemagne, et que *Paris-Soir* publie le 12 janvier 1943, est limpide sur ce point : « *Vous combattez pour le salut de la civilisation européenne* »⁹⁶³. » Le message relatif à l'édification d'une puissance supranationale soudée fonde bien un des piliers de la propagande quand l'Allemagne bascule dans la « Guerre totale ».

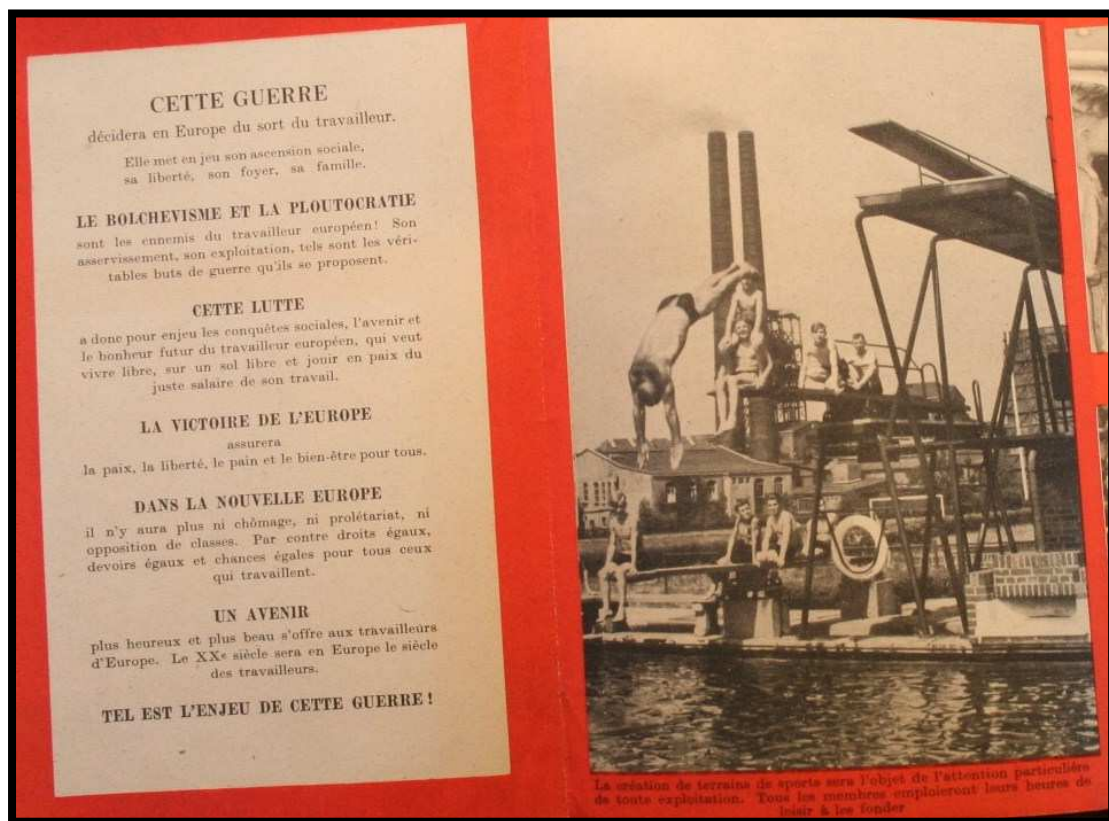


Figure 23 : Propagande en faveur du travail en Allemagne⁹⁶⁴

3.1.2 Vers un profil sociologique des travailleurs requis⁹⁶⁵

Les études menées depuis une dizaine d'années permettent à présent de connaître quelques facettes du profil des requis pour le travail.

⁹⁶² Dominique Rossignol, « La propagande et le travail en Allemagne », *op. cit.*, p. 104.

⁹⁶³ AN, 72aj/1843. *Paris-Soir*, 12 janvier 1943, p. 1. (Extrait découpé).

⁹⁶⁴ AN, 72aj/2112. *Le triomphe de l'esprit social en Europe*, sd.

⁹⁶⁵ La plupart des renseignements sont extraits de l'étude de Jean Quellien : Jean Quellien, « Les travailleurs français en Allemagne, essai d'approche statistique », in Bernard Garnier, Jean Quellien, Françoise Passera, *La main-d'œuvre française exploitée par le III^e Reich*, Actes du colloque international de Caen, 13-15 décembre 2001, Centre de Recherche d'Histoire Quantitative, 2003, p. 67-86.

3.1.2.1 Des hommes et des femmes

Dans la population des travailleurs requis, se trouvent des hommes et des femmes. S'appuyant sur un document daté de septembre 1944⁹⁶⁶ établi par les services allemands, Ulrich Herbert précise que sur les 646 421 Français présents dans le Reich en décembre 1944, 42 654 sont des femmes, soit 6,6%⁹⁶⁷. L'hexagone n'est pas le seul pays à voir des femmes quitter leur sol natal : plus de 29 000 Belges (14,7%)⁹⁶⁸ sont dans le même cas, mais surtout plus d'un million de Russes (51%). Les proportions exactes de femmes ayant pris volontairement le chemin de l'Allemagne restent encore aujourd'hui floues, notamment parce que les statistiques sur les retours ou les ruptures de contrat manquent encore. Pour tenter d'appréhender cette complexité, il convient donc de prendre à la fois appui sur le nombre de départ depuis la France et sur le nombre de femmes effectivement comptabilisées à différentes périodes sur le sol allemand. En s'appuyant sur les statistiques établis par les Allemands⁹⁶⁹, Helga Elisabeth Bories-Sawala établit sur ce point que 22 878 femmes seraient parties en 1941, 24 247 en 1942⁹⁷⁰, 17 346 en 1943, soit, à minima, quelques 64 471 personnes⁹⁷¹. Son analyse sur la région de Brême l'amène à constater que 4,3% des travailleurs français sont de sexe féminin⁹⁷². Concernant le nombre de femmes vivant en Allemagne, les services allemands ont produit des documents sur lesquels est mentionné le nombre de départs volontaires à différentes périodes. Ainsi, à la date du 25 septembre 1941, 14 525 femmes françaises sont recensées dans le Reich⁹⁷³. Au moins de juillet 1942, elles sont 22 718⁹⁷⁴.

Les raisons les ayant conduites en Allemagne varient par rapport à leurs homologues masculins. Bien que la loi de septembre 1942 permette de réquisitionner des femmes célibataires de plus de 21 ans et de moins de 35 ans, les Françaises ne sont pas contraintes par les services de Vichy à partir. Quand elles quittent la France, elles le font volontairement, sauf dans le cas des réquisitions forcées opérées par les Allemands en « zone interdite ». La majorité de celles qui partent de leur propre chef provient, selon Helga Bories-Sawala, de Paris et de la région parisienne, les autres de Haute Normandie.

⁹⁶⁶ Ce document figure en annexe n° 6, p. 1394.

⁹⁶⁷ Ulrich Herbert, *Fremdarbeiter-Politik und Praxis des « Ausländer-Einsatzes » in der Kriegswirtschaft des dritten Reich*, op. cit., p. 272. Ce dernier prend appui sur : *Der Arbeitseinsatz im Großdeutschen Reich* n° 11/12 v. 30. Dezember 1944.

⁹⁶⁸ Le pourcentage représente la proportion par rapport aux hommes de même nationalité.

⁹⁶⁹ Ces chiffres sont donnés dans AN, AJ/40/851.

⁹⁷⁰ L'auteure précise qu'il manque dans les statistiques le nombre de départs pour le 3^{ème} trimestre.

⁹⁷¹ Helga Elisabeth Bories-Sawala, *Dans la gueule du loup. Les Français requis du travail en Allemagne*, op. cit., p. 60.

⁹⁷² *Ibid.*, p. 92.

⁹⁷³ AN, AJ/40/862. *Der Arbeitseinsatz im deutschen Reich*, 1942.

⁹⁷⁴ BA, 5NS6/2852, *Der Arbeitseinsatz im deutschen Reich*, Nr 17, 1942.

A en croire les enquêtes menées à l'époque, plusieurs raisons peuvent être avancées en dehors des motivations « *antipatriotiques et immorales que leur prête l'opinion publique de l'époque et de l'après-guerre*⁹⁷⁵ » pour appréhender leur exil : la recherche d'un emploi dont le Gouvernement de Vichy les a privées ou encore la volonté de retrouver leur conjoint retenu prisonnier de guerre⁹⁷⁶. Pour le délégué adjoint du *Gau Mainfranken*, leur présence s'explique de plusieurs façons : « *rejoindre un mari, un fiancé ou un ami, besoin de gagner plus qu'en France, obligations policières, fermetures ou transferts d'usine, désir de voyager, etc.*⁹⁷⁷ ». Dans une enquête réalisée vraisemblablement en 1944, six raisons sont ainsi évoquées :

[...] par esprit d'indépendance ; pour retrouver un mari prisonnier ou requis ; pour cause de chômage (la propagande menée par les bureaux de placement ne parlait que de l'Allemagne comme débouché possible) ; pour gagner de l'argent, par goût du plaisir, de débauche, d'aventure ; par coup de tête (on estime que la plupart des jeunes sont parties ainsi ; la cause la plus profonde en est la déficience ou l'absence totale de vie familiale ; très peu, en somme, sont parties dans le seul but de collaborer avec l'Allemagne⁹⁷⁸ .

Leur présence est signalée dans les différents témoignages sur le travail en Allemagne et, souvent, dans des termes très peu avenants, laissant entrevoir une défiance de la gente masculine vis-à-vis de celles qui ont fait le choix du départ. Un certain Paillart, volontaire au moment de la Relève, donne ainsi quelques indications sur les personnes formant son convoi : « *Le recrutement du convoi était varié au possible. Beaucoup de femmes, et malheureusement pas d'un milieu très choisi*⁹⁷⁹. »

3.1.2.2 Des personnes jeunes

Les recherches réalisées par Jean Quellien mettent à jour une seconde caractéristique de la population concernée : il s'agit en très grande majorité de jeunes. Selon lui, « *70% des requis ont moins de 25 ans* »⁹⁸⁰. Plus précisément encore, les individus nés en 1920, 1921 et 1922⁹⁸¹

⁹⁷⁵ Helga Elisabeth Bories-Sawala, *Dans la gueule du loup. Les Français requis du travail en Allemagne*, op.cit., p. 60.

⁹⁷⁶ La propagande utilise cette motivation comme le prouve la production d'une affiche en avril 1943 : « *Vous pouvez LE rejoindre en Allemagne. Epouses ou compagnes, qui désirez rejoindre en Allemagne votre prisonnier, vous êtes autorisées à souscrire dans n'importe quel bureau de placement allemand un contrat spécial de travail dit « contrat d'épouse* ». Document en annexe n° 1.15 du livre d'Helga Elisabeth Bories-Sawala présent aux archives nationales sous la cote : AN, F/41/300.

⁹⁷⁷ AC, 27P 796. Chemise *Gau Mainfranken*, Rapport remis par M. Leroy Jean le 25 mai 1945.

⁹⁷⁸ AN, F/9/3232. Aumônerie des prisonniers de guerre, Melle Coustenoble, *Rapport sur la situation des travailleuses en Allemagne*, 22 décembre 1944.

⁹⁷⁹ AN, AJ/39/175. Lettre tapuscrite de Paillart, 24 mai 1943.

⁹⁸⁰ Jean Quellien, « Les travailleurs français en Allemagne, essai d'approche statistique », in Bernard Garnier, Jean-Luc Leleu, Jean Quellien, *La répression en France 1940-1944*, Actes du colloque international 8, 9 et 10 décembre 2005, Mémorial de Caen, Centre de Recherche d'Histoire Quantitative, CNRS-Université de Caen Basse-Normandie, Collection *Seconde Guerre mondiale* n° 7, Caen, 2007, p. 76.

⁹⁸¹ Ces derniers sont communément appelés les classes 1940- 1941 et 1942.

fournissent le plus gros des effectifs, puisqu'ils représentent à eux-seuls quelques 57% du total des requis, dont 29% pour ceux nés en 1922 (soit approximativement 188 000 individus). Si la mise en place du STO explique naturellement ces chiffres, Jean Quellien prouve en croisant la date du départ et la date de naissance des jeunes que la loi de 1942 n'est absolument pas étrangère à cet état de fait, la proportion d'hommes jeunes partis avant la promulgation du STO étant importante : 48,5% des personnes ayant quitté le sol français avant mars 1943 ont en effet moins de 25 ans.

En ce qui concerne les femmes parties volontairement en Allemagne, il est possible de s'appuyer sur une étude réalisée par Céline Malherbe en 2001⁹⁸² dans le cadre d'un travail de maîtrise et dont une partie des résultats est présentée dans la thèse de Patrice Arnaud⁹⁸³ pour connaître leur profil. Par rapport aux hommes requis pour le travail, elles sont légèrement plus âgées puisque l'âge médian de l'échantillon que l'auteure analyse est de 27 ans.

3.1.2.3 Des ouvriers en majorité tant chez les hommes que chez les femmes

Deux enquêtes sont utilisées par Jean Quellien pour identifier les catégories socioprofessionnelles les plus représentées chez les requis : l'échantillon de l'Office National des Anciens Combattants (ONAC)⁹⁸⁴ qui porte sur quelques quatre mille six cents individus et celui constitué par le Bureau des Archives du Monde Combattant (BAMC)⁹⁸⁵ qui compte quelques dix mille personnes. Malgré quelques différences dans les résultats que fournissent ces deux sources, des tendances lourdes se dégagent. Les ouvriers payent incontestablement le plus lourd tribut puisqu'ils représentent à eux seuls plus de la moitié des personnes contraintes à rejoindre l'Allemagne. Pour l'ONAC, 54% des travailleurs déplacés proviennent du monde ouvrier, tandis que l'échantillon du BAMC estime ce pourcentage à 63,5%⁹⁸⁶. Les employés forment un groupe plus modeste, mais tout de même important, avoisinant les 20% des requis. Tandis que la population française compte quelques 30% de personnes travaillant dans l'agriculture, la proportion de cultivateurs ayant eu à quitter la France s'établit autour de 13%.

⁹⁸² Céline Malherbe, *Les travailleurs volontaires en Allemagne pendant la Seconde guerre mondiale : étude sociologique réalisée sur un échantillon de 2 106 personnes*, mémoire de maîtrise, Caen, 2001.

⁹⁸³ Patrice Arnaud, *Les travailleurs civils français en Allemagne pendant la Seconde guerre mondiale (1940-1945) : travail, vie quotidienne, accommodement, résistance et répression*, Thèse de 3^{ème} cycle sous la direction de Jean-Louis Robert, soutenue à l'Université de Paris I le 11 décembre 2006.

⁹⁸⁴ L'office National des Anciens Combattants (ONAC) a fait dépouiller deux cents dossiers dans vingt-trois départements, soit une base de données portant sur quatre mille six cents individus. (Selon J. Quellien, « Les travailleurs français en Allemagne, essai d'approche statistique », *op. cit.*, p. 68-69).

⁹⁸⁵ Une étude a été faite à partir des dossiers possédés par le Bureau des Archives du Monde Combattant (BAMC). Le travail s'appuie sur l'étude des travailleurs requis dont le nom de famille commence par la lettre B. (J. Quellien, « Les travailleurs français en Allemagne, essai d'approche statistique », *op. cit.*, p. 69).

⁹⁸⁶ Jean Quellien, « Les travailleurs français en Allemagne, essai d'approche statistique », *op. cit.*, p. 78.

Il est vrai que ces derniers sont au départ protégés par les exemptions, avant d'être eux aussi contraints à partir. A contrario, les catégories socioprofessionnelles aisées échappent davantage aux réquisitions : patrons, cadres supérieurs et commerçants ne sont qu'une toute petite minorité à devoir s'expatrier, minorité de surcroît bien inférieure à la proportion qu'ils occupent au sein de la société française.

L'origine géographique constitue une autre des caractéristiques étudiées à partir des échantillons. Dans ce domaine, la zone Nord est, selon Jean Quellien, beaucoup plus durement touchée que la zone Sud puisque 70 à 73% des personnes déplacées résidaient avant leur envoi dans le Reich en zone dite occupée. En croisant une nouvelle fois une pluralité de sources, l'historien parvient à déceler les régions ayant été les plus lourdement ponctionnées: le bassin parisien, l'Est de la France, les régions du Maine, du Poitou et du Sud-ouest. Elles sont par contre bien plus faibles en Bretagne, en Savoie et en Corse.

Comme les hommes requis, et comme d'ailleurs les hommes partis volontairement pour le travail⁹⁸⁷, les femmes qui rejoignent l'Allemagne sont majoritairement des ouvrières (46%) peu ou pas qualifiées. 19% d'entre elles se déclarent « sans profession » au moment où elles quittent la France. 9% viennent du secteur du commerce, environ 20% sont employées ou cadres inférieures. Une infime minorité exerçait une profession libérale ou travaillait dans le secteur de l'artisanat. En croisant ces données - et notamment la proportion prise par les femmes ouvrières et sans profession - avec les dossiers médicaux des candidates au départ pour l'année 1941 préservés aux Archives nationales, Patrice Arnaud aboutit à la conclusion selon laquelle la majorité des travailleuses provient d'un milieu défavorisé, voire très défavorisé. Il note en effet que le nombre de femmes volontaires refusées par les Allemands pour raison médicale est conséquent: 46,5% des examens aboutissent ainsi à un refus pour un départ immédiat (deux mille cent dix-huit femmes sur quatre mille cinq cent trente-huit dossiers) et parmi elles, mille six cent vingt-sept sont acceptées avec, au préalable, une obligation de soin avant de rejoindre le Reich⁹⁸⁸. Si de tels résultats apparaissent pour celles qui ont passé cette visite, on peut supposer que les femmes qui quittent la France sans en avoir bénéficié possèdent un profil analogue.

⁹⁸⁷ Céline Malherbe identifie 47,3% d'ouvriers volontaires. (Chiffre cité par Patrice Arnaud, *Les travailleurs civils français en Allemagne pendant la Seconde guerre mondiale (1940-1945) : travail, vie quotidienne, accommodement, résistance et répression*, op. cit., p. 72.

⁹⁸⁸ Les maladies citées sont : les maladies vénériennes dans 64,8% des cas, la tuberculose (12,2% des cas), un mauvais état général (14,3%). Patrice Arnaud, *Les travailleurs civils français en Allemagne pendant la Seconde guerre mondiale (1940-1945) : travail, vie quotidienne, accommodement, résistance et répression*, op. cit., p. 73.

3.1.2.4 Les jeunes en uniforme et encadrés : des requis protégés

Parmi les requis, certains arrivent en Allemagne dans des conditions assez différentes de leurs confrères : ils sont encadrés par des « Chefs », portent un uniforme (vert ou bleu) et sont regroupés en petites unités à l'intérieur des camps. Deux initiatives se mettent en effet en place à partir de septembre 1942 afin de accompagner les plus jeunes durant leur périple en Allemagne: celle conduite par les Chantiers de Jeunesse et celle menée par le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse du Ministère de l'Education Nationale. Pour les deux, il s'agit de faciliter leur départ vers le Reich, tout en tentant de leur garantir des conditions de vie acceptables en territoire étranger.

La première organisation est la JOFTA (Jeunes Ouvriers Français Travaillant en Allemagne). Créée par circulaire le 12 septembre 1942⁹⁸⁹ et placée sous la responsabilité d'Henri Chaix⁹⁹⁰ lui-même hiérarchiquement sous les ordres de Georges Lamirand⁹⁹¹, cette section a pour mission de prendre en charge les jeunes en partance pour l'Allemagne qui n'ont aucune expérience professionnelle de manière à « *transformer la qualité de non spécialistes des Jeunes, à leur départ pour l'Allemagne, en une condition d'ouvriers spécialisés*⁹⁹² ». Pour cela, la circulaire prévoit qu'ils soient rassemblés dans des centres régionaux d'hébergement où ils reçoivent l'uniforme du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse (uniforme bleu⁹⁹³) et où ils subissent des examens médicaux et un bilan d'orientation professionnelle. Ensuite, ils sont regroupés à Paris ou Nancy d'où ils sont transférés, soit dans des écoles de formation françaises, soit dans des centres de formation en Allemagne pour y vivre un apprentissage accéléré d'une durée de trois mois. A l'issue de celui-ci, ils sont envoyés dans un camp en restant normalement de nouveau groupés. De toute façon, le premier départ de jeunes en

⁹⁸⁹ Selon R. Micard, il s'agit de la circulaire n° 166 signée par Henri Chaix, Chef du Service des Jeunes Ouvriers Français Travaillant en Allemagne, Secrétariat général à la Jeunesse, Ministère de l'Education Nationale, 12 septembre 1942. (Roger Micard, *Pour l'honneur. Contribution à l'histoire des prélèvements de main-d'œuvre parmi les jeunes Français par l'Allemagne nazie : la JOFTA, Jeunesse Ouvrière française travaillant en Allemagne, le SET, Service Encadré du Travail*, Libourne, R. Micard, 1987, p. 4.

⁹⁹⁰ Selon Roger Micard, Henri Chaix est licencié en droit. Il est fait prisonnier en 1940 et détenu à l'Oflag IIIC avant d'être « mis en congé de captivité » pour participer au relèvement économique de la France (R. Micard, *Ibid*, p. 3). Il est présenté à Georges Lamirand par un autre ancien prisonnier de guerre, Pierre Jarry, lui-même missionné depuis son retour d'Allemagne pour réfléchir sur le problème de l'encadrement des jeunes en partance pour l'Allemagne.

⁹⁹¹ Georges Lamirand est secrétaire d'Etat à la Jeunesse du 27 septembre 1940 au 24 mars 1943.

⁹⁹² AN, AJ/39/175. *Présentation du service des JOFTA*, document transmis aux commissaires en chef des Chantiers de la Jeunesse le 31 juillet 1943.

⁹⁹³ « *Un béret, un blouson bleu marine avec la Francisque sur la manche, des pantalons bouffants serrés à la cheville par des guêtres blanches, de solides chaussures de montagne. Ils ont fière allure et, conscient de leur responsabilité, ils ont une tenue impeccable* ». « Quarante heures chez les JOFTA », article publié dans *Le Pont* en juillet 1943 et reproduit dans Bulletin du Centre d'information du travail français en Allemagne, n° 6, 7 août 1943.

uniformes en uniforme bleu a lieu en janvier 1943⁹⁹⁴, suivi de quelques autres les mois suivants. La propagande vante les mérites de cette organisation tant sur le plan de la formation professionnelle que sur celui des conditions de vie réservées aux jeunes. Un clip d'une minute passe ainsi sur *France Actualité* le 16 juillet 1943, mettant en scène un groupe de jeunes français apprenant un métier et visitant « *durant leurs heures de loisir* » la ville d'Ausburg⁹⁹⁵. Autre support de propagande, mais discours analogue, un tract non daté comprend des dessins symbolisant des loisirs sportifs :

Le stage terminé, toujours groupés et encadrés, ils vont travailler dans les usines allemandes où ils reçoivent le salaire auquel leur donne droit leur spécialité⁹⁹⁶.

En juillet 1943, le premier numéro du *Bulletin du Centre d'information du travail français en Allemagne* ne manque pas de dresser le panorama des conditions de vie des jeunes de la JOFTA : le stage est présenté comme très formateur et les temps libres sont mis en avant à force d'exemples⁹⁹⁷. Malgré tout, l'institution ne semble pas connaître un grand rayonnement jusqu'à l'été 1943, R. Micard évaluant tout au plus à 2 285 le nombre de personnes passées par cette institution en un an⁹⁹⁸. En revanche, dès cette période, grâce à des accords tissés avec les Autorités allemandes, la JOFTA est en mesure d'envoyer les jeunes en groupes dans des camps ciblés, accompagnés par des Chefs de camps français, « *véritables pionniers* »⁹⁹⁹, selon les propos tenus par H. Chaix. Ces derniers suivent eux-mêmes une session de formation à Paris avant de quitter le sol français¹⁰⁰⁰. Leur mission est précisée dans une note rédigée à leur intention par H. Chaix en mai 1943 :

Vous êtes responsable de leur tenue et de leur travail devant les Autorités Allemandes.
Vous êtes responsable de leur éducation devant vous-même et par devers eux¹⁰⁰¹.

A leur arrivée dans le Reich, ils s'assurent que les usines allemandes respectent les accords tissés entre les deux gouvernements : les jeunes doivent rester ensemble tout en étant séparés

⁹⁹⁴ Un départ de quarante jeunes est souligné par Roger Micard (Roger Micard, *Pour l'honneur op. cit.*, p. 6), chiffre que l'on retrouve dans l'édition du 19 janvier du journal *Ouest-Eclair* (« Les Jeunes de la Relève à l'Arc de Triomphe », *L'Ouest Eclair*, n° 16754, 19 janvier 1943, p. 1).

⁹⁹⁵ INA, « Vie des jeunes travailleurs français en Allemagne », *France actualités*, 16 juillet 1943.

⁹⁹⁶ AN, 72aj/2112. Fonds Gérard Sylvain. Tract en trois volets intitulé : « *La relève ne doit pas se faire sans la Jeunesse. Ton travail brisera leur chaîne* ». Voir annexe n° 28.

⁹⁹⁷ AN, 83aj/36, *Bulletin du Centre d'Information du Travail Français en Allemagne*, n° 1, 3 juillet 1943.

⁹⁹⁸ R. Micard, « Jeunes Ouvriers Français travaillant en Allemagne (JOFTA). Le Service Encadré du Travail », in Pierre Martin, *op. cit.*, p. 70.

⁹⁹⁹ AN, AJ/39/174. Henri Chaix, *Message du Chef du Service JOFTA à MM les Chefs de camp*, n° 2, 15 juin 1943.

¹⁰⁰⁰ Cette information figure dans : « Deux mille jeunes des « chantiers » partent groupés en Allemagne », *Ouest-Eclair*, 3 juillet 1943, p. 2.

¹⁰⁰¹ AN, AJ/39/174. Message du Chef du service JOFTA à MM les Chefs de camps, n° 1, 15 mai 1943.

des autres requis à l'intérieur des camps, leur logement doit se trouver à proximité de l'usine, ils sont censés disposer d'une salle de récréation et sont commandés par un Chef français dès lors qu'ils sont plus de deux cents¹⁰⁰². Paul Muguet est ainsi envoyé à Hamburg à compter du 21 juillet 1943 pour prendre la direction du camp de la firme « Eisen und Metall », et ainsi « s'occuper de promouvoir le bien-être physique et moral des Jeunes qui lui sont confiés »¹⁰⁰³. L'avis des jeunes stagiaires sur cette expérience est, néanmoins, nuancé. Pierre Chanteret, convoqué pour partir en Allemagne en mai 1943, décrit dans son témoignage les quelques jours chaotiques qu'il passe au sein de la JOFTA. S'il a décidé de rejoindre l'organisation de manière à partir en groupe et encadré en Allemagne, il avoue ne pas véritablement comprendre ses fonctions réelles ni les liens entretenus avec les Chantiers¹⁰⁰⁴.

C'est entre les mois de mai et juillet 1943 que l'histoire des JOFTA croise justement celle des Chantiers de la Jeunesse. Comme le mettent en évidence les différents travaux portant sur l'histoire de cette organisation singulière née au lendemain de la défaite¹⁰⁰⁵, son fonctionnement est profondément perturbé par la loi du 16 février 1943¹⁰⁰⁶ qui, touchant les hommes nés en 1920, 1921 et 1922, affecte par la même la population destinée à rejoindre les différents groupements placés sous la responsabilité du Général de la Porte du Theil¹⁰⁰⁷. Une note rédigée au printemps 1943 stipule :

Le départ pour l'Allemagne d'un contingent de 15.000 (et même 10.000) des jeunes des Chantiers de Jeunesse avant la date normale de libération du contingent auquel ils appartiennent aurait des conséquences extrêmement graves qui mettraient en cause l'existence même des Chantiers¹⁰⁰⁸.

¹⁰⁰² AN, AJ/39/174. *Directives données aux Usines Allemandes recevant des groupements de Jeunes Français pour la Formation Professionnelle dans la Métallurgie*, sd, non signé.

¹⁰⁰³ AN, AJ/39/174. Courrier signé par H. Chaix et daté du 21 juillet 1943.

¹⁰⁰⁴ 1K 301, 41 20 04. Carton n° 12, Témoignage de P. Chanteret, article paru dans les Cahiers du CERP, n° 4, mars 1982.

¹⁰⁰⁵ Suite à la signature de la Convention d'armistice, environ 90 000 hommes (40 000 soldats et 50 000 jeunes recrues qui devaient rejoindre les dépôts) se retrouvent démobilisés. Pour gérer cette masse d'hommes, le secrétaire d'Etat à la Guerre entreprend de les regrouper et les place sous la responsabilité du Général de La Porte du Theil. La loi du 1^{er} août 1940 instaure pour ces derniers un service de six mois de *Groupements de jeunesse*, première appellation des Chantiers de Jeunesse. La loi du 18 janvier 1941 entérine cette institution : celle-ci est rattachée au secrétariat d'Etat à l'Education Nationale et à la Jeunesse et est chargée d'organiser les stages obligatoires de huit mois imposés aux jeunes hommes au cours de leur vingtième année.

¹⁰⁰⁶ Elle est d'autant plus perturbée par cette loi qu'elle se retrouve placée sous l'autorité directe du Chef du gouvernement à partir du décret du 5 mars 1943 alors qu'elle dépendait jusque-là de l'Education Nationale.

¹⁰⁰⁷ Loi du 18 janvier 1941 : « *Tout citoyen français de sexe masculin doit accomplir au cours de sa vingtième année un stage dans un Chantier de la Jeunesse. La durée du stage est de huit mois* ». Référence citée par C. Pécout, *Les Chantiers de la Jeunesse et la revitalisation physique et morale de la jeunesse française 1940-1944*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 53.

¹⁰⁰⁸ AN, 39aj/174, *Note sur la situation des Chantiers de la Jeunesse au regard du Service du Travail Obligatoire*, non signée, non datée.

Cette difficulté s'accroît encore lorsque, face aux demandes toujours plus pressantes des Allemands, le gouvernement limite de manière drastique les exemptions initialement prévues et impose le départ rapide de la quasi-totalité des jeunes nés en 1922¹⁰⁰⁹. Le général de La Porte du Theil le rappelle à ses subordonnés en juin 1943 :

TOUTE LA CLASSE 42 DOIT PARTIR. TOUTE. SANS AUCUNE EXCEPTION. TOUTE¹⁰¹⁰. Ni services militaires, ni service dans les Chantiers, rien ne compte¹⁰¹¹.

Le contingent entré aux Chantiers en novembre 1942, c'est-à-dire les 32 500 hommes¹⁰¹² libérables en juillet 1943, est directement concerné par ce départ, exception faite pour les jeunes reconnus inaptes et ceux qui n'ont pas encore atteint l'âge minimum. Effectivement, selon les documents d'archives, entre 16 372 et 16 586¹⁰¹³ jeunes incorporés dans les Chantiers quittent le sol français pour l'Allemagne entre la fin du printemps et le début du mois d'août¹⁰¹⁴. Avant eux, des départs individuels ont lieu dès les mois de février-mars, touchant d'anciens des Chantiers démobilisés, départs qui, selon Pierre Martin¹⁰¹⁵, se sont effectués dans des conditions difficiles, laissant les jeunes en proie au désarroi le plus complet¹⁰¹⁶.

¹⁰⁰⁹ Dans l'Instruction du 21 juillet 1943, il est stipulé que les règles relatives aux cas d'exemptions prévus pour le départ en Allemagne ont été modifiées. Des règles plus restrictives ont été appliquées et selon le télégramme n° C.197 du 28 mai 1943, tous doivent être affectés en Allemagne sous réserve d'être aptes physiquement. (AN, AJ/39/174, Commissariat Général au Service du Travail Obligatoire, *Instruction* du 21 juillet 1943, p. 1.)

¹⁰¹⁰ Souligné et en majuscule dans le texte original.

¹⁰¹¹ AN, AJ/39/174. Général de la Porte du Theil, *Note du Commissaire Général*, 7 juin 1943. Ce même document figure aussi dans les archives du SHAT : SHAT, 1K301. Carton n° 9. Document n° 20/50/027.

¹⁰¹² Chiffre donné dans un document intitulé : AN, AJ/39/174. *Organisation. Commandement. O.C.A/G.9. Récapitulation*, daté du 14 juillet 1943. Ce même chiffre est repris par Pierre Giolitto, *Histoire de la jeunesse sous Vichy*, Paris, Perrin, 1991, p. 596. Dans un autre document, ce sont 36 500 personnes qui sont recensées dans les Chantiers. AN, 39aj/174, *Note sur la situation des Chantiers de la Jeunesse au regard du Service du Travail Obligatoire*, non signée, non datée.

¹⁰¹³ Ce chiffre est donné par la Monographie DP1, *Exploitation de la main-d'œuvre française par l'Allemagne*, Imprimerie nationale, 1948, p. 115-117. Olivier Faron avance lui le chiffre de 16 372 personnes (Olivier Faron, *Les Chantiers de Jeunesse. Avoir vingt ans sous Pétain*, Paris, Grasset, 2011, p. 203). Si Pierre Martin reprend lui aussi le chiffre est de 16 372 personnes. (Pierre Martin, *La mission des Chantiers de Jeunesse en Allemagne*, Paris, Lavauzelle, 1992, p. 26), il cite par ailleurs un document rédigé par R. Cottin dans lequel lui-même évalue à 16 586 jeunes le nombre de partants. La différence entre les sources provient du nombre d'individus concernés par le 1^{er} départ, 4 986 pour les uns, 5 200 pour les autres.

¹⁰¹⁴ Le document datant de juillet 1943 (AN, AJ/39/174. *Organisation. Commandement. O.C.A/G.9. Récapitulation*, daté du 14 juillet 1943) rend compte des effectifs des deux premiers départs, celui de la fin du mois de mai (4 986) et celui du 2 juin au 2 juillet (9 554) et établit le chiffre de 14 540 personnes. Le dernier départ a lieu entre le 17 et le 28 juillet et concerne 1 832 personnes (AN, AJ/39/174, *Récapitulatif des départs au STO à la date du 5 août 1943*). Ces données confirment le chiffre de 16 372 personnes.

¹⁰¹⁵ Pierre Martin, *La mission des Chantiers*, op. cit., p. 33.

¹⁰¹⁶ Entre encadrement visant à assurer le départ effectif de ces derniers et encadrement recherchant avant tout à minimiser les conséquences du départ sur le plan moral et matériel, les débats restent aujourd'hui entiers. Pierre Martin cite à ce propos René Cottin, commissaire des chantiers : « *Il s'agissait, par des interventions auprès des administrations, par des secours, par une assistance morale, par la présence auprès d'eux de rendre moins pénibles ces dernières heures que les jeunes allaient passer sur le sol de France, de ne pas les abandonner comme des bêtes au moment du départ* ». Les propos tenus dans un document daté du 5 juin 1943 signé par le

Pour faire face à cette réalité et conscient de l'imminence de la réquisition de la classe 42¹⁰¹⁷, le général de la Porte du Theil rédige un projet noté « *confidentiel* » au mois d'avril 1943 dans lequel il envisage plusieurs réalisations, notamment de les « *préparer moralement* » et « *matériellement* » en procurant « *à tous une tenue civile décente et confortable* », mais surtout de :

S'efforcer d'obtenir sur le plan local l'accord des autorités occupantes pour que le plus grand nombre possible de chefs soient autorisés à accompagner les jeunes en Allemagne et poser des jalons pour obtenir le principe de voyages périodiques des chefs¹⁰¹⁸.

Les départs de mai à juin, bien que désordonnés, sont effectivement mieux encadrés : les jeunes quittent les groupements dans lesquels ils effectuent leur service pour rejoindre un centre de regroupement¹⁰¹⁹ où ils sont pris en charge par l'ADAC, l'Association Des Anciens des Chantiers. Celle-ci a reçu la mission de les accompagner moralement et physiquement, de les équiper et les nourrir convenablement. Selon René Cottin, 4 000 des 16 000 jeunes auraient ainsi quitté la France en uniforme vert des Chantiers, d'autres auraient reçu des bleus de travail, des chaussures ou encore des chemises¹⁰²⁰. Sur les incitations du Général de la Porte du Theil, plusieurs Chefs de groupement manifestent leur volonté de suivre les jeunes qu'ils encadreraient jusqu'à leur nouveau lieu de vie. Dès le 29 mai, chaque train comprend ainsi deux Chefs chargés de rester avec les jeunes au moins jusqu'à la frontière¹⁰²¹, d'aucuns ayant même réussi à entrer en Allemagne. Le 26 juin 1943, six cadres¹⁰²², dont le Chef Georges Toupet, suivent leurs jeunes dans le *Gau Oberschlesien*¹⁰²³ à Kattowitz sous la

commissaire J. Dussailly concernant les départs du début du mois de juin depuis le centre de Limoges sont d'une autre teneur : « *Maintenant, les jeunes sont en défiance, ils n'ont plus confiance en leurs Chefs et les deux derniers contingents fournis n'ont pu l'être qu'en séquestrant les Jeunes par des Chefs énergiques. En somme, grâce à la publication malencontreuse de la presse et de la radio, le départ du Groupement a pris l'allure d'une véritable déportation* ». (AN, AJ/39/175. Chantiers de la Jeunesse, Groupement « Sully » n° 34, n° 97/I/C, le commissaire J. Dussailly à Monsieur le Commissaire général des Chantiers de la Jeunesse, 5 juin 1943.

¹⁰¹⁷ « *Je sais bien que le cas de prélèvement aux chantiers ne se produira pas, mais ce qui se produira en juin, c'est le départ de tous les disponibles directement du Chantier* ». AN, AJ/39/174, J. De la Porte du Theil, *Schéma des opérations à exécuter en cas de départ des jeunes pour le STO*, document noté « *confidentiel* » joint à une note datée du 28 avril 1943.

¹⁰¹⁸ AN, AJ/39/174, J. De la Porte du Theil, *Schéma des opérations à exécuter en cas de départ des jeunes pour le STO*, document noté « *confidentiel* » joint à une note datée du 28 avril 1943, p. 3.

¹⁰¹⁹ Il en existe trois : Limoges, Avignon et Pont-de-Claix.

¹⁰²⁰ Commissaire René Cottin, *Rôle et fonctionnement des centres d'accueil « Chantiers » en mai, juin et juillet 1943*, Paris, 31 mars 1946, cité dans Pierre Martin, *La mission des Chantiers*, op. cit., p. 36.

¹⁰²¹ Commissaire René Cottin, *Rôle et fonctionnement des centres d'accueil « Chantiers » en mai, juin et juillet 1943* mars 1946, cité dans Pierre Martin, *La mission des Chantiers*, op. cit., p. 35.

¹⁰²² Il s'agit du commissaire adjoint Mermillod, du commissaire assistant Lemaire, des chefs de groupe de Kerengal, Toupet, Grange, Devaux.

¹⁰²³ AN, AJ/39/174. Lettre du Commissaire-Adjoint Mermillod, Chef du détachement de Marche de Kattowitz adressée à Monsieur le Commissaire Général des Chantiers de Jeunesse, le 28 juin 1943.

direction du Commissaire Mermillod¹⁰²⁴. Séparés en dépit de leurs protestations, quatre des Chefs restent en Allemagne et prennent la tête d'un groupe de jeunes. Georges Toupet devient ainsi responsable avec René Devaux de quatre cent cinquante-six jeunes travaillant à Auschwitz pour l'IG-Farben¹⁰²⁵.

Progressivement des pourparlers s'engagent entre le Commissariat général des Chantiers de la Jeunesse, le Chef du Gouvernement français, les responsables allemands du MbF pour réglementer et officialiser les «*départs en groupes encadrés et habillés en uniformes chantier*»¹⁰²⁶. A partir du 1^{er} juillet¹⁰²⁷ une procédure ayant l'aval des Allemands est mise en place. Seule la JOFTA ayant, à leurs yeux, une réelle légitimité, c'est sous la tutelle de celle-ci que les Chefs des chantiers de Jeunesse sont autorisés à gagner l'Allemagne auprès de «*leurs*» jeunes¹⁰²⁸.

Par ailleurs, et lorsque le départ encadré fut admis, il apparut que l'encadrement des jeunes travailleurs français en Allemagne ne pouvait se faire (à la suite d'accord intervenus entre les Allemands et le Gouvernement Français) que par l'intermédiaire de la JOFTA, (Jeunes ouvriers Français Travaillant en Allemagne), mission dépendant elle du secrétariat général à la Jeunesse¹⁰²⁹.

André Gelly profite de cette mesure et quitte la France en uniforme des Chantiers, sous la direction de deux Chefs, en direction de Wien¹⁰³⁰. Envoyé dans la même ville avec un groupe de requis, un chef des chantiers se félicite des conditions dans lesquels le départ et le voyage se sont effectués :

Vous avez dû apprendre que le contingent de la classe 42 libérable des chantiers était parti en uniforme et organisé en groupe ayant à leur tête un chef de groupe parti

¹⁰²⁴ *Ibid*

¹⁰²⁵ AN, AJ/39/175. Compte rendu de voyage en Allemagne rédigé par le commissaire adjoint Mermillot le 27 juillet 1943 et adressé à Monsieur Frantz, Chef de la mission Jeunesse auprès du secrétaire Général du Chef du Gouvernement, p. 2.

¹⁰²⁶ AN, AJ/39/175. Commissariat général des Chantiers de la Jeunesse, n° 812/D.A.S, *Note d'information relative au départ des jeunes des Chantiers en Allemagne au titre du STO*, sd, p. 4, p. 5.

¹⁰²⁷ Date citée par René Cottin, in Pierre Martin, *La mission des Chantiers*, op. cit., p. 35. Cette date est confirmée par la *Note d'Information* rédigée par le Commissariat dans laquelle il est spécifié que les pourparlers ont duré jusqu'au 30 juin avant que les premiers départs sous l'égide de la JOFTA n'ait lieu. (AN, AJ/39/175. Commissariat général des Chantiers de la Jeunesse, n° 812/D.A.S, *Note d'Information relative au départ des jeunes des Chantiers en Allemagne au titre du STO*, sd, p. 5-6).

¹⁰²⁸ Les liens entre les deux instances ne débutent cependant pas à la fin du mois de juin. En effet, dès le milieu du mois de mai des courriers sont échangés entre les principaux responsables pour anticiper la mise en place d'une formation professionnelle à l'adresse des jeunes (AN, AJ/39/174, le Secrétaire Général du Gouvernement, Mission de la Jeunesse à Monsieur le Commissaire Général des Chantiers de la Jeunesse, 14 mai 1943).

¹⁰²⁹ AN, AJ/39/175. Commissariat général des Chantiers de la Jeunesse, n° 812/D.A.S, *Note d'information relative au départ des jeunes des Chantiers en Allemagne au titre du STO*, sd, p. 4.

¹⁰³⁰ André Gelly, „Wiener Neustadt, Berlin, Minsk“, in Jean Raibaud, Henri Henric, *Témoins de la fin du III^e Reich. Des polytechniciens racontent*, op. cit., p. 355.

volontaire. Tous, nous avons touché des uniformes neufs et la tenue des jeunes était irréprochable, le départ fut rutilant¹⁰³¹.

Selon une note manuscrite du commissaire-adjoint Martin rédigée en mars 1945, le nombre de jeunes effectivement concernés par le port de l'uniforme reste somme toute assez modeste : dix mille sept cent quatre-vingt-dix portant celui des Chantiers et trois mille deux cent vingt-cinq celui des JOFTA¹⁰³².

3.1.3 Lieux et conditions de vie des Français en Allemagne

3.1.3.1 Des destinations très variées

Comme le met en évidence Patrice Arnaud, les Français sont répartis de façon non homogène dans le Reich¹⁰³³. Les grandes villes allemandes aspirent un nombre de travailleurs conséquent. En septembre 1944, Berlin compte 66 796 Français, parmi lesquels 1/5 de l'ensemble de la population féminine envoyée en Allemagne (8 000 femmes soit 18,7% d'entre elles). A Wien vivent 19 672 personnes, à Munich 28 848. Si les français sont très présents dans certains *Gaue* comme celui de Westmark (22 107 Français dont 3 072 femmes) Thuringe (22 505 dont 1 165 femmes) ou encore Hanovre Sud (22680 parmi lesquels 1 180 femmes), ils sont en nombre bien plus réduit dans d'autres régions, notamment au Tyrol (2987 dont 205 femmes) ou en Mecklembourg (6 815 six au total, dont 371 femmes). De façon générale, la proportion de femmes suit celle des hommes, excepté pour les régions les plus au Nord et à l'Est du Reich : 15 262 (2,5%) sont ainsi envoyés en Prusse Occidentale pour seulement deux 241 (0,5%), 27 731 en Poméranie dont 233 femmes¹⁰³⁴.

Au-delà de ces premières indications, une donnée semble importante à prendre en considération pour appréhender les conditions de vie des requis : le pourcentage de Français par rapport au nombre total de travailleurs étrangers en Allemagne. Évalués à 10,8% toutes régions confondues, certains *Gaue* sont en effet largement au-dessus : Franconie (20,5%), Westmark (19,2%) ou Berlin (17,8%). Dans d'autres, au contraire, les Français sont bien plus isolés : ils ne représentent que 6,6% des travailleurs en Prusse Occidentale, 7,9% dans le Danube supérieur. Il est cohérent de penser que plus le nombre et la proportion de Français

¹⁰³¹ AN, AJ/39/175. Lettre de René Debeyne datée du 14 juillet 1943.

¹⁰³² Pierre Martin, *op. cit.*, p. 143. L'auteur se réfère à une note manuscrite rédigée par lui-même en mars 1945.

¹⁰³³ Patrice Arnaud, *Les STO. Histoire des Français requis en Allemagne nazie*, *op. cit.*, p. 45-47.

¹⁰³⁴ Ces chiffres proviennent d'un document rédigé par l'Office de statistique du Reich n° 1112, daté de septembre 1944 figurant dans l'ouvrage d'Helga Elisabeth Bories-Sawala. Voir annexe n° 6, p. 1394..

sont conséquents, plus la mise en place d'une organisation française sera efficace et inversement.

3.1.3.2 Des logements très hétérogènes

A leur arrivée, les Français découvrent une réalité souvent bien différente de celle présentée dans les documents de propagande. Les conditions de logement sont, excepté dans des cas très rares¹⁰³⁵, spartiates. Il existe une multitude de cas particuliers, et ce, malgré le fait que la gestion des populations étrangères soit l'objet de tout un ensemble de textes et de mesures pris par la DAF. Un travailleur exprime très clairement son mécontentement dans une lettre qu'il adresse clandestinement à sa famille en mai 1943 : « *Tout d'abord, on n'a rien de tout ce qu'on nous avait promis*¹⁰³⁶ ».

Une fois passé le centre de triage, les requis sont normalement logés soit dans des camps, soit chez l'habitant, comme le précise d'ailleurs une des brochures de propagande française :

Le plus souvent, le travailleur français devra coucher dans un camp. Dans certains cas, il aura la latitude de louer une chambre en ville [...]. Comment ce camp est-il aménagé ? Du mieux possible eu égard aux circonstances¹⁰³⁷.

Concernant les camps, les conditions d'hébergement sont normalement fixées par un texte publié en 1934¹⁰³⁸ et dont le décret d'application date de 1938¹⁰³⁹. Ces derniers assurent une vie décente aux travailleurs. Cependant, les critères posés dans les années trente connaissent de nombreuses entorses en raison de l'afflux d'étrangers, si bien qu'une mise à jour est rédigée en juillet 1943¹⁰⁴⁰. Ce nouveau décret prévoit que toutes les entreprises souhaitant loger des requis se conforment strictement aux prescriptions données sous peine d'amendes. Pour assurer la protection des travailleurs, il est demandé que le camp soit « *gardé et clôturé* », tout en étant aménagé avec goût pour conserver « *la joie dans le travail* »¹⁰⁴¹. Pour dormir, chaque travailleur doit disposer d'un lit et d'un cubage de sept mètres cubes,

¹⁰³⁵ Certains requis sont par exemple logés dans une villa, la Villa Miralanda qui possède un confort parfait et un accès direct sur un lac privatif. Une photo de celle-ci figure dans une des brochures éditée par la propagande.

AN, 72aj/255. *Images de la vie de ceux qui sont partis*, sd, p. 19

¹⁰³⁶ AN, F/9/3274. Extrait d'une lettre adressée clandestinement par un travailleur forcé en Allemagne à sa famille, Hamburg, le 7 mai 1943.

¹⁰³⁷ AN, 83aj/36. René Guerdan, *Travailleur qui part pour l'Allemagne, voici ce que tu dois savoir*, Aubenas, Editions Habaut-Le Gonidec, sd, p. 28.

¹⁰³⁸ *Reichsgesetzblatt I S. 1234*, 12. Dezember 1934.

¹⁰³⁹ Selon Patrice Arnaud, *Les STO. Histoire des Français requis en Allemagne nazie*, op. cit., p. 158.

¹⁰⁴⁰ AN, AJ/40/1499. *Verordnung über die lagermäßige Unterbringung von Arbeitskräften während der Dauer des Krieges von 14. Juli 43*. La version en français figure dans : AN, 83aj/5. *Note de documentation n° 100.083: ordonnance du 14 juillet 1943 sur l'hébergement des travailleurs dans les camps pendant la guerre*, *Reichsgesetzblatt. I.S.388*, Paris le 20 novembre 1943. L'ordonnance concerne tous les travailleurs excepté les ouvriers agricoles et forestiers.

¹⁰⁴¹ *Ibid.*, p. 2.

d'installations pour ranger ses affaires, d'un siège et d'une table. Suivant le nombre d'ouvriers, le camp est supposé posséder des salles communes dans lesquelles les travailleurs « *pourront profiter de leurs heures de liberté pour se reposer et se distraire* »¹⁰⁴². L'hygiène est assurée grâce à la présence d'un lavabo pour cinq ouvriers. Tous doivent pouvoir prendre une douche chaude par semaine. La surveillance, la propreté, l'organisation générale du camp, la nourriture et les loisirs sont placés sous la direction et la responsabilité du *Lagerführer* qui a été spécifiquement formé par la DAF pour occuper ce poste. Celui-ci est responsable de la sécurité du camp tout en assurant la rentabilité des ouvriers. Une brochure lui est chaque mois destinée afin d'homogénéiser la gestion de tous les camps d'Allemagne : *Lagerführer-Sonderdienst*, éditée par la DAF¹⁰⁴³.

Pourtant, les témoignages des requis laissent apparaître des situations plus que variables. Si dans la majeure partie des cas, les anciens travailleurs requis décrivent des camps « classiques » composés de baraques en bois et entourés de barbelés, bien des facteurs peuvent rendre la vie quotidienne très différente. Entre les immenses et les petits camps, ceux qui viennent d'être construits et ceux qui datent d'une dizaine d'années, ceux qui ont été entretenus correctement et ceux qui ont été bombardés, ceux qui possèdent un réseau sanitaire satisfaisant et ceux qui en sont dépourvus, les conditions de vie varient considérablement. René Pic se rappelle d'un très grand camp de cinquante-cinq baraques qui « *ne comprend ni enceinte, ni garde* »¹⁰⁴⁴. Envoyé dans le Niederdonau, J.L. Querreillahc découvre un grand camp et s'indigne de son nouveau lieu d'habitation :

Ma nouvelle demeure est bien lamentable ; les châlits sont branlants, les placards sales et suintant, le jour et les courants d'air passent dans les cloisons aux planches disjointes [...]. La lumière ne marche pas [...]. Des punaises tombent du plafond vermoulu¹⁰⁴⁵.

Jacques Azan est, quant à lui, frappé par la promiscuité de la seule baraque construite à côté des deux hangars de l'usine dans laquelle il est affecté.

Sur un terrain clos, deux hangars contigus formaient le lieu de fabrication sur le côté duquel était accolée une salle de douches avec lavabos. A l'entrée, le bureau du patron et son secrétariat. Les latrines étaient au fond du terrain. La surface restante était assez vaste, une baraque en bois occupait un coin : elle était assez grande pour servir de dortoir et de réfectoire à une trentaine d'ouvriers. Un poêle central chauffait la pièce¹⁰⁴⁶.

¹⁰⁴² *Ibid.*

¹⁰⁴³ Deux exemplaires de cette brochure sont contenus dans un carton d'archive aux Archives Nationales : AN, 83aj/36 : *Lagerführer-Sonderdienst* 9/1944, et *Lagerführer-Sonderdienst* 11/1944.

¹⁰⁴⁴ AC, 27P 297. Chemise Gau Kurhessen, René Pic, *Interrogatoire du 10 février 1945*.

¹⁰⁴⁵ Jean-Louis Querreillahc, *J'étais STO*, Paris, éditions France-Empire, 1958, p. 40.

¹⁰⁴⁶ Jacques Azan, *STO, Service du Travail Obligatoire. Berlin 1943-1945*, Paris, Publibook, 2005.

Les témoignages font par ailleurs état de la présence d'une multitude de nationalités dans les camps¹⁰⁴⁷. Pascal Gil, requis du *Gau* Baden, déclare lors de son « interrogatoire » de fin de captivité : « *Le camp comprend deux baraques de Français, 10 à 12 baraques d'étrangers*¹⁰⁴⁸. » J.L. Quereillahc évoque la présence des Tchèques, des Slovénes, des Croates et des Russes. Pierre Destenay l'exprime par le choix du titre de son ouvrage : *Babel germanique*¹⁰⁴⁹. Dans une *Note d'Information* du Bureau Central de Renseignement Allié, il est possible de lire en août 1943 : « *Les travailleurs français sont mêlés, le plus souvent, à des travailleurs étrangers. On compte parfois 14 nationalités*¹⁰⁵⁰. »

A côté de ces types de camps plus ou moins bien gérés, il existe d'autres formes de logements collectifs : des grandes salles de théâtres réaménagées en dortoirs comme le décrit Pierre Cordier¹⁰⁵¹ ou pour Maurice Fourmont¹⁰⁵², un ancien restaurant¹⁰⁵³, une salle de café¹⁰⁵⁴, des locaux en dur attenant à l'usine, voire comme le précise Jacques Evrard, des grands bateaux¹⁰⁵⁵. Suivant la nature même des logements, les conditions d'hygiène varient elles aussi considérablement. Par exemple, près de Wien, un groupe d'ouvriers se plaint auprès de la Fédération Nationale Ouvrière de l'Industrie Textile de ne pas avoir d'eau courante dans leur camp et d'être infestés de vermine¹⁰⁵⁶. Les jeunes requis encadrés soit par des cadres de la JOFTA, soit par ceux des Chantiers, découvrent eux aussi à leur arrivée des situations très variées. Le détachement parti au début du mois de juillet 1943 pour Wiener-Neustadt n'est ainsi absolument pas attendu et cantonne dans un grand entrepôt¹⁰⁵⁷. A Wien, Roger Debeyne est à l'inverse affecté dans un grand camp bien organisé¹⁰⁵⁸.

¹⁰⁴⁷ Jean-Louis Quereillahc, *J'étais STO*, op.cit, p. 40.

¹⁰⁴⁸ AC, 27 P 795. Chemise *Gau* Baden, Interrogatoire de Pascal Louis Gil, 31 janvier 1945.

¹⁰⁴⁹ Pierre Destenay, *Babel germanique*, Paris, Édition Berger-Levrault, 1948.

¹⁰⁵⁰ AN, F/9/3106. « Les travailleurs requis en Allemagne », *France politique*, 25 août 1943, réception : 15 septembre 1943, diffusion, 9 octobre 1943, p. 2.

¹⁰⁵¹ Pierre Cordier, *STO en 1943*, Paris, La Pensée Universelle, 1988, p. 59.

¹⁰⁵² AC, 27 P 795. Chemise *Gau* Berlin. Interrogatoire de Maurice Fourmont, 2 août 1945.

¹⁰⁵³ AC, 27 P 795. Chemise *Gau* Baden, Interrogatoire de Georges Wilputte, 2 février 1945 ou encore : AC, 27 P 795. Chemise *Gau* Berlin. Interrogatoire de Marcel Razil, 24 mars 1945.

¹⁰⁵⁴ AC, 27 P 795. Chemise *Gau* Baden. Interrogatoire de Gabriel Blain du 27 février 1945, p. 1.

¹⁰⁵⁵ Jacques Evrard, *La déportation des travailleurs français dans le III^e Reich*, Paris, Fayard, Les Grandes Etudes Contemporaines, 1972, p. 199.

¹⁰⁵⁶ AN, 3W118. Lettre de la Fédération Nationale Ouvrière de l'Industrie Textile adressée à Monsieur Bruneton le 28 mai 1943.

¹⁰⁵⁷ AN, AJ/39/175. Lettre du commissaire-assistant Ginesty adressée au commissaire Perronne le 13 juillet 1943, p.1.

¹⁰⁵⁸ AN, AJ/39/175. Lettre de René Debeyne datée du 14 juillet 1943.

3.1.3.3 L'environnement géographique

Les requis ne sont pas obligés de rester l'intérieur des camps lorsqu'ils ne travaillent pas : ils peuvent se déplacer librement dans tous le *Kreis*¹⁰⁵⁹ et le périmètre peut même être augmenté suivant les *Ausweiss* possédés. Charles-Henri-Guy Bazin rapporte que si les policiers à l'entrée du camp exerçaient à leur arrivée au début de l'année 1943 un contrôle strict des *Ausweiss*, très rapidement ils se sont montrés totalement indifférents aux allées et venues des requis français. Seuls, finalement, la nourriture et le logis forcent le travailleur à rejoindre son camp¹⁰⁶⁰. Les polytechniciens requis pour le STO mentionnent dans leur ouvrage collectif le fait qu'ils avaient autorisation de circuler librement dans tout le *Kreis*. Ils précisent qu'avec un minimum de précaution, ils étendaient cette zone selon leur envie, partant ainsi à la découverte du pays¹⁰⁶¹. A Berlin, René Lopériol indique qu'il circulait librement dans un rayon de dix kilomètres¹⁰⁶², propos que confirme Henri Pineau :

Les travailleurs étrangers avaient libre circulation dans le Grand Berlin. Ils pouvaient au même titre que les civils allemands utiliser le tramway, les autobus, le *U-Bahn* et le *S-Bahn*¹⁰⁶³.

L'accès aux moyens de locomotion est aussi mentionné par Jean Borgne affecté dans le *Gau Baden* :

Les déplacements dans la région sont absolument libres sans formalité ni papiers, on peut prendre les trains ou l'autocar sans exhiber de pièces d'identité¹⁰⁶⁴.

Dans tous les cas, le lieu d'habitation du requis a des incidences directes sur ses éventuelles pratiques corporelles : dans les grands camps, il a bien plus de chance d'avoir accès aux installations construites à l'intérieur même de celui-ci. S'il est logé à proximité de l'usine, il lui est parfois possible d'utiliser les équipements sportifs de cette dernière. La libre circulation au sein du *Kreis* accordée aux requis leur permet de se rendre jusqu'aux installations des communes avoisinantes. L'environnement géographique a aussi des répercussions sur les formes de pratique : la proximité ou non de montagnes, de rivières, de lacs, ou celles des grandes zones urbaines modifient de manière importante les loisirs sportifs.

¹⁰⁵⁹ Patrice Arnaud, *Les STO. Histoire des Français requis en Allemagne nazie*, op. cit., p. 203.

¹⁰⁶⁰ Charles-Henri Guy Bazin, « *Déporté du travail* » à la *BMW-Eisenach*, 1943-1945, Bordeaux, édité par l'auteur, 1986, p. 90.

¹⁰⁶¹ Jean Raibaud, Henri Henric, *Témoins de la fin du III^e Reich. Des polytechniciens racontent*, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 53.

¹⁰⁶² AC, 27 P 795. Chemise *Gau* Berlin. Interrogatoire de René Lopériol, 21 février 1945.

¹⁰⁶³ AC, 27 P 795. Chemise *Gau* Berlin. Interrogatoire de Henri Pineau, 5 avril 1945.

¹⁰⁶⁴ AC, 27 P 795. Chemise *Gau* Baden. Interrogatoire de Jean Borgne le 24 mars 1945, p. 2.

3.1.3.4 Des rations alimentaires pauvres mais suffisantes

Théoriquement, des rations alimentaires équivalentes à celles de la population allemande doivent être servies aux travailleurs français. Plus encore, des consignes sont données aux chefs de camps et responsables d'entreprise pour que les repas distribués aux étrangers soient quantitativement et qualitativement suffisants¹⁰⁶⁵. Comme le met en évidence Patrice Arnaud, ces règles sont malheureusement loin d'être respectées, et la nourriture distribuée s'avère à la fois moins riche et moins bonne que celles des Allemands. Pour autant, les sources qu'il a consultées l'amènent aussi à affirmer que les travailleurs n'ont pas vraiment souffert de malnutrition durant l'année 1943¹⁰⁶⁶. Certes, les repas manquent foncièrement de variété, mais ils permettent de couvrir les besoins nutritionnels minimaux.

Les requis ont, quant à eux, des souvenirs très variables. Sans véritablement se plaindre, Albert Kindig évoque la visite d'un officiel de la DAF venu vérifier leur condition de vie, visite durant laquelle les Français se seraient plaints de ne jamais recevoir de « rabe »¹⁰⁶⁷. Quelques pages plus loin, il revient sur sa quête de patates dans les campagnes pour améliorer le quotidien¹⁰⁶⁸. Charles-Henri-Guy Bazin garde un souvenir plus douloureux des rations alimentaires de cette année 1943. Le midi, les Français recevaient à la cantine de l'usine « *un litre d'eau chaude avec quelques légumes de pauvres* » ce qui faisait de la faim une « *irritante compagne* »¹⁰⁶⁹. François Cavanna juge assez sévèrement la nourriture distribuée, mais reconnaît qu'elle n'a rien à voir avec celle qui était servie aux Russes¹⁰⁷⁰. L'enquête réalisée à la fin de l'année 1943 auprès de travailleurs donne un aperçu du mécontentement des ouvriers français par rapport à la nourriture : si deux cent soixante-quinze personnes se déclarent satisfaites, huit cent quarante-huit considèrent recevoir des rations insuffisantes ou mauvaises¹⁰⁷¹.

A côté des rations reçues des Allemands, les requis ont la possibilité d'améliorer leur quotidien, notamment avec les colis en provenance de France. Michel Macé fait mention de ceux qu'il reçoit de sa mère : « *Je reçois de nombreux colis de maman, je ne manque de rien* »¹⁰⁷². Outre cette solution, ceux qui possèdent des tickets de rationnement peuvent

¹⁰⁶⁵ AN, 83aj/36. Amt für Arbeitseinsatz, *Dienstanweisung für Lagerführer der Deutschen Arbeitsfront*, sd, pp. 8-10.

¹⁰⁶⁶ Patrice Arnaud, *Les STO. Histoire des Français requis en Allemagne nazie*, op. cit., p. 203-206.

¹⁰⁶⁷ Christine Kindig, Albert Kindig, *L'odyssée d'un STO à travers l'Europe. Ceux de Neukuhren* op. cit., p. 43.

¹⁰⁶⁸ *Ibid.*, p. 45.

¹⁰⁶⁹ Charles-Henri-Guy Bazin, « *Déporté du travail* » à la BMW-Eisenach, 1943-1945, op. cit., p. 76.

¹⁰⁷⁰ François Cavanna, *Les ruskoffs*, Paris, Belfond, 1979, p. 156-158.

¹⁰⁷¹ AN, 3W/118, *Rapport statistique sur les travailleurs français en Allemagne*, 12 janvier 1944, p. 1.

¹⁰⁷² AN, 72aj/2277. Dossier « Lettres d'un requis du STO à sa famille. Avril 1943-juillet 1944 », lettre de Michel Macé adressée à sa famille le 9 mars 1944.

acheter de la nourriture dans les magasins. D'autres, enfin, pratiquent le marché noir, comme Maurice Georges¹⁰⁷³.

Si la nourriture est loin d'être satisfaisante, elle ne semble pas être un facteur limitatif des pratiques corporelles.

¹⁰⁷³ Maurice Georges, *Le temps des armes sans arme*, Paris, SARL Elvire Editions, 1990, p. 135.

3.2 Des pratiques sportives intégrées à la *Betreuung* qui se structurent sous l'égide de la DOF (février 1943-avril 1944)

3.2.1 Les loisirs des Français, des activités mises sous la tutelle de la DOF par la DAF

Tandis que le nombre de Français volontaires présents en Allemagne avoisine en juillet 1942 les 76 000 personnes, la mise en place de la « Relève » puis les actions Sauckel entraînent plusieurs vagues d'arrivées massives : 240 000 Français rejoignent de force le Reich durant le second semestre 1942 et plus de 400 000 en font de même au cours de l'année 1943¹⁰⁷⁴. Les enjeux liés à leur gestion ne peuvent ici échapper aux services français, enjeux incluant une réflexion sur les activités culturelles et de loisir. Dans ce domaine, des structures préexistent, les *Amicales des Travailleurs Français en Allemagne* impulsées par les services de l'*Auswärtiges Amt*. Elles sont au nombre de cent soixante-douze en 1942. Plusieurs modifications s'opèrent, par contre, courant 1943, qu'il s'agit ici de repérer.

3.2.1.1 La Betreuung des travailleurs français entre les services de la DAF et de la DOF

Le concept de *Betreuung* est essentiel à prendre en considération pour appréhender les efforts consentis par les nazis à l'égard des travailleurs étrangers. Appliquée depuis 1933 en direction des travailleurs allemands, elle constitue, au moins théoriquement, une base dans la gestion de la main-d'œuvre française. Dans le compte rendu d'un discours de Sauckel figurant dans la brochure éditée suite à la *Journée d'études sur le travail français en Allemagne* et qui est publiée par le Ministère de l'Information, il est possible de lire :

En Allemagne, on veille à ce que le travailleur étranger soit nourri et logé selon les méthodes en usage dans son pays, et que ses loisirs soient distribués de la même façon, cela dans la mesure des possibilités et selon les règles appliquées aux travailleurs allemands eux-mêmes [...]. Je sais qu'on ne peut rien obtenir par la terreur¹⁰⁷⁵.

Etant responsable des travailleurs de tous les pays, la DAF est, avec la KdF, chargée d'assumer cette mission. Pour la mener à bien, elle dispose d'un service particulier : l'*Hauptabteilung kulturelle und geistige Betreuung der Ausländer*¹⁰⁷⁶ qui est subdivisé en

¹⁰⁷⁴ Chiffres cités par Dominique Rossignol, « La propagande et le travail en Allemagne », in Bernard Garnier, Jean Quellien, Françoise Passera, La main-d'œuvre française exploitée par le III^e Reich, *op.cit.*, p. 101.

¹⁰⁷⁵ AN, 83aj/36. Ministère de l'Information. Centre d'Information du Travail Français en Allemagne, « La déclaration du Gauleiter Sauckel », *Le travail en Allemagne. Journées d'études de la presse française, Paris, 4 et 5 mars 1943*, p. 37.

¹⁰⁷⁶ AN, 83aj/24. Hauptabteilung kulturelle und geistige Betreuung der Ausländer, 16. Febr. 1944.

cinq bureaux¹⁰⁷⁷. Le premier « *Abteilung I. Freizeitveranstaltung und Sport* » confié à un certain Stenger est plus particulièrement chargé de développer la *Betreuung* à travers les sports, les spectacles ou encore les pièces de théâtre. Le quatrième « *Etat-und Finanzfragen* » gère l'ensemble des questions relatives aux services financiers, notamment les subventions accordées aux commandants allemands de camp pour les activités culturelles, l'achat de matériel divers nécessaire. Le cinquième bureau « *Kartei und Versand* » assume la gestion des livraisons de matériel (dont sportif) et établit des fiches statistiques. Les autres services sont centrés sur la presse, la propagande, les relations avec les autres structures du Reich.

L'instauration des activités entrant dans le cadre de la *Betreuung* est confiée aux différentes cellules de la KdF implantées au niveau régional, à celui du *Kreis* et au niveau local. Néanmoins, la DAF ne néglige pas le premier échelon sur lequel repose la vie quotidienne des travailleurs : celui du camp. Les questions du temps libre et des loisirs des requis sont traitées de façon conséquente dans les directives rédigées à l'attention des chefs de camps. Récapitulant l'ensemble des missions qui sont confiées au *Lagerführer*, la brochure intitulée *Dienstanweisung für Lagerführer der Deutschen Arbeitsfront*¹⁰⁷⁸ développe les thèmes de l'alimentation, de la santé et de l'accès aux soins, mais consacre aussi huit pages aux activités de loisirs et à la conduite de la *Betreuung* auprès des travailleurs étrangers. Il y est spécifiquement noté que le *Lagerführer* est responsable de l'impulsion et de la conduite des activités de loisirs, et que des résultats tangibles sont attendus dans ce domaine.

Der Lagerführer muss sich bei der Betreuung der ausländischen Arbeiter besonders sorgfältig an die gegebenen Richtlinien halten und in allen Zweifelsfällen bei der Kreisverwaltung der Deutschen Arbeitsfront Auskunft holen¹⁰⁷⁹.

Pour ce faire, il lui est demandé de prendre conseil auprès du département de la DAF locale et d'inciter les entreprises à apporter leur contribution en mettant à disposition des salles, des terrains, des instruments et équipements¹⁰⁸⁰. Dans chaque camp, le commandant doit constituer une bibliothèque, mettre des appareils de radio à disposition ainsi que des jeux d'intérieur, organiser des cours de langues vivantes et des pratiques sportives. Il convient de noter que chaque numéro mensuel du *Lagerführer-Sonderdienst*, édité par la DAF¹⁰⁸¹

¹⁰⁷⁷ *Ibid.*

¹⁰⁷⁸ AN, 83aj/36. Amt für Arbeitseinsatz, *Dienstanweisung für Lagerführer der Deutschen Arbeitsfront*, sd. (Une citation de R. Ley datée de novembre 1942, il est toutefois possible d'affirmer que la publication de cette brochure lui est postérieure).

¹⁰⁷⁹ *Ibid.*, p. 23.

¹⁰⁸⁰ *Ibid.*, p. 18.

¹⁰⁸¹ Deux exemplaires de cette brochure sont contenus dans un carton d'archive aux Archives Nationales : AN, 83aj/36 : *Lagerführer-Sonderdienst* 9/1944, et *Lagerführer-Sonderdienst* 11/1944.

développe la thématique de la *Betreuung* et offre des solutions pratiques ainsi que des illustrations.

Un autre élément montre l'attachement des services de la DAF à la conduite de la *Betreuung* auprès des travailleurs étrangers : les rapports mensuels établis par les délégués de *Kreis*. Dans ces derniers appelés *Monatbericht der von der DAF überwachten Lager in der Kreisverwaltung*¹⁰⁸², le délégué rend compte du nombre de camps sous sa juridiction et du nombre de travailleurs y vivant. Dans un chapitre intitulé *Kulturelle soziale und politische Betreuung der Lager*, il décrit les conditions sanitaires, les activités sociales et culturelles mises en place et donne son avis sur les effets que la *Betreuung* produit sur les principaux intéressés.

A partir du mois de mars 1943, la gestion des activités culturelles des requis français connaît une profonde évolution en passant sous la responsabilité de la DOF, comme le rappelle ce court extrait de l'*Introduction à une doctrine de l'action culturelle* :

L'assistance culturelle des travailleurs français d'Allemagne est le monopole de principe et de fait des services culturels de la DOF qui en assume devant le Commissaire Général et devant la DAF toute la responsabilité¹⁰⁸³.

La création de la DOF en février 1943 entraîne en effet une refonte de l'action culturelle et provoque une redéfinition des responsabilités incombant à chacune des institutions. Reconnus et acceptés par la DAF, les services de Bruneton ne sont, toutefois, pas totalement autonomes. Ils ont, certes, une certaine liberté d'action, mais se doivent aussi d'être les courroies de transmission des exigences allemandes, tout comme ils sont censés respecter les conceptions nazies de la *Betreuung*.

La circulaire du 6 juillet 1943¹⁰⁸⁴ fixe le cadre juridique dans lequel s'inscrivent les activités de la délégation française dans le domaine culturel. Signé par le responsable de l'*Amt für Arbeitseinsatz*, Mende, le texte reconnaît la nécessité d'offrir aux travailleurs étrangers des loisirs et la possibilité de se regrouper. Pour en préserver le contrôle, l'ensemble des initiatives des travailleurs est régi par la *Gauverwaltung*, elle-même en relation avec le *Kreistverwaltung* et le *Lagerführer*. Il est donné la possibilité aux travailleurs étrangers de se rassembler dans des locaux spécifiques réservés à cet effet : les *Verkerslokal* et les *Heime*.

¹⁰⁸² Une collection de ces derniers figure aux Archives Nationales pour le *Kreis* Hersfeld sous la cote : AN, AJ/40/1499.

¹⁰⁸³ AN, 83aj/20. *Introduction à une doctrine de l'action culturelle dans les foyers et amicales*, DOF, services culturels (direction), *op. cit.*, p. 2.

¹⁰⁸⁴ AN, 83aj/24. Mende, *Organisation der Überlagermässigen Freizeitgestaltung der ausländischen Arbeitskräfte*, DAF, Amt für Arbeitseinsatz, 6 Juli 1943. Voir annexe n° 29, p. 1470.

L'adresse de ces derniers doit être communiquée à la *Gauwaltung* qui donne son autorisation. Une fois celle-ci obtenue, les travailleurs peuvent utiliser le lieu pour aménager leurs activités. Afin de bénéficier de tels avantages, ils doivent s'être préalablement organisés en communauté, Amicale ou Foyer et avoir désigné leurs responsables. Le choix de leur représentant fait l'objet d'un accord des Autorités compétentes : les services de police locaux, la *Gauwaltung* et dans le cas d'un foyer de camp, du *Lagerführer*. Une fois celui-ci désigné, il lui incombe de constituer une équipe qui, en accord avec le personnel de la DAF, impulse les activités de loisir (théâtre, musique, sport, etc.).

Alors que des communautés françaises préexistaient à ce texte, ce dernier leur octroie donc une reconnaissance officielle et un cadre de fonctionnement précis. Toutes les initiatives de la DOF comme les aides qu'elle est susceptible d'apporter aux travailleurs doivent s'inscrire dans ce cadre. Revenant sur cet épisode, le service culturel de la DOF spécifie en octobre 1944 :

Le 6 juillet 1943, nos communautés culturelles reçoivent leurs statuts et sont officiellement reconnues par le front du travail¹⁰⁸⁵.

3.2.1.2 Une délégation au service de la Révolution nationale

Pour la DOF, les enjeux sont doubles au printemps 1943 : assurer un encadrement suffisant à un effectif important d'individus répartis sur tout le Reich et réussir à se substituer à l'organisation allemande tout en respectant les exigences. Pour y parvenir, il est procédé à un recrutement de personnels important. Pour cela, la DOF démarche auprès des *Stalags* et *Oflags*. Les résultats de cette initiative paraissent probants : 70% de ceux qui sont en poste en janvier 1944 sont d'anciens prisonniers de guerre recrutés, selon G. Bruneton, en raison de leur connaissance de l'allemand, de leur implication et du dévouement dont ils ont fait preuve en captivité à l'égard de leurs camarades et de leur éloignement des débats politiques¹⁰⁸⁶. Pour Patrice Arnaud, les choix se sont surtout portés sur des hommes ayant témoigné d'une fidélité sans faille à l'égard du Maréchal¹⁰⁸⁷. Après étude du profil des cadres de la DOF, il en dresse une sorte d'idéal-type : des hommes jeunes (entre 25 et 35 ans), de droite, pétainistes, croyants. La majeure partie d'entre eux est anticommuniste, anglophobe, mais ne souhaite pas

¹⁰⁸⁵ AN, 83aj/20. Dossier « Berlin. Service culturel ». Document sans titre daté du 13 octobre 1944, p. 3.

¹⁰⁸⁶ AN, 3W114. Procès de Gaston Bruneton. Réponse au procès-verbal d'interrogatoire du 19 juin 1946, p. 5.

¹⁰⁸⁷ Patrice Arnaud, « Gaston Bruneton et l'encadrement des travailleurs français en Allemagne », *op. cit.*, p. 100-101.

la victoire de l'Allemagne¹⁰⁸⁸. Il existe cependant parmi eux « *une minorité active nettement germanophile*¹⁰⁸⁹ ».

Jacques Brière, futur responsable culturel de la DOF, fait partie des prisonniers ayant choisi de rejoindre cette organisation. Dans sa déposition en 1945 lors du procès de G. Bruneton, il retrace son parcours :

J'avais été prisonnier de guerre dans un « *Oflag* » d'où j'étais parti comme volontaire pour faire de l'encadrement dans un *Stalag* en 1942, sur l'invitation de la mission Scapini, où j'ai d'abord effectué un stage. En novembre de la même année, j'ai eu l'occasion d'entrer en rapport avec Bruneton, qui me proposa une affectation dans ses services. [...] j'acceptai cette proposition, et c'est ainsi que j'ai fait partie de la délégation officielle jusqu'à mon évvasion en août 1944¹⁰⁹⁰.

Parmi les camps de prisonniers de guerre, le *Stalag* IA fournit un contingent important de cadres à la Délégation Officielle Française. A partir d'un document intitulé *Liste des adresses des délégués venus du Stalag IA*, il est possible de donner une réalité palpable à cette affirmation : treize anciens du *Stalag*¹⁰⁹¹ se retrouvent ainsi affectés dans les services centraux de la DAF ou du RNS, dont par exemple Louis Mathurin qui devient responsable de la DOF près le RNS. André Dufour, homme de confiance du *Stalag* IA¹⁰⁹² fait partie de ces hommes qui décident de quitter l'univers des barbelés pour rejoindre la DOF¹⁰⁹³ *a priori* dès la fin du mois de novembre 1943¹⁰⁹⁴. Pierre Chaffiotte, alors homme de confiance de *l'Aspilag*¹⁰⁹⁵, prend la même décision quelques mois plus tard¹⁰⁹⁶. Aux premiers cadres partis, viennent s'ajouter de nombreux autres Aspirants : quarante-huit personnes rejoignent les diverses

¹⁰⁸⁸ *Ibid.*

¹⁰⁸⁹ *Ibid.*

¹⁰⁹⁰ AN, 3W114. Haute Cour de justice. Procès contre Bruneton Gaston. Déposition de Jacques Brière le 26 janvier 1945.

¹⁰⁹¹ Une petite précision s'impose ici : le *Stalag* IA appelé *Stablack* est composé de deux structures différentes : *l'Aspilag* et le *Stalag*, le premier accueillant les aspirants, le second les hommes de troupe comme tous les autres *Stalags*. Le Général Didelet gère en tant que doyen ces deux camps. Par contre chacun d'eux possède un homme de confiance. En septembre 1943, Pierre Dufour occupe ce poste au *Stalag* tandis que l'Aspirant Chaffiotte est à *l'Aspilag*.

¹⁰⁹² AN, F/9/2709. Chemise *Stalag* IA, Rapport du délégué du CICR suite à une visite effectuée au *Stalag* IA le 16 septembre 1943.

¹⁰⁹³ AN, F/9/2893. *Bulletin mensuel de l'homme de confiance principal à l'intention des hommes de confiance de compagnie et de leurs adjoints* n° 15, février 1944. L'information est relayée dans le journal *Présent*, n° 15, février 1944 à dans lequel il est précisé qu'André Dufour est nommé à la DOF, chargée de la main-d'œuvre française.

¹⁰⁹⁴ A. Silvert, « Le camp des Aspirants (2^{ème} partie), *Revue d'histoire de la deuxième Guerre mondiale*, n° 29, janvier 1958, p. 62. Cette information est toutefois infirmée par un rapport du SDPG, suite à une visite datée du 7 janvier 1944, dans lequel A. Dufour est encore mentionné homme de confiance. (AN, F/9/2709. Chemise *Stalag* IA, rapport du délégué de la mission Scapini suite à une visite réalisée les 7, 8 et 9 janvier 1944.)

¹⁰⁹⁵ AN, F/9/2709. Chemise *Stalag* IA, Rapport du délégué du CICR suite à une visite effectuée au *Stalag* IA le 16 septembre 1943.

¹⁰⁹⁶ AN, F/9/3438. *Liste des adresses des délégués venus du Stalag IA*. Il est indiqué comme étant affecté au RNS à Berlin.

délégations régionales, dix sont spécifiquement nommées dans le secteur « jeunesse »¹⁰⁹⁷. Selon A. Silvert, soixante-dix Aspirants auraient quitté le camp pour occuper des postes auprès des travailleurs civils¹⁰⁹⁸. Georges Géraud, alors délégué adjoint du *Gau* Halle à la fin de la guerre, évalue à cent trois le nombre de personnes ayant fait ce choix¹⁰⁹⁹. Outre ces affectations dans les services centraux, nombreux sont ceux qui prennent aussi des postes en tant que responsables dans les camps de travailleurs, notamment ceux qui comptent un nombre substantiel de « jeunes ». L'Aspirant Thibaudin prend ainsi, à en croire le *Bulletin de l'Equipe du Stalag*, un poste de chef de camp à Berlin¹¹⁰⁰.

Quelles ont été les tractations entre les services français et allemands pour expliquer cette forte présence des anciens de *l'Aspilag* parmi les cadres de la DOF ? « *L'expérience* »¹¹⁰¹ conduite par le Général Didelet visant à offrir à la France des cadres capables de jouer un rôle dans la Révolution nationale n'est sans doute pas étrangère à ce recrutement ciblé compte tenu du profil des cadres que la Délégation recherche. Aucune archive officielle n'a malheureusement pu être retrouvée venant confirmer cette supposition que partage par ailleurs A. Silbert :

Le camp d'Aspirants constituait, en effet, une réserve qui pouvait être fort utile au moment où les services responsables de la main-d'œuvre française en Allemagne avaient besoin de personnel. En un sens, l'idée que l'on crut être à l'origine de l'expérience de 1941, celle du camp d'Aspirants, pépinière de chefs, se trouva partiellement réalisée¹¹⁰².

Si aucun élément ne permet de connaître avec certitude les raisons ayant conduit les premiers Aspirants à rejoindre la DOF, il est possible¹¹⁰³ d'avancer deux hypothèses. La première porte sur l'existence de campagnes de recrutement à l'intérieur même du *Stalag*, la seconde d'une cooptation directe ou à distance. Les archives font en effet état de visites réalisées par des civils de la mission Bruneton ou par le colonel Furioux des Chantiers de Jeunesse visant à recruter sur place des volontaires. Dans un bulletin ronéotypé¹¹⁰⁴ daté approximativement de février 1944, l'auteur, resté anonyme, évoque « *la visite des délégués civils* » le 15 janvier

¹⁰⁹⁷ AN, F/9/3438. *Liste des adresses des délégués venus du Stalag IA*.

¹⁰⁹⁸ A. Silvert, « Le camp des Aspirants (2^{ème} partie), *Revue d'histoire de la deuxième Guerre mondiale*, n° 29, janvier 1958, p. 62.

¹⁰⁹⁹ AC, 27P 766. Chemise *Gau* Halle, Rapport de Georges Géraud, 20 juin 1945.

¹¹⁰⁰ AN, F/9/3438.

¹¹⁰¹ Pour une analyse de l'évolution de ce camp, se reporter à : Partie 3, 1.1

¹¹⁰² A. Silvert, « Le camp des Aspirants (2^{ème} partie) », *op. cit.*, p. 60.

¹¹⁰³ Voir notamment l'ensemble du dossier suivant : AN, F/9/3438.

¹¹⁰⁴ Nommé *Des nouvelles de l'Equipe*, ce bulletin est *a priori* rédigé à *l'Aspilag* à l'adresse des Aspirants ayant quitté le *Stalag* afin de leur donner des nouvelles de leurs confrères partis eux aussi dans les différents *Gaue*. Plusieurs numéros sont présents dans les archives du *Stalag IA* (AN, F/9/3438).

1944 ainsi que celle du chef des chantiers quelques temps plus tôt¹¹⁰⁵. La cooptation semble avoir été le second moyen utilisé pour trouver les cadres nécessaires. Ainsi, André Dufour revient-il dans son ancien lieu de captivité et parvient à convaincre deux Aspirants de se joindre à lui. Son nom est cité par Georges Géraud dans son rapport. Il précise que « *c'était Dufour qui, sur un mot de recommandation du Cd de la Motte Saint-Pierre, adjoint au Général Didelet, faisait sortir les Aspirants pour les utiliser à la Délégation*¹¹⁰⁶ ». Les liens avec le *Stalag* semblent importants. Dans un courrier daté du 11 février adressé à Louis Mathurin délégué général de la Main-d'œuvre pour le RNS, un correspondant du *Stablack* IA transmet une liste de six officiers ou Aspirants pouvant prendre des postes à la DOF soit en détachement auprès du RNS, soit auprès de la DAF :

Je vous adresse les noms de 6 Aspirants ou officiers, avec les références professionnelles qui peuvent vous être utiles¹¹⁰⁷.

Outre la profession antérieure de ces derniers, les fonctions occupées au *Stablack* semblent être un critère important pour leur recrutement.

[...] tous titulaires d'emplois importants au camp des Aspirants : Lt Delaume, remplaçant de Charlot comme adjoint au Général Didelet, Lt Damiens, directeur de la « Part du camarade » et de la « Caisse d'entraide », Letellier, représentant des Commandants de Compagnie auprès du Général Didelet¹¹⁰⁸.

Lorsque la candidature est acceptée par les responsables français, elle est ensuite étudiée par la *Gauwaltung* correspondante qui donne ou non son accord. Entre temps, il est demandé au candidat de procéder à une demande de « Transformation » qui s'effectue auprès des services allemands¹¹⁰⁹.

Les différentes lettres échangées entre les anciens du *Stablack* partis rejoindre un poste à la DOF permettent de saisir plusieurs réalités. En premier lieu, les Aspirants sont affectés par petits groupes à la DAF ou au RNS. Les courriers qu'ils échangent avec ceux restés au camp, bien que ces derniers soient difficilement compréhensibles en raison du langage codé employé, prouvent qu'ils restent en contact les uns avec les autres, qu'ils demeurent soudés et qu'ils s'estiment en mission. Tous répondent à un même surnom, celui de « cloche » du *Stalag* IA, tous disent appartenir à « *L'équipe* ». Ils occupent pour la plupart d'entre eux des

¹¹⁰⁵ AN, F/9/3438. *Des nouvelles de l'Equipe*, sd, mais approximativement de février 1944 (puisque postérieur au 15 janvier et antérieur au prochain bulletin annoncé pour le 20 mars 1944).

¹¹⁰⁶ AC, 27P 766. Chemise *Gau* Halle, Rapport de Georges Géraud, 20 juin 1945.

¹¹⁰⁷ AN, F/9/3438. Lettre de « inconnu » rédigée depuis *Stablack* le 11 février 1944 et adressée à Monsieur Louis Mathurin.

¹¹⁰⁸ *Ibid.*

¹¹⁰⁹ *Ibid.*

postes importants, mais semblent se méfier du personnel civil français, et tous se plaignent des lenteurs administratives.

Ma vieille cloche ! Tu as certainement appris que j'avais été envoyé à Bayreuth, comme délégué-adjoint. [...]. Laisse-moi te féliciter d'abord pour le boulot remarquable et tout à fait « IA » que tu fais là-bas. Ici, nous avons des difficultés constantes avec le L.G.W, tout ce qu'on fait de mieux dans le genre Kleinlichkeit. L'organisation prend cependant tournure. J'ai écrit deux fois déjà aux Jean et autres Bussy [...]¹¹¹⁰

Quant au sens exact de la mission, elle reste, en l'état, inconnue. S'agissait-il d'intervenir auprès des travailleurs pour leur apporter un minimum d'aide ? C'est cette option qui semble à Silvert la plus vraisemblable¹¹¹¹. Faut-il y voir une volonté délibérée de répondre aux attentes du régime de Vichy ? Au contraire, voulaient-ils par ce biais tenter de rejoindre la résistance en prenant part au réseau appelé *Front intérieur Allemand* qu'évoque prudemment A. Silvert¹¹¹² et dont il est possible de trouver une longue présentation sous la plume de R. Cottin¹¹¹³ ? L'existence de ce dernier est mentionnée dans l'introduction de l'ouvrage que les anciens délégués consacrent à leur travail en terre étrangère¹¹¹⁴. Il est aussi cité par Jean-Roger Deyt dans son témoignage en janvier 1946¹¹¹⁵. Lui-même est venu au titre des Chantiers de jeunesse en Allemagne et précise y avoir adhéré avant son départ dans le Reich.

Avant mon départ en Allemagne le 9 février 1944, j'avais adhéré au Front Intérieur Allemand. La mission confiée était de constituer une force capable de libérer les prisonniers de Westpreussen et Ostpreussen, prévoir la possibilité d'une évacuation vers la Suède et dans le cas d'une arrivée de renforts par parachutes et d'armes d'engager le combat¹¹¹⁶.

Le réseau du *Gau Dantzig* auquel il appartient comprend, selon lui, quatre Aspirants du *Stalag IA*¹¹¹⁷, qu'il précise avoir recruté au *Stalag* spécifiquement pour « la mission ». Parmi eux, le Lieutenant Chauvin¹¹¹⁸ est arrêté par la *Gestapo* et déporté au camp de Stutthof. Un autre témoignage abonde dans ce sens : celui de Gérard Géraud qui précise qu'André Dufour avait

¹¹¹⁰ AN, F/9/3438. Lettre de Jacques Escande, datée du 28 juin 1944, sans indication quant au destinataire.

¹¹¹¹ A. Silvert, « Le camp des Aspirants (2^{ème} partie) », *op. cit.*, p. 62-63

¹¹¹² A. Silvert, « Le camp des Aspirants (2^{ème} partie) », *op. cit.*, p. 62.

¹¹¹³ SHAT, 1K301. Carton n° 11 ; archive n° 40/00/007. R. Cottin, F.I.A. *Réseau Travailleurs Jeunesse*, rapport établi le 7 juin 1945.

¹¹¹⁴ Georges Baud, Louis Devaux, Jean Poigny, *Mémoire complémentaire sur quelques aspects des activités du SDPG DFB mission Scapini 1940-1945*, *op. cit.*, p. 15.

¹¹¹⁵ AC, 27 P 795. Chemise *Gau Dantzig*, Rapport de Jean-Roger Deyt, 27 janvier 1946.

¹¹¹⁶ *Ibid.*, p. 5

¹¹¹⁷ Il s'agit des Aspirants Moser, Chauvin, Gallois et Morin.

¹¹¹⁸ Il s'agit vraisemblablement du Lieutenant Daniel Chauvin qui après être passé par une prison à Dantzig aurait été immatriculé au KL Stutthof avant d'être transféré dans un *Kommando* dépendant du KL Neuengamme. (*Livre Mémorial*, fiche III. 17).

des contacts avec la résistance française à Paris¹¹¹⁹. Pour R. Cottin, le mouvement est organisé, hiérarchisé et conséquent :

Au total, le nombre des agents répertoriés à la cellule de Berlin atteint, lors de la libération, environ 350, chiffre auquel il convient d'ajouter les agents locaux connus des seuls chefs de secteur¹¹²⁰.

Les Aspirants désiraient-ils apporter la parole du Maréchal à tous les jeunes venus de France ? Les propos tenus dans le bulletin de *l'Equipe* de février 1944 nourrissent cette hypothèse. Il y est entre autres mentionné qu'il ne faut jamais : « *perdre de vue la grande Mission qui nous incombe et qui se résume en un seul mot : LE MARECHAL* »¹¹²¹. Le mois suivant, le petit fascicule indique qu'il est intéressant de faire parvenir en France des informations sur les manifestations artistiques, sportives, théâtrales organisées pour les civils de manière à nourrir la propagande. La Milice française est, enfin, plébiscitée¹¹²².

Les seules certitudes, en l'état des archives, restent donc bien maigres et ne permettent pas de trancher sur les motivations de ceux qui ont rejoint la DOF. Par contre, la porosité des frontières entre la sphère des prisonniers de guerre et celle des requis pour le travail s'avère ici bien réelle.

3.2.1.3 Mise en place d'une structure pyramidale basée sur les Amicales pour gérer les loisirs sportifs des travailleurs

Une des priorités de la DOF réside dans l'encadrement des civils français en territoire étranger. Les activités culturelles semblent avoir été un domaine particulièrement utilisé pour parvenir à créer en terre étrangère une communauté française conforme aux attentes du Maréchal. En janvier 1944, il est ainsi possible de lire en première page du Bulletin de l'organisation :

Un esprit nouveau se dégage, qui, en se développant au-dessus et en dehors des préjugés de classe, crée un sentiment de vraie communauté française¹¹²³.

Au-delà des déclarations d'intention, l'organigramme daté de juillet 1943 permet de constater l'existence de bureaux spécifiques chargés de développer les distractions des

¹¹¹⁹ AC, 27P 766. Chemise Gau Halle, Rapport de Georges Géraud, 20 juin 1945.

¹¹²⁰ SHAT, 1K301. Carton n° 11, archive n° 40/00/007. R. Cottin, F.I.A. *Réseau Travailleurs Jeunesse*, rapport établi le 7 juin 1945.

¹¹²¹ AN, F/9/3438. *Des nouvelles de l'Equipe*, sd, mais approximativement de février 1944 (puisque postérieur au 15 janvier et antérieur au prochain bulletin annoncé pour le 20 mars 1944).

¹¹²² AN, F/9/3438. *Des nouvelles de l'Equipe*, 25 mars 1944.

¹¹²³ AN, 72aj/255. « Faisons le point », *Bulletin du Centre d'Information du travail Français en Allemagne*, deuxième année, n° 4, 29 janvier 1944, p. 1.

travailleurs. Le *Schéma de la structure de la Délégation en Allemagne* qui figure dans une publication du Commissariat¹¹²⁴ comme dans les archives allemandes¹¹²⁵ comprend en effet plusieurs services : technique, social, féminin et presse, mais aussi un « *service culturel* » lui-même divisé en trois cellules : *Jeunes, Amicales-Foyers* et *Sport*.¹¹²⁶ Le sport est donc un sous-service intégré plus largement dans la mission culturelle que s'est fixée la DOF. Un flou semble pourtant subsister quant au nom du véritable responsable sportif. Dans les documents publiés par la délégation, les activités corporelles sont placées sous la responsabilité d'un de ses membres, M. Albaret, qui figure tant sur l'organigramme que sur la *Liste nominative des Membres de la Délégation*¹¹²⁷. Pour autant, l'existence de l'antenne du Commissariat Général aux Sports est aussi mentionnée, même si le nom de son responsable n'est pas indiqué :

L'organisation Sportive est dirigée par un Délégué du Commissariat au Sport. Ce délégué coordonne des initiatives prises dans les Foyers ou dans les camps en matière sportive¹¹²⁸.

Auprès du RNS, la DOF missionne un nombre plus réduit de personnes : en dehors du délégué général et de son adjoint, figurent un délégué en charge de la presse, un autre se consacrant à l'assistance sociale. Le secteur culturel est géré par deux personnes, l'une chargée des « *sports et Loisirs* », et l'autre de la « *jeunesse* »¹¹²⁹.

La DOF tente aussi d'établir des relais à l'échelle régionale et désigne, quand c'est possible, un délégué culturel responsable du *Gau*. Ce dernier, placé sous la responsabilité du délégué régional lui-même en lien direct avec la *Gauverwaltung*, a la charge de mettre sur pied son équipe et de satisfaire aux besoins de tous ordres des travailleurs.

Une action efficace ne peut se construire sans service déconcentré. C'est à l'échelle locale, celle de l'Amicale, que l'encadrement prend tout son sens. Représentant auprès des organismes allemands « *les intérêts matériels et moraux des travailleurs français de toutes catégories* », la DOF cherche à prendre le contrôle des communautés créées initialement par

¹¹²⁴ AN, 83aj/5. Commissariat Général à la main-d'œuvre française en Allemagne, *Statut réglementaire du travailleur français en Allemagne et de sa famille*, tome 1. « Schéma de la structure de sa Délégation en Allemagne ». Voir annexe n° 24.

¹¹²⁵ AN, 40aj/863. Délégation Officielle Française en Allemagne, près le service du Front du Travail Allemand. *Liste nominative des membres de la Délégation*, 29 juillet 1943.

¹¹²⁶ AN, 83aj/5. Commissariat Général à la Main-d'œuvre Française en Allemagne, *Statut réglementaire du travailleur français en Allemagne et de sa famille*, tome n° 1, p. 52.

¹¹²⁷ 40aj/863. Délégation Officielle Française en Allemagne, près le service du Front du Travail Allemand. *Liste nominative des membres de la Délégation*, 29 juillet 1943, p. 1.

¹¹²⁸ AN, 83aj/5. Commissariat Général à la Main-d'œuvre Française en Allemagne, *Statut réglementaire du travailleur français en Allemagne et de sa famille*, Organisation du Commissariat, tome n° 1, p. 15.

¹¹²⁹ AN, 83aj/5. Commissariat Général à la Main-d'œuvre Française en Allemagne, *Statut réglementaire du travailleur français en Allemagne et de sa famille*, Organisation du Commissariat, tome n° 1, p. 15.

l'*Auswärtiges Amt*¹¹³⁰, initialement nommées « Amicale des Travailleurs Français en Allemagne » (ATFA). Le délégué du *Gau* Sudetenland se souvient de ce transfert de responsabilité dans une note datée de janvier 1944.

Depuis plus d'un an (janvier 1943), la Délégation Officielle Française a pris sous sa seule responsabilité la direction des intérêts matériels et moraux des travailleurs français en Allemagne. Ce n'est pas chose facile. Elle a notamment pris, et cela seule, la direction de toutes les Amicales de TFA. Auparavant, les premières de ces Amicales avaient été créées grâce à l'appui bienveillant du Comité Franco-Allemand (DFG) et de son journal *Le Pont*, qui d'ailleurs a conservé son ancien en-tête. Mais depuis la création de la Direction des Amicales à la Délégation Officielle Française (DOF), c'est maintenant seule cette dernière qui a la responsabilité de l'organisation et du contrôle de toutes les Amicales¹¹³¹.

J. Brière, revenant sur une année d'action à la Délégation, rédige en février 1944 un brouillon d'article pour le journal *La Voix* qui ne masque rien des ambitions initiales de l'organisme :

L'année dernière, au mois de février, la Délégation Officielle Française prenait en main la direction des Amicales et réorganisait l'assistance culturelle des travailleurs Français en Allemagne¹¹³².

Dès le mois de mars 1943, G. Bruneton précise qu'il revient au délégué régional de chaque *Gau* d'être à la hauteur de cette tâche :

Le délégué régional est chargé également de contrôler les Foyers ouvriers qui se créent dans sa province, d'aider à leur développement. Tous ces Foyers se rattachent à « l'Amicale des Travailleurs Français en Allemagne » dont les sections se multiplient actuellement, regroupant les ouvriers français pendant leurs heures de loisir, et qui dépendent directement de la Délégation Officielle Française¹¹³³.

Cette prise de contrôle via les délégués de *Gau* est l'occasion pour la DOF de concrétiser un des souhaits émis depuis plus d'un an par le SMOFA : débarrasser les communautés françaises d'éléments indésirables pour les remplacer par des hommes dignes de confiance. Il écrit ainsi dès le mois de juin 1942, au moment où la Relève se décide, qu'il est nécessaire de parvenir à améliorer la situation morale des camps :

¹¹³⁰ Cette ambition est clairement soulignée par Gaston Bruneton : Gaston Bruneton, « Travailleurs français en Allemagne », *op. cit.*, p. 241.

¹¹³¹ AN, 83aj/22. Dossier *Gau* Sudetenland. *Note directive n° 1*, 25 janvier 1944.

¹¹³² AN, 83aj/24. J. Brière, « Epuración », texte dactylographié portant mention : *Archives La Voix*.

¹¹³³ AN, 83aj/36. Gaston Bruneton « Discours de M. Gaston Bruneton », Centre d'Information du Travail Français en Allemagne, *Le travail Français en Allemagne. Journées d'Études de la Presse Française (Paris, 4 et 5 mars 1943)*, p. 18.

[...] par l'élimination des éléments notoirement indésirables qui seraient désignés par les délégués-inspecteurs du Service de la Main-d'œuvre Française en Allemagne et par les délégués ouvriers français du DAF¹¹³⁴.

Durant l'été 1943, la DOF organise une vaste entreprise « d'épuration »¹¹³⁵ visant à remplacer les cadres des Amicales préalablement existantes par de nouveaux délégués gagnés à sa cause. Les propos de J. Brière sont sur ce point sans équivoque :

Nous avons effectué patiemment un travail d'épuration qui s'imposait, un travail qui n'est pas encore terminé et qui sera poursuivi. Des agitateurs, des arrivistes, des tripoteurs et des fumistes ont dû, à la grande satisfaction des travailleurs français, abandonner la direction de Foyers ou d'Amicales qu'ils avaient fondés dans un but par trop intéressé¹¹³⁶.

Parmi les différents candidats à ce registre de poste, ce sont souvent les prisonniers de guerre transformés qui sont préférés. Le développement des missions de la DOF et la parution de la circulaire de juillet 1943 correspondent en effet sur le plan temporel avec la procédure de transformation des deux cent cinquante mille prisonniers de guerre qui bat son plein à l'été 1943. Or, en raison de leur expérience de la captivité, de leur connaissance de la langue allemande, mais aussi des preuves qu'ils ont données de leur discipline et de leur correction, ils sont perçus comme des forces vives pour l'encadrement des jeunes Français requis. Le *Bulletin du Centre d'Information du travail Français en Allemagne* octroie à ces derniers le rang « d'exemples » à suivre. Les titres des articles sont sans ambiguïté : « *Les transformés donneront l'exemple* », puis « *A Nuremberg, la tenue des « transformés » fait l'admiration de tous* »¹¹³⁷. Un mois plus tard, la même revue réitère ces propos, insistant sur les avantages que représente leur présence dans le domaine des loisirs, dont le sport fait partie. L'article présente les bienfaits de l'arrivée de quelques trois mille sous-officiers volontaires au travail et transformés qui ont pris leur poste en Westphalie et précise :

Si l'on ajoute à cela que le sport y a des adeptes fervents dans toutes les spécialités, depuis la culture physique et le football jusqu'à la pétanque chère aux Marseillais, on peut reconnaître que nos prisonniers ont su organiser leur vie [...]¹¹³⁸.

Roger Pierre Dieterlé¹¹³⁹, Aspirant prisonnier de guerre à l'*Oflag VIIIIF*, est « transformé » le 1^{er} juillet 1943. Un mois plus tard il « *fonde l'Amicale de Breslau en réaction contre*

¹¹³⁴ AN, F37/48. SMOFA, *Le problème des travailleurs français volontaires en Allemagne. Mesures demandées par le Service de la Main-d'œuvre Française en Allemagne*, 3 juin 1942, signé : illisible.

¹¹³⁵ Gaston Bruneton emploie ce terme dans son témoignage. (Gaston Bruneton, « Travailleurs français en Allemagne » *op. cit.*, p. 241).

¹¹³⁶ AN, 83aj/24. J. Brière, « Epuration », texte dactylographié portant mention : *Archives La Voix*.

¹¹³⁷ AN, 83aj/35. *Bulletin du Centre d'Information du Travail Français en Allemagne*, n° 3, 31 juillet 1943.

¹¹³⁸ AN, 83aj/35. « Un nouvel esprit anime les camps... grâce aux prisonniers transformés », *Bulletin du Centre d'Information du Travail Français en Allemagne*, n° 8, 31 août 1943.

*l'Amicale des Travailleurs Français en Allemagne à caractère et tendance politiques*¹¹⁴⁰ ». Maurice Delignières fait partie de ces prisonniers transformés à l'automne 1943 qui s'engagent dans la gestion d'une Amicale dans le *Gau* Baden.

Peu de temps après leur transformation, les prisonniers de Mannheim, conscients de la mauvaise gestion de l'Amicale de Mannheim, décident de limoger les têtes de cette association parmi lesquelles se trouvent une majorité de PPF [...] ¹¹⁴¹.

Pour réussir à écarter du bureau de l'Amicale les indésirables, l'ancien prisonnier demande à contrôler les registres financiers et se sert des malversations constatées pour demander leur départ. Puis, il précise qu'il recompose une nouvelle équipe ne comptant que des transformés.

Après plusieurs mois de fonctionnement, la DOF se félicite de ce choix, et loue le travail réalisé par les prisonniers transformés auprès des requis : « *On constate que l'atmosphère des camps s'est beaucoup améliorée depuis un an. Grâce aux prisonniers transformés, un véritable esprit de communauté s'est créé*¹¹⁴². »

De façon à gérer efficacement les loisirs des requis, la DOF établit un système reposant sur trois lignes directrices : l'existence d'un organisme central chargé d'établir les orientations principales à suivre ; la délégation de pouvoir à des délégués de *Gau* ; l'essaimage sur tout le territoire allemand de cellules dignes de confiance, les Amicales et les Foyers. Il convient néanmoins de rappeler que cet ensemble n'est pas indépendant des services de la DAF : quel que soit le niveau considéré, l'organisme allemand possède un droit de regard et de contrôle permanent.

3.2.1.4 *Sur le terrain, une première vague de création d'Amicales et Foyers aux profils très variés*

La volonté de multiplier de nouvelles communautés françaises s'accompagne d'un changement de vocabulaire, les « *Amicales de travailleurs Français en Allemagne* » laissant progressivement place à celles de Foyers (dans le cas où la communauté est créée à l'intérieur d'un camp) et à celle d'Amicale (si elle est fondée dans une ville) en référence à la circulaire

¹¹³⁹ Le parcours de ce prisonnier transformé est intéressant. Selon ses propres dires, il est fondateur de l'Amicale de Breslau en août 1943, il entre à la DOF en décembre 1943 en qualité de délégué de groupe de *Kreise*. En mars 1944, il est nommé adjoint au délégué régional. Il démissionne de la DOF de Basse-Silésie en juin 1944 et est nommé délégué régional de Düsseldorf en septembre 1944. (AC, 27 P 795. Chemise *Gau* Düsseldorf, Rapport de M. Roger Dieterlé, 14 août 1945).

¹¹⁴⁰ AC, 27 P 795. Chemise *Gau* Düsseldorf, Rapport de M. Roger Dieterlé, 14 août 1945.

¹¹⁴¹ AC, 27 P 795. Chemise *Gau* Baden, Interrogatoire de Maurice Delignière, 9 juillet 1945, (prisonnier de guerre transformé en octobre 1943).

¹¹⁴² AN, 83aj/35. « Faisons le point », *Bulletin du Centre d'Information du Travail Français en Allemagne*, n° 4, 29 janvier 1944, p. 1.

de Mende de juillet 1943. Le nombre effectif de structures progresse, comme le souligne M. Brière lors du congrès de Dresden en avril 1944 :

En février 1943, nous dénombrions 173 Amicales. Nous comptons, aujourd'hui pour autant que les renseignements que vous nous avez fournis soient précis, 928 communautés culturelles, à savoir 523 Amicales et 405 Foyers de camps¹¹⁴³.

Ce résultat est la conséquence d'une vague de créations entre l'été 1943 et le début de l'année 1944. Les cellules mises en place sont toutefois extrêmement diverses, tant en ce qui concerne leur nom qu'au niveau des effectifs concernés ou encore du lieu d'implantation. Dans le *Gau* Baden, Jules Vermullen se souvient de la fondation de l'Amicale de Friburg à l'automne 1943. Il déclare à son retour :

Elle prit naissance en automne 1943 peu après la transformation des P.G de Friburg dans le but de permettre aux Français de s'unir, de se connaître et même de se défendre¹¹⁴⁴.

Dans le *Gau* de Mecklenburg, la première communauté, celle de Jessenitz, est créée en avril 1943, et seulement trois se déclarent avant le mois de juillet. Ce sont en revanche six nouvelles communautés qui voient le jour dans les six mois suivants¹¹⁴⁵. Concernant le *Gau* de Köln-Aachen, le délégué régional nommé depuis novembre 1942 précise dans son rapport de novembre 1943 :

Une seule Amicale existait à mon arrivée dans le Gau. Il y en a à ce jour 8. Je revendique la création de 7 d'entre elles [...]. 4 nouvelles Amicales sont actuellement en voie de formation¹¹⁴⁶.

Le rapport du *Gau* Niederdonau daté de mars 1944 prouve que cette période est bien celle de l'élaboration progressive, mais dynamique, d'une organisation efficiente. Le délégué indique ainsi que les « *Amicales et Foyers* » sont « *en pleine organisation* », et déclare l'existence de vingt communautés¹¹⁴⁷. Dans le *Gau* de Wurtemberg, le délégué fait état de l'existence de vingt-six communautés à la date du 17 mars 1944¹¹⁴⁸. A Halle, le délégué régional adjoint

¹¹⁴³ AN, 83aj/36. « Exposé de M. Brière, Directeur des Services culturels », Commissariat Général d'Action Sociale pour les Français travaillant en Allemagne, *Congrès des délégués régionaux, Dresden, avril 1944*, Paris, Imp. Rue de Mont-Cenis, 1944, p. 16).

¹¹⁴⁴ AC, 27 P 795. Chemise *Gau* Baden, Interrogatoire de Jules-Marie Vermullen, le 20 août 1945.

¹¹⁴⁵ AN, 83aj/21. Dossier *Gau* de Mecklenburg. *Rapport mensuel (juin 1944). Tableau des communautés culturelles du Gau de Mecklenburg*.

¹¹⁴⁶ AN, 83aj/21. Dossier *Gau* Köln-Aachen, J. Luce, *Rapport sur une année d'activité dans le Gau Köln Aachen*, 22 novembre 1943.

¹¹⁴⁷ AN, 83aj/26. Dossier *Gau* Niederdonau. Lettre et rapport de R. Lanoux datés du 17 mars 1944, à Monsieur Saint-Germain, DOF, service des sports.

¹¹⁴⁸ AN, 83aj/23. Dossier *Gau* Wurtemberg. *Liste des Amicales du Gau Wurtemberg-Hohensollern*, 17 mars 1944.

Pierre Hoellinger revient en juin 1944 sur la genèse des différentes structures en précisant les dates de création de chacune des quarante et une communautés déclarées¹¹⁴⁹. Une seule, celle de Schkopau, voit le jour en 1942 et six en tout avant la circulaire de juillet 1943. En revanche, dix-huit nouvelles communautés naissent entre juillet 1943 et mars 1944. Trois moments semblent avoir été propices à leur création : juste après la naissance de la DOF au printemps 1943, après les décisions de l'été 1943 et, enfin, de façon encore plus marquée au début de l'année 1944 :

Figure 24 : Nombre d'Amicales créées par mois dans le *Gau* Halle entre décembre 1942 et mars 1944

Le responsable du *Gau* Westfalen-Süd, région dans laquelle vivent quelques vingt mille Français¹¹⁵⁰, fait quant à lui état de vingt-deux Amicales déclarées au mois de décembre 1943¹¹⁵¹. L'étude des fiches, qu'il renseigne pour chacune d'elles, permet d'appréhender la grande variété de structures dont il est question et d'entrevoir ainsi la réalité polymorphe que représente le terme « Amicale ». Le premier constat porte sur leur taille : il en existe de très grandes, comme celle d'Hagen qui réunit mille personnes ou encore celle de Dortmund avec deux mille sept cents inscrits, mais aussi de toutes petites comme celle de Wittgenstein qui ne

¹¹⁴⁹ AN, 83aj/21. Dossier *Gau* Halle. DOF, Pierre Hoellinger, *Communautés culturelles françaises avec dates de création*, Halle, le 15 juin 1944.

¹¹⁵⁰ Le chiffre exact est de 21 016 Français dont 432 femmes au mois de septembre 1944, selon l'Office de statistique du Reich. L'étude des fiches de chaque Amicale aboutit à un total de 21 885 Français dans le *Gau* au début de l'année 1944.

¹¹⁵¹ AN, 83aj/23. Dossier *Gau* de Westfalen-Süd, courrier du délégué adjoint pour Westfalen-Süd, Jean Martin, adressé à la DAF à l'attention de Monsieur Brière le 9 décembre 1943.

compte que vingt-cinq membres. Les activités culturelles y étant organisées y sont singulièrement différentes.

Les fiches de chaque Amicale, qui précisent à la fois le nombre d'adhérents et le nombre de Français de la localité, permettent de calculer le taux d'inscription par structure. Il s'avère que celui-ci varie considérablement. Sur l'ensemble du *Gau*, 10 628 travailleurs font partie d'une Amicale, ce qui représente 48,56% des Français. Si le pourcentage « d'amicalistes » à Dortmund est proche de cette moyenne avec 45% d'inscrits, une plus petite structure comme celle d'Altenvoerde déclare accueillir 100% des Français du bassin dans lequel elle est implantée. De façon générale, plus l'Amicale fait partie d'une localité comprenant un nombre important de Français, et plus le taux d'inscription se réduit, et inversement.

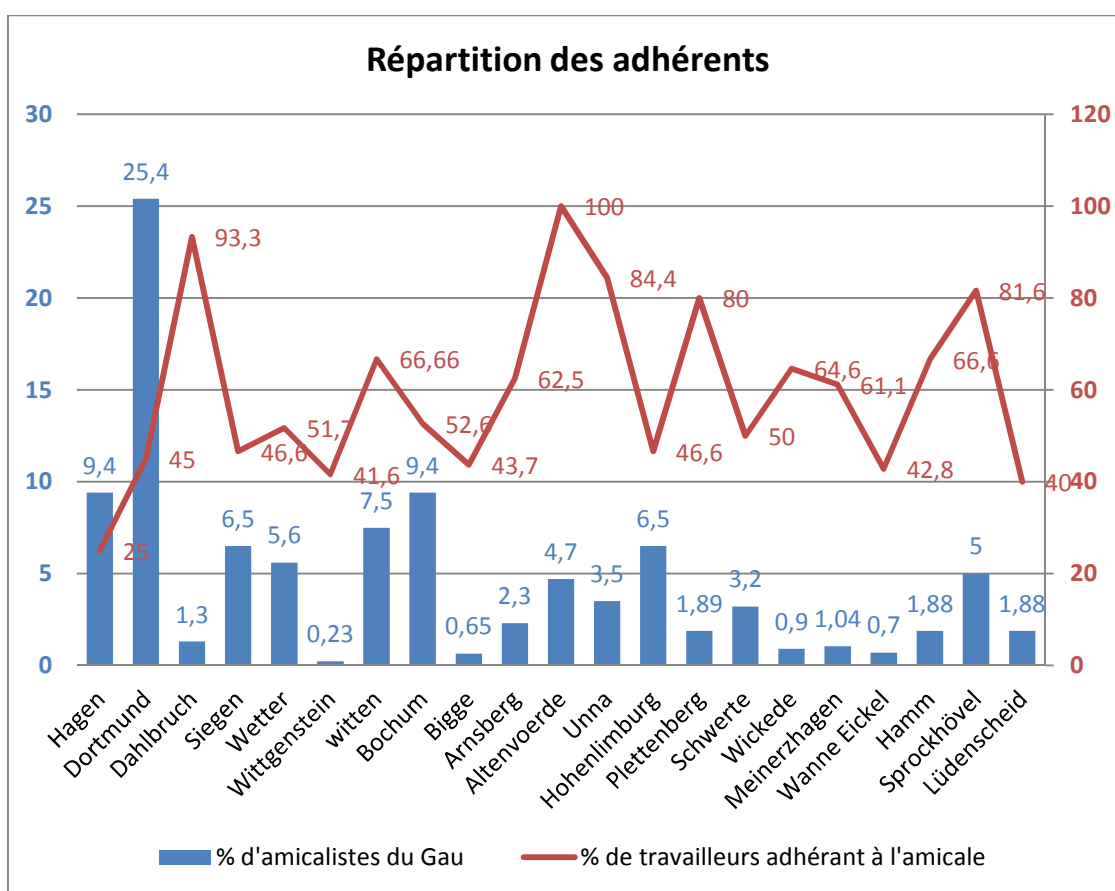


Figure 25 : Répartition des adhérents dans les Amicales du Gau Westfalen-Süd¹¹⁵².

Au-delà des chiffres, les fiches révèlent une grande diversité de situations. Certaines d'entre elles sont implantées dans des camps, comme celle de Siegen qui compte sept-cents membres sur deux mille cent possibles. D'autres ont leur siège dans un lieu mis à la disposition des Français par les Allemands dans une ville. Tel est le cas de l'Amicale d'Arnsberg dont l'adresse est le « café Schumacher » à Arnsberg, ou celui de la communauté

¹¹⁵² Le schéma signifie : 9,4% de la totalité des travailleurs adhérant à une amicale sont inscrits à celle d'Hagen (colonne). Seuls 25% des travailleurs rattachés à cette amicale y ont par contre adhéré (courbe).

d'Altenvoerde qui est installée dans un hôtel de la ville du même nom. D'autres existent mais n'ont aucune salle à disposition. Celle de Lünen est implantée dans un camp et compte quelques deux cents adhérents, mais elle ne possède pas de « Foyer », celle de Wittgenstein n'a aucun endroit pour se réunir. Plus qu'une règle générale, c'est bien une extrême diversité qui prédomine tant dans la taille qu'en ce qui concerne le rayonnement ou encore les situations matérielles. Le *Gau* Wien n'a en tout et pour tout qu'une seule Amicale en janvier 1944. Par contre, cette dernière, créée en novembre 1942¹¹⁵³, est très imposante puisqu'elle regroupe environ cinq mille membres¹¹⁵⁴. Pourtant, comparativement aux 20 000 travailleurs affectés dans cette ville, la proportion d'adhérents reste modeste¹¹⁵⁵. Son profil ressemble de fait fortement à celui de l'Amicale de Dortmund ou encore celle d'Hagen : des cellules mises en place dans des grandes villes dans lesquelles le nombre de requis français est conséquent mais peu représentatif en comparaison de l'effectif total des Français.

La création de communautés françaises est très suivie par la DOF et donne naissance à des articles vantant les mérites des requis œuvrant pour leur édification et leur animation. L'Amicale de Wien est ainsi, malgré le faible pourcentage d'amicalistes, l'objet d'un article élogieux dans le *Bulletin du Centre d'Information du Travail Français en Allemagne* en novembre 1943. Le *Bulletin* présente les quatre Français à l'origine de sa création un an plus tôt, dont Raymont Marchand, responsable de la section sportive :

Prisonnier transformé [...]. Finaliste des championnats nationaux en lutte gréco-romaine (catégorie 72 kg), Raymond Marchand a de l'énergie à revendre. Il le porte d'ailleurs sur son faciès très caractéristique¹¹⁵⁶.

L'entrain des jeunes Français à se rendre aux Foyers et Amicales n'est pourtant pas forcément au rendez-vous. Dans son journal, Victor Savary rend compte de la journée du 30 mai 1943 qu'il passe au foyer français de Berlin. L'entrée est gratuite et il assiste toute la journée à différents spectacles de qualité médiocre. Il consigne : « *Après quelques sketches assez crados, nous quittons la salle. [...]. Nous l'avons assez vu le « foyer franco-boche*¹¹⁵⁷. »

¹¹⁵³ AN, 83aj/35. « L'Amicale de Vienne va fêter son premier anniversaire », *Bulletin du Centre d'Information du Travail Français en Allemagne* n° 19, 6 novembre 1943, p. 1.

¹¹⁵⁴ AN, 83aj/23. *Gau* Wien, Lettre de H. Odélin responsable du *Gau* de Vienne à la DOF, service culturel, 28 janvier 1944.

¹¹⁵⁵ Selon l'Office de statistique du Reich n° 1112, daté de septembre 1944, *op. cit.*

¹¹⁵⁶ AN, 83aj/35. « L'Amicale de Vienne va fêter son premier anniversaire », *Bulletin du Centre d'Information du Travail Français en Allemagne* n° 19, 6 novembre 1943, p. 1

¹¹⁵⁷ Victor Savary, *Journal de Victor Savary, STO Berlin 1943-1944*, Nantes, V. Savary, 1998, p. 24-25.

3.2.2 Mettre en place la pratique des sports.

La présence d'un spécialiste des sports à l'Amicale de Wien est clairement soulignée dans l'article précité et semble, à ce titre, constituer une aubaine pour les Français résidant dans la ville. Pourtant, ceci ne se vérifie pas dans toutes les communautés qui voient le jour. De manière à créer un système efficace, la DOF et, en son sein, l'antenne du Commissariat aux Sports tentent de pallier ce manque et d'organiser l'ensemble de l'offre de sports, ce qui s'intègre parfaitement dans l'attention portée à la *Betreuung* que revendiquent les services centraux de la DAF.

3.2.2.1 Le sport, une activité appréciée pour développer la Betreuung des travailleurs étrangers

Les activités sportives constituent pour la DAF un des moyens privilégiés de la *Betreuung*. Dans la brochure *Dienstanweisung für Lagerführer der Deutschen Arbeitsfront* distribuée aux chefs de camp de la DAF, il est rappelé qu'elles favorisent la santé et la discipline tout en permettant la transmission de principes d'hygiène et de soins corporels.

Eine besondere Stellung in der Freizeitgestaltung nimmt der Sport ein, da er nicht nur reine gute Unterhaltung in der Freizeit bedeutet, sondern gleichzeitig für die Gesundheitsführung und als Erziehungsinstrument für die Sauberkeit und Körperpflege und zu einer besseren äußeren und inneren Haltung außerordentlich wertvoll ist¹¹⁵⁸.

Le document dévoile également les différentes facettes des pratiques sportives : entraînement, compétitions entre habitants du camp, voire entre camps. Pour accompagner ces activités, il est demandé aux chefs du camp de se rapprocher de la section locale de la KdF, de la *Kreisverwaltung*, de la DAF et du *Kreissportamt*.

Les responsabilités des différentes structures (DAF, NSRL, KdF) dans le développement des pratiques sportives des étrangers sont l'objet d'une circulaire datée du 14 octobre 1943¹¹⁵⁹ et signée par le *Reichsportführer* Arno Breitmeyer¹¹⁶⁰. Il y est précisé que la *Betreuung* sportive des travailleurs étrangers est déléguée à la DAF par le NSRL qui en garde toutefois la direction. Au sein des camps, seule la DAF intervient. Par contre, dès lors qu'un évènement sportif est organisé en dehors de ces derniers, les services compétents du NSRL

¹¹⁵⁸ AN, 83aj/36. Amt für Arbeitseinsatz, *Dienstanweisung für Lagerführer der Deutschen Arbeitsfront*, p. 21.

¹¹⁵⁹ AN, 83aj/24. A. Breitmeyer, *Richtlinien für die sportliche Betreuung der ausländischen Arbeiter im Reichsgebiet*, 14. Oktober 1943.

¹¹⁶⁰ Arno Breitmeyer devient *Reichsportführer* après la mort de Von Tschammer und Osten en mars 1943. Avant d'accéder à ce poste, il était conseiller et vice-président du NSRL

doivent donner leur approbation. La suite du document permet de constater que les sportifs français peuvent, sous conditions, mettre en place des compétitions avec des équipes d'autres nations (dont les Allemands), organiser des fêtes sportives ou des tournois. Mais ces événements nécessitent l'obtention de plusieurs autorisations : pour les fêtes, les organisateurs doivent contacter les services locaux de la DAF, du NSRL et de la propagande. Pour un tournoi sportif, il est nécessaire d'avoir pris contact avec le bureau local du NSRL. Pour que des sportifs professionnels (étrangers ou allemands) aient le droit de se produire devant les requis, ils doivent avoir l'autorisation de l'antenne nationale du NSRL¹¹⁶¹.

3.2.2.2 *Création d'un mouvement sportif français hiérarchisé en territoire étranger*

A côté des services allemands qui imposent leurs directives et le cadre dans lequel les événements sportifs doivent se dérouler, la DOF s'organise pour être en mesure de contrôler les initiatives locales. Si elle ne remet pas en cause les obligations imposées par les Allemands, elle y superpose son propre mode de fonctionnement.

En synthétisant des sources de diverses origines, et notamment les articles parus dans la *Feuille d'Information* du CGEGS, ceux du *Bulletin du Centre d'information du travail Français en Allemagne* et, enfin, ceux du journal *L'Auto*, il est possible de reconstituer le système d'organisation des sports imaginé par Messieurs Cressol et Albaret à l'été 1943. Un constat s'impose : le système s'inscrit parfaitement dans la logique plus générale de développement des loisirs des travailleurs, et respecte les trois principes sur lesquels ce dernier repose : l'existence d'un organisme central, une décentralisation à l'échelle du *Gau* et la création d'une pluralité de groupements locaux.

Si le service des sports de la DOF donne les directives générales depuis Berlin et se charge de gérer la question du matériel, R. Cressol entend pouvoir s'appuyer sur des délégués acquis à la cause sportive dans chaque *Gau*. Dans le *Bulletin d'Information du CGEGS* paru le 12 août 1943, il est ainsi précisé que l'armature de l'antenne du commissariat comprend, outre les personnes chargées de collaborer avec chacun des services centraux allemands gérant les requis (DAF, RNS, KdF), des délégués adjoints aux sports dans chaque *Gau*, des délégués dans chaque ville importante ainsi que dans chaque camp logeant des Français¹¹⁶².

¹¹⁶¹ Voir annexe n° 30, p. 1474.

¹¹⁶² « L'œuvre du commissariat général aux Sports en faveur des ouvriers français en Allemagne », *Bulletin d'information du CGEGS* n° 54 (zone occupée), 12 août 1943. (BNF, FOL JO 3266).

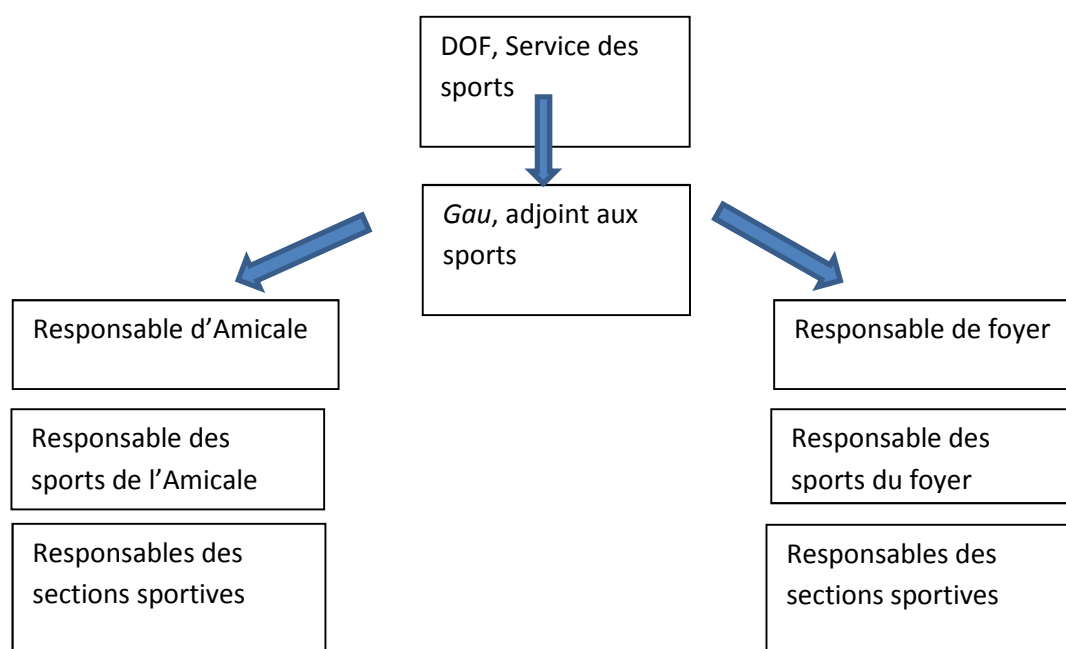
L'article publié dans *L'Auto* en juillet 1943 reprend des propos tenus par R. Cressol et insiste sur la décentralisation régionale des services de la délégation aux sports :

Nous avons mis sur pied, en accord avec le Front du Travail Allemand, un plan de décentralisation. Un organisme central sera établi à Berlin, au siège de la Délégation Officielle Française et des délégués seront nommés dans chaque Gau¹¹⁶³.

Le *Bulletin du Centre d'Information des travailleurs Français en Allemagne* met de son côté bien plus en avant la nécessité de prendre appui sur les Amicales et Foyers en relatant des déclarations de R. Cressol.

Nous voulons favoriser l'esprit de camp qui est le reflet de l'idéal communautaire sur le terrain sportif. Pour cela, nous voulons une organisation qui soit très décentralisée. Dans chaque camp ou groupe de camps de travailleurs français, il y aura un moniteur-entraîneur qui sera reconnu et encouragé par nous¹¹⁶⁴.

Idéalement donc, l'organigramme revêt l'aspect suivant :



3.2.2.3 Recruter des cadres spécialistes des activités physiques et sportives parmi les prisonniers de guerre

L'instauration d'un tel système et l'encadrement efficace de près de six cent mille Français nécessitent la présence de spécialistes des disciplines sportives. Or, qu'il s'agisse de mettre en place une politique sportive à l'échelle du *Gau*, des Amicales et des Foyers ou tout

¹¹⁶³ « Le C.G s'est occupé des travailleurs français en Allemagne », *L'Auto* Edition H, 5 juillet 1943, p. 2.

¹¹⁶⁴ AN, 83aj/35. « L'organisation sportive des travailleurs français en Allemagne. Une déclaration de M. Cressol », *Bulletin du Centre d'Information des travailleurs Français en Allemagne* n° 2, 10 juillet 1942.

simplement d'animer les séances d'éducation physique et les entraînements sportifs, la délégation ne possède pas les ressources humaines suffisantes. Dès le mois de juillet 1943, R. Cressol précise qu'il a l'intention de s'appuyer sur les sportifs émérites, les enseignants d'éducation physique ou les moniteurs de Joinville déjà présents en Allemagne, soit en tant que prisonniers, soit en tant que requis.

[...] nous avons l'intention d'utiliser les champions et dirigeants sportifs qui se sont révélés par leurs initiatives personnelles et également les professeurs et moniteurs d'éducation physique qui se trouvent en Allemagne, prisonniers ou travailleurs, et qui accepteraient de s'occuper de leurs compatriotes¹¹⁶⁵.

Si pour les requis, cela ne pose, théoriquement, pas de problèmes insolubles, pour les prisonniers ce souhait implique une procédure plus complexe : il est nécessaire que les captifs aient connaissance d'une telle possibilité, qu'ils manifestent leur souhait de rejoindre la DOF, que leur candidature soit validée par les instances militaires allemandes d'une part et par les services de la DAF d'autre part. Les officiers-conseils des *Wehrkreis* semblent avoir été choisis comme relais par la DOF pour transmettre cette information. Leur rôle est, par exemple, souligné dans une lettre de l'homme de confiance du *Stalag* IXB adressée à la Délégation de Berlin en septembre 1943¹¹⁶⁶. Dans le *Wehrkreis* VI, les officiers-conseils rédigent une note de service datée du 19 juillet 1943 informant les hommes de confiance de cette opportunité. Celle-ci précise par ailleurs que « *l'organisation sportive des travailleurs civils* » recherche trente personnes pour occuper des postes de délégués régionaux, mais aussi cent délégués d'Amicale et cinq cents moniteurs de camp, soit en tout plus de six cents postes à pourvoir. Elle précise que les choix se feront au regard des compétences des postulants.

Ces délégués sont recrutés parmi les jeunes gens particulièrement qualifiés des *Oflags* et des *Stalags* (professeurs ou diplômés d'éducation physique, anciens moniteurs de Joinville...) qui seraient mis en congé de captivité en Allemagne avec les avantages habituels (liberté, congés en France etc...). 500 moniteurs de camp seraient recrutés parmi les sportifs actuellement dans les *Stalags*¹¹⁶⁷.

Les hommes de confiance et doyens relayent l'information en utilisant divers canaux tels que les journaux de camp¹¹⁶⁸ ou les communications officielles. A l'*Oflag* XB, c'est par

¹¹⁶⁵ AN, 83aj/35. « L'organisation sportive des travailleurs français en Allemagne. Une déclaration de M. Cressol », *Bulletin du Centre d'Information des travailleurs Français en Allemagne* n° 2, 10 juillet 1942.

¹¹⁶⁶ AN, F/9/3536. Dossier *Stalag* IXB. Lettre de l'homme de confiance du *Stalag* IXB adressée au Chef de la Délégation de Berlin le 28 septembre 1943.

¹¹⁶⁷ AN, F/9/3496. Archives du *Stalag* VIJ. Note de service du bureau des officiers conseils du *Wehrkreis* VI n° D 145/AR

¹¹⁶⁸ Plusieurs hommes de confiance de *Kommandos* précisent dans les lettres qu'ils adressent à l'homme de confiance du camp qu'ils ont été tenus informés de cette possibilité par l'intermédiaire d'une note publiée dans le

l'intermédiaire d'une communication du *bureau militaire* que les prisonniers en sont tenus informés¹¹⁶⁹.

Le nombre exact de candidatures reçues par la Délégation de Berlin puis transmises au service de la Main-d'œuvre reste inconnu, comme d'ailleurs le nombre de personnes ayant été finalement recrutées dans les *Stalags*. En revanche, il semble que la proposition ait trouvé un écho modeste auprès des prisonniers. L'homme de confiance du *Stalag* XB transmet en plusieurs envois courant septembre 1943 à la Délégation de Berlin une personne au poste de délégué et huit candidats à celui de moniteur dans les camps de civils : rapporté à la population totale des Français dans ce *Stalag*¹¹⁷⁰, seuls 0,06% des prisonniers du camp semblent ici s'être manifestés. Le *Stalag* IXB fait quant à lui parvenir à Berlin trois candidatures¹¹⁷¹. L'étude des curriculum vitae fournis permet d'identifier les principales caractéristiques des postulants : la grande majorité met en avant un palmarès sportif, ceux qui peuvent en faire mention précisent avoir fait un stage à l'école de Joinville ou posséder des diplômes fédéraux. Parmi les douze curriculum vitae analysés, il est ainsi possible de trouver trois boxeurs (dont deux professionnels), un haltérophile, un gymnaste, un footballeur, un basketteur et deux athlètes. Les courriers envoyés à la délégation insistent sur leur palmarès. Ainsi André Jégard est-il présenté de la façon suivante :

Champion de France du 3 000 mètres steeple et du 5 000 mètres plat de la Fédération Catholique des patronages de France en 1938. Champion du XI^e Corps d'armée de cross-country en 1939. Champion de Bretagne des 1500 mètres, 3000 mètres et 5000 mètres en 1937 à Lorient¹¹⁷².

Ces renseignements paraissent exacts : un article du journal *L'Ouest-Eclair* daté de 1939 le présente exactement de la même façon¹¹⁷³. Quoi qu'il en soit, le Bureau des Sports de la Délégation de Berlin accuse réception de sa candidature par lettre datée d'octobre 1943¹¹⁷⁴.

numéro d'août 1943 du journal *Servir*. (AN, F/9/3558. Lettres manuscrites de trois hommes de confiance de *Kommando*).

¹¹⁶⁹ AN, F/9/3426. Dossier *Oflag* XB. Communication du Bureau Militaire, 15 juillet 1943 : « Conformément au désir du Colonel Pascot et après entente avec les autorités allemandes, les délégués seront recrutés parmi les officiers et hommes de troupe qualifiés des *Oflags* et *Stalags* (professeurs ou diplômés d'EP, anciens moniteurs de Joinville etc...) qui seront mis en congé de captivité en Allemagne avec les avantages habituels (liberté de vie, congé en France, etc...). Il est précisé que les activités des délégués seront d'ordre purement sportif. »

¹¹⁷⁰ Au printemps 1943, le *Stalag* XB compte 13 265 Français dont 3 331 au camp. (AN, F/9/2717. Dossier *Stalag* XB. Rapport du délégué de la mission Scapini suite à une visite effectuée au *Stalag* XB le 19 avril 1943, p. 1).

¹¹⁷¹ AN, F/9/3536. Dossier *Stalag* IXB. Lettre de l'homme de confiance du *Stalag* IXB adressée au Chef de la Délégation de Berlin le 28 septembre 1943.

¹¹⁷² AN, F/9/3558. *Stalag* XB. Lettre de l'homme de confiance adressée au SDPG en date du 21 septembre 1943.

¹¹⁷³ « Athlétisme », *L'Ouest-Eclair*, 28 avril 1939 : « Jégard André de Pontivy, champion de Bretagne du 5000 mètres, 3000 mètres steeple, champion de France des Patronages ».

¹¹⁷⁴ AN, F/9/3557. *Stalag* XB. Lettre du SDPG, Délégation de Berlin RM/DB n° 319/BS datée du 7 octobre 1943.

D'aucuns quittent bien leur camp pour rejoindre la DOF. Alix Caillet, lieutenant détenu à l'*Oflag IID*¹¹⁷⁵, occupe entre 1940 et 1942 la fonction de trésorier sportif du club *France-Sport*¹¹⁷⁶. Il participe au côté du lieutenant Tharaud à l'encadrement du stage d'EGS qui a lieu durant l'été 1941¹¹⁷⁷. Sportif émérite avant-guerre, il contribue aussi à développer la section basket de l'*Oflag*. A partir du début de l'année 1944, ce même Alix Caillet occupe selon toute vraisemblance un poste de délégué sportif dans le *Gau Halle*, les signatures apposées sur des documents en provenance de l'*Oflag* et du *Gau Halle* étant identiques¹¹⁷⁸. Son profil et ses actions sont bien connues du SDPG, un de ses anciens camarades de captivité ayant pris soin d'en informer Georges Scapini dès 1941.

Lieutenant Caillet Alix n° 3464 *Oflag IID*, *Block II*, Baraque 9, Chambre 2. Champion olympique. Instituteur à Pantin (Seine). S'est dévoué à l'organisation de l'éducation physique à l'*Oflag IID*. Tout désigné, à mon avis, pour être utilisé par le Commissariat National à l'Education générale et aux sports. Réserviste¹¹⁷⁹.

Ces informations sont pour le reste transmises au CGEGS assez rapidement comme le prouve la présence dans les archives d'une lettre adressée par Jean Desbons, directeur de Cabinet du SDPG au commissaire général à l'EGS le 6 octobre 1941¹¹⁸⁰. Le fait qu'il ait été ainsi signalé aux services des sports en France a-t-il un lien avec sa nomination à Halle ? Il est difficile de le savoir. Toujours est-il qu'en novembre 1943, la *Gauwaltung* valide sa nomination¹¹⁸¹ tandis que les premiers documents officiels portant sa signature en tant que délégué datent de janvier 1944¹¹⁸².

Il n'est pas le seul à connaître cette trajectoire. Dans le *Gau Essen*, Marcel Viry, lui aussi ancien prisonnier de guerre, devient délégué culturel, plus particulièrement chargé des sports¹¹⁸³. D'autre part, « 5 sportifs¹¹⁸⁴ » quittent l'*Aspilag* pour s'occuper du développement des activités physiques dans les *Gaue*. Parmi eux figure un certain René Layer nommé au

¹¹⁷⁵ AC, Dossier de captivité d'Alix Caillet né le 23 octobre 1912 à Reims, lieutenant au 35^{ème} RI, n° 3464.

¹¹⁷⁶ Cette information apparaît sur une carte de « membre actif » établie au nom de Monsieur Recouvreur comme faisant partie du club France-Sport. (Archives de l'amicale des *Oflags IID- IIB*).

¹¹⁷⁷ Voir à ce titre : Partie I, chapitre III, p. 206.

¹¹⁷⁸ Voir annexe n° 31, p. 1475.

¹¹⁷⁹ AN, F/9/2106. Lettre manuscrite de Pierre Bonavita adressée à Monsieur Scapini le 6 septembre 1941.

¹¹⁸⁰ AN, F/9/2106. Lettre de Jean Desbons, n° 4196/BE adressée à Monsieur le Commissaire général à l'EGS (à l'attention de M. Dumas), le 6 octobre 1941.

¹¹⁸¹ AN, 83aj/21. Dossier *Gau Halle*. Note pour les services culturels, datée du 9 juin 1944 et signée F. Brazier, A. Caillet.

¹¹⁸² AN, 83aj/21. Dossier *Gau Halle*, A. Caillet, F. Brazier, *Rapport sur les activités sportives au 1^{er} janvier 1944*, 22 janvier 1944.

¹¹⁸³ AC, 27 P796. Chemise *Gau Essen*. *Gau Essen*, J. Guise, Rapport sur l'activité de la délégation française du *Gau Essen* d'avril 1943 à avril 1945.

¹¹⁸⁴ Deux d'entre eux reviennent très rapidement à l'*Aspilag*, si bien qu'il ne reste que deux Aspirants affectés en tant que sportifs.

RNS à München¹¹⁸⁵. Ce dernier est loin d'être un inconnu des sportifs du *Stablack*. Dans l'ouvrage consacré au camp publié en 1995, il est en photo face à un groupe d'Aspirants auquel il commande une séance d'éducation physique¹¹⁸⁶. Les autres responsables des sports sont Jean Böhle envoyé à Dantzig¹¹⁸⁷ et Carneille à Nürnberg.

D'autres prisonniers refusent un tel transfert malgré les sollicitations dont ils sont l'objet. Tel est le cas du footballeur professionnel Jules Mathé, responsable de la section de ballon rond au *Stalag VA*. L'officier-conseil du *Wehrkreis V* rapporte ainsi dans un courrier qu'il adresse au Chef de la Délégation de Berlin qu'il a bien, sur demande, rencontré l'international, mais que ce dernier préfère rester au camp¹¹⁸⁸. Reconnu grâce à ses nombreuses initiatives dans le domaine des activités physique et sportive à l'*Oflag IVD*, Jean-Louis Charrière est lui aussi pressenti pour occuper un poste d'encadrement au sein de la DOF. Il est même chargé par les autorités du camp d'établir une liste de candidats parmi les officiers suivant la formation au professorat d'éducation physique et susceptibles de l'accompagner¹¹⁸⁹. Initialement volontaire, il se rétracte lorsqu'il apprend qu'il perdrait son statut d'officier. Il est alors l'objet de pressions de la part de l'officier allemand de l'*Abwehr* qui l'informe que sa nomination est souhaitée par le commissaire général de l'EGS, le colonel Pascot.

Les 27 et 28 septembre 1943, je suis personnellement contacté par le Capitaine Wigan, officier de l'*Abwehr* du camp qui m'informe que je suis proposé par M. Pascot pour cette direction des sports¹¹⁹⁰ ..

Selon lui, son refus de rejoindre la DOF aurait été à l'origine de son transfert en août 1944 au camp disciplinaire de Lübeck¹¹⁹¹.

¹¹⁸⁵ Il adresse d'ailleurs un courrier le 1^{er} août 1944 à Marc Dugrès à la DOF en se présentant comme « délégué aux sports » du *Gau* de München. (AN, 83aj/26. Lettre de R. Layer adressée le 1^{er} août 1944 à Marc Dugrès).

¹¹⁸⁶ L'Amicale du camp des Aspirants, *Le camp des Aspirants pendant la deuxième Guerre mondiale 1939-1945*, Images, Paris, Amicale du Camp des Aspirants, 1995, p. 68.

¹¹⁸⁷ Le nom de ce dernier apparaît bien sur un document envoyé par le délégué régional à la DOF en juillet 1944 (AN, 83aj/26. Rapport n° 87 n° 87, 26 juillet 1944, Etat du matériel reçu : « *Liste complète a déjà été envoyée par Monsieur Böhle en date des 9 et 20 mai* »).

¹¹⁸⁸ AN, F/9/3462. *Stalag VA*. Lettre du capitaine J. Traizet, officier-conseil du *Wehrkreis V* à Monsieur le Chef de la Délégation du SDPG, n° 1389 oc/206, datée du 30 mai 1944.

¹¹⁸⁹ AC, Dossier de demande du titre d'interné résistant de Jean-Louis Charrière. Demande d'attribution du titre d'interné résistant renseigné par Jean-Louis Charrière. Lettre d'un camarade de captivité (nom illisible) datée du 22 février 1962.

¹¹⁹⁰ AC, Dossier de demande du titre d'interné résistant de Jean-Louis Charrière. Demande d'attribution du titre d'interné résistant renseigné par Jean-Louis Charrière. Lettre de Jean-Louis Charrière datée du 22 février 1962 ajoutée au dossier : « *C'est vraisemblablement pourquoi, je suis déporté sans justification à l'Oflag XC de Lübeck le 24 août 1944* ».

¹¹⁹¹ *Ibid.* Il écrit : « *C'est vraisemblablement pourquoi, je suis déporté sans justification à l'Oflag XC de Lübeck le 24 août 1944* ».

3.2.3 Le faible taux d'activités sportives officielles : 10% de pratiquants qui structurent progressivement leurs pratiques

3.2.3.1 Moins de 10% de pratiquants sportifs

Les rapports 87 et 87 bis rédigés par les chefs de *Gau* français à partir de 1944 permettent de dégager quelques tendances concernant le taux effectif de pratique. L'échantillon retenu pour l'étude porte sur neuf *Gaue* différents dont les responsables ont rédigé un rapport entre le mois de janvier et celui d'avril 1944, soit avant la reprise de la saison d'été des activités sportives. Les chiffres donnés portent, de fait, sur les pratiquants déclarés de l'année 1943. Les *Gaue* concernés sont ceux de Wien, Magdeburg, Süd Hannover, Schwaben, Ostpreusen, Oberschlesien, Niederdonau, Halle, et Hamburg, ce qui représente quelques 135 895¹¹⁹². Les chiffres ne révèlent que les pratiques déclarées ayant été vécues dans l'enceinte même des associations de travailleurs français.

Le nombre total de « pratiquants »¹¹⁹³ s'élèverait à 14 747, soit légèrement plus de 10% de l'effectif total. Compte tenu des biais présents dans l'exploitation des données numériques, la seule conclusion qu'il est possible de tirer est que le taux réel de pratiquants est sans doute plus faible¹¹⁹⁴. Des données d'une autre nature peuvent être utilisées pour affiner cette première estimation. Dans les archives de certains *Gaue* figurent en effet des descriptifs détaillés des Amicales et Foyers dans lesquels le nombre de travailleurs s'adonnant à au moins un sport est donné. Pour Süd Hannover par exemple, le nombre de requis sportifs serait de mille sept cent quatre-vingt-quinze¹¹⁹⁵ contre le chiffre de deux mille quatre cents obtenu en cumulant les pratiquants de chaque activité, soit une baisse de 25% et un taux de pratique réel de 8%. Pour Kurhessen, le nombre de sportifs réels baisse de 7% pour s'établir, non à mille deux cent trois, mais mille vingt. Le rapport établi par Monsieur Roullier après sa visite aux ouvriers français en Allemagne offre un autre éclairage, certes très localisé, du pourcentage réel de pratiquants. Il évoque en effet un groupe de six à sept cents individus parmi lesquels deux cent cinquante adhèrent à l'Amicale du camp. Au sein de celle-ci, ont été montées une section d'athlétisme dynamique et une section de football avec une équipe jouant

¹¹⁹² Selon l'Office de statistique du Reich n° 1112, daté de septembre 1944 figurant dans l'ouvrage d'Helga Elisabeth Bories-Sawala (annexe n° 1.1).

¹¹⁹³ Voir remarque préliminaire de ce chapitre.

¹¹⁹⁴ En effet, une même personne peut se déclarer pratiquante dans plusieurs sports et est donc dans les rapports comptabiliser plusieurs fois. En outre, il ne faut pas non plus oublier que les délégués ont tendance à surévaluer les chiffres.

¹¹⁹⁵ AN, 83aj/26. Dossier *Gau* Süd Hannover, M. Dugrès, *rapport*, n° 87, 1^{er} mars 1944.

des matchs contre d'autres sections sportives, soit approximativement une quarantaine de sportifs. A Hamburg, que ce soit le nombre de pratiquants ou le nombre de travailleurs sportifs, le taux de pratique ne varie pas : 5,9%. A Halle, par contre, le nombre total de pratiquants (mille neuf cent soixante-dix sept) est sous-évalué par rapport au nombre de travailleurs déclarant s'adonner à au moins un sport (deux mille soixante-trois), ce qui porte le taux de pratique à 12,6%.

La proportion maximale de pratiquants varie d'ailleurs assez considérablement d'un *Gau* à l'autre : si Süd Hannover et Niederdonau semblent représentatifs de la tendance générale avec respectivement 10,5% et 12,1% de taux de pratique, certains s'en écartent de façon marquée. Le *Gau* Wien déclare ainsi 18% de sportifs tandis que celui de Schwaben fait état de 19% de pratiquants. Celui d'Ostpreusen avec 3% seulement se situe à l'inverse très en deçà de la tendance générale. Aucune indication n'est spécifiée quant au sexe des pratiquants, si bien qu'il est impossible de savoir si des femmes sont incluses ou non dans ces chiffres.

Figure 26 : Taux de pratique maximal dans neuf Gaue (en %) ¹¹⁹⁶

3.2.3.2 Activités pratiquées : le football roi des sports chez les travailleurs

français

Evoquant les loisirs des requis français du *Gau* de Weser-Ems courant 1943, Helga-Elisabeth Bories Sawala écrit :

¹¹⁹⁶ Pour le détail des chiffres, se reporter à l'annexe n° 32, p. 1476.

Pour le seul Gau de Weser-Ems [...], il y avait 4 permanents, 43 délégués d'entreprise, 52 délégués de camps, 80 hommes de confiance qui s'occupaient de 15 bibliothèques, animaient 38 Foyers et 3 Amicales et organisaient en 1943 15 tournois de boxe, 50 matchs de football, 7 compétitions d'athlétisme, 22 matchs de basket, 23 représentations théâtrales, 45 soirées de variétés et 10 concerts, et dans 7 camps il y avait des cours d'allemand¹¹⁹⁷.

L'étude des rapports fournis à la DOF aboutit à des résultats analogues à ceux repérés dans le seul *Gau* de Weser-Ems. Regroupant 40% de pratiquants, le football est indubitablement le sport le plus répandu durant cette année 1943. Les autres sports collectifs, rugby, volley, handball et basket comptabilisent ensemble 17% des pratiquants, sachant que le handball avec 1% est quasiment inexistant.

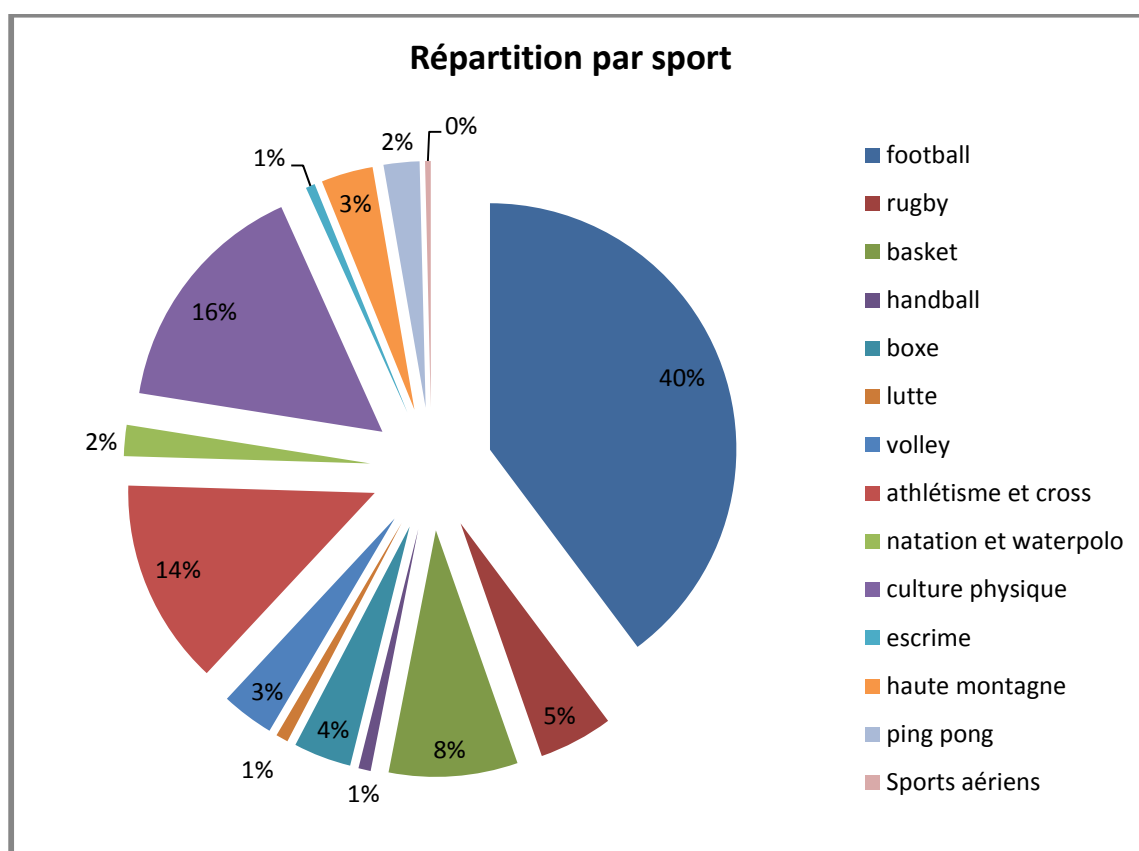


Figure 27 : Répartition des pratiquants par discipline (en %)

Les sports de combat, lutte et boxe, n'ont que peu de poids avec 5% des pratiquants ; l'escrime avec quatre-vingts pratiquants, soit moins de 1% du total, et les sports aériens qui attirent cinquante personnes provenant toutes du même Gau (celui de Niederdonau) en ont encore moins. D'un *Gau* à l'autre, et indépendamment du nombre total de pratiquants, de légères différences apparaissent, mais de façon générale les mêmes tendances se vérifient. Le

¹¹⁹⁷ Helga-Elisabeth Bories-Sawala, « Aspects de la vie quotidienne des requis du travail forcé en Allemagne », in B. Garnier, J. Quellien, F. Passera, *La main-d'œuvre française exploitée par le III^e Reich*, op. cit., p. 134.

football reste la pratique la plus répandue même si le pourcentage de pratiquants fluctue entre 28% à Wien et 46% à Hamburg. Le basket se détache comme second sport collectif excepté dans le *Gau* Wien. L'athlétisme et la culture physique constituent les deux autres grandes classes de pratique corporelle quel que soit le *Gau* concerné.

Figure 28 : Analyse comparative de la répartition des pratiquants dans les différents sports (en %)

Néanmoins, il ne saurait être question ici d'avancer l'idée d'une large diffusion des pratiques. En comparant le nombre total de travailleurs au nombre de personnes déclarant pratiquer l'une des activités¹¹⁹⁸, il apparaît que les taux restent bien discrets. Avec cinq mille deux cent cinquante-trois pratiquants déclarés, le football est indiscutablement l'activité la plus en vogue. Mais cela ne représente finalement que 3,16% d'individus. En ce qui concerne l'athlétisme, les mille huit cent douze personnes déclarées représentent 1,39% des travailleurs.

3.2.3.3 Les groupements sportifs, des structures finalement assez homogènes

Les sportifs répertoriés sont, dans leur grande majorité, membres d'un groupement sportif. Tous ne sont cependant pas systématiquement rattachés à une Amicale ou à un Foyer comme le souhaiterait la DOF.

¹¹⁹⁸ Le rapport du *Gau* Magdeburg ne précise en effet pas le nombre de pratiquants par sport.

Dans le cas le plus simple, les communautés du *Gau* (Amicale ou Foyer) créent en leur sein un et un seul groupement sportif. Ici, les clubs sportifs déclarés sont en nombre inférieur ou égal aux communautés. Dans le *Gau* Niederdonau, onze Amicales et neuf Foyers sont formés en mars 1944 et à l'intérieur de chacun d'eux est fondé un groupement sportif¹¹⁹⁹. Dans les cas plus complexes, les groupes sportifs se mettent assurément en place dans les différentes communautés, mais peuvent aussi être rattachés aux entreprises employant les Français. Leur nombre peut donc être supérieur à celui des communautés. Le cas du Mark Brandenburg est à ce titre symptomatique. Le responsable déclare dans son rapport de janvier 1944 l'existence de 34 « clubs sportifs » rattachés soit à des Amicales (cas par exemple du club de Gransee), à des Foyers de camp (club de Weizow rattaché à l'Auslander Lager), soit à des usines et entreprises (club sportif de Landsberg de l'I.G Farben)¹²⁰⁰.

Dans la majorité des cas, un responsable sportif est désigné par groupement et a en charge le développement des activités des requis. A Süd-Hannover, chacun des quarante-trois groupements possède un responsable identifié dont l'adresse est connue de la DOF¹²⁰¹. Le même constat est fait dans le *Gau* de Niederdonau¹²⁰² ou encore en Magdeburg qui compte trente-deux groupements tous placés sous la direction d'une personne connue¹²⁰³. Seul, parmi les dix *Gaue* étudiés pour cette période spécifique¹²⁰⁴, Ostpreußen semble très en difficulté. Le délégué régional comptabilise vingt-cinq groupements sportifs, mais n'est en mesure de donner que quatre noms de responsables¹²⁰⁵. Toujours est-il que la sociabilité sportive semble bien ici être à l'image de la structuration progressive de l'organisation sociale des requis.

Si les caractéristiques des Amicales s'avèrent variées, celles des groupements sportifs le sont moins. En considérant les profils de ceux de Süd-Hannover¹²⁰⁶, de Magdeburg¹²⁰⁷ et de Kurhessen¹²⁰⁸ tels qu'ils sont décrits dans les rapports envoyés à la DOF avant le mois d'avril 1944, il est possible d'établir quelques tendances. Les quatre-vingt-trois structures de l'échantillon accueillent en tout quatre mille neuf cent quatre-vingts travailleurs français, ce

¹¹⁹⁹ *Ibid.*

¹²⁰⁰ AN, 83aj/26. Dossier *Gau*. Mark Brandenburg Service des sports, 10 janvier 1944 : « *Jusqu'à ce jour, 34 clubs homologués qui fonctionnent suivant les possibilités locales malgré le manque de matériel* ».

¹²⁰¹ AN, 83aj/26. Dossier *Gau* Süd Hannover. Rapport n° 87, Marc Dugrès, Délégué aux sports, 1^{er} mars 1944.

¹²⁰² AN, 83aj/26. Dossier *Gau* Niederdonau. Lettre de R. Lanoux, délégué officiel Français, Adjoint du *Gau* Niederdonau à Monsieur Saint-Germain, Délégation Officielle Française, service de sport, 17 mars 1944.

¹²⁰³ AN, 83aj/26. Dossier *Gau* Magdeburg. Rapport n° 87, 2 janvier 1944.

¹²⁰⁴ Des rapports détaillés datant d'avant avril 1944 sont disponibles pour les *Gaue* suivant : Kurhessen, Magdeburg, Moselland, Niederdonau, Schwaben, Hannover Süd, Vienne, Halle, Haburg et Ostpreußen.

¹²⁰⁵ AN, 83aj/26. Dossier *Gau* Ostpreußen. *Gau*verbindungsman A. Dumond, 31 mars 1944.

¹²⁰⁶ AN, 83aj/26. Dossier *Gau* Süd Hannover. Rapport n° 87, Marc Dugrès, Délégué aux sports, 1^{er} mars 1944.

¹²⁰⁷ AN, 83aj/26. Dossier *Gau* Magdeburg. Rapport n° 87, 2 janvier 1944.

¹²⁰⁸ AN, 83aj/26. Dossier *Gau* Kurhessen. Rapport n° 87, n° 87 bis, 1^{er} avril 1944.

qui établit la moyenne d'adhérents par groupement à soixante personnes. Une très grande majorité d'entre elles compte en effet entre vingt et quatre-vingts individus. Cependant, il existe aussi, à l'évidence en nombre bien moins important, de toutes petites structures et quelques très grands groupements. L'Amicale de Kassel dans le *Gau* de Kurhessen compte ainsi à elle seule plus de sept cents personnes, celle de la ville de Magdeburg 315. A l'inverse, le Foyer de Bendorf ne réunit que neuf personnes. Il est clair ici que les offres de pratique ne peuvent être que très différentes.

Figure 29 : Répartition des groupements sportifs suivant leur taille (échantillon de 83 structures)

L'étude plus approfondie de quelques groupements permet d'entrevoir comment se structure l'offre de pratique sportive. A la base, aucun d'entre eux n'est censé être mono-disciplinaire, l'objectif étant au contraire d'offrir aux travailleurs la plus large palette possible d'activités physiques et sportives. Dans les faits, la majeure partie des groupements concentre ses forces sur la formation d'une équipe de football puis tente, suivant les moyens à disposition et les compétences, d'animer une ou deux autres activités. Tels sont les constats qu'il est possible d'extraire de l'analyse du rapport concernant les groupements de Süd-Hannover¹²⁰⁹. Sur les quarante-six sections sportives de ce *Gau*, quarante possèdent des joueurs de football. Parmi elles, huit ne proposent que le football, neuf le football et un autre sport (cross le plus souvent). Vingt-trois groupements, soit la moitié, sont en mesure d'étoffer leurs choix de pratique sportive, mais quatre n'ont encore mis en place aucune réelle activité. Fréquemment, les groupes possédant le plus d'adhérents sont aussi ceux qui possèdent une

¹²⁰⁹ AN, 83aj/26. Dossier *Gau* Süd Hannover. Rapport n° 87, Marc Dugrès, Délégué aux sports, 1^{er} mars 1944.

palette large palette d'activité .L'Amicale de Ricklingen, dont le siège est situé dans le *Lager Mülenberg* à Hannover, organise pour les cent travailleurs qui se sont inscrits à la section sportive la pratique du volley, du football, du cross et de la boxe. A l'opposé, l'Amicale de Limmer, elle aussi implantée à Hannover, ne compte que quinze membres et n'a qu'une très faible activité. L'étude des offres de pratiques des trente-quatre « clubs » actifs du *Gau Mark Brandenburg* aboutit à des conclusions quasi analogues : dix ne proposent que le football (soit 28%) tandis que treize ont une gamme plus variée d'activités (39%)¹²¹⁰.

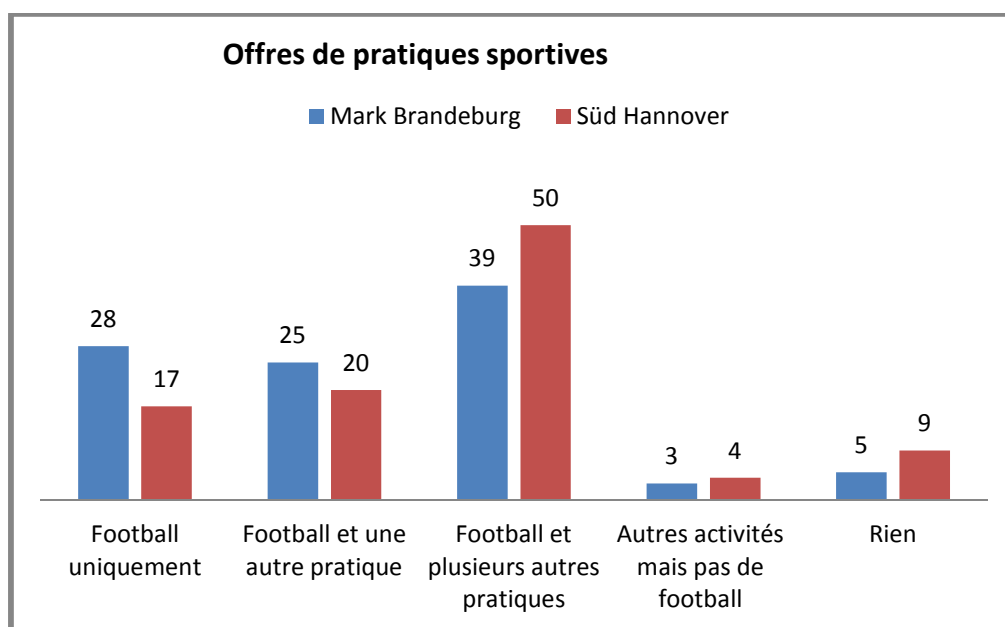


Figure 30 : Offres de pratiques sportives dans les *Gau* de Mark Brandenburg et Süd Hannover (en %) ¹²¹¹

Le nombre de sports cités dans les groupements permet d'obtenir des renseignements sur la diversité de l'offre. Mais cet indicateur ne peut suffire. L'exemple de l'Amicale de Burg située dans le *Gau Magdeburg* est probant. Réunissant soixante-quinze Français, elle comprend quatre sections différentes : football, boxe, volley et basket. Pourtant, elle est en proie à de lourdes difficultés qui entravent le développement réel des dites activités, et la vitalité même du groupement semble, aux yeux de son responsable, fortement compromise¹²¹². Il est dommage que ce critère de vitalité n'apparaisse pas clairement sur les documents étudiés. Sur les quarante-six groupements de Süd-Hannover, le délégué ne donne ce genre de renseignement que neuf fois : trois fois pour signifier une « *grosse activité dans*

¹²¹⁰ AN, 83aj/26. Dossier *Gau* Mark Brandenburg. Service des sports, 10 janvier 1944.

¹²¹¹ Il faut comprendre ici : 28% des groupements de Mark Brandenburg ne propose qu'une seule activité sportive, en l'occurrence le football.

¹²¹² AN, 83aj/26. *Gau* Magdeburg. Lettre manuscrite de Jean Griaud, responsable des sports de l'AFTA, section de Burg le 3 avril 1944.

tous les domaines », six fois pour au contraire préciser que les Amicales souffrent d'un « *manque de vitalité* ».

Une dernière remarque s'impose : le cas de l'éducation physique. Si les neuf *Gaue* ayant servi à l'échantillon mentionnent un taux de pratiquants relativement conséquent (19%), les rapports ne décrivent pas les pratiques sous-jacentes. Le recours aux témoignages publiés n'apporte guère plus de renseignement. S'agissait-il de leçon collective, de leçon individuelle ? Combien y avait-il réellement de personnes assidues ? Quelles méthodes étaient utilisées ? Dans le *Gau Süd Hannover*, le rapport 87 bis affiche en avril 1944 « *une douzaine d'équipes. 200 à 250 pratiquants en culture physique* »¹²¹³, mais dans la description détaillée qu'il fait des activités des différents groupements en mars 1944, il emploie à la fois le terme « *CP* » (culture physique) et « *EP* » sans préciser l'éventuelle distinction qu'il fait et ne donne aucune précision sur ce qui est réellement mis en place sur le terrain.¹²¹⁴ Victor Savary précise dans son témoignage s'être adonné à des séances d'hébertisme de deux heures le dimanche matin en compagnie d'un collègue sans donner davantage d'éléments¹²¹⁵.

Finalement donc, suivant le *Gau* au sein duquel ils vivent, l'Amicale de laquelle ils dépendent, suivant le groupement sportif dans lequel ils sont susceptibles de s'inscrire et l'hypothétique présence d'un spécialiste des activités physiques, les Français ont des chances extrêmement différentes de pratiquer des sports. A minima, dès qu'une activité sportive s'avère envisageable, c'est le football qui est prioritairement organisé. Dans les cas les plus favorables, une même Amicale peut proposer jusqu'à quatre ou cinq activités sportives différentes à ses adhérents.

3.2.3.4 *Des compétitions officielles en phase de structuration*

Grâce à l'analyse croisée des articles du journal *L'Auto*, de ceux du *Bulletin*, des rapports établis par les délégués et des témoignages publiés, il est possible de se forger une idée assez précise des modalités de pratiques développées par les travailleurs français au sein des groupements sportifs. La plupart du temps, elles prennent la forme de compétitions sportives dominicales qui tendent à devenir de plus en plus régulières et organisées au cours de l'année 1943. Dans les deux activités majeures que sont l'athlétisme et le football, les

¹²¹³ AN, 83aj/26. Dossier *Gau Süd Hannover*. Rapport n° 87 signé par le délégué régional adjoint aux sports, Marc Dugré, 1^{er} mars 1944.

¹²¹⁴ AN, 83aj/26. Dossier *Gau Süd Hannover*. Rapport n° 87 signé par le délégué régional adjoint aux sports, Marc Dugré, 1^{er} avril 1944.

¹²¹⁵ Victor Savary, *Journal de Victor Savary, op. cit.*, p. 28-30.

travailleurs mettent d'abord en place des événements ponctuels sans calendrier, avant de structurer progressivement un système de compétition s'apparentant à des championnats.

Durant le premier semestre de l'année 1943, les Amicales exploitent les opportunités qui s'offrent à elle en organisant des matchs de football à partir de trois logiques différentes : entre des équipes françaises de camps ou de villes voisines, entre requis et prisonniers transformés, ou encore entre des équipes françaises et des équipes de nations étrangères. *L'Auto* relate dans son édition du 19 juillet 1943 une rencontre « internationale » à Göttingen opposant l'équipe du Foyer des travailleurs français à celle des travailleurs hollandais, se soldant par une victoire tricolore. Les exemples, quoi qu'il en soit, affluent. A Gleiwitz en août, une équipe composée des meilleures requis de la ville affronte celle des prisonniers transformés¹²¹⁶. Le passage suivant, extrait du *Bulletin du Centre d'information du Travail Français en Allemagne* du mois de juillet 1943, résume en quelques mots le visage que prend l'activité sportive :

Les travailleurs français de Kaefertal près de Mannheim, développent leur activité sportive. Plusieurs équipes de camp disputent des compétitions qui les opposent aux as des équipes françaises ou à d'autres équipes de travailleurs de différentes nations européennes¹²¹⁷.

Les quelques rapports à disposition sur la période n'infirmement pas ces conclusions. J. Luce précise, par exemple, avoir mis sur pied au Foyer de Köln un tournoi de football pour la Pentecôte 1943, mais ne mentionne pas de championnat avant l'été¹²¹⁸.

Parmi les autres activités, seul l'athlétisme concurrence le football, mais seulement à l'arrivée des beaux jours. Les Amicales organisent alors des grandes journées athlétiques, invitant à cette occasion soit des Amicales voisines, soit des nations étrangères : un cross entre Français à Wesermund, un relais sur 10 km à Göttingen¹²¹⁹, une réunion d'athlétisme à Saint-Andreasberg¹²²⁰. L'étude des comptes rendus sportifs des neuf numéros du *Bulletin* parus entre le 1^{er} juillet et le 30 août 1943¹²²¹ aboutit à des résultats analogues : quinze articles concernent des activités footballistiques, huit portent sur des rencontres « internationales »,

¹²¹⁶ AN, 83aj/35. AN, 83aj/35. « La vie sportive », *Bulletin du Centre d'information du Travail Français en Allemagne* n° 7, 14 août 1943 : « A Gleiwitz, en Haute-Silésie, une sélection représentant les groupes de l'Amicale doit rencontrer une formation choisie parmi les prisonniers transformés. »

¹²¹⁷ AN, 83aj/35. « La vie sportive », *Bulletin du Centre d'information du Travail Français en Allemagne* n° 3, 17 juillet 1943.

¹²¹⁸ AN, 83aj/21. Dossier *Gau Köln-Aachen*, J. Luce, *Rapport sur une année d'activité dans le Gau Köln Aachen*, 22 novembre 1943.

¹²¹⁹ AN, 83aj/35. « La vie sportive », *Bulletin du Centre d'information du Travail Français en Allemagne* n° 5, 31 juillet 1943.

¹²²⁰ AN, 83aj/35. « La vie sportive », *Bulletin du Centre d'information du Travail Français en Allemagne* n° 9, 28 août 1943.

¹²²¹ Ces derniers figurent tous sous la cote : AN, 83aj/35.

six sur des matchs entre Français d'Amicales différentes, aucun sur des résultats comptant pour un quelconque championnat. La revue publie sept articles sur l'athlétisme, trois sur des rencontres entre nations, quatre entre Amicales voisines. Les rencontres contre les équipes allemandes ne sont pas exclues, comme le montre ce témoignage d'un jeune volontaire parti au printemps 1943 :

Le dimanche et le soir après dîner, on joue au football, contre l'équipe des Jeunesses Hitlériennes du pays. C'est très cordial !¹²²²

Dans l'idée de donner au sport davantage d'intérêt, football, athlétisme et autres sports sont parfois associés pour donner naissance à une grande « journée sportive » parfois internationale. Tel est le cadre dans lequel a lieu la « réunion omnisport d'Oberspreewitz » ouverte à la fin du mois de juillet à tous les sportifs français de la région de Berlin durant laquelle concours d'athlétisme, matchs de football et combats de boxe se sont succédés sur une journée entière¹²²³. A Lübeck, une manifestation similaire a lieu le 1^{er} août¹²²⁴.

Au-delà des quelques événements et chiffres cités, l'été 1943 semble devoir être considéré comme la période charnière durant laquelle les compétitions sportives se structurent véritablement. Le *Bulletin* publie en effet plusieurs articles mentionnant la création de championnats et coupes dans différents *Gaue* : un championnat régional de basket et un autre d'athlétisme à Kattowitz¹²²⁵, un championnat de football entre les équipes de Français vivant à Braunschweig¹²²⁶, une compétition « *inter Foyers* » à Düsseldorf¹²²⁷. A l'automne, des compétitions organisées possédant un calendrier, des récompenses et des finales apparaissent dans plusieurs rapports, montrant là même une évolution tangible sur le plan de la structuration de l'offre sportive. A Köln-Aachen, le délégué régional fait état dans son rapport de décembre 1943 de la création d'un championnat de football dont il se dit particulièrement satisfait¹²²⁸. A Halle, le système des compétitions semble être devenu opérationnel.

¹²²² AN, AJ/39/175. Lettre d'un ancien des Chantiers, Paillart, adressée à son chef et datée du 24 mai 1943, p. 3.

¹²²³ AN, 83aj/35. « La vie sportive », *Bulletin du Centre d'information du Travail Français en Allemagne* n° 4, 24 juillet 1943.

¹²²⁴ « Lübeck et Schlutup devront rejouer la Coupe interlags », *L'Auto* édition Point, 16 août 1943, p. 2.

¹²²⁵ AN, 83aj/35. « La vie sportive », *Bulletin du Centre d'information du Travail Français en Allemagne* n° 8, 21 août 1943.

¹²²⁶ AN, 83aj/35. « La vie sportive », *Bulletin du Centre d'information du Travail Français en Allemagne* n° 7, 14 août 1943.

¹²²⁷ AN, 83aj/35. « La vie sportive », *Bulletin du Centre d'information du Travail Français en Allemagne* n° 9, 28 août 1943.

¹²²⁸ AN, 83aj/21. Dossier *Gau Köln-Aachen*, J. Luce, *Rapport sur une année d'activité dans le Gau Köln Aachen*, 6 décembre 1943.

En début de saison (novembre 1943), j'ai adressé le règlement du championnat de football, de rugby, de basket, de ping-pong et de cross-country [...]. Les championnats se sont déroulés de façon satisfaisante¹²²⁹.

Berlin n'est pas en reste, puisque, dès le début du mois de septembre, il est annoncé dans le *Bulletin* la création d'un championnat opposant vingt équipes divisées en deux poules qui est censé durer deux mois et demi¹²³⁰. Affecté à un camp de ce *Gau*, Victor Savary évoque bien des entraînements de football à partir du milieu du mois d'octobre, puis des rencontres officielles tous les quinze jours à partir du 31 octobre.

31 octobre 1943. Ce matin, pas de grasse matinée, nous partons pour un match de football à Staaken. Là-bas, nous avons poireauté pendant quelques heures, mais voyant que l'équipe adverse ne se présentait pas, nous sommes repartis. Cela ne fait rien, il sera compté comme gagné¹²³¹.

Süd-Hannover connaît la même évolution : l'hiver 1943-1944 voit s'ouvrir un championnat de basket, un autre de football et, en fin de saison, les phases éliminatoires du cross¹²³². Quant à Schleswig-Holstein, les propos consignés par le délégué en décembre 1943 résument bien cette nouvelle dynamique :

Les athlètes de chaque Amicale se sont réunis le 19 septembre à Lübeck pour y disputer une coupe d'athlétisme. Les équipes de football se sont rencontrées les unes chez les autres pour disputer la coupe du Gau. La finale de cette coupe s'est déroulée le 12 décembre dernier à Geesthacht en présence de Monsieur Cressol¹²³³.

Les raisons permettant d'expliquer cette tendance sont plurielles. La présence de délégués ayant pour mission de développer les sports à l'échelle des *Gaue* n'y est certainement pas étrangère, tout comme la présence de sportifs compétents et motivés dans les Amicales. Un autre facteur semble toutefois avoir eu un impact : la création par le journal *L'Auto* de « coupes ». Leur mise en place est annoncée au début du mois de juillet dans le *Bulletin*¹²³⁴. Le règlement est présenté dans l'édition spéciale de *L'Auto* du 26 juillet 1943 sous le titre : « *Athlétisme et natation récompensés par les coupes offertes par L'Auto* ». Il stipule que les coupes sont régionales, qu'elles sont organisées en deux temps, des

¹²²⁹ AN, 83aj/21. Dossier *Gau* Halle, Lettre du délégué régional et de son délégué aux sports adressée à la DOF, 9 juin 1944.

¹²³⁰ AN, 83aj/35. « La vie sportive », *Bulletin du Centre d'information du Travail Français en Allemagne* n° 12, 18 septembre 1943.

¹²³¹ Victor Savary, *Journal de Victor Savary, op.cit.*, p. 69.

¹²³² AN, 83aj/26. Dossier *Gau* Süd Hannover. « *Réunions sportives importantes présidées et à présider par le délégué aux sports* », sd.

¹²³³ AN, 83aj/22. Dossier *Gau* Schleswig-Holstein. *Les Amicales dans le Gau de Schleswig-Holstein*, 29 décembre 1943.

¹²³⁴ AN, 83aj/35. « L'organisation sportive des travailleurs français en Allemagne », *Bulletin du Centre d'information du Travail Français en Allemagne* n° 2, 10 juillet 1943.

éliminatoires puis une grande finale, et qu'elles mettent en lice des équipes composées d'au minimum cinq personnes et d'au maximum dix¹²³⁵. L'information est relayée par le *Bulletin* en date du 7 août 1943¹²³⁶. Certaines villes semblent très réactives : à Kattowitz, les sportifs s'organisent pour être opérationnels en septembre¹²³⁷. Au début de l'année 1944, le journal lance une « coupe de *L'Auto* » en cross. Dans le *Gau Süd Hannover*, la compétition est programmée à la fin du mois de février¹²³⁸. Ce genre d'évènement nécessite la désignation de responsables, la mise au point d'un calendrier et, pour cela, la rencontre entre plusieurs dirigeants, trois éléments capitaux pour parvenir à créer de façon plus large un championnat.

Entre le printemps 1943 et le printemps 1944, les activités compétitives des travailleurs requis se structurent donc progressivement. Initialement composées d'évènements sans véritable calendrier, les actions de la DOF conjuguées avec les efforts des responsables des Amicales et l'impulsion de *L'Auto* permettent à de véritables championnats de voir le jour.

3.2.3.5 Des activités sportives pilotées par la DAF

En dehors des journées sportives mises en place par les Français, la période estivale est aussi l'occasion de participer à des rencontres orchestrées par les services allemands de la KdF et de la DAF. Les consignes concernant la *Betreuung* des travailleurs étrangers sont très claires : les difficultés de toutes sortes consécutives à la guerre doivent être, autant que faire se peut, pondérées par des efforts systématiques envers les travailleurs. Les chefs de camp du *Kreis* d'Hersfeld sont ainsi priés d'organiser durant l'été, et selon les directives données par *l'Arbeitseinsatz*, un concours entre camps sur le thème de l'aménagement de ces derniers¹²³⁹. D'autres initiatives touchent le secteur des loisirs et des sports : la mise au point d'une rencontre sportive internationale de masse et l'organisation d'un *Sporttage*.

A la fin de l'été 1943, les services de la DAF mettent sur pied une grande journée de compétition à Heydebreck en Haute-Silésie. Bien qu'elle ne rassemble que cent vingt Français, elle mérite une attention toute particulière. La journée débute par une allocution du

¹²³⁵ « Athlétisme et natation récompensés par les coupes offertes par *L'Auto* », *L'Auto* n° 15479, 26 juillet 1943, édition « point », p. 2.

¹²³⁶ AN, 83aj/35. « La vie sportive », *Bulletin du Centre d'information du Travail Français en Allemagne* n° 7, 14 août 1943 : « Dans le cadre de chaque délégation régionale, des épreuves d'athlétisme et de natation seront organisées pour mettre en compétition, par équipe, les coupes offertes par le journal *L'Auto* ».

¹²³⁷ AN, 83aj/35. « La vie sportive », *Bulletin du Centre d'information du Travail Français en, Allemagne* n° 8 21 août 1943.

¹²³⁸ AN, 83aj/26. Dossier *Gau Süd Hannover*. « Réunions sportives importantes présidées et à présider par le délégué aux sports ».

¹²³⁹ AN, AJ/40/1499. Innerbetriebliche Mitteilungen von *Gauverwaltung Kurhessen*, Haptabtlg. Arbeitseinsatz an di Kreisverwaltung Hersfeld. Bete : Lagerwettbewerb 1943.

délégué régional allemand, avant de se poursuivre par une démonstration d'éducation physique donnée par une section sportive d'entreprise allemande et par différentes épreuves d'équipes (tir à la corde, relais). La fin de la journée est réservée à un match de football. L'évènement est décrit avec précision tant dans le *Bulletin*¹²⁴⁰ que dans *L'Auto*¹²⁴¹, laissant par là même entrevoir les enjeux de propagande. L'esprit dans lequel la journée est organisée met en exergue la volonté de la DAF d'associer les travailleurs étrangers à sa conception du sport en entreprise. L'évènement s'inscrit en effet dans la logique des grandes « fêtes » sportives du Reich dont la première, la « *Deutsches Turnfest* », organisée à Stuttgart le 29 juillet 1933, puis la seconde qui se tient à Breslau cinq ans plus tard¹²⁴² constituent des exemples éloquentes. Les travailleurs allemands possèdent leurs propres festivités sportives : en 1938 a lieu la première journée appelée *Sportappell* qui réunit les sportifs de la *Kraft durch Freude* pour une manifestation de masse dont le programme est tant basé sur les notions de compétition et de performance que sur l'idée d'une démonstration de bonne santé¹²⁴³. Le programme de réjouissances concocté pour les travailleurs étrangers répond aux objectifs de *Betreuung* : effacer les différents nationaux pour créer une communauté de travailleurs « européens » en bonne santé et unis sous la bannière du Reich grâce aux activités corporelles. La dimension prophylactique est mise en avant par la démonstration de la leçon d'éducation physique, les épreuves de tir à la corde et de relais renforcent le sentiment communautaire et l'idée d'un individu au service du groupe, tandis que le football attise la volonté de performance et de compétition au service, ici aussi, de l'équipe. Résumant le sens de l'allocution du *Gauleiter*, le *Bulletin* retranscrit parfaitement la manière dont la DAF entrevoit ses actions en faveur des loisirs sportifs des étrangers :

Rapprocher les ouvriers étrangers dans une atmosphère de confiance et de détente, renforcer le sentiment de communauté et après une distraction sportive saine, redonner une nouvelle impulsion à leur capacité de travail¹²⁴⁴.

Un autre évènement sportif est organisé par les Allemands durant l'été 1943 : le *Sporttag* dont il n'a été trouvé trace que dans les archives des *Gaue* Halle et Berlin. Par un courrier

¹²⁴⁰ AN, 83aj/35. « La vie sportive », *Bulletin du Centre d'information du Travail Français en Allemagne* n° 12, 18 septembre 1943.

¹²⁴¹ « Treize nations représentées à Heydebreck. Les Français battent les Silésiens par 2 à 1, en football », *L'Auto* Edition Point, 23 août 1943, p. 2.

¹²⁴² BA, R34/407. Nationalsozialistischer Reichsbund für Leibesübungen, 10 Jahre Deutscher Sport, 22.4. 1943 : „24.7. *Das deutsche Turn und Sportfest in Breslau wird zu einer Manifestation des großdeutschen Sports und seiner völkischen Aufgaben*“.

¹²⁴³ Hajo Bernett, „NS Volkssport bei « Kraft durch Freude “, *op. cit.*, p. 119.

¹²⁴⁴ AN, 83aj/35. « La vie sportive », *Bulletin du Centre d'information du Travail Français en Allemagne* n° 12, 18 septembre 1943.

envoyé aux responsables régionaux de la DAF, Fleischmann¹²⁴⁵ demande à tous les *Lagerführer* d'organiser une grande journée de sport, appelée *Sporttag*, réservée aux travailleurs étrangers et qui réunirait un maximum de personnes¹²⁴⁶. Devant avoir lieu entre le 1^{er} mai et le 30 septembre 1943, l'évènement est placé sous la responsabilité conjointe de l'*Hauptteilung Kulturelle und geistige Betreuung* et du bureau des sports de la KdF. Les enjeux développés pour expliquer cette décision sont nombreux et recourent ceux de la fête internationale de Heydebreck : préserver la santé des travailleurs, développer la joie au travail et ainsi les encourager à être productifs à leur poste. Il indique en outre que cette fête peut être couplée avec d'autres distractions, telles que la musique ou la danse, pour lui donner encore davantage d'intérêt. Par cet évènement ponctuel, il entend certes offrir une distraction aux requis, mais surtout mobiliser les *Lagerführer* de sorte que ces derniers soient attentifs au développement des activités sportives dans leurs camps. Il est possible de trouver quelques traces de l'organisation effective de ce *Sporttag*. Le *Bulletin* consacre un grand article aux résultats sportifs des participants du *Gau* Berlin¹²⁴⁷. En la présence de Robert Ley, l'équipe française a terminé aux portes de la finale en football, s'est adjugée la seconde place en tir à la corde, mais a remporté les relais « vingt fois 100 mètres » et « dix fois 200 mètres ». Comme il est possible de le constater, les épreuves organisées s'inspirent du modèle sportif tout en privilégiant la dimension collective. Dans son témoignage, Jean Anette relate la participation glorieuse d'une jeune équipe française en uniforme du camp de Trynietz dans le *Gau* Oberschlesien. Son manuscrit contient d'ailleurs le résumé de cette manifestation, rédigé par une autre personne, Jean Delage. Les lignes révèlent que c'est le commandant allemand qui démarche auprès des différentes délégations pour susciter des participations.¹²⁴⁸ Lors des manifestations organisées « toutes les plus hautes personnalités nazies et industrielles du *Gau* et de la région avaient été invitées¹²⁴⁹ ». Avec le *sporttag*, la DAF entend intervenir dans la vie sportive des travailleurs étrangers de manière à atteindre des objectifs de santé, de productivité, d'esprit d'équipe et, plus largement, d'encadrement idéologique. Les travailleurs y participent avec des objectifs tout autres : il s'agit avant tout pour eux de porter dignement leur couleur nationale, ce que sous-entend le chef des Chantiers.

¹²⁴⁵ Fleischmann est responsable de l'Abteilung IV, de l'*Hauptabteilung kulturelle und geistige Betreuung der Ausländer*, de l'*Amt für Arbeitseinsatz*.

¹²⁴⁶ Ce courrier a été retrouvé dans les archives du *Gau* Halle : AN, 83aj/21. DAF, Amt für Arbeitseinsatz, *Kulturelle und geistige Betreuung*, an alle *Gau*waltungen der DAF : *Sporttag der ausländischen Arbeiter in den Lagern*, 28.5.43.

¹²⁴⁷ AN, 83aj/35. « La vie sportive », *Bulletin du Centre d'Information du travail français en Allemagne*, n° 17, 23 octobre 1943, p. 3.

¹²⁴⁸ SHAT, 1K301, carton n° 12, 41 23 017. J. Anette, « Une mission passée sous silence ».

¹²⁴⁹ *Ibid.*

3.2.3.6 Les jeunes encadrés, des requis privilégiés ?

« Cas unique dans l'immense troupeau des déportés du travail¹²⁵⁰ », les jeunes des Chantiers et de la JOFTA arrivent encadrés en Allemagne. Leur statut, fruit d'accords entre le Reich et le gouvernement français, leur permet-il de vivre dans des conditions privilégiées ?

Les premiers détachements arrivant encadrés en Allemagne sont ceux de la JOFTA. Grâce aux échanges de lettres entre les chefs des camps où ont été regroupés les jeunes Français et les services centraux en France, il est possible d'établir quelques constats. Si les conditions de vie semblent fluctuer d'un camp à l'autre, elles restent dans la majeure partie des cas très précaires. Dans le camp qu'il gère, Louis Laurent s'occupe de soixante-dix jeunes travaillant à l'usine Daimler Benz, logés dans le camp de *Georgi-Haus*. Ses rapports, adressés à M. Chaix entre le mois de mars et celui d'août 1943, font état d'une situation difficile et qui évolue très peu. Le camp est désorganisé, surpeuplé, les jeunes subissent des horaires de travail très lourds et doivent marcher deux heures chaque jour pour se rendre sur leur lieu de travail. Les loisirs, inexistantes en mars, ne se développent pas du tout les mois suivants. Le chef de camp souligne ses tentatives de rapprochement avec les *Hitler-Jugend*, mais note que cela reste difficile. Toutefois, les jeunes français sont invités par l'organisation nazie à une manifestation sportive au mois de juillet 1943. Sans qu'il ne soit possible de l'affirmer avec certitude, la teneur des rapports suggère que les contacts avec la *Hitler-Jugend* proviennent d'une demande de la part de sa hiérarchie.

Avec la jeunesse hitlérienne, je crois qu'il sera difficile d'établir des relations. Il leur a été interdit en particulier de venir jouer sur le terrain de sport de Georgi-Haus. Je ferai malgré tout mon possible pour que des relations s'établissent¹²⁵¹.

La situation décrite par F. Vannier, envoyé à Stuttgart au début du mois d'avril 1943, ressemble fortement à celle de son collègue du *Gau* Württemberg. Il constate que les jeunes sont fatigués, que les rations alimentaires sont peu abondantes et les tenues vestimentaires dans un « état lamentable ». Ils ne possèdent ni maillot, ni chaussure, ni culotte de sport. Pour ces raisons, il lui semble :

[...] très difficile de prévoir [...] des rencontres sportives avec les jeunes travaillant à l'usine et avec les Jeunesse Hitlériennes¹²⁵².

¹²⁵⁰ Pierre Martin, « La mission Chantiers en Allemagne. La protection des jeunes du STO en Allemagne », *Histoire des chantiers de la jeunesse racontée par des témoins*, Actes du colloque d'histoire- SHAT, Société des amis des musées Chantiers, Arcueil, 12 et 13 février 1992, p. 189.

¹²⁵¹ AC, 27P 800. Chemise *Gau* Württemberg. Louis Laurent, *Rapport 27 juin 1943, camp de Georgi-Haus*, p. 3.

¹²⁵² AN, 83aj/14. Lettre de F. Vannier datée du 15 avril 1943, p. 2.

Il tente les mois suivants d'améliorer leur cadre de vie sur les plans de la nourriture et des distractions. Dans ce domaine, les liens avec la Hitler-Jugend comme avec la culture corporelle allemande semblent privilégiés :

Pendant les temps libres : initiation au hand-ball. Quelques jeux de ballon avec les Jeunesses Hitlériennes¹²⁵³.

Plus loin dans le rapport, il décrit une rencontre de football :

[...] un certain nombre de Hitlerjugend sont venus jouer au ballon avec nos garçons samedi après-midi et dimanche dans la soirée. Les équipiers se sont bien conduits et sont contents de cette rencontre. Je crois que petit à petit nous finirons par nous connaître et bien nous entendre¹²⁵⁴.

A partir de l'été 1943, le nombre de cadres se multiplie en raison de l'arrivée des Chefs des Chantiers sur le territoire allemand. Les résultats que ces derniers, comme ceux de la JOFTA, obtiennent sur place s'avèrent très hétérogènes. Les témoignages d'époque décrivent le plus souvent une situation précaire, mais ayant tendance à s'améliorer au fil des mois. Pierre Martin, lui-même en poste à Berlin au début de l'année 1944, avance qu'avant le mois de décembre 1943, rien n'a véritablement été mis en place en faveur des jeunes. Les conditions de vie réelles des jeunes dépendent avant tout de la pugnacité des chefs qui les accompagnent. En revanche, lorsque ces derniers parviennent à améliorer leur condition d'existence ou à obtenir quelques privilèges, ceci sert, sans doute malgré eux, à loisir la propagande en faveur du travail obligatoire.

La plupart des témoignages décrivent en effet une situation à leur arrivée bien peu conforme aux promesses. Le commissaire Bedel confie à ses supérieurs être arrivé dans un camp à Hamburg où il n'a pu immédiatement regrouper ses jeunes et où le travail est peu attrayant et la formation inexistante¹²⁵⁵. Quelques mois plus tard, la situation se détériore nettement lorsqu'il est envoyé avec ses hommes à Bolkenhain en Silesie : il découvre un camp inachevé alors que les rigueurs de l'hiver menacent de rendre insupportables les conditions d'existence¹²⁵⁶. Pour le commissaire-assistant de Belloy, la situation matérielle est jugée problématique¹²⁵⁷. Le Commissaire-assistant Ginesty décrit une situation très difficile à

¹²⁵³ AN, 83aj/14. Rapport n° III de F. Vannier, 31 mai 1943, p. 2.

¹²⁵⁴ *Ibid*, p. 4.

¹²⁵⁵ AN, AJ/39/175. Lettre manuscrite du Commissaire-assistant Bedel adressée au commissaire général des Chantier de jeunesse le 7 juillet 1943.

¹²⁵⁶ SHAT, 1K 301, carton n° 12, archive n° 41 23 017. CJ. Bedel, *Rapport du commissaire-assistant Bedel au sujet de son activité en Allemagne*.

¹²⁵⁷ AN, AJ/39/175. Lettre du commissaire-assistant de Belloy adressée à Monsieur le Président de l'ADAC, le 25 juillet 1943

Wiener-Neustadt, où, n'étant pas attendus, les jeunes cantonnent « *dans un grand entrepôt* » et ont été directement mis au travail¹²⁵⁸. Parti pour l'Allemagne dès le mois de juin 1943, G. Toupet décrit ce qu'il découvre à son arrivée :

Nos débuts sont très difficiles. Le personnel allemand du camp (environ 30 personnes) est odieux [...]. Les conditions de vie et de travail sont très dures : 12 heures de présence au chantier, par jour, sans compter l'aller et le retour, un dimanche sur deux ou sur trois, aucune distraction, service sanitaire déplorable, contrôle fréquent de la police à l'intérieur du camp, interdiction aux Français de rentrer chez les commerçants en ville ou dans les cafés, couvre-feux, envois très fréquents dans les camps disciplinaires [...]¹²⁵⁹.

Les familles des jeunes requis ne manquent d'ailleurs pas de faire remonter les plaintes de leurs enfants¹²⁶⁰. D'autres témoignages, provenant notamment d'Autriche, font au contraire état d'une installation bien plus correcte : René Debeyne est ainsi très satisfait de son arrivée à Wien¹²⁶¹. L'Assistant de Pages de Beaufort décrit des conditions de logement, de nourriture, ou encore de travail, correctes¹²⁶². Tous font par contre état d'améliorations obtenues soit grâce au concours des responsables allemands, soit à force d'insistance. Pages de Beaufort perçoit la direction allemande du camp « *compréhensive* », ce qui lui fait espérer pouvoir améliorer encore le confort de vie de ses jeunes¹²⁶³. A Auschwitz, le commissaire-adjoint Toupet reçoit une aide constante de l'assesseur Schneider¹²⁶⁴, qui lui permet de faire évoluer rapidement les conditions d'existence des requis. Le commissaire-assistant Ginesty a plusieurs priorités à l'été 1943 : amélioration des conditions de travail, des conditions de logement¹²⁶⁵, accès aux soins médicaux et développement des loisirs : « *Sorties en montagne, aménagement d'un terrain de sport*¹²⁶⁶ ». L'implication des cadres de la JOFTA ou des

¹²⁵⁸ AN, AJ/39/175. Lettre du commissaire-assistant Ginesty, 13 juillet 1943.

¹²⁵⁹ AN, AJ/39/175. G. Toupet, *Compte rendu du Chef Toupet sur les activités et le retour de France du camp français d'Auschwitz (Haute-Silésie)*, 20 juin 1945, p. 3.

¹²⁶⁰ Le père d'un jeune licencié en droit envoie ainsi au responsable des Chantiers de la Jeunesse la copie des lettres de son fils, miné par ses désillusions et ses fatigues. (AN, AJ/39/175. Lettre de Monsieur Fenasse, 8 septembre 1943).

¹²⁶¹ AN, AJ/39/175. Lettre de René Debeyne datée du 14 juillet 1943.

¹²⁶² AN, AJ/39/175. Lettre de l'assistant Pagès de Beaufort, 31 juillet 1943

¹²⁶³ AN, AJ/39/175. Lettre de l'assistant Pagès de Beaufort, 31 juillet 1943

¹²⁶⁴ Si ces faits figurent dans le témoignage de G. Toupet (AN, AJ/39/175. G. Toupet, *Compte rendu du Chef Toupet sur les activités et le retour de France du camp français d'Auschwitz (Hte-Silésie)*, 20 juin 1945, p. 3), ils apparaissent aussi dans les échanges de courrier entre le général de la Porte du Theil et l'assesseur Schneider courant novembre 1943. Le général écrit en effet à la date du 6 novembre : « *J'ai appris par le commissaire-adjoint Toupet la compréhension, la bienveillance que vous avez eues à son égard en lui facilitant sa tâche auprès des Français d'Auschwitz* ». AN, AJ/39/175. Lettre du général de la Porte du Theil adressée à Monsieur l'Assesseur Schneider, le 6 novembre 1943.

¹²⁶⁵ Ces deux premières priorités sont citées dans la lettre qu'il adresse à sa hiérarchie en juillet 1943. (AN, AJ/39/175. Lettre du commissaire-assistant Ginesty, 13 juillet 1943).

¹²⁶⁶ SHAT, 1K301, carton n° 12. 41 20 020. J. Grison, J. Ginesty, J. Baratier, *Rapport sur les activités résistance qu'a eues le commissaire-adjoint Grison durant son séjour en Allemagne de juillet 1943 à juin 1945*.

Chantiers de Jeunesse semble donc être réelle et, suivant les cas, suivie d'effets au niveau local. Le Commissaire-Assistant Mazars se réjouit par exemple au début de l'année 1944 des résultats obtenus dans le détachement qu'il gère¹²⁶⁷. A lire ses rapports, même si les aides tardent à arriver, les jeunes ont la possibilité de participer à des veillées, des représentations théâtrales et des loisirs sportifs, ce qui leur permet de supporter plus facilement les heures de travail à l'usine. Son rapport de janvier 1944 fait ainsi état des différentes distractions :

Le 26. 12. 43, match de football sur le terrain du Camp. L'équipe du Camp 46 gagne par 2 à 0. J'ai engagé cinq équipes dans le championnat du *Gau* : 2 pour le camp 25, une pour le Camp 46, 1 pour le Camp 35 et 1 pour le Camp (illisible). Les premiers matches seront joués le 9.1.44. Je crois pouvoir me procurer d'ici peu des gants de boxe, une section pugilistique sera montée au camp¹²⁶⁸.

Leur réussite, si elle n'est guère liée à un grand activisme de la part de la DOF, n'en est pas moins inscrite dans un contexte où le problème des jeunes requis ne laisse pas les responsables indifférents. En vue de s'occuper spécifiquement d'eux, la DOF crée en effet en avril 1943 une structure « Jeunesse » placée sous l'égide du service culturel et confiée à Maurice Taillan :

L'organisation des Jeunes comprend l'encadrement des jeunes ouvriers du Service du travail Obligatoire, la formation et la conduite de leurs groupes dans les usines et dans les camps, et la liaison entre les différents groupes¹²⁶⁹.

Au mois de juillet 1943, une consigne est donnée dans les différents *Gaue* pour rassembler ces derniers dans des camps spécifiques¹²⁷⁰, ceci étant permis par la publication d'une circulaire allemande datant du 5 mai 1943 et signée par Mende¹²⁷¹. Concernant les sports, des dispositions sont prises pour assurer aux jeunes une part importante du matériel sportif :

En complet accord avec le chef et le délégué à la jeunesse de la délégation, MM. Castagnet et Taillan, il a été décidé que les camps de jeunes français seront favorisés¹²⁷².

¹²⁶⁷ AN, 83aj/14. Rapport de quinzaine n° 9 du Commissaire-Assistant Mazars, début de l'année 1944 : « *Nous commençons à recueillir les fruits du travail de cinq mois (musique, équipements sportifs, etc. arrivent peu à peu* ».

¹²⁶⁸ AN, 83aj/14. Rapport de quinzaine du Commissaire-Assistant Mazars, détachement de Watenstedt, le 4 janvier 1944.

¹²⁶⁹ AN, 83aj/5. Commissariat Général à la Main-d'œuvre Française en Allemagne, *Statut réglementaire du travailleur français en Allemagne et de sa famille*, tome n° 1, p. 6.

¹²⁷⁰ AN, AJ/39/175. Lettre du commissaire-assistant de Belloy adressée à Monsieur le Président de l'ADAC, le 25 juillet 1943 : « *Le service Bruneton a reçu des directives pour regrouper tous les jeunes Français de 18 à 25 ans* ».

¹²⁷¹ SHAT, 1K 301. Carton n° 11, archive n° 40/00/001. R. Cottin, *Rapport de l'ex-commissaire Cottin sur sa mission Chantiers en Allemagne* de septembre 1943 à avril 1945.

¹²⁷² AN, 83aj/35. « L'organisation sportive des travailleurs français en Allemagne. Une déclaration de M. Cressol », *Bulletin du Centre d'Information du travail français en Allemagne*, n° 2, 10 juillet 1943, p. 1

Le *Bulletin* propose une description des conditions de vie bien différentes de celles qu'il est possible de circonscrire dans les témoignages : chaque numéro insiste sur les avantages dont ils bénéficient et la multitude de loisirs qui leur est offerte, mais laisse de côté la précarité de certains cantonnements ou encore l'absence de formation professionnelle initiale. Vivant en groupe, encadrés, placés dans des centres d'apprentissage modernes¹²⁷³, ils profiteraient de camps récents et confortables. Les loisirs servent d'arguments prouvant l'attention qui leur est portée. Dès la seconde édition, en juillet, il est possible de lire :

Les jeunes du camp de Munich ont fait une magnifique excursion en montagne. A plus de 2 300 mètres d'altitude, ils ont rendu le salut aux couleurs. Journée inoubliable¹²⁷⁴.

Au mois d'août, le *Bulletin* édite un grand article sur les JOFTA dans lequel les sports sont amplement développés : « *Ils savent organiser leurs loisirs, chercher des distractions saines, donner à l'exercice physique la place qui lui convient* » peut-on lire à ce sujet¹²⁷⁵. A Glocau, les jeunes se baignent tous les soirs dans l'Oder et se préparent à se livrer à de grandes joutes sportives¹²⁷⁶, à Enzesfled, ils s'adonnent au volley quotidiennement et font des excursions en montagne¹²⁷⁷. En multipliant les noms de villes et de camps concernés, la revue crée l'impression d'un phénomène généralisé.

Finalement, il est difficile de savoir si les jeunes encadrés forment une classe à part de requis privilégiés. Leurs Chefs semblent vouloir parvenir à des résultats en ce domaine, tandis que la propagande vichyste ne manque pas de récupérer à son propre compte les heureuses réussites. Dans tous les cas, le sport fait à la fois partie des activités mises en place pour améliorer les conditions de vie et des arguments nourrissant l'idée d'une organisation efficiente.

¹²⁷³ « *C'est, de toute évidence, un camp modèle. On exige des JOFTA de la discipline, mais en échange, on leur donne un peu plus de confort.* » AN, 83aj/36. *Bulletin du Centre d'Information du travail français en Allemagne*, n° 6, 7 août 1943, p. 2.

¹²⁷⁴ AN, 83aj/35. « *Chez les jeunes* », *Bulletin du Centre d'Information du travail français en Allemagne*, n° 2, 10 juillet 1943, p. 4.

¹²⁷⁵ AN, 83aj/35. « *Quarante heures chez les JOFTA* » *Bulletin du Centre d'Information du travail français en Allemagne*, n° 6, 7 août 1943, p. 2.

¹²⁷⁶ AN, 83aj/35. « *Chez les jeunes* », *Bulletin du Centre d'Information du travail français en Allemagne*, n° 9, 28 août 1943, p. 3.

¹²⁷⁷ AN, 83aj/35. « *Chez les jeunes* », *Bulletin du Centre d'Information du travail français en Allemagne*, n° 10, 4 septembre 1943, p. 2.

3.3.4 Les activités physiques personnelles et les spectacles sportifs : des loisirs
touchant une population plus vaste

3.3.4.1 Les activités physiques personnelles : meubler le temps libre et partir à la découverte d'un pays

Autant les sources concernant les compétitions sont nombreuses et de diverses origines, autant pour les pratiques libres, celles-ci manquent. Les rapports 87 et 87b interrogent en effet les responsables de *Gau* par rapport à une liste préétablie d'activités sportives qui est loin d'inclure la totalité des activités possibles¹²⁷⁸. Pourtant, de façon spontanée, les responsables de *Gau* rajoutent parfois des activités, ce qui tend à prouver que la réalité des pratiques corporelles est bien plus élargie que les seuls sports institutionnalisés à finalité compétitive. Le tennis de table et les pratiques de randonnée en montagne en font partie. Celles-ci prennent d'ailleurs dans les rapports de certains *Gaue* un poids conséquent. Ainsi, à Wien les pratiques de montagne occupent deux cent cinquante personnes tandis qu'elles en rassemblent deux cents dans celui de Schwaben et cinquante en Süd-Hannover. Le tennis de table a, quant à lui, deux cents adeptes recensés dans le *Gau* de Schwaben, cinquante en Süd-Hannover.

¹²⁷⁸ Celle-ci inclut : football, rugby, basket, handball, boxe, lutte, volley, athlétisme et cross-country, culture physique, natation et water-polo, escrime, sports aériens.



Figure 31 : Répartition des pratiquants sportifs Gau Schwaben

Une fois intégrées ces pratiques, la répartition globale des effectifs se modifie. A Schwaben, le tennis de table et les activités de randonnée en montagne regroupent en effet à eux seuls 35% des pratiquants, soit davantage que le football. L'activité qui semble le plus délaissée est la culture physique avec seulement 4% de personnes.

Il est impossible de conclure sur la proportion réelle de pongistes, de randonneurs et skieurs à l'échelle du Reich, mais il est certain ici, que si le questionnaire initial avait été plus complet, des résultats différents auraient été obtenus.

Le recours aux témoignages écrits publiés ou préservés aux Archives nationales couplés aux demandes de matériel et équipements sportifs s'avère être la seule piste exploitable pour tenter d'appréhender cette réalité non quantifiée. De leur étude se dégagent plusieurs traits caractéristiques. Le tennis de table n'est pratiquement jamais mentionné, par contre il est possible de retrouver fréquemment trace de pratiques de randonnées, promenades et baignades l'été, de patinage l'hiver.

Parmi les activités d'été, et comme les témoignages sur les activités des jeunes requis le laissaient présager, la baignade dans les piscines, les lacs ou les rivières est de loin la plus prisée par les requis. Se souvenant de l'été 1943, Pierre Saka confie à Patrice Arnaud avoir

vécu des moments « paradisiaques » sur la plage de Wansee¹²⁷⁹. Il n'est pas le seul à partager de tels souvenirs. Maurice Georges écrit à ce propos :

En août, les plages de Vannsee¹²⁸⁰ et Nicolasee attirent beaucoup de monde, mais nous fréquentons aussi celle de Rangdorf plus proche de Mariendorf.¹²⁸¹

Victor Savary relate dans son journal s'être rendu le 13 juin 1943 sur la plage mondaine de Berlin dont il donne une description :

C'est une plage qui n'a rien à envier aux plages de l'océan. Elle est aménagée sur un lac formé par la rivière Havel, affluent du Sprée, et s'étend de Nicolasee jusqu'à Wansee. La plage est divisée en deux : une partie payante et l'autre libre¹²⁸².

Il pratique aussi *a priori* assidûment la natation dans une piscine durant l'été 1943. A la date du 31 juillet, il se félicite d'avoir enfin réussi à nager 1 500 mètres¹²⁸³. Georges Charles Demay goûte de son côté aux plaisirs de l'eau durant l'été 1943 sur la plage de Tegelort située à quelques stations de tramway de son camp¹²⁸⁴. C'est dans un lac que Jean Edmond s'y adonne au début du printemps 1944 :

Après déjeuner les camarades m'emmènent reconnaître les environs : on traverse la route et on s'engage, par un assez large sentier, dans la forêt ; j'aime bien les forêts, cela me rappelle un peu mon Morvan, il fait beau, le sentier nous mène jusqu'à un lac, le " Kreuzsee ", le lac de la Croix ; dans quelques semaines, lorsque l'eau sera un peu plus chaude nous irons souvent nous y baigner et boire une bière dans le petit troquet du bord de l'eau¹²⁸⁵.

Le rapport fait par un représentant d'une maison française, suite à un voyage à Stuttgart, indique que les ouvriers pratiquent la natation, ce qui l'inquiète compte tenu de la faiblesse des rations alimentaires.

Dans les quelques semaines encore pendant lesquelles ils pourront pratiquer la natation, nos ouvriers ne devront faire aucune course de quelque nature que ce soit. Ils ne pourront qu'améliorer leur style¹²⁸⁶.

Il ne semble pas que les Allemands aient freiné le développement de telles pratiques, excepté dans le cas où le travail empêchait toute forme de temps libre. Dans le rapport

¹²⁷⁹ Cité par Patrice Arnaud, *Les STO. Histoire des travailleurs requis en Allemagne nazie*, op. cit., p. 227.

¹²⁸⁰ Ainsi orthographié par l'auteur.

¹²⁸¹ Maurice Georges, *Le temps des armes sans arme*, op.cit., p. 118.

¹²⁸² Victor Savary, *Journal de Victor Savary*, op. cit., p. 28.

¹²⁸³ *Ibid.*, p. 41.

¹²⁸⁴ Georges-Charles Demay, *Le travailleur sans histoire*, op. cit., p. 105.

¹²⁸⁵ Edmond Jean, *La vie en Allemagne nazie, c'est là que j'étais*, récit rédigé en 1996, mis en ligne sur le web en 2000.

¹²⁸⁶ AN, F/9/3106. « Rapport sur le voyage en Allemagne du représentant d'une maison française », 16 septembre 1943, p. 4.

mensuel du *Kreis* Hersfeld pour le mois de juillet 1943, le délégué de la DAF précise au chapitre *Kulturelle soziale and politische Betreuung der Lager* que les travailleurs peuvent à loisir se baigner durant la saison chaude¹²⁸⁷.

A côté de la baignade, une autre activité apparaît fréquemment dans les témoignages écrits : la promenade-randonnée. Suivant le lieu de vie du requis, celle-ci prend des formes différentes, de la simple balade en ville à la véritable excursion en montagne en passant par la pratique du ski. Dans tous les cas, les motivations exprimées sont toujours doubles : s'échapper de l'univers du camp et de l'usine pour partir à la découverte de l'Allemagne urbaine et rurale. Au printemps 1943, Pierre Cordier découvre la ville de Mainz avant qu'elle ne soit l'objet de très sérieux bombardements¹²⁸⁸. Berlin semble fasciner les jeunes Français. Georges-Charles Demay se souvient de ses premiers pas hésitants dans la grande capitale allemande¹²⁸⁹, de sa visite du zoo de Berlin, de l'aquarium¹²⁹⁰. Revenant sur son expérience de requis bien des années plus tard, Maurice Georges consacre plusieurs pages à la description précise de la ville, ses places, ses monuments, aux longues promenades et visites qui ont occupé ses dimanches à la belle saison¹²⁹¹. Il visite également Postdam, se promène dans le *Reichsportfeld*, « la grandiose arène où se déroulèrent les fameuses olympiades de 1936 ». Victor Savary écrit dans son journal à la date du 11 avril 1943 avoir visité le même *Reichsportfeld* qu'il trouve « vraiment magnifique et grandiose¹²⁹² ». François Cavanna offre dans son ouvrage une description des bois de Berlin qu'il parcourt avec son amie Maria le dimanche après-midi :

[...] au bout, il y a le Treptower Park. C'est un petit bois de Vincennes qui étire ses frondaisons le long de la Spree entre Treptow et Baumschulenweg. Comme tous les coins de verdure berlinois, il fait beaucoup plus agreste, plus sauvage que les bois parisiens, tout en étant plus fréquenté. Tu t'enfiles dans un sentier enfoui sous les branches, tu as l'impression d'être au diable, en pleine forêt, et tout seul, alors qu'en fait un rideau d'arbustes te sépare de la chaussée où passe le tramway¹²⁹³.

Non comptabilisés comme pratique corporelle dans les sports institutionnalisés, ces promenades en ville n'entrent pas non plus dans les statistiques spontanées des pratiques de loisir au même titre que la baignade ou la véritable randonnée de pleine nature. Pourtant, elle

¹²⁸⁷ AN, AJ/40/1499. Lüdecke, *Monatsbericht der von der DAF überwachten Lager in der Kreisverwaltung Hersfeld für den Monat Juli 1943*, 7. Dezember 1943.

¹²⁸⁸ Pierre Cordier, *STO en 1943*, op. cit., p. 24.

¹²⁸⁹ Georges-Charles Demay, *Le travailleur sans histoire. Paris-Berlin-Paris, 1943-1948 : chronique historique*, Yerres, G.C Demay cop., 1995, p. 80.

¹²⁹⁰ *Ibid.*, p. 85.

¹²⁹¹ Maurice Georges, *Le temps des armes sans arme*, op. cit., p. 112-128.

¹²⁹² Victor Savary, *Journal de Victor Savary*, op. cit., p. 11.

¹²⁹³ François Cavanna, *Les ruskoffs*, op.cit., p. 159.

constitue l'activité la plus répandue chez les requis français vivant dans les centres urbains allemands.

Pour ceux qui en ont la possibilité, la randonnée s'avère être une des grandes distractions dominicales. J.L. Quereillahe évoque avoir visité par deux fois la ville de Vienne, mais précise que certains de ses collègues, moins fatigués par le travail quotidien, « *excursionnent quelque fois toute la contrée*¹²⁹⁴ ». Profitant de leur journée de repos, les jeunes partent à la conquête des grands espaces et tentent de découvrir le pays. Les émotions associées aux descriptions de leurs randonnées se concentrent autour du sentiment de vivre des aventures en franchissant des limites interdites par les Allemands. Un jeune Français logé près de Stuttgart indique ainsi dans un rapport qu'il rédige au début de l'année 1943 :

Les étrangers ne peuvent en principe voyager dans un rayon de plus de 12 kms autour de leur lieu de travail. Il m'a cependant été possible de faire d'assez grandes randonnées sans être arrêté¹²⁹⁵.

Les jeunes passés par polytechnique avant d'être envoyés de force en Allemagne soulignent aussi l'attrait que représentait pour eux la découverte des paysages : « *Mais les cocons eurent, dès leur arrivée, envie d'échapper à leur quotidien et de visiter l'Allemagne* ». Parmi eux, ceux qui ont été envoyés à Halbertstadt dans le *Gau* Magdeburg laissent entendre qu'ils ont particulièrement goûté ces activités.

La randonnée a eu nos faveurs, tant que les horaires de travail sont restés humains. Le massif du Harz s'y prêtait, soit dans les bois proches de la ville, soit plus loin, au sommet du Brocken ou dans la pittoresque vallée de la Bode, ou encore au pied des falaises rocheuses de la Roostappe¹²⁹⁶.

Les JOFTA du camp de Fischamend occupent leur week-end à explorer les montagnes avoisinantes et, pour cela, préparent leur randonnée plusieurs jours avant le départ¹²⁹⁷. A la fin de l'été, les jeunes de Ternitz, soucieux de leurs loisirs d'hiver, préparent quant à eux activement leur saison de ski afin de pouvoir partir en excursion dans les montagnes¹²⁹⁸.

Dans d'autres récits, la randonnée laisse place à de courtes escapades dans les milieux environnants. Albert Kindig envoyé à Neukuhren, petite station balnéaire de la Prusse-

¹²⁹⁴ J.L. Quereillahe, *J'étais STO*, op.cit., p. 84.

¹²⁹⁵ AN, F/9/3106. « *La main-d'œuvre française en Allemagne. Impression d'un Français, janvier 1944* », p. 4.

¹²⁹⁶ Témoignage collectif, « *Vivre à Halberstadt* » in J. Raibaud, H. Henric, *Témoins de la fin du III^e Reich*, op.cit., p. 163.

¹²⁹⁷ AN, 83aj/35 « *Une excursion des JOFTA de Fischamend* », *Bulletin du Centre d'Information du travail français en Allemagne*, n° 18, 30 octobre 1943, p. 1.

¹²⁹⁸ AN, 83aj/35. « *Chez les jeunes* » ; *Bulletin du Centre d'Information du travail français en Allemagne*, n° 15, 9 octobre 1943, p. 4

Orientale, découvre la mer juste à côté du camp dans lequel il loge¹²⁹⁹. Il décrit les vastes plages de sable fin auxquelles il a, pendant un court laps de temps, accès durant l'été 1943¹³⁰⁰. A une autre occasion, il parcourt la campagne avoisinante en compagnie d'un de ses collègues de fortune à la recherche de nourriture¹³⁰¹.

Il est significatif de noter que, dans l'ensemble, le requis n'est pas seul. Accompagné d'une femme dans le cas de François Cavanna, de copain comme Albert Kindig, d'un groupe d'amis pour les étudiants de polytechnique, ce registre de pratique s'effectue en petits groupes affinitaires nés dans l'exil.

Si les écrits des requis restent fréquemment très allusifs sur les heures de temps libres qu'ils ont vécues en Allemagne, les baignades et les promenades sont tout de même très largement mentionnées. Il convient toutefois ici de noter le fait que les requis des classes sociales aisées et/ou ayant un bagage scolaire important ne permet pas de généraliser les constats à toutes les classes sociales. Outre les polytechniciens précédemment cités, Paul Fourtier Berger termine ses études à l'école normale avant de partir en Allemagne, J.L. Quereilhac est étudiant à la faculté de droit. D'ailleurs, certains requis précisent dans leur témoignage ne pas ressentir le désir ou le besoin d'activités sportives. Tel est le cas de Michel Macé qui préfère « *faire tout son petit trafic* », à savoir laver son linge, raccommoder, écrire¹³⁰². Albert Kindig évoque un dimanche de septembre 1943 durant lequel les requis restent jouer à la belote dans leur chambre alors qu'il fait un temps magnifique¹³⁰³.

Distractions vécues en dehors du camp, les promenades, les excursions et les baignades ne nécessitent ni autorisation spécifique, ni adhésion à quelconque groupement qui pourrait suggérer un rapprochement avec l'ennemi ou les Français « collaborateurs ». Au contraire, elles sont souvent présentées comme des activités durant lesquelles les interdits sont bravés. Ouvertes à tous les requis, leur forme varie selon les richesses locales. Victor Savary insiste sur ce point dans son témoignage : lorsque les activités sont, un temps soit peu, intégrées dans une organisation, elles sont délaissées par les requis alors qu'elles sont fortement plébiscitées dans le cas contraire.

¹²⁹⁹ Christine Kindig, Albert Kindig, *L'odyssée d'un STO à travers l'Europe. Ceux de Neukuhren*, Paris, la Pensée Universelle, 1991, p. 27.

¹³⁰⁰ *Ibid.*, p. 33.

¹³⁰¹ *Ibid.*, p. 49.

¹³⁰² AN, 72aj/2277. Dossier «Lettres d'un requis du STO à sa famille. Avril 1943-juillet 1944 », carte de Michel Macé adressée à sa famille 25 avril 1943.

¹³⁰³ Christine et Albert Kindig, *L'odyssée d'un STO à travers l'Europe. Ceux de Neukuhren*, op. cit., p. 31.

3 juillet 1943. Cet après-midi, nous avons à la piscine de Döberitz le bain obligatoire...décret de Chevallier ! Et justement, comme c'est obligatoire et que c'est un ordre du chef, personne ne veut y aller. Il rage ce cher Robert, mais rien n'y fait. Quand ce sera facultatif, tout le monde y sera¹³⁰⁴.

Ceci est encore plus vrai, selon lui, lorsque les activités sont censées alimenter la propagande vichyste. Ainsi, lorsqu'une équipe de cinéastes se déplace au camp pour filmer les requis dans la piscine le 1^{er} août, aucun d'entre eux n'accepte de s'y rendre¹³⁰⁵.

Finalement, ce registre de pratiques laissé à l'appréciation des requis dépend d'une pluralité de facteurs parmi lesquels ceux inhérents à la vie sociale antérieure jouent un rôle important mais non exclusif.

3.3.4.2 *Les spectacles sportifs : un loisir apprécié*

Si le sport constitue une pratique de détente ou de compétition, il possède également une dimension de spectacle qui se retrouve clairement dans les témoignages des requis comme dans les archives institutionnelles. Sur ce point, deux niveaux d'évènements doivent être distingués : les rencontres sportives opposant les requis entre eux à un niveau local et les grands spectacles mettant en lice des champions. Suivant le lieu où le requis est retenu, il a ou non la possibilité d'assister à ces spectacles.

Les archives du *Gau* Mainfranken donnent une idée approximative de l'importance des manifestations locales comme des logiques sous-jacentes. A la fin de l'année 1943 et au début 1944, soit entre le 20 novembre et le 20 janvier, sont organisées quarante et une rencontres sportives qui accueillent quelques quatre mille sept cent soixante spectateurs. Parallèlement, les requis ont pu assister à vingt-neuf représentations théâtrales qui ont réuni plus de sept mille personnes. Plus les Amicales ont un nombre d'amicalistes important et plus les occasions sont nombreuses d'applaudir les exploits des sportifs. Ainsi à Würzburg, l'Amicale, forte de cinq cent quinze adhérents, met en place huit réunions sportives en deux mois, soit une par semaine, pour le bonheur de quelques mille deux cents spectateurs. La petite Amicale de Thüngen ne compte que trente-neuf inscrits. Elle a organisé une seule rencontre suivie par cinquante spectateurs. L'accès de tous à ce registre de loisir n'est donc pas équitable et dépend en premier lieu des caractéristiques de l'Amicale à laquelle le requis est attaché et du nombre de Français vivant à proximité. Dans le *Gau* Halle, l'étude des activités de l'Amicale

¹³⁰⁴ Victor Savary, *Journal de Victor Savary, op. cit.*, p. 33.

¹³⁰⁵ *Ibid.*, p. 41.

Saale¹³⁰⁶ offre un autre exemple de grande communauté dynamique à l'image de Würtzburg. Durant le mois de février 1944, chaque dimanche est l'occasion d'une rencontre de football entre les équipes première et seconde de l'Amicale et des équipes provenant d'autres communautés françaises du *Kreis*.

Le délégué culturel du *Gau* Mainfranken donne quelques indications supplémentaires quant au type d'évènements sportifs concernés. Dans l'immense majorité des cas, il s'agit de matchs amicaux de football et de rugby¹³⁰⁷. En pleine saison hivernale, et malgré les températures extérieures peu clémentes, les requis goûtent à l'un des loisirs sportifs les plus répandus d'avant-guerre.

Les spectacles locaux ne sont pas la seule forme de manifestations auxquelles un requis peut assister. Durant l'été 1943, le jeune requis Victor Savary se rend par deux fois au moins à des compétitions de rang national. Il se déplace pour le championnat d'Allemagne d'athlétisme le 25 juillet et décrit avec précision le stade du *Reichsportfeld*, son gigantisme, et avoue avoir passé de très bons moments :

Nous avons pu y voir tous les plus grands champions d'Allemagne masculins et féminins.
[...] Je crois que nous garderons longtemps le souvenir de cette journée¹³⁰⁸.

Le samedi 18 septembre, il se rend au championnat d'Allemagne de boxe au stade olympique¹³⁰⁹.

Pour d'autres, sans doute la grande majorité, la découverte de la compétition de haut niveau s'effectue grâce aux manifestations mises au point par la DAF

L'étude du *Bulletin* montre bien qu'à côté des manifestations entre équipes de travailleurs, les Amicales les plus dynamiques montent des évènements à caractère « international », et ce, avec toutes les autorisations nécessaires, à savoir celles des services de Police, de la *Gauverwaltung*, du NSRL. Dans la rubrique « *Vie sportive* » des numéros publiés entre le 1^{er} juillet et le 31 août 1943 (n° 1 à n° 8), trente-sept articles rendent compte ou annoncent un évènement sportif. Parmi ces derniers, vingt ont pour sujet une compétition opposant des Français à des étrangers. Trois sports sont représentés : le football (neuf articles), l'athlétisme (quatre) et la boxe (sept). Les autres manifestations opposent des sélections de camps ou d'entreprises composées uniquement de Français. Parmi les sports, la boxe semble être la

¹³⁰⁶ AN, 83aj/21. Dossier *Gau* Halle. « *Amicale des Travailleurs Français Gau Halle-Merseburg. Groupe Halle/Saale. Février 1944* ».

¹³⁰⁷ AN, 83aj/21. Dossier *Gau* Mainfranke. Document sans titre ni date.

¹³⁰⁸ Victor Savary, *Journal de Victor Savary, STO Berlin 1943-1944, op.cit.*, p. 39.

¹³⁰⁹ Victor Savary, *Journal de Victor Savary, STO Berlin 1943-1944, op.cit.*, p. 56.

discipline offrant le plus de spectacles. Les articles ne manquent d'ailleurs pas de vanter la présence de tel ou tel boxeur ayant un palmarès éloquent.

A l'occasion d'une représentation artistique des travailleurs français de Geesthacht, la section de l'Amicale de Geesthacht présenta un spectacle pugilistique particulièrement réussi qui comportait des exhibitions de l'ex-champion d'Europe Roger Simendet¹³¹⁰, de Magelin, ex-champion de France et d'Europe, de Pargadi, champion du monde, de Sandow de Villette, champion de Paris et des combats où brillèrent particulièrement Collet et l'espoir bordelais Delmas¹³¹¹.

Au cours de l'été, des galas de boxe sont organisés dans des lieux publics par des organismes allemands et sont accessibles aux Français en tant que spectateurs ou participants. Le 6 juillet, un gala international a lieu à la Maison Wallonne de Berlin opposant des Français, des Hollandais et des Belges¹³¹². Amateurs et professionnels sont séparés et les boxeurs concourent dans leur catégorie de poids, signes tangibles d'un alignement sur les règlements officiels de la boxe. Un mois plus tard, un nouveau gala avec « tête d'affiche » se tient à l'hippodrome de Berlin « où les couleurs allemandes, françaises, belges et hollandaises flottaient aux mâts ». Le combat principal oppose deux champions français, Lucien Gabcohe et Al. Listard.

Si un nombre moins important d'articles relate des événements « internationaux » en athlétisme, ceux-ci ne sont pas pour autant absents :

Un grand gala international omnisport opposant la France, la Hollande, les Flandres et la Croatie vient d'avoir lieu à Stuttgart. Les résultats des compétitions d'athlétisme furent nettement en faveur des Français¹³¹³.

La DAF s'emploie bien à proposer des spectacles de qualité aux requis, mais encore, elle prend appui sur les compétences étrangères pour y parvenir : des requis remontent ainsi sur le ring et se produisent devant un public très cosmopolite.

¹³¹⁰ Ainsi orthographié dans l'article, il s'agit sans aucun doute de Roger Simende boxeur poids plume des années 30.

¹³¹¹ AN, 83aj/35. « La vie sportive », *Bulletin du Centre d'Information du travail Français en Allemagne*, deuxième année, n° 2, 10 juillet 1943.

¹³¹² AN, 83aj/35. « La vie sportive », *Bulletin du Centre d'Information du travail Français en Allemagne*, deuxième année, n° 5, 31 juillet 1943.

¹³¹³ AN, 83aj/35. « La vie sportive », *Bulletin du Centre d'Information du travail Français en Allemagne*, deuxième année, n° 3, 17 juillet 1943.

3.3.5 Entre aides et freins, le contexte singulier des pratiques sportives des Français durant l'année 1943

Durant l'année 1943, l'essor des pratiques sportives des requis reste très timide malgré les aides des services allemands. Les explications sont nombreuses, mais la question du matériel semble ici prépondérante.

3.3.5.1 Une contribution essentielle des différentes instances allemandes à l'accès aux installations sportives

Des pratiques sportives comme le football, le rugby, l'athlétisme ou la natation nécessitent forcément la mise à disposition d'installations sportives. Sur ce point, les Français ont bénéficié d'une aide non négligeable de la part des Allemands, aide qui n'a pas été sans influencer le développement de certaines pratiques au détriment d'autres, et qui n'est pas non plus sans disparité d'un groupement sportif à l'autre.

En étudiant les cent treize groupements sportifs des *Gaue* Süd-Hannover¹³¹⁴, Magdeburg¹³¹⁵ et Halle¹³¹⁶, il est possible de faire plusieurs observations. Les groupements sportifs des requis ont, de façon quasi généralisée, la possibilité d'accéder à une installation sportive au minimum pour organiser leurs loisirs : c'est le cas de 92% d'entre eux. Par contre, rares sont les groupements qui jouissent de plus d'une seule installation : 14% ont accès à deux lieux de pratique et seulement 7%, soit huit groupes, ont la chance de pouvoir s'adonner aux sports dans des lieux couvrant la totalité des activités sportives (salle, piscine, gymnase, terrain). Finalement, la grande majorité des groupements, soit 71%, se contente d'un stade ou d'un terrain.

¹³¹⁴ AN, 83aj/26. Dossier *Gau* Süd Hannover. Marc Dugrès, délégué aux sports, *Rapport n° 87*, 1^{er} mars 1944.

¹³¹⁵ AN, 83aj/26. Dossier *Gau* Magdeburg. G. Launais, délégué culturel, *Rapport n° 87*, 2 janvier 1944.

¹³¹⁶ AN, 83aj/26. Dossier *Gau* Halle. A. Caillet, délégué aux sports, *Rapport n° 87*, 1^{er} mars 1944.

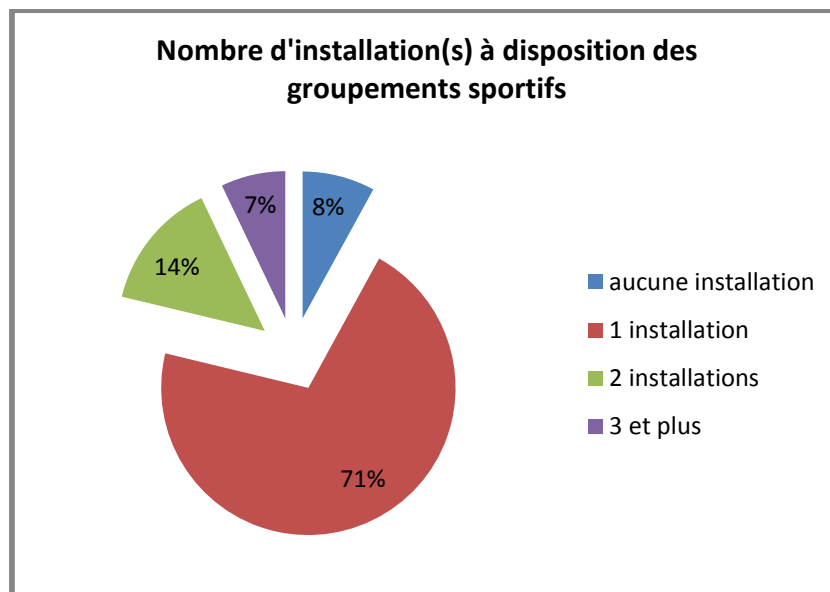


Figure 25 : Nombre d'installation(s) à disposition des groupements sportifs¹³¹⁷

Les *Gaue* de Halle et de Süd-Hannover se ressemblent : les groupements démunis ou, au contraire, ceux qui sont très bien pourvus forment une infime minorité, tandis que la très grande majorité ne profite que d'une seule installation. Le *Gau* de Magdeburg offre un visage bien plus éclaté, signe d'une évidente disparité dans l'accès aux loisirs. Près de 30% des groupements sont encore en recherche d'installations sportives, tandis que 13% sont particulièrement bien dotés. Il est vrai que le *Gau* de Magdeburg est assez particulier : à côté de grands centres regroupant un nombre de Français conséquent, il existe une multitude de petites communautés disséminées et difficiles à atteindre. Tel est le cas du groupe sportif du Foyer Wansleben qui compte quinze sportifs et à propos duquel le délégué écrit :

Activité nulle dans un petit village où se trouvent très peu de Français qui sont en outre dispersés. Rares sports de plein-air¹³¹⁸.

¹³¹⁷ A lire ainsi : 71% des groupements sportifs ont accès à une installation. Les archives consultées sont : AN, 83aj/26. Dossier *Gau* Süd Hannover. Marc Dugrès, délégué aux sports, *Rapport n° 87*, 1^{er} mars 1944 ; AN, 83aj/26. Dossier *Gau* Magdeburg. G. Launais, délégué culturel, *Rapport n° 87*, 2 janvier 1944 ; AN, 83aj/26. Dossier *Gau* Halle. A. Caillet, délégué aux sports, *Rapport n° 87*, 1^{er} mars 1944.

¹³¹⁸ AN, 83aj/26. Dossier *Gau* Magdeburg. G. Launais, délégué culturel, *Rapport n° 87*, 2 janvier 1944.

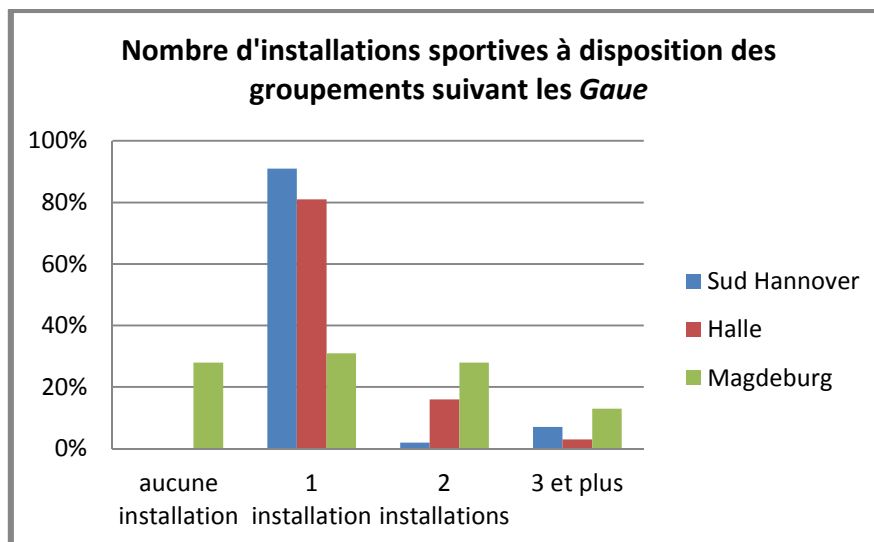


Figure 33 : Analyse comparative des *Gaue* en ce qui concerne le nombre d'installation(s) à disposition par groupement (en %) ¹³¹⁹.

L'analyse des types d'installations mises à la disposition des requis est elle aussi très enrichissante et permet de mieux comprendre les formes prises par les pratiques corporelles des Français. Les *Gaue* Süd Hannover et Halle se ressemblent, de nouveau, fortement. Les groupements sportifs ont, dans la majorité des cas, accès à un « terrain » ou à un « stade », bien plus rarement à une « piscine » ou une « salle ». Dix-sept des quarante-sept clubs de Süd Hannover profitent d'un stade, vingt-sept d'un terrain. A Halle, les proportions se retrouvent : quatorze sur quarante et un vont au stade, vingt-trois sur un terrain.

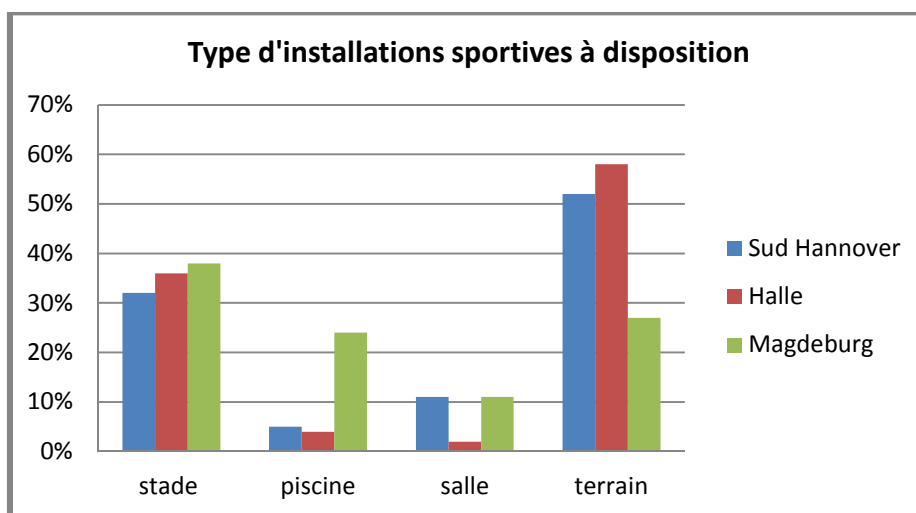


Figure 34: Type d'installations mises à disposition des groupements sportifs (en %) ¹³²⁰

¹³¹⁹ Les archives consultées sont : AN, 83aj/26. Dossier *Gau* Süd Hannover. Marc Dugrès, délégué aux sports, *Rapport n° 87*, 1^{er} mars 1944 ; AN, 83aj/26. Dossier *Gau* Magdeburg. G. Launais, délégué culturel, *Rapport n° 87*, 2 janvier 1944 ; AN, 83aj/26. Dossier *Gau* Halle. A. Caillet, délégué aux sports, *Rapport n° 87*, 1^{er} mars 1944.

Magdeburg offre un visage quelque peu différent : si le pourcentage de stades est sensiblement le même, celui des piscines est largement plus important, alors que la proportion de terrains baisse. Dans cette région, neuf des trente-deux groupements ont la possibilité d'utiliser un bassin, ce qui permet à la natation de se développer considérablement¹³²¹. Cela prouve que les Français, à l'exemple des trente-quatre travailleurs de Rodleben, se sont rendus, quand cela était possible, dans des lieux publics et qu'ils ont pu profiter des grandes réalisations nazies dans le domaine des sports. De la même façon, les quatre-vingt personnes de l'Amicale Zerbst n'ont comme seule véritable activité physique que la natation.

Les témoignages des requis contiennent des descriptions des lieux fréquentés. Alphonse Blaive évoque dans son court témoignage l'existence à Stassfurt de « *deux endroits agréables où l'on pouvait se baigner : la piscine classique (Schwimmbad), la piscine de plein-air (Stranbad), ancienne mine de sel à ciel ouvert, très profonde* »¹³²². P. Fourtier-Berger se souvient :

Je fréquente les piscines. J'en choisis à chaque fois une nouvelle et je suis étonné par l'immensité de leurs parois de verre. Etonné aussi par les complexes de plein air comme nous n'en avons pas. L'un d'eux comporte sept bassins dont le plus grand mesure bien deux cents mètres sur quatre-vingt mètres avec une profondeur uniforme¹³²³.

A côté des piscines, les Allemands mettent à disposition des Français des infrastructures permettant la pratique des sports collectifs de grands terrains et l'athlétisme. La place hégémonique du football y trouve certainement une explication, comme il est aussi probable que les sports collectifs de petit terrain et les activités de combat se développent moins vite en raison d'un parc moins important. En ce qui concerne l'éducation physique, enfin, la faible proportion de salles rend sa pratique très difficile en dehors de la saison estivale.

Le propriétaire des installations est mentionné dans certains rapports. Sur quatre-vingt-deux infrastructures recensées pour les travailleurs des *Gaue* de Süd-Hannover et Halle, 40% d'entre elles appartiennent aux communes, 38% aux firmes employant les Français, 12% aux camps les logeant. De ces statistiques, il est possible de voir que les requis profitent des deux

¹³²⁰ A lire de la façon suivante : 32% des équipements sportifs du *Gau* Sud Hannover sont des stades. Les archives consultées sont les mêmes que celles de la figure n° 34.

¹³²¹ AN, 83aj/26. Dossier *Gau* Magdeburg. G. Launais, délégué culturel, *Rapport n° 87*, 2 janvier 1944.

¹³²² Alphonse Blaive, « Stassfurt au quotidien », in J. Raibaud, H. Henric, *Témoins de la fin du III^e Reich*, op. cit., p. 345

¹³²³ Paul Fourtier-Berger, *Nuits bavaroises ou les désarrois d'un STO. Chronique 1943-1945*, Reims, 1999, p. 100.

grands domaines dans lesquels les nazis ont porté leurs efforts sur le plan des équipements sportifs : la ville et l'entreprise.

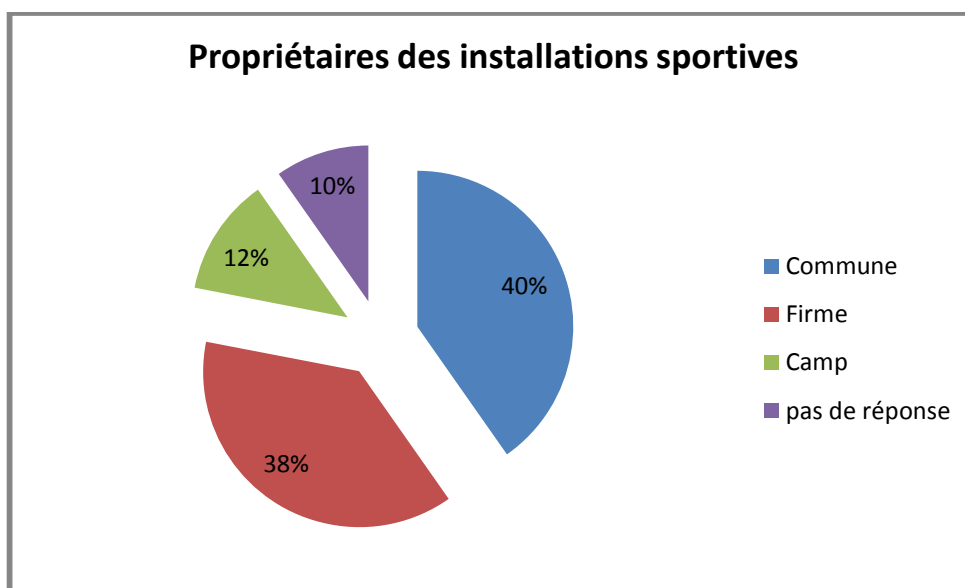


Figure 35 : Propriétaires des installations sportives mises à disposition¹³²⁴

Grâce à la politique volontariste de construction de stades et de terrains mise en place dès la République de Weimar et poursuivie sous le III^e Reich, l'Allemagne s'est équipée d'un parc d'installations conséquent en grande majorité financée par les villes. En 1930 déjà, le Colonel Marchal rend compte de l'effort important réalisé par l'Allemagne¹³²⁵ dans la construction de terrains de sports, de jeux, de parcs de plein air. Il met de plus en évidence l'existence d'institutions au niveau national (Ministère de l'Intérieur) et local (offices communaux d'éducation physique ou *Stadtämter*)¹³²⁶ ayant en charge de piloter ce projet. Les résultats sont, selon lui, encore loin des objectifs des « 3 m² de terrain utilisable par habitant » fixés par le *Deutscher Reichsausussch für Leibesübungen* (D.R.A), mais auraient rapidement tendance à s'en rapprocher tant les financements sont importants et la volonté des communes fortes. Bénéficiant d'une « première grande vague de construction¹³²⁷ » sous

¹³²⁴ Les archives consultées sont : AN, 83aj/26. Dossier *Gau Süd Hannover*. Marc Dugrès, délégué aux sports, *Rapport n° 87*, 1^{er} mars 1944 ; AN, AN, 83aj/26. Dossier *Gau Halle*. A. Caillet, délégué aux sports, *Rapport n° 87*, 1^{er} mars 1944.

¹³²⁵ « Les Gouvernements (Reich et Etats), au début quelque peu indifférents, finirent par suivre l'initiative privée, et ne ménagèrent, ni leurs efforts, ni les encouragements en faveur d'un mouvement dans lequel ils voyaient un des facteurs principaux du relèvement national et le moyen de développer l'activité corporelle des jeunes générations malgré la suppression du service militaire obligatoire ». Colonel Marchal, « La gymnastique et les sports en Allemagne », in A. Latarjet (Dir.), *Quelques conférences scientifiques et techniques*, Lyon, A. Rey, 1930, p. 54.

¹³²⁶ *Ibid.*, p. 60.

¹³²⁷ Daphné Bolz, *Les arènes totalitaires. Hitler, Mussolini et les jeux du stade*, Paris, CNRS Editions, 2008, p. 73.

Weimar, les nazis entendent eux aussi doter chaque ville, chaque village d'infrastructures permettant au peuple de s'adonner aux sports. Dès 1933, von Tschammer désigne ceux qui doivent devenir les grands pourvoyeurs d'installation : les communes¹³²⁸. Après les Jeux Olympiques, ses ambitions sont réactualisées et précisées : il s'agit de construire des infrastructures simples, peu onéreuses, mais nombreuses et opérationnelles. En prenant appui sur sa revue, le *Deutscher Gemeindetag*, organisme relais entre les communes et le gouvernement, il donne des indications précises sur le type et le nombre d'équipements à construire et les buts à atteindre :

5 m² d'espace de pratique par habitant, 0, 2 m² de gymnase par habitant, une piscine couverte d'environ 300 m³ pour 1 000 âmes et une piscine d'été pour chaque village et le nombre correspondant par ville¹³²⁹.

Concernant plus spécifiquement les piscines, les communes déploient des efforts conséquents, surtout à partir du moment où, en 1935, la natation devient une activité obligatoire à enseigner à l'école. Les deux cent quarante piscines couvertes et cinq mille cent trente-quatre bassins découverts ne suffisent plus¹³³⁰. Le véritable point de départ de construction de nouveaux établissements est, selon Daphné Bolz, la semaine de publicité organisée en mai 1937 au cours de laquelle une brochure est distribuée sur tout le territoire. Celle-ci sensibilise les communes sur la nécessité de posséder des équipements, et tente de lever certaines difficultés d'ordre technique. A la fin de l'année, le Comité de propagande pour le développement de la natation sportive¹³³¹ établit cinq plans types de piscines adaptés à différents budgets qu'il diffuse le plus largement possible. Ces efforts portent leur fruit puisque courant 1938, ce sont quatre cent cinquante-trois projets de piscine qui sont mis à l'étude, et ces derniers ne sont que le point de départ d'un plan de construction échelonné sur six ans. L'étonnement des Français et leur appétence pour les activités nautiques se comprennent d'autant mieux que l'Hexagone est bien moins doté en bassins de natation. Selon Thierry Terret, cent soixante-neuf bassins sont répertoriés en 1935 et homologués par la Fédération Française de Natation¹³³². En 1948, les chiffres sont encore plus alarmants : sur l'ensemble du territoire il existe quatre-vingt-huit

¹³²⁸ « Des terrains fonctionnels très simples, mais des gymnases spacieux. Viabilisation des terrains de campagne plats et des petites villes. Financeurs : prioritairement les communes par le Service du Travail obligatoire ». Diem-Archiv, Nachlass Diem, Mappe 29. Reichskommissariat für körperliche Erziehung. Note du 30.3.1933, p. 2 (Cité par Daphné Bolz, *Les arènes totalitaires*, op. cit., p. 73).

¹³²⁹ „Gemeinden und Leibesübungen“, *Der Gemeindetag* n° 21, 01.11.1937, p. 627. (Cité par Daphné Bolz, *Les arènes totalitaires*, op. cit., p. 76).

¹³³⁰ Selon Daphné Bolz, *Les arènes totalitaires*, op. cit., p. 100.

¹³³¹ Ce comité est créé en 1937 selon Daphné Bolz, *Ibid.*, p. 101.

¹³³² Thierry Terret, *L'institution et le nageur, Histoire de la Fédération Française de Natation (1919-1939)*, Lyon, PUL, 1998, p. 68-69.

piscines, cinq cent soixante-quatre bassins de plein air, quatre cent quatre-vingt-treize baignades surveillées, quatre-vingt-neuf bassins homologués pour des compétitions officielles¹³³³. Les Allemands révolutionnent aussi l'architecture des piscines en prévoyant plusieurs espaces au sein d'une même structure : à côté du bassin homologué sont construits des pataugeoires, des bassins pour non-nageurs ainsi que des plages artificielles et des restaurants.

En dehors des communes, les entreprises participent elles aussi à la création d'équipements sportifs. La section « beauté du travail » de la KdF s'emploie en effet à rendre plus agréable les lieux de vie des travailleurs. Dans cette optique, elle entreprend dès 1935 de consacrer une part de son budget à la construction de divers équipements. Jacques Doublet indique dans sa thèse que le rapport de la KdF de 1936 fait état de l'édification de trois mille pelouses, de cinq cents terrains de sport et de deux cents piscines¹³³⁴. Celles-ci étant insuffisantes, la KdF utilise aussi les infrastructures des communes pour organiser les activités sportives. A partir de 1937, Robert Ley dynamise ce secteur et lance un vaste programme de construction de gymnases, stades, bassins et champs de tir, et impose à chaque grande entreprise de posséder les équipements nécessaires¹³³⁵. Le sport étant considéré comme un facteur influençant positivement la production, un plan de construction d'un milliard de Marks est voté courant 1938.

Avec la participation des patrons il a ainsi été construit des terrains de sports et d'exercices, des salles de gymnastique, des piscines à air libre ; des établissements de bains fermés¹³³⁶.

Même si, comme le montre Hajo Bernett, les réalisations effectives restent en deçà des souhaits du responsable de la DAF, notamment en ce qui concerne les piscines¹³³⁷, la majorité des entreprises se pourvoient de terrains d'exercices physiques¹³³⁸ que les Français découvrent à leur arrivée en Allemagne et dont ils peuvent, parfois, profiter.

Les exigences de la DAF et en son sein de l'*Amt für Arbeitseinsatz* de voir les étrangers pratiquer des exercices corporels sont donc assumées et se vérifient grâce aux infrastructures

¹³³³ Marianne Amar, *Nés pour courir, sport, pouvoir et rébellions 1944-1958*, Grenoble, PUG, 1987, p. 50.

¹³³⁴ Jacques Doublet, *Le Front du Travail allemand*, thèse, *op. cit.*, p. 96.

¹³³⁵ Hajo Bernett, « Nationalsozialistischer Volkssport bei « Kraft durch Freude », *op.cit.*, p. 117.

¹³³⁶ François-Xavier Babeur, *L'organisation des loisirs ouvriers en Allemagne. La force par la joie. Kraft durch Freude*, *op. cit.*, p. 60.

¹³³⁷ Un dixième du plan des 5 000 constructions initiales est achevé en 1941.

¹³³⁸ Selon G. Mumme, quelques 2 000 équipements sportifs sont dénombrés. G. Mumme, *Ein Beitrag zur Geschichte der deutschen Leibesübungen*. Manuskript. Bremen 1946, Friedrich-Ebert-Stiftung, Bonn, p. 23. (Cité par Hajo Bernett, p. 117)

mises à disposition. Il convient de noter que celles-ci sont en nombres restreints (en général une), et qu'elles permettent le développement de pratiques sportives ciblées : les sports collectifs d'extérieur et l'athlétisme principalement au détriment des sports de salle. Une grande iniquité demeure toutefois : certains travailleurs appartenant à de grandes firmes ou de grandes Amicales ont d'indéniables avantages par rapport aux requis des petits villages. Ces derniers ne sont pas les seuls à éventuellement souffrir d'une absence d'installation. Suivant les personnalités politiques à la tête des firmes ou des communes, celles-ci s'avèrent plus ou moins aisées à obtenir. Dans son rapport, le délégué de Magdeburg note que l'Amicale de Burg rencontre des « *difficultés pour obtenir le stade de la commune* »¹³³⁹. Dans ces cas de figure, l'impossibilité de pratiquer dans une salle, un stade ou un terrain rend à la base caduque toute velléité sportive.

3.3.5.2 *Les charges et conditions de travail, une source de difficultés réelles*

Si l'accès à des installations sportives est assuré pour de nombreux groupements sportifs, les travailleurs n'ont pas forcément le loisir ou l'énergie pour en profiter. Les horaires et l'existence de jours de repos constituent des données essentielles à considérer. Théoriquement, les Français sont censés être placés dans les mêmes conditions que les Allemands, qui subissent une augmentation du temps de travail au cours de la guerre. La durée du temps de travail est ainsi très variable d'un poste à l'autre et en constante augmentation entre 1942 et 1945. « *Quasiment tous les requis ont connu des horaires lourds qui n'ont cessé, en général, de s'aggraver même s'il faut reconnaître de fortes disparités* » écrit sur ce sujet Patrice Arnaud¹³⁴⁰. De même, les jours chômés se raréfient avec l'intensification des exigences de production : le repos dominical est, à partir de 1943, fréquemment supprimé¹³⁴¹. Dans les entreprises d'armement, le programme de production de 1943 instaure une durée de travail minimale de soixante-douze heures pour la construction des tanks¹³⁴², tandis que pour les autres entreprises et usines celle-ci doit être de soixante heures.

Les dispositions écrites se retrouvent sur le terrain et engendrent des situations très hétérogènes. L'étude des témoignages permet en effet de dégager plusieurs cas de figure : une partie des requis vit effectivement au rythme des soixante heures de travail hebdomadaires et bénéficie du repos dominical. Pour d'autres, par contre, les conditions de travail ruinent

¹³³⁹ AN, 83aj/26. Dossier *Gau Magdeburg*. G. Launais, délégué culturel, *Rapport n° 87*, 2 janvier 1944

¹³⁴⁰ Patrice Arnaud, *Les STO. Histoire des Français requis en Allemagne nazie*, op.cit., p. 53.

¹³⁴¹ Dietrich Eichholz, *Geschichte der deutschen Kriegswirtschaft : 1939-1945. 2. 1941-1943*, Berlin (DDR), Akademie- Vlg, 1985, p. 262.

¹³⁴² Rüdiger Hachtmann, *Industriearbeit im « Dritten Reich » - Untersuchungen zu den Lohn und Arbeitsbedingungen in Deutschland, 1933-1945* Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1989, p. 51.

quelconques volontés de pratiquer des activités sportives. Les ouvriers des usines de Bremen travaillent en général dix heures par jour, avec parfois l'après-midi du samedi chômé en plus du dimanche¹³⁴³, ce qui leur laisse quelques latitudes pour d'éventuels loisirs. Il en est de même pour les ouvriers affectés à Weincarten-Ravensburg comme le constate M. Roullier : « *Les ateliers sont fermés le samedi après-midi et bien entendu le dimanche* »¹³⁴⁴. A plusieurs reprises, l'ancien requis Albert Kindig évoque les activités libres auxquelles il s'adonnait avec ses camarades de Neukuhren le dimanche après-midi, activités qui prouvent qu'ils ne sont pas contraints de travailler¹³⁴⁵. Dans un courrier qu'il adresse à sa famille le 18 juillet 1943, Michel Macé, employé à Neurath, écrit qu'il profite d'un jour et demi de repos hebdomadaire¹³⁴⁶. Le 26 mars 1944, la carte qu'il fait parvenir à sa famille confirme que le dimanche est toujours libre¹³⁴⁷. Pierre Cordier a, de son côté, la chance de profiter d'une journée de repos par semaine¹³⁴⁸. Pour Charles-Henri-Guy Bazin, à partir du samedi soir « *la jeunesse reprenait ses droits* »¹³⁴⁹. François Cavanna¹³⁵⁰, revenant dans *Les Russkoffs* sur son expérience en tant que requis du STO, écrit :

Le dimanche, on ne travaille pas. Sauf les gars des trois-huit ou des douze-douze naturellement. C'est même un truc qui m'épate. Pourquoi ces nazis farouches arrêtent-ils la production de guerre un jour sur sept, au risque de perdre la guerre, et c'est bien justement ce qu'ils sont en train de faire !¹³⁵¹

Affecté à Hannover dans une usine de pneu, Jean Lemaire travaille huit heures par jour avec des roulements de jour et de nuit. Le dimanche est systématiquement chômé¹³⁵². Le commissaire-assistant Broche résume en ces termes les conditions de travail qu'il découvre en arrivant à Heydebreck :

¹³⁴³ Helga-Elisabeth Bories Sawala, *Dans la gueule du loup. Les Français requis du travail en Allemagne*, op. cit., p. 164.

¹³⁴⁴ AN, F/9/3106. *Rapport sur la liaison établie en janvier 1944 par M. Roullier gérant des établissements Roullier à Aubervilliers, avec les ouvriers affectés à la Maschinenfabrik à Weincarten-Ravensburg*, 31 janvier 1944, p. 2.

¹³⁴⁵ Christine Kindig, Albert Kindig, *L'odyssée d'un STO à travers l'Europe. Ceux de Neukuhren*, Paris, La Pensée Universelle, 1991, p. 49 et p. 86.

¹³⁴⁶ AN, 72aj/2277. Dossier «Lettres d'un requis du STO à sa famille. Avril 1943-juillet 1944», lettre de Michel Macé adressée à sa famille le 18 juillet 1943.

¹³⁴⁷ AN, 72aj/2277. Dossier «Lettres d'un requis du STO à sa famille. Avril 1943-juillet 1944», carte de Michel Macé adressée à sa famille le 26 mars 1944.

¹³⁴⁸ Pierre Cordier, *STO en 1943*, Paris, La Pensée Universelle, 1988, p. 23.

¹³⁴⁹ Charles-Henri-Guy Bazin, « *Déporté du travail* » à la BMW-Eisenach, , 1943-1945 op. cit., p.86.

¹³⁵⁰ François Cavanna est un écrivain et un dessinateur humoristique ayant entre autres travaillé à Charlie Hebdo. Il est requis pour le STO au début de l'année 1943.

¹³⁵¹ François Cavanna, *Les ruskoffs*, op.cit., p. 155.

¹³⁵² AC, 27 P 795. Chemise Gau Berlin. Interrogatoire de Jean Lemaire du 14 mai 1945.

Le travail est en général pénible, et de toute façon très long (8h-10h-12 h. par jour et quelque fois plus). Toutefois, à cette époque, pas de travail le samedi après-midi ni le dimanche, sauf pour les équipes d'entretien qui fonctionnent en permanence¹³⁵³.

Certains des courriers de Michel Macé montrent cependant que les Allemands ne respectent pas forcément les repos hebdomadaires et que les conditions de vie qu'il supporte varient considérablement suivant l'usine qui l'emploie¹³⁵⁴. Le rapport du délégué culturel du *Gau* Magdeburg illustre parfaitement la diversité des situations dans lesquelles peuvent se trouver les requis. Ceux qui ont rejoint l'Amicale de Stassfurtz ont, par exemple, de grandes difficultés à s'adonner aux sports en raison des « *72 heures de travail* ». Il en est de même pour les douze membres du Foyer Kisschmöser pour lesquels il est indiqué : « *Activité très faible. 72 heures de travail. Impossibilité de rencontres d'autres équipes* ». Ceux du Foyer Salzwedel manquent de « *temps de liberté* » et leur activité est, de ce fait, « *quasi nulle* »¹³⁵⁵. Quand les usines respectent l'existence d'un jour chômé, ce dernier n'a pas forcément lieu le dimanche, ce qui désorganise encore l'accès aux loisirs sportifs. Tel est la principale difficulté à dépasser pour la grande Amicale de Magdeburg forte de trois cent quinze membres. Les quatre-vingts sportifs du Foyer de l'Amicale Dessau ont, quant à eux, trois terrains sportifs à leur disposition. Pourtant leur activité est entravée par les emplois du temps qui leur sont imposés :

Bonne activité du football, mais très grosses difficultés pour réunir un même jour soit pour s'entraîner, soit pour jouer des joueurs qui ont leur congé à des jours différents¹³⁵⁶.

Le témoignage de Pierre Simon employé à la *Reichspost* dans le *Gau* Baden confirme le fait que les journées chômées ne sont pas accordées pour tous le même jour. Favorisé sur le plan des horaires, ses jours de repos sont systématiquement décalés par rapport aux autres requis. Il déclare ainsi : « *8 heures par jour, tous les quatre jours, un jour de repos*¹³⁵⁷ ».

En dehors des horaires, la nature et la pénibilité du travail sont sans aucun doute un second facteur favorisant ou, au contraire, réduisant le développement des activités physiques. Suivant la profession et la formation antérieure du requis, les capacités d'adaptation aux travaux manuels ou de force varient aussi considérablement, rendant les journées de travail plus ou moins exténuantes. J.L. Quereillahc, ancien étudiant à la faculté de lettres et de droit, a

¹³⁵³ AC, 27P 798. Chemise *Gau* Oberschlesien, Commissaire-assistant Broche, *Rapport concernant les activités du commissaire-assistant Broche au camp d'Heydebreck*, p. 9.

¹³⁵⁴ AN, 72aj/2277. Dossier «Lettres d'un requis du STO à sa famille. Avril 1943-juillet 1944», carte de Michel Macé adressée à sa famille 25 avril 1943.

¹³⁵⁵ AN, 83aj/26. Dossier *Gau* Magdeburg. G. Launais, délégué culturel, *Rapport n° 87*, 2 janvier 1944.

¹³⁵⁶ *Ibid.*

¹³⁵⁷ AC, 27 P 795. Chemise *Gau* Baden, Interrogatoire de Pierre Simon, 20 avril 1945.

les plus grandes difficultés à s'adapter au poste auquel il est affecté à l'usine Schoeller-Bleckman-Stahlwerke, « *l'enfer des hommes*¹³⁵⁸ ». Devant déverser des lingots dans des fours incandescents, il est confronté toute la journée à la chaleur, au bruit, aux nuisances de gaz brûlés et au rythme soutenu du travail à la chaîne. Les termes qu'il emploie pour qualifier son travail sont sans équivoque : « *un baigne*¹³⁵⁹ ». Dans un courrier daté de mars 1944, Michel Macé écrit :

[...] ces derniers temps, on coulait du béton. J'étais fatigué, quelle vie on mène, vous ne pouvez pas vous imaginer, une vraie vie de bête¹³⁶⁰.

A Magdeburg, le délégué culturel relève dans son rapport qu'un groupement sportif à de grandes difficultés à se développer en raison des conditions particulièrement dures dans lesquelles les travailleurs sont placés : « *Rares matchs de boxes. Travail très pénible dans une mine désaffectée de 6 h 30 à 21 h 30*¹³⁶¹. »

Suivant l'endroit où l'ouvrier a été affecté, il reste une dernière grande difficulté à signaler : les fatigues causées par les bombardements alliés. Compte tenu de leur puissance de destruction, il n'est pas étonnant qu'ils constituent une large part des souvenirs douloureux que les requis gardent de leur séjour forcé en territoire ennemi. Pourtant, contrairement aux travailleurs de l'Est, les Français sont censés avoir accès aux abris anti-aériens¹³⁶². Les nuits écourtées, la peur, l'atmosphère irrespirable des abris, la fatigue tissent la toile de fond des témoignages. Jean Nicod relate ainsi les attaques sur la ville d'Hamburg durant l'été 1943 et l'angoisse qui enveloppait tous les requis¹³⁶³. Charles-Henri-Guy Bazin évoque les bombardements qui touchent Kassel à l'automne 1943 et les ressentiments des ouvriers face aux destructions et aux morts :

Là-bas, des milliers d'enfants, de femmes et vieillards étaient déchiquetés par les bombes explosives, brûlés par le phosphore [...]. Dans l'obscurité des camarades parlaient de la

¹³⁵⁸ J.L. Quereillahc, *J'étais STO*, op. cit., p. 41.

¹³⁵⁹ *Ibid.*, p. 61.

¹³⁶⁰ AN, 72aj/2277. Dossier «Lettres d'un requis du STO à sa famille. Avril 1943-juillet 1944 », carte de Michel Macé adressée à sa famille 9 mars 1944.

¹³⁶¹ AN, 83aj/26. Dossier *Gau* Magdeburg. G. Launais, délégué culturel, *Rapport n° 87*, 2 janvier 1944.

¹³⁶² Selon Helga Elisabeth Bories-Sawala, *Dans la gueule du loup. Les Français requis du travail en Allemagne* op. cit., p. 109. L'auteure explique que l'accès aux abris est réglé au regard de la hiérarchie national-socialiste : prioritairement les Allemands, puis les civils étrangers à l'exception des prisonniers de guerre, des Russes et des Polonais. Des renseignements analogues sont développés dans : Helga Elisabeth Bories-Sawala, Patrice Arnaud, « Aspects de la vie quotidienne des requis du travail forcé en Allemagne », in Bernard Garnier, Jean Quélien, Françoise Passera, *La main-d'œuvre française exploitée par le III^e Reich*, op. cit., p. 129. Jean Nicod évoque leur construction dans le camp dans lequel il vit suite aux bombardements de juillet 1943 sur la ville d'Hamburg qui auraient fait, selon lui, quelques 93 000 morts en un mois. (Jean Nicod, *Rapport du P. Jean Nicod (Allemagne 1943-1945)*, [http : //perso.wanadoo.fr/or/allemande1. htm](http://perso.wanadoo.fr/or/allemande1.htm)).

¹³⁶³ Jean Nicod, *Rapport du P. Jean Nicod (Allemagne 1943-1945)*, <http://www.nicod.com/histoirejeannicod.php>

lâcheté d'aviateurs douillettement enveloppés dans leurs combinaisons climatisées, qui, de très haut, envoyaient à la mort des dizaines de milliers d'innocents, civils allemands ou travailleurs et prisonniers étrangers¹³⁶⁴.

En définitive, les horaires, l'existence d'un jour chômé, la pénibilité du poste et les fatigues accumulées limitent incontestablement les pratiques sportives. Ainsi, sur les trente-quatre groupements sportifs du *Gau* Magdeburg, cinq sont très fortement touchés par des conditions de travail incompatibles avec la pratique des activités sportives.

3.3.5.3 *L'inextricable problème des équipements sportifs*

Les rapports des délégués aux sports, les courriers envoyés à Berlin à la DOF, les témoignages de pratiquants, ceux des responsables de groupements, font tous apparaître une pénurie de matériel sportif. Le responsable de l'Amicale Française des Travailleurs en Allemagne de Burg, forte de quatre-vingts sportifs, rédige un bilan qui illustre parfaitement la situation générale. Dans un courrier daté du 3 avril 1944 il écrit :

Depuis la création de l'Amicale, trois équipes de football ont été constituées et jouent régulièrement tous les dimanches. Ces équipes jouent malgré une pénurie complète d'équipement : seule la sportivité des éléments permet d'obtenir ce résultat. Une section de boxe vient d'être constituée depuis un mois. Cette section se borne par la force des choses à ne pratiquer que la culture physique, les gants faisant totalement défaut. [...] Une équipe de basket-ball est également constituée, mais ne possédant pas de ballon ne peut jouer¹³⁶⁵.

A en croire le rapport du délégué culturel du *Gau* Magdeburg, l'Amicale de Burg ne constitue pas un cas particulier, bien au contraire. Ce n'est pas un, mais plus de la moitié des groupements qui se trouvent confrontés à une indigence de matériel sportif. Le Foyer Gardelegen a interrompu totalement ses activités footballistiques après que l'enveloppe du ballon se soit définitivement déchirée ; celui de Klietz a abandonné son projet de constitution d'une équipe de football ; les joueurs de l'Amicale Stendal se sont résolus à cesser de pratiquer leur sport favori à partir du moment où la vessie du ballon a éclaté¹³⁶⁶. Les raisons de ces manques décriés par les responsables sportifs ne sont guère difficiles à circonscrire : si la quasi-totalité des responsables de *Gau* a reçu du matériel sportif durant l'année 1943, ce dernier est totalement insignifiant au regard du nombre de pratiquants potentiels. En recoupant diverses sources d'informations, il est possible d'obtenir le récapitulatif concernant

¹³⁶⁴ Charles-Henri-Guy Bazin, « *Déporté du travail* » à la *BMW-Eisenach* 1943-1945, *op. cit.*, p. 154.

¹³⁶⁵ AN, 83aj/26. Dossier *Gau* Magdeburg. Lettre de Jean Giraud AFTA de Burg adressée à Monsieur le Directeur (sans nom) datée du 3 avril 1944.

¹³⁶⁶ AN, 83aj/26. Dossier *Gau* Magdeburg. G. Launais, délégué culturel, *Rapport n° 87*, 2 janvier 1944.

les distributions de matériel de football antérieures au 1^{er} mars 1944 pour les *Gau* de Niederdonau¹³⁶⁷, Halle¹³⁶⁸ et Thüringen¹³⁶⁹ :

	Ballons de football	Chaussures de football (paires)	Maillots de football	Nombre de joueurs du <i>Gau</i>	Nombre d'équipes
<i>Gau</i> Thüringen	44	44	70	2200	200
<i>Gau</i> Niederdonau	21	17	22	600	40
<i>Gau</i> Halle	25	66	?	690	46

Figure 36: Matériel de football fourni dans trois *Gau* différents durant l'année 1943

En Comparant les dons de matériel au nombre de joueurs déclarés dans chacun des *Gau*, il est facile d'imaginer les difficultés auxquelles ces derniers sont confrontés. Le *Gau* Thüringen dispose d'une paire de chaussures pour cinquante joueurs, celui de Niederdonau d'une paire pour trente-cinq.

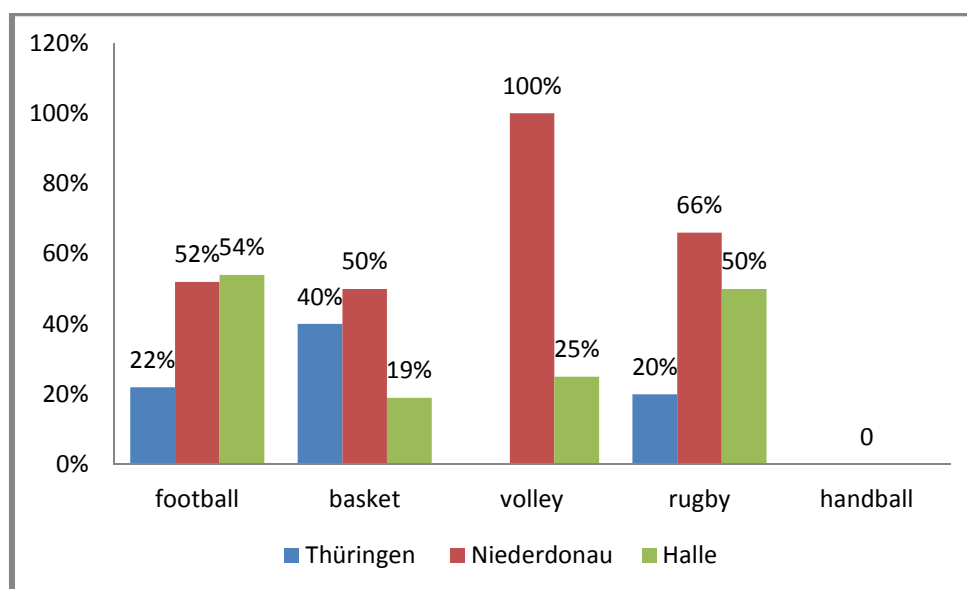


Figure 37 : Rapport entre le nombre d'équipes sportives et le nombre de ballons distribués (football, basket, volley, rugby et handball)¹³⁷⁰

Proportionnellement au nombre d'équipes, les constats sont tout aussi alarmants : le *Gau* Thüringen a reçu un ballon pour cinq équipes constituées, ceux de Halle et Niederdonau un pour deux. Les joueurs des autres sports collectifs ne sont pas mieux lotis. 19% des équipes de

¹³⁶⁷ AN, 83aj/26. Dossier *Gau* Niederdonau. Courrier de M. Lanoux, délégué officiel adjoint du *Gau* Niederdonau à Monsieur Saint-Germain, DOF, service des sports, 17 mars 1944, document annexe : « Matériel reçu au 31 décembre ».

¹³⁶⁸ AN, 83aj/26. Dossier *Gau* Halle. A. Caillet, *Rapport n° 87*, « Matériel distribué au 1^{er} mars 1944 ».

¹³⁶⁹ AN, 83aj/26. Dossier *Gau* Thüringen. « Matériel reçu par la délégation régionale jusqu'au 1^{er} mars 1944 ».

¹³⁷⁰ A lire de la façon suivante : les dotations en ballons de football couvrent 22% du nombre d'équipes du *Gau* de Thüringen.

basket d'Halle possèderaient un ballon, 25% de ses équipes de volley en seraient pourvues. Plus encore, les chiffres montrent que les distributions ont parfois été réalisées en dépit du bon sens : alors que Halle souffre d'une pénurie de ballons de volley, Thüringen, qui ne possède aucune équipe, en a reçu treize.

Pour les délégués aux sports des *Gaue*, la situation est extrêmement difficile à gérer. Alors qu'ils sont censés développer les activités sportives, ils ne peuvent venir en aide aux Amicales et Foyers qu'ils gèrent. Cet état de fait conduit le délégué d'Halle à écrire une lettre dans laquelle il prévient sa hiérarchie qu'il ne peut plus assumer de nouvelles créations de groupements :

Devant la pénurie de matériel et surtout de ballons, je n'envisage plus de propagande en vue de la constitution de nouveaux groupes. Mon idée première était en effet d'essayer de créer un groupe sportif, par suite une Amicale, dans chaque camp, si petit soit-il. Le manque de matériel m'oblige à freiner cette action. Des groupements déjà existants disparaîtront même presque certainement, quelques-uns ne possédant même pas un ballon¹³⁷¹.

Dans d'autres cas, comme à Pommern, les marges de manœuvre sont encore plus limitées et contraignent le délégué régional à demander, par courrier adressé à la DOF, une aide d'urgence en matériel sportif.

[...] notre Gau n'a rien reçu et nous sommes dans l'obligation de ne faire que des promesses à nos Amicales. Nous avons fait un gros effort pour créer ces Amicales, elles sont actuellement au nombre de douze, mais nous craignons que, si nous ne les équipons pas et nous ne leur donnons pas le matériel nécessaire, elles s'éteignent¹³⁷².

Ces pénuries s'expliquent notamment par l'augmentation rapide du nombre de requis (et donc de sportifs potentiels) et par les transferts de compétences entre les services de la DAF et du DOF.

Durant l'année 1943, le pourvoyeur de matériel sportif auprès des requis français est la DAF. L'organisme allemand achète et fait livrer aux *Gauwaltungen* des équipements que ces derniers cèdent aux Français moyennant finance. Cette procédure apparaît clairement dans une circulaire adressée aux délégués régionaux :

Le matériel de loisirs réparti en 1943 par les firmes Mirau et Lüder était financé par la DAF, et livré aux *Gauwaltungen* à titre remboursable¹³⁷³.

¹³⁷¹ AN, 83aj/21. Dossier *Gau Halle*. DOF, *Gau Halle*, service sport, A. Caillet, *Rapport sur les activités sportives*, 1^{er} janvier 1944.

¹³⁷² AN, 83aj/22. Dossier *Gau Pommern*. Lettre du délégué du *Gau Pommern* à la Direction des Amicales de la DOF, 7 février 1944.

¹³⁷³ AN, 83aj/20. DOF, service culturel. Circulaire aux délégués régionaux. *Instructions relatives aux envois de Matériel de Loisir*, 4 janvier 1944.

Elle se révèle de la même manière à travers les propos tenus par J. Brière dans un courrier qu'il adresse en avril 1944 à Monsieur Martens¹³⁷⁴ à la DAF :

Das Material vom Jahre 1943 wurde von der DAF finanziert [...]. Dieses ganze Material wurde ausschließlich im Rahmen der DAF verteilt¹³⁷⁵.

Les archives des *Gaue* confirment ce mode de fonctionnement. Le délégué aux sports d'Halle indique ainsi dans un courrier au printemps 1944 que la majeure partie du matériel dont il a pu disposer provient d'une distribution à titre payant de la DAF (les vingt-cinq ballons de football par exemple)¹³⁷⁶. A côté du matériel enregistré par le *Gau* Niederdonau figurent les prix de chaque article exprimés en RM : les ballons de basket ont pu être achetés au prix de 24,35 RM pièce, ceux de football à 21,85 RM¹³⁷⁷. Dans le rapport rédigé par le délégué des services culturels du *Gau* de Köln Aachen, il est stipulé :

Le matériel réparti a été totalement vendu à des firmes et à des Amicales. Jusqu'au 20 mars, les règlements ont été faits à mon nom. A cette date j'ai fait la remise des fonds à la *Gauverwaltung* qui détient actuellement le produit des ventes faites à ce jour¹³⁷⁸.

Les quantités d'équipements sportifs ainsi concédés aux Français s'avèrent insuffisantes : elles correspondent davantage aux effectifs de requis du début de l'année 1943 qu'à ceux consécutifs à la mise en place du STO. Les souhaits des responsables culturels sont souvent loin d'être satisfaits. A la fin de l'année 1943, lorsque le délégué du *Gau* Ost-Hannover fait le bilan de ce qu'il a reçu, il s'aperçoit que seule la moitié de ses demandes a été honorée : quarante ballons de football au lieu de quatre-vingts, quatre ballons de basket au lieu de dix. L'écart le plus important se situe au niveau des chaussures : seules vingt-deux des cent vingt et une paires ont été livrées¹³⁷⁹.

En demandant à être remboursée des frais, la DAF provoque en outre des disparités entre les Amicales et Foyers possédant des moyens financiers et ceux qui n'en ont pas.

¹³⁷⁴ Le nom de Martens figure dans l'organigramme de l'*Amt für Arbeitseinsatz* (AN, 83aj/24. DAF, Amt für Arbeitseinsatz, *Geschäftsverteilungsplan*, 17. April 1944). Il appartient au 4ème bureau : „*Arbeitsgebiet Wohnlagerbetreuung und Gemeinschaftsversorgung*“.

¹³⁷⁵ AN, 83aj/24. Lettre de J. Brière, *Kulturelle Betreuung*, adressée à Monsieur Martens, *Deutsche Arbeitsfront*, 6 avril 1944.

¹³⁷⁶ AN, 83aj/26. Dossier *Gau* Halle. A. Caillet, *Rapport n° 87* « Matériel distribué au 1^{er} mars 1944 ».

¹³⁷⁷ AN, 83aj/26. Dossier *Gau* Niederdonau. Courrier de M. Lanoux, délégué officiel adjoint du *Gau* Niederdonau à Monsieur Saint-Germain, DOF, service des sports, 17 mars 1944, document annexe : « Matériel reçu au 31 décembre ».

¹³⁷⁸ AN, 83aj/22. Dossier *Gau* Köln-Aachen. Lettre du délégué du *Gau* Köln-Aachen adressée à la DOF, services culturels, le 14 avril 1944.

¹³⁷⁹ AN, 83aj/22. Dossier *Gau* Ost-Hannover, Lettre de P. Gricourt, délégué régional du *Gau* adressée à Monsieur Brière le 20 décembre 1943.

Ces ressources auraient dû, à en croire les annonces faites par le Commissariat Général à l'Education Générale et aux Sports, être largement complétées par des envois en provenance de France. Dès le mois de décembre 1942, en effet, le Commissariat Général se positionne clairement :

Le colonel Pascot, commissaire général aux sports, en accord avec les autorités allemandes, se préoccupe de leur fournir le personnel moniteur, la documentation, le matériel et l'équipement vestimentaire nécessaire. La mise en œuvre est fixée au 1^{er} février 1943¹³⁸⁰.

Au mois de mars 1943, le GGECS remet à l'Association Amis des Travailleurs Français en Allemagne, l'organisme dépendant du CGMOFA, des bons lui permettant de se procurer du matériel sportif à destination des requis : trois mille bons pour des ballons, deux mille pour des chaussures de football, cinq mille pour des maillots d'athlétisme¹³⁸¹. L'instruction du 26 mai instituant officiellement l'existence d'une délégation du CGECS à Berlin insiste par ailleurs sur l'importance de la mission relative au matériel sportif¹³⁸². En août, le service « presse-propagande » du Commissariat Général annonce la fabrication et l'envoi en Allemagne d'un nombre conséquent d'articles de sport à l'adresse des requis.

Dès la fin juillet, le Commissariat Général aux sports expédiait en Allemagne un contingent important d'équipements concernant plus spécialement l'athlétisme, la natation et la boxe. Aujourd'hui, plus de 15 000 équipements d'athlétisme, près de 4 000 paires de chaussures de football, c'est-à-dire de quoi équiper plus de 350 équipes ; 1 000 ballons de football, basket, rugby, volley-ball, ont été acheminés sur Berlin¹³⁸³.

Comment, de fait, comprendre le dénuement des travailleurs ? L'étude des échanges de courriers entre les diverses instances permet d'entrevoir l'origine des dysfonctionnements : au lieu de s'ajouter, le matériel de la DAF et celui du commissariat se confondent. Il ne s'agirait ni plus ni moins des mêmes stocks acheminés par la France en Allemagne, stocks récupérés par la DAF puis vendus aux requis de toutes nationalités.

Par courrier daté du 5 août 1943, la Direction de l'Equipeement sportif envoie une note, riche de renseignements, à l'attention du Colonel Pascot:

¹³⁸⁰ « La pratique des sports par les ouvriers français travaillant en Allemagne » *Feuille d'Information du CGECS*, n° 21, 24 décembre 1942. (BNF, GR FOL JO 3266).

¹³⁸¹ « Envoi d'équipements sportifs aux travailleurs Français en Allemagne », *Feuille d'Information du CGECS*, n° 44, 3 juin 1943. (BNF, GR FOL JO 3266).

¹³⁸² AN, F/17/14462. *Instruction n° 485 Cab/P relative à la création d'une délégation permanente du Commissariat Générale aux Sports près le Commissariat Général à la Main-d'œuvre Française en Allemagne.* (Voir annexe n° 25)

¹³⁸³ AN, F/17/14465. CGECS, Service Information-Propagande *Communiqué à la presse et à la radio*, 7 août 1943.

Jusqu'à présent, le Commissariat Général à l'Education Générale et aux Sports avait simplement fourni en bon le Commissariat à la Main-d'œuvre qui avait acheté directement le matériel nécessaire (chaussures, maillots, culottes, ballons, etc...). Le Commissariat à la Main-d'œuvre n'ayant pas de crédits, n'a pas trouvé d'autre moyen, lorsqu'il a reçu le matériel en Allemagne, que de le faire payer par le Front Allemand du Travail qui a réparti aussitôt les équipements sportifs indifféremment entre les Français, les Danois, les Grecs et même les Italiens¹³⁸⁴.

Le courrier précise, de plus, que toutes les livraisons de matériels jusqu'à celles du 27 juillet (soit une valeur de 835 000 francs) sont concernées¹³⁸⁵. Les propos sont donc limpides : les équipements censés parvenir aux requis français ont, certes, été envoyés en Allemagne, mais n'ont pas été mis à la disposition de la DOF. Ils ont été achetés par la DAF qui a chargé des magasins de procéder, selon ses propres consignes, à leur répartition entre tous les travailleurs présents sur le sol allemand et ce, moyennant finance. Une lettre envoyée par Fleischmann aux différentes *Gauverwaltungen* en juin 1943 confirme ces faits.

Dem Amt für Arbeitseinsatz ist es mit Hilfe der französischen Reichsverbindungsstelle gelungen, verschiedene Sportgeräte, Unterhaltungsspiele und Musikinstrumente aus Frankreich zu beschaffen¹³⁸⁶.

Elle prouve également que c'est bien la DAF qui a établi le plan de répartition des articles sportifs.

Nach Eingang der ersten Teillieferungen hat es sich gezeigt, dass mit Änderungen in der vorgesehenen Zuteilung gerechnet werden muss¹³⁸⁷.

Deux autres documents¹³⁸⁸ attestent du rôle joué par les firmes Lüder et Mirau dans la distribution du dit matériel. Ces derniers reçoivent les équipements achetés par la DAF, les stockent puis les livrent aux *Gaue* suivant les ordres qu'ils reçoivent.

En pièce jointe de son courrier du mois d'avril 1944¹³⁸⁹. J. Brière fournit un décompte des équipements envoyés par la France et achetés par la DAF : durant l'année 1943 ont ainsi

¹³⁸⁴ AN, F/17/14465. Direction de l'Équipement sportif. *Note pour le Commissaire Général* n° 4100/ES. 4-5 août 1943.

¹³⁸⁵ Le journal *L'Auto* détaille les équipements envoyés en Allemagne le 27 juillet 1943 : « 350 ballons et 695 équipements complets de football, 1 000 équipements d'athlétisme, 110 paires de gants, des culottes et 185 paires d'espadrilles pour boxeurs, 7 153 slips et 127 maillots de bain pour femmes ». Marcel Oger, « Des équipements de sport partent pour les travailleurs français en Allemagne », *L'Auto* n° 1 5492, 6 août 1943, p. 1.

¹³⁸⁶ AN, 83aj/24. Courrier de Fleischman à toutes les *Gauverwaltungen*, *Sportgeräte und Spiele für im Reich beschäftigte französische Arbeiter*, 18 juin 1943.

¹³⁸⁷ *Ibid.*

¹³⁸⁸ AN, 83aj/19. Rapport sur la reprise par le service Intendance du magasin d'articles sports et culturels Lüder à Guben, 27 juin 1944. Dans ce rapport, il est spécifié « De l'origine jusqu'en janvier 1944, ce magasin a expédié des articles payants. Chaque Gau bénéficiaire aurait du faire parvenir à la firme Lüder le montant de ses factures ». AN, 83aj/20. Circulaire aux délégués régionaux. Instructions relatives aux envois de matériel de loisirs, 4 janvier 1944.

été livrés, entre autres, 1 685 ballons de football, 738 ballons de volley, 4 200 paires de chaussures de football. La concordance entre ces chiffres et les quantités de matériel envoyées en Allemagne énumérées dans le *Bulletin d'Information* du CGEGS de juin¹³⁹⁰ est frappante, ce qui confirme bien que l'ensemble des envois français a été absorbé par la DAF. L'hypothèse la plus vraisemblable est que le matériel reçu par les responsables de *Gaue* français était du matériel français acheté indirectement par la DAF au Commissariat aux sports et dont elle a ensuite disposé comme elle l'a entendu, ce qui n'a pas été sans entraîner une déperdition importante.

Suite à cette bévue, et pour s'assurer que le matériel livré ne soit distribué qu'aux seuls Français, le directeur de l'Équipement sportif propose dès le mois d'août 1943¹³⁹¹ au colonel Pascot d'éviter qu'il soit racheté par la DAF, et ce, soit en s'assurant que le Commissariat à la main-d'œuvre possède les crédits nécessaires, soit en faisant en sorte que le CGEGS le finance sur ses propres crédits et le cède à titre gratuit au commissariat¹³⁹². Pour autant, la mise en place d'une nouvelle procédure semble avoir pris du temps : ce n'est qu'à partir du début de l'année 1944 que le matériel est envoyé en Allemagne gratuitement¹³⁹³. Pour faire face aux besoins les plus pressants, le CGEGS prélève au début de l'automne sur des stocks initialement destinés aux personnes vivant en France trois mille maillots de football et autant de culottes, mille cinq cents maillots de bain pour hommes et cinq cents pour femmes¹³⁹⁴. Entre janvier et avril 1944 sont aussi acheminés soixante-trois ballons de football et mille deux cent soixante-quatre paires de chaussures¹³⁹⁵.

Les archives des *Gaue* font effectivement état d'arrivées de matériel au début de l'année 1944 : deux ballons de volley, deux autres de basket et de rugby, quarante-huit

¹³⁸⁹ AN, 83aj/24. Lettre de J. Brière, *Kulturelle Betreuung*, adressée à Monsieur Martens, *Deutsche Arbeitsfront*, 6 avril 1944, „*Rechenschaftsbericht für Herrn Martens vom 11. Mai 1943 bis 1. April 1944 aus Frankreich angekommene waren*“.

¹³⁹⁰ « Envoi d'équipements sportifs aux travailleurs Français en Allemagne », *Feuille d'Information du CGEGS*, n° 44, 3 juin 1943. (BNF, GR FOL JO 3266).

¹³⁹¹ AN, F/17/14465. Direction de l'Équipement sportif. *Note pour le Commissaire Général* n° 4100/ES.4, 5 août 1943.

¹³⁹² AN, F/17/14465. Direction de l'Équipement sportif. *Note pour le Commissaire Général* n° 4100/ES.4, 5 août 1943. Il écrit : « *Effectuer effectivement ces fournitures sur ces propres crédits* ».

¹³⁹³ AN, 83aj/24. Lettre de J. Brière, *Kulturelle Betreuung*, adressée à Monsieur Martens, *Deutsche Arbeitsfront*, 6 avril 1944.

¹³⁹⁴ « L'équipement sportif vestimentaire des prisonniers et des ouvriers français en Allemagne », *Feuille d'Information du CGEGS*, n° 62, 7 octobre 1943. (BNF, GR FOL JO 3266).

¹³⁹⁵ AN, 83aj/24. Lettre de J. Brière, *Kulturelle Betreuung*, adressée à Monsieur Martens, *Deutsche Arbeitsfront*, 6 avril 1944, „*Rechenschaftsbericht für Herrn Martens vom 11. Mai 1943 bis 1. April 1944 aus Frankreich angekommene waren*“.

maillots sans manche et vingt-deux avec manches, quarante-quatre paires de chaussures de football sont perçus par le *Gau Halle* à titre gratuit¹³⁹⁶.

E. Georges, délégué du *Gau Baden* s'étonne de cette première réception de matériel sportif en mars 1944 : « *Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire savoir si les équipements de sport et l'orchestre reçus ainsi que les autres envois à venir sont payants ou gratuits*¹³⁹⁷ », ce à quoi C. Bassompierre répond : « *Vous pouvez d'ailleurs prendre pour principe que tout le matériel que nous vous enverrons désormais sera également gratuit*¹³⁹⁸. » Le *Gau Oberschlesien* reçoit quant à lui cinquante-neuf ballons de football, sept de basket, quatre de rugby. Les archives témoignent d'une volonté de répartir d'une façon équitable les ballons de football : trente-neuf des quarante-deux groupements en sont destinataires. Pour le reste du matériel, il paraît clair que certains Foyers sont favorisés par rapport à d'autres : Auschwitz reçoit trois ballons de football, deux de basket, un de rugby, quinze maillots d'athlétisme et quinze de football, le tout pour deux cent cinquante adhérents. En comparaison, Gleitwitz ne reçoit en tout et pour tout que deux ballons de football, alors que le nombre de pratiquants s'élève à deux cents.

Dans les faits, une année s'est écoulée entre le moment où le CGEGS annonçait qu'elle allait doter les travailleurs français de matériel et celui où les *Gaue* ont reçu leurs premiers ballons à titre gratuit. Entre temps, le commissariat a certes réalisé un effort pour les requis en envoyant une partie du matériel que le Ministère de la Production industrielle avait concédé à produire. Cependant, le manque de coordination entre les différents services français a abouti à ce que ce soit la DAF qui décide de sa répartition dans le Reich, au détriment des principaux intéressés. Quand le matériel arrive enfin en Allemagne et est distribué à titre gratuit, il ne peut combler les manques d'autant plus que les délégués ne savent pas exactement ce que possède chaque groupement.

3.3.5.4 *Le problème de l'encadrement : une difficulté secondaire, mais révélatrice*

A côté des défaillances majeures repérées dans le domaine de l'équipement sportif, celles relatives à l'encadrement ont probablement moins de conséquences. Pour autant, elles montrent que, sur ce point aussi, les annonces faites par le CGEGS et son antenne de Berlin ont été confrontées à de grandes difficultés, notamment au niveau local.

¹³⁹⁶ AN, 83aj/26. Dossier *Gau Halle*. A. Caillet, *Rapport n° 87 bis* « Matériel distribué au 1^{er} mars 1944 ».

¹³⁹⁷ AN, 83aj/21. Dossier *Gau Baden*. Lettre d'E. Georges adressée à Monsieur Brière, 7 mars 1944.

¹³⁹⁸ AN, 83aj/21. Dossier *Gau Baden*. Lettre de C. Bassompierre adressée à E. Georges le 16 mars 1944.

Malgré les efforts consentis par la DOF et l'antenne du commissariat aux sports, le degré de structuration des services des sports varie en effet fortement d'un *Gau* à l'autre. L'étude des archives permet de déceler trois niveaux de développement différents au début de l'année 1944. Soit le délégué régional ne possède aucun adjoint culturel et gère lui-même le dossier des sports, soit ce dernier est placé sous la responsabilité du délégué culturel, soit, enfin, un délégué aux sports est nommé. Dans les *Gau* d'Ostpreussen¹³⁹⁹ et d'Hamburg¹⁴⁰⁰, il est ainsi impossible de repérer le nom de quelconque délégué culturel ou sportif dans les rapports établis. En mai 1944, Westfalen Nord n'a toujours pas de délégué régional aux sports¹⁴⁰¹ alors que le *Gau* compte plus de dix mille Français¹⁴⁰². Une remarque analogue peut être faite pour le *Gau* de Bayreuth, toujours démunie de cadre en juillet 1944¹⁴⁰³. À l'inverse, les *Gaue* de Süd Hannover¹⁴⁰⁴, Halle¹⁴⁰⁵, Oberdonau¹⁴⁰⁶ ou encore Niederdonau¹⁴⁰⁷ possèdent un cadre missionné pour développer les sports. Dans le *Gau* de Schwaben, le délégué culturel semble s'acquitter de cette tâche¹⁴⁰⁸. L'absence d'un adjoint aux sports pose d'importants soucis au délégué régional de Westfalen-Süd qui demande la nomination d'un « *homme pour organisation des Amicales et des sports* » dans son rapport de mars 1944¹⁴⁰⁹. Des organisations singulières sont tentées pour pallier les manques de cadres comme le prouve ce courrier rédigé par le responsable des sports de la DOF en mars 1944 :

Le principe de confier plusieurs *Gaue* à un seul délégué aux Sports a pour but de soulager les délégués culturels des *Gaue* où il est impossible de mettre en place un adjoint purement « sports », quant à l'organisation des sports et aux conseils techniques¹⁴¹⁰.

Le responsable sportif du Niederdonau s'attèle ainsi, en plus de son propre territoire, à développer les sports dans le *Gau* de Vienne, dépourvu de cadre¹⁴¹¹. Les *Gaue* de Thüringen,

¹³⁹⁹ AN, 83aj/26. Dossier *Gau* Ostpreussen. *Gau*verbindungsman A. Dumond, 31 mars 1944.

¹⁴⁰⁰ AN, 83aj/26. Dossier *Gau* Hamburg. *Rapports n° 87 et 87b*, 11 avril 1944. « *Pas de délégué aux sports* ».

¹⁴⁰¹ AN, 83aj/26. Dossier *Gau* Westfalen Nord. *Rapport n° 87*, 1^{er} mai 1944.

¹⁴⁰² Le nombre exact de Français dans ce *Gau* est de 10 300. Office de statistique du Reich n° 1112, daté de septembre 1944 figurant dans l'ouvrage d'Helga Elisabeth Bories-Sawala (annexe n° 1.1).

¹⁴⁰³ AN, 83aj/26. Dossier *Gau* Bayreuth, *Rapport n° 87*, 29 juillet 1944. Seul le délégué régional est mentionné. Le *Gau* ne possède pas non plus de délégué culturel.

¹⁴⁰⁴ AN, 83aj/26. Dossier *Gau* Süd Hannover. *Rapport n° 87*, Marc Dugrès, Délégué aux sports, 1^{er} mars 1944.

¹⁴⁰⁵ AN, 83aj/26. Dossier *Gau* Halle. *Rapport n° 87 bis* signé par le délégué régional adjoint aux sports, A. Caillet, mars 1944.

¹⁴⁰⁶ AN, 83aj/26. Dossier *Gau* Oberdonau. Rapport sur l'organisation sportive du *Gau*, 15 mars 1944. Le délégué aux sports est M. Lavergne.

¹⁴⁰⁷ AN, 83aj/26. Dossier *Gau* Niederdonau. Lettre de R. Lanoux, délégué officiel français, Adjoint du *Gau* Niederdonau à Monsieur Saint-Germain, Délégation Officielle Française, service des sports, 17 mars 1944.

¹⁴⁰⁸ AN, 83aj/26. Dossier *Gau* Schwaben. *Rapports n° 87 et 87 bis*, 1^{er} mars 1944.

¹⁴⁰⁹ AN, 83aj/23. Dossier *Gau* Westfalen-Süd. Gérard Dourou, *Activités générales au cours du mois de mars*, 30 mars 1944.

¹⁴¹⁰ AN, 83aj/20. Courrier du Chef du service Sports de la DOF, Saint-Germain, *Positions respectives et relatives de MM. Delage et Gigot*, 23 mars 1944.

Sachsen et Südetenland sont placés sous la responsabilité d'un seul et même délégué¹⁴¹². Pour autant, ce type de fonctionnement semble causer de nombreux soucis sur le plan de la répartition des rôles. Dans son courrier de mars 1944 précité, Saint-Germain est ainsi contraint de spécifier chacune des tâches respectivement dévolues au responsable culturel du *Gau* et au responsable sportif provenant d'un autre *Gau*¹⁴¹³.

Concernant l'encadrement à l'échelle locale, quel que soit le *Gau* concerné, toutes les analyses convergent. Dans la majorité des cas, seuls quelques moniteurs ont été désignés, (de un à cinq) pour s'occuper de tous les sportifs du *Gau*, quel qu'en soit leur nombre : cinq moniteurs sont nommés dans le *Gau* de Kurhessen¹⁴¹⁴, un dans le Niederdonau¹⁴¹⁵, quatre « *dont un officiel* » en Schwaben¹⁴¹⁶. Si Halle fait état d'une équipe étoffée composée de vingt-six personnes ayant à sa tête Alix Caillet, seuls trois sont de véritables moniteurs d'état¹⁴¹⁷. Lorsque des cadres formés avant-guerre ou sous Vichy sont présents, ils deviennent responsables du développement des activités sportives dans les camps. Tel est le cas de Jean Temple¹⁴¹⁸, « *ex-moniteur d'Antibes* »¹⁴¹⁹ qui anime l'association sportive des Français de Leipzig dans le *Gau* Sachsen ou encore d'un certain Jacques Bergounous à Würzburg¹⁴²⁰. Le délégué du *Gau* Süd Hannover précise qu'il peut s'appuyer sur trente-deux moniteurs, mais aucun n'est « *moniteur d'état* » et il est impossible de connaître la formation que ces derniers ont pu suivre.

Sur le terrain, pour faire face aux besoins, les travailleurs se regroupent spontanément autour de ceux qui, parmi eux, possèdent une expérience, même minime, dans la sphère sportive et leur confient la gestion de la discipline dans laquelle ils ont des compétences. Dans le *Gau* Süd Hannover, l'encadrement est assuré par des footballeurs, des athlètes et des

¹⁴¹¹ AN, 83aj/26. Dossier *Gau* Niederdonau. Lettre de R. Lanoux, délégué officiel Français, Adjoint du *Gau* Niederdonau à Monsieur Saint-Germain, Délégation Officielle Française, service des sports, 17 mars 1944.

¹⁴¹² AN, 83aj/22. Dossier *Gau* Sudetenland. Compte rendu d'activité du mois de février 1944, 3 mars 1944, p. 4.

¹⁴¹³ AN, 83aj/20. Courrier du Chef du service Sports de la DOF, Saint-Germain, *Positions respectives et relatives de MM. Delage et Gigot*, 23 mars 1943.

¹⁴¹⁴ AN, 83aj/26. Dossier *Gau* Kurhessen. *Rapport n° 87 bis*, 1^{er} avril 1944.

¹⁴¹⁵ AN, 83aj/26. Dossier *Gau* Niederdonau. Lettre de R. Lanoux, délégué officiel français, adjoint du *Gau* Niederdonau à Monsieur Saint-Germain, Délégation Officielle Française, service des sports, 17 mars 1944.

¹⁴¹⁶ Dossier *Gau* Schwaben. *Rapports n° 87 et 87 bis*, 1^{er} mars 1944.

¹⁴¹⁷ AN, 83aj/26. Dossier *Gau* Sachsen. *Etat n° 87 bis* du *Kreis* Leipzig signé par le délégué du *Kreis*, G. Marchand et le responsable des sports, Billion, le 13 mars 1944.

¹⁴¹⁸ AN, 83aj/26. Dossier *Gau* Halle. *Rapport n° 87 bis* signé par le délégué régional adjoint aux sports, A. Caillet, mars 1944.

¹⁴¹⁹ Malgré une analyse exhaustive du répertoire des moniteurs ayant été formés au Collège Nationale des Moniteurs et Athlètes d'Antibes (INSEP, boîte 3061, *Répertoire*), il n'a pas été possible de confirmer cette information.

¹⁴²⁰ AN, 83aj/26. *Gau* Mainfranken. *Rapport n° 87*, 25 juillet 1944.

basketteurs de tous niveaux¹⁴²¹. Dans un rapport relatif aux conditions de vie des ouvriers français affectés à la *Maschinenfabrik* à Weincarten-Ravensburg dans le *Gau* Wurtemberg, il est mentionné que la jeune Amicale, forte de deux cent cinquante adhérents, comprend un groupement sportif lui-même subdivisé en deux sections dont « *une qui s'occupe de l'athlétisme comportant deux moniteurs choisis parmi les ouvriers ayant les qualités requises et qui fonctionne tous les dimanches*¹⁴²² ». L'Amicale des Travailleurs d'Emden est, quant à elle, placée sous la responsabilité d'un finaliste du challenge de l'athlète complet¹⁴²³. La section athlétisme de l'Amicale des travailleurs de Dresde est confiée à Gustave Vigouroux, jeune marcheur, que le *Bulletin* décrit de la façon suivante :

[...] marcheur sélectionné de l'équipe de Paris, champion de France et de Paris junior 1936, vainqueur du critérium des jeunes 1937, grand spécialiste des marches de garçons de café¹⁴²⁴.

Présentant le groupe sportif de l'Amicale de München en juillet 1943¹⁴²⁵, le journaliste précise qu'il est sous la responsabilité d'un athlète de saut en hauteur, Louis Philippon¹⁴²⁶, assisté par Lemaire, « *ancien champion de France de brasse* » pour la natation.

3.3.5.5 *L'Auto, une courroie de transmission singulière de la propagande en faveur des réquisitions ?*

Resté muet sur ce thème durant l'année 1942, *L'Auto* accorde une place grandissante dans ses colonnes aux initiatives à caractère sportif des requis à partir du printemps 1943. Deux phénomènes sont ici à signaler. Non seulement les activités des requis sont mentionnées dans les éditions quotidiennes qui paraissent en France, mais, plus encore, à partir du 3 mai 1943, le journal édite un numéro spécial hebdomadaire « *destiné aux ouvriers français travaillant en Allemagne* », que peuvent se procurer les requis et leur famille. Un document qui figure dans les archives du Commissariat Général à l'Action Sociale le mentionne d'ailleurs parmi les trente autres titres autorisés à être envoyés aux travailleurs en

¹⁴²¹ AN, 83aj/26. Dossier *Gau Süd Hannover*. *Rapport n° 87* signé par le délégué régional adjoint aux sports, Marc Dugré, 1^{er} mars 1944.

¹⁴²² AN, F/0/3106. *Rapport sur la liaison établie en janvier 1944 par M. Roullier gérant des établissements Roullier à Aubervilliers, avec les ouvriers affectés à la Maschinenfabrik à Weingarten-Ravensburg (Wurtemberg)*, p. 4.

¹⁴²³ AN, 83aj/35. « La vie sportive », *Bulletin du Centre d'information du Travail Français en Allemagne* n° 9, 28 août 1943.

¹⁴²⁴ AN, 83aj/35. « La vie sportive », *Bulletin du Centre d'information du Travail Français en Allemagne* n° 5, 31 juillet 1943.

¹⁴²⁵ « Philippon, animateur du sport français en Allemagne », *L'Auto*, n° 15463 2 juillet 1943, p. 1.

¹⁴²⁶ Louis Philippon, membre du Stade Français, est champion de France de saut en hauteur en 1931 et 1932. Il est plusieurs fois sélectionné en tant que membre de l'équipe de France durant les années Trente.

Allemagne¹⁴²⁷. La ligne éditoriale de cette édition spéciale, qui paraît chaque lundi, est précisée dans l'encadré qui en annonce la création :

L'Auto est autorisé à publier un numéro hebdomadaire spécialement destiné aux ouvriers français travaillant en Allemagne. Ce sera le numéro du lundi, comprenant tous les résultats du dimanche avec, en plus, les principales informations sportives de la semaine¹⁴²⁸.

Appelée initialement « Numéro prisonniers », la publication change de nom très rapidement pour devenir : « Numéro hebdomadaire », identifiée par un « H » sur la manchette du journal qui sera lui-même remplacé par un « point » à partir du 19 juillet 1943¹⁴²⁹. Il se compose d'articles extraits des éditions de la semaine passée intéressant la vie sportive française ainsi que des résultats sportifs majeurs du week-end. A partir du numéro publié le 31 mai, une place importante est réservée aux activités des requis en Allemagne. A la fin du mois d'août 1943, une rubrique spécifique est créée : « Sports athlétiques. Le sport en Allemagne »¹⁴³⁰. A dater du 1^{er} octobre 1943, ce n'est pas un, mais deux numéros par semaine qui sont publiés à l'intention des travailleurs en Allemagne¹⁴³¹. L'étude de tous les articles consacrés aux requis parus dans les numéros spéciaux entre mai et décembre 1943 permet de repérer quatre thèmes récurrents : deux ayant trait à leurs activités, deux aux aides qu'ils ont reçues.

La création et le développement de clubs sportifs grâce aux efforts des requis constituent une des principales thématiques de l'édition spéciale. Un article paru le 12 juillet 1943 est consacré à la « florissante » section sportive de l'Amicale de Würzburg et vante les mérites du « moniteur d'éducation générale » Jacques Bergounous¹⁴³². Un peu plus tôt, un autre article mettait en avant l'énergie déployée par un ancien marathonien, Georges Valentin, pour organiser les activités sportives de ses compatriotes à Hanovre¹⁴³³. La mise en place d'un bureau centralisant les activités sportives des travailleurs de Ludwigsfafen est exposée dans l'édition du 7 juin 1943¹⁴³⁴. Le 26 juillet, la création de « l'Olympique Français des usines

¹⁴²⁷ AN, 83aj/5. *Relations postales et télégrammes*, sd, p. 3. Les textes de référence des accords franco-allemands cités sont : la note de documentation 100.054 du 30 mars 1943, la lettre circulaire du mois d'avril 1943 et la lettre circulaire du MbF du 23 mars 1943.

¹⁴²⁸ *L'Auto* n° 15413, 3 mai 1943, p. 1

¹⁴²⁹ *L'Auto*, « Edition point », 19 juillet 1943.

¹⁴³⁰ « Sports athlétiques. Le sport en Allemagne. Les travailleurs sur le stade », *L'Auto* « Edition point », 23 août 1943, p. 2.

¹⁴³¹ L'information paraît dans : *L'Auto*, « Edition point », 30 août 1943, p. 1. Il est indiqué : « A partir du 1^{er} octobre prochain, *L'Auto* publiera deux numéros par semaine à l'intention des sportifs travaillant en Allemagne. Le lundi (tous les résultats du dimanche), le jeudi (annonces et commentaires de la semaine). »

¹⁴³² « Boxe, athlétisme, rugby, football, etc. Bref : une section sportive « omnisports » dirigée par des connaisseurs, *L'Auto* n° 15471 « Edition H », 12 juillet 1943, p. 2.

¹⁴³³ « Valentin, à Hanovre, met un meeting sur pied », *L'Auto* « Edition H », 31 mai 1943, p. 2.

¹⁴³⁴ « L'organisation des loisirs à Ludwigsfafen », *L'Auto*, « édition H », 7 juin 1943, p. 2.

Beuchelt » est tout autant saluée par l'hebdomadaire¹⁴³⁵. Le second thème concerne la création d'évènements sportifs. Les articles soulignent systématiquement la qualité des performances et leur caractère international, l'engouement des travailleurs français et l'affluence des spectateurs. Les exemples sont foison, qu'il s'agisse de la « fête sportive d'Eibach »¹⁴³⁶ qui remporte un « grand succès », du match de football international opposant la délégation française aux Serbes à Berlin à la mi-juillet, la grande journée de sport du camp d'Allach¹⁴³⁷, ou encore la fête sportive de Lübeck¹⁴³⁸

Si les activités sportives naissent, selon le journal, grâce à l'esprit d'initiative des Français, le soutien inconditionnel des Allemands et la sollicitude des responsables de camps ou d'usines sont mentionnés en une ou deux phrases dans chacun des articles. A Rothenfelde, l'usine qui emploie les Français a mis à leur disposition un grand stade tous les week-ends.¹⁴³⁹ A Güttingen, le responsable des sports français a bénéficié de l'aide « bienveillante » des Allemands pour accéder au stade¹⁴⁴⁰. Autre exemple, la conclusion de l'article consacré à la journée des sports d'Allach :

Le *Lagerführer* d'Allach, dont la sportivité permet de si belles réalisations, tient lui-même à clôturer de belle façon cette journée de sport en remettant à chaque participant lots et cadeaux justement appréciés¹⁴⁴¹.

A côté des services allemands, les initiatives du gouvernement français à l'égard des requis constituent le dernier axe fréquemment évoqué dans les articles.

Le gouvernement français, tout comme les employeurs allemands, accorde une grande importance au problème des loisirs sportifs des travailleurs français en Allemagne¹⁴⁴².

La création d'une antenne du Commissariat Général est ainsi évoquée¹⁴⁴³, de même que la présence en Allemagne de son représentant, Cressol¹⁴⁴⁴. Les démarches faites pour trouver et

¹⁴³⁵ « L'Olympique Français des usines Beuchelt à Grünberg est né », *L'Auto* « Edition Point », 26 juillet 1943, p. 2.

¹⁴³⁶ « La fête sportive d'Eibach remporte un grand succès », *L'Auto* « Edition point », 26 juillet 1943, p. 2.

¹⁴³⁷ « Une journée de sport au camp d'Allach », *L'Auto* « Edition point », 9 août 1943, p. 2.

¹⁴³⁸ « Lübeck et Schlutup devront rejouer pour la Coupe Interlags », *L'Auto* « Edition Point », 19 juillet 1943, p. 2.

¹⁴³⁹ « Au service du sport », *L'Auto*, « Edition H », 7 juin 1943, p. 2.

¹⁴⁴⁰ « Le 13 juin à Güttingen, grand prix d'athlétisme », *L'Auto* « Edition H », 7 juin 1943, p. 2.

¹⁴⁴¹ « Une journée de sport au camp d'Allach », *L'Auto* « Edition point », 9 août 1943, p. 2.

¹⁴⁴² « A Berlin, les travailleurs français disposent d'un stade avec trois terrains de football », *L'Auto* « Edition H », 7 juin 1943, p. 2.

¹⁴⁴³ « La délégation permanente du CG auprès des travailleurs en Allemagne », *L'Auto* « Edition H », 31 mai 1943, p. 1.

¹⁴⁴⁴ « Delahaye, Zeelus, Boulay, Stephan en vedette à Grünwald », *L'Auto* « Edition H », 28 juin 1943, p. 2 : « Sous la présidence de MM Cressol et Albaret, délégués du CG à l'EGS en Allemagne, une magnifique réunion athlétique s'est déroulée à Grünwald ».

acheminer du matériel sont exposées¹⁴⁴⁵, ainsi d'ailleurs que les résolutions prises pour gérer le problème de l'encadrement des sportifs¹⁴⁴⁶. L'ensemble des dispositions prises est commenté positivement, suggérant par là même une attention de tout instant accordé au bien-être des travailleurs.

En accord avec le Front du Travail allemand, des moniteurs ou professeurs d'EP ont été recherchés parmi les travailleurs ou prisonniers transformés. Plus de 300 sont déjà dénombrés. On voudrait en avoir un par camp ou Foyer. Il deviendrait le délégué, l'animateur, le responsable de la pratique des sports. Nombreux sont les volontaires animés d'un désir de bien faire et de faire vite¹⁴⁴⁷.

Enfin, à côté de ces grands thèmes, il reste à signaler quelques petites phrases au pouvoir évocateur en lien direct avec certaines des préoccupations de la propagande pour le travail en Allemagne. La première concerne la Relève :

Les équipes sportives se multiplient sous l'impulsion de nombreux champions venus en Allemagne pour participer à la Relève¹⁴⁴⁸.

La seconde, plus insidieuse, a trait à la problématique des permissions et au retour en Allemagne une fois celles-ci terminées: le champion sportif est utilisé comme modèle du comportement attendu en de telle circonstance :

Bientôt, Georges Valentin qui travaille dans la proche banlieue de Hanovre sera permissionnaire. A son retour, on lui demandera s'il veut accepter de devenir un délégué sportif régional¹⁴⁴⁹.

Comment interpréter ces différents articles ? Un point nécessite préalablement d'être éclairci : la place du journal dans l'échiquier de la collaboration. Autorisé à paraître de nouveau en septembre, le quotidien sportif est racheté par Eugène Gerber en juillet 1941¹⁴⁵⁰, lui-même placé par les Allemands en tant que commissaire gérant du faux *Paris-Soir*, titre

¹⁴⁴⁵ « Des équipements de sport partent pour les travailleurs français en Allemagne », *L'Auto* « Edition point », 9 août 1943, p. 2 ; « Des compétitions vont être organisées dans le cadre des provinces d'Allemagne », *L'Auto* « Edition H » 12 juillet 1943, p. 2 ; « Footballeurs et basketteurs recevront des équipements », *L'Auto* « Edition point », 14 octobre 1943, p. 2 ; « Des maillots et des culottes de football pour les ouvriers travaillant en Allemagne », *L'Auto* « Edition point », 18 octobre 1943.

¹⁴⁴⁶ Marcel Oger, « Des équipements de sport partent pour les travailleurs français en Allemagne », *L'Auto* n° 15492, 6 août 1943, p. 1.

¹⁴⁴⁷ Marcel Oger, « Des équipements de sport partent pour les travailleurs français en Allemagne », *L'Auto* n° 15492, 6 août 1943, p. 1.

¹⁴⁴⁸ « A Berlin, les travailleurs français disposent d'un stade avec trois terrains de football » *L'Auto* « Edition H », 7 juin 1943, p. 2.

¹⁴⁴⁹ « De tout...et de partout », *L'Auto*, « Edition point », 26 juillet 1943, p. 2.

¹⁴⁵⁰ Pour une présentation sommaire de ce dernier, voir : Jacques Seray, *La presse et le sport sous l'Occupation*, Toulouse, Le pas d'oiseau, 2011, p. 108.

créé par la *Propaganda Abteilung*¹⁴⁵¹ dès juin 1940¹⁴⁵². En mars 1942, *L'Auto* passe sous le contrôle de l'Ambassade allemande en France, par le biais du rachat de la société par le trust Hibbelen¹⁴⁵³. Dans les deux cas, *L'Auto* dépend administrativement, juridiquement et économiquement des Allemands. Comme les autres publications dans le même cas, ces derniers entendent l'utiliser pour distiller la propagande qu'ils élaborent. De son côté, le gouvernement de Vichy souhaite aussi utiliser l'ensemble des moyens à sa disposition pour amener la population à tolérer la mise en place du travail obligatoire. Etudiant les différentes campagnes de propagande accompagnant la Relève puis les différentes actions Sauckel, Dominique Rossignol met en évidence les particularités mais aussi les points communs et les accords existant entre les services allemands et français sur ce point¹⁴⁵⁴. Un document dactylographié et signé de la main de M. Longuet, responsable de la propagande au Service de la Main-d'œuvre en Allemagne, permet de connaître avec plus de précision les principes ayant prévalu à l'élaboration de celle-ci¹⁴⁵⁵. Avant que les actions Sauckel ne débutent véritablement, il est prévu de mener une double propagande : une « *propagande directe de recrutement* » et une « *propagande de profondeur* » ayant pour objectif de faire connaître l'Allemagne. Si la première utilise préférentiellement les tracts et les affiches, la seconde privilégie le cinéma, la presse et la radio. Concernant plus spécifiquement le secteur de la presse, il est indiqué qu'il serait intéressant de créer et d'alimenter une rubrique « travailleurs » dans tous les journaux dans laquelle figureraient des articles sur :

[...] non pas exclusivement sur les réalisations sociales du Reich, mais sur les impressions de voyages, des prises de contact individuelles avec la vie en Allemagne¹⁴⁵⁶.

L'Auto, en citant les noms des sportifs, leur lieu de vie, leurs loisirs corporels entre bien dans cette logique. Sachant que tous les articles appuient l'idée d'un développement des sports, celle d'une multiplication de projets, d'un nombre importants de joueurs ou de spectateurs,

¹⁴⁵¹ Il s'agit plus précisément de la section de propagande dirigée par Schmidke dépendant du *Militärbefehlsstab in Frankreich*.

¹⁴⁵² Selon Dioudonnat, une contrefaçon de *Paris-Soir* reparait dès le 22 juin 1940 sous de la Propaganda Abteilung. (Pierre-Marie Dioudonnat, *L'argent nazi à la conquête de la presse française, 1940-1944*, Paris, Jean Picollec, 1981, p. 16-17).

¹⁴⁵³ Selon Dioudonnat, *L'argent nazi à la conquête de la presse française, 1940-1944, op.cit.*, p. 157 et Jacques Seray, *La presse et le sport sous l'Occupation, op. cit.*, p. 114.

¹⁴⁵⁴ Dominique Rossignol, *Histoire de la propagande en France, 1940-1944. L'utopie Pétain*, Paris, PUF, 1991, p. 185-193.

¹⁴⁵⁵ AN, 72aj/2112. Fonds Gérard Sylvain. « Suggestions et schéma de propagande », M. Longuet, chargé de la Propagande au Service de la Main-d'œuvre Française en Allemagne, sd. Bien que la date ne soit pas mentionnée, le service d'appartenance de M. Longuet, Service de la Main-d'œuvre Française en Allemagne, permet de situer le document entre le 26 mars 1942 (date de la création de ce dernier) et le 6 février 1943, date de son remplacement par le Commissariat général à la Main-d'œuvre Française en Allemagne.

¹⁴⁵⁶ *Ibid.*, p. 2.

sachant, en outre, qu'une multitude de noms de villes allemandes ou d'usines sont cités, l'impression qui en découle est celle d'une adaptation rapide des requis à un nouveau lieu de vie dans lequel ils ont toute liberté d'organisation. Un autre constat émerge : celui d'une certaine « normalité » : les sportifs ont retrouvé le chemin des stades, les champions celui des lauriers, les dirigeants celui des postes d'animateurs de Foyers ou d'Amicales :

Hannover. Hubert Rocquigny, qui fut champion de France toutes catégories en 1912, est ajusteur dans un grand garage de la banlieue. L'ancien pugiliste a su se rendre particulièrement sympathique par sa franche cordialité et son esprit de solidarité au sein de l'Amicale des Travailleurs Français, où il fait partie du comité¹⁴⁵⁷.

Cette volonté de « normaliser » constitue pour Dominique Rossignol une « *des caractéristiques les plus fondamentales du travail en Allemagne présentées par Vichy*¹⁴⁵⁸ ». Il écrit :

La propagande le visualise comme un simple déplacement, un échange, le résultat d'un accord ou encore un acte de charité chrétienne...et banalise enjeux et finalité du conflit¹⁴⁵⁹.

Cette ligne directrice de la propagande vichyste se retrouve clairement dans *L'Auto*. Aussi, même s'il est démontré que le journal couvre par ailleurs certaines activités de résistance et que Jacques Goddet, rédacteur en chef, parvient à préserver une certaine marge de manœuvre¹⁴⁶⁰, force est de constater que *L'Auto* n'échappe pas aux enjeux politico-économiques inhérents au travail forcé. Le journal, par ses articles, rassure les familles qui s'inquiètent en France comme les jeunes qui hésitent entre le maquis et le Reich. Il laisse entrevoir une Allemagne identique à ce que vantent les brochures, fidèle à ses engagements, « bienveillante ». La personnalisation des informations renforce l'impression de véracité ce qui amplifie d'autant l'impact sur les lecteurs¹⁴⁶¹. Les mentions des actions des différents services français prouvent que les ouvriers sont réellement l'objet de toutes les attentions.

A en croire la *Feuille d'Information du CGEGS*, *L'Auto* n'est pas le seul organe utilisé par la propagande pour délivrer cette représentation d'une vie normale et saine en Allemagne grâce aux sports : une émission radiophonique bihebdomadaire animée par le CGEGS donne

¹⁴⁵⁷ « Sports athlétiques. Le sport en Allemagne. Les travailleurs sur le stade », *L'Auto* « Edition point », 23 août 1943, p. 2 ; « Le C.G s'est occupé des travailleurs français en Allemagne », *L'Auto*, « Edition H », 5 juillet 1943, p. 2.

¹⁴⁵⁸ Dominique Rossignol, *Histoire de la propagande en France, 1940-1944. L'utopie Pétain*, op. cit., p. 191.

¹⁴⁵⁹ *Ibid.*

¹⁴⁶⁰ Pierre-Marie Dioudonnat, *L'argent nazi à la conquête de la presse française, 1940-1944*, op. cit., p. 81-82.

¹⁴⁶¹ Référence est ici faite aux travaux de Jacques Ellul et au chapitre qu'il consacre aux liens entre propagande et vérité : Jacques Ellul, *Propagandes*, Paris, Economica, 2008, p.. 65-75

en effet tous les mardis et vendredis sur les antennes de *radiodiffusion nationale* aux mères et aux épouses des nouvelles des compétitions sportives des ouvriers français¹⁴⁶².

¹⁴⁶² « Le sport chez les travailleurs français en Allemagne », *Feuille d'information du CGEGS* n° 55, 19 août 1943.

3.3 Des pratiques sous haute surveillance (printemps et été 1944)

Tandis qu'un nombre très important de travailleurs pénètre sur le sol allemand entre octobre 1942 et juin 1943, les arrivées ralentissent ensuite considérablement pour devenir minimales¹⁴⁶³. Le vivier de sportifs potentiels ne subit, de fait, pas de modification et ne peut pas, quoiqu'il en soit, expliquer d'éventuelles différences avec les pratiques de l'été 1943. Comment évolue la DOF ? Est-ce que le domaine culturel reste pour elle une priorité ? Qu'en est-il du développement des pratiques corporelles ?

3.3.1 Le sport, une activité centrale dans la nouvelle « doctrine culturelle » de la DOF

Après une année de fonctionnement, les responsables de la DOF entendent peaufiner le système créé en février 1943 et ainsi augmenter le nombre de communautés françaises tout en assurant un contrôle toujours plus important de l'ensemble des activités des travailleurs. Ces ambitions, en gestation au début de l'année 1944, s'affinent progressivement pour donner naissance à une véritable conceptualisation de l'intervention, nommée « doctrine culturelle » qui est exposée à tous les responsables de *Gau* lors d'un congrès qui se tient à Dresden au début du mois d'avril 1944.

3.3.1.1 Une DOF de plus en plus puissante

Au printemps 1944, la DOF est devenue une organisation puissante, possédant des délégués régionaux et, auprès d'eux, des hommes missionnés pour développer le secteur culturel ou encore celui de la jeunesse. Elle se compose de trois cent cinquante-six cadres en fonction à Berlin ou dans les délégations régionales au début de l'année 1944¹⁴⁶⁴, auquel il convient d'ajouter tout un ensemble d'autres responsables, qu'il s'agisse des chefs de camps ou encore des responsables de *Kreis*.

Au-delà du recrutement effectué auprès des prisonniers de guerre, il est intéressant de noter la place occupée par les cadres des Chantiers de Jeunesse¹⁴⁶⁵. Si, en effet, durant l'été 1943, ils ne sont qu'une poignée à avoir rejoint l'Allemagne pour encadrer les jeunes dans les

¹⁴⁶³ Jean Quellien écrit à ce propos : « A partir de l'été 1943, on enregistre un véritable effondrement des départs en dépit de tous les moyens mis en œuvre par les Allemands et le régime de Vichy. » Jean Quellien, « Les travailleurs forcés en Allemagne. Essai d'approche statistique », *op. cit.*, p. 71.

¹⁴⁶⁴ Patrice Arnaud, « Gaston Bruneton et l'encadrement des travailleurs français en Allemagne (1942-1945) », *op. cit.*, p. 99. L'auteur précise qu'il ne s'agit là que des délégués régionaux et le personnel affecté dans les bureaux centraux à Berlin.

¹⁴⁶⁵ Selon une note datée du 25 novembre 1944, la mission des Chantiers comptait . 2 commissaires, 40 commissaires adjoints CJF, 124 commissaires assistants CJF, 144 chefs d'ateliers soit un total de 322 personnes. (SHAT, 1K301, carton n° 10, archive n° 32/00/070. *Etat à la date du 25/11/1944.*

camps, leur nombre se multiplie au début de l'année 1944, pour atteindre soixante-cinq Chefs venus de France en octobre, auxquels s'ajoutent de nombreux cadres formés sur place¹⁴⁶⁶. Les raisons l'expliquant sont multiples et les enjeux sous-jacents pluriels. L'origine de cette initiative semble provenir de la DAF elle-même, soucieuse que la jeunesse française soit gérée selon le modèle de « jeunesse unique » qui prévaut dans le Reich et soit, pour se faire, encadrée de façon sérieuse et disciplinée. Dans un rapport faisant suite à une visite de Gaston Bruneton en Allemagne, il est précisé :

Du point de vue allemand, le problème est simple : la DAF estime que, dans chaque camp, les jeunes doivent être organisés sous la forme totalitaire, c'est-à-dire qu'il ne doit y avoir qu'une seule jeunesse, qu'il ne doit pas exister de groupements distincts, tous les jeunes devant avoir un seul chef de camp¹⁴⁶⁷.

Pour ce faire, les Allemands demandent au CGMOFA de constituer une équipe de Chefs français susceptibles de remplir cette mission, sachant que ces derniers seront placés sous la responsabilité de la DOF et par extension de la DAF. C'est, après réflexion, que G. Bruneton s'adresse aux Chantiers de Jeunesse:

Avant son départ en Allemagne, Monsieur le Commissaire Général a décidé de s'adresser aux Chantiers de Jeunesse, estimant qu'ils représentaient l'organisation la plus compétente en la matière¹⁴⁶⁸.

Il s'en explique durant son procès :

Pourquoi ce choix ? [...] Parce que c'étaient des hommes foncièrement probes, dévoués, habitués des questions sociales et techniquement au courant de l'assistance aux jeunes¹⁴⁶⁹.

Il est vrai que les actions menées sur le terrain par les premiers chefs durant l'été 1943 offrent une certaine légitimité au mouvement tant auprès de la DOF qu'auprès des Allemands. A titre d'exemple, les activités du commissaire Mermillot et de ses assistants Toupet et Devaux sont saluées par l'IG-Farben courant juillet¹⁴⁷⁰. Quoiqu'il en soit, Pierre Laval demande au général

¹⁴⁶⁶ SHAT, 1K 301, Carton n° 10, archive n° 32/00/105 : Lettre du commissaire Cottin à M. Le maréchal Pétain, le 5 octobre 1944.

¹⁴⁶⁷ AN, 3W117. CGMOFA, Compte-rendu de réunion, *Exposé de Monsieur le Commissaire Général à son retour d'Allemagne*, septembre 1943, p. 2.

¹⁴⁶⁸ *Ibid.*, p. 2.

¹⁴⁶⁹ AN, 3W114. Procès de Gaston Bruneton. Réponse au procès-verbal d'interrogatoire du 19 juin 1946, p. 5.

¹⁴⁷⁰ AN, AJ/39/175. Compte rendu de voyage en Allemagne rédigé par le commissaire adjoint Mermillot le 27 juillet 1943 et adressé à Monsieur Frantz, Chef de la mission Jeunesse auprès du secrétaire Général du Chef du Gouvernement, annexe 2 « Constatation ». Document traduit : « *Nous tenons pour une heureuse solution le fait qu'une partie de ces Chefs des travailleurs français restent ici, car nous croyons que grâce à cela nous avons la garantie que l'organisation et la discipline continueront à régner parmi les ressortissants du service du travail français* ».

de la Porte du Theil d'œuvrer pour que la mission réussisse, mission à laquelle il « *attache tant de prix* »¹⁴⁷¹.

Les motivations des cadres des Chantiers semblent s'écarter de l'ambition de créer une « jeunesse unique » pour reposer avant tout sur l'aide et la protection que leur présence dans le Reich apporte aux jeunes en territoire étranger. Pour Monsieur Allemane, entendu dans le cadre du procès de La Porte du Theil, l'objectif prioritaire était « *d'améliorer les conditions de vie en Allemagne des jeunes* ». Il retranscrit par ailleurs les propos tenu par le Général durant un stage en novembre 1943 :

Il faut sauver ces gosses...Il était impossible d'éviter les départs...Evitez l'emprise des Allemands...Résistez...Les Allemands sont fichus, les Miliciens et tous les autres aussi¹⁴⁷².

Jean Ginesty, cadre des Chantiers, donne quelques indications complémentaires sur le sens de la mission :

Soutenir les hommes, essayer de leur faire supporter le mieux possible les fatigues et les ramener en France dans les meilleures conditions ...Le Général n'a donné aucune directive politique et aucune directive d'action autre que celle de la sauvegarde physique et morale des hommes avec lesquels nous partions¹⁴⁷³.

La « *Mission Chantier en Allemagne* » est finalement créée le 25 septembre 1943¹⁴⁷⁴ et officialise la présence sur le sol allemand des cadres à l'uniforme vert. Elle offre une opportunité réelle aux anciens des Chantiers d'intervenir auprès des jeunes en Allemagne. Quinze jours plus tôt, le 10 septembre, le commissaire Furioux¹⁴⁷⁵ est « *mis à la disposition du Commissaire Général à la Main d'œuvre Française pour remplir les fonctions de chef du service central des Jeunes Français en Allemagne* »¹⁴⁷⁶. Un second ordre de mission lui

¹⁴⁷¹ AN, AJ/39/174. Lettre de Pierre Laval n° 6.494.SG adressée à Monsieur le Commissaire Général des Chantiers de Jeunesse, 24 octobre 1943.

¹⁴⁷² AN, 3W205. Déposition de Monsieur Allemane dans le cadre du procès du général de la Porte du Theil, le 24 octobre 1947, p. 6.

¹⁴⁷³ AN, 3w205. Déposition de Monsieur Jean Ginesty dans le cadre du procès du général de la Porte du Theil, le 20 mars 1947, p. 2.

¹⁴⁷⁴ SHAT, 1K301. Carton n° 11, archive n° 40/00/001. Rapport de l'ex-commissaire Cottin sur sa mission en Allemagne de septembre 1943 à avril 1945.

¹⁴⁷⁵ Le colonel Paul Furioux est né le 22 décembre 1881. Il est nommé sous-lieutenant en 1906. Avant la 1^{ère} Guerre mondiale, il réalise un stage à l'école de Joinville où il montre des qualités certaines dans les exercices de gymnastique et d'adresse. Il devient prévôt d'armes. Il est envoyé sur le front en 1914 en tant qu'officier. Il reçoit pour sa bravoure et ses actions au combat de nombreuses distinctions, dont la Croix des services militaires exceptionnels. En juillet 1940, il est nommé au commandement du groupement n° 1 des Chantiers de Jeunesse dans la forêt de Tronçais, avant d'être appelé en septembre 1943 pour mener à bien la mission des Chantiers en Allemagne. (Selon Pierre Martin, *La mission des chantiers de jeunesse en Allemagne, 1943-1945, op. cit.*, p. 502).

¹⁴⁷⁶ AN, AJ/39/175. Ordre de mission n° 131162 E/B daté du 10 septembre 1943 et signé par J. de la Porte du Theil.

octroie un adjoint, le commissaire-adjoint Cottin¹⁴⁷⁷. Placés sous la direction de G. Bruneton, les hommes des Chantiers doivent réussir à améliorer l'encadrement des jeunes¹⁴⁷⁸. Après une première mission de quelques semaines en Allemagne durant le mois de novembre 1943¹⁴⁷⁹, le colonel Furioux obtient que soixante chefs français des Chantiers de Jeunesse soient détachés en Allemagne pour occuper diverses fonctions au sein de la DOF. Le commissaire-assistant Broche fait partie des volontaires désirant rejoindre « ses » hommes. Il écrit à ce propos :

Un cas de conscience précis, bien vite résolu, se pose à tous les Chefs : ayant toujours vécu avec nos hommes dans les Groupes et leur ayant toujours montré l'exemple en ce qui concerne le sens des responsabilités, l'honneur, le patriotisme, devons-nous les abandonner lâchement aux mains de l'ennemi sans la moindre défense possible, sans qu'ils aient quelqu'un à qui se raccrocher [...]. De même que beaucoup de mes camarades, mon parti fut vite pris : je partirai¹⁴⁸⁰.

Une fois sur place, ces derniers ne manquent pas de recruter des hommes jugés aptes à l'encadrement. Max Houteer, fait partie des anciens des Chantiers partis en Allemagne au titre du STO. Sa connaissance du milieu sportif en France le conduit à prendre le poste de responsable des sports du camp de Ludwigsfeld près de München¹⁴⁸¹. De la même façon, Paul Trêve¹⁴⁸², requis du STO, arrive en Allemagne au printemps 1944 où il est placé auprès du Chef Broche dans le *Gau* Oberschlesien. Un mois plus tard, il est recruté comme responsable des sports sous la direction du Chef Muguet dans le *Gau* Mark Brandenburg¹⁴⁸³. Le colonel Furioux démarche aussi personnellement, fin 1943, auprès des Aspirants du *Stalag* IA pour susciter des vocations. Dans son rapport daté du 21 décembre, il précise avoir rencontré le général Didelet ainsi que les prisonniers faisant partie du groupe « Chantiers » au camp¹⁴⁸⁴. La commission des contrôles postaux relève ainsi à la date du 7 octobre que « sept Aspirants

¹⁴⁷⁷ AN, AJ/39/175. Ordre de mission n° 131161 E/B daté du 10 septembre 1943 et signé par J. de la Porte du Theil : « *Le commissaire-adjoint Cottin G.M .R est mis à la disposition du Commissariat général à la Main-d'œuvre Française en Allemagne, pour remplir les fonctions d'Adjoint au Chef du Service Central des jeunes Français en Allemagne.* »

¹⁴⁷⁸ AN, AJ/39/175. Lettre du secrétaire général auprès du Chef du Gouvernement adressée à Monsieur le Commissaire Général des Chantiers de la Jeunesse, 6 novembre 1943, p. 2.

¹⁴⁷⁹ Selon Pierre Martin, *La mission des chantiers de jeunesse en Allemagne, 1943-1945, op. cit.*, p. 94-95.

¹⁴⁸⁰ AC, 27P 798. Chemise *Gau* Oberschlesien, Commissaire-assistant Broche, *Rapport concernant les activités du commissaire assistant Broche au camp d'Heydebreck.*

¹⁴⁸¹ AN, 83aj/35. « Un animateur sportif à Munich », *Bulletin du Centre d'Information du travail français en Allemagne*, n° 15, 9 octobre 1943.

¹⁴⁸² AC, 27P 297. Chemise *Gau* Mark- Brandenburg. Paul Trêve, *Réponse au questionnaire*, 6 décembre 1945.

¹⁴⁸³ Ces éléments sont confirmés par deux sources : AC, 27P 297. Chemise *Gau* Mark- Brandenburg. Rapport de Jean Vaschalde, sd et AC, 27P 297. Chemise *Gau* Mark Brandenburg, Robert le Granché, *Réponse au questionnaire*, 12 janvier 1946, p. 5

¹⁴⁸⁴ SHAT, 1K301, carton n° 10, archive n° 32/00/207. *Rapport du Commissaire Furioux sur l'inspection de Königsberg et camp IA*, le 21 décembre 1944.

auraient été sollicités pour exercer en Allemagne les fonctions de « délégués régionaux adjoints à la Jeunesse » et qu'un commissaire en chef doit faire le déplacement sous peu¹⁴⁸⁵. Durant le mois de novembre, les contrôles postaux notent le départ¹⁴⁸⁶ de quelques Aspirants pour Berlin, placés sous les ordres du Commissaire Furioux¹⁴⁸⁷. L'Aspirant René Oudin en fait partie. Il devient au début de l'année 1944 le délégué « Jeunesse » s'occupant de Westfalen-Süd et de Essen¹⁴⁸⁸.

Les centres de formation aux Chantiers de jeunesse des *Oflags* n'apportent par contre pas forcément de cadres à la mission des Chantiers en Allemagne. Les tensions politiques qui animent la vie des officiers les conduisent, au moins dans certains cas, à rejeter de façon marquée l'institution de La Porte du Theil. A l'*Oflag* IIB, les officiers, tout d'abord conquis par les idéaux des Chantiers, s'écartent courant 1943 de cette structure, lui reprochant son attitude vis-à-vis du STO. Ceci se repère dans la modification du nom même du centre chargé de faire vivre la formation des cadres de la jeunesse :

Maurice de Jacquilot estima plus sage de modifier l'étiquette du centre. L'attitude des Chantiers de Jeunesse vis-à-vis du Service du Travail Obligatoire était vivement critiquée au camp ; la continuité du mouvement paraissait compromise. Pour sa deuxième année, le titre devint « centre de formation générale¹⁴⁸⁹ ».

3.3.1.2 Une *Betreuung* culturelle au service de la *Betreuung* sociale

Alors qu'il est mis en grande difficulté en France par Marcel Déat qui entend, en tant que nouveau Ministre du Travail, prendre le contrôle du Commissariat Général à l'Action Sociale pour les Français Travaillant en Allemagne (CGASFTA)¹⁴⁹⁰, Gaston Bruneton consolide son pouvoir auprès de la DOF lors du congrès des délégués régionaux de Dresden organisé fin mars-début avril 1944¹⁴⁹¹. Démissionnaire de son poste de commissaire général, il reste aux

¹⁴⁸⁵ AN, F/9/2912. Dossier *Stalag* IA, Commission de contrôle postal des prisonniers de guerre, rapport n° 238 du 11 octobre 1943, p. 2.

¹⁴⁸⁶ AN, F/9/2912, Dossier *Stalag* IA. Commission de contrôle postal des prisonniers de guerre, rapport du 30 novembre 1943.

¹⁴⁸⁷ AN, F/9/2912, Dossier *Stalag* IA. Commission de contrôle postal des prisonniers de guerre, rapport du 5 novembre 1943, p. 3.

¹⁴⁸⁸ SHAT, 1K 301, 41/39/001. R. Oudin, *Rapport de René Oudin, délégué jeunesse/Westphalie et Essen*.

¹⁴⁸⁹ AN, 72aj/292. L'Abbé Flament, *op. cit.*, chapitre III, *Vie politique*, p. 76.

¹⁴⁹⁰ Le Commissariat Général de la Main-d'œuvre Française en Allemagne se transforme par la loi du 1^{er} janvier 1944 en Commissariat Général à l'Action Sociale pour les Français Travaillant en Allemagne. (AN, 83aj/5. Note de documentation n° 100.088 du 20 janvier 1944 sur la loi n° 1 du 1^{er} janvier 1944 relative au Commissariat Général à Main-d'œuvre Française en Allemagne : « *Le Commissariat Général à la Main-d'œuvre Française en Allemagne, créé par la loi n° 79 d 6 février 1943, prend l'appellation de de Commissariat Général d'Action Sociale pour les Français travaillant en Allemagne.* »)

¹⁴⁹¹ Selon Patrice Arnaud, « Gaston Bruneton et l'encadrement des travailleurs français en Allemagne », *op. cit.*, p. 105-106.

yeux des Allemands comme à ceux des délégués, le chef incontesté de la DOF¹⁴⁹². Or, il possède une idée bien arrêtée du sens de la mission de cet organisme : accompagner le travailleur sur le plan social tout en défendant la Révolution nationale et la collaboration franco-allemande.

Ce rassemblement des forces vives de la délégation pendant trois jours est l'occasion de cimenter une doctrine commune en gestation depuis plusieurs mois. L'allocution du nouveau délégué général adjoint de la DOF, M. Boulard¹⁴⁹³, devant tous les délégués régionaux lors du congrès, constitue une source d'information importante pour l'appréhender¹⁴⁹⁴. Plus que toute autre considération, il est demandé aux délégués de rompre avec une attitude tiède pour, au contraire, faire preuve d'une loyauté sans faille à l'adresse des Allemands, loyauté intégrée dans la perspective de la construction de « *l'Europe nouvelle* ». Cette obligation n'entre pas en opposition avec le soutien qui doit nécessairement être quotidiennement apporté aux travailleurs français. Par contre, les aides doivent être circonstanciées et, à ce titre, être organisées en fonction des contraintes de la « Guerre totale » auxquelles sont confrontés les Allemands. Pour ce faire, il n'est plus toléré de voir les délégués revendiquer auprès de leurs interlocuteurs allemands quelque aménagement du temps de travail ou autres facilités pour les travailleurs français susceptibles de nuire à la productivité de guerre allemande. Au contraire, ils se doivent de convaincre les ouvriers de travailler avec ardeur à la victoire du Reich. La *Soziale Betreuung* doit permettre d'aboutir à un tel résultat. Elle repose sur deux principes fondamentaux. En premier lieu, les activités culturelles sont censées participer, grâce à leur fort pouvoir socialisant, à l'éducation de chaque travailleur. Mais surtout, elles sont intégrées dans une organisation plus vaste au sein de laquelle elles permettent de récolter des fonds pour édifier un système de secours aux plus démunis et ainsi juguler tous les mécontentements. Concrètement, il s'agit de s'appuyer sur les loisirs des travailleurs pour récolter des fonds, puis de les redistribuer afin d'assurer protection et aide aux nécessiteux et ainsi restaurer ou consolider l'idée d'une communauté française unie sur le sol allemand.

Cette façon de concevoir les actions de secours implique plusieurs réalisations et engendre des conséquences importantes à l'échelle des loisirs. Le système ne peut fonctionner sans structure adéquate. Au plus près des travailleurs, M. Boulard demande que soit constitué dans

¹⁴⁹² *Ibid.*

¹⁴⁹³ L'organigramme complet de la DAF au 1^e avril 1944 figure dans : AN, 83aj/17. *Délégation Officielle Française en Allemagne du Commissariat Général d'Action Sociale pour les Français travaillant en Allemagne.*

¹⁴⁹⁴ AN, 83aj/36. « Allocution de M. Boulard, Délégué général adjoint de la DOF », Commissariat Général d'Action Sociale pour les Français travaillant en Allemagne, *Congrès des délégués régionaux, Dresden, avril 1944*, Paris, Imp. Rue de Mont-Cenis, 1944, p. 1-13.

chaque camp un « *comité social de camp* »¹⁴⁹⁵ placé sous le contrôle du délégué français de camp ayant pour fonctions de repérer les travailleurs rencontrant des difficultés, de recueillir leurs plaintes éventuelles, mais aussi d'animer les actions d'un « *groupe d'entraide* » réunissant toutes personnes désireuses d'œuvrer pour la communauté. Comme pour tous les autres services de la DOF, des services analogues sont institués au niveau du *Kreis* (comité social de *Kreis*), du *Gau* (comité social de *Gau*) et de la délégation. Les ressources du *comité social de camp* peuvent être de différentes natures (dons, denrées venues de France, recettes diverses), mais celles qui retiennent toute l'attention du délégué sont générées par les loisirs.

Tant qu'il y aura des travailleurs français en Allemagne, ceux-ci organiseront leurs loisirs et ces loisirs organisés apporteront au mouvement d'entraide communautaire les fonds qui lui seront nécessaires¹⁴⁹⁶.

Les activités de loisir sont, de fait, investies d'une « *responsabilité nouvelle écrasante* ». ¹⁴⁹⁷ Chaque Foyer, chaque Amicale est encouragé à mettre sur pied des spectacles et des compétitions. Le plus souvent possible, il leur est demandé d'organiser des manifestations de qualité, payantes, dont les recettes viennent nourrir les comités sociaux de camp. La « *doctrine financière* »¹⁴⁹⁸ est, sur ce point, très claire :

Le produit des recettes des manifestations culturelles payantes doit, après déduction des frais généraux, être intégralement versé au profit de l'action sociale¹⁴⁹⁹.

En contrepartie, la DOF s'engage à verser les subventions nécessaires au bon fonctionnement des activités, à l'achat du matériel et aux locations des locaux et terrains. La conclusion de son allocation fixe, sans réserve, la nouvelle mission des activités de loisir :

L'action culturelle doit se développer systématiquement dans un sens tel que, par tous les moyens en son pouvoir, elle réalise des recettes maximales, compte tenu des conditions locales et de l'effectif de la communauté¹⁵⁰⁰.

Ainsi associées à la *Betreuung* sociale, gérées et encadrées par des personnes assermentées, les activités de loisirs doivent réussir à :

¹⁴⁹⁵ *Ibid.*, p. 8.

¹⁴⁹⁶ *Ibid.*, p. 11.

¹⁴⁹⁷ AN, 83aj/36. « Conférence prononcée par M. Bernier, Directeur-adjoint des Services culturels », Commissariat Général d'Action Sociale pour les Français travaillant en Allemagne, *Congrès des délégués régionaux, Dresden, avril 1944*, Paris, Imp. Rue de Mont-Cenis, 1944, p. 19.

¹⁴⁹⁸ *Ibid.*, p. 24.

¹⁴⁹⁹ *Ibid.*, p. 24.

¹⁵⁰⁰ *Ibid.*, p. 25.

[...] contribuer sur le plan purement français à l'accomplissement de la Révolution nationale et sur le plan international à la reconstruction de l'Europe dans le cadre de la collaboration franco-allemande¹⁵⁰¹.

Identifier les sources d'influence d'un tel projet (dont les archives prouvent qu'il émerge en quelques mois) est complexe. Une hypothèse, cependant, peut être avancée : si la notion de *Betreuung* ne peut être dissociée du sens que les Allemands lui confèrent et des implications que cela sous-entend en termes de formation idéologique, la dimension sociale peut avoir pour racine les réalisations des prisonniers de guerre tant dans les *Stalags* que dans les *Oflags*. Les années 1942 et 1943 ont en effet vu éclore et se développer des « centres d'entraide » dans la quasi-totalité des camps et les spectacles sportifs font, avec le théâtre et les manifestations musicales, partie des recettes redistribuées aux plus démunis. De la même manière, est établi dans chaque camp un centre d'entraide chargé d'analyser les situations personnelles et de fixer le montant des aides à apporter aux nécessiteux comme à leur famille en France.

Il est difficile de connaître avec certitude les réactions des différents délégués lors de l'adoption de cette nouvelle doctrine, à la fois culturelle et sociale. Comme le met en exergue Patrice Arnaud, certains d'entre eux adhèrent foncièrement à ce virage politique, tels les délégués Boulard ou Bernier¹⁵⁰². Pour autant, d'autres restent aussi à l'écart de cette allégeance à la collaboration avec l'Allemagne, conduisant par ailleurs à l'arrestation de plus d'une centaine d'individus (incluant des responsables de Foyer, d'Amicale, des délégués) par les services de police des différents *Gaue* entre le début de l'année 1944 et la Libération¹⁵⁰³. Les hommes partis par l'intermédiaire des Chantiers de jeunesse payent un lourd tribut, comme le stipule R. Cottin dans sa déposition lors du procès du général de la Porte du Theil¹⁵⁰⁴. De plus, il se peut que les réalités soient encore plus complexes qu'un choix entre adhésion et refus : les cadres des camps peuvent respecter les exigences de la DOF en termes d'organisation sans pour autant en suivre la philosophie. Les réalisations du Chef Baudelle à Blechhammer en sont un exemple. Il met sur pied une organisation de camp très proche de celle demandée par les dirigeants berlinois. Dans le projet qu'il esquisse en juin 1944 sur le journal qu'il tient quotidiennement apparaissent clairement le « service social », le « groupe

¹⁵⁰¹ *Ibid.*, p. 20.

¹⁵⁰² Patrice Arnaud, « Gaston Bruneton et l'encadrement des travailleurs français en Allemagne », *op. cit.*, p. 106.

¹⁵⁰³ AN, 3W114. Procès de Gaston Bruneton. *Réponse au procès-verbal d'interrogatoire du 19 juin 1946*.

Personnel de la délégation officielle française arrêté par la Gestapo, p. 12-15.

¹⁵⁰⁴ AN, 3W205. Pièce apportée par R. Cottin dans le cadre du procès du général de la Porte du Theil : *Mission Chantiers en Allemagne*. *Décès ou disparus*. 31 personnes sont citées, 17 mai 1947.

jeune » et le « service culturel », ce dernier étant composé des groupes sportif, artistique, éducatif et sportif.

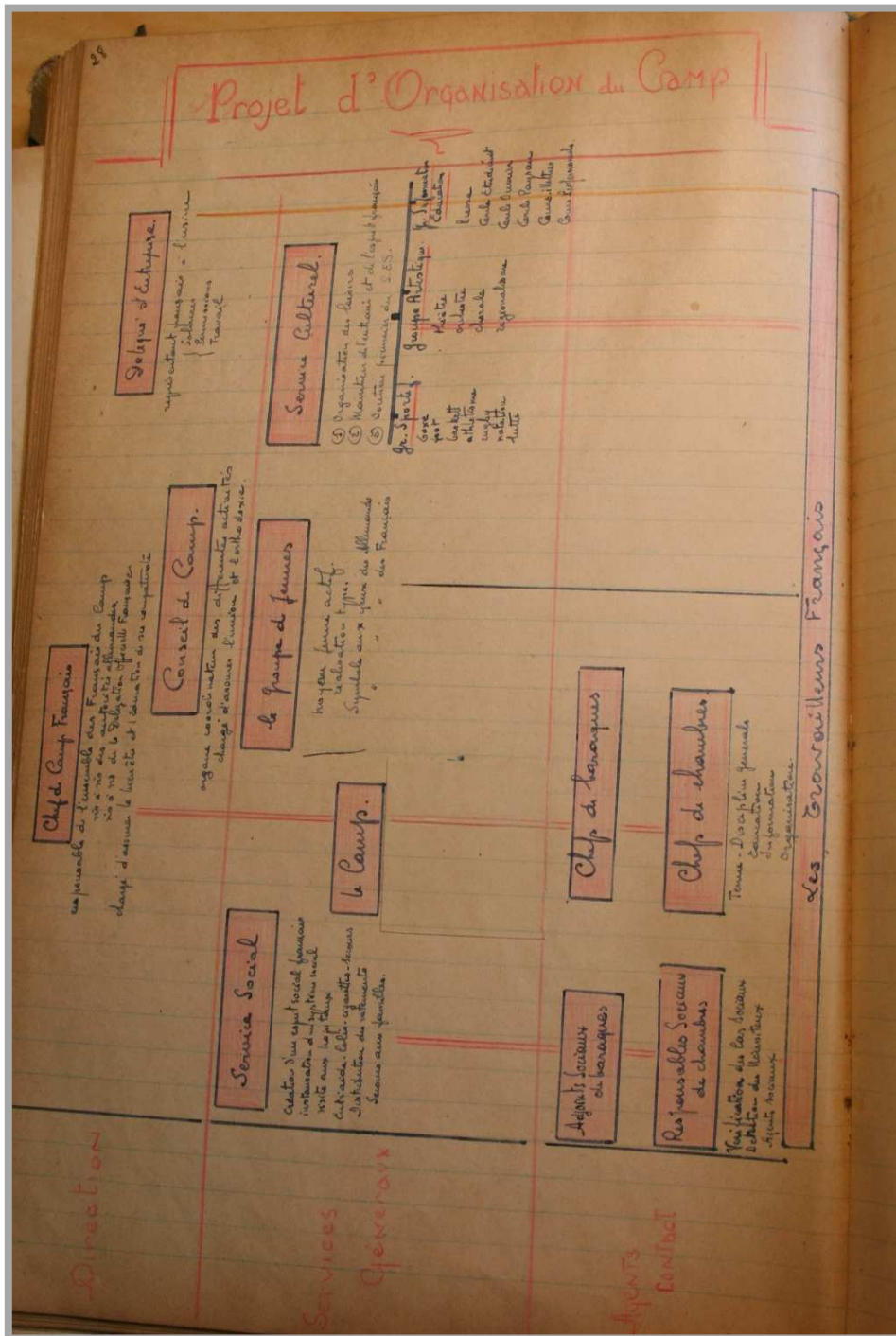


Figure 38: projet d'organisation du camp de Blechammer, juin 1944¹⁵⁰⁵

Pourtant, au moment de l'évacuation du camp en janvier 1945, le Chef Baudelle est exécuté par les Allemands¹⁵⁰⁶.

¹⁵⁰⁵ SHAT, 1K301, carton n° 11. Journal du camp tenu par le chef Baudelle, mai 1944-janvier 1945, p. 28.

¹⁵⁰⁶ Selon Pierre Martin, *La mission des chantiers de jeunesse en Allemagne*, op.cit., p. 477-478.

3.3.1.3 La standardisation des statuts des communautés françaises

Le statut des Foyers et Amicales constitue un des autres points cruciaux sur lequel le congrès de Dresden revient de façon très soutenue. Devenant les fers de lance de la *Betreuung* culturelle et sociale, il ne saurait en effet être question de laisser au hasard leur encadrement et leur gestion. Le congrès n'apporte pour autant pas de véritable révolution dans ce domaine : il vient simplement acter des décisions prises dès le début de l'année 1944. La doctrine culturelle validée par les services allemands est publiée à titre définitif en juillet 1944 sous le titre : *Organisation et réglementation des loisirs pour les travailleurs français*¹⁵⁰⁷.

Durant la première année d'existence de la DOF, les délégués s'emploient surtout à rationaliser la création de nouvelles structures, en les rendant plus conformes aux exigences de la DAF exprimées à travers la circulaire de Mende du 6 juillet 1943, et à épurer les cadres des anciennes Amicales fondées sur le modèle conçu par l'*Auswärtiges Amt*. Au début de l'année 1944, cette étape d'accompagnement est révolue. Elle laisse place à une phase de mise au pas de toutes les communautés existantes et, à ce titre, un cadre rigide et obligatoire est imposé aux travailleurs. Toute résurgence des anciennes Amicales des Travailleurs Français en Allemagne est prohibée au nom de la loyauté envers la DAF présentée comme la seule alternative possible et, quoi qu'il en soit, souhaitable. L'*Introduction à une doctrine de l'action culturelle dans les Foyers et Amicales* datée du 15 février¹⁵⁰⁸ est à ce titre très explicite :

Cet état de fait nous engage, au seuil de 1944, à préciser la doctrine des Foyers et des Amicales. [...]. Elle s'inspire d'un double souci : armer la dernière attaque contre les Amicales « ancien modèle » et contre les débris encore épars des Foyers plus ou moins « *Le pont* », et ce faisant, purger définitivement la vieille hypothèque qui pèse encore si lourdement sur l'organisation culturelle en Allemagne¹⁵⁰⁹.

Sur le plan du vocabulaire, il n'est de fait plus question d'ATFA, de section d'ATFA, ou autre appellation. Seuls les termes « Foyer » - « *cadre naturel à la fois et règlementaire de toute l'activité culturelle de la communauté française Lager* », et « Amicale »- « *cadre naturel à la fois et règlementaire des isolés ne vivant pas en camp*¹⁵¹⁰ » sont acceptés. Le texte accorde

¹⁵⁰⁷ AN, 83aj/17. DOF, *Amt für Arbeitseinsatz, Organisation et réglementation des loisirs pour les travailleurs français*, 1^{er} juillet 1944.

¹⁵⁰⁸ AN, 83aj/20. *Introduction à une doctrine de l'action culturelle dans les foyers et amicales* datée du 15 février 1943. Le document d'origine est daté de 1943 et non 1944. Cependant, il mentionne différents textes (dont celui de Mende du 6 juillet 1943) nous permettant de penser qu'il date de février 1944.

¹⁵⁰⁹ *Ibid.*, p. 1.

¹⁵¹⁰ *Ibid.*, p. 2-3.

une préférence certaine à la création de Foyers, davantage susceptibles de créer une véritable communauté :

La communauté de base est la communauté de Foyers. C'est dans ce sens que doit se développer pour 1944 l'action culturelle [...]. Les communautés culturelles et surtout les communautés de camp (Foyers) sont les cadres naturels d'une action générale de portée morale et politique [...]¹⁵¹¹.

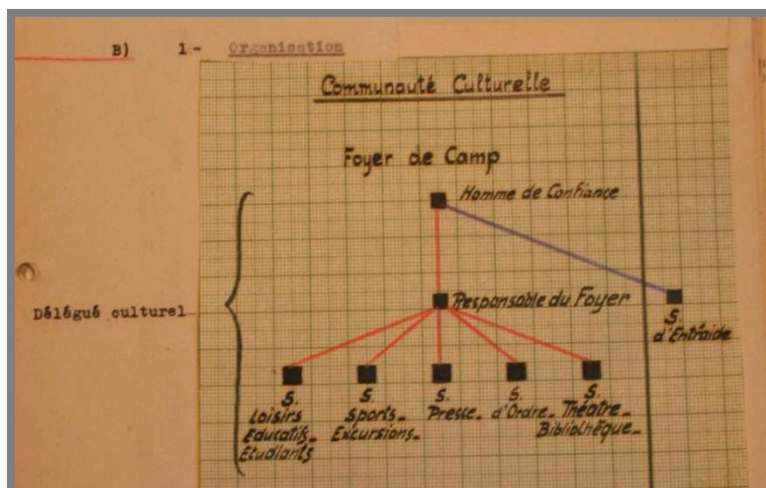


Figure 39 : Organisation des communautés dans le Gau Steiermark¹⁵¹²

Outre les terminologies, la DOF impose aussi une structuration des Foyers et Amicales, structuration pour que les communautés soient « *rigoureusement identiques* »¹⁵¹³ les unes aux autres. Les postes à pourvoir et les missions de chacun sont précisés. La communauté est dirigée par un « *responsable principal* »¹⁵¹⁴, lui-même placé sous l'autorité du chef français du camp et de différents membres choisis par lui-même : un responsable de l'information, un trésorier et cinq responsables de groupes, soit les groupes artistique, sportif, plein-air, loisirs sédentaires et éducation générale¹⁵¹⁵. En ce qui concerne le groupe « sport », le délégué adjoint en précise les missions à Dresden : « *Créer et faire vivre un nombre convenable d'équipes des différents sports collectifs qui ont particulièrement la faveur des membres de la communauté*¹⁵¹⁶. »

¹⁵¹¹ *Ibid.*, p. 3.

¹⁵¹² AN, 83aj/22. Dossier Gau Steiermark. Rapport de juillet 1944. Quatrième partie, p. 4.

¹⁵¹³ AN, 83aj/36. « Conférence prononcée par M. Bernier, Directeur-adjoint des Services culturels », Commissariat Général d'Action Sociale pour les Français travaillant en Allemagne, *Congrès des délégués régionaux, Dresden, avril 1944, op.cit.*, p. 22.

¹⁵¹⁴ AN, 83aj/20. *Instructions provisoires pour la conduite de l'action culturelle dans les communautés françaises d'Allemagne*, DOF, Direction des services culturels, 22 avril 1944, p.2.

¹⁵¹⁵ AN, 83aj/36. « Conférence prononcée par M. Bernier, Directeur-adjoint des Services culturels », Commissariat Général d'Action Sociale pour les Français travaillant en Allemagne, *Congrès des délégués régionaux, Dresden, avril 1944, op.cit.*, p. 22- 23.

¹⁵¹⁶ AN, 83aj/36. « Conférence prononcée par M. Bernier, Directeur-adjoint des Services culturels », Commissariat Général d'Action Sociale pour les Français travaillant en Allemagne, *Congrès des délégués régionaux, Dresden, avril 1944, op.cit.*, 1944, p. 23.

Cette réorganisation imposée par la DOF est portée à la connaissance des travailleurs. Le délégué du *Gau* Steiermark présente dans son rapport de juillet 1944 la façon dont il a exigé que les différentes communautés culturelles de sa juridiction se réorganisent. Le schéma qu'il propose est en totale cohérence avec la doctrine qu'il est censé suivre¹⁵¹⁷.

En vue de rompre définitivement avec l'ancien fonctionnement tout en souhaitant élargir au maximum le nombre de membres, la DOF décide de supprimer les cartes d'adhérents et les cotisations obligatoires. Dans le brouillon d'un discours exposant la doctrine de la DOF daté de janvier 1944, gardé dans les archives du service culturel¹⁵¹⁸, il est déjà stipulé que les Amicales et les Foyers accueillent sans procédure administrative les membres de la communauté. Bien que cette orientation ne semble pas faire l'unanimité¹⁵¹⁹, elle est pourtant inscrite dans le texte définitif de juillet 1944. Ce dernier stipule que tous les travailleurs participent de droit aux activités sans avoir de cotisation à payer¹⁵²⁰.

Dans les *Gaue*, les travailleurs sont tenus au courant de l'évolution de la doctrine culturelle soit par voie de presse, soit par l'intermédiaire de leurs responsables.. Le journal de la DOF, *La Voix*, publie le texte de juillet 1944 dans ses numéros du 31 juillet et du 10 août 1944¹⁵²¹. Les responsables de *Gau* et de *Kreis* communique sur ce sujet une première fois après la réunion de Dresden, puis de nouveau en juillet 1944. A Würtenburg, un courrier est préparé à cette fin par le responsable dès le 3 avril 1944. Il exhorte chaque responsable à se conformer aux nouvelles directives, obligation sur laquelle il revient de façon récurrente, signe de réelles pressions sous-jacentes¹⁵²².

¹⁵¹⁷ AN, 83aj/22. Dossier *Gau* Steiermark. *Rapport de juillet 1944. Quatrième partie*, p. 4.

¹⁵¹⁸ AN, 83aj/20. Brouillon de discours daté du 22 janvier 1944 sur lequel figure au crayon à papier le terme « doctrine ». « *Ni les Amicales ni es Foyers ne délivrent de cartes de membres ou ne font payer des cotisations* », p. 4.

¹⁵¹⁹ AN, 83aj/20. Compte rendu de réunion du service culturel de la DOF, non daté. Figurent notamment sur ce dernier les prises de parole de Messieurs Camus et Martin profondément en désaccord avec la disparition des cartes. Le second aurait ainsi dit : « *Le type doit avoir une carte. Il a alors l'impression de faire partie d'un groupe, d'une communauté. Si on lui supprime cette carte, il n'a plus cette impression, si on lui donne tout gratuitement, il n'a plus d'initiative à avoir* ».

¹⁵²⁰ AN, 83aj/17. DOF, *Amt für Arbeitseinsatz, Organisation et réglementation des loisirs pour les travailleurs français*, 1^{er} juillet 1944, p. 1 et p. 4.

¹⁵²¹ Ce renseignement figure dans une circulaire envoyée aux Amicales et Foyers par le délégué du *Gau* Süd Hannover le 1^{er} septembre 1944 : AN, 83aj/22. *Gau* Süd Hannover. *Note aux Amicales et Foyers*, 1^{er} septembre 1944.

¹⁵²² AN, 83aj/23. Dossier *Gau* Würtenburg. Courrier adressé par la délégation régionale de Stuttgart aux responsables des Amicales et Foyers de camp, 3 avril 1944.

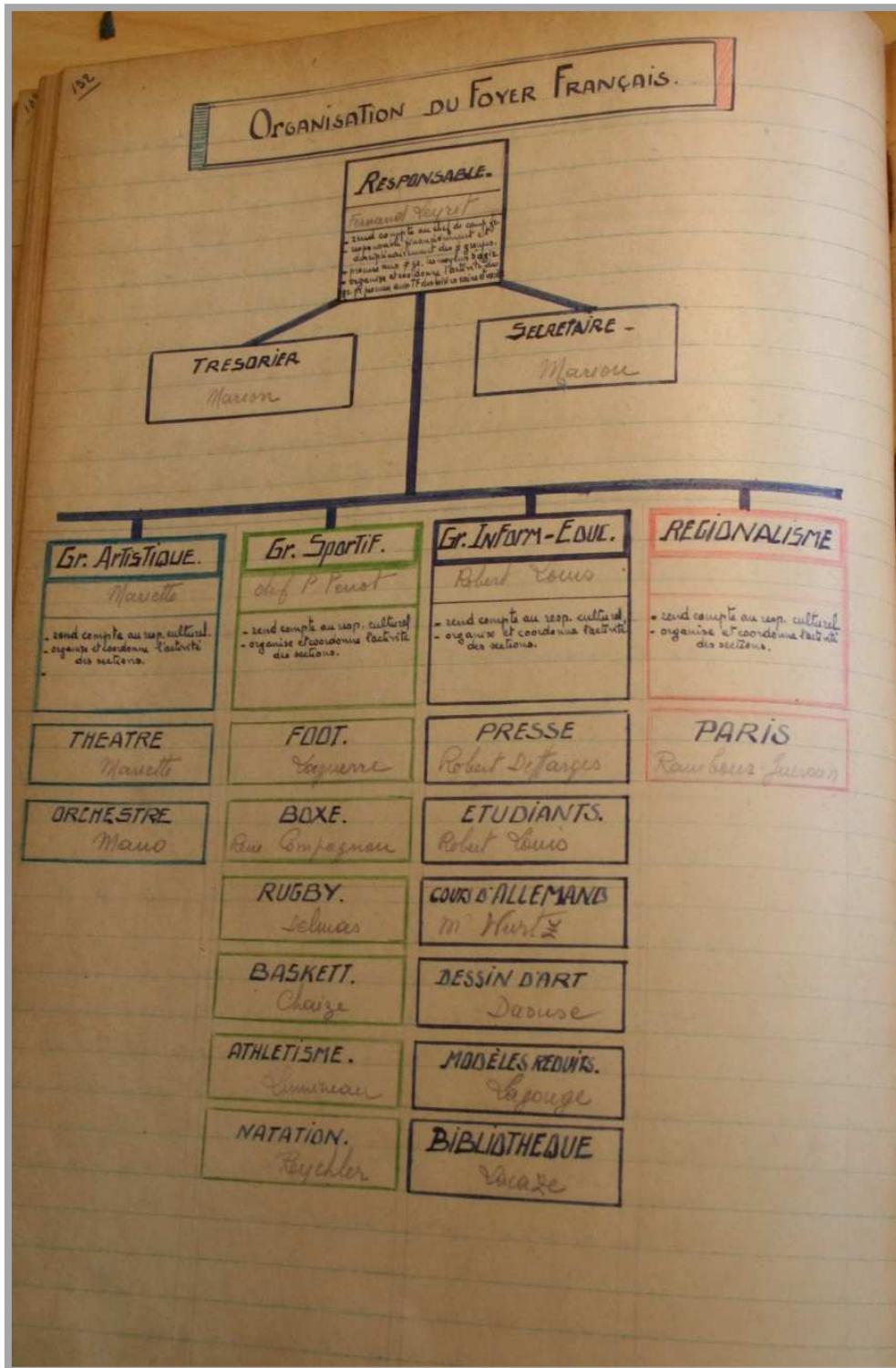


Figure 40 : Organisation du Foyer de Blechammer.¹⁵²³

Dans le Gau Oberschlesien, une circulaire est envoyée aux différents échelons clarifiant toutes les attentes à la fin du même mois¹⁵²⁴. Une fois le texte définitif connu, les délégués de Gau multiplient les initiatives pour en informer leurs subordonnés. A Halle, une circulaire

¹⁵²³ SHAT, 1K301, carton n° 11. Journal du camp tenu par le chef Baudelle, mai 1944-janvier 1945, p. 132.

¹⁵²⁴ AN, 83aj/23. Gau Oberschlesien. Robert Damel, délégué régional français, *Directives concernant l'organisation intérieure et l'activité des communautés culturelles du Gau Oberschlesien*, 19 avril 1944.

résumant la totalité des attentes de la DOF est envoyée à tous les responsables le 15 août¹⁵²⁵. Le journal du *Gau, Halle Ecoute*, insiste sur la nécessité de s'y conformer strictement dans un article intitulé « Nouvelle doctrine culturelle » rédigé par le délégué culturel A. Caillet¹⁵²⁶. Pour s'assurer de la réception des informations, une *Tagung*¹⁵²⁷ est organisée à la fin du mois d'août par le responsable culturel, qui rassemble tous les délégués de camp et responsables d'Amicales et de Foyers¹⁵²⁸. Cent vingt-neuf personnes sont convoquées, cent sept participent effectivement à la réunion d'information. A Süd-Hannover, le rapport du délégué du mois de juin 1944 fait ainsi mention de la « *Tagung des délégués de Hannover le 3-6-44. Mise au point de la position des Foyers et de l'Amicale* ». ¹⁵²⁹ A Blechammer, l'organisation retenue, exposée par R. Baudelle, prouve à quel point le Chef des Chantiers s'inspire là aussi des demandes de la DOF pour organiser le foyer du camp. Celui-ci possède un responsable, en liaison avec le chef du camp, qui a sous ses ordres un secrétaire et un trésorier. Le foyer comprend quatre branches : les groupes artistiques, sportif, information-éducation et régionalisme. Pour chacun d'eux est désigné un responsable. Les différentes sections apparaissent sur le document : le groupe sportif possède ainsi une section football, une autre de boxe, de rugby et de basket.

3.3.1.4 Encadrer et contrôler les loisirs

Dans son allocution à Dresden, M. Boulard¹⁵³⁰ rend compte de la nécessité de procéder également à des réformes de structures pour réussir à mettre en place la nouvelle vision de la *Betreuung*. Deux points semblent ici importants à relever : la création d'un échelon intermédiaire plus proche des travailleurs et la nomination du responsable français de camp.

Dans les archives du service culturel de la DOF figure un schéma daté des mois de février-mars¹⁵³¹ illustrant l'organisation idéale des communautés culturelles. La *Betreuung* sociale (entraide) et les activités culturelles apparaissent séparément tout en étant très liées. Le système hiérarchisé au sein duquel les Amicales et Foyers prennent place, comme les

¹⁵²⁵ AN, 83aj/21. Dossier *Gau Halle*, DOF, *Gau Halle-Meersburg, Organisation et règlement des loisirs pour les travailleurs français*, 15 août 1944.

¹⁵²⁶ AN, 83aj/36. A. Caillet, « Nouvelle doctrine culturelle », *Halle Ecoute*, n° 4, août 1944, p. 2.

¹⁵²⁷ Le terme *Tagung* est celui communément utilisé par les délégués. Il s'agit de réunion générale à laquelle tous les responsables d'un secteur et d'un domaine sont conviés.

¹⁵²⁸ AN, 83aj/21. Dossier *Gau Halle*. DOF, *Gau Halle-Merseburg*, courrier daté du 10 septembre 1944.

¹⁵²⁹ AN, 83aj/22. *Gau Süd-Hannover*. DOF. *Gau Süd-Hannover, services culturels, Rapport culturel du mois de juin 1944*, p. 1.

¹⁵³⁰ AN, 83aj/36. « Allocution de M. Boulard, Délégué général adjoint de la DOF », Commissariat Général d'Action Sociale pour les Français travaillant en Allemagne, *Congrès des délégués régionaux, Dresden, avril 1944, op.cit.*, p. 4.

¹⁵³¹ L'année n'est pas mentionnée sur le document, mais l'ensemble des renseignements y figurant porte à croire qu'il s'agit bien de l'année 1944.

ramifications et les niveaux de responsabilité¹⁵³² apparaissent aussi très distinctement. A ce titre, un échelon se dégage alors qu'il était resté dans l'ombre l'année précédente : celui de *Kreis*. Dans l'objectif d'encadrer au plus près les travailleurs, la DOF accorde à partir du printemps 1944 un intérêt tout particulier à la nomination de délégués de *Kreis*. M. Boulard, prenant appui sur un rapport établi par le délégué du *Gau* Niederschlesien ayant lui-même instauré cette fonction écrit :

Très vite, la nécessité est apparue d'établir entre le délégué régional et les trop nombreux délégués de camps un échelon intermédiaire : celui des délégués de *Kreis* [...]. Le rôle de ces délégués de *Kreis* [...] consiste essentiellement à se tenir en liaison étroite avec la *Kreisverwaltung* correspondante de la DAF en vue d'une action curative et préventive à l'intérieur du *Kreis*¹⁵³³.

Compte tenu des ressources humaines nécessaires, la DOF ne peut que recruter parmi les travailleurs actifs. Pour faciliter leur nomination, elle prévoit de se substituer aux usines pour le paiement des salaires. En charge d'un arrondissement, ce dernier a pour rôle de visiter les camps et les firmes afin de diffuser des informations auprès des requis tout en se renseignant sur les conditions de vie réelles des travailleurs¹⁵³⁴. Dès qu'il en a la possibilité, il prend en charge la conduite des actions culturelles de son territoire¹⁵³⁵ et contrôle l'ensemble des activités des différents responsables de camp.

La nomination du responsable d'Amicale et de Foyer, comme celle de ses adjoints, doit, selon les directives officielles, être très surveillée. Plus que tout, la DOF souhaite placer aux commandes des communautés des « chefs » qu'elle juge capable de défendre les perspectives envisagées.

Les chefs culturels seront avant tout des animateurs. [...] Vous éliminerez sans pitié les mégalomanes, [...] ceux qui veulent diriger les sports comme le colonel Pascaud¹⁵³⁶ en personne [...]. Vous éliminerez les incapables sans imagination, les impuissants qui

¹⁵³² AN, 83aj/24. *Schéma de l'organisation culturelle et sociale dans les communautés de base (Foyers et Amicales)*, applicable dès l'exercice 20 février-20 mars.

¹⁵³³ AN, 83aj/36. « Allocution de M. Boulard, Délégué général adjoint de la DOF », Commissariat Général d'Action Sociale pour les Français travaillant en Allemagne, *Congrès des délégués régionaux, Dresden, avril 1944, op.cit.*, p. 4.

¹⁵³⁴ AN, 83aj/17. *Délégation Officielle Française en Allemagne du Commissariat Général d'Action Sociale pour les Français travaillant en Allemagne*, p. 14.

¹⁵³⁵ AN, 83aj/36. « Conférence prononcée par M. Bernier, Directeur-adjoint des Services culturels », Commissariat Général d'Action Sociale pour les Français travaillant en Allemagne, *Congrès des délégués régionaux, Dresden, avril 1944, op.cit.*, p. 22 : « Dans beaucoup de *Gaue* l'échelon administratif de base est devenu l'échelon *Kreis* : toutes les fois que c'est possible, l'organisation culturelle d'un *Kreis* sera confiée soit au *Kreisverbindungsmann* lui-même, soit à un véritable responsable culturel de *Kreis* ».

¹⁵³⁶ Ainsi orthographié dans le texte.

renoncent avant de commencer, et avant tout les salopards plus ou moins hypocrites qui cherchent à se hisser à des places où ils pensent moins « servir » que « se servir »¹⁵³⁷.

En théorie, la quasi-totalité des travailleurs français peut postuler à cette fonction, à condition toutefois de respecter les exigences minimales exprimées dans le texte de juillet 1944 :

A condition qu'il soit de race aryenne et de nationalité française, que son casier judiciaire soit vierge, qu'il offre toute les garanties d'honorabilité et de loyalisme à la politique définie par le Chef de l'Etat français, tout travailleur peut être proposé comme responsable qu'il soit travailleur civil ou prisonnier transformé¹⁵³⁸.

La nomination définitive d'un responsable de Foyer nécessite l'accréditation tant des services français que des différents échelons allemands: le *Lagerführer* ou la *Kreisverwaltung*, la DAF, le délégué régional du *Gau* français donnent ou non leur approbation¹⁵³⁹. Dans les faits donc, cette procédure permet à la DOF d'éliminer tout candidat qui ne serait pas conforme à ses attentes. Une fois en poste¹⁵⁴⁰, l'heureux élu est placé sous l'autorité directe d'un supérieur : le délégué d'arrondissement pour les Amicales, le chef de camp français pour les Foyers.

3.3.1.5 Une présence allemande qui ne se dément pas

La volonté de la DOF de prendre en charge et de guider les activités de loisir des requis ne saurait faire oublier le rôle joué par les différentes institutions allemandes. Quelles que soient les injonctions de l'organisme français, celles-ci doivent rester en phase avec les règles qui lui sont par ailleurs imposées. Certains documents d'archives tendent à laisser penser que les pressions exercées par la DAF ne sont pas étrangères à l'édification du cadre imposé aux Amicales et Foyers par la DOF. Les problèmes que l'Amicale de Lautawerke située dans le *Gau* Berlin rencontre à la fin de l'année 1943 sont ici révélateurs. Fin 1943, elle est menacée par la police locale allemande de fermeture définitive¹⁵⁴¹. Quant aux réponses des responsables français de la DOF suite à la demande d'aide émise par le responsable de l'Amicale, elle illustre parfaitement le faible degré de liberté que la DOF possède. Dans le

¹⁵³⁷ AN, 83aj/36. « Conférence prononcée par M. Bernier, Directeur-adjoint des Services culturels », Commissariat Général d'Action Sociale pour les Français travaillant en Allemagne, *Congrès des délégués régionaux, Dresden, avril 1944, op.cit.*, 1944, p. 26.

¹⁵³⁸ AN, 83aj/17. DOF, *Amt für Arbeitseinsatz, Organisation & réglementation des loisirs pour les travailleurs français*, 1^{er} juillet 1944, p. 3.

¹⁵³⁹ AN, 83aj/20. Dossier « Berlin. Service culturel ». Délégation Officielle Française près de la DAF, Direction des services culturels, *Instructions provisoires pour la conduite de l'action culturelle dans les communautés françaises d'Allemagne*, 22 avril 1944, p. 2.

¹⁵⁴⁰ La nomination vaut pour trois mois reconductibles. La personne désignée reçoit le titre de « responsable principal du foyer de... ». *Ibid.*, p. 2.

¹⁵⁴¹ AN, 83aj/21. Dossier *Gau* Mark-Brandenburg. Lettre du Directeur de la Section de Lautawerk adressée à Monsieur le Secrétaire Général de l'ATFA, 14 janvier 1944. La façon dont le travailleur présente son Amicale est ici symptomatique de ce que la DAF ne veut plus voir : les termes « section » et « ATFA » sont mentionnés.

courrier-réponse rédigé le 26 janvier 1944, il est demandé à l'Amicale de préciser si sa création a fait l'objet d'une déclaration officielle transmise aux services allemands compétents, si le nom des responsables a bien été communiqué à la *Kreiswaltung*, si la « *Kreiswaltung, d'accord avec la Direction de l'usine a donné son autorisation* », s'il dispose « *d'un local de ville (Verkehrslokal) désigné par la Kreiswaltung et conforme pour son installation et pour son règlement intérieur aux dispositions de la circulaire DAF T/GE 091.023 du 6 juillet 1943*¹⁵⁴² ». Lors de la création d'une Amicale, les requis doivent en effet tenir informer tous les échelons de la hiérarchie nazie : le *Kreiswaltung*, les responsables d'usine, qui peuvent à tout moment révoquer les responsables ou décider de la fermeture de la structure.

3.3.1.6 *Le sport, une activité intégrée dans la doctrine culturelle au service de la formation d'un « Homme nouveau » surveillée par les Allemands*

Etudiant les appartenances politiques des membres de la DOF, Patrice Arnaud écrit : « *Tous les éléments développés par la DOF exprimaient une adhésion constante « à la rhétorique de la Révolution nationale*¹⁵⁴³. » L'étude des textes portant sur les pratiques corporelles appuie très largement cette thèse. Les décisions prises par rapport aux pratiques des travailleurs correspondent à celles mises en place par Jean Borotra dès le début de son mandat. Les activités sportives sont systématiquement intégrées dans toutes les réflexions portant sur l'encadrement culturel des travailleurs, signe de l'intérêt qui leur est conféré. Au lieu de développer des pratiques de compétitions, les responsables culturels privilégient une approche éducative, polyvalente et mesurée des sports. Le spectacle sportif n'est bien évidemment pas absent des considérations mais intervient davantage comme un divertissement au service de la propagande.

L'auteur du texte de février 1944 insiste ainsi sur l'obligation pour chaque Foyer comme pour chaque Amicale de développer les sports.

Chaque Foyer, chaque Amicale doit créer et faire vivre au moins une équipe de football, une équipe de rugby, plusieurs équipes de basket-ball ou de volley-ball, une équipe d'athlétisme. La gymnastique sera pratiquée par les groupes encadrés. Les sports saisonniers ou locaux (sports d'hiver, natation) feront l'objet d'une organisation spéciale.

¹⁵⁴² AN, 83aj/21. Dossier *Gau Mark-Brandenburg*. DOF, Service culturel, courrier n° GB/160/KM du 26 janvier 1944 adressé à Monsieur Barutaut Albert, signature illisible.

¹⁵⁴³ Patrice Arnaud, « Gaston Bruneton et l'encadrement des travailleurs français en Allemagne », *op. cit.*, p. 101.

Des championnats, équipes, challenges seront organisés entre éléments d'une même ville ou d'un même *Kreis*, éventuellement dans le cadre de la région¹⁵⁴⁴.

Dans son allocution au congrès de Dresden, M. Brièrre développe l'idée d'une assistance « *par les joies du corps et de l'esprit* », et insiste sur la nécessité d'éduquer les travailleurs sur le plan corporel. Les propos qu'il tient sont emprunts de l'idéologie de la Révolution nationale et de la formation d'un « Homme nouveau » :

Nous avons le devoir, et nous avons la possibilité de profiter des circonstances pour les élever au-dessus d'eux-mêmes, pour en faire de meilleurs Français et des hommes plus complets physiquement, intellectuellement et moralement [...] ¹⁵⁴⁵.

Le sport est présenté comme un véritable outil permettant de renforcer « *l'esprit d'équipe* », le « *civisme* », les « *qualités d'énergie* », et capable de viriliser les jeunes travailleurs. M. Bernier renforce les propos de son collègue et précise qu'il convient, pour y parvenir, de créer un « *nombre convenable* » d'équipes dans les différents sports collectifs, mais aussi de développer la pratique de l'éducation physique comme de l'hébertisme¹⁵⁴⁶. Les attentes de la DOF apparaissent dans un discours daté du 13 octobre 1944 rédigé à l'attention des chefs de camp, discours incluant trois pages consacrées aux activités physiques. Les propos de l'orateur, malheureusement inconnu, sont ici sans équivoque : si la pratique des sports constitue un moyen puissant d'éducation dans les Amicales, elle doit être entreprise de façon polyvalente et mesurée. Il est demandé d'éviter toute fatigue inutile et de ne pas tomber dans la « *spécialisation trop poussée* ».

La spécialisation déforme. Un joueur de football qui n'a pratiqué que son sport favori possède très souvent des jambes robustes et bien développées supportant un buste étroit aux épaules parfois tombantes. Quant aux bras, ils sont du type « en manche de pelle »¹⁵⁴⁷.

Ce même texte rappelle l'intérêt qu'il est nécessaire d'accorder à l'éducation physique, discipline garante d'un développement harmonieux du corps et qui permet d'entretenir la santé tout en restant très peu onéreuse¹⁵⁴⁸. Lors de la *Tagung* des délégués de camp du *Gau*

¹⁵⁴⁴ AN, 83aj/20. *Introduction à une doctrine de l'action culturelle dans les foyers et amicales* datée du 15 février 1943 (1944), p. 5. La date de 1943 n'est pas cohérente en raison des éléments qui sont contenus dans le document.

¹⁵⁴⁵ AN, 83aj/36. « Exposé de M. Brièrre, directeur des services culturels », Commissariat Général d'Action Sociale pour les Français travaillant en Allemagne, *Congrès des délégués régionaux, Dresden, avril 1944*, *op.cit.*, 1944, p. 17-18.

¹⁵⁴⁶ AN, 83aj/36. « Conférence prononcée par M. Bernier, Directeur-adjoint des Services culturels », Commissariat Général d'Action Sociale pour les Français travaillant en Allemagne, *Congrès des délégués régionaux, Dresden, avril 1944*, *op.cit.*, 1944, p. 22.

¹⁵⁴⁷ AN, 83aj/20. Discours dactylographié non signé daté du 13 octobre 1944, p. 10.

¹⁵⁴⁸ *Ibid.*

Süd-Hannover, des principes analogues sont rappelés aux personnes présentes. Le sport représente une activité riche mais qu'il convient de gérer avec prudence. Le responsable précise :

Ne pas entendre par sport une activité de compétition. Y voir surtout un délassément physique bien dosé. Donc insister sur le sport vu comme jeu du corps au service de la santé¹⁵⁴⁹.

Si la DOF poursuit dans le domaine des sports des buts chers à la Révolution nationale, elle se doit aussi de respecter les règles fixées par les Allemands. Or, la DAF et la KdF imposent, pour participer à une pratique sportive encadrée, d'être titulaire de la *Jahressportkarte* délivrée par la DAF. Le texte rédigé par la DOF en juillet 1944 s'en fait écho :

Tous les travailleurs pratiquant les sports doivent être détenteurs de la *Jahressportkarte* de la KdF¹⁵⁵⁰.

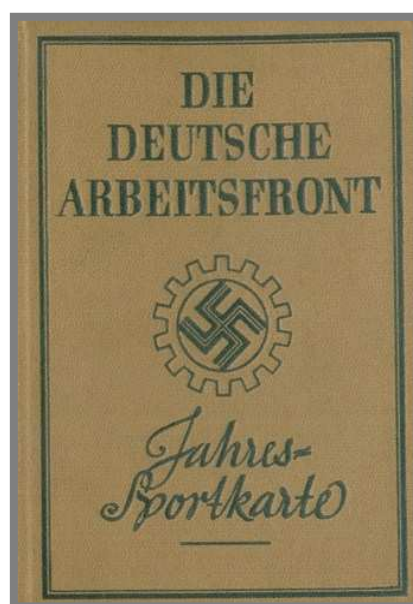


Figure 41 : *Jahressportkarte* de l'année 1942. (Collection personnelle)

Celle-ci permet la couverture du sportif en cas d'accident, comme le rappelle le rapport du délégué de Sud-Hannover lorsqu'il établit le bilan des cartes qu'il a distribuées :

A ce jour, 1 000 *Jahressportkarten* ont été distribuées par mes soins aux sportifs de Hanovre et des environs immédiats de la ville. Les grosses *Kreiswaltungen* [...] ont délivré, elles aussi, des cartes aux sportifs de leurs régions. Le *Gau* comprenant

¹⁵⁴⁹ AN, 83aj/22. Dossier *Gau* Süd Hannover. *Rapport culturel du mois de juin 1944*, 21 juin 1944, p. 2.

¹⁵⁵⁰ AN, 83aj/17. *Organisation & réglementation des loisirs pour les travailleurs français*, 1er juillet 1944, p. 5.

actuellement 2 500 sportifs recensés, j'ai la presque certitude que toutes mes équipes et tous mes individuels sont assurés contre les accidents à la date d'aujourd'hui¹⁵⁵¹.

Cette carte mentionne au dos le nom de son propriétaire, son âge, son lieu de naissance, et l'année sportive en cours. Les archives du *Gau* Halle font état de cette exigence et des contrôles auxquels les Allemands ne manquent pas de procéder pour vérifier que tous les travailleurs sont en règle. Dans un rapport daté de juin 1944, le délégué régional Brazier consigne :

Je ne puis affirmer que tous les sportifs sont en possession de la *Sportkarte* réglementaire mais des instructions formelles ont été données à tous les responsables sportifs pour qu'ils ne laissent jouer que les titulaires de cette carte. A l'heure actuelle, à la suite de plusieurs contrôles, je pense que tous les sportifs du *Gau* ayant fait les championnats ou les compétitions sportives organisées par la délégation sont en possession de cette carte¹⁵⁵².

Au mois d'août, par voie de circulaire, le délégué régional rappelle cette obligation, comme par ailleurs le journal du *Gau*. A Schleswig-Holstein aussi, les délégués rappellent cette injonction dans le *Bulletin d'Information* daté de septembre 1944, demandant par ailleurs aux requis de respecter scrupuleusement les procédures à suivre pour accéder aux distractions¹⁵⁵³.

Fruit d'une réflexion de plusieurs mois, la « doctrine culturelle » constitue un cadre dans lequel se conçoivent et s'organisent les activités de loisir. Loin d'avoir été créée par les travailleurs, elle émane des services de la DOF et répond à deux intentions fortes : éduquer l'ouvrier français aux préceptes de la Révolution nationale et l'amener à accepter de participer à la victoire du Reich. Le sport, le théâtre ou la musique sont autant d'activités récréatives à partir desquelles l'idéologie se diffuse.

3.3.2 Des structures plus nombreuses et mieux encadrées offrant des choix de pratiques diversifiés aux requis

Les réflexions menées par la DOF visent à développer de manière exponentielle les activités de loisir en prenant appui sur les communautés, et ce, afin d'alimenter les sections d'entraide censées s'ouvrir dans tous les camps. Sur le terrain, s'il est possible de constater

¹⁵⁵¹ AN, 83aj/22. Dossier *Gau* Süd Hannover. Marc Dugrès, *Réponse au questionnaire adressé au délégué aux sports*, 17 mai 1944, p. 1.

¹⁵⁵² AN, 83aj/21. Dossier *Gau* Halle. Lettre de Brazier datée du 9 juin 1944 et adressée au service sport de la DOF.

¹⁵⁵³ AN, 83aj/22. Dossier *Gau* Schleswig-Holstein. *Bulletin d'Information* n° 7, septembre 1944, p. 16.

une émulation certaine, il n'en reste pas moins vrai que les requis préservent une certaine marge de liberté vis-à-vis des instances françaises.

3.3.2.1 *Des cadres plus nombreux et une tentative de décentralisation*

La réussite du projet politique de la DOF passe par un renforcement de l'encadrement des travailleurs. Dans le domaine des sports, il est vrai que, par rapport à la période précédente, le nombre de responsables sportifs de *Gau* augmente de façon notoire. Dans presque toute l'Allemagne, des personnes sont progressivement recrutées pour gérer les activités sportives¹⁵⁵⁴. Tel est par exemple le cas de Monsieur Trève qui est affecté à partir du 1^{er} juillet 1944 dans le *Gau* Markbrandenburg auprès du commissaire-adjoint Muguet pour développer les sports¹⁵⁵⁵. Si d'aucuns cumulent parfois deux missions au sein d'une délégation régionale, dans la majorité des cas, le délégué aux sports ne se concentre que sur cette mission. P. Trève précise dans son rapport le sens qu'il donne à son rôle :

Mon rôle fut de développer ces clubs au maximum et résoudre ainsi, en partie le délicat problème des loisirs, si important en Allemagne¹⁵⁵⁶.

Les rares exceptions sont les *Gaue* de Bayreuth, Westfalen Süd, Pommern ou encore Süd Hannover. Dans le dernier cas, le départ du délégué sportif Marc Dugrès appelé à devenir responsable des sports à la DOF, laisse un vide à la fin du mois de mai, vide qui est par la suite difficile de combler. Les *Gaue* défavorisés ne manquent d'ailleurs pas de faire remonter leurs difficultés au niveau de la DOF.

La mise en place de responsables culturels et d'adjoints sportifs à l'échelle des *Kreis* semble, par contre, bien plus complexe, compte tenu de la multitude d'accords que cela nécessite auprès des Autorités allemandes. Toutefois, quand un *Gau* parvient à se doter d'une organisation décentralisée, l'ensemble des activités semble connaître un essor important. Tel est le cas du *Gau* Essen. Dans cette région, un responsable a été nommé par *Kreis*¹⁵⁵⁷ et gère à l'échelle de son territoire les différentes manifestations sportives. Un certain G. Poquet est ainsi à la tête de sept communautés dépendant du *Kreis* de Duisburg. A en croire le rapport qu'il remet à sa délégation au mois d'août 1944, les activités qu'il supervise ne manquent pas : entraînements de boxe, d'athlétisme, de basket ou de football s'intercalent entre les grandes rencontres du week-end, tandis qu'il programme chaque semaine des réunions entre

¹⁵⁵⁴ Voir annexe n° 33: liste des délégués aux sports des *Gaue* connus à l'été 1944.

¹⁵⁵⁵ SHAT, 1K301, carton n° 12, archive n° 41/16/001. Rapport de Monsieur Trève adressé à Monsieur Cottin, *Rapport sur mon rôle en tant que Chef Chantiers en Allemagne*, 10 juillet 1945.

¹⁵⁵⁶ *Ibid.*, p. 1.

¹⁵⁵⁷ AN, 83aj/26. Dossier *Gau* Essen, M. Viry, *Rapport* n° 87, sd.

responsables de camp pour piloter l'ensemble de l'offre sportive¹⁵⁵⁸. Dans le *Gau München*, l'organisation mise en place par R. Marchand croise deux logiques : celle du *Kreis*, avec la désignation d'un responsable par territoire, mais aussi celle du « club omnisport » dans le cas où un *Kreis* trop imposant nécessite encore des échelons de responsabilités intermédiaires. Les trente-cinq communautés du *Kreis* de München sont ainsi gérées par une « *commission sportive* » elle-même composée de huit sections différentes. A côté de cela, dans le petit *Kreis* de Rosenheim, il n'a été désigné qu'un responsable sportif¹⁵⁵⁹. C'est *a priori* ce même système mixte qui est en vigueur à Sachsen : chaque *Kreis* est doté de responsables actifs¹⁵⁶⁰. Parmi eux, Roger Billion se distingue tout particulièrement dans le *Kreis* de Leipzig. A la tête de plus d'un millier de sportifs¹⁵⁶¹, il a constitué une équipe de spécialistes en charge de développer chaque spécialité sportive. Comme le prouvent les demandes de subventions faites par ce *Kreis*, ce dernier reçoit un salaire subventionné par la DOF¹⁵⁶².

3.3.2.2 *Des communautés plus nombreuses, qui ne respectent pas forcément les exigences de la DOF*

Au niveau local, les consignes données par la DOF sont claires : « *Il y a lieu de créer, lorsque cela n'existe pas, un Foyer par camp, une Amicale par ville.*¹⁵⁶³ ». Une réelle dynamique se constate dans ce domaine au printemps 1944. Le délégué de Westfalen-Nord fait ainsi état dans son rapport d'une progression très importante en cinq mois : de trois en février, le nombre de communautés est ainsi passé à vingt au mois de juillet 1944¹⁵⁶⁴. A Halle aussi, le printemps 1944 est particulièrement propice à l'éclosion de nouveaux groupements : dix-sept créations sont enregistrées entre le mois d'avril et le mois de juin 1944¹⁵⁶⁵. A Schleswig-Holstein, le nombre de communautés passe de sept en décembre 1943¹⁵⁶⁶ à quarante et une en juillet 1944¹⁵⁶⁷. A Süd-Hannover, si le nombre total d'Amicales et Foyers

¹⁵⁵⁸ AN, 83aj/21. Dossier *Gau Essen*. G. Poquet, *Rapport d'activité sportive pour la période du 15 août au 15 septembre 1944*.

¹⁵⁵⁹ AN, 83aj/26. Dossier *Gau München*. Tableau des différents *Kreis*, sd.

¹⁵⁶⁰ AN, 83aj/26. Dossier *Gau Sachsen*. *Rapport n° 87*, 10 juillet 1944. 26 délégués de *Kreis* ont été désignés.

¹⁵⁶¹ AN, 83aj/26. Dossier *Gau Sachsen*, Roger Billion, *Rapport n° 87, Kreis Leipzig*, 15 avril 1944.

¹⁵⁶² AN, 83aj/22. Dossier *Gau Sachsen*, *Demande de subvention Leipzig*, 23 juin 1944.

¹⁵⁶³ AN, 83aj/20. *Introduction à une doctrine de l'action culturelle dans les foyers et amicales* datée du 15 février 1943 (1944), p. 2.

¹⁵⁶⁴ AN, 83aj/23. Dossier *Gau Westfalen-Nord*. De Boissard, *Rapport mensuel mois de juillet 1944*, 3 août 1944.

¹⁵⁶⁵ AN, 83aj/21. Dossier *Gau Halle*, DOF, *Gau Halle-Meersburg, Communautés culturelles françaises avec dates de création*, 15 juin 1944.

¹⁵⁶⁶ AN, 83aj/22. Dossier *Gau Schleswig-Holstein*. *Les amicales dans le Gau de Schleswig-Holstein*, 29 décembre 1943. En plus des sept amicales, le rapport mentionne l'existence de sept autres structures en voie de constitution à la fin de l'année 1943.

¹⁵⁶⁷ AN, 83aj/22. Dossier *Gau Schleswig-Holstein*. *Rapport mensuel* daté du 26 juillet 1944.

était de dix-sept à la fin de l'année 1943, il est de vingt-neuf en mars 1944 et de quarante-deux à la fin du mois de juin. Cumulées, ces créations permettent à une millièame Amicale de naître au mois de juin : celle de Merseburg¹⁵⁶⁸. Un discours daté d'octobre 1944 dont le texte figure dans les archives du service culturel fait état de quelques mille trois cents communautés en activité dans le Reich¹⁵⁶⁹. La naissance de la millièame Amicale retient tout particulièrement l'attention de la DOF. Elle donne lieu à une grande fête en septembre 1944 à laquelle les services allemands de la DAF sont conviés¹⁵⁷⁰. Le programme de cette journée, éclectique, témoigne de l'attachement des cadres de la DOF à la Révolution nationale : à côté des activités sportives classiques, sont prévues des manifestations folkloriques et une démonstration de la Méthode Hébert¹⁵⁷¹.

Les espoirs des travailleurs français œuvrant pour faire naître ces communautés peuvent se lire dans les lignes qu'ils adressent à leurs proches. Maurice Croissant écrit ainsi :

Avec un prisonnier transformé, mon camarade de Marseille, je monte en ce moment une « Amicale » pour les trente travailleurs logeant chez les particuliers du pays. J'espère que cela va marcher¹⁵⁷².

Il est difficile de savoir si les Amicales et les Foyers se sont systématiquement conformés aux exigences multiples de la DOF. Dans les archives, figurent plusieurs rapports permettant de supposer qu'un tel processus a eu lieu. Le délégué de Süd-Hannover fait ainsi mention de « remaniements » opérés dans deux anciennes Amicales¹⁵⁷³. De même, la grande Amicale de Vienne procède à une complète « réorganisation » en mai 1944 qui fait l'objet d'un rapport de trois pages¹⁵⁷⁴ dans lequel les nouvelles sections et nouveaux responsables sont présentés : section artistique, section culturelle, section sportive. Cette Amicale comprend, en outre, un service d'entraide possédant sa propre trésorerie et ses responsables, comme le demandait la DOF. Pourtant, d'autres éléments tendent à laisser penser qu'il serait bien dangereux de généraliser. A Halle par exemple, si le délégué fait état de l'existence de quarante-trois

¹⁵⁶⁸ AN, 83aj/21. Dossier *Gau Halle*. Lettre de M. Caillet à M. Bassompierre datée du 25 août 1944. Le courrier a pour objet l'organisation de la fête programmée le 10 septembre 1944. Cette dernière, initialement prévue en juillet, a en effet dû être repoussée.

¹⁵⁶⁹ AN, 83aj/20. Texte dactylographié et corrigé au crayon daté du 13 octobre 1944.

¹⁵⁷⁰ AN, 83aj/24. Lettre de J. Brièrre adressée à M. Tietböhl le 19 juin 1944.

¹⁵⁷¹ AN, 83aj/21. Dossier *Gau Halle*. *Programme de la fête sportive organisée par le Foyer de camp Buna à Schkopau dimanche 10 septembre 1944. Fête en l'honneur de l'Amicale de Merseburg. 1000^{ème} Amicale d'Allemagne*.

¹⁵⁷² AN, F/9/3112. Extrait de lettre adressée par Maurice Croissant à ses proches en France datée du 24 juillet 1944 et étudiée par la censure française. Les extraits sont consignés dans un document appelé « *Lettres de travailleurs à leurs familles. Conditions de vie des travailleurs en Allemagne* ».

¹⁵⁷³ AN, 83aj/22. Dossier *Gau Süd-Hannover*. *Liste des communautés Foyers et Amicales* au 20 juin 1944.

¹⁵⁷⁴ AN, 83aj/23. Dossier *Gau Wien*. M. Leleu, directeur de l'Amicale, *Plan de réorganisation de l'Amicale*, 19 mai 1944.

groupements en juillet, il précise parallèlement que tous ne sont pas véritablement « *formés* ». Tel serait le cas de six Amicales et neuf Foyers « *dont l'organisation demande à être poussée* »¹⁵⁷⁵. Autre particularité, huit groupements se seraient uniquement spécialisés dans le sport, ce qui ne correspond pas non plus aux exigences¹⁵⁷⁶. Une situation identique existe à Süd-Hannover, *Gau* à propos duquel le responsable écrit :

Après étude comparée de la liste d'Amicales et Foyers de camp existants et celle des groupements sportifs en activité, nous constatons que toutes les communautés culturelles possèdent des sections sportives, mais que, par contre, toutes les sections sportives ne possèdent pas de communautés culturelles¹⁵⁷⁷.

Dans le *Gau* Württemberg, sur les soixante-six communautés déclarées en juin 1944, vingt responsables n'ont pas de « Lettre d'introduction » validant leur présence à ce poste¹⁵⁷⁸. Si les groupements ne sont pas toujours conformes aux prescriptions, c'est, entre autres, parce que les chefs de *Gaue* dont ils dépendent n'ont pas tous forcément les mêmes exigences. Selon le délégué nouvellement nommé au *Gau* Düsseldorf en septembre 1944, rien à son arrivée ne fonctionne comme indiqué dans les circulaires, ce qu'il impute à la négligence de son prédécesseur.

Dans le domaine culturel, la liberté laissée aux responsables d'Amicales confinait à la licence. De grosses Amicales, comme celle de Düsseldorf par exemple, étaient de véritables futoirs¹⁵⁷⁹.

3.3.2.3 *Des groupements sportifs en nombre plus important et davantage structurés*

Le domaine des activités sportives est bien évidemment touché par les modifications apportées à l'organisation des loisirs des requis. Plusieurs constats sont ici à relever. Les noms des groupements sont conformes aux exigences de la DOF : n'apparaissent plus que des Foyers ou des Amicales. Un responsable des sports est spécifié pour chaque groupement, ce qui correspond aussi à l'une des volontés des services Bruneton. Enfin, un effort d'organisation apparaît distinctement, effort se référant aux modèles des clubs sportifs français d'avant-guerre.

¹⁵⁷⁵ AN, 83aj/21. Dossier *Gau* Halle. *Rapport sur les activités culturelles*, 24 juillet 1944, p. 2.

¹⁵⁷⁶ *Ibid.*

¹⁵⁷⁷ AN, 83aj/22. Dossier *Gau* Süd-Hannover, *Réponse au questionnaire adressé au délégué aux sports*, 17 mai 1944, p. 1.

¹⁵⁷⁸ AN, 83aj/23. Dossier *Gau* Württemberg, *Compte rendu mois de juin 1944*.

¹⁵⁷⁹ AN, 83aj/21. Dossier *Gau* Düsseldorf. *Rapport d'installation au 8 septembre 1944. IV^e Partie. Services culturels*, 30 septembre 1944.

En prenant appui sur les archives particulièrement complètes de dix-huit *Gaue*¹⁵⁸⁰, il est possible de collecter encore plus de renseignements. Six cent treize groupements sont répertoriés, regroupant 34 743 personnes ce qui donne en moyenne cinquante-sept requis par club sportif. Ce chiffre met en lumière un point important : l'augmentation du nombre de sportifs ne s'est pas faite en accueillant davantage d'adeptes dans des groupements constitués, mais bien en en créant de nouveaux, eux-mêmes dépendant de nouvelles Amicales et Foyers. Sur ce point, il semble bien que la DOF ait obtenu des résultats positifs. A Halle, le nombre de groupements est de quarante-neuf à la fin de l'été 1944¹⁵⁸¹ contre quarante et un au printemps¹⁵⁸². Alors qu'Oberdonau ne comptait que cinq grandes structures¹⁵⁸³ précédemment, elles sont trente-six pendant la saison estivale¹⁵⁸⁴. Dans le Markbrandenburg, de trente-quatre¹⁵⁸⁵ le nombre de groupements passe à cinquante et un¹⁵⁸⁶. Les groupements sportifs n'ont pas changé de taille : ils comptent toujours en grande majorité entre soixante et quatre-vingts licenciés, les très petits ou très grands groupements étant marginaux par rapport à cette tendance centrale. Dans le *Gau Westfalen-Süd*, par exemple, les sportifs se répartissent entre quarante-trois groupements, soit en moyenne soixante sportifs par structure. Une analyse de ces dernières montre que trente-quatre d'entre elles ont entre vingt et quatre-vingts membres, quatre seulement plus de quatre-vingts et cinq moins de vingt.

En étudiant plus précisément la structure des groupements ainsi constitués, force est de constater un réel effort d'organisation. Outre le délégué des sports, certains clubs désignent en effet un bureau directeur et des responsables par section sportive. Tel est le cas de l'Amicale de Darmstadt qui compte quatre-vingt-quinze sportifs, et qui possède à partir de mai 1944 un bureau fort de quatre membres (un délégué et son adjoint, un secrétaire et un trésorier) et sept responsables de section (football, basket, course, gymnastique, boxe, éducation physique et natation)¹⁵⁸⁷. Il est indéniable ici que le modèle du club omnisport, tels les illustres *Stade Français* ou *Racing Club de France*, inspire les dirigeants.

L'objectif visé par la DOF en impulsant la création de nouvelles communautés résidait dans le fait que ces dernières alimentent les *caisses d'Entr'aide* des camps. Sur ce point,

¹⁵⁸⁰ Halle, Mecklenburg, Südetenland, Bayreuth, Essen, Franken, Köln-Aachen, Markbrandenburg, Oberdonau, Oberschlesien, Ost-Hannover, Sachsen, Salzburg, Schleswig, Schwaben, Tirol, Westfalen-Nord, Westfalen-Süd.

¹⁵⁸¹ AN, 83aj/26. Dossier *Gau* Halle. *Rapport n° 87*, 25 juillet 1944.

¹⁵⁸² AN, 83aj/26. Dossier *Gau* Halle. *Rapport n° 87*, 1^{er} mars 1944.

¹⁵⁸³ AN, 83aj/26. Dossier *Gau* Oberdonau. *Rapport n° 87*, 15 mars 1944.

¹⁵⁸⁴ AN, 83aj/26. Dossier *Gau* Oberdonau. *Rapport n° 87*, 30 juillet 1944.

¹⁵⁸⁵ AN, 83aj/26. Dossier *Gau* Mark-Brandenburg. *Service des sports*, 10 janvier 1944.

¹⁵⁸⁶ AN, 83aj/26. Dossier *Gau* Mark-Brandenburg. *Rapport n° 87*, 17 juillet 1944.

¹⁵⁸⁷ AN, 83aj/21. Dossier *Gau* Hessen Nassau. Réunion du groupe sportif de l'Amicale de Darmstadt, 11 mai 1944.

précisément, il est très difficile de savoir si, de manière générale, les résultats ont été ou non probants, les archives des Amicales faisant cruellement défaut. Des documents ayant été préservés pour le *Gau* d'Oberschlesien, il est toutefois possible d'établir quelques constats. Tous les Foyers font apparaître sur leurs bilans financiers un service d'entraide, signe que celui-ci a bien été mis en place. En outre, une somme plus ou moins importante est versée par le service des loisirs à la *caisse d'entr'aide* chaque mois dans toutes les communautés. Le sport permet effectivement de faire des bénéfices qui sont comptabilisés comme recettes, mais celles-ci ne sont pas systématiques. Le Foyer d'Auschwitz dans le *Gau* Oberschlesien remet ainsi à son service d'entraide la somme de 1 112, 72 Marks, dont 271,50 qui proviennent des activités sportives à la fin du mois de septembre 1944¹⁵⁸⁸. Celui de Blechhammer parvient à récolter 1 200 Marks par le biais des sports en août-septembre 1944. Durant cette même période, 516,55 Marks ont été reversés au service d'entraide¹⁵⁸⁹. Le Foyer de Gleiwitz ne parvient à récolter aucune somme par le biais des sports à la mi-août et ne verse rien à la *caisse d'entr'aide*¹⁵⁹⁰.

Quelques lettres adressées par des Amicales ou des Foyers permettent de circonscrire les difficultés auxquelles les groupements sont confrontés. Edmond Bodin, responsable de l'Amicale de Wuppertal adresse ainsi une lettre à sa hiérarchie spécifiant qu'il ne possède aucun lieu lui permettant d'organiser des manifestations payantes, et ne peut, de fait assumer ces exigences¹⁵⁹¹. Cette remarque est par ailleurs confirmée dans un courrier daté du 13 septembre : « *Les stades n'étant pas fermés, les réunions sportives ne font pas recette* » écrit le chargé de mission qui s'est déplacé dans le *Gau*¹⁵⁹². Pour le délégué régional du *Gau* Mainfranken, il semble illusoire de penser que les Amicales ou Foyers, qui n'ont plus de véritables intérêts à monter des spectacles s'échinent à mettre sur pied des manifestations rentables¹⁵⁹³.

¹⁵⁸⁸ AN, 83aj/22. Dossier *Gau* Oberschlesien. Foyer d'Auschwitz, camp napoléon, Bilan pour la période du 1^{er} au 30 septembre 1944.

¹⁵⁸⁹ AN, 83aj/22. Dossier *Gau* Oberschlesien. Foyer de Blechhammer, Bilan pour la période du 15 août au 30 septembre 1944. (Voir annexe n° 34, p. 1481)

¹⁵⁹⁰ AN, 83aj/22. Dossier *Gau* Oberschlesien. Foyer de Gleiwitz, Bilan pour la période du 15 juillet au 15 août 1944.

¹⁵⁹¹ AN, 83aj/21. Dossier *Gau* Düsseldorf. Lettre d'Edmond Bodin, responsable de l'amicale de Wuppertal adressée à Monsieur Fargeau, délégué régional du *Gau* Düsseldorf, 7 août 1944.

¹⁵⁹² AN, 83aj/21. Dossier *Gau* Düsseldorf. Lettre de Monsieur Sarradin, chargé de mission, à Monsieur Bassompierre, le 13 septembre 1944.

¹⁵⁹³ AN, 83aj/21. Dossier *Gau* Mainfranken, Rapport mensuel de mai 1944, 25 juin 1944, p. 6.

3.3.3 Davantage de pratiquants mais des situations très hétérogènes

3.3.3.1 Un taux de pratique en augmentation

Plusieurs matériaux, parfois contradictoires, peuvent être utilisés pour appréhender le taux de pratique des Français à l'été 1944. Imposés par la DOF, les « rapports 87b » permettent de nouveau d'obtenir quelques estimations sur le nombre de « pratiquants ». Par ailleurs, le Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale entreprend au début des années 80 de recueillir les témoignages des anciens requis et transmet à ces derniers un questionnaire comportant un item sur les loisirs. Une autre source d'archives permet de préciser cette évaluation : les rapports génériques tant des délégués régionaux que des délégués culturels ou des délégués Jeunesse de chaque *Gau*. Ces derniers font en effet état du nombre de sportifs par Amicale et Foyer

L'analyse des témoignages recueillis par le Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale laisse entrevoir un faible taux d'individus ayant pu profiter de quelque forme de distractions que ce soit¹⁵⁹⁴ : sur quatre-vingt-quinze personnes, trente-trois précisent n'en avoir connu aucune pendant près de deux années, trente-cinq admettent avoir pu profiter de quelques activités récréatives sans faire mention spécifiquement des sports, treize font mention de pratique corporelle (entendu au sens large du terme, c'est-à-dire incluant les promenades, sorties, excursion). Seuls trois requis se souviennent avoir fait du sport encadré. Comme le souligne Patrice Arnaud, il convient toutefois de conclure avec prudence tant les enjeux mémoriels sont ici prégnants : « *Il faut éviter certains mots devant un ancien requis. Le terme de « loisirs » est de ceux-là*¹⁵⁹⁵ » écrit-il à ce propos. Helga Elisabeth Bories-Sawala donne quelques pistes pour comprendre cette attitude :

[...] constamment contrainte de se défendre contre le reproche d'avoir contribué à l'effort de guerre ennemi, la mémoire collective des travailleurs civils, telle qu'elle s'exprime dans leurs associations, a du mal à intégrer des moments de détente et de joie à l'image qu'elle véhicule du séjour forcé en Allemagne¹⁵⁹⁶.

L'étude des « rapports 87bis » établis par les délégués chaque mois constitue la seconde source d'informations. Si ceux rédigés en juillet et août constituent la base de l'échantillon, ceux du mois de septembre ont été écartés en raison des événements de guerre qui perturbent

¹⁵⁹⁴ AN, 72 aj/256.

¹⁵⁹⁵ Patrice Arnaud, *Les STO. Histoire des travailleurs requis en Allemagne nazie*, op. cit., p. 219.

¹⁵⁹⁶ Helga-Elisabeth Bories Sawala, *Dans la gueule du loup. Les Français requis du travail en Allemagne*, op. cit., p. 135.

de façon trop importante les activités pour considérer que ces derniers soient représentatifs. Les rapports de vingt-cinq *Gaue*¹⁵⁹⁷ répartis sur tout le territoire du Reich ont ainsi été étudiés. Les résultats obtenus contrastent de façon marquée avec ceux obtenus grâce à l'étude des témoignages. Sur les quelques 300 863 travailleurs affectés dans les vingt-cinq *Gaue*, le nombre total de « pratiquants » s'élève en effet, à en croire les documents, à 58 205, soit 19,34% des requis. Ces chiffres n'ont qu'une valeur indicative, leur fiabilité étant remise en question en raison de la confusion existant entre « pratiquant » et « individu faisant du sport » : ils servent surtout de comparaison avec la saison antérieure. Sur ce plan par contre, un constat s'impose : le taux de pratique maximal¹⁵⁹⁸ connaît, par rapport aux chiffres de la fin de l'hiver 1943, une augmentation conséquente de l'ordre de dix points. Cette progression est par ailleurs soulignée par les délégués de *Gau*. Celui de Baden note en juillet 1944 : « *La question des sports dans le Gau de Baden est une branche des plus florissantes* »¹⁵⁹⁹.

Les rapports des délégués culturels afférant aux activités des adhérents des Amicales et Foyers permettent de dépasser ces conclusions contradictoires et d'estimer le taux de sportifs réel. L'étude porte ici sur vingt *Gaue*¹⁶⁰⁰ dans lesquels vivent 262 618 requis. Sur ce nombre - 37 853 - trois pratiquent une activité sportive dans un groupement, soit une proportion avoisinant les 14,5%. Cette évaluation semble être celle qui s'approche le plus de la réalité. Les délégués n'ayant, par contre, que très rarement rempli des documents analogues pour les périodes antérieures, aucune comparaison n'est possible. Les quelques *Gaue* qui en disposent laissent entrevoir une progression effective du nombre de personnes concernées par les sports. A Halle par exemple, en additionnant les sportifs de toutes les Amicales et Foyers, le total s'élève à 2 694 personnes alors qu'il n'était que 2 063 en mars.

Malheureusement, bien des activités n'entrent pas directement dans ces statistiques. Pour être répertorié, un sportif doit en effet pratiquer de manière encadrée dans une structure gérée par un organisme déconcentré de la DOF. Or, tel n'est pas toujours le cas. Certains délégués avancent même l'idée selon laquelle les chiffres qu'ils ont en leur possession sont bien en deçà de la réalité. Le responsable des sports d'Hessen-Nassau précise que son bilan

¹⁵⁹⁷ Il s'agit des *Gaue* suivants : Bayreuth, Dantzig, Essen, Franken, Halle, Hessen-Nassau, Köln, Kurhessen, Markbrandenburg, Mecklenburg, Mainfranken, Niederdonau, Oberdonau, Oberschlesien, Sachsen, Salzburg, Schleswig, Schwaben, Graz, Süd Hannover, Sudetenland, Tirol, Weser-Ems, Westfalen-Nord, Westfalen-Süd. L'ensemble des données chiffrées figure dans : AN 83aj/26.

¹⁵⁹⁸ En imaginant qu'un pratiquant ne s'adonne qu'à un seul sport et ne soit donc comptabilisé qu'une seule fois.

¹⁵⁹⁹ AN, 83aj/21. Dossier *Gau* Baden. DOF, *Gau* Baden, service culturel, *Rapport de juin 1944*, p. 2.

¹⁶⁰⁰ N'ont été retenus que les *Gaue* dont les archives contenaient le détail du nombre de sportifs par Foyer ou Amicale à savoir : Halle, Mecklenburg, Sudetenland, Bayreuth, Dantzig, Essen, Franken, Köln-Aachen, Markbrandenburg, München, Oberdonau, Oberschlesien, Ost-Hannover, Sachsen, Salzburg, Schleswig, Schwaben, Tirol, Westfalen-Nord, Westfalen-Süd.

est incomplet car il « ne comprend que les pratiquants actifs des Amicales et des Foyers officiellement contrôlés par la DOF ». Or, toujours selon lui, il existe « une foule de petits camps de 50 à 100 Français qui pratiquent également différents sports » pour lesquels il ne possède aucune donnée¹⁶⁰¹. Dans le rapport du Gau Markbrandenburg il est indiqué : « nombre de sportifs : 4000 (dans les clubs), 3000 environ dans les camps (non déclarés)¹⁶⁰² ». Le responsable du Gau Südetenland va jusqu'à faire apparaître deux séries de données : les effectifs qu'il a en sa possession, et ceux qui sont, selon lui vraisemblables : soixante boxeurs déclarés mais environ cent cinquante boxeurs réels. De même pour l'athlétisme, au lieu de six cent cinquante pratiquants inscrits, ce serait davantage mille requis qui pratiqueraient¹⁶⁰³. Les lettres des requis à leurs proches laissent par ailleurs entrevoir cette réalité. Employé à Königsberg, André Magnier écrit ainsi à une amie :

[...] en ce moment, il fait un temps superbe, et nous consacrons ces bons moments aux promenades ; bains et plonges dans les lacs sont au premier plan de nos distractions¹⁶⁰⁴.

Finalement, entre des témoignages très discrets, des rapports présentant des taux de pratiquants assez élevés, des chiffres censés spécifier le nombre de sportifs déclarés et l'existence de sportifs hors cadre institutionnel, il est bien difficile de circonscrire clairement combien de travailleurs ont pu être amenés à pratiquer. Les seules certitudes portent sur le nombre de sportifs, qui a augmenté en quelques mois, et sur la proportion de sportifs déclarés, qui approche les 15%.

Parmi eux, il convient de signaler la présence de quelques grands noms du sport français. Marcel Thévenet en fait partie¹⁶⁰⁵. Ce dernier débute l'haltérophilie en 1936, entraîné par Charles Reiss, par ailleurs entraîneur de Charles Rigoulot. En 1939, il bat le record de France de développé¹⁶⁰⁶ et participe à plusieurs rencontres internationales. Fait prisonnier en 1940, il est « transformé » en travailleur libre en juillet 1943. Grâce au soutien des responsables allemands de l'usine dans laquelle il est affecté, il peut reprendre l'entraînement. Selon ses propres dires, il approche très sérieusement deux records de France de poids Plume

¹⁶⁰¹ AN, 83aj/26. Dossier Gau Hessen- Nassau, *Situation des sports dans le Gau de Hessen-Nassau*, sd.

¹⁶⁰² AN, 83aj/26/ Dossier Gau Mark-Brandenburg. *Rapport n° 87 bis. Récapitulation*, 18 juillet 1944.

¹⁶⁰³ AN, 83aj/26. Dossier Gau Südetenland, *Rapports 87 et n° 87 bis*, 21 août 1944.

¹⁶⁰⁴ AN, F/9/3112. Rapport d'interception de courrier daté du 11 octobre 1944 pour une lettre postée le 20 juillet 1944 adressée par André Magnier à Mademoiselle Emilienne Bebin.

¹⁶⁰⁵ Dans les archives du Gau Pommern figure une lettre du délégué culturel Prévot adressée à la DOF dans laquelle le palmarès de M. Thévenet est présenté. (AN, 83aj/22. Dossier Gau Pommern, Lettre du délégué culturel Prévot à la DOF, 19 juillet 1944).

¹⁶⁰⁶ Cette information, présente dans les archives est corroborée par : Jean Dauven, *L'Encyclopédie des Sports*, Paris, Larousse, p. 274

lors de ses entraînements dans la firme¹⁶⁰⁷ et demande, de ce fait, à la délégation régionale du *Gau Pommern* d'organiser un gala au mois de septembre 1944 durant lequel ses performances seraient homologuées. Le délégué des sports de la DOF se dit particulièrement intéressé et précise qu'il entreprend immédiatement les démarches nécessaires auprès du *Reichsportführer*¹⁶⁰⁸. Aucune autre information ne figure dans les archives sur sa vie en tant que requis. A son retour d'Allemagne, il reprend une carrière internationale devenant recordman du monde de développé en 1947 et champion d'Europe poids coq en 1949¹⁶⁰⁹.

Commenter le taux de pratiquants sportifs français en Allemagne s'avère périlleux : comment comprendre et interpréter les chiffres sans outil de comparaison ? Un travail permet de dépasser au moins en partie cet obstacle épistémologique : l'enquête réalisée par Jacques Dourdin en 1942¹⁶¹⁰ sur les pratiques sportives des parisiens. L'échantillon retenu comprend quelques 3 530 personnes, parmi lesquels sont distingués ceux qui ont des enfants et ceux qui n'en ont pas (1000 adultes dit « parent », et mille adultes « non parent » ayant quitté l'école) et mille jeunes gens de moins de vingt-cinq ans. Parmi les adultes, plus de la moitié sont des femmes. Ils et elles ont été classés en quatre « classes sociales » : celle des individus riches, des bourgeois, des employés et ceux qui vivent dans le dénuement¹⁶¹¹. De sorte à comparer ce qui peut l'être et compte tenu des caractéristiques des requis, vont être pris en compte les résultats pour les hommes, adultes mais non parents puisqu'ils ne s'occupent pas d'enfants en Allemagne, principalement jeunes et des catégories C et D. Toutes catégories sociales confondues, cent quinze adultes hommes sur quatre cent soixante-six interrogés déclarent pratiquer un sport (soit 24,68%)¹⁶¹². Les résultats obtenus baissent quelque peu suivant la

¹⁶⁰⁷ Le document précise qu'il réalise régulièrement 92 kg 500 au développé alors que le record de France 1939 est de 87 kg 500. Il soulève par ailleurs 117 kg 500 à l'épaulé-jeté ce qui le rapproche du record de France de sa catégorie qui est de 118 kg 500.

¹⁶⁰⁸ AN, 83aj/22. Dossier *Gau Pommern*. Lettre de Marc Dugrès datée du 8 août 1944 adressée au responsable culturel du *Gau Pommern* : « *Ceci m'intéresse énormément et je vais me renseigner auprès du Reichsportführer sur les possibilités d'homologation de ses futures performances. Ne nous faisons pas d'illusions. Je doute fort que deux juges allemands se déplacent pour l'homologation* ».

¹⁶⁰⁹ Jean Dauven, *Encycopédie des sports*, op. cit., p. 274.

¹⁶¹⁰ Archives de l'INSEP. Jacques Dourdin, *Etude de l'état d'esprit de la population parisienne à l'égard de l'éducation Physique et des sports*, Paris, 3 volumes non paginés, Archives de l'INSEP, 1942, 1942.

¹⁶¹¹ Plus précisément, il est indiqué dans l'enquête : Catégorie « A » : « Gens riches » : revenus d'au moins 100 000 francs et plus. Possession d'un hôtel particulier ou d'un appartement luxueux. Recrutement de domestiques. Possession d'au moins une auto et d'un appareil de téléphone. Catégorie « B » : « Bourgeois » : revenus de 42 à 100 000 francs. Maison ou appartement confortable, maximum un domestique et une auto, un téléphone. Catégorie « C » : « Employés » : revenus de 10 à 42 000 francs. Petit maison modeste, habitation « à bon marché », pas de domestique, pas d'auto, pas de téléphone, assurés sociaux. Catégorie « D » : (pas de qualification) revenus de 0 à 10 000 francs, vivent dans un dénuement presque complet, ressources nulles ou infimes.

¹⁶¹² Archives de l'INSEP. Jacques Dourdin, *Etude de l'état d'esprit de la population parisienne à l'égard de l'éducation Physique et des sports*, tableau n° 8. Les gens pratiquent-ils le sport ? (en fonction du sexe).

classe sociale : 18,18% des adultes de la catégorie C et 13,11% de la catégorie D¹⁶¹³ pratiquent contre 28,28% pour la catégorie A. En tout état de cause, il semble donc bien que les taux de pratique repérés en Allemagne ne soient pas très différents de ceux mis en évidence lors de l'enquête à Paris. En d'autres termes, qu'il soit requis en Allemagne ou vivant à Paris, un jeune adulte de classe défavorisée possède les mêmes chances de pratiquer une activité sportive.

3.3.3.2 Une palette de choix plus étoffée

Lorsque les rapports précisent les différentes sections sportives qui sont ouvertes au sein de chaque groupement, il est possible de connaître la palette de choix que possèdent les travailleurs dans leur Foyer ou Amicale.

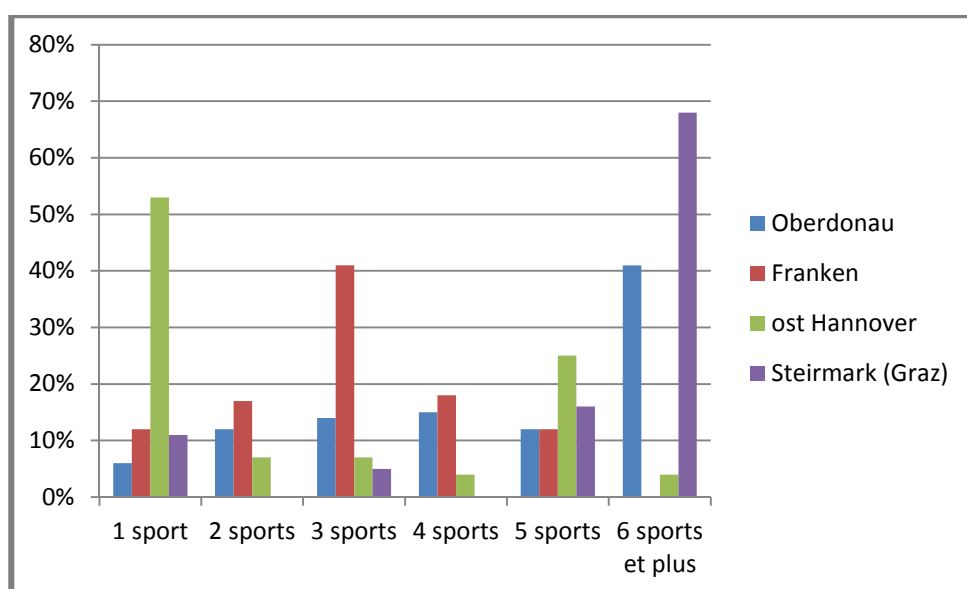


Figure 42 : Nombre de sports par groupements¹⁶¹⁴

Par rapport à 1943, une différence significative se dégage : le nombre de sports possibles augmente dans la majorité des groupements qui permettent en général au moins trois disciplines (football, athlétisme et une autre activité). A Franken, sur dix-huit groupements sportifs, douze proposent au moins trois APS, quatre en ouvrent deux, et seulement deux une seule.¹⁶¹⁵ A Oberdonau, vingt-huit des trente-quatre structures permettent la pratique d'au moins trois sports. La moitié d'entre elles, soit quatorze, ouvre plus de six sports à ses

¹⁶¹³ Sachant que dans les statistiques, les hommes et les femmes sont comptés.

¹⁶¹⁴ Graphique à lire de la façon suivante : 68% des groupements sportifs du Gau Steiermark proposent plus de six sports à leurs adhérents.

¹⁶¹⁵ AN, 83aj/26. Dossier Gau Franken. Rapport n° 87, 21 juillet 1944.

adhérents. Certes, tous les *Gaue* ne sont pas aussi favorisés. A Ost Hannover, le nombre de groupements mono-disciplinaire est encore effectivement important : quinze sur vingt-huit. Parallèlement, onze groupements ouvrent trois activités ou plus. Dans le *Gau* de Graz, treize des dix-neuf groupements ouvrent plus de six activités différentes.

3.3.3.3 Les femmes françaises en marge de ces évolutions

Comme le met en évidence Ulrich Herbert, les femmes françaises sont près de 43 000¹⁶¹⁶ en Allemagne. Même si elles ne représentent que 6,6% des travailleurs civils français et seulement 2% des 1 990 367 femmes étrangères dans le Reich¹⁶¹⁷, il semble toutefois intéressant d'étudier leurs pratiques corporelles de sorte à être en mesure d'effectuer, par rapport aux hommes, quelques comparaisons. Parmi les thèmes utilisés par la propagande pour motiver les femmes à partir travailler en Allemagne, la question des loisirs occupe d'ailleurs une place de choix. Dans une brochure intitulée *Gagner davantage, vivre mieux*, une page entière est consacrée aux distractions. Sur sept photos qui l'agrémente, trois mettent en scène des femmes qui se promènent (dans une ville, dans un square, au bord d'un lac), deux représentent des spectacles (ballet et cirque) et deux des baraques de vie spacieuses et propres : l'appel de la main-d'œuvre féminine par la promesse d'une vie culturelle riche est ici évident¹⁶¹⁸.



Figure 43 : Françaises en Allemagne¹⁶¹⁹

¹⁶¹⁶ Ulrich Herbert, *Fremdarbeiter- Politik und Praxis des « Ausländer-Einsatzes » in der Kriegswirtschaft des dritten Reich*, op. cit., p. 272. Ce dernier prend appui sur : *Der Arbeitseinsatz im Großdeutschen Reich* n° 11/12 v. 30. Dezember 1944.

¹⁶¹⁷ *Ibid.*

¹⁶¹⁸ AN, 72aj/2112. *Gagner davantage, vivre mieux*, imp. A.T.S Paris. Voir annexe n° 35. .

¹⁶¹⁹ AN, 72aj/2112. Fonds Gérard Sylvain.

Les photographies retrouvées dans le fonds Gérard Sylvain sont tout aussi parlantes : elles mettent en scène des femmes bien habillées, à l'allure distinguée, visitant le stade olympique, se reposant dans une salle commune, travaillant dans des conditions hygiéniques impeccables¹⁶²⁰.

Sur le plan logistique, la vie des travailleuses relève de trois cas de figure : soit elles sont rassemblées dans des camps spécifiques, soit elles vivent en nombre important dans un camp mixte, soit enfin, elles sont placées en petit groupe dans des camps d'hommes. Madame Sirgant, après avoir été logée avec vingt-deux autres Françaises dans une grande maison, est vite transférée en juin 1941 dans un petit camp de femmes de sept baraques qu'elle juge « *tout neuf et d'une grande propreté* ». Ce n'est que suite aux bombardements sur Berlin qu'elle se trouve dans un cantonnement mixte¹⁶²¹. Les archives du *Gau* Halle mentionnent l'existence de trois camps de femmes : le *Frauenlager* d'Halle où vivent cent soixante-seize femmes affectées à l'usine Siebel Flugzeugwerke, le *Frauenlager* de Merseburg¹⁶²² et le camp mixte du *Frauenlager* Marie IX qui compte cinquante-sept femmes travaillant pour l'IG-Farben. A propos de ce genre de structure, le Bureau Central de Renseignement Allié mentionne dans un article :

Un certain nombre de camps sont mixtes. Dans l'un d'eux, par exemple, les travailleurs signalent 300 femmes pour 1 000 ouvriers. Les baraques sont séparées, mais parfois les installations sanitaires sont communes¹⁶²³.

Pour les camps d'hommes accueillant quelques femmes, la promiscuité est plus importante car, comme le met en évidence Patrice Arnaud en s'appuyant sur le témoignage de Luc G. recueilli aux lendemains de la guerre par les services Frenay¹⁶²⁴, leurs chambres peuvent parfois se situer très proches de celles des hommes. Or, les descriptifs des *Gaue* laissent penser que cette situation est plutôt fréquente. Dans le *Gau* Westfalen-Süd par exemple, la localité d'Hagen compte en décembre 19 434 000 hommes et quarante femmes¹⁶²⁵, celle de Dortmund 6 000 hommes et vingt femmes, celle de Weter 1 160 hommes, vingt-cinq femmes. Autour de Bochum vivent 1 900 Français et seulement dix Françaises.

¹⁶²⁰ Les autres photos sont disponibles à l'annexe n° 36, p. 1483.

¹⁶²¹ AN, 83aj/35. Mme Sirgant, *Rapport sur la vie de camp* adressé à la DOF, 7 mars 1944.

¹⁶²² AN, 83aj/21. Dossier *Gau* Halle-Merseburg, 29 décembre 1943.

¹⁶²³ AN, F/9/3106. « Les travailleurs requis en Allemagne », *France politique*, 25 août 1943 réception : 15 septembre 1943, diffusion, 9 octobre 1943, p. 2.

¹⁶²⁴ Patrice Arnaud, *Les STO. Histoire des travailleurs requis en Allemagne nazie*, op. cit., p. 183. Ce dernier prend appui sur : AC, *Gau* Wien, Interrogatoire de Luc G par les services Frenay.

¹⁶²⁵ AN, 83aj/23. Dossier *Gau* de Westfalen-Süd, courrier du délégué adjoint pour Westfalen-Süd, Jean Martin, adressé à la DAF à l'attention de Monsieur Brière le 9 décembre 1943, accompagné de fiches d'amicales.

L'étude des organigrammes de la DOF montre que les travailleuses ne sont pas ignorées des services français : une femme est associée à la DOF en tant que « déléguée féminine »¹⁶²⁶. Leur voix est censée porter jusqu'aux délégués régionaux par le biais d'adjointes en charge de la main-d'œuvre féminine¹⁶²⁷. Sur le plan institutionnel, une *Verbindungsfrau* est nommée, selon les directives données par E.A Boulard dès lors que le groupe de femmes compte plus de vingt membres¹⁶²⁸. Elle remplit alors les mêmes fonctions que ses homologues masculins et son nom doit être connu des services français et allemand. Dans les faits, seuls, *a priori*, huit *Gaue* sont pourvus d'adjointes durant l'année 1944¹⁶²⁹ alors que beaucoup en sont demandeurs. A en croire G. Bruneton :

Ce travail fut extrêmement difficile et incomplet en raison de la quasi-impossibilité de trouver dans ces camps des femmes compétentes et sérieuses susceptible de devenir déléguées¹⁶³⁰.

Le délégué régional de Westfalen-Süd, Gérard Douru, en fait la demande expresse dans un rapport datant de mars 1944¹⁶³¹. Malheureusement les archives ne permettent pas de savoir s'il a, ou non, obtenu satisfaction. En ce qui concerne les déléguées de camp, certaines semblent effectivement avoir été en poste. Mme Sirgant signe par exemple un témoignage qu'elle adresse à la DOF en tant que « déléguée »¹⁶³² en mars 1944. Deux des trois camps de femmes du *Gau* Halle possèdent leur représentante féminine : *Frauenlager* Marie IX avec Simone Jacquet, Halle avec Jacqueline Nansard. Les vingt-six femmes du *Frauenlager* de Merseburg n'ont par contre pas de déléguée¹⁶³³.

Si, l'organisation féminine possède quelques points communs avec celle des hommes, l'étude des pratiques sportives des travailleuses laisse entrevoir une toute autre réalité : leur probable exclusion des loisirs organisés par la communauté française. En analysant minutieusement tant les rapports sportifs que les comptes rendus mensuels ou encore les descriptifs des Amicales ou des Foyers, et ce pour tous les *Gaue*, il n'est en effet possible de parvenir qu'à un seul constat : les archives demeurent sur ce sujet presque muettes. Dans le

¹⁶²⁶ *Ibid.*

¹⁶²⁷ AN, 83aj/35. E.A Boulard, *Observations sur la question de la main d'œuvre féminine française*, note pour Mr. Mall, sd

¹⁶²⁸ AN, 83aj/35. E.A Boulard, *Observations sur la question de la main d'œuvre féminine française*, note pour Mr. Mall, sd.

¹⁶²⁹ Elles ont été affectées à Nürnberg, Berlin, Wien, Stuttgart, München, Kiel, Weimar, Dresden. (AN, 83aj/35. E.A Boulard, *Observations sur la question de la main d'œuvre féminine française*, note pour Mr. Mall, sd).

¹⁶³⁰ Gaston Bruneton, « Travailleurs français en Allemagne », in *La vie en France sous l'Occupation*, op. cit., p. 244.

¹⁶³¹ AN, 83aj/23. Dossier *Gau* Westfalen-Süd. Gérard Douru, *Activités générales au cours du mois de mars, 30 mars 1944*, p. 2.

¹⁶³² AN, 83aj/35. Mme Sirgant, *Rapport sur la vie de camp* adressé à la DOF, 7 mars 1944.

¹⁶³³ AN, 83aj/21. Dossier *Gau* Halle-Merseburg, 29 décembre 1943.

Gau Halle où vivent entre sept cent treize et mille cinq cents femmes¹⁶³⁴, la seule trace de pratique culturelle retrouvée est celle de la réception de douze maillots de bain féminin¹⁶³⁵. Aucun document ne mentionne de pratiques, quelles qu'elles soient. Le *Rapport n° 87* ne mentionne aucune Amicale ni aucun Foyer dans les camps de femmes précédemment cités. Aucun groupement sportif n'est en outre mentionné¹⁶³⁶. Dans le *Gau* Hamburg, malgré le fait que le rapport soit très détaillé, aucune mention n'est faite de présence féminine dans aucune des cinq grandes Amicales¹⁶³⁷. Le même constat se renouvèle pour le *Gau* München.¹⁶³⁸ En étudiant les noms des responsables de groupement sportif¹⁶³⁹, il est d'ailleurs possible de constater que les femmes n'occupent pas ce registre de poste. Dans le *Gau* Köln-Aachen par exemple, le *Rapport n° 87* d'août 1944 fait état de vingt-sept groupements, tous placés sous la responsabilité d'un homme¹⁶⁴⁰. Les mêmes conclusions se retrouvent au regard du descriptif des groupements du *Gau* Mainfanken¹⁶⁴¹, comme dans celui d'Ost-Hannover¹⁶⁴². Pommern ne déroge pas à cette règle : il n'y a aucune femme responsable d'un des onze groupements sportifs du *Gau*¹⁶⁴³. A Sachsen, aucun nom de femme n'apparaît à la tête des cent douze groupements sportifs. Pourtant 2 420 femmes y sont recensées. Pour les *Gaue* de Berlin¹⁶⁴⁴ et Mark-Brandenburg¹⁶⁴⁵ dans lesquels les femmes sont concentrées, il n'est malheureusement pas possible de conclure sur ce point car aucune indication ne permet d'identifier le sexe des dirigeants.

Comment interpréter cette absence ? Les femmes sont-elles totalement intégrées au sport masculin au point de ne pas être différenciées dans les statistiques ? L'hypothèse semble peu vraisemblable. En effet, certains *Gaue* mentionnant tout de même dans leurs rapports l'existence de cellules de femmes, il paraît plus juste de croire que dans la très grande

¹⁶³⁴ Selon le document renseigné l'Office de statistique du Reich, elles seraient 713 à vivre dans le *Gau* (Office de statistique du Reich n° 1112, daté de septembre 1944 figurant dans l'ouvrage d'Helga-Elisabeth Bories-Sawala, annexe 1.1). La DOF avance le chiffre de 1 000 personnes une année plus tôt (AN, 83aj/21. Dossier *Gau* Halle-Merseburg, 20 décembre 1943), tandis qu'un autre document fait lui état de 1500 femmes (AN, 83aj/18. DOF, service intendance, questionnaire Halle-mersenburg, 21 avril 1944).

¹⁶³⁵ AN, 83aj/21. Dossier *Gau* Halle. *Matériel. Réception*, 1^{er} septembre 1944.

¹⁶³⁶ AN, 83aj/26. Chemise *Gau* Halle, Alix Caillet, *Rapport n° 87*, 25 juillet 1944

¹⁶³⁷ AN, 83aj/26. Dossier *Gau* Hamburg, *Rapport n° 87*, 11 avril 1944.

¹⁶³⁸ AN, 83aj/26. Dossier *Gau* München, *Rapports n° 87 et 87 bis*, 1^{er} août 1944.

¹⁶³⁹ Pour les rapports dans lesquels le prénom ou le titre (Mr, Mme, Melle) est indiqué.

¹⁶⁴⁰ AN, 83aj/26. Dossier *Gau* Köln-Aachen. Monsieur Chatel, *Rapport n° 87*, 31 août 1944.

¹⁶⁴¹ AN, 83aj/26. Dossier *Gau* Mainfranken, M. Rykaert. *Rapport n° 87*, 25 juillet 1944.

¹⁶⁴² AN, 83aj/26. Dossier *Gau* Ost-Hannover, J. Latour, *Rapport n° 87*, 25 juillet 1944.

¹⁶⁴³ AN, 83aj/26. Dossier *Gau* Pommern, *Rapport n° 87*, sd.

¹⁶⁴⁴ A lui seul, le *Gau* de Berlin accueille 1/5 des Françaises, avec 8 781 femmes selon l'Office de statistique du Reich n° 1112, daté de septembre 1944 figurant dans l'ouvrage d'Helga-Elisabeth Bories-Sawala (annexe n° 1.1).

¹⁶⁴⁵ 1 513 femmes françaises sont comptabilisées dans ce *Gau* selon l'Office de statistique du Reich n° 1112, daté de septembre 1944 figurant dans l'ouvrage d'Helga -Elisabeth Bories-Sawala (annexe n° 1.1).

majorité des cas, le sport féminin institutionnalisé et géré par les communautés françaises n'existe tout simplement pas. Quelques rares traces de pratiques et d'organisation figurent dans les archives. Un groupement sportif féminin de vingt-quatre adhérentes fonctionne sous la conduite d'une femme dans le *Frauenlager* Geesthacht à Lüneberg¹⁶⁴⁶. Une « *section féminine* » existe dans la grande Amicale de Wien¹⁶⁴⁷ et deux noms de femmes apparaissent comme responsables de sections, l'une pour la section féminine, la seconde pour la natation¹⁶⁴⁸. Deux équipes de basket qui, ensemble, regroupent vingt adhérentes¹⁶⁴⁹ sont déclarées dans le *Gau* Sachsen. Dans le *Gau* d'Hessen Nassau, enfin, le « *groupe féminin* » de la grande Amicale d'Armstadt, forte de neuf cent soixante adhérents¹⁶⁵⁰, a accès à la salle de loisir un soir par semaine¹⁶⁵¹.

A travers les demandes de matériel sportif faites par les délégués, il est possible d'en connaître un peu plus sur les pratiques corporelles féminines. Ici, deux remarques s'imposent : d'une part les commandes se condensent sur les maillots de bain, d'autre part, elles sont, la plupart du temps, dérisoires compte tenu du nombre de travailleuses dans le *Gau*. Celui de Westfalen-Süd¹⁶⁵² est ainsi destinataire de cinq maillots de bain de femmes¹⁶⁵³. Le délégué régional du *Gau* Danzig s'inquiète quant à lui de ses commandes et écrit en juillet 1944 : « *De même les maillots de bain pour femmes dont vous m'aviez pourtant promis l'envoi de 40 ne sont pas encore arrivés*¹⁶⁵⁴. ». Le *Gau* Moseland réclame lui aussi des maillots de bain réglementaires pour hommes et femmes¹⁶⁵⁵. Celui de Mecklenburg (trois cent soixante et onze femmes) est le seul à faire une demande de trente shorts féminins¹⁶⁵⁶. Si les femmes s'adonnent à des pratiques corporelles, il semble que ce soit en dehors des groupements sportifs. La baignade est en effet possible dès lors qu'elles habitent près d'un lac ou d'une rivière. Mme Sirgant se souvient d'ailleurs de son premier été à Berlin. Elle écrit : « *Plus tard*

¹⁶⁴⁶ 83aj/26. Dossier *Gau* Schleswig Holstein. *Rapport n° 87*, 20 juillet 1944.

¹⁶⁴⁷ 1 977 femmes françaises vivent dans ce *Gau*. selon l'Office de statistique du Reich n° 1112, daté de septembre 1944 figurant dans l'ouvrage d'Helga -Elisabeth Bories-Sawala (annexe n° 1.1).

¹⁶⁴⁸ AN, 83aj/23. Dossier *Gau* Wien, R. Marchand, *Rapport décembre*, décembre 1944.

¹⁶⁴⁹ AN, 83aj/26. Dossier *Gau* Sachsen, *Rapport n° 87 bis*, 25 août 1944.

¹⁶⁵⁰ AN, 83aj/21. Dossier *Gau* Hessen-Nassau. Rapport de visite de l'Amicale de Darmstadt 26 avril 1944, 22 mai 1944.

¹⁶⁵¹ AN, 83aj/21. Dossier *Gau* Hessen Nassau, Réunion du groupe sportif de l'Amicale de Darmstadt, 11 mai 1944, p. 2.

¹⁶⁵² Le *Gau* compte 432 femmes. (Office de statistique du Reich n° 1112, daté de septembre 1944 figurant dans l'ouvrage d'Helga -Elisabeth Bories-Sawala, annexe 1.1).

¹⁶⁵³ AN, 83aj/23. Dossier au Westfalen-Süd, Lettre de Marc Dugrès adressée au délégué régional de Westfalen-Süd, 20 septembre 1944

¹⁶⁵⁴ AN, 83aj/21. Dossier *Gau* Danzig, rapport mensuel, 3^{ème} partie, sports, 28 juillet 1944.

¹⁶⁵⁵ AN, 83aj/26. *Gau* Moseland, Lettre de Maurice Le Granché, responsable de la délégation à la DOF, 20 mars 1944

¹⁶⁵⁶ AN, 83aj/26. Dossier *Gau* Mecklenburg. Demande de matériel sportif pour les communautés culturelles du *Gau*, 20 juillet 1944.

avec les beaux jours nous allions dans la banlieue berlinoise qui est si jolie en été et nous fréquentions assidûment les plages ».

Outre les plaisirs de l'eau, les promenades - en ville ou en pleine nature - constituent la seconde forme de pratique envisageable. Régina Wallet décrit ainsi dans son ouvrage une visite de Berlin¹⁶⁵⁷, des promenades dans les campagnes du Thüringen¹⁶⁵⁸ les week-ends.

Comprendre la rareté des pratiques corporelles des Françaises en Allemagne nécessite de s'interroger sur l'existence de ces dernières en France. Sur ce point, s'il est vrai que les sports comme l'éducation physique ne sont guère généralisés, l'entre-deux-guerres constitue tout de même une période durant laquelle les femmes trouvent peu à peu le chemin des salles de gymnastique, voire même celui des stades, et ce, même si des débats importants¹⁶⁵⁹ divisent les spécialistes masculins¹⁶⁶⁰. Créé en 1919, le *Rayon Sportif Féminin* - branche féminine du sport catholique - « compte à la veille de la 2^{de} Guerre mondiale un effectif de 60 000 gymnastes »¹⁶⁶¹. S'appuyant sur un travail mené par Martine Mathieu¹⁶⁶², Laurence Munoz avance l'idée selon laquelle le RSF participe largement, grâce aux actions entreprises par sa secrétaire nationale Marie-Thérèse Eyquem¹⁶⁶³, à la diffusion des pratiques sportives sur tout le territoire¹⁶⁶⁴. Autre mouvement affinitaire, les fédérations du Sport ouvrier- la Fédération Sportive du Travail (FST) et l'Union des Sociétés Sportives et Gymniques du Travail (USSGT)- s'ouvrent aux ouvrières au début des *Années folles*. Même si, comme le montre Marianne Amar¹⁶⁶⁵, les pratiques restent très discrètes jusqu'au milieu des années 30 compte

¹⁶⁵⁷ Régina Wallet, *J'aimais un prisonnier*, Paris, Editions André Bonne, 1953, p. 187-188.

¹⁶⁵⁸ *Ibid.*, p. 196-197.

¹⁶⁵⁹ Ces débats sont notamment explorés par Nicole Dechavanne : Nicole Dechavanne, « Les revendications féminines : traitement égalitaire et reconnaissance des différences » in Pierre-Alban Lebecq, *Sports, éducation physique et mouvements affinitaires au XX^e siècle. Tome 2. Valeurs affinitaires et sociabilité*, Paris, L'Harmattan, 2004, p.163-174.

¹⁶⁶⁰ Thierry Terret, « Sport et genre (1870-1945) » in Philippe Tétart, *Histoire du sport en France du Second Empire au régime de Vichy*, Paris, Vuibert, 2007, p. 355-376.

¹⁶⁶¹ Laurence Munoz, « Le Rayon Sportif Féminin de l'éducation physique aux sports (1937-1967) », in Jean Saint-Martin, Thierry Terret, *Sport et genre. Volume 3 : Apprentissage du genre et institutions éducatives*, Paris, L'harmattan, 2005, p. 151.

¹⁶⁶² Martine Mathieu, *Le rayon Sportif Féminin, Contribution à l'histoire de la naissance et de l'évolution du sport féminin catholique en France de 1919 à 1945*, Mémoire de maîtrise en Sciences de l'Education, Université de Provence, Aix-Marseille I, décembre 1984.

¹⁶⁶³ A propos du parcours de M.T Eyquem, appelée à prendre de hautes fonctions sous le Gouvernement de Vichy, voir : Florys Castan Vicente, *Marie-Thérèse Eyquem, Du sport à la politique*, Paris, Ours, 2009.

¹⁶⁶⁴ Laurence Munoz, « Le Rayon Sportif Féminin de l'éducation physique aux sports (1937-1967) », *op. cit.*, p. 151

¹⁶⁶⁵ Marianne Amar, « « La sportive rouge » (1923- 1939). (Pour une histoire des femmes au sein du sport ouvrier français) », in Pierre Arnaud, *Les origines du sport ouvrier en Europe*, Paris, L'Harmattan, 1994, p. 167-191.

tenu du « *familialisme ouvrier* »¹⁶⁶⁶, la fusion des deux fédérations et la création de la Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT) en 1934 permettent aux activités féminines de connaître une nouvelle dynamique. Plus de cent vingt clubs et sections féminines sont ainsi recensés en 1937. Née sous le sigle de l'Union Française des Sociétés de Gymnastique Féminine (UFSGF) en 1912, une autre fédération concourt au développement de pratiques spécifiques aux femmes : la Fédération Française Féminine de Gymnastique et d'éducation Physique¹⁶⁶⁷. Offrant à ses adhérentes « *une approche modérée, hygiénique, eugénique et esthétique de l'activité physique* »¹⁶⁶⁸ plébiscitée à la fin des années 1920, la fédération compte plus de cinq cents sociétés en 1928¹⁶⁶⁹. Les sports de compétition, même s'ils sont l'objet de toutes les critiques, ne sont pas absents de cet univers des pratiques corporelles féminines. La fondation de Fédération des Sociétés Féminines Sportives de France (FSFSF) sous la conduite d'Alice Milliat¹⁶⁷⁰ en 1918 en est la preuve. La création au sein des fédérations sportives de sections féminines sonne le glas du mouvement initiée par celle-ci, mais offre aux sportives en herbe des nouvelles opportunités. S'appuyant sur une publication de *L'Echo Sportif du Travail*, Marianne Amar¹⁶⁷¹ souligne bien qu'au début des années 1930, les effectifs des fédérations officielles se renforcent, puisant, pour ce faire, dans toutes les catégories sociales, notamment les employées de bureau, les vendeuses, les cousettes¹⁶⁷². Sachant que les femmes volontaires pour partir en Allemagne quittent progressivement le sol français entre 1941 et 1943, les modifications du paysage sportif français sous le Gouvernement de Vichy ne peuvent, en outre, être passées sous silence. Or, celles-ci se caractérisent par un volontarisme important de développement des pratiques sportives féminines. Sans entrer dans les considérations idéologiques sous-jacentes, il semble important ici de souligner l'ampleur même de cette tendance. Qu'il s'agisse de l'athlétisme, de la natation, du basket ou du volley, les pratiques sportives « adaptées » aux femmes connaissent une véritable progression, amenant à ce qu'en 1943 la France compte quelques 3 700

¹⁶⁶⁶ *Ibid.*, p. 180.

¹⁶⁶⁷ Comme le met en évidence T. Terret, le sigle UFSGF disparaît en 1920, remplacé par celui de FFFGS, Fédération féminine Française de Gymnastique et de Sport. Les pressions conservatrices de l'après-guerre conduisent l'institution à changer de nom en 1922 pour devenir Fédération Française Féminine de Gymnastique et d'Education Physique. (Thierry Terret, « Sport et genre 1870-1945 », *op. cit.*, p. 367).

¹⁶⁶⁸ *Ibid.*

¹⁶⁶⁹ Chiffre cité par Thierry Terret, *Ibid.*, p. 368, en référence à *L'Auto*, 24 novembre 1928.

¹⁶⁷⁰ Voir à ce propos : André Drevon, *Alice Milliat. La passionaria du sport féminin*, Paris, Vuibert, 2005.

¹⁶⁷¹ Marianne Amar, « « La sportive rouge » (1923- 1939). (Pour une histoire des femmes au sein du sport ouvrier français) », *op. cit.*, p. 181.

¹⁶⁷² Pour que le panorama soit complet, il faut en outre ajouter les activités mises en place par G. Hébert, ou encore celles organisées par la Ligue Française d'Education Physique.

associations qui accueillent 26 700 pratiquantes¹⁶⁷³. Enfin, sachant que la majorité des femmes volontaires provient de Paris, la comparaison avec l'enquête de Dourdin¹⁶⁷⁴ peut s'avérer riche : 11,99% des femmes adultes (64 femmes sur 534) disent pratiquer une activité sportive en 1942¹⁶⁷⁵.

Une seule conclusion s'impose : si les femmes sont encore largement sous-représentées dans la sphère sportive avant-guerre, il n'en demeure pas moins vrai qu'une tendance d'accès aux pratiques, certes le plus souvent hygiéniques et raisonnées, s'enclenche et se développe. Ce phénomène n'est, par contre, pas transféré en Allemagne. Alors que les hommes se reconstruisent, autant que faire se peut, un environnement ressemblant à celui qu'ils ont quitté, les femmes ne (re)trouvent pas de distraction prophylactique bien qu'elles soient pour la plupart jeunes et qu'elles n'ont normalement pas de charges familiales à assumer.

Elles ne profitent en outre pas d'une éventuelle acculturation aux pratiques sportives et/ou hygiéniques féminines allemandes alors même que ces dernières sont bien plus développées qu'en France. Dans la logique nazie, les missions d'une femme allemande dépassent en effet la simple obligation d'enfanter pour s'étendre, comme le démontre clairement Gisela Bock¹⁶⁷⁶, à toutes causes pouvant servir la nation. Dans ce cadre, posséder un corps sain, beau, utile est une obligation que l'Etat entend favoriser en encadrant les pratiques corporelles des femmes de leur plus tendre enfance jusqu'à un âge avancé. Alors que les fondements mêmes de « l'ordre masculin »¹⁶⁷⁷ sont renforcés, les femmes accèdent ainsi à toute une gamme de pratiques corporelles : enfant, à travers l'éducation physique obligatoire et les activités des antennes féminines¹⁶⁷⁸ de la jeunesse hitlérienne, adulte au sein de la DAF ou des clubs sportifs. Sur leur lieu de travail, les ouvrières allemandes peuvent en effet, comme les hommes, prendre une *Sportkarte* qui leur donne la possibilité de pratiquer la gymnastique matinale, de participer aux cours de natation, et à ceux, très prisés d'« Hausfrau Gymnastik »¹⁶⁷⁹, ou encore les exercices gymniques « pour mère et enfant »¹⁶⁸⁰.

¹⁶⁷³ Jean-Louis Gay-Lescot, *L'Education Générale et Sportive de l'Etat français de Vichy (1940-1944)*, op. cit., p. 369. L'auteur se réfère à : *Stades* n° 2, février 1944.

¹⁶⁷⁴ Archives de l'INSEP. Jacques Dourdin, *Etude de l'état d'esprit de la population parisienne à l'égard de l'éducation Physique et des sports*, op. cit.

¹⁶⁷⁵ *Ibid.*, Tableau n° 8. Les gens pratiquent-ils le sport ?(en fonction du sexe).

¹⁶⁷⁶ Gisela Bock, « Le nazisme. Politiques sexuées et vie des femmes en Allemagne », in Françoise Thébaud (dir.), *Histoire des femmes en Occident, tome V, Le XX^e siècle*, Paris, Perrin, 2002, p. 233-266.

¹⁶⁷⁷ En référence à un chapitre de l'ouvrage de Rita Thalmann, *Etre femme sous le III^e Reich*, Paris, Robert Laffont, 1982, p. 65-98.

¹⁶⁷⁸ Il s'agit des *Jungmädel* pour les jeunes filles de 10 à 14 ans et des *Bund Deutscher Mädels* pour les jeunes filles de 14 à 21 ans.

¹⁶⁷⁹ Gymnastique pour femmes au foyer.

¹⁶⁸⁰ Hajo Bennett, « Nationalsozialistischer Volkssport bei « Kraft durch Freude », *Stadion*, op. cit., p. 108.

Les femmes françaises restent, *a priori*, symptomatiquement éloignées des sports en tant que pratiquantes. En est-il de même en ce qui concerne les spectacles sportifs ? Il est difficile de répondre à une telle question compte tenu de l'extrême pauvreté des témoignages écrits publiés après-guerre¹⁶⁸¹, voire même comme le précise Helga-Elisabeth Bories-Sawala des témoignages oraux¹⁶⁸². Si les rapports des délégués mentionnent souvent la présence d'un public nombreux aux différents événements sportifs, rien ne permet de déterminer le sexe des spectateurs concernés. A en croire le rapport établi par Madame Sirgand, les rencontres de football masculines sont appréciées tant par les hommes que par les femmes une fois la journée de travail terminée¹⁶⁸³. Ce faisant, il apparaît aussi à la lecture des archives qu'elles sont loin d'être les bienvenues dans les lieux de rassemblement des Français. Les témoignages mettent en avant soit leur éviction des lieux communautaires, soit la désertion de ces derniers par les hommes quand elles sont présentes. Le responsable d'une Amicale du *Gau* de Düsseldorf écrit à sa hiérarchie :

Il est regrettable de constater à ce sujet que la tenue, la conduite et la conversation de la plus grande partie des françaises résidant à Wuppertal laisse rêveur et incite l'élément masculin à se tourner vers d'autres lieux¹⁶⁸⁴.

Eugène Laurin, requis vivant dans le camp mixte du *Frauenlager* IX de Bitterfeld évoque l'existence d'une Amicale non loin de leur camp, mais les hommes « *ne tiennent pas à avoir des françaises dans leur groupe*¹⁶⁸⁵ ». A l'inverse dans un témoignage sur l'Amicale de Vienne, on apprend que celle-ci est jugée « *surtout fréquentée par 5 à 600 femmes presque « femmes de mœurs légères* »¹⁶⁸⁶. » Même si ce chiffre s'avère peu probable, les propos laissent entrevoir le dédain que les Français expriment à l'égard de leurs consœurs. Ces jugements sévères dépassent malheureusement l'échelle d'un camp ou d'un *Gau* : ils concernent la grande majorité des Français. Pour preuve, il suffit de mentionner l'exposé réalisé par Madame Lacroix lors d'une grande réunion de délégués à Berlin en octobre 1944

¹⁶⁸¹ Patrice Arnaud et Helga-Elisabeth Bories-Sawala précisent combien les témoignages écrits sont rares et n'en citent que deux : celui d'Odette Chambroux, *L'exilée*, Paris, Monedieres, 1990 et celui de Juliette Gouplet, *Les cahiers de sœur Gertrude- Oder-Neisse 43-Volontaire pour la Relève*, Aurillac, Edition du Centre, 1971. (Patrice Arnaud, Helga-Elisabeth Bories Sawala, « Les Français et Françaises volontaires pour le travail en Allemagne : recrutement et dimensions statistiques. Images et représentations, mythes et réalités », *op. cit.*, p. 125.

¹⁶⁸² Lors de ses travaux de thèse, Helga-Elisabeth Bories-Sawala précise que toutes les démarches entreprises pour entrer en contact avec des femmes volontaires pour le travail sont restés vains. (Helga-Elisabeth Bories Sawala, *Dans la gueule du loup*, *op. cit.*, p. 228.)

¹⁶⁸³ AN, 83aj/35. Mme Sirgand, *Rapport sur la vie de camp* adressé à la DOF, 7 mars 1944.

¹⁶⁸⁴ AN, 83aj/21. Dossier *Gau* Düsseldorf. Lettre d'Edmond Bodin, responsable de l'amicale de Wuppertal adressée à Monsieur Fargeau, délégué régional du *Gau* Düsseldorf, 7 août 1944.

¹⁶⁸⁵ AN, 83aj/21. Dossier *Gau* Halle-Merseburg. Lettre manuscrite d'Eugène Laurin adressée à la DOF datée du 5 août 1944.

¹⁶⁸⁶ AN, F/9/3106. Conditions de vie des travailleurs français au camp de Stratof, début janvier 1944, p.2.

ayant pour titre : « *Les femmes françaises travaillant en Allemagne ne sont pas intéressantes*¹⁶⁸⁷. »

3.3.4 Des pratiques diversifiées et davantage encadrées

3.3.4.1 Une répartition plus diversifiée par rapport à 1943

L'analyse de la répartition des pratiquants par discipline montre que l'augmentation de pratiquants, si elle ne bouleverse pas fondamentalement la répartition par APS, laisse tout de même apparaître une diversification des pratiques. Comme l'année précédente, le football conserve une place hégémonique regroupant à lui-seul 30% des sportifs. Pour autant, le pourcentage a diminué de 10 points par rapport à l'année 1943, laissant supposer quelques évolutions. Parmi elles, la natation connaît une évolution assez importante, passant de 3 à 10% des sportifs. Il convient toutefois de souligner que cette pratique, loin d'être régulière, est concentrée sur les quelques semaines d'été comme le prouve cet extrait rédigé par le responsable des sports du *Gau Schwaben* en août 1944 :

Autre support qui eut un réel succès pendant les trois semaines de beau temps que la Providence daigna nous accorder : la natation¹⁶⁸⁸.

Georges-Charles Demay confirme cette tendance dans son témoignage, précisant s'être lui-même rendu durant les beaux jours sur la plage de Tegelort, accompagné d'un ami qui profite de ce temps libre pour apprendre à nager¹⁶⁸⁹. L'athlétisme reste une activité centrale des requis et intéresse, en 1944, 20% des pratiquants déclarés. Le basket continue d'attirer un nombre assez important de sportifs. En plus de ces activités, apparaissent de multiples autres disciplines qui n'intéressent par contre qu'un petit nombre de sportifs : le jeu de paume compte dix-huit adeptes dans le *Gau Westfalen-Nord*¹⁶⁹⁰, l'aviron quatre-vingts sportifs du *Gau Oberdonau*¹⁶⁹¹. Dans le *Gau Schleswig-Holstein*, trois équipes de camping se sont formées pour aller découvrir la région¹⁶⁹². La grande Amicale de Berlin reflète parfaitement cette tendance générale. Celle-ci compte quatre-vingt-cinq équipes de football, cinq équipes

¹⁶⁸⁷ AN, 83aj/21. Dossier *Gau Berlin*, *Rapport de monsieur Bordier concernant la réunion des délégués ouvriers du Gau de Berlin*, 3 octobre 1944

¹⁶⁸⁸ AN, 83aj/21. Dossier *Gau Schwaben*. Jean Esterlin, *Rapport mensuel d'activité de la délégation régionale d'Augburg*, août 1944, p. 3.

¹⁶⁸⁹ Georges-Charles Demay, *Le travailleur sans histoires*, op. cit., p. 167.

¹⁶⁹⁰ AN, 83aj/26. Dossier *Gau Westfalen-Nord*, *Gau West-falen Nord*, 9 août 1944.

¹⁶⁹¹ AN, 83aj/26. Dossier *Gau Oberdonau Rapports n° 87*, 19 août 1944.

¹⁶⁹² AN, 83aj/22. *Gau de Schleswig-Holstein*, lettre du délégué du *Gau* à la DOF, service culturel, le 26 juillet 1944.

de rugby, quinze de basket, une section escrime, une autre de lutte – catch - boxe, des pratiquants en athlétisme, en marche, ainsi que des nageurs¹⁶⁹³.

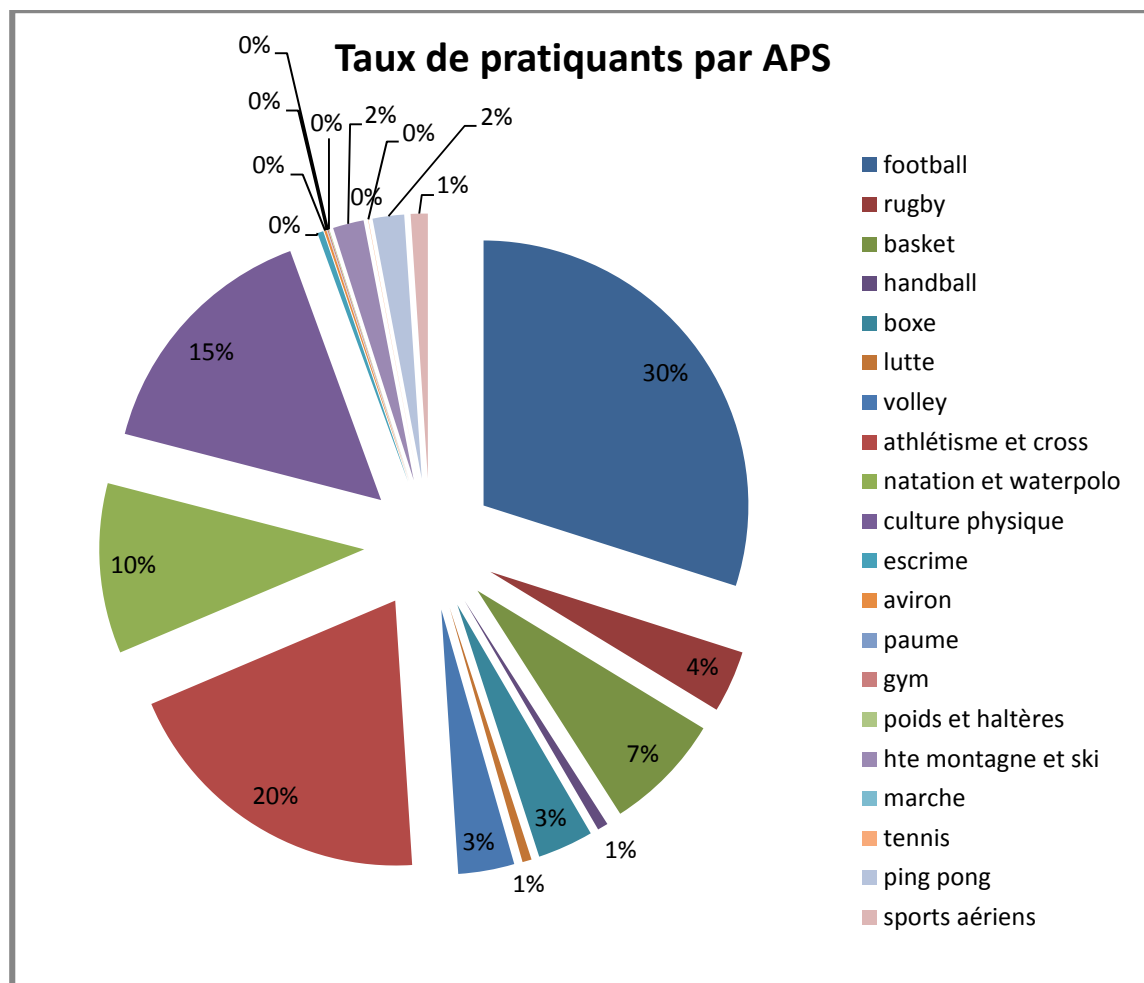


Figure 44: Répartition des sportifs par activité¹⁶⁹⁴

Dans chaque *Gau*, cette tendance générale se retrouve même si chacun possède ses propres spécificités. Seuls le Südetenland¹⁶⁹⁵ et le Tirol s'écartent véritablement de ce schéma classique¹⁶⁹⁶. Dans ces deux cas en effet, le football n'est plus l'activité principale : dans le Südetenland, il est supplanté par l'athlétisme, dans le Tirol par les activités de montagne.

¹⁶⁹³ AC, 27 P 795. Chemise *Gau* Berlin. Rapport de Jacques Janin remis au Ministère des Prisonniers de guerre, déportés et réfugiés, 21 août 1945.

¹⁶⁹⁴ L'étude porte sur 25 *Gaue* et s'appuie sur les rapports 87bis rédigés à partir du mois de juillet 1944 par les responsables sportifs : Bayreuth, Dantzig, Essen, Franken, Halle, Hessen-Nassau, Köln, Kurhessen, Markbrandenburg, Mecklenburg, Mainfranken, Niederdonau, Oberdonau, Oberschlesien, Sachsen, Salzburg, Schleswig, Schwaben, Graz, Süd Hannover, Sudetenland, Tirol, Weser-Ems, Westfalen-Nord, Westfalen-Süd. L'ensemble des données chiffrées figure dans : AN 83aj/26.

¹⁶⁹⁵ AN, 83aj/26. Dossier *Gau* Südetenland. *Rapports n° 87 et 87b* envoyé à Monsieur le directeur du service culturel, section sport, le 21 août 1944.

¹⁶⁹⁶ Voir annexe n° 37. Répartition des pratiquants dans les *Gaue* de Südetenland et de Tirol, 1484.

3.3.4.2 *Entre transposition des pratiques antérieures et découverte de nouvelles activités, le cas du football, de l'athlétisme et de la montagne*

Les analyses statistiques font du football le « sport roi » des requis et ce tant en 1943 qu'en 1944. Au total, il concerne 17 418 individus dans les vingt-cinq *Gaue* étudiés à l'été 1944, soit 6% des travailleurs français. La quasi-totalité des groupements sportifs possède au moins une équipe de football, parfois deux ou trois suivant le nombre d'adhérents. Dans le *Gau* Bayreuth par exemple, toutes les Amicales et Foyers qui ont une section sportive ont au moins une équipe de football. Celle d'Amberg en comptabilise cinq, pour cent quatre-vingts sportifs ; à Regensburg si douze équipes s'affrontent¹⁶⁹⁷, près de quatre cents travailleurs pratiquent le football. Dans le *Gau* Ost-Hannover aussi, toutes les Amicales, comme tous les Foyers, possèdent au moins une équipe de football. Le Foyer KdF Stadt en compte sept à l'été 1944¹⁶⁹⁸.

Expliquer cette prééminence du ballon rond par rapport aux autres sports ne peut se faire sans considérer la vie antérieure des requis. Ce qui valait pour les prisonniers de guerre¹⁶⁹⁹ se retrouve aussi pour les travailleurs forcés : ils ont baigné durant l'entre-deux-guerres dans une culture corporelle au sein de laquelle le football possède une place de choix. La place hégémonique du football n'est, de plus, pas remise en question durant les premières années de l'Occupation, même si Jean Borotra entame une refonte du sport professionnel qui touche le ballon rond¹⁷⁰⁰. Pour Paul Bourgain :

En France, le Football-Association, s'il ne s'est pas encore élevé au rang de Sport national, jouit d'une popularité qui le place au premier rang des activités sportives françaises¹⁷⁰¹.

Les effectifs comme les structures augmentent en deux ans : de 5 249, le nombre de clubs passe à 6 460 tandis que le nombre de joueurs franchit le cap des 200 000 personnes, atteignant 216 527 licenciés en 1942 contre 188 664 en 1939¹⁷⁰². Les origines prolétariennes des requis constituent une autre caractéristique à prendre en considération pour comprendre la place prise par le football. Jean Quellien, en s'appuyant sur des données établies par l'Office

¹⁶⁹⁷ AN, 83aj/26. Dossier *Gau* Bayreuth, *Rapport n° 87 bis*, 28 juillet 1944.

¹⁶⁹⁸ AN, 83aj/26. Dossier *Gau* Ost Hannover, Jacques Latour, *Rapport n° 87*, 25 juillet 1944.

¹⁶⁹⁹ Voir à ce titre : Partie I, chapitre II, p. 172-174.

¹⁷⁰⁰ Pascal Charroin, « De Borotra à Pascot ou le professionnalisme sous contrôle : Le cas de l'A.S. Saint-Étienne », in Pierre Arnaud, Thierry Terret, Jean-Philippe Saint-Martin, Pierre Gros, *Le sport et les Français pendant l'occupation 1940-1944*. Tome 1, Paris, L'Harmattan, 2002, p. 215-227.

¹⁷⁰¹ Paul Bourgain, « L'amateurisme et les obstacles. Les mutations des joueurs », *Revue Officielle du Commissariat Général à l'Éducation Générale et aux Sports*, n° 1, janvier- avril 1942, p. 67.

¹⁷⁰² AN, 72aj/252. Tableau dactylographié.

National des Anciens Combattants¹⁷⁰³ et le Bureau des Archives du Monde Combattant, montre combien les ouvriers sont surreprésentés parmi les travailleurs contraints¹⁷⁰⁴. Or, le football constitue l'une des activités les plus répandues et les plus appréciées avant-guerre parmi ces derniers. Les propos d'Antoine Mourat, Alex Poyer et Philippe Tétart sont, sur ce point, très clairs :

Naguère issus de la bourgeoisie et jouant durant leurs loisirs sans souci d'en faire une activité lucrative, les footballeurs appartiennent désormais majoritairement aux classes ouvrières ou salariées¹⁷⁰⁵.

Etudiant l'histoire du club fétiche de Saint-Etienne, Pascal Charroin met de la même façon en évidence les origines sociales modestes de l'équipe qui se hisse au plus haut niveau à la fin des années 30. Il montre en outre l'appartenance des spectateurs avertis du club au monde minier ou ouvrier¹⁷⁰⁶. Le football possède la particularité de s'être développé sur tout le territoire français, de s'implanter progressivement dans les villes et les villages jusqu'à fonder une sorte de repère culturel structurant sur le plan de la sociabilité. Les régions du Nord¹⁷⁰⁷ et de l'Est sont particulièrement dynamiques en termes de création de clubs. Or, ce sont aussi ces régions qui ont payé un lourd tribut lors des réquisitions.

L'engouement des Français pour le football possède donc des explications plurielles tenant tant à l'expression de leur identité sociale passée qu'à l'exploitation d'un contexte favorable à l'émergence de ce registre de pratiques en Allemagne.

A côté du football, l'athlétisme tient aussi une place de choix puisqu'en moyenne 20% des sportifs en ont fait leur spécialité. A l'exception de deux *Gaue*¹⁷⁰⁸, ceci se vérifie dans toutes les régions d'Allemagne : Dantzig compte parmi ses pratiquants 23% d'athlètes, Franken 24%, Essen 26%. En Südetenland et Mainfranken 36% des sportifs courent, sautent ou lancent.

¹⁷⁰³ Ont été dépouillés 200 dossiers dans 23 départements.

¹⁷⁰⁴ Jean Quellien, « Les travailleurs forcés en Allemagne. Essai d'approche statistique », *op. cit.*, p. 78.

¹⁷⁰⁵ Antoine Mourat, Alex Poyer, Philippe Tétart, « La naissance de l'enjeu économique, de 1870 aux années 1930 », in Philippe Tétart (Dir.), *Histoire du sport en France du second Empire au régime de Vichy*, Paris, Vuibert, 2007, p. 348.

¹⁷⁰⁶ Pascal Charroin, « Un football ouvrier dans le 'chaudron' ? Le cas de l'A.S. Saint-Étienne (1932-2006) » in Ulrich Pfeil, *Football & identité en France et en Allemagne*, Villeneuve d'Ascq, Les Presses Universitaires du Septentrion, 2010, p. 131-148

¹⁷⁰⁷ Olivier Chovaux étudie l'évolution de la place du football dans le Pas de Calais : Olivier Chovaux, *50 ans de football dans le Pas de Calais. Le temps de l'enracinement (fin XIX^e-1940)*, Arras, Artois Presses Université, 2001. Selon ce dernier, « Les dix dernières années qui précèdent l'entrée en guerre constituent un âge d'or pour le football nordite ». Olivier Chovaux, *Ibid.*, p. 265. La ligue compte en 1938 500 clubs affiliés à la fédération.

¹⁷⁰⁸ Il s'agit des *Gaue* Tirol (5% de pratiquants sont des athlètes) et Köln (8 %).

Plusieurs raisons peuvent l'expliquer, et en premier lieu, celles relatives à l'adaptation des requis à leur environnement immédiat. Il convient en effet de noter que la plupart des groupements sportifs ont, outre le football, une section d'athlétisme implantée dans l'Amicale ou le Foyer dont ils dépendent. Dans le *Gau* Franken, sur dix-huit groupements, seize sont pourvu d'une section athlétisme, ce qui révèle bien la dynamique entourant cette pratique¹⁷⁰⁹. Dans le *Gau* de Steiermark, tous les groupements, à une exception près, ont ouvert leur section¹⁷¹⁰. Dans le Foyer St-Marein, sur cinquante sportifs, vingt s'entraînent aux activités athlétiques. Peu contraignant sur le plan des installations, l'athlétisme est incontestablement favorisé par les accès aux stades et terrains de football que permettent les Autorités allemandes. Quel que soit le *Gau* analysé, la grande majorité des groupements jouit, durant l'été, d'au moins un lieu convenant aux activités athlétiques. A Bayreuth, par exemple, sur les trente-trois groupements constitués et actifs¹⁷¹¹, seuls cinq n'ont pas d'accès à un stade¹⁷¹². Dans le *Gau* d'Essen, de la même façon, la plupart des groupements peuvent profiter soit d'un stade soit d'un terrain de football. Les Amicales ou Foyers n'ayant aucune infrastructure à disposition peuvent en outre utiliser des lieux de fortune comme le prouvent les commandes de matériel effectuées auprès des services français. Ainsi, alors qu'aucune installation n'a été mise à la disposition des requis du Foyer Josphe-Homer Weg dans le *Gau* Essen, ses quarante membres demandent à recevoir quinze équipements complets d'athlétisme¹⁷¹³. Aux yeux de certains délégués, il semble même que le succès de l'athlétisme soit intimement lié aux faibles contraintes matérielles qu'il implique. Le responsable culturel du *Gau* Köln en fait le constat :

L'activité sportive s'est surtout signalée durant le mois d'août par le développement de l'athlétisme du fait de l'insuffisance du matériel sportif. A Dieringhausen, Troisdorf, Zündorf, Müngersdorf les réunions ont eu un plein succès sur les terrains mis à la disposition des travailleurs français par l'intermédiaire des *Kreiswaltungen*¹⁷¹⁴.

Comprendre le développement de l'athlétisme passe aussi par le fait de saisir les motivations des personnes s'y adonnant ou des responsables l'organisant. Plusieurs remarques peuvent être développées ce sujet. Comparativement aux autres pratiques, l'athlétisme s'avère être le sport qui compte le plus de champions sportifs déclarés chez les requis. Ces renseignements,

¹⁷⁰⁹ AN, 83aj/26. Dossier *Gau* Franken. *Rapport n° 87*, 21 juillet 1944.

¹⁷¹⁰ AN, 83aj/26. Dossier *Gau* Steiermark. *Rapport sportif n° 87*, 1er août 1944 (document manuscrit).

¹⁷¹¹ A ces 33 groupements, il faut en ajouter trois « en formation » pour lesquels il n'est donné aucune indication. De plus, trois Amicales n'ont mis en place aucune activité physique.

¹⁷¹² AN, 83aj/26. Dossier *Gau* Bayreuth, *Rapport 87 bis*, 28 juillet 1944.

¹⁷¹³ AN, 83aj/26. Dossier *Gau* Essen, *Rapport n° 87*, 23 juillet 1944.

¹⁷¹⁴ AN, 83aj/21. Dossier *Gau* Köln-Aachen, *Rapport du mois d'août 1944*, 6 septembre 1944.

si étonnant cela soit-il, figurent dans les *Rapports n° 87 et 87 bis* car les délégués ont à y consigner les noms et affectations des « *sportifs français connus* » de leur *Gau*.

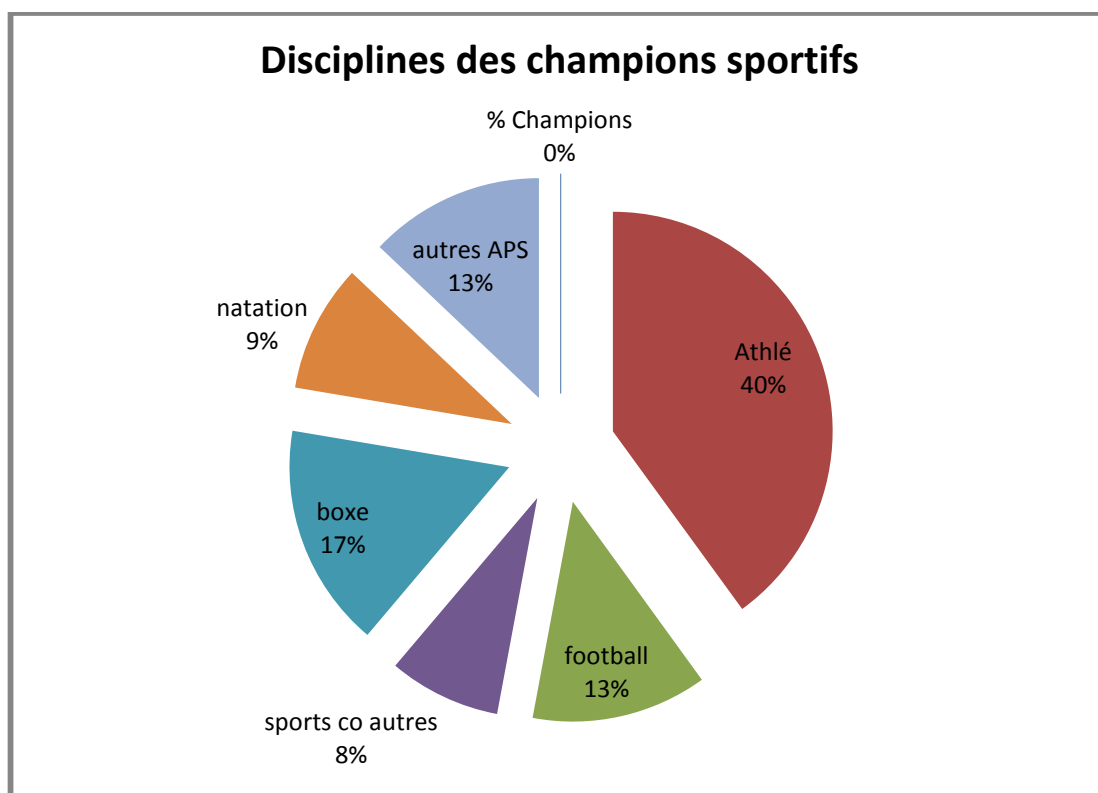


Figure 45 : Discipline des champions sportifs cités dans les rapports¹⁷¹⁵

A Essen, six athlètes champions sont mentionnés dans le rapport, contre quatre boxeurs et un seul footballeur¹⁷¹⁶. A Franken, ils sont six aussi, sur onze champions¹⁷¹⁷. Markbrandenburg peut compter sur la présence de huit athlètes de renom¹⁷¹⁸. Sur l'ensemble des quatre-vingt-cinq sportifs mentionnés dans les rapports de huit *Gaue*¹⁷¹⁹, trente-quatre sont des athlètes de niveau régional à national. Parmi eux, le champion d'Indre et Loire Claude Ribouy du *Gau Kurhessen*¹⁷²⁰, ou encore un certain Lebas, coureur et champion de la Marne de cross¹⁷²¹. Leur présence peut, éventuellement, avoir facilité l'organisation de la pratique, tout comme elle rend plus attrayantes les journées de compétition.

¹⁷¹⁵ L'étude porte sur les huit *Gaue* suivants : Essen, Franken, Kurhessen, Markbrandenburg, Schawaben, Süd-Hannover, Westfalen- Nord et Wien, ce qui représente 85 sportifs.

¹⁷¹⁶ AN, 83aj/26. Dossier *Gau* Essen. M. Viry, *Rapport 87 ter*, 23 juillet 1944, p. 1.

¹⁷¹⁷ AN, 83aj/26. Dossier *Gau* Franken. DOF, *sportifs connus*, sd.

¹⁷¹⁸ AN, 83aj/26. Dossier *Gau* Markbrandenburg, *Liste des athlètes du Gau Mark-Brandenburg*, sd.

¹⁷¹⁹ Il s'agit des *Gaue* suivant: Essen, Franken, Kurhessen, Markbrandenburg, Schawaben, Süd- Hannover, Westfalen- Nord et Wien.

¹⁷²⁰ AN, 83aj/26. Dossier *Gau* Kurhessen. L. Nouaille, *Listes annexes*, 28 juillet 1944.

¹⁷²¹ AN, 83aj/26. Dossier *Gau* Süd- Hannover, Marc Dugrès, *Sportifs connus avec références*, sd.

En dehors de ces champions, il convient aussi de s'intéresser aux pratiquants plus anonymes. Comme dans le cas des footballeurs, le degré de développement de l'athlétisme en France avant leur départ est à prendre en considération. Déjà envisagé par certains cadres de la FFA comme véritable « sport de base »¹⁷²² durant l'entre-deux-guerres¹⁷²³, ce statut lui est accordé sans restriction sous Vichy. Le nombre de licenciés augmente de façon singulière. Reconnu pour ses vertus éducatives, l'athlétisme reçoit des aides tandis que la propagande ne manque pas de vanter les mérites d'une pratique saine et réfléchie.

L'athlétisme est à la base de la formation sportive. A quoi cela correspond-il ? Une formation sportive bien conçue doit : restituer à l'individu ses qualités naturelles, modeler l'être humain en fonction d'un type idéal ; reposer sur une technique respiratoire ; fournir à l'individu la mesure exacte de sa valeur, et, tout en constituant une fin en soi, préparer ses pratiquants à toutes les activités physiques. L'athlétisme répond à ces exigences¹⁷²⁴.

L'augmentation du nombre de licenciés est, de surcroît, des plus significatives : de 17 066 personnes en 1939, leur effectif passe à 40 137 en 1942 répartis dans 3 041 clubs affiliés¹⁷²⁵. Il reste enfin à noter le rôle que les délégués de la DOF ont pu jouer. Leur souci d'éduquer les requis à la Révolution nationale se retrouve en effet dans les pratiques corporelles. Or, l'athlétisme est largement plébiscité pour au moins deux raisons : sport de base, il est intéressant de le pratiquer en complément des autres sports, il ne nécessite pas d'équipements onéreux¹⁷²⁶.

Les activités de montagne se repèrent dans cinq *Gaue*, mais tout particulièrement dans le *Gau Tirol* (six cents personnes)¹⁷²⁷ et l'Oberdonau (trois cent cinq sportifs)¹⁷²⁸. Les études permettent de dégager une tendance très intéressante : les travailleurs qui s'y adonnent ne reproduisent pas mécaniquement des formes de loisirs vécus en France avant le départ en Allemagne, mais vivent dans le Reich de nouvelles expériences corporelles. En effet, les

¹⁷²² Sur la notion de « sport de base » et les liens entre ces derniers et l'éducation physique française, voir : Thierry Terret, « Education physique et sport de base » in Jacques Gleyse (Dir.), *L'éducation physique au XX^e siècle : approches historique et culturelle*, Paris, Vigot, 1999, p. 127-138.

¹⁷²³ Dans sa thèse, Anne Roger cite les propos tenus par certains dirigeants fédéraux en 1933 : « ...l'athlétisme nous paraît être la méthode d'éducation physique qui s'impose et qui convient le mieux à la jeunesse française. Du reste, toutes les méthodes actuellement préconisées, réservent une large part aux courses et concours athlétiques : alors pourquoi ne pas décréter l'athlétisme méthode nationale d'éducation physique. Car, enfin, l'athlétisme est à la base de tous les exercices physiques et de tous les sports ». « L'athlétisme est la meilleure méthode d'éducation physique » *Athlétic*, n° 77, 26 octobre 1933, cité par Anne Roger, *L'entraînement en athlétisme en France (1919-1973) : une histoire de théoriciens ?* Thèse de 3^{ème} cycle, *op. cit.*, p. 67.

¹⁷²⁴ H. Grégoire et Gautier-Chaumet, « L'athlétisme, sport de base », *Revue Officielle du Commissariat Général à l'Education Générale et aux Sports*, n° 1, janvier-avril 1942, p. 55.

¹⁷²⁵ AN, 72aj/252. Tableau statistique.

¹⁷²⁶ AN, 83aj/20. Discours dactylographié non signé daté du 13 octobre 1944, p. 10-11.

¹⁷²⁷ AN, 83aj/26. Dossier *Gau Tirol*, *Rapport n° 87bis Gau Tirol/Vorarlberg*, le 22 août 1944.

¹⁷²⁸ AN, 83aj/26. Dossier *Gau Oberdonau Rapports n° 87*, 19 août 1944.

analyses statistiques de Jean Quellien établissent bien que les régions montagneuses françaises sont moins touchées par le travail obligatoire que la plupart des autres, ce qui réduit d'autant le nombre de skieurs et de randonneurs potentiellement transférés en Allemagne. En outre, les origines sociales des travailleurs, prioritairement issus de milieu modeste, excluent l'idée selon laquelle ils chercheraient à revivre en Allemagne des loisirs de vacances, réservés quasi exclusivement à la haute société. Il reste donc une seule alternative possible : celle de jeunes Français découvrant un milieu qu'ils ne connaissent pas et dont ils partent à la découverte lors de leurs demi-journées de repos.

Au-delà des aspirations des pratiquants, le développement des activités de montagne peut aussi s'appréhender au regard de la présence de requis spécialistes avérés. Le cas du *Gau Oberdonau* est sur ce point patent. Le groupement sportif d'Ebensee est ainsi placé sous la responsabilité d'un requis nommé Pouget dont il est indiqué qu'il fait partie de « l'école Emile Allais ». Particulièrement actif, il crée selon le *rapport n° 87* une école de ski pour les quatre-vingt-sept travailleurs de son groupement. De la même façon, un certain Wattebled responsable sportif du *Kreis Gmunden* développe sa spécialité auprès de ses camarades¹⁷²⁹.

Finalement, si dur que le séjour en Allemagne ait pu être, il permet à certains, avantagés par leur affectation, de découvrir des activités corporelles totalement nouvelles. Cette idée ne vaut d'ailleurs pas que pour la montagne : elle concerne tous les requis ayant eu l'avantage d'être rattachés à un groupement sportif au sein duquel il leur était éventuellement proposé des activités qu'ils ne connaissaient pas auparavant. Dans une lettre que le responsable d'une Amicale adresse au délégué régional de Magdeburg en avril 1944, il est ainsi indiqué que sur les treize boxeurs qui composent la toute nouvelle section du noble art, « neuf sont des débutants »¹⁷³⁰. Le délégué du *Gau* de Schwaben stipule quant à lui que : « des écoles de natation se sont fondées au sein de plusieurs communautés », ce qui a permis à de nombreux Français d'apprendre à nager¹⁷³¹.

Le développement des activités sportives des Français en territoire étranger s'inscrit à la croisée d'une pluralité d'influences. Indéniablement, la culture corporelle des requis, pour la plupart issus du milieu ouvrier, se révèle dans l'hégémonie du ballon rond. L'existence des activités de montagne montre cependant que les activités sportives auxquelles s'adonnent

¹⁷²⁹ AN, 83aj/26. Dossier *Gau Oberdonau*. *Rapport n° 87*, 30 juillet 1944.

¹⁷³⁰ AN, 83aj/26. Dossier *Gau Magdeburg*. Lettre de Jean Giraud AFTA de Burg adressée à Monsieur le Directeur (sans nom) datée du 3 avril 1944.

¹⁷³¹ AN, 83aj/21. Dossier *Gau Schwaben*. Jean Esterlin, *Rapport mensuel d'activité de la délégation régionale d'Augburg*, août 1944, p. 3.

certaines travailleurs ne répondent pas à la simple mécanique de reproduction de pratiques physiques ancrées dans leurs habitus de classe. La réalité semble bien plus complexe et intégrer une autre source d'explication : la volonté de découvrir des expériences motrices motivantes. L'influence des campagnes de propagande menée pendant les deux ans précédant leur départ n'est pas sans conséquence non plus : les actions de Jean Borotra se retrouvent, portées par la DOF, dans l'athlétisme et la culture physique.

3.3.4.3 *L'éducation physique : une pratique conditionnée par la présence de cadres*

Il est plus difficile de circonscrire la place que l'éducation physique occupe dans les loisirs corporels des travailleurs que d'appréhender celle relative aux loisirs sportifs. La première difficulté est sémantique : deux vocables différents apparaissent dans les rapports : « culture physique » pour les *rapports n° 87 et 87 bis* et « éducation physique » pour les rapports des délégués culturels. Le second écueil concerne les chiffres qui, lorsqu'ils sont indiqués, sont souvent exprimés en nombre de « groupes » de travail plutôt qu'en effectifs de pratiquants. Le *rapport n° 8,7* établi en juillet 1944 pour le *Gau* de Danzig, précise ainsi : « six groupes fonctionnant moyennement¹⁷³². » En admettant que la notion de culture physique se confonde avec celle d'éducation physique¹⁷³³, elle concernerait environ 3% des requis affectés dans les vingt-cinq *Gaue* ayant servi à l'étude des pratiquants sportifs à l'été 1944¹⁷³⁴. Seuls cinq *Gaue* ont un pourcentage de travailleurs pratiquant l'EP qui dépasse les 5% : Bayreuth (7,4%), Essen (5,7%), Sachsen (5,2%), Graz (5,9%) mais surtout Tirol avec 15,7%. Pour le *Gau* Graz, le délégué culturel précise qu'au mois de juillet des séances spéciales ont eu lieu chaque semaine au Foyer de Wartberg ou encore à l'Amicale de Graz. Il précise :

Des séances de culture physique ont lieu partout et beaucoup plus de pratiquants qu'on ne pourrait l'imaginer y prennent part assez régulièrement¹⁷³⁵.

Grâce aux rapports, il est possible d'identifier les facteurs facilitant sa mise en place. Ainsi, la présence d'un « moniteur » semble être un réel gage de développement. Ceci reste rare, mais

¹⁷³² AN, 83aj/26. Dossier *Gau* Dantzig. *Rapport n° 87*, 26 juillet 1944.

¹⁷³³ Ce qui au demeurant semble être le cas.

¹⁷³⁴ Il s'agit des *Gaue* suivants : Bayreuth, Dantzig, Essen, Franken, Halle, Hessen-Nassau, Köln, Kurhessen, Markbrandenburg, Mecklenburg, Mainfranken, Niederdonau, Oberdonau, Oberschlesien, Sachsen, Salzburg, Schleswig, Schwaben, Graz, Süd Hannover, Sudetenland, Tirol, Weser-Ems, Westfalen-Nord, Westfalen-Süd. L'ensemble des données chiffrées figure dans : AN 83aj/26.

¹⁷³⁵ AN, 83aj22. Dossier *Gau* Graz-Steiermark. Guy Roget, délégué culturel, *Services culturels, rapport de juillet 1944*, p. 6.

la corrélation est par contre très forte : lorsqu'un nom de moniteur est spécifié, la vitalité de l'éducation physique est également signalée. Dans le *Gau* Halle, sur quarante-neuf groupements sportifs, dix sont indiqués comme étant « très dynamiques » en culture physique et pour sept d'entre eux le nom d'un « *moniteur d'éducation physique* » est stipulé¹⁷³⁶. Dans le *Gau* Oberdonau, les neuf groupements ayant à leur tête un « moniteur d'EP » ont tous mis en place de l'éducation physique¹⁷³⁷. Le niveau de qualification du moniteur ne semble pas infléchir les résultats : dans la majorité des cas, il suffit qu'une personne ait une petite expérience dans le champ des activités physiques pour qu'autour d'elle se créent des groupes de travailleurs qui participent à des séances collectives. A Halle, sur les sept moniteurs nommés, seuls deux sont qualifiés de « *moniteurs d'état* ». Dans le *Gau* de München, à côté des moniteurs reconnus, le rapport fait état de « bénévoles » qui facilitent fortement la culture physique¹⁷³⁸. A Oberdonau, il est précisé que la majeure partie des moniteurs est « non diplômée ». A Bayreuth, l'Amicale d'Amberg a la chance de compter parmi ses membres deux cadres : un « diplômé FGSPF »¹⁷³⁹ et un « diplômé Joinville » : l'éducation physique y est florissante. Pour favoriser l'émergence des cours, le délégué du *Gau* Süd-Hannover organise des cours d'éducation physique animé par de vrais spécialistes qui se chargent de former de nouveaux moniteurs :

[...] j'ai organisé des cours d'éducation physique dans quelques gros centres : Hannover, Braunschweig, Göttingen, Watenstedt, etc.... Ces cours, faits par des professeurs ou moniteurs diplômés et compétents ont pour but de former des moniteurs qui enseignent à leur tour l'EP dans leurs *Lagers* ou dans leurs groupements sportifs¹⁷⁴⁰.

Le second facteur favorisant le développement de l'éducation physique est matériel : il concerne la mise à disposition d'une salle. Dans le *Gau* Bayreuth, l'Amicale de Hohenbrunn comme le Foyer de Lichtenfels ou encore celui de Maxhütte disent en avoir une à disposition : dans les trois cas, le dynamisme de la section d'éducation physique est noté¹⁷⁴¹. Toutefois, ce critère semble moins structurant que le premier, car, souvent dès le printemps, les adeptes des exercices du corps se rendent sur les stades. Les méthodes employées, la fréquence des cours,

¹⁷³⁶ AN, 83aj/26. Dossier *Gau* Halle, *rapport n° 87*, 25 juillet 1944.

¹⁷³⁷ AN, 83aj/26. Dossier *Gau* Oberdonau, *rapport n° 87*, 30 juillet 1944.

¹⁷³⁸ AN, 83aj/26. Dossier *Gau* München, *rapport n° 87*, 1^{er} août 1944.

¹⁷³⁹ FGSPF : Fédération Gymnastique et Sportive des Patronages de France. Fondée en 1898 par le Docteur Paul Michaux., cette fédération affinitaire omnisports d'obédience catholique se développe durant la Belle Époque, proposant à ses membres la pratique de la gymnastique, mais aussi du football et du basket. Reconnue d'utilité publique en 1932, elle doit aussi son rayonnement aux efforts de formation de cadres qu'elle entreprend, notamment grâce aux activités de Gabriel Maucurier qui organise le 1^{er} cours de moniteur fédéral en 1935. (voir à ce sujet : Robert Hervet, *La Fédération Sportive de France de 1898 à 1948*, Paris, FSCF, 1948).

¹⁷⁴⁰ AN, 83aj/22. Dossier *Gau* Süd-Hannover, Marc Dugrès, *Additif au rapport n° 87*, sd, (mais sans doute daté de juin ou juillet 1944).

¹⁷⁴¹ AN, 83aj/26. Dossier *Gau* Bayreuth, *rapport n° 87*, 29 juillet 1944.

le suivi régulier de ces derniers ne sont quasiment jamais renseignés sur les rapports. Seules de très rares indications sont données dans les documents d'archives. Après-guerre, J. Bochter décrit les activités de la délégation du *Gau* Mark-Brandenburg dans le domaine des sports en ces termes :

Nous avons surtout, prenant l'exemple de nos années de captivité, essayé d'amener chaque jeune à faire un sport d'entretien, culture physique, suédoise ou hébertisme. Cela représentait l'avantage de ne pas exiger d'équipement et d'amener le plus grand nombre à s'entretenir physiquement¹⁷⁴².

Dans le rapport d'activité de l'Amicale de Limburg, située dans le *Gau* Hessen- Nassau, il est par ailleurs indiqué :

Les moniteurs d'EP [...] ont dressé un plan de leçons d'EP (Méthode Hébert) qu'ils donnent chaque soir et chaque dimanche matin aux volontaires. Jusqu'à ce jour, très peu d'empressement de la part des élèves¹⁷⁴³.

Les informations les plus fréquentes concernent les liens explicites établis entre cette « culture physique » et la pratique de l'athlétisme. Le rapport rédigé par le délégué du *Gau* Graz est à ce titre éloquent et témoigne que les débats et réflexions animant la vie de la Fédération Française d'Athlétisme durant l'entre-deux-guerres se retrouvent, comme dans le cas des pratiques des officiers prisonniers¹⁷⁴⁴, transplantés sur le sol allemand¹⁷⁴⁵. Pour renseigner la « vitalité » des différents groupements sportifs dans son rapport, le délégué créé en effet trois colonnes : les sports d'équipes, les sports « divers », l'éducation physique et l'athlétisme¹⁷⁴⁶. Autre exemple de rapprochement de ces deux formes d'exercices du corps, l'existence de compétitions d'athlétisme durant lesquelles ont lieu des démonstrations d'éducation physique. A Lübeck, à l'occasion de la journée « pentathlon » d'athlétisme du 10 septembre 1944, est organisée une démonstration d'éducation physique et des mouvements d'ensemble¹⁷⁴⁷.

En dehors des activités sportives et des séances d'éducation physique, des traces ont été trouvées dans les archives de l'organisation des épreuves du Brevet Sportif National. Dans ce domaine, ce sont les archives du *Gau* Halle qui sont les plus fournies. Spécifiée dans le rapport du délégué culturel en juin 1944, sa passation est organisée juste avant le début de la saison athlétique dans tous les camps de requis. Piloté par les services de la délégation

¹⁷⁴² AC, 27P 297. Chemise *Gau* Mark- Brandenburg. Rapport de Charles J. Bochter, p. 1-2.

¹⁷⁴³ AN, 83aj/21. Dossier *Gau* Hessen-Nassau. Rapport d'activité sur l'Amicale Limburg/Lahn.

¹⁷⁴⁴ Voir : Partie 1, chapitre 3, p. 194.

¹⁷⁴⁵ Pour une étude sur les différents courants de pensée animant la Fédération Française d'Athlétisme durant l'entre-deux-guerres, voir : Anne Roger, *L'entraînement en athlétisme en France (1919-1973) : une histoire de théoriciens?* Thèse de 3ème cycle, *op. cit.*, p. 67

¹⁷⁴⁶ AN, 83aj/26. Dossier *Gau* Steiermark- Graz, *Rapport n° 87*, 1^{er} août 1944.

¹⁷⁴⁷ AN, 83aj/22. Dossier *Gau* Scheslwig-Holstein, *Rapport mensuel septembre 1944*, 5 octobre 1944, p. 3.

régionale, le brevet se compose d'épreuves fortement inspirées des éditions organisées depuis 1941 en France : celles-ci sont à forte connotation athlétique et la réussite du candidat dépend d'un minima qu'il convient d'honorer : 100 mètres en - au minimum - 14 sec 5/10^{ème}, 1000 mètres en 3 minutes 50 secondes, saut en longueur de plus de 4 mètres 20, saut en hauteur de plus de 1 mètre 20 et enfin poids (5kgs) pour des jets devant, en additionnant les deux bras, dépasser 13 mètres¹⁷⁴⁸. En comparant ces propositions au BSN 1944 (tel que présenté par le CGEGS en mars 1944¹⁷⁴⁹), quelques adaptations sont décelées : le 1 000 mètres remplace le 600 mètres organisé en France ; le lancer de poids d'un seul bras dans l'hexagone se transforme en un lancer des deux bras chez les requis. Les choix sont par contre plus proches de ceux de 1941-1942 en France¹⁷⁵⁰. Les performances minimales exigées sont plus difficiles dans les sauts, plus simples en course par rapport à ce qui est demandé aux garçons « G3 » en France, c'est-à-dire nés en 1925-1926¹⁷⁵¹. Les épreuves sont passées lors d'une journée spécifiquement réservée à cet effet, et ce, en la présence d'officiels des sports chargés d'homologuer les résultats. Les lauréats reçoivent un certificat sur lequel figurent les performances réalisées.

Malgré quelques différences minimes, les points de convergence sont donc multiples et démontrent une volonté forte de proposer aux requis un produit presque identique à ce qui se fait en France : même nom, même type d'épreuves, même organisation. Une autre remarque peut ici être faite : l'initiateur de la passation de ce brevet n'est personne d'autre qu'A. Caillet, ancien prisonnier de l'*Oflag* IID. Or, cet *Oflag* est l'un des tous premiers à avoir organisé une session de brevet sportif¹⁷⁵². Il est de ce fait probable que ce dernier s'en soit inspiré pour animer de manière éducative la vie sportive des travailleurs de son *Gau*.

¹⁷⁴⁸ AN, 83aj/21. Dossier *Gau* Halle, DOF, *Gau* Halle-Merseburg, *Epreuves du brevet sportif national*. Le document est joint au rapport envoyé par le délégué culturel à la DOF de Berlin en juin 1944.

¹⁷⁴⁹ « Le brevet sportif national de l'année 1944 », *Feuille d'Information du CGEGS* (zone occupée) n° 83, 4 mars 1944, p. 1-2. Le texte de référence est la note du CGEGS du 28 février 1944. Les épreuves pour les « G3 » soit les garçons nés en 1925-1926 sont : 100 mètres en 14 sec 6/10^{ème}, 600 mètres derrière moniteur en 2 minutes 40, saut en hauteur avec élan d'1 mètre 15, saut en longueur avec élan de 4 mètres, lancer de poids du meilleur bras à 7mètres, 25 mètres nage libre départ plongé.

¹⁷⁵⁰ Ces derniers sont présentés dans la *Feuille d'Information* n° 10, avril 1941 elle-même figurant dans : AN, F/44/39. Les garçons de 18 à 20 ans sont confrontés à : 100 mètres en 14 secondes, 1 000 mètres en 3 minutes 50 secondes, saut en hauteur (1 mètre 25), saut en longueur (4 mètres 50), lancer de poids meilleur bras de 7 kg 257 à 5 mètres (mais pour les plus jeunes figure le lancer des deux bras).

¹⁷⁵¹ *Ibid.*

¹⁷⁵² Voir à ce titre : Partie I ; chapitre III, p. 197-198.

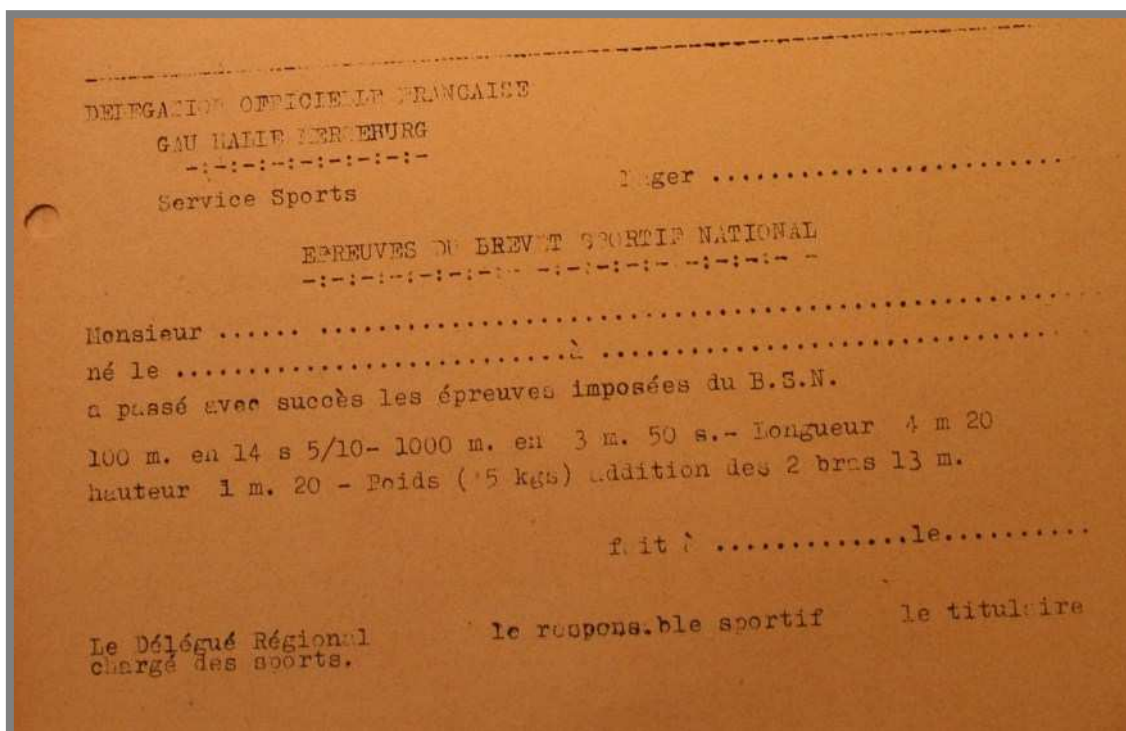


Figure 26: Les épreuves du BSN dans le Gau Halle¹⁷⁵³

Le délégué aux sports, A. Caillet, ne manque pas de faire de la publicité autour du BSN et utilise pour cela le journal du *Gau*. Dans l'édition du mois de juillet, il souligne le dynamisme entourant cette initiative : « *Partout le BSN a été passé* » et précise les dispositions prises par l'antenne régionale de la DOF : « *La délégation tient à la disposition des responsables des certificats pour récompenser les lauréats.* » Il fait, en outre, l'éloge des travailleurs s'y étant confrontés et des Amicales particulièrement actives¹⁷⁵⁴.

A côté du *Gau* de Halle, des traces de la passation du brevet n'ont été trouvées que dans celui de Schleswig-Holstein¹⁷⁵⁵, ce qui n'exclut pas qu'il ait pu être organisé dans d'autres régions d'Allemagne.

3.3.4.4 Des compétitions de mieux en mieux organisées tentant de s'adapter aux conséquences de la « Guerre totale »

Le développement des activités sportives ne peut s'opérer sans l'organisation d'évènements retenant l'attention et suscitant la motivation des pratiquants. Dans une lettre qu'il adresse à une amie, André Magnier écrit de Koenigsberg :

¹⁷⁵³ AN, 83aj/21. Dossier *Gau* Halle, DOF, *Gau* Halle-Merseburg, *Epreuves du brevet sportif national*. Le document est joint au rapport envoyé par le délégué culturel à la DOF de Berlin en juin 1944.

¹⁷⁵⁴ AN, 83aj/36. « Les sports », *Halle Ecoute*, n° 3, juillet 1944, p. 3.

¹⁷⁵⁵ AN, 83aj/22. Dossier *Gau* Schleswig-Holstein, *Rapport mensuel septembre 1944*, 5 octobre 1944, p. 3.

Par ailleurs, les sports marchent assez bien puisque les équipes de basket et football remportent encore deux victoires dimanche dernier, et dans huit jours grande réunion d'athlétisme de tous les camps¹⁷⁵⁶.

Il est indéniable que les délégués sportifs ou culturels de *Gau* y portent une attention toute particulière, notamment pour les sports les plus développés que sont le football et l'athlétisme. Parallèlement, des systèmes de compétitions sont aussi élaborés pour le basket ou encore le volley. Durant l'été 1944, se déroulent simultanément dans le *Gau* Oberschlesien un championnat de football, un autre de rugby, un de basket, un de volley ainsi qu'une compétition d'athlétisme¹⁷⁵⁷.

L'étude de cet ensemble d'éléments permet de dégager plusieurs tendances. L'organisation des compétitions est, dans tous les *Gaue*, pilotée à l'échelle de la délégation de *Gau* : c'est le responsable qui prend en charge cette responsabilité et qui fait connaître ses décisions aux Foyers et Amicales désireuses de participer. Les règlements que ces derniers érigent semblent dominer par la volonté de concilier deux objectifs : massifier l'accès aux compétitions et préserver l'intérêt sportif de ces dernières. Pour y parvenir, il leur faut prendre en considération les multiples contraintes de la vie quotidienne dans le Reich, notamment celles relatives aux difficultés de déplacement.

Forts de l'expérience de l'automne 1943, les délégués cherchent à trouver des solutions concrètes pour qu'un maximum de travailleurs soit impliqué dans les rencontres de football. Les calendriers tiennent compte des conditions climatiques qui rendent difficile l'organisation des matchs durant la période la plus froide. Ils sont construits de façon à minimiser les déplacements des différentes équipes, ces derniers étant toujours confrontés à de multiples difficultés (autorisation de la police locale, réquisition des trains, bombardements). Mais les programmes révèlent aussi une volonté d'alignement sur la culture footballistique française. Ceci se repère à travers la mise en place de championnats et de coupes ayant de nombreux points communs avec les compétitions créées durant l'entre-deux-guerres, qu'il s'agisse de la Coupe de France¹⁷⁵⁸ ou du championnat de France¹⁷⁵⁹. Une coupure est souvent respectée à la fin du printemps ou durant l'été, phénomène qui se

¹⁷⁵⁶ AN, F/9/3112. Rapport d'interception de courrier daté du 11 octobre 1944 pour une lettre postée le 20 juillet 1944 adressée par André Magnier à mademoiselle Emilienne Bebin

¹⁷⁵⁷ AN, 83aj/22. Dossier *Gau* Oberschlesien, Robert Camon, *Rapport mensuel août 1944*.

¹⁷⁵⁸ La Coupe de France est organisée pour la première fois durant la saison 1917-1918 et constitue un temps fort du calendrier sportif en France.

¹⁷⁵⁹ Le championnat de France de football, ou championnat de 1^{ère} division est organisé pour la première fois durant la saison 1932-1933.

retrouve aussi dans l'organisation du football français après la Première Guerre mondiale¹⁷⁶⁰. Dans le *Gau* Niederschliesen, deux saisons différentes de football se succèdent au cours de l'année 1944, la première ayant lieu de mars à juillet, la seconde de septembre à novembre. La première saison sert d'éliminatoires. Les poules sont composées par *Kreis* pour limiter au maximum les déplacements et permettre à tous de jouer :

Afin de réduire au minimum les déplacements d'équipes rendus difficiles à cause des difficultés ferroviaires, nous avons dû grouper les équipes par *Kreis* et Groupes de *Kreis* où se feront des éliminatoires avant le match final devant se dérouler à Breslau¹⁷⁶¹.

La seconde saison regroupe les vainqueurs de poules, toujours par proximité géographique, de façon à déterminer les meilleures équipes qui, elles, se rencontrent lors d'une journée de clôture du championnat. Rien n'est laissé au hasard par le délégué : le nombre de matchs, les procédures de sortie de poules, tout est clairement indiqué¹⁷⁶². Dans le *Gau* Schleswig, après la coupe de l'année 1943, le délégué aux sports décide de monter un championnat de *Gau* regroupant toutes les équipes volontaires et ainsi permettre au plus grand nombre de participer¹⁷⁶³. Dans le *Gau* Württemberg, ce ne sont pas moins de quarante-huit équipes qui participent au championnat de *Gau* au printemps¹⁷⁶⁴. Dans celui de Mainfranken, il est organisé un championnat au printemps 1944, au sein duquel s'affrontent les dix meilleures équipes de la saison passée. Le délégué établit un calendrier très précis ainsi qu'un règlement¹⁷⁶⁵. Dans certains *Gaue*, il est décidé de mettre sur pied des championnats plus locaux. Dans le *Gau* Graz par exemple, le *Kreis* du même nom regroupe quelques 1 926 Français répartis en vingt-trois camps¹⁷⁶⁶. Le responsable de la grande Amicale qui gère cet ensemble d'individus décide de monter un championnat de football local: « *A partir du 5 mars jusqu'au 6 août, un grand championnat de football* » est organisé réunissant les équipes

¹⁷⁶⁰ La coupure a lieu durant le mois de juin en 1938 et durant les mois de juin, juillet et août en 1939. En effet, en 1938, la finale de la Coupe de France se joue le 8 mai 1938 au Parc des Princes, tandis que la dernière journée de championnat a lieu le 5 mai. La saison reprend le 4 septembre 1938 (1^{ère} journée de championnat) pour s'achever le 7 mai 1939. La finale de la Coupe a, quant à elle, lieu le 14 mai 1939. (Voir à ce titre : Pierre Delaunay, Jacques de Ryswick, Jean Cornu, *100 ans de football en France*, op.cit., p. 146-163).

¹⁷⁶¹ AN, 83aj/26. Dossier *Gau* Niederschliesen, *Organisation des sports en basse-Silésie pour l'année 1944*, 16 mars 1944, p.1.

¹⁷⁶² *Ibid.*

¹⁷⁶³ AN, 83aj/26. Dossier *Gau* Schleswig. Délégation de Schleswig –Holstein à DOF, service sports, *Activités sportives du Gau*, 20 juillet 1944.

¹⁷⁶⁴ AN, 83aj/23. Dossier *Gau* Württemberg, *Compte rendu mois de juin 1944*.

¹⁷⁶⁵ AN, 83aj/21. Dossier *Gau* Mainfranken, *Direction des amicales du Gau Mainfranken. Le comité sportif communique : règlements du championnat de football 1943/1944*. (voir annexe n° 37)

¹⁷⁶⁶ AN, 83aj/22. Dossier *Gau* Graz-Steiermark. Lettre du délégué régional du *Gau* adressée à la DOF le 2 février 1944.

de tous les camps de la ville de Graz¹⁷⁶⁷. Dans le même ordre d'idée, à côté des championnats, les *Gaue* mettent en place des coupes, répondant au nom qui leur avait été initialement donné en 1943 : « *Coupe de l'Auto* ». La compétition repose sur le principe d'éliminatoires entre les différentes équipes engagées et s'achève par une grande finale à l'issue de laquelle est remise une coupe offerte par le quotidien français¹⁷⁶⁸. Dans le *Gau* Schwaben, celle-ci a lieu le 9 juillet et oppose deux équipes d'Augburg. La journée est jugée « *capitale* » par le délégué qui souligne la très grande popularité de l'évènement¹⁷⁶⁹. Dans le *Gau* Westfalen-Süd, elle se déroule un petit peu plus tôt, en juin :

Nous avons clôturé la saison de football par la finale de la coupe de *L'Auto* disputée le 18.6.44 à Hagen entre l'équipe de Witten et celle de Sprockhövel (Witten gagne par 3-1). Les demi-finales s'étaient disputées le 11.6.44 à Dortmund¹⁷⁷⁰.

Les délégués de *Gau*, instigateurs de ces compétitions, suivent avec attention leur déroulement, soit directement en se rendant sur le lieu des rencontres, soit indirectement. A. Caillet a ainsi connaissance de dysfonctionnements lors de la finale du championnat de basket du *Gau* Halle et décide d'intervenir auprès des responsables¹⁷⁷¹.

Concernant le calendrier de l'athlétisme, l'organisation mise au point par les requis ressemble aussi aux calendriers en vigueur en France avant-guerre : elle se base sur des qualificatifs suivis des véritables championnats, le tout débutant à la fin du printemps pour se terminer en août-septembre. Durant l'été 1938, par exemple, les championnats de France ont eu lieu en juillet tandis que les championnats d'Europe se déroulent pour les hommes à Paris en septembre. Les travailleurs français ne s'écartent guère de ce schéma. Dans le *Gau* Niederschliesen, la saison débute le 15 juillet, c'est-à-dire le jour même de la fin des éliminatoires de football et dure jusqu'au 30 août. Une organisation analogue est retenue à Schwaben où l'athlétisme remplace, à partir de juillet, le football :

¹⁷⁶⁷ AN, 83aj/22. Dossier *Gau* Graz-Steiermark. Lettre du responsable de l'Amicale de Graz, Emile Coggio à Monsieur G. Roget, délégué aux Amicales *Gau* Graz, le 3 mars 1944.

¹⁷⁶⁸ Il n'est pas certain que tous les *Gaue* aient pu remettre celle-ci. Dans un courrier sarcastique que M. Dugrès adresse au *Gau* Westfalen-Nord, il est en effet écrit : « *Quant aux coupes annoncées par L'Auto, elles se baladent quelque part en Allemagne, et nous les recherchons* ». (AN, 83aj/23. *Gau* Westfalen-Nord, Lettre de Marc Dugrès adressée à Monsieur de Boissard, délégué du *Gau*, 15 juillet 1944, p. 2).

¹⁷⁶⁹ AN, 83aj/21. Dossier *Gau* Schwaben. Jean Esterlin, *Rapport mensuel d'activité de la délégation régionale d'Augburg*, août 1944, p. 3.

¹⁷⁷⁰ AN, 83aj/23. Dossier *Gau* Westfalen-Süd, *Rapport culturel du mois de juin 1944*, 7 juillet 1944, p. 1.

¹⁷⁷¹ AN, 83aj/21. Dossier *Gau* Halle-Merseburg. DOF, *Gau* Halle-Merseburg, service Sports, *Rapport sur les activités sportives, juin 1944*, le 27 juin 1944, p. 3.

De ce jour la saison de football a été arrêtée pour faire place à l'athlétisme et à l'entraînement en vue des Challenges d'athlétisme du *Gau*¹⁷⁷².

Dans la majorité des *Gaue*, il est demandé aux délégués sportifs d'organiser des compétitions par *Kreis* et d'envoyer tous les résultats à la délégation régionale afin que celle-ci organise une finale vers la fin du mois d'août. Dans le Niederschliessen, une « *rencontre des meilleurs éléments* » est prévue à Breslau au mois de septembre¹⁷⁷³. Dans celui de Schleswig, le délégué relance la Coupe du *Gau* et demande à toutes les sections d'entraîner les sportifs pour la fin du mois d'août¹⁷⁷⁴. Une grande journée d'athlétisme a lieu le 20 août à Lübeck opposant des sportifs venus de Kiel, Lübeck et Neumunster¹⁷⁷⁵. Les épreuves ouvertes couvrent la quasi-totalité des disciplines athlétiques¹⁷⁷⁶ et se concourent par équipe. A Halle, la saison d'athlétisme débute au mois de juin par des journées omnisports à la charge des différentes Amicales. Celle de Motzlich-Birkhahn organise ainsi le 25 juin 1944 une « *grande journée omnisport* » qui rassemble plus de six cents spectateurs¹⁷⁷⁷. Elle se poursuit par des championnats de *Kreis*, comme le stipule l'édition du mois de juillet du journal *Halle Ecoute*¹⁷⁷⁸, avant de se clore par une grande finale à la fin de l'été¹⁷⁷⁹. A Dantzig, la saison d'athlétisme de l'année 1944 se clôture le 6 août par une grande manifestation¹⁷⁸⁰. A Schwaben aussi, la période estivale est en grande partie consacrée à l'athlétisme. Après une période d'entraînement, des éliminatoires sont organisés simultanément dans trois lieux différents le premier week-end d'août tandis qu'un « *challenge final* » regroupe les quatre meilleures délégations le 20 du même mois¹⁷⁸¹. A Essen, selon le délégué culturel Marcel Viry :

¹⁷⁷² AN, 83aj/21. Dossier *Gau* Schwaben. Jean Esterlin, *Rapport mensuel d'activité de la délégation régionale d'Augburg*, août 1944, p. 3.

¹⁷⁷³ AN, 83aj/26. Dossier *Gau* Niederschliessen, *Organisation des sports en basse-Silésie pour l'année 1944*.

¹⁷⁷⁴ AN, 83aj/26. Dossier *Gau* Schleswig. Délégation de Schleswig –Holstein à DOF, service sports, *Activités sportives du Gau*, 20 juillet 1944.

¹⁷⁷⁵ AN, 83aj/22. Dossier *Gau* Scheswig-Holstein. *Rapport mensuel août 1944*, p. 2.

¹⁷⁷⁶ 100 mètres, 200 mètres, 400 mètres, 1 500 mètres, 3 000 mètres, saut en longueur et en hauteur, lancers de disque, de poids et de javelot, relais 4×100 et 4×3×2×1.

¹⁷⁷⁷ AN, 83aj/21. Dossier *Gau* Halle. DOF, *Gau* Halle, service Sports, *Rapport sur les activités sportives. Juin 1944*, 27 juin 1944, p. 2.

¹⁷⁷⁸ AN, 83aj/36. « Les sports », *Halle Ecoute, Bulletin mensuel des Communautés françaises du Gau Halle-Merseburg*, n° 3, juillet 1944, p. 3

¹⁷⁷⁹ *Ibid.*, p. 2

¹⁷⁸⁰ AN, 83aj/21. Dossier *Gau* Dantzig, *Rapport mensuel août 1944*, IV^e partie, p. 1.

¹⁷⁸¹ AN, 83aj/22. Dossier *Gau* Schwaben. *Rapport mensuel d'activité de la délégation régionale d'Augburg*, août 1944, p. 3.

L'évènement du mois est sans conteste le championnat d'athlétisme du *Gau* Essen qui a eu lieu à Duisburg le dimanche 6 août 1944 en présence d'un public de 4 à 5000 spectateurs¹⁷⁸².

En plus des différents évènements sportifs opposant les Français les uns aux autres, ces derniers participent à des compétitions internationales. Dans son rapport sur l'Amicale de Berlin, Jacques Janin en mentionne l'existence notamment en football, athlétisme et natation. Chaque rencontre de football regroupe au minimum 4 000 spectateurs, et des évènements comme « France-Italie » compte jusqu'à 12 000 entrées¹⁷⁸³. La volonté de s'adapter aux conditions réelles d'existence des requis pour mettre sur pied des activités signifiantes conduit le délégué aux sports du *Kreis* de Duisburg à organiser un championnat de football impliquant des équipes françaises mais aussi belges et hollandaises¹⁷⁸⁴. A Süd-Hannover, celles-ci prennent plusieurs formes. Des matchs sont organisés chaque semaine par les délégués de firmes entre les ouvriers de diverses nationalités. Au-delà de ce premier aspect, il signale que les requis français vivant éloignés des communautés culturelles sont fréquemment invités à des rencontres contre les Allemands. Enfin, le délégué régional s'occupe de mettre sur pied des rencontres prestigieuses pour les fêtes.

Hebdomadairement, des rencontres avec des équipes étrangères (hollandaises, belges, tchèques) ont lieu. Ces matchs sont conclus uniquement après entente entre délégués de firmes. Certaines équipes isolées jouent très souvent contre des équipes allemandes. [...] De temps en temps, à l'occasion d'une fête, nous organisons des rencontres internationales¹⁷⁸⁵.

Des propos tenus par ce délégué, il ressort que les matchs internationaux répondent à deux logiques différentes : dans les deux premiers cas, il s'agit surtout d'utiliser rationnellement le contexte de vie des requis, qui partagent leur existence avec des personnes venues de tous pays. Les matchs, quel que soit le niveau des participants, s'organisent en prenant appui sur leur appartenance nationale. Le second cas est différent : intégré dans une journée sportive, le match revêt une connotation d'excellence, suscite des passions, une réelle émulation. Les participants ont été sélectionnés pour leurs prouesses et représentent « *la France des requis* ».

¹⁷⁸² AN, 83aj/21. Dossier *Gau* Essen. M. Viry, *Rapport d'activité culturelle pour le mois d'août 1944*, 10 septembre 1944.

¹⁷⁸³ AC, 27 P 795. Chemise *Gau* Berlin. Rapport de Jacques Janin remis au Ministère des Prisonniers de guerre, déportés et réfugiés, 21 août 1945.

¹⁷⁸⁴ AN, 83aj/21. Dossier *Gau* Essen. G. Poquet, délégué aux sports du *Kreis* Duisburg, *Classement des équipes du championnat de Duisburg*.

¹⁷⁸⁵ AN, 83aj/22. Dossier *Gau* Süd-Hannover, *Réponse au questionnaire adressé a délégué aux sports*, 17 mai 1944.

3.3.4.5 La présence allemande sur la scène sportive

A côté des initiatives prises par la DOF et mises en place par les délégués dans leurs régions, les services de la DAF et de la KdF continuent de marquer de leur présence la vie sportive des travailleurs. Le *Sporttag*, apparu en 1943, prend en 1944 une importance véritable.

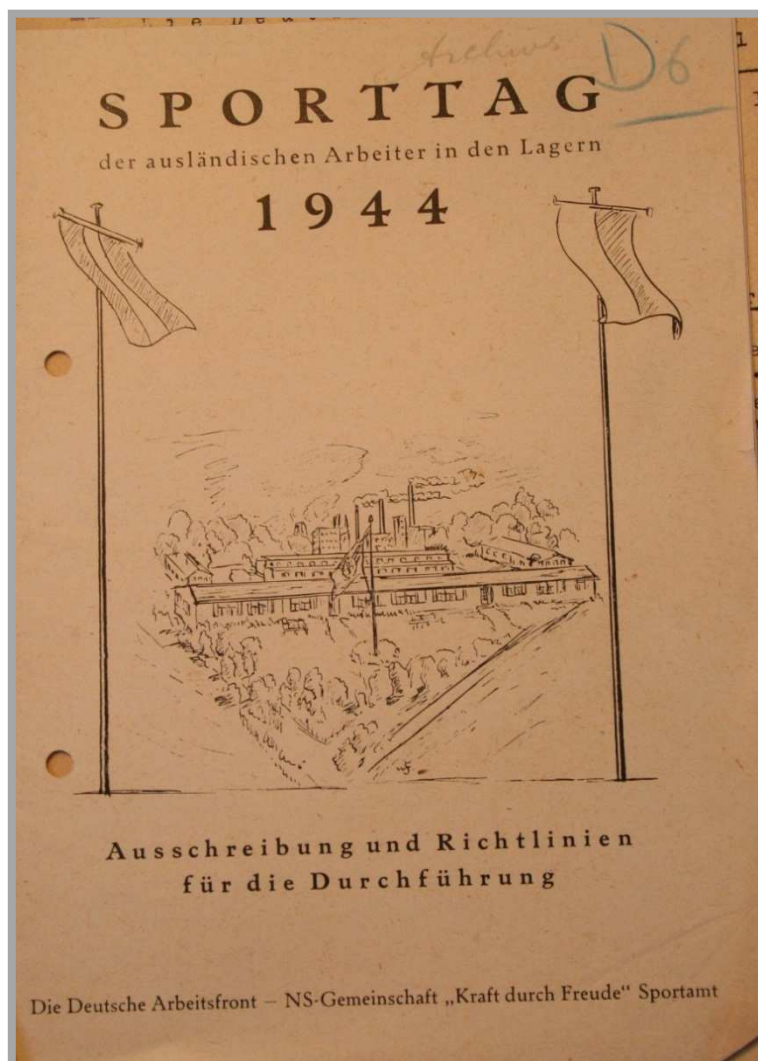


Figure 47 : Brochure de présentation du *Sporttag* 1944¹⁷⁸⁶

Nommé plus précisément *Sporttag der ausländischen Arbeiter in den Lagern 1944*, l'évènement se nourrit des tentatives antérieures. Il possède un règlement très précis dont l'étude laisse entrevoir les principes ayant conduit à son élaboration : simplicité, adaptabilité pour favoriser une participation massive. La compétition est à organiser par camp et par groupes nationaux sur une seule journée à définir entre le 1^{er} mai et le 30 septembre 1944. Ce sont les *Lagerführer* qui en sont les responsables. Pour ce faire, ils reçoivent des indications

¹⁷⁸⁶ AN, 83aj/24. Propagandaamt der DAF, *Sporttag der ausländischen Arbeiter in den Lagern 1944*, Verlag der Deutschen Arbeitsfront GmbH., Berlin, 1944. (Voir document en annexe n° 38, p. 1486).

claires et la plus grande attention leur est demandée pour faire de cette compétition une réussite compte tenu des enjeux sous-jacents :

Dem deutschen Lagerführer ist mit der Organisation des Sporttages eine sehr wichtige soziale Aufgabe gestellt, deren Erfüllung als von weitreichender Bedeutung für die Förderung und Erhaltung der Arbeitskraft und Arbeitsfreude seiner Lagerbelegschaft anzusehen ist? Eine Aufgabe, die den ganzen Einsatz einer Persönlichkeit erfordert¹⁷⁸⁷.

Les documents de présentation leur suggèrent des prototypes d'emplois du temps et des solutions pour trouver les installations sportives adéquates.

Les épreuves sont de différentes natures et associent le folklore aux activités sportives. Elles comprennent des matchs de sports collectifs (football, basket-ball, volley-ball), des relais en athlétisme, mais aussi du tir à la corde ou encore du médecine-ball, des mouvements d'ensemble, des pyramides humaines et le *Turnen*. Une remarque s'impose ici d'emblée : le *Sporttag 1944* s'inscrit dans la pure tradition des fêtes allemandes où l'esprit communautaire et la performance collective prévalent sur toutes velléités personnelles. Par le biais de cette manifestation, et au-delà de finalités sanitaires, la DAF entend bien sensibiliser les travailleurs européens aux bienfaits de la culture corporelle allemande. Afin que les performances des travailleurs puissent être comparées, un système de classement a été mis au point. Souhaitant une participation massive, la première donnée de comparaison porte sur le rapport entre le nombre de travailleurs vivant au camp et le nombre exact de participants. Ensuite, des points sont attribués suivant la place atteinte dans chacune des compétitions. Le règlement prévoit que l'ensemble des résultats soit transféré à la DAF qui désignera le meilleur camp à l'automne¹⁷⁸⁸.

La réaction des instances françaises en Allemagne est intéressante à analyser. Dans l'ébauche de l'article à paraître dans *La Voix*, J. Brière demande très clairement à tous les Français de participer à l'évènement :

Apportons à cette organisation un concours sans réserve car notre honneur national est en jeu et il y va de la réputation sportive de la France¹⁷⁸⁹.

Il exhorte chaque responsable à prendre des mesures pour, d'une part, que les meilleurs sportifs soient en mesure de réaliser de réelles performances, d'autre part, que tous les travailleurs s'investissent dans l'évènement.

¹⁷⁸⁷ AN, 83aj/24. *Abschrift. Sporttag der ausländischen Arbeiter 1944.*

¹⁷⁸⁸ AN, 83aj/36. Cette information figure dans : „Sporttag der ausländischen Arbeiter in den Lagern 1944“ DAF, *Lagerführer Sonderdienst* n° 9 septembre 1944.

¹⁷⁸⁹ AN, 83aj/24. J. Brière, « Pour l'honneur de nos couleurs », archives de *La Voix*, datée du 20 juin 1944.

Vous représentez ici, au milieu de vingt nationalités, le sport français. Dans les grandes compétitions internationales d'avant-guerre, nous avons eu trop souvent le dessous. Il y a une revanche à prendre, tous les sportifs de France ont les yeux sur vous !¹⁷⁹⁰

Une circulaire émanant de la DOF¹⁷⁹¹ semble même avoir été envoyée aux responsables culturels des différents *Gaue* pour les inviter à accorder un maximum d'attention à l'entraînement des athlètes. Dans un courrier consacré à une demande de matériel sportif que le délégué du *Gau* Westfalen-Süd adresse aux services culturels de Berlin, il est en effet stipulé :

Il est regrettable de ne pouvoir donner suite à leur demande surtout que, d'un autre côté, il leur est demandé, à la veille de la journée sportive organisée par la DAF (votre circulaire du 18.6) de faire honneur à nos couleurs dans cette compétition¹⁷⁹².

Une information analogue transparaît dans une lettre adressée cette fois par le délégué de Westfalen-Nord à J. Brière en juillet : « *Tout à fait d'accord avec les termes de votre circulaire sur la nécessité de développer le sport et d'assurer un plein succès aux journées sportives*¹⁷⁹³ ». Dans le *Gau* Pommern, le délégué culturel rédige lui-même une circulaire à l'adresse des responsables sportifs et des responsables de *Kreis* pour communiquer les exigences de la DOF à propos de cette journée¹⁷⁹⁴. Dans le rapport du mois d'août du responsable culturel du *Gau* Schelwig-Holstein figure une information apportant des éléments supplémentaires :

[...] contrairement à vos directives données par votre circulaire JBR/Ha 5693 du 18 juin 1944, les *Lagerführer* chargés de l'organisation de cette journée ont suivi à la lettre les directives données par les Autorités allemands et, de ce fait, ont organisé à leur guise cette journée¹⁷⁹⁵.

Il se peut donc que J. Brière ait donné des directives claires de sorte à ce que les délégués régionaux reprennent, autant que faire se peut, cet évènement à leur compte. Cette hypothèse ne peut toutefois être vérifiée.

Projet allemand soutenu sans restriction par la DOF, le *Sporttag* semble avoir connu un certain succès dans les camps. Sur ce point, le journal du *Gau* Halle apporte des éléments

¹⁷⁹⁰ *Ibid.*

¹⁷⁹¹ La circulaire mentionnée est : circulaire JBR/Ha 5693 datée du 18 juin 1944.

¹⁷⁹² AN, 83aj/23. Dossier *Gau* Westfalen-Süd, Lettre de Georges Mittler, délégué officiel français adressée au service culturel de Berlin le 12 juillet 1944.

¹⁷⁹³ AN, 83aj/23. Dossier *Gau* Westfalen-Nord. Lettre du responsable de la délégation régionale aux services culturels datée du 10 juillet 1944.

¹⁷⁹⁴ AN, 83aj/22. Dossier *Gau* Pommern. M. Prévot, *Rapport mensuel de juillet 1944*, 26 juillet 1944, p. 1.

¹⁷⁹⁵ AN, 83aj/22. Dossier *Gau* Schelwig-Holstein. *Rapport mensuel Août 1944*, p. 2.

assez précis. Il a lieu le 6 août à Bitterfeld, le 13 août à Düben-Mülde et à Wittenberg. Les commentaires laissent apparaître le caractère international des compétitions, l'éclectisme des programmes et une présence française assez significative :

13 août : Wittenberg. Encore un *Sporttag* organisé par Assalit au *Lager Mittelfeld*. Poix (France) enlève le triathlon devant Van Loon (Hollande) et Assalit (France), le relais 6×75 très spectaculaire est enlevé par la France devant la Hollande et la Serbie, c'est Assalit, toujours lui, qui sprinte le dernier relais. En foot et en basket, c'est deux victoires de nos représentants sur la Hollande¹⁷⁹⁶.

Des traces de l'organisation de cette journée sportive figurent dans les archives de nombreux autres *Gaue*. A Mark-Brandenburg, celle-ci a lieu dans la plupart des camps le 27 août 1944¹⁷⁹⁷. Elle est associée à une compétition d'athlétisme durant laquelle une coupe offerte par le journal *L'Auto* est mise en jeu. Dans son rapport du mois de juillet 1944, le délégué culturel du *Gau Mecklenburg* signale que le *Sporttag* est en préparation dans les différents camps¹⁷⁹⁸. A Schleswig-Holstein, la majeure partie des *Kreis* l'ont mise en place courant août¹⁷⁹⁹. A Oberschlesien, les épreuves éliminatoires sont programmées le 23 juillet.¹⁸⁰⁰



Figure 48 : *Sporttag* à Berlin : la victoire d'un Français¹⁸⁰¹

Des photos des différentes éditions sont prises de sorte à servir la propagande. Celle mettant en scène un sportif français retrouvé dans le fonds Gérard Sylvain est assez étonnante. Elle

¹⁷⁹⁶ AN, 83aj/36. « Sports », *Halle-Ecoute* n° 4, août 1944, p. 3.

¹⁷⁹⁷ AN, 83aj/21. Dossier *Gau* Mark-Brandenburg, *Rapport sur l'activité du département Loisir*, p. 10.

¹⁷⁹⁸ AN, 83aj/21. Dossier *Gau* mecklenburg, DOF, service culturel *Gau* Mecklenburg, *Rapport culturel du mois de juillet 1944*, p. 2.

¹⁷⁹⁹ AN, 83aj/22. Dossier *Gau* Schleswig-Holstein. *Rapport mensuel Août 1944*, p. 2.

¹⁸⁰⁰ AN, 83aj/22. Dossier *Gau* Oberschlesien, *Rapport mensuel n° 11*, juin 1944, p.2.

¹⁸⁰¹ AN, 72aj/2112. Fonds Gérard Sylvain.

montre, certes, une organisation assez soignée avec des chefs de délégation, des drapeaux, des fanions, des sportifs rangés pour assister aux félicitations accordées aux vainqueurs. Imaginant que le photographe entend faire de la publicité à la compétition, force est de constater le faible nombre d'individus présents sur le stade. Est-ce à dire que les *Sporttage* n'ont finalement intéressé que peu de personnes ? Il est, en l'état actuel des archives, malheureusement impossible de répondre à une telle question. Une autre photo par contre, laisse entrevoir un nombre de spectateurs assez conséquent :



Figure 27 : Danses folklorique lors du Sportfest¹⁸⁰²

A travers une compétition de masse intéressant les travailleurs de tous les pays d'Europe, la DAF entend nourrir efficacement ses propres ambitions : utiliser les compétitions sportives pour favoriser le bien-être des travailleurs tout en inculquant des valeurs et des repères propres à l'idéologie nazie. Le *Sporttag* paraît sur ces points être particulièrement opérationnel : comme le prouve l'article précédemment cité de J. Brièrre, il excite le sentiment de fierté nationale, redonne une place à la notion de victoire virile à des hommes jeunes n'étant plus, depuis des mois, les maîtres de leur destin.

¹⁸⁰² AN, 72aj/2112. Fonds Gérard Sylvain.

3.3.5 Les jeunes requis « encadrés » : une population favorisée dans le domaine des activités sportives

3.3.5.1 Une organisation spécifique

Parmi l'ensemble des requis d'Allemagne, le cas des jeunes encadrés ne peut qu'être traité de façon singulière. Dans ce domaine, les objectifs des Chantiers de Jeunesse sont limpides : encadrer si possible tous les jeunes requis du STO, ce qui nécessite de très nombreux cadres. Un soin tout particulier est de fait apporté à la formation des volontaires. Recrutés en France parmi les éléments forts des chantiers, les soixante futurs chefs sont tout d'abord formés pendant plusieurs semaines à Châtel Guyon et dans des centres régionaux¹⁸⁰³ avant de rejoindre l'Allemagne¹⁸⁰⁴. Tel est le cas du commissaire-assistant Broche qui précise avoir suivi « *des stages d'information sur la vie et les épreuves* »¹⁸⁰⁵ qui l'attendent là-bas. Une fois en Allemagne, les volontaires sont de nouveau envoyés en stage dans les camps modèles pendant quelques jours avant de véritablement appartenir à la mission¹⁸⁰⁶. Pour ceux qui sont recrutés sur place, il est prévu une formation rapide de quelques jours¹⁸⁰⁷.

Pour remplacer une école de cadre dont le principe est abandonné, une série de stages d'information à travers toute l'Allemagne. Ces stages de courte durée (5 à 6 jours) réuniront les représentants de camp où la jeunesse est l'élément dominant¹⁸⁰⁸.

Tous, quel que soit leur grade, sont animés par les mêmes ambitions : regrouper au maximum les jeunes dans les camps afin de les ramener dans un état moral et physique sain tout en les protégeant de la propagande nazie¹⁸⁰⁹. Le commissaire-assistant Broche se souvient parfaitement des termes de sa mission. Elle consiste à : « *Rendre à la France des fils physiquement et moralement sains* »¹⁸¹⁰. Les moyens à employer sont aussi clarifiés pendant

¹⁸⁰³ AN, AJ/39/175. CGCJ, M. Trouvey, Note concernant les Chefs volontaires pour l'encadrement des jeunes Français en Allemagne, 12 novembre 1943.

¹⁸⁰⁴ Cottin, *Rapport de l'ex-Commissaire Cottin sur sa mission en Allemagne de septembre 1943 à avril 1945*, p. 2.

¹⁸⁰⁵ AC, 27P 798. AC, 27P 798. Chemise Gau Oberschliesen, Commissaire-assistant Broche, *Rapport concernant les activités du commissaire assistant Broche au camp d'Heydebreck*, p. 1.

¹⁸⁰⁶ Pierre Laval

¹⁸⁰⁷ Cottin, *Rapport de l'ex-Commissaire Cottin sur sa mission en Allemagne de septembre 1943 à avril 1945*.

¹⁸⁰⁸ Cottin, *Rapport de l'ex-Commissaire Cottin sur sa mission en Allemagne de septembre 1943 à avril 1945*, p. 3.

¹⁸⁰⁹ Voir à ce propos : C. Pécout, *Les Chantiers de la Jeunesse et la revitalisation physique et morale de la jeunesse française (1940- 1944)*, op. cit., pp. 146- 147 ; Pierre Martin, *La mission Chantiers en Allemagne. La protection des jeunes du STO en Allemagne, Acte du colloque d'histoire*, op. cit., p. 189.

¹⁸¹⁰ AC, 27P 798. Chemise Gau Oberschliesen, Commissaire-assistant Broche, *Rapport concernant les activités du commissaire assistant Broche au camp d'Heydebreck*, p. 2.

les stages : « *discipline relative acceptée, nécessaire à toute vie en commun. Union. Fidélité à la France et à son passé national. Utilisation de toutes les possibilités de la Jeunesse*¹⁸¹¹ ».

L'arrivée des cadres des Chantiers se fait ressentir à deux niveaux distincts : à l'échelle de la DOF et à celle des camps. Au niveau de la DOF, leur présence aboutit à la mise en place d'une nouvelle politique de la jeunesse¹⁸¹². Comme l'étude de l'organigramme de la DOF daté de mars 1944 le prouve, il est vrai que les responsables des Chantiers parviennent à occuper des fonctions stratégiques. M. Gaston, responsable de la « *sous-direction jeunesse* » à partir de l'automne 1943¹⁸¹³, (elle-même dépendant du *service culturel*) est entouré de trois personnes venant des Chantiers : le Commissaire Furioux, en tant que conseiller technique, les commissaires Cottin et Martin en tant qu'adjoints à la jeunesse¹⁸¹⁴. Après le départ du colonel Furioux en mars 1944, René Cottin devient le principal collaborateur de M. Gaston¹⁸¹⁵, lui-même chargé de regrouper les 18-25 ans dans des camps spécifiques¹⁸¹⁶. La DOF organise en outre des services décentralisés chargés des problèmes de la jeunesse. Vingt-quatre délégués « *jeunesse* » prennent ainsi leurs fonctions auprès des délégués de *Gau*¹⁸¹⁷. Telle est la mission qui est confiée, par exemple, à L. Bergère dans le *Gau Sachsen*¹⁸¹⁸, à Marcel Tomeno¹⁸¹⁹ dans le *Gau Oberschlesien*¹⁸²⁰, à Charles de Kerangal à Berlin¹⁸²¹, à René Oudin en Westfalen-süd¹⁸²², ou encore à Gaston Rivière dans le *Gau Südetenland*¹⁸²³.

¹⁸¹¹ *Ibid.*

¹⁸¹² Gaston Bruneton l'évoque dans son témoignage. Il écrit : « *La question de la jeunesse avait préoccupé particulièrement la nouvelle DOF qui s'efforça dans tous les camps de travailleurs où la chose était possible, de séparer les jeunes des adultes, et d'organiser des camps de jeunes dirigés, la plupart du temps, par des Chefs des Chantiers de Jeunesse. L'influence des adultes sur les jeunes s'était, en effet, souvent révélée néfaste dans les chambrées de camps, et il importait de maintenir les jeunes dans la meilleure santé morale possible* ». Gaston Bruneton, « *Travailleurs français en Allemagne* », *op. cit.*, p. 240.

¹⁸¹³ A ce propos, R. Cottin précise : « *Dirigé à l'origine par M. Taillan, il venait de passer entre les mains de Monsieur Gaston. Rien n'avait été encore fait. C'est à ce service que fut rattaché le colonel Furioux, en qualité de Conseiller Technique des questions de Jeunesse* ». SHAT, 1K301, carton n°11, archive n°40/00/001. R. Cottin, *Rapport de l'ex-Commissaire Cottin sur sa mission en Allemagne de septembre 1943 à avril 1945*, p. 2.

¹⁸¹⁴ AN, 83aj/20. *Note à Monsieur Dufour sous couvert de Monsieur Castagnet*, 4 mars 1944.

¹⁸¹⁵ Cottin, *Rapport de l'ex-Commissaire Cottin sur sa mission en Allemagne de septembre 1943 à avril 1945*.

¹⁸¹⁶ AN, 83aj/17. *Délégation officielle Française en Allemagne du Commissariat Général d'Action Sociale pour les Français Travaillant en Allemagne*, Paris, 1944, p. 7

¹⁸¹⁷ Pierre Martin, *La mission des Chantiers de la jeunesse en Allemagne*, *op. cit.*, p. 87.

¹⁸¹⁸ AN, 83aj/22.

¹⁸¹⁹ Selon Pierre Martin, ce dernier possède le grade d'assistant dans le cadre des Chantiers de la Jeunesse.

¹⁸²⁰ AN, 83aj/22, Dossier *Gau Oberschlesien*, *Rapport mensuel du délégué culturel*, août 1944.

¹⁸²¹ SHAT, 1K301, carton n° 12, archive n° 41 03 008. Ch. De Kerangal, *Une mission des Chantiers de la Jeunesse*, document dactylographié. Dans le document qu'il rédige après-guerre, l'auteur précise être venu une première fois en tant que cadre des Chantiers en juillet 1943, placé dans le *Gau Oberschlesien*. Après avoir été expulsé, il revient en Allemagne en janvier 1944 où il est affecté à Berlin.

¹⁸²² SHAT, 1K 301, Carton n°12, archive n°41 39 001. R. Oudin, *Rapport de René Oudin, délégué jeunesse/Westphalie et Essen*.

¹⁸²³ AN, 83aj/22. Dossier *Gau Südetenland*, *Compte-rendu trimestriel du 1^{er} janvier au 31 mars 1944. Situation des amicales et des foyers de camp au 31 mars 1944*, 10 avril 1944, p. 3.

A l'échelle des camps, les hommes des Chantiers ont pour mission de regrouper les jeunes et de leur apporter un maximum de soutien. Dans le *Bulletin du Centre d'Information du Travail Français en Allemagne*, il est ainsi stipulé en mars 1944 :

On s'efforce de créer de plus en plus des camps où les jeunes du STO viennent se grouper autour de Chefs qui proviennent des Chantiers de Jeunesse. Dans ce but, des anciens des chantiers partent comme volontaires en Allemagne¹⁸²⁴.

Le rapport du délégué culturel du *Gau* Schlessig-Holstein daté de mai 1944 est sur ce point éclairant :

Conformément aux instructions reçues de Berlin, « service jeunesse », nous devons installer dans les camps importants des chefs Chantier. Ces chefs viendront soit des chantiers de la Jeunesse, soit du *Stalag* IA, groupe Saint-Louis. Ils devront loger parmi les jeunes dans les camps, être libérés de tout travail, si les firmes refusent de les payer, la délégation de Berlin leur allouera mensuellement un traitement¹⁸²⁵.

Leur présence se retrouve sur le terrain, et, pour ne citer qu'eux : le chef Poigny, dans le *Gau* Wien, est à la tête du camp Lokomotivfabrik et prend également la direction de la section jeunesse¹⁸²⁶ ; l'assistant Bonnet assume cette même responsabilité au foyer Graf&Stift à Wien¹⁸²⁷ tandis que le Chef Dubost dirige le camp. Le commissaire-assistant Broche dirige depuis le printemps 1944 le camp d'Heydebreck¹⁸²⁸. Néanmoins, la présence des chefs des Chantiers n'est pas toujours bien perçue par les Allemands, et ce, dès le premier semestre 1944. A Halle, entre autres, la *Gauverwaltung* refuse, sauf ordre expresse de la DAF, que le commissaire-assistant Grimler ne devienne chef des jeunes pour les différents camps dépendant de l'I.G Farben¹⁸²⁹.

Afin d'améliorer les conditions d'existence des jeunes, le directeur adjoint des services culturels, M. Bernier, propose lors du congrès de Dresden que des chefs de jeunes soient systématiquement impliqués dans les instances dirigeantes de chacun des camps.

Communauté 100% jeunes ou assimilés : leur structure est de type normal, mais toute l'organisation est exclusivement aux mains des jeunes. Communautés mixtes : leur organisation doit être confiée en principe à des transformés puis à des requis, enfin à des volontaires. Mais tous les postes de responsables doivent être dédoublés de façon que

¹⁸²⁴ AN, 83aj/35. « L'activité de la Délégation Officielle Française auprès de la DAF », *Bulletin du Centre d'Information du Travail Français en Allemagne*, n° 9, 4 mars 1944, p. 1.

¹⁸²⁵ AN, 83aj/22. G. Fontaine, *Réponse au questionnaire de Berlin*, 25 mai 1944.

¹⁸²⁶ AN, 83aj/23. Dossier *Gau* Wien, descriptif des Amicales et foyers, sd.

¹⁸²⁷ AN, 83aj/23. Dossier *Gau* Wien, descriptif des Amicales et foyers, sd.

¹⁸²⁸ AC, 27P 798. Chemise *Gau* Oberschliesen, Commissaire-assistant Broche, *Rapport concernant les activités du commissaire assistant Broche au camp d'Heydebreck*.

¹⁸²⁹ AN, 83aj/21. Dossier *Gau* Halle, lettre du Délégué Régional Adjoint P. Hoellinger adressée à Monsieur Brière le 1^{er} juin 1944.

chaque responsable principal ou de groupe soit aidé d'un adjoint obligatoirement « jeune »¹⁸³⁰.

La circulaire du 1^{er} juillet 1944¹⁸³¹ réitère les mêmes obligations accordant, de fait, une grande autonomie aux cadres des Chantiers pour organiser leurs loisirs. Dernière faveur leur étant réservée : la DOF prévoit que les camps de jeunes bénéficient de dons plus importants d'équipements sportifs que les autres types de camps. Il est notamment prévu que, lorsqu'un nouveau camp s'ouvre par regroupements de jeunes auparavant isolés, celui-ci soit rapidement doté du matériel nécessaire à la mise en place des loisirs. Cette décision apparaît dans un courrier que J. Gaston adresse au service des sports de la DOF en juin 1944. Il évoque dans ce dernier l'existence d'un « *stock de matériel culturel* » destiné à être utilisé pour les camps de jeunes¹⁸³².

Pour évaluer les résultats de cette politique, il convient d'en saisir les implications structurelles et, de fait, de distinguer cinq types de camps logeant des jeunes : les camps exclusivement composés de jeunes et encadrés par des chefs, ceux composés de jeunes mais n'ayant pas de chef à leur tête, les camps mixtes à forte proportion de jeunes bénéficiant d'un chef, les camps mixtes sans chef, et enfin les camps mixtes à faible proportion de jeunes ou les logements en ville.

Dans les faits, seuls les premiers et les troisièmes types de camps sont favorisés, la jeunesse étant considérée comme « encadrée » dans le premier, « organisée » dans le troisième. Un document daté du 1^{er} août 1944 donne des indications chiffrées assez précises : cent trente-cinq Chefs des Chantiers, quarante du SET et trente-six civils gèrent quelques quatre-vingt-dix-neuf camps « encadrés » et deux cent cinquante-trois camps « organisés »¹⁸³³. Ceci représente, toujours selon le même document, 7 540 jeunes en uniforme des Chantiers, 2 618 en uniforme SET, 42 916 jeunes en civils et 17 397 Français non jeunes, soit un total de 70 471 Français bénéficiant de l'organisation. Les documents établis à l'automne par les responsables de la mission donnent des chiffres uniquement sur les camps encadrés : en octobre, 63 113 Français seraient en contact avec les camps. Parmi eux, 9

¹⁸³⁰ AN, 83aj/36. « Conférence prononcée par M. Bernier, Directeur-adjoint des Services culturels », Commissariat Général d'Action Sociale pour les Français travaillant en Allemagne, *Congrès des délégués régionaux, Dresden, avril 1944*, Paris, Imp. Rue de Mont-Cenis, 1944, p. 23.

¹⁸³¹ AN, 83aj/17. DOF, *Amt für Arbeitseinsatz, Organisation et réglementation des loisirs pour les travailleurs français*, 1^{er} juillet 1944.

¹⁸³² AN, 83aj/20. Lettre de J. Gaston, Chef du service Jeunesse adressé à M. Le Chef du Service des Sports, 22 juin 1944.

¹⁸³³ SHAT, 1K301, carton n° 10, archive n° 32/00/067. *Répartition des effectifs français contrôlés par des Chefs dépendant du Service Jeunesse (mise à jour au 1^{er} août 1944)*.

620 portent l'uniforme vert des Chantiers, 3 499 celui du SET¹⁸³⁴. Une autre archive, datée de novembre 1944 précise le nombre de camps concernés : cent soixante et onze camps encadrés et cent vingt et un camps organisés, tous *Gaue* confondus¹⁸³⁵. Une première remarque s'impose : quels que soient les chiffres, comparativement au nombre total de jeunes de moins de vingt-cinq ans (330 000 si l'on se réfère aux chiffres de la DOF¹⁸³⁶), les structures mises en place ne touchent finalement au mieux que 19,1% d'entre eux, dont seulement 3,9% en uniforme vert ou bleu. Si les délégués culturels affichent dans leurs rapports une réelle volonté de regrouper les 18-25 ans, leur tâche est, pour le moins, colossale.

Le délégué culturel du *Gau* Mainfranken évalue ainsi en mai 1944 à 4 000 le nombre de jeunes qui pourraient bénéficier de telles structures¹⁸³⁷, mais ces derniers sont dans la majorité des cas éparpillés et les cadres font défaut. Seul le camp de Würzburg Eppstrasse¹⁸³⁸ est réellement géré par un commissaire-assistant des Chantiers de jeunesse, en l'occurrence un certain Mongard¹⁸³⁹. Le délégué d'Hessen-Nassau réalise les mêmes constats en mai : bien que les trois quarts des requis soient des jeunes, ces derniers sont disséminés sur tout le territoire¹⁸⁴⁰. A Schwaben, le délégué régional évalue à 4 000 le nombre de jeunes sur 5 270 requis¹⁸⁴¹. Or, en mai, il ne compte que deux camps placés sous la conduite d'un chef¹⁸⁴², soit en tout cent quarante jeunes concernés. En octobre, le nombre de jeunes encadrés serait de 135¹⁸⁴³. Quatre camps se structurent finalement, dont trois à Ausburg¹⁸⁴⁴. Après-guerre, Bertrand Desjobert se souvient des lourdes difficultés rencontrées par les chefs des Chantiers lorsqu'ils tentaient de regrouper les jeunes dans un camp où ils étaient en minorité.

Cette idée (était) excellente en soi puisqu'elle séparait les jeunes du STO de toute une bande de vieux types plus ou moins volontaires, à moralité plus que douteuse, farouchement égoïstes. Mais en fait, elle n'était guère réalisable car les chambrées étaient

¹⁸³⁴ SHAT, 1K301, carton n° 10, archive n° 32/00/068. *Effectif des Français contrôlés par les Chefs du Service Jeunesse, Mise à jour au 20 octobre 1944.*

¹⁸³⁵ Pierre Martin, *La mission des Chantiers de la jeunesse en Allemagne, op. cit.*, p. 143.

¹⁸³⁶ La DOF évalue à 330 000 le nombre de requis entre 18 et 25 ans. AN, 83aj/17. *Délégation officielle Française en Allemagne du Commissariat Général d'Action Sociale pour les Français Travaillant en Allemagne*, Paris, 1944, p. 7. Jean Quellien estime de son côté qu'ils forment 70% de l'effectif total des requis, soit approximativement 450 000 personnes.

¹⁸³⁷ AN, 83aj/21. Dossier *Gau* Mainfranken, *Action culturelle*, 15 mai 1944, p. 5.

¹⁸³⁸ *Ibid.*

¹⁸³⁹ Pour Pierre Martin, ce dernier est affecté non à Würzburg mais à Heydebreck en tant que chef de camp. (Pierre Martin, *La mission des Chantiers de la jeunesse en Allemagne, op. cit.*, p. 513).

¹⁸⁴⁰ AN, 83aj/21. Dossier *Gau* Hessen Nassau. Rapport de visite de l'Amicale de Wtezlar, 24 mai 1944.

¹⁸⁴¹ Ces chiffres proviennent d'un document rédigé par l'Office de statistique du Reich n° 1112, daté de septembre 1944 figurant dans l'ouvrage d'Helga -Elisabeth Bories-Sawala (annexe n° 1.1).

¹⁸⁴² AN, 83aj/22. Dossier *Gau* Schwaben, Questionnaire adressé aux délégués régionaux et à leurs adjoints sur la conduite, l'organisation et les résultats de l'action culturelle, 15 mai 1944.

¹⁸⁴³ SHAT, 1K301. Archive n° 32/00/068. Effectif des Français contrôlés par les Chefs du Service Jeunesse. Détachements encadrés, 20 octobre 1944.

¹⁸⁴⁴ AC, 27P 798. Chemise *Gau* Schwaben. *Liste des camps de JOFTA et de CJF dans le Gau* 30.

déjà formées depuis plus d'un an et le Français casanier par nature a horreur de déménager. De plus, on fit courir aussitôt le bruit évidemment absurde que l'on regroupait les jeunes pour les encadrer par la Milice et les engager de force dans la Waffen-SS¹⁸⁴⁵.

Dans le *Gau* Schleswig-Holstein, le délégué culturel compte seulement trois « *camps de jeunes* » ayant constitué une Amicale¹⁸⁴⁶. Halle compte quant à lui « *deux camps jeunes organisés* » selon le rapport d'Alix Caillet d'octobre 1944¹⁸⁴⁷. A Süd-Hannover, seuls deux camps sont organisés ce qui représente sept cent quarante-six jeunes¹⁸⁴⁸. L'Aspirant Oudin, devenu délégué régional Jeunesse pour les *Gaue* Essen et Westfalen-Süd, regrette après-guerre le manque de cadres dont il a eu à souffrir durant tout le temps de sa mission¹⁸⁴⁹. Le responsable du *Gau* Steiermark ne comprend même pas le sens des demandes de la DOF :

Comme je l'ai toujours signalé dans mes rapports précédents, l'effectif de notre *Gau* est presque exclusivement fourni par des jeunes STO ! Les organisations des loisirs précités sont dirigées par des jeunes au profit des jeunes !¹⁸⁵⁰

Certains *Gaue*, ayant à leur disposition davantage de cadres, parviennent à des résultats plus intéressants, mais l'ensemble reste dérisoire par rapport à l'effectif total de jeunes qu'il faudrait pouvoir gérer. Pour le *Gau* Berlin¹⁸⁵¹, le responsable du secteur Jeunesse, Charles de Kerangal, évalue à onze le nombre de camps « encadrés », soit 2 210 jeunes, et à vingt-sept le nombre de camps « organisés » (5 000 jeunes) en 1944, alors qu'ils représentent selon lui environ 35 000 personnes¹⁸⁵². Dans le *Gau* Oberschlesien, neuf structures sont considérées comme encadrées¹⁸⁵³ grâce à la présence massive de cadres des Chantiers. Les *Gaue* Niederdonau et Wien possèdent ensemble des ressources humaines suffisantes pour organiser

¹⁸⁴⁵ AC, 27P 798. Chemise *Gau* Oberdonau. Bertrand Desjobert, *Rapport sur le STO à Linz*, 21 mars 1946.

¹⁸⁴⁶ AN, 83aj/22. G. Fontaine, Rapport mensuel du *Gau* de Schleswig-Holstein, 26 juillet 1944.

¹⁸⁴⁷ AN, 83aj/21. Dossier *Gau* Halle, A. Caillet, *Vue d'ensemble de l'action culturelle dans le Gau*, 2 octobre 1944.

¹⁸⁴⁸ AC, 2P 798. Chemise *Gau* Süd Hannover. *Liste des camps de JOFTA et de CJF dans le Gau 24*.

¹⁸⁴⁹ SHAT, 1K 301, carton n° 12, archive n° 41 39 001. R. Oudin, *Rapport de René Oudin, délégué jeunesse/Westphalie et Essen*. « *Le manque de cadres a été la raison de mon lent départ. A l'origine, pas de Chefs Chantiers.* »

¹⁸⁵⁰ AN, 83aj/22. Dossier *Gau* Steiermark. Guy Roget, Rapport mensuel de juillet 1944 du *Gau* Steiermark, p. 10.

¹⁸⁵¹ SHAT, 1K 301. Carton n° 12, archive n° 41/03/008. Ch. De Kerangal, *Une mission des Chantiers de la Jeunesse*.

¹⁸⁵² En tablant sur 70% de l'effectif et sachant que le *Gau* Berlin compte 58 015 hommes (Office de statistique du Reich n° 1112, daté de septembre 1944 figurant dans l'ouvrage d'Helga-Elisabeth Bories Swvala, annexe n° 1.1), on arrive à environ 40 000 jeunes.

¹⁸⁵³ AC, 27P 798. Chemise *Gau* Oberschlesien. *Liste de camps de JOFTA et de CJF dans le Gau 23*. Il s'agit des camps suivants : Auschwitz, Auschwitz West, Blechhammer, Dombrowa, Kattowitz, Cterburg, Heydebreck, Königshutte, Trzynietz.

quinze camps, dépendant soit des JOFTA soit des Chantiers de jeunesse¹⁸⁵⁴, ce qui permet d'apporter de l'aide à quelques 8 500 jeunes répartis dans quarante-cinq camps¹⁸⁵⁵.

Sur le terrain, de fait, quelques structures nouvelles s'ouvrent, quelques chefs formés sont nommés, mais la grande majorité des requis de moins de vingt-cinq ans continue de vivre dans les mêmes conditions que leurs aînés.

3.3.5.2 Des résultats enviables dans les camps organisés et encadrés

Quand, par contre, un camp est officiellement reconnu comme encadré, les conditions de vie des requis y logeant semblent être effectivement meilleures et leurs loisirs favorisés. Leurs chefs s'emploient à structurer le camp et à multiplier les occasions de distractions. A minima comme dans le camp JOFTA à Enzesfeld-Hirtenberg, les jeunes vivent coupés des autres Français et organisent eux-mêmes sous la conduite de leur Chef leurs loisirs :

Après le travail, les JOFTA rentraient à leur camp où chaque soir avait lieu l'envoi des couleurs. Les JOFTA vivaient en cercle fermé, n'ayant aucun rapport avec les autres travailleurs français. Ils avaient leurs organisations de loisirs et d'entraide¹⁸⁵⁶.

André Maret se souvient avoir bénéficié de ce système. Requis en juin 1944, il passe en apprentissage dans un centre situé à Wien avant de travailler à l'usine. Il loge dans le camp d'Hirtenberg qui compte cent vingt jeunes et profite de la bibliothèque, des activités théâtrales et des activités sportives¹⁸⁵⁷. Selon son compatriote d'infortune, Yves Marchal, les jeunes requis possèdent des tenues vestimentaires en bon état et le ravitaillement est toujours assuré¹⁸⁵⁸.

Le cas du camp « Napoléon » d'Auschwitz¹⁸⁵⁹ placé sous la responsabilité du Chef Toupet est sans doute le plus connu d'entre eux. Ayant progressivement réussi à gagner la confiance de la firme IG-Farben, le chef Toupet devient, à partir de février 1944¹⁸⁶⁰, le seul responsable du

¹⁸⁵⁴ AC, 27P 800. Chemise Gau Wien. *Liste de camps JOFTA et CJF dans le Gau 41*.

¹⁸⁵⁵ AC, 27P 800. Chemise Gau Wien. *Rapport concernant l'activité du commissaire-adjoint Ginesty en Autriche du 1.7.43 au 1.4.45*, p. 4.

¹⁸⁵⁶ AC, 27P 800. Chemise Gau Wien. Roger Boutin, *Interrogatoire du 6 août 1946*.

¹⁸⁵⁷ AC, 27P 800. Chemise Gau Wien, André Maret, *Interrogatoire du 13 août 1945*.

¹⁸⁵⁸ AC, 27P 800. Chemise Gau Wien, Yves Marchal, *Interrogatoire du 21 août 1945*.

¹⁸⁵⁹ Selon le Bulletin édité en mars, G. Toupet a obtenu le droit de la part des Autorités allemandes de baptiser ainsi le camp dont il est le chef. (AN, 83aj/35. « L'activité de la Délégation Officielle Française auprès de la DAF », *Bulletin du Centre d'Information du Travail Français en Allemagne*, n° 9, 4 mars 1944, p. 1).

¹⁸⁶⁰ AN, AJ/39/175. *Compte-rendu du chef Toupet sur les activités et le retour en France du camp français d'Auschwitz (Haute-Silesie)*, 20 juin 1945, p. 3. Le même document figure dans les archives de Caen ; AC, 27 P 798. *Gau Oberschlesien* et au SHAT, 1K301, carton n 12, archive n° 41/23/003.

camp¹⁸⁶¹. Dans le rapport qu'il remet à sa hiérarchie à la fin de la guerre, il décrit le soin qu'il a pris à s'entourer d'hommes dignes de confiance¹⁸⁶² et insiste sur la qualité des distractions qu'il s'est évertué à créer ; tâchant, à travers les sports, de protéger physiquement et moralement les 2 000 travailleurs qu'il a sous sa responsabilité¹⁸⁶³, en omettant pas de poursuivre des objectifs patriotiques.

Conserver la santé physique, l'endurance, le courage. Permettre de s'évader un instant de l'obsession du travail, de l'usine et de la guerre. Jeter un démenti aux yeux des étrangers, à la propagande allemande prétendant que les Français ne sont pas sportifs¹⁸⁶⁴.

A en croire une description statistique des Amicales du *Gau*, tous les requis d'Auschwitz font d'ailleurs partie du Foyer du camp¹⁸⁶⁵. En quelques mois, il parvient à monter douze équipes de football, dix-huit de basket, trois équipes de rugby. Par ailleurs, le camp compte douze boxeurs, huit lutteurs, dix gymnastes et plusieurs équipes de boules. Sans compter ces derniers, le camp compte ainsi plus de trois cents pratiquants, chiffre que l'on retrouve par ailleurs dans le rapport du délégué aux sports du *Gau*¹⁸⁶⁶. Le camp bénéficie de la présence d'un moniteur d'éducation physique¹⁸⁶⁷. Plusieurs équipes sont engagées dans les championnats organisés par la DOF : celle de rugby remporte le titre de championne de *Gau*¹⁸⁶⁸ en septembre tandis que les deux équipes de football défendent¹⁸⁶⁹, en vain, les couleurs du Foyer¹⁸⁷⁰. Dans le même *Gau*, d'autres camps de jeunes encadrés par des chefs des Chantiers de jeunesse font preuve d'un grand dynamisme. Celui d'Heydebreck-Bierau et notamment le camp « mistral » qui en dépend en est une autre illustration¹⁸⁷¹. Selon René Baratault, la création en février 1944 d'un détachement « jeunes » placé sous la responsabilité

¹⁸⁶¹ Patrice Arnaud qualifie de « rarissime » le fait que les Autorités allemandes aient accordé à un Français la direction d'un camp sans aucune tutelle. (Patrice Arnaud, « Gaston Bruneton et l'encadrement des travailleurs français en Allemagne (1942- 1945) », *op. cit.*, p. 107).

¹⁸⁶² Il s'agit d'un chef de camp adjoint, le commissaire-assistant Devaux, et de quatre chefs de bloc, les assistants Lehmann, Vaurabourg, Lacourt et Peteilh). (AN, AJ/39/175, *Compte-rendu du Chef Toupet*, *op.cit.*, p. 5).

¹⁸⁶³ AN, AJ/39/175. *Compte-rendu du chef Toupet*, p. 1.

¹⁸⁶⁴ *Ibid.*, p. 8.

¹⁸⁶⁵ AN, 83aj/22. Dossier *Gau* Oberschlesien, *Liste des Amicales et Foyers de camps du Gau Haute-Silésie*, avril 1944.

¹⁸⁶⁶ AN, 83aj/26. Dossier *Gau* Oberschlesien, Robert Camon, *Rapport n° 87*, 14 août 1944, p.1.

¹⁸⁶⁷ AN, 83aj/22. Dossier *Gau* Oberschlesien, Roger Bras, *Tableau des Amicales et Foyers*, février 1944.

¹⁸⁶⁸ AN, 83aj 22. Dossier *Gau* Oberschlesien, *Service culturel, rapport mensuel n° 14* septembre 1944, p. 3 : « Foyer de Auschwitz bat Foyer de Eintrachtthütte par sept points à 3 après prolongations ».

¹⁸⁶⁹ Les deux équipes engagées apparaissent sur un document daté de mai 1944 : AN, 83aj/22. Dossier Oberschlesien, *Rapport activité sportive*.

¹⁸⁷⁰ Sur ce point, le témoignage du Chef Toupet ne concorde pas avec le rapport du délégué aux sports de septembre 1944 : pour le premier, Auschwitz a été finaliste « du championnat de Haute Silésie, pour le second, ce sont les foyers de Gleiwitz et de Heydebreck qui se sont disputés ce titre. (AN, 83aj/22. Dossier *Gau* Oberschlesien, *Service culturel, rapport mensuel n° 14*, septembre 1944, p. 3)

¹⁸⁷¹ Voir à ce propos le témoignage de René Baratault retranscrit par Pierre Martin, *La mission des Chantiers de jeunesse en Allemagne, 1943-1945*, *op. cit.*, p. 254-264.

du chef Chantier Chéron puis du commissaire assistant Broche : « *a provoqué à Bierau une reprise nette et indiscutable de toutes les activités du camp* »¹⁸⁷². L'étude des rapports des délégués culturel et sportif confirme ses affirmations. Le camp compte 1 100 inscrits au Foyer¹⁸⁷³, dont deux cent cinquante sportifs¹⁸⁷⁴ engagés dans de multiples événements :

Camp faisant preuve d'une très grande activité dans tous les domaines. Equipes finalistes en foot et en basket, réunions d'athlétisme très suivies¹⁸⁷⁵.

A côté de ces activités phares, les jeunes s'adonnent aussi au volley, au patinage, au cross. Le rapport de retour d'Allemagne du commissaire-assistant Broche permet d'avoir une vision assez complète de l'organisation du camp¹⁸⁷⁶ qu'il initie. Outre les chefs de baraques et de chambrées, celle-ci repose sur la création de multiples services (culturel, sport, folklore) et la nomination de responsables à leur tête. Les activités sportives comprennent des compétitions organisées le dimanche en lien avec les autres camps, mais aussi des entraînements planifiés sur toute la semaine : boxe et éducation physique tous les jours de la semaine à 19h, entraînement des crossmen le mercredi, des équipes de rugby le jeudi¹⁸⁷⁷.

Les responsables sportifs de ces deux camps bénéficient d'aides sur le plan matériel que les camps classiques ne possèdent pas. Lors de la distribution de matériel gratuit durant le premier trimestre de l'année 1944, le camp d'Auschwitz est indubitablement privilégié : il reçoit deux des sept ballons de basket envoyés pour l'ensemble du *Gau*, un des quatre ballons de rugby, trois ballons de football, douze paires de chaussures de foot sur les soixante-quatre distribuées, quinze des quatre-vingt-neuf maillots de football. Parallèlement, et à titre indicatif, le Foyer de Gleiwitz, qui n'est pas un camp « jeunes » et qui compte lui aussi deux cents pratiquants ne reçoit en tout et pour tout que deux ballons de football¹⁸⁷⁸. Un mois plus tard, le camp d'Auschwitz est destinataire d'une livraison spéciale de Berlin et reçoit, en plus, quelques vingt-deux paires de chaussures, onze maillots de football, onze autres d'athlétisme¹⁸⁷⁹. Ces privilèges entraînent des crispations au sein de la délégation régionale. Dans son rapport daté d'août 1944¹⁸⁸⁰, le responsable des sports s'insurge : « *Mais*

¹⁸⁷² *Ibid.*, p. 259.

¹⁸⁷³ AN, 83aj/22. Dossier *Gau* Oberschlesien, *Liste des Amicales et Foyers de camps du Gau Haute-Silésie*, avril 1944.

¹⁸⁷⁴ AN, 83aj/26. Dossier *Gau* Oberchliesen, Robert Camon, *Rapport n° 87*, août 1944, p. 2

¹⁸⁷⁵ AN, 83aj/26. Dossier *Gau* Oberchliesen, Robert Camon, *Rapport n° 87*, août 1944, p. 2.

¹⁸⁷⁶ AC, 27P 798. Chemise *Gau* Oberschliesen, Commissaire-assistant Broche, *Rapport concernant les activités du commissaire assistant Broche au camp d'Heydebreck*.

¹⁸⁷⁷ *Ibid.*, p. 16- 17.

¹⁸⁷⁸ AN, 83aj/26. Dossier *Gau* Oberchliesen, Roger Bras, *Tableau des Amicales et Foyers*, février 1944.

¹⁸⁷⁹ AN, 83aj/22. Dossier *Gau* Oberschlesien, Roger Bras, Robert Damel, *Sports. Rapport sur l'activité sportive du mois de mars dans le Hau haute-Silésie*, 19 avril 1944.

¹⁸⁸⁰ AN, 83aj22. Dossier *Gau* Oberschlesien. Robert Camon, *Rapport mensuel août 1944*. Sports, p. 3.

sportivement, il y a une injustice fondamentale criarde, un état de fait choquant qu'un délégué aux sports ne peut passer sous silence » et il poursuit : « *En somme nous trouvons presque l'abondance dans un camp « jeune », la misère totale dans un camp où il n'y en a pas* ». Quand le camp de Blechhammer, lui-aussi camp de jeunes, est, à tort ou à raison, destinataire en août 1944 d'une grande livraison de matériel alors que le *Gau*, lui, ne reçoit rien, le délégué aux sports multiplie les recours jusqu'à réussir à récupérer pour l'ensemble des travailleurs les précieux équipements¹⁸⁸¹.

Ces conflits à propos de la répartition du matériel sportif ne sont pas propres au *Gau* d'Oberschlesien, ils se retrouvent dans toutes les régions. Dans le *Gau* Südetenland, le délégué culturel regrette de voir du matériel si précieux confié à des groupuscules d'une vingtaine de jeunes alors que tout le *Gau* est sur ce point déficitaire¹⁸⁸². Les mêmes débats animent d'ailleurs la DOF. J. Gaston et J. Brière s'échangent à ce propos des lettres vindicatives courant juin 1944 : alors que le second demande à ce que, compte tenu de la pénurie de matériel, la politique en faveur des jeunes soit revue¹⁸⁸³, le premier s'en indigne fortement, rappelant à son supérieur les enjeux sous-jacents :

Je vous rappelle d'abord que ce matériel n'est pas tant distribué pour faire du football ou de la musique, que pour faciliter à un chef son action de démarrage des jeunes. C'est en vérité une arme dont nous devons nous servir pour le plus grand bien de notre action d'organisation et d'éducation, et cela d'autant plus habilement que le matériel est rare. [...] Je ne suis pas d'accord pour que le principe de distribution égalitaire et démocratique du matériel soit à nouveau admis comme la seule règle¹⁸⁸⁴.

Des accords sont trouvés au début du mois de juillet : par lettre, R. Castagnet informe J. Gaston qu'une partie du matériel sportif reçu de France sera, désormais, réservé aux jeunes encadrés.

[...] je vous informe que nous acceptons le principe de bloquer à Guben, au profit de votre service, un petit contingent de matériel qui vous permettra de soutenir l'action de vos Chefs lors du lancement de nouveaux groupements. [...] Nous envisageons de vous attribuer les pourcentages suivants : Equipements de sport : 5% de la dotation prévue par la DAF¹⁸⁸⁵.

¹⁸⁸¹ AN, 83aj/22. Dossier *Gau* Oberschlesien Robert Camon, Rapport mensuel n° 14, septembre 1944.

¹⁸⁸² AN, 83aj/22. Dossier *Gau* Südetenland, Compte-rendu d'activité du mois de février 1944, 3 mars 1944, p. 6.

¹⁸⁸³ AN, 83aj/20. Lettre de J. Brière adressée à J. Gaston le 28 juin 1944.

¹⁸⁸⁴ AN, 83aj/20. Lettre de J. Gaston adressée à J. Brière le 4 juillet 1944.

¹⁸⁸⁵ SHAT, 1K301. Carton 10, archive n° 32/00/057. Lettre de R. Castagnet adressée à Monsieur Gaston, Chef du Service Jeunesse, le 12 juillet 1944.

Ce pourcentage est d'ailleurs rappelé dans un courrier que Marc Dugrès adresse au délégué d'Oberschlesien en août¹⁸⁸⁶. Cependant, il est difficile de connaître avec précision ce qu'il en a été sur le terrain. Une seule certitude demeure : les camps encadrés ont indubitablement été favorisés.

Finalement, si les camps encadrés ou organisés ne concernent qu'un nombre assez réduit de jeunes, il est clair que ces derniers ont été gérés par des hommes venus spécifiquement pour leur apporter des aides morale et physique tout en les protégeant de la propagande nazie. Sur le plan des sports, ceci se concrétise par des aides plus importantes et donne lieu à un développement plus marqué des activités.

3.3.6 Des freins multiples qui se répercutent de façon très différente suivant les *Gaue*, les camps, les usines, le genre

Si un nombre de travailleurs français, somme toute non négligeable, s'adonne durant le printemps et l'été 1944 au sport sur le territoire allemand, d'autres restent éloignés des stades, piscines ou gymnases. Certains, qui s'étaient engagés dans la pratique sportive se voient contraints d'arrêter celle-ci ; d'autres, qui désireraient débiter quelques activités ne le peuvent pas, des groupements sportifs disparaissent, des compétitions s'éteignent. Les freins à la pratique sportive sont multiples. Il convient sur ce point de différencier deux registres de causes : celles propres aux conditions matérielles et celles qui relèvent des conditions d'existence valables pour toute personne vivant en Allemagne. La première est une constante, la seconde s'amplifie au fur et à mesure que la guerre s'intensifie sur le territoire allemand.

Entre les hommes et les femmes apparaissent des différences de traitement tangibles sur lesquelles il est essentiel de revenir.

3.3.6.1 Le matériel sportif, une difficulté constante et décourageante

En utilisant un langage peu orthodoxe, le délégué de Westfalen-Nord exprime à l'été 1944 la situation de son *Gau* :

¹⁸⁸⁶ Marc Dugrès écrit : « Je sais que les « jeunes » reçoivent du Service jeunesse un petit appoint de matériel de sport au moment de la formation d'un camp. Mais ceci est insignifiant et représente à peine 5% du matériel reçu, destiné aux ouvriers d'Allemagne. » AN, 83aj/22. Lettre de Marc Dugrès au délégué aux sports du *Gau* Oberschlesien 24 août 1944.

L'activité sportive n'est freinée que par le manque d'équipements. Comme nous le disait un dirigeant : on peut jouer au football comme les nègres tout nu, mais pas sans ballon ou avec un ballon sans vessie¹⁸⁸⁷.

Durant l'année 1943, les Foyers et Amicales étaient confrontés à une pénurie de matériel sportif à peine solutionnée par les achats payants réalisés auprès de la DAF ou les premiers envois à titre gratuit de la DOF, mais l'année 1944 s'avère encore plus critique. Tous les responsables de *Gau* sont unanimes pour dénoncer le manque d'équipements. Plus encore, ils déplorent que des promesses aient été faites mais n'aient pas été tenues, que les livraisons annoncées n'arrivent pas. Le délégué d'Oberschlesien lance, face à la pénurie dans laquelle se trouvent les camps, un « véritable cri d'alarme »¹⁸⁸⁸. A Württemberg, la situation est jugée « déplorable » ; le matériel, rare et vieux, est « à bout de souffle »¹⁸⁸⁹. Manque de chaussures, de ballons, de maillots, telle est la difficulté à laquelle sont confrontés les sportifs de Westfalen-Süd¹⁸⁹⁰. Le délégué de Schwaben s'exprime sur ce sujet en août, alors que la saison sportive bat son plein :

Au point de vue matériel, il serait superflu de parler des difficultés au milieu desquelles nous nous débattons. Ce ne serait qu'une longue litanie de réclamations, d'invectives, de la part des responsables sportifs, qui, n'ont plus de chaussures, plus de maillots et dont les dernières vessies de football rendent l'âme au beau milieu des matchs¹⁸⁹¹.

Dans le *Gau Südetenland*, outre le fait de rappeler les promesses non tenues par la DOF, le délégué souligne les conséquences négatives que de tels comportements entraînent sur les requis :

On m'a promis du matériel de sport qui n'arrive pas, notamment des ballons de rugby, de basket et de volley. On me fait remplir des états sportifs (matériel et besoins) qui ne servent qu'à allécher dangereusement les gars, et rien ne vient ensuite¹⁸⁹².

Partout, les Foyers et Amicales engagent des équipes qui sont ensuite contraintes de se retirer des compétitions faute de posséder un minimum vital d'équipements. A Oberschlesien, un quart des équipes de football inscrites dans le championnat au printemps (sept sur vingt-huit) a préféré abandonné car « les joueurs ont eu - qui une chemise déchirée - qui une paire de

¹⁸⁸⁷ AN, 83aj/23. *Gau Westfalen-Nord*, Boissard, *Rapport mensuel, mois de juillet 1944*, 3 août 1944.

¹⁸⁸⁸ AN, 83aj/22. Dossier *Gau Oberschlesien*, *Rapport mensuel n° 14, septembre 1944*.

¹⁸⁸⁹ AN, 83aj/23. Dossier *Gau Württemberg*, *Rapport sur l'activité culturelle du Gau pendant les mois de juillet et août 1944*, 1^{er} septembre 1944, p. 2.

¹⁸⁹⁰ AN, 83aj/23. *Gau Westfalen-Süd*, J. Juge, G. Douru *Rapport mensuel*, 31 juillet 1944 : « Malgré la belle saison, l'activité sportive est considérablement freinée par le manque de matériel : l'absence de ballon, ou même simplement un nombre insuffisant de chaussures entraîne l'arrêt de la pratique du sport ».

¹⁸⁹¹ AN, 83aj/21. Dossier *Gau Schwaben*. Jean Esterlin, *Rapport mensuel d'activité de la délégation régionale d'Augburg*, août 1944, p. 3.

¹⁸⁹² AN, 83aj/22. Dossier *Gau Südetenland*. Lettre du délégué du *Gau* adressée à M. Brièrre le 25 mai 1944, p. 1.

souliers de travail qui a rendu l'âme »¹⁸⁹³. Le responsable de la petite Amicale de Mülheim-Ruhr dans le *Gau* Essen est tellement ulcéré par la pénurie qu'il subit, qu'il en arrive à écrire directement à R. Cressol pour lui demander une aide effective du commissariat général. Il est vrai que pour soixante-dix hommes, il ne possède qu'un seul ballon de football et aucun autre équipement¹⁸⁹⁴.

Comment comprendre que la situation se soit dégradée depuis 1943 ? Bien des évolutions positives semblent pourtant avoir eu lieu en quelques mois. Dès le début de l'année 1944, le matériel sportif est envoyé directement à la DOF à titre gratuit par le CGEGS. En outre, sa distribution est placée sous la responsabilité de l'antenne de Berlin. Dans le document présentant la DOF en avril 1944, il est stipulé que celle-ci « *établit les demandes de matériel et équipements sportifs à fournir par le Commissariat général aux Sports, par l'intermédiaire du Commissariat général d'Action sociale* »¹⁸⁹⁵ et, qu'en plus, elle « *assure la réception de ce matériel et sa distribution dans tout le territoire du Reich* »¹⁸⁹⁶. D'ailleurs, cette mission apparaît distinctement dans une note de service datée de mars 1944 traitant des responsabilités des différents intervenants :

Monsieur Saint-Germain, qui a reçu délégation de Monsieur Cressol, est seul répartiteur responsables pour les équipements de sports [...]. Monsieur Saint-Germain sera chargé seul responsable vis-à-vis de Monsieur Cressol du Commissariat Général aux Sports d'une part, vis-à-vis de Monsieur Brière d'autre part, de la prise en charge et de la répartition des équipements de sport au mieux des intérêts des groupements sportifs existant dans les communautés culturelles¹⁸⁹⁷.

Le CGEGS a bien fourni des efforts conséquents pour doter les Français en Allemagne des équipements nécessaires. Dans la *Lettre d'Information* datée du 20 novembre 1943¹⁸⁹⁸, il est stipulé qu'il a obtenu du secrétariat d'Etat à la Production industrielle la mise à disposition d'un million de « points textile » permettant l'envoi de 12 000 maillots et culottes de football, de 10 000 chaussures à crampons ou encore de 20 000 espadrilles¹⁸⁹⁹. Or, la plus grande partie

¹⁸⁹³ AN, 83aj/22. Dossier *Gau* Oberschlesien, Robert Camon, *Rapport mensuel août 1944, sport*.

¹⁸⁹⁴ AN, 83aj/21. Dossier *Gau* Essen. Lettre de Jean Ouvrard adressée à Monsieur Roger Cressol le 17 juillet 1944.

¹⁸⁹⁵ AN, 83aj/17. Secrétariat d'Etat au Travail, *Délégation Officielle Française en Allemagne du Commissariat général d'Action sociale pour les Français travaillant en Allemagne*, Imp Parisienne, Paris, 1944, p. 7.

¹⁸⁹⁶ *Ibid.*

¹⁸⁹⁷ AN, 83aj/20. *Note de service concernant le système de répartition et d'expédition du matériel*, 22 mars 1944.

¹⁸⁹⁸ « Répartition des articles de sports en faveur des prisonniers et des travailleurs français en Allemagne », *Feuille d'Information du CGEGS*, n° 68, 20 novembre 1943. (BNF, GR FOL JO 3266).

¹⁸⁹⁹ La *Feuille d'Information* indique exactement : 12 000 maillots de football, 12 000 culottes de football, 12 000 paires de bas de football, 10 000 maillots d'athlétisme, 10 000 maillots de basket, 5 000 slips, 20 000

de ce contingent est allouée, non aux prisonniers de guerre, mais bien aux requis. Ce matériel est effectivement acheminé vers l'Allemagne comme le prouvent les courriers émanant du Chef du service Expédition, J. Choplin¹⁹⁰⁰. L'un d'entre eux, daté du 2 février 1944 stipule par exemple qu'un wagon SNCF quitte la France pour l'Allemagne transportant entre autre une caisse de ballons et cinq caisses de matériel pour le ping-pong. Il est précisé : « *Nous les transitons pour le compte du Commissariat Général aux sports*¹⁹⁰¹. » Il reste, enfin, à souligner les points développés lors du congrès de Dresde. De manière à favoriser l'éclosion des communautés et le développement de leurs pratiques culturelles, la DOF, par la voie du Directeur-Adjoint des Services Culturels, M. Bernier, s'est engagée à fournir le matériel nécessaire en fonction des arrivages depuis la France¹⁹⁰². Pour s'assurer d'une répartition juste et équilibrée, elle instaure un système très contrôlé qui exige de chaque responsable de *Gau* qu'il renseigne mensuellement des rapports tout en spécifiant la façon dont il compte répartir ce qui lui est envoyé¹⁹⁰³.

La pénurie, pourtant bien réelle, peut s'expliquer de différentes façons. En premier lieu, bien que l'effort consenti par le CGEGS soit important, il reste totalement insuffisant au regard des besoins de plus d'1,5 millions d'individus, requis et prisonniers cumulés. De plus, les expéditions ne cessent d'être retardées en raison des événements de guerre, alors que la propagande réalisée par les délégués provoque une envie de pratique, qui conduit de plus en plus de requis vers les stades ou les piscines. Leur déception est à la hauteur de leurs attentes et la délégation ne paraît pas en mesure d'apporter quelconque amélioration. La réponse faite par R. Castagnet au délégué de Westfalen-Süd face à ces demandes incessantes est, sur ce point, révélatrice : « *Quant à faire des envois massifs, je vous invite à constater dans nos magasins de Guben les nombres dérisoires d'équipement que nous recevons*¹⁹⁰⁴. » Un hiatus important semble bien exister entre les représentations que les délégués et les sportifs ont des

culottes d'athlétisme, 5 000 culottes de bain, 10 000 chaussures à crampons, 1 000 chaussures à pointes, 5 000 chaussures de basket, 20 000 espadrilles.

¹⁹⁰⁰ Ce dernier est chef du service expédition du Commissariat Général d'Action Sociale pour les Français travaillant en Allemagne. A ce titre, il organise tous les départs de marchandises depuis la France et en informe toutes les parties concernées. (AN, 80aj/20, Lettre de Monsieur Choplin, chef du Service « expédition » à Monsieur le Commissaire Général datée du 17 janvier 1944. Dans ce document, M. Chomplin spécifie toute l'organisation mise en place).

¹⁹⁰¹ AN, 83aj/20. Lettre de M. Choplin, Chef du Service « Expédition » adressée à Monsieur Brière le 2 février 1944.

¹⁹⁰² AN, 83aj/36. « Conférence prononcée par M. Bernier, Directeur-adjoint des Services culturels », Commissariat Général d'Action Sociale pour les Français travaillant en Allemagne, *Congrès des délégués régionaux, Dresden, avril 1944*, Paris, Imp. Rue de Mont-Cenis, 1944, p. 24.

¹⁹⁰³ *Ibid.*

¹⁹⁰⁴ AN, 83aj/23. Lettre de R. Castagnet à Monsieur Paul Lesimple, 29 juillet 1944.

possibilités de la DOF et la réalité objective de la pénurie ; hiatus qui se repère aisément dans les propos de ce responsable de Foyer du *Gau* Thüringen :

A lire les journaux *Le Pont* ou *La Voix*, on a l'impression que quelqu'un s'occupe des Français, mais dans la pratique il n'en est pas de même ; ou bien alors seuls les grands camps ont le droit de vivre. Chose anormale entre toutes, pour tout le *Kreis* d'Eisenach il est arrivé en tout et pour tous les camps ou Foyers un ballon association : où sont les ballons ou autres jeux partis de France ?¹⁹⁰⁵

Marc Dugrès, responsable des sports à la délégation régionale de Süd-Hannover, alerte d'ailleurs la DOF en juin 1944 de ce problème :

Je suis d'ailleurs un peu submergé par toutes ces demandes d'équipements sportifs auxquelles nous ne pouvons donner suite. Les ouvriers comptent vraiment par trop sur la Délégation Officielle Française et les articles « gonflés » des journaux nous font beaucoup de tort en laissant croire aux sportifs que des quantités « énormes » de matériel de sport est à leur disposition¹⁹⁰⁶.

Si le matériel venu de France est en quantité limitée en comparaison du nombre de sportifs potentiels, les manques sont en outre amplifiés par tout un ensemble de dysfonctionnements. Ceux concernant la gestion même de l'antenne du CGS en font certainement partie. A croire les propos que R. Castagnet tient auprès de J. Pascot, l'implication de M. Cressol à son poste est faible. De plus, ce dernier congédie en décembre 1943 la seule personne ayant véritablement officié pendant l'année 1943 pour le développement des sports :

Je veux tout de même, à l'actif de Monsieur Albaret, reconnaître qu'il a assuré, pendant six mois la plupart du temps seul, la représentation de votre Commissariat au sein de notre Délégation. Monsieur Cressol, dont les séjours en Allemagne ont été rares et extrêmement brefs, bien que ses nombreuses déclarations à la presse puissent laisser supposer le contraire, n'a pas guidé son activité comme il aurait dû le faire et comme nous étions en droit de l'attendre. Quoiqu'il en soit, Monsieur Albaret s'est toujours acquitté de sa tâche avec probité et régularité¹⁹⁰⁷.

Plusieurs personnes¹⁹⁰⁸ se succèdent ensuite au poste de M. Albaret, ce qui laisse supposer des retards, des déperditions d'informations nuisibles à une répartition optimale des articles de sports.

¹⁹⁰⁵ AN, 83aj/23. Dossier *Gau* Thüringen. Lettre manuscrite du responsable du Foyer Merkers adressée au délégué du *Gau* Thüringen le 8 septembre 1944, signé illisible.

¹⁹⁰⁶ AN, 83aj/23. Dossier *Gau* Süd Hannover, Marc Dugrès, Additif au *rapport n° 87*, juin 1944.

¹⁹⁰⁷ AN, 83aj/17. Lettre de R. Castagnet, délégué général de la DOF à Monsieur le Colonel Pascot, Commissaire Général aux Sports, 7 janvier 1944.

¹⁹⁰⁸ Comme le stipule une note datée du 4 mars 1944 (AN, 83aj/20. Note à Monsieur Dufour sous couvert de Monsieur Castagnet, 4 mars 1944), le poste est repris par M. Saint-Germain qui y est maintenu jusqu'à l'été 1944 avant d'être remplacé par M. Dugrès (AN, 83aj/20. Lettre de J. Brière adressée à M. Barge, datée du 27 juin 1944. Le nom de Dugrès apparaît pour « sports et plein air»). Ce dernier est lui-même remplacé par un certain Aumont à l'automne 1944 (AN, 83aj/20. Lettre de Ch. Bassompierre aux délégués régionaux de la DOF

Quant à la manière dont le matériel sportif est réceptionné, entreposé puis redistribué, ici aussi, les attermoissements s'avèrent importants. Lorsque, à partir du mois de décembre 1943, le matériel est gratuitement envoyé par le CGEGS, il n'est pas stocké par les uniques soins de la délégation. Il est en effet acheminé soit vers la firme Lüder¹⁹⁰⁹, soit vers le dépôt central de Guben, qui l'un et l'autre sont censés le mettre à la disposition de la DOF¹⁹¹⁰. Compte tenu de l'encombrement du dépôt de Guben chargé de réceptionner toutes les marchandises en provenance de France (vêtements, nourriture, matériel de première nécessité)¹⁹¹¹, il semble qu'il ait été décidé de continuer d'utiliser, et ce de façon préférentielle, la firme Lüder comme relai pour entreposer puis répartir le matériel. Afin d'assurer la présence de la DOF, un Français, M. Pépin, est placé auprès de la firme¹⁹¹², chargé de recevoir et vérifier les dons du Commissariat Général aux Sports puis d'effectuer les livraisons selon les indications de la DOF¹⁹¹³. Malheureusement, ce dernier, totalement dépassé par la tâche qui lui est demandée, n'envoie pas en temps voulu à la DOF les inventaires du matériel reçu¹⁹¹⁴, ce qui ne permet pas aux responsables des services culturels d'engager de répartition rationnelle. En outre, entre le moment où il lui est envoyé un ordre d'expédition (de la DOF pour un *Gau*) et celui où il le met à exécution, il se passe parfois plusieurs semaines, ce qui fait réagir parfois de façon virulente les délégués¹⁹¹⁵. Une autre difficulté retarde l'acheminement des équipements sportifs : celle causée par la firme Lüder elle-même. En effet, une grande part des envois de matériels est effectuée par le CGS à la fin de l'année 1943 vers ses entrepôts, quand aucun Français n'est encore sur place pour assurer l'inventaire. Au vu des courriers échangés entre J. Brière et M. Lüder, il semble que la DOF ait le plus grand mal à connaître la façon dont ces envois ont été ventilés et n'a connaissance ni du matériel resté à Guben ni de celui parti dans

datée du 6 décembre 1944. Un autre document daté du 15 octobre 1944 indique ce nom au crayon : (AN, 83aj/20, Etat du personnel, 15 octobre 1944).

¹⁹⁰⁹ Celle-ci possède deux succursales, l'une à Berlin Spandau, la seconde à Guben.

¹⁹¹⁰ AN, 83aj/20. Circulaire aux délégués régionaux. Instructions relatives aux envois de matériel de loisirs, 4 janvier 1944.

¹⁹¹¹ Voir à ce titre : 83aj/20, *Nouvelles consignes pour les expéditions des marchandises à destination de l'Allemagne*, 17 janvier 1944. Le document décrit l'ensemble des marchandises que le dépôt doit réceptionner puis ventiler.

¹⁹¹² Comme le prouve un courrier envoyé par J. Brière et R. Castagnet à l'intéressé dans lequel ils lui donnent des instructions compte tenu d'une discussion qu'ils ont eu avec Monsieur Lüder (AN, 83aj/20. Lettre de MM Brière et Castagnet à M. Pépin le 2 juin 1944).

¹⁹¹³ Les missions de cette personne ainsi que ses responsables hiérarchiques sont précisés dans : AN, 83aj/20. *Note de service concernant le système de répartition et d'expédition du matériel*, 22 mars 1944.

¹⁹¹⁴ AN, 83aj/20. Lettre de J. Brière adressée à Monsieur Pépin, Firma Lüder, Guben le 15 mars 1944 : « Vous continuez à nous tenir dans l'ignorance complète de votre activité à Guben. [...]. Nous supposons que ces travaux sont terminés à l'heure actuelle et que vous êtes prêt à nous communiquer les inventaires des marchandises en stock pour que nous puissions vous donner le plan de répartition ».

¹⁹¹⁵ Le délégué du *Gau* Schaben écrit par exemple : « Nous n'avons pas encore reçu le matériel sportif promis dernièrement à l'adjoint culturel lors de son récent passage à Berlin » (AN, 83aj/21. Dossier *Gau* Schwaben. Jean Esterlin, *Rapport mensuel d'activité de la délégation régionale d'Augburg*, août 1944, p. 3).

la succursale de la firme à Berlin Spandau, pas plus que des stocks qui ont été constitués ou des *Gaue* qui ont été servis¹⁹¹⁶, obligeant le service des sports à procéder à une enquête auprès de chaque responsable régional. Il convient également de noter un souci de transmission d'informations entre les *Gaue* et Berlin. Le délégué Oberschlesien est ainsi averti par le service culturel de la DOF courant août qu'il est destinataire d'une livraison de matériel. Quelques semaines plus tard, le magasinier de Guben lui affirme que celle-ci n'est pas programmée. L'explication de cet incident est simple : cette livraison a déjà été effectuée, non pas au *Gau*, mais à un seul camp, celui des jeunes de Blechhammer¹⁹¹⁷.

Finalement, les *Gaue* réceptionnent du matériel, mais les quantités sont systématiquement en deçà de leurs demandes et même bien souvent inférieures au minimum qui leur a été promis. Le *Gau* Halle, par exemple, fait une demande « *de première nécessité* » dans son rapport de mai 1944, sur laquelle figurent entre autres vingt ballons de football, soixante paires de chaussures de football, quatre-vingts maillots de bain¹⁹¹⁸. Il ne reçoit rien ni en juin¹⁹¹⁹, ni en juillet¹⁹²⁰, bien que les livraisons lui aient été signifiées courant juin¹⁹²¹. Ce n'est que le 1^{er} septembre que le délégué enregistre une réception d'articles de sport. Parmi les colis, se trouvent un ballon de football, vingt-deux paires de chaussures, dix ballons de basket¹⁹²². Avant que ne débute véritablement la saison, le *Gau* Oberschlesien est destinataire de vingt-quatre culottes d'athlétisme, trente maillots d'athlétisme, sept maillots de foot, cinq cents insignes sportifs, trois cuirs de rugby mais sans vessie¹⁹²³, et ce, pour satisfaire quelques 1 875 pratiquants recensés¹⁹²⁴.

En dehors des aides directes et gratuites que les *Gaue* attendent des services français, ils n'ont que très peu de solutions pour trouver du matériel sportif. G. Douru, responsable culturel du *Gau* Westfalen-Süd expose les différentes tentatives qu'il a réalisées pour s'en procurer : les entreprises allemandes refusent de prêter leurs précieux équipements aux Français, préférant les garder pour les citoyens allemands, les magasins de sport allemands

¹⁹¹⁶ AN, 83aj/26. Dossier courriers divers. Plusieurs courriers sont échangés entre J. Brièrre et W. Lüder entre janvier et avril 1944. Lettre de W. Lüder à J. Brièrre datée du 4 avril 1944 ; Lettre de J. Brièrre adressée à Sporthaus Lüder datée du 18 avril 1944 ; Lettre de J. Brièrre adressée à Sporthaus Lüder datée du 20 avril 1944.

¹⁹¹⁷ AN, 83aj/22. Dossier Oberschlesien. *Rapport mensuel* n° 14, service culturel, septembre 1944, p. 4.

¹⁹¹⁸ AN, 83aj/21. Dossier *Gau* Halle, DOF, Service sports, A. Caillet, le 9 juin 1944, p. 2.

¹⁹¹⁹ AN, 83aj/21. Dossier *Gau* Halle, A. Caillet, *Rapport sur les activités sportives*, juin 1944, p. 4.

¹⁹²⁰ AN, 83aj/21. Dossier *Gau* Halle, A. Caillet, *Rapport sur les activités culturelles*, juillet 1944, p. 4.

¹⁹²¹ AN, 83aj/21. Dossier *Gau* Halle, A. Caillet, *Rapport sur les activités sportives*, juin 1944, p. 4.

¹⁹²² AN, 83aj/21. Dossier *Gau* Halle, A. Caillet, *Matériel, réception*, 1^{er} septembre 1944.

¹⁹²³ AN, 83aj/22. Dossier *Gau* Oberschlesien, Roger Bras, *Rapport de l'activité sportive en Oberschlesien du 1^{er} mai au 31 mai 1944*, 13 juin 1944, p.2.

¹⁹²⁴ AN, 83aj/26. Dossier *Gau* Oberschlesien, *Rapport* n° 87 bis, 14 août 1944.

refusent de vendre du matériel pour réserver ce dernier aux Allemands. Quand l'achat est toutefois possible, les coûts sont tellement prohibitifs que cela décourage les travailleurs¹⁹²⁵.

3.3.6.2 Les tracasseries allemandes, un souci supplémentaire

En dehors de l'épineux et presque insurmontable problème du matériel sportif, un autre facteur est susceptible d'entraver les pratiques des requis au printemps et à l'été 1944 : la mauvaise volonté des Autorités allemandes. Pour que les sports se développent, il est nécessaire que les requis entretiennent des rapports harmonieux avec de nombreuses instances différentes : la *Gauverwaltung* et ses services déconcentrés, les *Betriebsführer*, les *Lagersführer*, la police. Il suffit que l'un d'eux s'oppose aux distractions pour que l'ensemble des projets échafaudés par les Français périclite car les travailleurs sont dépendants du bon vouloir des Allemands dans trois domaines cruciaux : l'accès aux installations, les autorisations de déplacements, le respect des jours chômés.

Dans le *Gau* Thüringen, le Foyer de Merkers fondé en mars 1944 doit ainsi faire face à l'animosité des responsables de l'usine.

Sport. Cette branche a une activité très réduite, due en grande partie à la direction de l'usine qui est entièrement hostile à nos distractions¹⁹²⁶.

Ceci se révèle par une interdiction d'accéder aux infrastructures, notamment à la salle de gymnastique de l'usine et à la piscine et limite très fortement la pratique des sports. Une difficulté analogue est mentionnée pour le *Kreis* Fallingbostal du *Gau* Ost-Hannover, *Kreis* au sein duquel la firme principale, Eiba, fait preuve d'une réelle mauvaise volonté pour attribuer aux requis les locaux nécessaires à leurs loisirs¹⁹²⁷.

Quand ce ne sont pas les accès aux installations qui sont rendus compliqués, ce sont les déplacements qui s'avèrent problématiques car s'ils restent libres à l'intérieur d'un *Kreis*, ils requièrent des autorisations spécifiques dès lors qu'ils en dépassent les frontières. Le texte du 1^{er} juillet 1944 comprend des indications sur ce point :

Les *Gauverwaltungen* et *Kreisverwaltungen* autorisent, contrôlent et facilitent les déplacements et échanges de troupes artistiques et les rencontres sportives entre camps et Amicales, dans les limites permises par les restrictions dans le trafic ferroviaire¹⁹²⁸.

¹⁹²⁵ AN, 83aj/23. Dossier *Gau* Westfalen-Süd. J. Juge, G. Douuru, *Rapport mensuel*, 31 juillet 1944.

¹⁹²⁶ AN, 83aj/23. Dossier *Gau* Thüringen. Lettre manuscrite non datée et non signée émanant du Foyer de Merkers, *Kreis* Eisenach.

¹⁹²⁷ AN, 83aj/22. Dossier *Gau* Ost-Hannover. J. Latour, *Rapport mensuel d'activité culturelle*, 24 août 1944.

¹⁹²⁸ AN, 83aj/17. DOF, *Amt für Arbeitseinsatz, Organisation & réglementation des loisirs pour les travailleurs français*, 1^{er} juillet 1944, p. 5.

Toute manifestation sportive devant être déclarée avant le 15 du mois courant aux différents services allemands, c'est en dernier ressort la police qui donne ou refuse la possibilité aux travailleurs de quitter, le temps d'un match, le *Kreis*. Le bon déroulement des championnats de *Gau* est par conséquent, suspendu aux décisions prises en ce domaine par la *Gestapo* locale, et suivant les hommes à la tête de celle-ci, les autorisations sont accordées avec plus ou moins de parcimonie. Le délégué du *Gau* Schleswig-Holstein fait ainsi part à sa hiérarchie dès juillet des difficultés qu'il rencontre, précisant par ailleurs les conséquences néfastes que cela engendre tant dans le domaine des sports que dans celui du théâtre¹⁹²⁹. Des informations identiques arrivent à la DOF du Sudentenland¹⁹³⁰ et de Pommern :

D'autre part, il est devenu pratiquement impossible d'obtenir des permissions ainsi que des autorisations de voyage. Il est en conséquence devenu très difficile d'organiser des rencontres sportives intéressantes¹⁹³¹.

L'annulation des compétitions ou la réorganisation complète de celles-ci après quelques semaines de dysfonctionnement sont monnaie courante durant l'été 1944. A Schwaben, en août 1944, la grande finale du challenge d'athlétisme a été entachée par l'absence de deux des quatre équipes sélectionnées. Les regrets du délégué régional sont palpables :

Le 20 août, challenge disputé entre quatre des meilleures équipes du *Gau*. Il est malheureusement à déplorer que l'incompréhension totale de certains services allemands qui ont refusé les permissions de voyager, nous ait privé de deux équipes dont la valeur était certaine, notamment celle de Pfronten¹⁹³².

Le responsable culturel du *Gau* Württemberg, après avoir mis sur pied un championnat de football de *Gau*, est contraint d'abandonner ce projet en raison des refus d'autorisation de déplacement¹⁹³³. Dans le *Gau* Westfalen-Süd, le délégué culturel met au point une grande compétition de football : la coupe de la Rhénanie qui regroupe 4 *Gaue* : Düsseldorf, Essen,

¹⁹²⁹ AN, 83aj/22. *Chemise Gau Schelswig-Hostein*, Rapport du mois de juin 1944, 4 juillet 1944, p. 1 : « Les déplacements sont impossibles ou presque à vrai dire. A l'heure actuelle, d'une ville à une autre nous subissons un sérieux handicap pour les équipes sportives et théâtrales. »

¹⁹³⁰ AN, 83aj/22. Dossier *Gau* Sudentenland. Lettre du délégué du *Gau* adressée à Monsieur Bassompierre le 26 septembre 1944.

¹⁹³¹ AN, 83aj/22. Dossier *Gau* Pommern, IVème partie. Service culturel, rapport sans date ni signature probablement rédigé en septembre 1944.

¹⁹³² AN, 83aj/22. Dossier *Gau* Schwaben. *Rapport mensuel d'activité de la délégation régionale d'Augburg*, août 1944, p. 3.

¹⁹³³ AN, 83aj/23. *Chemise Gau Württemberg*, Rapport sur l'activité culturelle du *Gau* pendant les mois de juillet et août 1944, 1^{er} septembre 1944, p. 1 : « Cependant, grosses difficultés à obtenir des autorisations de déplacement ; le championnat de Württemberg a dû être interrompu pour cette raison »

Köln et Westfalen-süd, mais il est contraint d'abandonner le projet¹⁹³⁴. En Oberschlesien, le championnat de basket est définitivement arrêté en mai 1944. Les causes mentionnées par le délégué aux sports, Roger Bras, sont doubles : « *difficultés de police pour les déplacements* » et « *difficultés pour avoir les permissions du dimanche* »¹⁹³⁵.

3.3.6.3 La peur d'être vassalisé par des institutions politisées

La pratique sportive est, certes, possible en dehors des Foyers ou des Amicales, mais il est impossible à un étranger de prendre part à des entraînements, de participer à un évènement sportif, de faire partie d'une équipe de sport s'il n'est pas adhérent à un groupement constitué et reconnu. Or, le fait de pousser la porte d'une Amicale constitue, pour nombre de requis, un problème. Ces derniers craignent en effet de pénétrer dans un lieu politisé et collaborateur. Requis dans le *Gau* Berlin, Maurice Fourmont avoue à son retour que ni lui ni ses camarades n'ont voulu se rendre à l'Amicale dont ils dépendaient :

Il existait à Berlin une Amicale, mais aucun travailleur de l'A.E.G ne voulut en faire partie craignant d'entrer dans un organisme politique¹⁹³⁶.

Qu'en est-il exactement ? Dans le *Gau* de Düsseldorf, Diéterlé dénonce deux Amicales qui ne fonctionnent que pour faire du marché noir¹⁹³⁷.

Pourtant selon les amicalistes, au contraire, l'objectif des amicales étaient de rester le plus apolitique possible. Jacques Lechanteur, lui-même délégué culturel du *Gau* Hamburg à la fin de la guerre, écrit :

Les Amicales étaient chargées de donner des spectacles et de fournir des distractions aux Français. Seuls les Français étaient admis à y pénétrer, en étaient exclus les porteurs d'insignes et d'uniformes, exception faite pour les jeunesses encadrées (chantiers de jeunesse), toute conversations à caractère politique ou confessionnel en étaient exclues. C'est d'ailleurs ce qui nous a permis de résister si longtemps¹⁹³⁸.

¹⁹³⁴ AN, 83aj/23. *Gau* Westfalen-Süd, J. Juge, G. Douru *Rapport mensuel de septembre 1944*, 4 octobre 1944, p. 1.

¹⁹³⁵ AN, 83aj/22. Dossier *Gau* Oberschlesien, R. Bras, *Rapport d'activité sportive*, mai 1944, p. 2.

¹⁹³⁶ AC, 27 P 795. Chemise *Gau* Berlin. Interrogatoire de Maurice Fourmont, 2 août 1945, p. 2.

¹⁹³⁷ AC, 27 P 795. Chemise *Gau* Düsseldorf, *Rapport de M. Roger Diéterlé, délégué régional sur la délégation de Düsseldorf depuis le 8 septembre 1944 jusqu'au moment de la libération*, rédigé à Toulouse le 14 août 1945, signé Roger Diéterlé, p. 10.

¹⁹³⁸ AC, 27P 796. Chemise *Gau* Hamburg. Jacques Lechanteur, *Réponse à la circulaire*, 2 septembre 1945. (document manuscrit).

3.3.6.4 Le contexte de guerre et les activités sportives

Le printemps et l'été 1944 constituent sur le plan géopolitique une phase cruciale durant laquelle l'Allemagne se trouve progressivement prise en tenaille entre deux fronts. La guerre devient pour tous les civils une réalité qui se manifeste chaque jour par une augmentation du temps de travail, une diminution des rations alimentaires, des contrôles de police toujours plus drastiques, des déplacements plus chaotiques, mais surtout par les bombardements. Suivant le lieu où ils vivent, les requis français ne sont pas touchés de la même façon ni au même moment par cet ensemble de conséquences.

Les conditions de travail, certes valables pour toutes les personnes vivant dans le Reich, constituent indubitablement un facteur limitant les pratiques physiques. Résumant la situation des sportifs, le délégué du *Gau* de Graz Steiermark évoque trois raisons, dont l'augmentation du temps de travail, pour expliquer les difficultés auxquelles sont confrontés les Français :

Ce mois-ci, de nombreuses difficultés sont venues entravé¹⁹³⁹ la bonne marche de nos activités sportives : rareté des terrains à Graz, les 72 heures par semaine, interdiction de voyager de *Kreis* à *Kreis*¹⁹⁴⁰.

Ce passage « aux 72 heures » de travail hebdomadaire, bien qu'il ne soit en théorie appliqué qu'aux travailleurs affectés dans les usines de tanks en 1943, puis aux usines d'armement à partir du 31 août 1944¹⁹⁴¹, se généralise pour nombre de requis à partir du printemps 1944¹⁹⁴². Dans le *Gau* Südetenland, le délégué souligne cet alourdissement des charges comme l'une des causes ayant gêné le développement des sports à la fin de l'été 1944¹⁹⁴³. Requis dans le *Gau* Ostpreussen, Victor Lesne écrit dans une lettre datée du 29 juillet 1944 :

Jusqu'à maintenant, nous avons eu du bon temps mais je crois que ça¹⁹⁴⁴ fini car depuis voilà huit jours rectat¹⁹⁴⁵ nous avons alerte, obligé de rejoindre son poste au plus tôt pour le travail, il est de plus en plus fort car nous sommes obligé de travailler nuit et jour, le plus que nous avons fait, c'est 27 heures s'endormir¹⁹⁴⁶.

L'envoi des ouvriers français sur les chantiers de fortification constitue la seconde raison qui réduit ou gêne le développement des activités sportives durant l'été 1944, notamment pour

¹⁹³⁹ Ainsi orthographié dans le rapport.

¹⁹⁴⁰ AN, 83aj22. Dossier *Gau* Graz-Steiermark. Guy Roget, délégué culturel, *Services culturels, rapport de juillet 1944*.

¹⁹⁴¹ Selon Patrice Arnaud, *Les STO. Histoire des travailleurs requis en Allemagne nazie*, op. cit., p. 53.

¹⁹⁴² *Ibid.*, p. 54.

¹⁹⁴³ AN, 83aj/22. Dossier *Gau* Südetenland. Lettre du délégué du *Gau* adressée à Monsieur Bassompierre le 26 septembre 1944.

¹⁹⁴⁴ Ainsi orthographié.

¹⁹⁴⁵ Ainsi orthographié.

¹⁹⁴⁶ Ainsi orthographié.

les requis des *Gaue* situés le plus à l'est, comme ceux d'Ostpreussen. L'avancée des Russes conduit en effet les Allemands à prendre des mesures préventives qui impliquent la participation de tous les individus valides. Dans son rapport de septembre 1944, le délégué d'Ostpreussen consigne :

L'action culturelle du *Gau* Ostpreussen qui se développait d'une façon rationnelle a vu son activité presque réduite à néant par suite des départs de nos camarades aux travaux de fortification¹⁹⁴⁷.

Joseph Pouillet, requis affecté dans la ville de Königsberg en rend compte dans une lettre qu'il rédige en juin 1944 :

La semaine dernière, il y a eu beaucoup de jeunes comme moi qui sont parti. Je ne sais pas où au juste ces pour faire des tranchées, à ce qu'il paraît ils y en a un cents de jeunes, de parti¹⁹⁴⁸.

Albert Kindig est envoyé durant l'été en Lituanie alors qu'il rêvait de profiter des bains, de la plage et du soleil à Neukuhren. A Memel, pendant deux mois, il creuse des tranchées¹⁹⁴⁹.

Mais ce sont surtout les bombardements qui viennent ruiner dans certaines régions, certaines villes, les efforts d'organisation des requis. Si certains d'entre eux subissent les attaques dès 1943, comme les jeunes des Chantiers de jeunesse¹⁹⁵⁰ tout juste arrivés à Hamburg au moment de l'*Opération Gomorrhe*¹⁹⁵¹, les raids aériens se multiplient courant 1944¹⁹⁵². Paul Fourtier Berger revient sur le traumatisme qu'ils engendrent auprès de personnes obligées de vivre avec les populations allemandes¹⁹⁵³. Alcide, requis dans le *Gau* Thuringen décrit le premier bombardement auquel il est confronté dans son journal en juin 1944¹⁹⁵⁴. J.L Quereilhac revient sur celui qui touche Wien un dimanche de mai 1944 :

¹⁹⁴⁷ AN, 83aj/22. Dossier *Gau* Ostpreussen, *Rapport mois de septembre 1944, services culturels*, p. 1.

¹⁹⁴⁸ AN, F/9/3112. Lettres de travailleurs à leur famille. Conditions de vie des travailleurs en Allemagne. Lettre de Pouillet, Joseph, Gemeinschaftslager Firma Bründer, Königsberg.

¹⁹⁴⁹ Christiane et Albert Kindig, *L'odyssée d'un STO à travers l'Europe. Ceux de Neukuhren, op. cit.*, pp. 99-119.

¹⁹⁵⁰ SHAT, 1K301, Carton n° 12, archive n° 41/31/001. Rapport du commissaire-assistant Bedel au sujet de son activité en Allemagne.

¹⁹⁵¹ Nom de code de l'attaque menée par les armées anglaise et américaine sur Hamburg entre le 25 juillet et le 3 août 1943.

¹⁹⁵² Sur la stratégie alliée et les conséquences sur les populations civiles, voir : Jörg Friedrich, *L'incendie. L'Allemagne sous les bombes, 1940- 1945*, Paris, De Fallois, 2004.

¹⁹⁵³ Paul Fourtier Berger, *Nuits bavaroises ou les désarrois d'un STO. Chronique 1943- 1945, op. cit.*, p. 182-185. Il écrit : « Si l'on veut comparer les assassinats collectifs d'hommes et de femmes dans des camps à ce massacre par les bombes des populations allemandes, la différence ne réside que dans le procédé. Sans la crainte des mots, on peut parler dans les deux cas d'une extermination massive d'êtres humains », p. 184.

¹⁹⁵⁴ Suzanne Bontemps, *Des jours se sont passés. Journal de deux STO*, Geste-Editions, La Crèche, 2006, p 111.

Alors, une véritable panique, atroce, indescriptible, effroyable [...].A la première explosion, sur le deuxième quai, la marée humaine a reflué vers les portillons d'accès, piétinant les enfants, arrachant les barrières. Impossible d'entendre un appel, un cri, une plainte même dans cette horreur de cataclysme¹⁹⁵⁵.

Outre les conséquences psychologiques, les bombardements alliés provoquent une multitude de conséquences sur la vie quotidienne. Georges-Charles Demay, habitué à se promener dans Berlin en 1943, raréfie ses escapades dans la capitale allemande tant en raison du danger qu'à cause des ravages causés par les bombes¹⁹⁵⁶. Dans le *Gau* Württemberg, la grande et prometteuse Amicale de Stuttgart est détruite durant l'été, laissant les ouvriers dépourvus de locaux et de distractions¹⁹⁵⁷. Il en est de même pour celle de Dortmund à la fin du printemps 1944¹⁹⁵⁸. Lorsque le délégué culturel de Weser-Ems prend son poste au début du mois de septembre, il entreprend de visiter les camps pour se rendre compte des possibilités de développement des distractions. Les rapports qu'il rédige par la suite sont édifiants. Concernant le *Kreis* Emden, il écrit : « *activité éteinte par suite des bombardements qui ont tout détruit*¹⁹⁵⁹ ». Pour les Français vivant dans le camp Nord VII d'Osnabrück, il consigne : « *activité réduite à néant après le bombardement du 25.9.44* »¹⁹⁶⁰. Quant à l'Amicale de Bremen, il précise :

Autrefois, groupait l'activité principale de Brême. Disposait d'une salle magnifique. Donnait des spectacles remarquables (artistiques, galas sportifs). Activité actuelle réduite à zéro par suite des bombardements de septembre (salle réquisitionnée pour les sinistrés)¹⁹⁶¹.

Il résume ensuite de façon plus générale la situation :

Ainsi dans la plupart des camps, l'activité culturelle est considérablement ralentie, sinon éteinte. La plus grande quantité de matériel sportif et de loisir, la majorité des bibliothèques, un nombre important de salles de spectacles ont été détruites¹⁹⁶².

Privés de locaux et d'équipements, les services culturels doivent bien souvent être totalement réorganisés comme en Westfalen-Süd où la destruction de Bochum impose de décentraliser

¹⁹⁵⁵ J.L Quereilhac, *J'étais STO*, op. cit., p. 122.

¹⁹⁵⁶ Georges-Charles Demay, *Le travailleur sans histoire*, op. cit., p. 141-142.

¹⁹⁵⁷ AN, 83aj/23. Dossier *Gau* Württemberg, *Rapport sur l'activité culturelle du Gau pendant les mois de juillet et août 1944*, 1^{er} septembre 1944, p. 1 : « *L'amicale de Stuttgart qui était en plein développement a vu son essor arrêté net à la suite de la destruction de son foyer Haptstätterstr. 21.* »

¹⁹⁵⁸ AN, 83aj/23. *Gau* Westfalen-Süd, *Rapport culturel du mois de mai 1944*, 30 mai 1944 : « *Le foyer de l'Amicale de Dortmund a été détruit par le bombardement du 22 au 23 mai 1944 avec un très important matériel (radio, phono, disques, bibliothèque de 2000 livres, jeux, drapeaux, affiches, etc...)* »

¹⁹⁵⁹ AN, 83aj/23. *Gau* Weser-Ems. *Rapport mensuel. Août et septembre 44*, 9 octobre 1944.

¹⁹⁶⁰ *Ibid*

¹⁹⁶¹ *Ibid.*

¹⁹⁶² *Ibid.*

les services¹⁹⁶³. Les bombardements rendent, enfin, de plus en plus difficiles les déplacements tant en raison de la destruction des voies ferrées que de la peur ressentie par les requis pour prendre un train¹⁹⁶⁴.

3.3.6.5 Des études de cas pour mieux appréhender la variété des situations

Si le nombre de sportifs évolue, cette augmentation ne touche pas de façon identique tous les *Gaue*, ni tous les camps, loin de là. Au contraire, les disparités s'accroissent entre les régions « favorisées » et les autres, entre les camps équipés et ceux laissés à l'abandon par les services français, entre les villes touchées par les bombardements et celles qui sont épargnées. Dans une lettre qu'il adresse personnellement à J. Brière, le délégué de Westfalen-Süd témoigne :

Je ne suis pas de ton avis quand tu prétends que les conditions sont les mêmes pour tous les ouvriers français en Allemagne ! Je crois que les ouvriers français de *l'Industriegebiet*, travaillant pour la presque totalité dans les usines métallurgiques, travail le plus souvent épuisant, ne profitant même pas de leur temps de repos interrompu par des alertes quotidiennes, ne sont pas dans les mêmes conditions que les ouvriers en Autriche ou les Sudètes par exemple !¹⁹⁶⁵

Bien qu'il ne soit pas des plus défavorisés, le *Gau* de Westfalen-Süd avec un taux de pratiquant de 12,2% ne semble, il est vrai, pas très avantagé comparativement à d'autres. Pour autant, les *Gaue* de Köln, Mark-Brandenburg et surtout Franken sont encore moins dynamiques sur le plan sportif avec moins de 9% de travailleurs concernés.

L'étude des rapports concernant spécifiquement le *Gau* de Köln permet d'identifier les freins principaux explicitant cet état de fait. Plus qu'une raison, c'est un faisceau de circonstances et de lourdeurs qui ruine dans cette région le développement des sports. Une partie des responsabilités en incombe aux services français eux-mêmes. Au-delà du manque de matériel commun à tous les *Gaue*, celui de Köln souffre en effet d'une défaillance d'encadrement. Avant le mois de juillet 1944, il n'y a pas de délégué culturel de *Gau*, ce qui conduit le délégué régional à accorder moins d'attention qu'il n'en faudrait aux distractions des requis. Il reconnaît lui-même :

Dépourvu de tout collaborateur, et pris de court par le temps que j'ai consacré par priorité, dimanches inclus, à mon travail de bureau et au magasin d'habillement, je n'ai

¹⁹⁶³ AN, 83aj/23. *Gau* Westfalen-Süd, *Service culturel, Gau Westfalen-Süd, octobre-novembre*, p. 1.

¹⁹⁶⁴ AN, 83aj/26. Dossier *Gau* Schleswig. Délégation de Schleswig-Holstein à DOF, service sports, Activités sportives du *Gau*, 20 juillet 1944.

¹⁹⁶⁵ AN, 83aj/23. Dossier *Gau* Westfalen-Süd. Lettre de Paul Lessimple adressée à J. Brière le 21 juillet 1944.

pu me rendre en mai et juin aux séances artistiques et sportives organisées par les communautés de *Gau*¹⁹⁶⁶.

Ce retard est comblé le 6 juillet par l'arrivée d'un délégué culturel¹⁹⁶⁷, mais ce dernier se trouve confronté à d'autres registres de difficultés imputables, cette fois, aux Allemands. L'augmentation du temps de travail est un des grands obstacles, les obligations professionnelles « *absorbant de plus en plus tout le temps disponible*¹⁹⁶⁸ ». S'exprimant de façon feutrée pour sans doute éviter la censure allemande, le nouveau délégué évoque aussi une « *suppression de liberté* » qui rend impossible les déplacements.

¹⁹⁶⁶ AN, 83aj.21. Dossier *Gau* Köln-Aachen, Rapport mai-juin 1944, 4 juillet 1944.

¹⁹⁶⁷ AN, 83aj/21. Dossier *Gau* Köln Aachen, Rapport juin- juillet 1944, 25 juillet 1944.

¹⁹⁶⁸ AN, 83aj/21. Dossier *Gau* Köln Aachen, *Rapport du mois d'août 1944*, 6 septembre 1944.

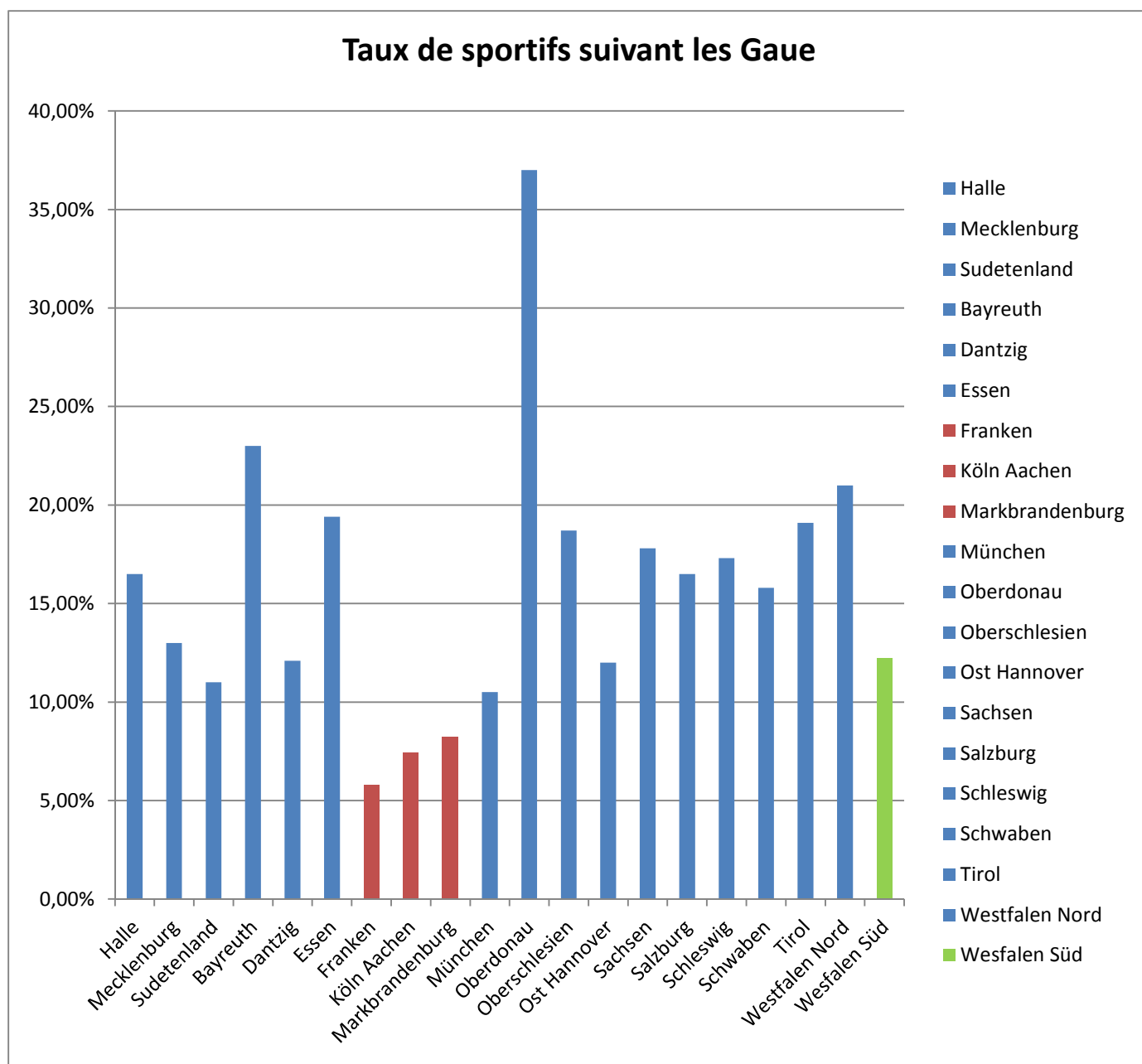


Figure 28 : Comparaison des taux de sportifs suivant les *Gaue*¹⁹⁶⁹

¹⁹⁶⁹ Ces pourcentages ont été établis en comparant le nombre total de Français des *Gaue* avec le total des pratiquants sportifs recensés dans les Amicales et Foyers de ces mêmes *Gaue*, chiffres indiqués dans les rapports n° 87 des délégués de l'été 1944 : AN, 83aj/26. Chemise *Gau* Bayreuth. *Rapport n° 87* du délégué régional André Dutreux, 29 juillet 1944 ; AN, 83aj/26. Chemise *Gau* Dantzig. *Rapport n° 87* signé par le délégué régional, 26 juillet 1944 ; AN, 83aj/26. Chemise *Gau* Essen, *rapport n° 87* signé par le délégué culturel M. Viry, 23 juillet 1944 ; AN, 83aj/26, chemise *Gau* Franken, *rapport n° 87* signé par le délégué aux sports Riou Budoc, 21 juillet 1944 ; AN, 83aj/26, chemise *Gau* Halle, *rapport n° 87* signé par le délégué aux sports, A. Caillet, 25 juillet 1944 ; AN, 83aj/26, chemise *Gau* Köln, *rapport n° 87* signé par le délégué régional Chatel, 31 août 1944 ; AN, 83aj/26, chemise *Gau* Mark Brandenburg, *rapport mensuel n° 87*, 17 juillet 1944 ; AN, 83aj/26, chemise *Gau* Mecklenburg, *rapport n° 87* signé par le délégué aux sports André Durand, 20 juillet 1944 ; AN, 83aj/26, chemise *Gau* München, *rapport n° 87* signé par le délégué aux sports R. Layer, 1^{er} août 1944 ; AN, 83aj/26, chemise *Gau* Oberdonau, *rapport n° 87* signé par le délégué aux sports Pierre Lavergne, 30 juillet 1944 ; AN, 83aj/26, chemise *Gau* Oberschlesien, *rapport n° 87* signé par le délégué des sports Robert Camon, 14 août 1944 ; AN, 83aj/26, chemise *Gau* Ost-Hannover, *rapport n° 87* signé par le délégué aux sports Jacques Latour, 25 juillet 1944 ; AN, 83aj/26, chemise *Gau* Sachsen, *rapport n° 87* signé par le délégué aux sports Maurice

Enfin, il mentionne la désorganisation de l'une des principales Amicales, désorganisation provoquée par l'arrestation de douze de ses membres, dont la plupart en étaient les animateurs¹⁹⁷⁰. Ce contexte l'amène après deux mois d'exercice à noter dans son compte rendu d'activité:

Un championnat de football était organisé par l'ensemble du *Gau* et toutes les équipes avaient donné leur adhésion, soit une quarantaine environ. Hélas, il faut y renoncer¹⁹⁷¹.

D'une région à l'autre, les réalités se modifient de façon importante, et ce pour une multitude de raisons, incluant notamment l'investissement et la bonne volonté de chacun des acteurs de la sphère sportive des requis, des exigences allemandes, mais aussi les conséquences directes de la guerre.

Il s'avère aussi que des régions et des Foyers précédemment favorisés se trouvent soudainement confrontés à des difficultés inextricables. Telle est la situation des Foyers et Amicales de la ville de Kiel, qui, d'une activité florissante au printemps, se retrouvent, pour la grande majorité, anéantis après avoir été la cible de bombardements à répétition.

Situation à Kiel. Après la destruction du Foyer et de l'Amicale (22.5.44) et des Foyers de camp de Howaldsbahn et de Schönkirchen (6.7.44), les bombardements des 26 et 30 août ont de nouveau détruit les Foyers de camp de Hamburger Chaussee Monkeberg, Holstenplatz, Julianlust, Hagenuk. De ce fait, sur 10 Foyers de camp existant à Kiel, 7 ont été complètement détruit avec tout le matériel¹⁹⁷².

Les camps ayant été dévastés, les locaux détruits, les ouvriers français sont répartis, tant bien que mal, dans les villages alentour, sans aucune structure organisée pour les accueillir. Les délégués demandent une assistance de la DOF¹⁹⁷³ en rédigeant des « *certificats de perte*¹⁹⁷⁴ » de matériel espérant ainsi récupérer au moins une partie de ce qu'ils possédaient mais ceci s'avère des plus compliqués compte tenu des manques qui affluent de toutes parts.

Delage, 10 juillet 1944 ; AN, 83aj/26, chemise *Gau* Salzburg, *rapport n° 87* daté du 26 juillet 1944 ; AN, 83aj/26, chemise *Gau* Schleswig Holstein, *rapport n° 87* signé par le délégué aux sports G. Fontaine le 20 juillet 1944 ; AN, 83aj/26, chemise *Gau* Schwaben, *rapport n° 87* signé par le délégué aux sports François Fayol, 24 juillet 1944 ; AN, 83aj/26, chemise *Gau* Tirol, *rapport n° 87* signé par le délégué aux sports Roger Fusillier, 14 août 1944 ; AN, 83aj/26, chemise *Gau* Westfalen-Nord, *rapport n° 87* signé par le délégué régional De Boissard, 9 août 1944 ; AN, 83aj/26, chemise *Gau* Westfalen-Süd, *rapport n° 87* signé par le délégué culturel Jacques Juge, le 30 août 1944. Pour les chiffres exacts, se reporter à l'annexe n° 39.

¹⁹⁷⁰ *Ibid.*

¹⁹⁷¹ *Ibid.*, p. 2.

¹⁹⁷² AN, 83aj/22. *Gau* de Schleswig-Holstein, *rapport mensuel août 1944*.

¹⁹⁷³ AN, 83aj/22. *Gau* de Schleswig-Holstein, lettre du délégué du *Gau* à la DOF, service culturel, le 26 juillet 1944.

¹⁹⁷⁴ AN, 83aj/22. Dossier *Gau* Schleswig-Holstein. Certificat de perte, 7 juillet 1944. Le document mentionne pour les deux communautés la perte d'un ballon de football, de rugby, de water-polo, de 11 paires de chaussures de football, 10 maillots, 9 culottes de foot.

Dépourvus de loisir, ils sont, selon l'auteur du rapport, en proie à une chute de moral conséquente d'autant que les nouvelles venues de France se font de plus en plus rares. Avant les bombardements, il était prévu que les Français participent au championnat de football du *Gau*, que le Foyer *Julianlust* organise la finale de la coupe de basket du *Gau*. Les sportifs avaient par ailleurs pris part à la coupe d'athlétisme organisée le 20 août à Lübeck¹⁹⁷⁵.

3.3.6.6 *Les déplorables conditions de vie des femmes*

Les femmes, quel que soit le *Gau* dans lequel elles ont été envoyées ou l'usine dans laquelle elles ont été affectées, sont symptomatiquement invisibles dans les archives concernant les pratiques corporelles. Les raisons permettant de comprendre cet état de fait sont plurielles, et relèvent, pour une grande part, des conditions de vie qu'elles supportent. Appréhender le plus objectivement possible cette réalité nécessite de se poser préalablement deux questions : sont-elles réellement placées dans des situations encore plus précaires que celles des hommes ? Ces situations ne sont-elles pas ressenties par les témoins comme critiques non pas tant parce qu'elles le sont, mais parce que ce sont des femmes qui les vivent ?

Les témoignages et les enquêtes d'époque dénoncent systématiquement la vie misérable des femmes. Le rapport de l'Aumônerie des prisonniers de guerre résume leur existence en quelques mots :

Des conditions d'hygiène et de confort contraires à la dignité humaine, une nourriture nettement insuffisante, des vêtements de plus en plus usagés et irremplaçables, une vie en commun avec des femmes de nationalités différentes (ce qui provoque de nombreuses disputes), telle est la situation matérielle des Françaises en Allemagne¹⁹⁷⁶.

Parallèlement, le Bureau Central de Renseignement Allié fournit en 1943 un extrait de courrier qui en dit long sur leurs difficultés quotidiennes :

C'est lamentable de voir ce qui se passe ici. [...]. Je t'en prie, retiens toutes les filles qui ont idée de partir pour l'Allemagne, car elles le regretteront plus d'une fois. Arrivées ici, les contrats sont faits pour la fin de la guerre. Alors tu vois d'ici la joie....Et bien d'autres choses qu'il ne m'est pas possible de te dire ici¹⁹⁷⁷.

Pour Henri Perrin, les désillusions qu'elles supportent en Allemagne se sont avérées colossales alors qu'elles étaient en quête d'émancipation.

¹⁹⁷⁵ *Ibid.*

¹⁹⁷⁶ AN, F/9/3232. Aumônerie des prisonniers de guerre, Melle Coustenoble, *Rapport sur la situation des travailleuses en Allemagne*, 22 décembre 1944.

¹⁹⁷⁷ AN, F/9/3106. « Les travailleurs requis en Allemagne », *France politique*, 25 août 1943 réception : 15 septembre 1943, diffusion, 9 octobre 1943, p. 2.

Elles croyaient trouver ici la liberté, l'argent, le plaisir, toutes ces idoles plus ou moins avouées de tant de jeunes Français, elles ont trouvé la solitude, la promiscuité des camps, et des salaires de misère¹⁹⁷⁸.

Plusieurs indices permettent d'établir que, par rapport à leurs homologues masculins, elles se trouvent en grande détresse sur le sol allemand, dès lors qu'elles ne sont pas accompagnées (certaines femmes vivent en effet auprès de leur mari STO ou prisonnier de guerre transformé¹⁹⁷⁹).

Le manque d'argent constitue indubitablement l'origine principale de leurs soucis. Les salaires qu'elles touchent sont bien maigres pour combler les besoins les plus élémentaires, tels que se vêtir et se nourrir. Sur ce point, elles sont largement défavorisées par rapport aux hommes, leur rémunération étant tout simplement deux fois moins élevée¹⁹⁸⁰. Le rapport de l'aumônerie des prisonniers écrit : « *Salaires qui ne permettent pas un minimum vital*¹⁹⁸¹ ». L'extrait de lettre repris par le BCRA le confirme :

Nous n'avons pas beaucoup de travail, mais nous n'avons pas beaucoup d'argent non plus. Lorsque nous avons touché 8 à 10M par semaine, il faut s'estimer heureuses. La vie est horriblement chère¹⁹⁸².

Or, la plupart d'entre elles sont parties de France soit en raison de problèmes financiers, soit parce qu'elles étaient en rupture avec leur milieu familial : elles ne peuvent de ce fait pas compter sur la réception de colis. Leur situation s'avère presque inextricable. Les vêtements constituent l'un des principaux besoins non couverts. Dans l'extrait de lettre utilisé par le BCRA, la jeune femme insiste sur le fait que les Françaises sont amenées à les vendre et ne peuvent s'en racheter¹⁹⁸³. Les délégués régionaux soulignent dans leur rapport l'extrême précarité dans laquelle vivent les femmes. Sur vingt-sept *Gaue*, quatorze signalent des besoins très urgents. Le délégué du *Gau München* indique que ces plus grands manques portent sur des « *vêtements et sous-vêtements de femmes*¹⁹⁸⁴ ? Il précise : « *gros besoin en sous-vêtements de femmes* ». Le *Gau Westmark* signale qu'il attend d'urgence des : « *vêtements femmes*,

¹⁹⁷⁸ Henri Perrin, *Journal d'un prêtre-ouvrier en Allemagne*, Paris, Seuil, 1945, p. 231.

¹⁹⁷⁹ Tel est le cas, par exemple, de Régina Wallet qui rejoint son mari, lui-même ex-prisonnier de guerre à l'*Oflag IVD* ayant choisi la transformation.

¹⁹⁸⁰ Fabrice Virgili, « Les travailleuses françaises en Allemagne », in Christian Chevandier, Jean-Claude Daumas (Dir.), *Travailler dans les entreprises sous l'Occupation*, Acte du V^e colloque du GDR du CNRS « Les entreprises françaises sous l'Occupation, Dijon les 8 et 9 juin 2006 et Besançon les 12 et 13 octobre 2006, Les Cahiers de la MSH Ledoux, Presses universitaires de Franche-Comté, 2007, p. 366.

¹⁹⁸¹ AN, F/9/3232. Aumônerie des prisonniers de guerre, Melle Coustenoble, *Rapport sur la situation des travailleuses en Allemagne*, 22 décembre 1944, p. 3.

¹⁹⁸² AN, F/9/3106. « Les travailleurs requis en Allemagne », *France politique*, 25 août 1943 réception : 15 septembre 1943, diffusion, 9 octobre 1943, p. 7.

¹⁹⁸³ *Ibid.*

¹⁹⁸⁴ AN, 83aj/18. Questionnaire *Gau München*, 3 juin 1944.

sous-vêtements, layette »¹⁹⁸⁵. Quant au *Gau* Oberschlesien, malgré le faible nombre de femmes (641)¹⁹⁸⁶, le délégué adresse un véritable cri d'alarme en avril 1944 à ses supérieurs évoquant « *un état de dénuement indescriptible* », et des dotations de la DOF bien inférieures aux besoins. Il écrit :

En effet, si pour les hommes nous recevont¹⁹⁸⁷ des chemises, caleçons, chaussettes, etc... pour les femmes, nous n'avons encore rien reçu¹⁹⁸⁸.

En analysant les archives du service Intendance de la DOF, il est possible de constater que l'organisme n'a pas, par ses dons, pallier les manques. Lorsqu'en juin 1944 est établi un bilan des effets distribués, l'auteur dudit rapport précise avoir réparti pour les 43 000 femmes : 2 600 robes, 1 500 manteaux, 1 000 chemises, 1 600 paires de bas. Seul le nombre de paires de chaussures, 13 000, semble être, finalement en lien avec les besoins réels. Les répartitions établies en avril 1944 par *Gau* prouvent l'incapacité de la DOF à enrayer le problème. Pour les 8 781 femmes du *Gau* de Berlin sont mis à disposition « *265 tailleurs dame, 500 robes, 400 manteaux* »¹⁹⁸⁹. Femmes libérées des dogmes familiaux, les volontaires françaises sont confrontées à un système économique qui, par définition, ne leur donne pas la possibilité de vivre dignement : leur destin illustre parfaitement les thèses développées par Christine Delphy concernant *L'économie politique du patriarcat*¹⁹⁹⁰ bien des années plus tard.

Outre les problèmes d'argent, les femmes ne peuvent pas compter sur la solidarité de la communauté française. Comme le met en évidence Helga-Elisabeth Bories Sawala, elles sont, au contraire, rejetées, réduites au rang de « *volontaire, collabo et putain*¹⁹⁹¹ ». « *Le mythe de la volontaire-prostituée*¹⁹⁹² » est en effet fortement ancré comme le prouvent les témoignages qu'elle a recueillis auprès d'anciens requis :

Quasiment tous les témoins hommes sont d'accord pour qualifier les femmes françaises de « *femmes de petite vertu* », « *racaille* », des femmes de rue, quoi, des « *drôles de pistolets* »¹⁹⁹³.

¹⁹⁸⁵ AN, 83aj/18. Questionnaire *Gau* Wesmark, sd.

¹⁹⁸⁶ Office de statistique du Reich n° 1112, daté de septembre 1944 figurant dans l'ouvrage d'Helga-Elisabeth Bories-Sawala, *Dans la gueule du loup*, op. cit., annexe 1.1.

¹⁹⁸⁷ Ainsi orthographié.

¹⁹⁸⁸ AN, 83aj/18. Extrait du rapport mensuel du Délégué régional de Kattowitz, 28 avril 1944.

¹⁹⁸⁹ AN, 83aj/18. Commissariat général d'action sociale pour les Français travaillant en Allemagne, Service Intendance, 27 avril 1944 : répartition des vêtements de femmes en stock à Guben.

¹⁹⁹⁰ Christine Delphy, *L'ennemi principal. Tome 1 : Economie politique du patriarcat*, Paris, Syllepse, 1998.

¹⁹⁹¹ Helga-Elisabeth Bories-Sawala, *Dans la gueule du loup*, op. cit., p. 225.

¹⁹⁹² Expression empruntée à Patrice Arnaud et Helga-Elisabeth Bories-Sawala, « Les Français et Françaises volontaires pour le travail en Allemagne : recrutement et dimensions statistiques. Images et représentations, mythes et réalités », in Bernard Garnier, Jean Quellien, Françoise Passera, *La main-d'œuvre française exploitée par le III Reich. Acte du colloque international, 13- 15 décembre 2001*, op. cit., p. 125.

¹⁹⁹³ *Ibid.*, p. 224.

Les sources écrites corroborent ce travail. Pour Jack Sauterreau du *Gau Halle*, les femmes sont en Allemagne « *pour raison de mœurs* »¹⁹⁹⁴. Georges Clause écrit dans son rapport au sujet des femmes qu'il a côtoyées :

La plupart des femmes volontaires travaillant à la *Wienfilm* étaient de mœurs légères et de moralité douteuse¹⁹⁹⁵.

Des propos analogues sont tenus par Denis Gicquel à propos des femmes françaises travaillant dans le *Gau Berlin* :

Il y avait aussi dans cette région des femmes françaises parties en Allemagne comme travailleuses volontaires et qui avaient la plus mauvaise conduite, ce dont tous nos travailleurs étaient très mécontents¹⁹⁹⁶.

Lorsqu'il décrit la population du camp, le chef Poigny, cadre des Chantiers de jeunesse, écrit qu'il y a, entre autres, en dehors des jeunes et des prisonniers de guerre transformés : « *petits souteneurs ou petits trafiquants qui ont repris leurs habitudes et leurs petits commerces (car il y a aussi quelques femmes)* »¹⁹⁹⁷. L'enquête de l'Aumônerie des prisonniers de guerre insiste sur la vie de débauche des jeunes françaises : « *Dans une usine, sur 115 ouvrières en majorité célibataires, 6 seulement sont vierges. Dans une autre usine, sur 100 ouvrières, 70 sont syphilitiques*¹⁹⁹⁸ ». Elle déplore les grossesses non désirées, les avortements : « *Chaque semaine, les WC sont bouchés à cause des pauvres victimes*¹⁹⁹⁹ » ainsi que les nouveau-nés qui meurent faute de soins²⁰⁰⁰. Il est vrai que la maternité constitue un problème social et hygiénique de taille : les femmes ne sont plus autorisées à partir du milieu de l'année 1943 à rentrer en France pour accoucher²⁰⁰¹ et le phénomène est, de plus, loin d'être marginal²⁰⁰².

Rares sont donc les témoignages de sympathie à leur égard. Jean Leroy, délégué-adjoint au *Gau Nürnberg* fait office d'exception quand il écrit :

¹⁹⁹⁴ AC, 2P796. Chemise *Gau Halle*, Rapport n° 4 de Jack Sauterreau, p. 1.

¹⁹⁹⁵ AC, 27 P 800. Chemise *Gau Wien*. Rapport de Monsieur Georges Clause, 27 juin 1945.

¹⁹⁹⁶ AC, 27 P 795. Chemise *Gau Baden*. Interrogatoire de Denis Gicquel, 14 mai 1945.

¹⁹⁹⁷ « Témoignage du commissaire-assistant Jacques Poigny. Seize mois à Vienne », in Pierre Martin, *La mission des Chantiers de jeunesse en Allemagne*, op. cit., p. 297.

¹⁹⁹⁸ AN, F/9/3232. Aumônerie des prisonniers de guerre, Melle Coustenoble, *Rapport sur la situation des travailleuses en Allemagne*, 22 décembre 1944, p. 4.

¹⁹⁹⁹ *Ibid.*

²⁰⁰⁰ *Ibid.*

²⁰⁰¹ Gaston Bruneton, « Travailleurs français en Allemagne », in *La vie en France sous l'Occupation*, op. cit., p. 244.

²⁰⁰² Selon Fabrice Virgili, le CICR évalue à 3 000- 3 500 le nombre d'enfants nés de mères françaises volontaires et de père inconnu en Allemagne. Mais ce chiffre serait double selon l'administration des Nations-Unies pour le secours et la réhabilitation (Fabrice Virgili, « Les travailleuses françaises en Allemagne », op. cit., p. 370).

Les Françaises de Nürnberg, qui étaient nombreuses, avaient en majorité bonne tenue. [...] elles fréquentaient très peu les Allemands ; beaucoup ont eu une conduite que certaines de leurs consœurs restées en France pourraient leur envier »²⁰⁰³.

Si la DOF parvient à ouvrir des pouponnières²⁰⁰⁴, son soutien à la population féminine est plus que limité. Les solutions envisagées pour porter secours aux femmes françaises lors de la réunion des délégués d'usine à Berlin montrent l'incapacité de la communauté française à penser le drame subi par les jeunes volontaires. Jugées « *inintéressantes* » par leurs homologues masculins, il est proposé comme secours de leur redonner les repères d'une vie de « femme » : création d'ouvrirs « *pour leur permettre de s'habiller correctement*²⁰⁰⁵ », mise en place de cours d'hygiène, de cours sur les soins ménagers, enfin, selon Monsieur Lechanteur, « *toutes les questions intéressant le sexe faible*²⁰⁰⁶ ».

Démunies, exclues, stigmatisées, les jeunes Françaises se débattent dans une situation plus que difficile. Beaucoup d'entre elles perdent pied, comme le laisse entendre le délégué régional du *Gau* Oberschlesien :

Il s'en suit que de guerre lasse, voyant qu'elles sont constamment oubliées, qu'elles ne peuvent avoir même l'illusion d'une tenue décente, elles ne réagissent plus²⁰⁰⁷.

Il semble, dans ces conditions, bien peu probable qu'elles aient eu la force, l'envie ou qu'elles aient pu s'adonner à des pratiques corporelles, sauf à avoir réussi à trouver une protection suffisante leur permettant de vivre dignement. Ayant transgressé les dogmes des rôles sociaux de sexe en investissant dans un pays étranger la sphère économique, elles ont par là-même perdu leur respectabilité. Elles se retrouvent assimilées à des « femmes publiques », des « putains », soit l'exact opposé de la mère et de l'épouse que la société plébiscite²⁰⁰⁸.

²⁰⁰³ AC, 27P 796. Chemise *Gau* Mainfranken, Rapport remis par M. Leroy Jean le 25 mai 1945.

²⁰⁰⁴ Patrice Arnaud, « Gaston Bruneton et l'encadrement des travailleurs français en Allemagne (1942-1945) », *op. cit.*, p. 109

²⁰⁰⁵ AN, 83aj/21. Dossier *Gau* Berlin, *Rapport de Monsieur Lechanteur concernant la réunion des délégués ouvriers du Gau de Berlin*, 4 octobre 1944.

²⁰⁰⁶ *Ibid.*

²⁰⁰⁷ AN, 83aj/18. Extrait du rapport mensuel du Délégué régional de Kattowitz, 28 avril 1944.

²⁰⁰⁸ Comme le rappelle Christine Bard, l'identité féminine traditionnelle repose inexorablement sur ces deux piliers. (Christine Bard, *Les femmes dans la société française au XX^e siècle*, Paris, A. Colin, 2003, p. 10.

CHAPITRE IV. EPILOGUE :

UNE DISPARITION PROGRESSIVE DES LOISIRS CHEZ LES PRISONNIERS ET LES REQUIS AVEC L'ECROULEMENT DU III^E REICH

Introduction du chapitre IV

Le débarquement allié en Normandie, l'avancée rapide des Russes sur le front de l'Est placent l'armée allemande dans une situation toujours plus critique à partir de l'été 1944, tandis que les bombardements stratégiques ruinent le moral des civils. Nommé plénipotentiaire du Reich en juillet 1944, Goebbels tente de donner un nouvel élan à la « guerre totale » : les activités jugées non essentielles pour la guerre sont ralenties, la limite supérieure d'âge d'embauche des femmes allemandes dans l'industrie de guerre est portée à cinquante-cinq ans, les heures de travail hebdomadaires sont encore augmentées, tous les hommes âgés de seize à soixante ans sont tenus de rejoindre l'Armée du peuple, la *Volksturm*. Ces différentes mesures permettent au Reich d'envoyer sur le front un million d'hommes, tout en maintenant sa production de guerre. Toutefois, les pertes humaines sont si lourdes sur les fronts que ces efforts ne suffisent pas : le Reich censé durer mille ans s'écroule petit à petit.

Quelles sont les conditions de vie des prisonniers de guerre, officiers détenus dans les *Oflags*, hommes de troupe des *Stalags* ? La chute du Gouvernement de Vichy a-t-elle des incidences sur les institutions chargées de les protéger, et notamment sur la Mission Scapini ? Alors que l'Europe toute entière est le théâtre de violents combats, les services du CICR parviennent-ils toujours à acheminer les colis nécessaires pour éviter la famine dans les camps ? Plongés dans l'attente d'une libération qu'ils sentent proches, les hommes ont-ils encore l'énergie de s'adonner à des activités distractives ?

Les civils français, qu'ils aient rejoint volontairement le Reich ou qu'ils soient partis au titre du STO, sont eux aussi les *Témoins de la fin du III^e Reich*²⁰⁰⁹. Les institutions érigées par Gaston Bruneton résistent-t-elles aux nouvelles données politiques ? Les hommes des Chantiers venus accompagner les jeunes parviennent-ils à protéger ces derniers physiquement et moralement ? Comment les services de police allemands réagissent-ils face à la présence

²⁰⁰⁹ Pour reprendre le titre de l'ouvrage de Jean Raibaud et Henri Henric, *Témoins de la fin du III^e Reich. Des polytechniciens racontent*, *op. cit.*

sur leur sol d'individus dont la nation s'est ralliée aux Américains et aux Anglais ? Y a-t-il encore des possibilités de loisirs ? Les Amicales comme les Foyers continuent-ils d'exister ?

Cette dernière partie s'attache à décrire les pratiques corporelles des prisonniers et des civils durant les derniers mois de leur captivité alors que le système tout entier se désagrège.

4.1 Institutions de tutelle des prisonniers et requis dans un contexte politique nouveau

4.1.1 Une nouvelle donne politique

Le débarquement américain conduit certains responsables du Gouvernement de Vichy, d'anciens miliciens ou encore des journalistes engagés dans la collaboration, à quitter leur sol natal, de gré ou de force, pour se rendre en Allemagne : 1 500 Français²⁰¹⁰ s'expatrient tandis que les armées alliées se dirigent vers la capitale. Si d'aucuns partent de leur plein gré, d'autres, comme Pierre Laval ou le maréchal Pétain en sont contraints par les Allemands²⁰¹¹. Le 20 août, peu avant son départ, le Maréchal rédige son dernier message, attestant qu'il a perdu la liberté et demandant aux Français de suivre les futurs personnes qui prendront le pouvoir²⁰¹². Les hommes politiques transitent d'abord à Belfort avant d'être conduits à Sigmaringen. Si lui-même décide de se considérer prisonnier, une Délégation Française se met en place sous la direction de Fernand de Brinon, en vue de poursuivre la collaboration avec l'Allemagne. Celle-ci comprend, entre autre, un commissaire à l'Information, Jean Luchaire, un secrétaire d'Etat à l'Intérieur, Joseph Darnand, un commissaire aux prisonniers de guerre français, Eugène Marie Louis Bridoux et un ministre du Travail, Marcel Déat. Les deux derniers nommés sont donc, depuis leur exil, chargés « officiellement » selon les Allemands, d'encadrer les Français présents outre-Rhin. Joseph Bridoux est militaire de carrière, secrétaire d'Etat à la Guerre d'avril 1942 à mars 1943, puis secrétaire d'Etat à la Défense. Marcel Déat, lui, occupe à partir de mars 1944 le poste de Ministre du Travail et de la Solidarité nationale. A cette commission, Fernand de Brinon donne pour mission « *d'assurer aux Français d'Allemagne, prisonniers ou travailleurs le statut de ressortissants d'un Etat allié*²⁰¹³ », en l'occurrence, le Reich.

Pour autant, ce caractère « officiel » est totalement remis en question par la constitution en France d'un nouveau gouvernement : le Gouvernement Provisoire de la République Française (GPRF). Le 3 juin 1944, le Comité Français de la Libération Nationale prend le nom de Gouvernement Provisoire de la République Française²⁰¹⁴. Après la libération de Paris, ses membres quittent Alger pour venir s'installer dans la capitale²⁰¹⁵, et se mettent à pied d'œuvre sous la direction du Général de Gaulle. Ce dernier procède à un remaniement

²⁰¹⁰ Henry Rousso, *Pétain et la fin de la collaboration, Sigmaringen, 1944-1945*, Paris, Editions Complexe, 1999, p. 59

²⁰¹¹ Henry Rousso, *Un château en Allemagne. Sigmaringen, 1944-1945*, Paris, Pluriel, 2012, p. 29.

²⁰¹²

²⁰¹³ André Kaspi, *La Deuxième Guerre Mondiale*, Paris, Editions Complexe, 1995, p. 451-452.

²⁰¹⁴ *Ordonnance du 3 juin 1944 substituant au nom du Comité français de la Libération nationale celui de Gouvernement provisoire de la République française.*

²⁰¹⁵ Yves Durand, *La France dans la Deuxième Guerre mondiale. 1939-1945, op.cit.*, p. 158.

ministériel important, le 9 septembre, pour former un gouvernement d'unité nationale au sein duquel sont représentées les deux résistances, celle, extérieure représentée par De Gaulle, celle, intérieure du Conseil National de Résistance. Parmi les différents ministères qui le composent, figure celui chargé des personnes déplacées : le Ministère des Prisonniers, déportés et Réfugiés, confié à Henri Frenay.

L'existence de ces deux forces politiques, l'une installée en Allemagne et reconnue par le Reich, la seconde à Paris reconnue par les alliés, place les anciens cadres de la DOF ou de la mission Scapini face à un choix : poursuivre leur travail en se ralliant à de Brinon, ou bien refuser cette alternative au risque de ne plus pouvoir aider les Français déplacés.

4.1.2 Les institutions délocalisées gérant les prisonniers de guerre en Allemagne

4.1.2.1 Le limogeage de Georges Scapini remplacé par le Général Bridoux

Georges Scapini considère avoir traversé, durant les derniers mois des hostilités des « heures dangereuses²⁰¹⁶ ». Il est vrai que les tensions sont fortes entre les différents protagonistes et les décisions lourdes de conséquences. La démission du Gouvernement de Vichy consécutive à la libération progressive du territoire français et le départ forcé de Pétain pour Sigmaringen le conduit à prendre des décisions, qu'il consigne dans une note rédigée le 2 septembre 1944. Parmi elles, figure celle de continuer à assumer sa mission tant que les moyens lui sont donnés pour y parvenir.

L'ambassadeur a donc estimé que, dans la mesure où il lui sera possible d'exercer ses fonctions et d'assumer sa charge de protection, il se devait de rester en place [...] ²⁰¹⁷.

Durant les semaines qui suivent, la Délégation continue donc de fonctionner, les délégués poursuivant leurs visites dans les *Oflags* et *Stalags*, comme le prouve celle que font le Commandant Méchet et le Lieutenant de Bouard au *Stalag* IIIA le 10 septembre 1944²⁰¹⁸. Pour autant, l'annonce de l'existence d'une « *délégation générale à caractère gouvernemental*²⁰¹⁹ » par la radio allemande le 7 septembre 1944 remet en cause la position initiale de l'Ambassadeur. Le jour-même, il rencontre le secrétaire d'Etat allemand aux

²⁰¹⁶ Georges Scapini, *Mission sans gloire, op.cit.*, p. 233.

²⁰¹⁷ Texte reproduit dans l'ouvrage de Georges Scapini : *Ibid.*, p. 249

²⁰¹⁸ AN, F/9/2711. Chemise *Stalag* IIIA. Rapport du délégué de la mission Scapini (SDPG) suite à une visite effectuée au *Stalag* IIIA le 10 septembre 1944.

²⁰¹⁹ AN, F/9/2661. Reproduction d'une lettre rédigée par Georges Scapini le 30 octobre 1944 dans sa résidence de Cunersdorf, p. 5.

Affaires Etrangères pour connaître le degré de légitimité d'une telle cellule²⁰²⁰ et lui fait savoir que « dans l'hypothèse où la nouvelle serait exacte, il lui était impossible de reconnaître une formation politique dépourvue de toute base juridique internationale²⁰²¹ », point de vue qu'il transmet quelques jours plus tard à l'OKW²⁰²² et qui ne se modifie pas après sa visite à Sigmaringen.

L'attitude de Georges Scapini conduit l'OKW à suspendre les visites des camps à partir du 8 octobre 1944²⁰²³, fait qui remet en cause la capacité du SDPG à poursuivre son activité en faveur des prisonniers. Afin de préserver au mieux les aides et secours à leur adresse, Georges Scapini propose à l'OKW que le rôle de Puissance Protectrice, qu'il ne peut plus assumer, soit transféré à la Suisse.²⁰²⁴ Cette alternative est rejetée par une lettre, datée du 29 novembre 1944, qui met aussi fin à l'existence du SDPG.

J'ai l'honneur d'accuser réception de la lettre du 29 novembre 1944, par laquelle Votre Excellence a bien voulu me faire savoir que le Gouvernement du Reich n'acceptait pas que la protection des intérêts français fût confiée au Gouvernement suisse et que la mission qui m'a été confiée par le Maréchal Pétain en vertu de l'accord du 16 novembre 1940 pour la protection des prisonniers de guerre, ne pouvait plus être poursuivie dans les circonstances présentes²⁰²⁵.

Georges Scapini ayant refusé de reconnaître la délégation de Sigmaringen, le général Bridoux est officiellement investi d'une fonction qu'il attend depuis septembre²⁰²⁶. Comme le stipule Henry Rousso :

Bridoux est un pro-allemand. [...]. Il ne restera pas longtemps à Sigmaringen. Il va être envoyé à Berlin par Brinon et la Commission, pour prendre en charge les prisonniers de guerre français et les rallier à la cause de l'Europe²⁰²⁷.

Ce n'est finalement qu'au milieu du mois de novembre que ce dernier prend officiellement son poste, au nom de la Délégation Française²⁰²⁸. Il préserve pendant quelques semaines certains cadres de l'ancienne Délégation tout en nommant de nouvelles personnes,

²⁰²⁰ *Ibid.*

²⁰²¹ *Ibid.*

²⁰²² Georges Scapini, *Mission sans gloire, op.cit.*, p. 252.

²⁰²³ AN, F/9/2661. Reproduction d'une lettre rédigée par Georges Scapini le 30 octobre 1944 dans sa résidence de Cunersdorf, p. 6.

²⁰²⁴ AN, F/9/2661. Reproduction d'une lettre rédigée par Georges Scapini le 30 octobre 1944 dans sa résidence de Cunersdorf, p. 7. Une information analogue figure dans l'ouvrage de l'Ambassadeur : Georges Scapini, *Mission sans gloire, op.cit.*, p. 266.

²⁰²⁵ AN, F/9/2661. *Abschrift*, Lettre de Georges Scapini datée du 4 décembre 1944, p. 1.

²⁰²⁶ N'ayant pu agir depuis son arrivée à Sigmaringen, il présente sa démission le 28 octobre 1944 à Brinon avant de revenir sur sa décision. (Voir : Louis Noguères, *La dernière étape, Sigmaringen*, p. 191).

²⁰²⁷ Henry Rousso, *Pétain et la fin de la collaboration, Sigmaringen, 1944-1945, op.cit.*, p. 56.

²⁰²⁸ AN, F/9/2661. Général Bridoux, *Note pour l'Ambassade d'Allemagne*, 19 novembre 1944.

comme le colonel Oudard ou encore le commandant Reully. Les descriptifs de la nouvelle délégation laisse entrevoir le maintien de services à peu près identiques à l'ancienne structure. Les bureaux juridique et médical sont ainsi maintenus. En ce qui concerne le service des sports, s'il apparaît sur un document manuscrit²⁰²⁹, il ne l'est pas sur l'organigramme daté du 19 février 1945²⁰³⁰.

4.1.2.2 Des prisonniers refusant majoritairement l'autorité de la nouvelle SDPG

Les prisonniers des *Oflags* et *Stalags* sont tenus au courant par la Délégation des transferts de responsabilité, comme des difficultés inhérentes à ceux-ci. Le *Stalag* VA reçoit ainsi une lettre de la délégation datée du 26 octobre 1944 stipulant l'arrêt des visites.

J'ai le regret de vous informer que les visites que l'Ambassadeur et ses délégués faisaient dans les camps ont été interrompues par un ordre général de l'OKW en date du 8 courant. Je ne puis présumer des suites que comportera cet incident et quelle sera la durée de cette interruption²⁰³¹.

Avant qu'elles ne soient définitivement supprimées, Georges Scapini donne toutefois, selon ses dires, aux hommes de la délégation, la tâche de prévenir oralement les prisonniers des événements politiques de la France et notamment de la situation réelle du maréchal Pétain, prisonnier en Allemagne et non volontaire pour s'y rendre, comme de la position du SDPG à l'égard de la délégation de Sigmaringen²⁰³². Il semble bien que ces propos aient été suivis d'effets, et que les hommes de confiance des camps aient rejeté la nouvelle SDPG placée sous les ordres du Général Bridoux :

Or les Français des camps que le délégué a visités (*Oflags* et *Stalags*, lui ont déclaré qu'ils ne reconnaissent pas la mission du Service Diplomatique des Prisonniers de Guerre comme Puissance Protectrice et qu'ils refuseront de la recevoir²⁰³³.

En quelques mois, le système d'aide et de protection dont jouissaient jusqu'ici les prisonniers de guerre se trouve donc foncièrement bousculé, laissant supposer des difficultés plus importantes dans les camps et *Kommandos*. Cet état de fait est aggravé par l'arrêt des contacts et des aides en provenance de la France. L'installation au pouvoir du Général de Gaulle engendre en effet l'arrêt des activités de la DSPG à l'adresse des prisonniers. Le GPRF

²⁰²⁹ AN, F/9/2661. Document manuscrit sans titre ni date.

²⁰³⁰ AN, F/9/2661. *Organisation du SDPG*, 19 février 1945.

²⁰³¹ AN, F/9/2713. Lettre n° 2980/P.P.2 du Chef de la délégation de Berlin à l'Homme de Confiance Principal du *Stalag* VA, 26 octobre 1944.

²⁰³² Georges Scapini, *Mission sans gloire*, op.cit., p. 265.

²⁰³³ AN, F/9/2708. Chemise *Oflag* XB. Rapport du délégué du CICR suite à une visite effectuée à l'*Oflag* XB le 17 mars 1945.

possède bien un Ministère en charge des prisonniers, mais celui-ci n'est pas reconnu par les Allemands. Créé à Alger le 9 novembre 1943, le Commissariat aux Prisonniers et déportés, devenu le 18 novembre 1943 Commissariat aux Prisonniers, Déportés et Réfugiés, se transforme en effet en Ministère des Prisonniers, Déportés et Réfugiés à partir du 9 septembre 1944. Il regroupe les anciens services du DSPG et du SDPG. S'il possède des moyens financiers et humains importants pour fonctionner, il ne peut, par contre, pas faire parvenir en Allemagne les colis qui permettent aux prisonniers de compléter leurs rations alimentaires.

4.1.3 La DOF et le choix de la collaboration

Comme en ce qui concerne la mission Scapini, la DOF représente, pour la cellule installée à Sigmaringen, un enjeu de taille : préserver le contrôle de plus de 800 000 Français vivant en Allemagne²⁰³⁴. Comme dans le cas de Georges Scapini, Gaston Bruneton attend, au lendemain du débarquement d'être reconduit dans sa mission.

4.1.3.1 Maintien de la DOF en place

Très tôt, Gaston Bruneton demande à rencontrer le Maréchal pour connaître sa position quant au maintien de ses services en Allemagne. Le 4 septembre 1944, il se rend à Belfort, où faute de le voir en personne, il reçoit de sa part un message lui demandant de rester en place. Le 11 septembre, l'ensemble de la DOF se réunit à Berlin sous la présidence de G. Bruneton pour envisager la suite de leur action. De cette réunion, il ressort une ligne directrice :

Ils (les délégués) affirment que le rôle des délégations auprès de la DAF, du RNS et de l'OT ne saurait se borner à l'expédition des affaires courantes, en raison des circonstances actuelles. Au contraire, les Responsables des trois délégations déclarent que la représentation des intérêts matériels et moraux des travailleurs français en Allemagne exige toujours : le maintien d'une action constante auprès des Services Allemands compétents pour conserver à la main-d'œuvre française des conditions de travail, de séjour ou d'hébergement compatibles avec la santé, la personnalité et la dignité des travailleurs ; le renforcement de l'organisation des loisirs et des manifestations culturelles ; le développement constant du mouvement d'entraide et d'éducation sociale²⁰³⁵.

Du message adressé par le Maréchal à G. Bruneton, les délégués retiennent une phrase :

²⁰³⁴ Patrice Arnaud, « Gaston Bruneton et l'encadrement des travailleurs français en Allemagne (1942-1945) », *op.cit.*, p. 111

²⁰³⁵ SHAT, 1K301, carton n° 10, archive n° 32/00/148. *Ordre du jour*. Document non date, mais la première ligne du texte est la suivante : « Le 11 septembre 1944, les Responsables des délégations auprès de la DAF, du RNS et de l'OT ainsi que les directeurs de service et leurs collaborateurs directs, se sont réunis à Berlin, sous la Présidence du Chef de la Délégation ».

Quoiqu'il arrive, même si je venais à disparaître, continuez votre tâche morale et sociale auprès des travailleurs²⁰³⁶.

Pour autant, la DOF est, tout autant que les services Scapini, secouée par les questions de légitimité : légitimité d'un ancien Chef de l'Etat qui ne souhaite plus gouverner mais qui reste présent, légitimité d'une délégation française en territoire étranger, légitimité d'une nouvelle force politique en phase de se constituer en tant que gouvernement en France²⁰³⁷. Le 29 septembre 1944, Gaston Bruneton a le privilège d'être reçu à Sigmaringen par le maréchal Pétain en personne. Cette visite consolide la position prise dès le début du mois de septembre, comme le montre son exposé du 2 octobre 1944²⁰³⁸. Devant le personnel de la Délégation, il clarifie la position du maréchal Pétain, qui selon lui se considère toujours comme le Chef de la France, et donne une ligne directrice claire à ses subordonnés en leur citant les propos du vainqueur de Verdun :

Je porte le flambeau [...]. En ce qui concerne les travailleurs Français en Allemagne, je « vous transmetts » ce flambeau » [...]. Vous êtes mon représentant et dépositaire de ma pensée [...]. Je suis lié à vous et vous êtes lié à moi par ce lien moral²⁰³⁹.

Les conséquences sont pour le devenir de la DOF, importantes : en tant qu'administration, elle reste au service du Maréchal et des idéaux de la Révolution nationale. Il est de ce fait demandé, dès le début du mois de septembre, aux délégués régionaux de poursuivre activement leur mission, de continuer à encadrer les travailleurs, de leur apporter l'aide dont ils ont journallement besoin. Pierre Lamoureux, délégué Jeunesse dans le *Gau* Sachsen s'engage par une lettre datée du 20 septembre, à suivre les ordres du Maréchal²⁰⁴⁰. Le Bulletin mensuel du *Gau* Halle, *Halle écoute*, se fait l'écho de cette demande. En première page de son numéro du mois de septembre, est publié un message de la DOF rendant compte de l'entrevue entre le maréchal Pétain et le commissaire général :

LE MARECHAL CONSIDERE QU' AUCUN MEMBRE DE LA DELEGATION N' A LE DROIT DANS LES CIRCONSTANCES ACTUELLES DE QUITTER LE POSTE QUI LUI A ETE CONFIE ET DE SE DEROBER A SAL MISSION D' ASSITANCE SOCIALE ET MORALE AUPRES DES TRAVAILLEURS FRANÇAIS.

Il a précisé QU' IL ESTIMAIT QUE LES DELEGUES DOIVENT SE CONSIDERER COMME DES SOLDTATS ET OBEIR SANS DISCUTER AUX ORDRES DE LEURS CHEFS. Il ne saurait y avoir

²⁰³⁶ SHAT, 1K301, carton n° 10, archive n° 32/00/100. Lettre aux Chefs de jeunes rédigées par le Chef Cottin, 14 septembre 1944.

²⁰³⁷ SHAT, 1K301, carton n° 10, archive n° 32/00/99. Lettre de R. Cottin adressée à M. Le Commissaire Général Bruneton, 14 septembre 1944.

²⁰³⁸ SHAT, 1K301, carton n° 10, archive n° 32/00/137. Exposé de Monsieur Bruneton, 2 octobre 1944.

²⁰³⁹ *Ibid.*

²⁰⁴⁰ SHAT, 1K301, carton n° 10, archive n° 32/00/100. Lettre de Pierre Lamoureux adressée à la DOF, 20 septembre 1944.

pour nous qu'un seul mot d'ordre : « PLUS QUE JAMAIS AU SERVICE DES TRAVAILLEURS FRANÇAIS ET AUX ORDRES DU MARECHAL ²⁰⁴¹ ».

Le cadre général ne se modifie pas, les moyens alloués pour y parvenir non plus. Selon Patrice Arnaud, les proches collaborateurs de Gaston Bruneton suivent la nouvelle politique de leur administration²⁰⁴², l'une des rares à devenir un rouage effectif de la délégation française de Brinon²⁰⁴³. Les cadres des Chantiers de la Jeunesse entendent, eux aussi, obéir aux ordres donnés par le Maréchal. Dès le débarquement, la ligne de conduite du Chef Cottin est d'ailleurs claire : il demande à ses hommes de se maintenir en place :

Il faut tenir encore longtemps peut-être. Et si nos forces physiques nous abandonnent un moment, il faut trouver dans notre raison une ressource suffisante pour les ranimer²⁰⁴⁴.

En août, il rappelle à tous les cadres le sens de la mission qui leur a été confiée : « *rendre à la France des fils physiquement et moralement sains*²⁰⁴⁵ ». La note qu'il rédige en septembre, à l'issue de son entrevue avec G. Bruneton à l'adresse de tous les chefs de jeunes répond à la même ligne de pensée. L'enjeu de l'action des Chantiers est avant toute autre considération la protection des jeunes, et cette action est déterminée par la volonté du maréchal Pétain :

Il ne peut être question pour nous d'action politique si ce n'est dans le sens éducatif de la fidélité au Chef légale de l'Etat. Le Maréchal Pétain conserve ce titre et cette fonction. Notre fidélité se traduit par l'étude et la mise en action de la doctrine morale, sociale et civique contenue dans ses messages²⁰⁴⁶.

Bien qu'un fossé existe entre ceux qui, à la DOF, poursuivent leur mission dans le cadre d'une collaboration souhaitée avec l'Allemagne, et ceux qui le font par fidélité en le maréchal Pétain, la majeure partie des cadres se maintiennent en place. C'est surtout dans les dernières semaines précédant l'arrivée des troupes alliées, lorsqu'à partir du 20 février 1945, G. Bruneton adhère, comme R. Castagnet, au Comité de Libération français créé par Jacques Doriot²⁰⁴⁷, que les désistements se font les plus nombreux.

²⁰⁴¹ AN, 83aj/36. *Halle écoute. Bulletin mensuel des Communautés Françaises du Gau Halle-Merseburg, septembre 1944*, p. 1.

²⁰⁴² *Ibid.*, p. 112

²⁰⁴³ Patrice Arnaud, « Gaston Bruneton et l'encadrement des travailleurs français en Allemagne », *op.cit.*, p. 115.

²⁰⁴⁴ SHAT, 1K310, carton n° 10, archive n° 32/00/091. Chef Cottin, *Lettre aux délégués à la Jeunesse* n° 2, 12 juin 1944.

²⁰⁴⁵ SHAT, 1K310, carton n° 10, archive n° 32/00/095. Commissaire Cottin, *Note à distribuer aux Chefs de jeunes*, 7 août 1944

²⁰⁴⁶ SHAT, 1K301, carton n° 10, archive n° 32/00/100. Lettre aux Chefs de Jeunes, 14 septembre 1944.

²⁰⁴⁷ La décision de créer un Comité de Libération français est prise par Jacques Doriot au début du mois de novembre 1944. Censés rassembler tous les collaborateurs au sein d'une même force, le Comité est officiellement mis en place au début du mois de janvier. Le 22 janvier 1944, le *Petit Parisien* publie une liste de noms d'adhérents, jour de la mort de Jacques Doriot. (Voir : Henry Rousso, *Un château en Allemagne, Sigmaringen 1944-1945, op.cit.*, p. 410-417).

L'Instruction provisoire de R. Castagnet datée du 6 septembre 1944²⁰⁴⁸ suivie de la note rédigée par J. Gaston le 8 septembre 1944 à l'adresse de tous les cadres du service Jeunesse, constituent un exemple probant de la dynamique qui anime la DOF au début de l'automne 1944 : le souci de construire des organigrammes fonctionnels, celui de recruter du personnel, de le former, de le placer à la disposition des camps est ici frappant et montre une réelle volonté de persévérer dans le travail entrepris²⁰⁴⁹. Par ailleurs, les rapports établis mensuellement par les différents services (jeunesse, culturel, social) des *Gauwaltungen* témoignent d'une volonté de contrôle qui se maintient à tous les niveaux jusqu'à la fin de la guerre. Le responsable culturel du *Gau Halle* continue de rédiger des rapports détaillés entre les mois de septembre 1944 et février 1945²⁰⁵⁰. Ceci est loin d'être un cas unique. Le responsable culturel du *Gau Düsseldorf*²⁰⁵¹ réalise un travail analogue jusqu'en décembre 1944 au moins²⁰⁵². Les échelons inférieurs, Amicales, Foyers et *Kreis* sont toujours mis à contribution pour faire remonter les informations nécessaires. En Westfalen-Nord, par exemple, le responsable culturel du *Kreis* de Munster, Maxime Ducarme, renseigne un rapport pour les mois de janvier-février 1945 à l'intérieur duquel il détaille le nom de ses subordonnés, avant de décrire les réalisations dans le cadre des loisirs artistiques, sportifs, de plein-air ou encore éducatifs durant le mois écoulé²⁰⁵³. En ce qui concerne la mission des Chantiers, les statistiques établies en février 1945 montrent que la volonté de regrouper les jeunes autour de Chefs formés a été sans cesse réaffirmée durant les derniers mois de guerre : 10 790 jeunes portent ainsi l'uniforme vert quelques semaines avant l'arrivée des troupes alliées²⁰⁵⁴. Trois cent cinquante et un « Chefs Chantiers », cinquante « Chefs SET » et cinquante-deux « Chefs civils » sont en fonction dans deux cent trois camps encadrés couvrant le territoire²⁰⁵⁵.

²⁰⁴⁸ SHAT, 1K301, carton n° 10, archive n° 33/42/025. Dossier du commissaire-assistant Penel, délégué adjoint à la Jeunesse Stuttgart (Wurtemberg). R. Castagnet, *Instruction provisoire sur l'Organisation de la Jeunesse Française en Allemagne*, 6 septembre 1944.

²⁰⁴⁹ SHAT, 1K301, carton n° 9, archive n° 32/00/009. Note aux délégués-adjoints à la jeunesse. Règlements concernant le personnel du service Jeunesse, 8 septembre 1944.

²⁰⁵⁰ AN, 83aj/21. Chemise *Gau Halle*.

²⁰⁵¹ AN, 83aj/21. Chemise *Gau Düsseldorf*. J. Dusolier, délégué culturel, R. Diéterlé, délégué régional, *Rapport du mois de décembre 1944. IV^e partie*. Services culturels, 12 janvier 1945.

²⁰⁵² Le dernier rapport retrouvé dans les archives datant du 12 janvier 1945.

²⁰⁵³ AN, 83aj/24. *Gau Westfalen-Nord*. Direction des Services Culturels. Rapport mensuel de janvier-février 1945, M. Ducarme, 12 mars 1945.

²⁰⁵⁴ SHAT, 1K301, carton n° 10, archive n° 32/00/071. *Renseignements numériques sur les détachements encadrés*, 14 février 1945

²⁰⁵⁵ *Ibid.*

4.1.3.2 Des réactions plus hétérogènes à l'échelle locale

Les réactions sur le terrain sont assez variées, comme en témoigne le rapport établi en septembre 1944 sur l'attitude des délégations régionales. Dans certains cas, au demeurant peu nombreux, les délégués en place quittent leur poste après les événements de l'été 1944 : c'est notamment le choix que font les membres de la délégation d'Augsburg au milieu du mois de septembre²⁰⁵⁶. C'est aussi le choix du délégué régional du *Gau* Köln-Aachen, Pierre Châtel qui rédige une note de service à ce propos le 2 octobre 1944 :

Je vous informe avoir remis ma démission de délégué régional et de membre de la délégation officielle française à la date du 2 octobre 44, en raison des conséquences résultant de la situation actuelle : rupture des liaisons entre la Délégation Officielle Française et la France, organisation d'une nouvelle armée française²⁰⁵⁷.

Il est immédiatement arrêté par la *Gestapo*²⁰⁵⁸ et reste en prison pendant trois mois²⁰⁵⁹. D'autres font connaître par des moyens diverses leur position vis-à-vis des directives de la DOF à leur subordonnés. Patrice Arnaud cite le cas du *Gau* Düsseldorf au sein duquel la moitié des responsables de *Kreis* ont refusé de signer leur promesse de ne pas faire preuve d'hostilité vis-à-vis de l'Allemagne

Dans d'autres cas, non seulement les délégués restent en poste, mais encore, ils œuvrent pour développer au maximum les activités des travailleurs. Le délégué culturel du *Gau* Mecklenburg précise dans son rapport faire tout ce qui est en son pouvoir pour que les activités se développent au maximum. Il conclut en ces termes :

On fait ce qu'on peut, mais on voudrait mieux faire. En général, ce n'est pas la mauvaise volonté qui manque, mais surtout le temps et les moyens. Notre but : éduquer le plus possible, autant que distraire²⁰⁶⁰.

A Halle, le responsable culturel semble animer d'une réelle volonté. Malgré les difficultés rencontrées, il évoque les multiples « efforts²⁰⁶¹ » consentis pour continuer d'encadrer les distractions des travailleurs, qu'elles soient artistiques ou sportives. L'organigramme figurant

²⁰⁵⁶ SHAT, 1K301, carton n° 10, archive n° 32/00/137. *Exposé de Monsieur Bruneton, 2 octobre 1944*. La même information figure dans une lettre adressée par J. Gaston à un certain Latil le 26 septembre 1944 (SHAT, 1K301, carton n° 10, archive n° 32/00/156). *

²⁰⁵⁷ AC, 27P796. *Gau* Köln-Aachen. Pierre Châtel, *Note de service n° 26*, 2 octobre 1944.

²⁰⁵⁸ AC, 27P796. *Gau* Köln-Aachen. Louis Leridez, *Note de service n° 27*, 10 octobre 1944.

²⁰⁵⁹ AC, 27P796. *Gau* Köln-Aachen, Rapport de Maurice Dronne, Délégué technique puis délégué régional, 15 septembre 1945.

²⁰⁶⁰ AN, 83aj/21. Chemise *Gau* Mecklenburg-Schwerin. André Durand, délégué culturel, *Rapport culturel du mois de décembre 1944*, 15 janvier 1945, p. 3.

²⁰⁶¹ AN, 83aj/21. Chemise *Gau* Halle. DOF, *Gau* Halle, Services Culturels, Rapport du 8 janvier 1945 : « *Malgré tous mes efforts, elle (l'activité sportive) est en déclin* ».

dans le dernier rapport montre combien l'ossature qui prévalait avant le débarquement est encore en place.

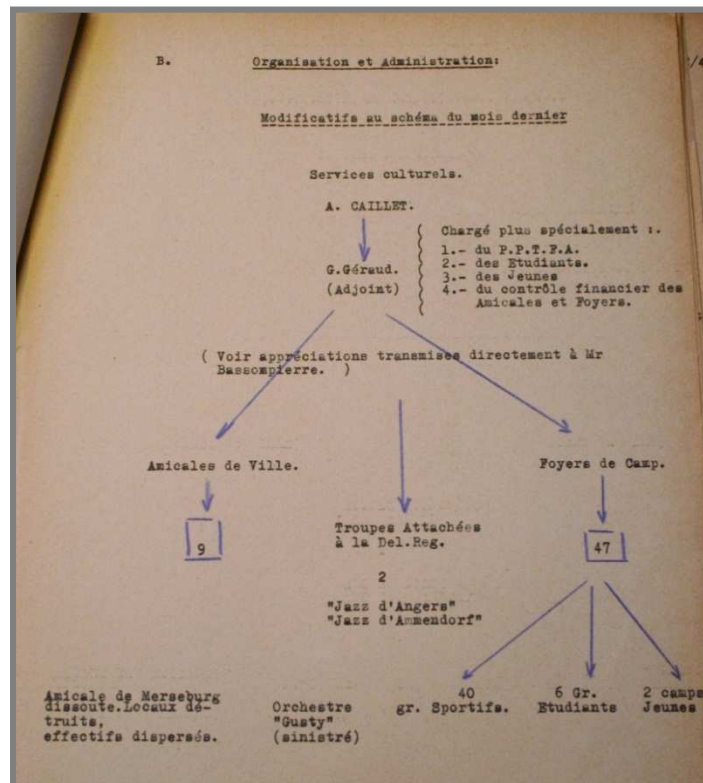


Figure 29 : Organigramme des Services Culturels du Gau Halle. Février 1945²⁰⁶²

Comme en ce qui concerne les services centraux de la DOF, l'adhésion de Bruneton au Comité de Libération Français en février 1945 provoque des remous dans les délégations régionales, remous d'autant plus marqués qu'il est demandé à tous les délégués de prendre une décision analogue. Au Gau Schleswig-Holstein, un représentant de la DOF, Monsieur Brécard et un autre du Comité, Monsieur Carlier, se présentent le 20 février à la délégation pour exposer cette nouvelle donne politique. Un des quatre membres s'y refuse totalement²⁰⁶³.

²⁰⁶² AN, 83aj/21. Chemise Gau Halle. DOF, Gau Halle, Services Culturels, Rapport pour le mois de février 1945, 5 mars 1945.

²⁰⁶³ AN, 83aj/17. Chemise Gau Schleswig-Holstein. Direction générale, rapport mensuel. Mois de février 1945, le 8 mars 1945, p. 1.

4.2 Des loisirs qui disparaissent progressivement

4.2.1 Une raréfaction importante des loisirs chez les prisonniers de guerre

4.2.1.1 Ralentissement progressif dans les Oflags en raison de la faim

Dans les *Oflags*, les officiers maintiennent une certaine activité après l'été avant d'abandonner progressivement leurs différents loisirs durant l'hiver.

A l'*Oflag* VIA, par exemple, les rapports renseignés par le doyen du camp, respectivement le général Lucien puis, à partir du 30 octobre 1944, le colonel Meunier, prouvent que les officiers continuent de s'adonner au tennis, à l'escrime ou encore à la gymnastique, et ce au moins jusqu'à la fin du mois d'octobre 1944. Au début du mois de septembre²⁰⁶⁴ est ainsi organisé au camp un grand gala d'escrime qui obtient un vif succès et rapporte à la caisse d'entraide du camp quelques 215 RM²⁰⁶⁵. Les traces de pratique sont ensuite moins évidentes dans les archives : les tennismen se plaignent que leur terrain de jeu souffre des négligences de certains officiers²⁰⁶⁶, les gymnastes, eux, déplorent le vol d'un tremplin et d'un tendeur²⁰⁶⁷. Le 25 octobre, le doyen organise une réunion des sportifs²⁰⁶⁸. Après cette date, par contre, il n'est plus guère possible de trouver mention de pratiques, et ce jusqu'en avril 1945 où le colonel Meunier évoque la « reprise » des cours de culture physique qu'il juge prématurée en raison de l'état de santé des officiers²⁰⁶⁹.

A l'*Oflag* XB, la situation est à peu près analogue. Jusqu'à la fin du mois d'octobre, les activités perdurent : le 1^{er} octobre, une journée sportive est organisée au camp, durant laquelle ont lieu les finales d'un tournoi de basket et des matchs de football²⁰⁷⁰. L'éducation physique est toujours organisée et encadrée. Elle est prévue en salle pour la mauvaise

²⁰⁶⁴ AN, F/9/3421. Rapport du 5 septembre 1944 signé par le Général Lucien p/O le Chef de bataillon Vigneux : « Gala d'escrime. Dimanche 3 sept, gala d'escrime à bureau fermé. Ouverture des portes à 14h45. Entrée gratuite pour les hommes de troupe »

²⁰⁶⁵ AN, F/9/3421. Rapport du 2 septembre 1944 signé par le Général Lucien p/O le Chef de bataillon Vigneux

²⁰⁶⁶ AN, F/9/3421. Rapport du 23 septembre 1944 signé par le Général Lucien p/O le Chef de bataillon Vigneux

²⁰⁶⁷ AN, F/9/3421. Rapport du 14 octobre 1944 signé par le Général Lucien p/O le Chef de bataillon Vigneux

²⁰⁶⁸ AN, F/9/3421. Rapport du 25 octobre 1944 signé par le Général Lucien : « Réunion ; les officiers qui ont dans le camp une activité sportive sont priés de se rassembler à la cantine boisson le 25 octobre »

²⁰⁶⁹ AN, F/9/3421. Rapport du 11 avril 1945 signé par le Colonel Meunier : « Sports : le chef des sports à l'ex *Oflag* VIA a été pressenti par quelques officiers en vue de la reprise des cours de culture physique. Le médecin chef consulté estime cette reprise absolument prématurée et dangereuse pour l'instant, l'amélioration de la nourriture ne pouvant encore avoir produit ses effets. Les promenades sont au contraire recommandées, pourvu qu'elles n'aillent pas jusqu'à la fatigue ».

²⁰⁷⁰ AN, F/9/3426. Communications diverses en date du 30 septembre 1944.

saison²⁰⁷¹. Les différentes formes de pratiques disparaissent ensuite, comme le confirme une lettre que le doyen adresse au secrétariat de l'*Oflag* situé à Paris en janvier 1945 :

Les activités du camp se sont, par suite de la situation matérielle, réduite assez fortement. L'Université subsiste encore, mais faiblement. Les conférences se font rares. Les sports sont carrément mis de côté pour ne pas exagérer les diminutions de poids hélas trop sensibles depuis 3 mois. Seul le groupe artistique s'est maintenu jusqu'à maintenant²⁰⁷².

Pourtant, le camp a réceptionné au début de l'automne plusieurs colis d'équipements sportifs, ce qui aurait pu dynamiser la pratique : des ballons de cuir, des paires de chaussures de football et d'athlétisme, des jeux de ping-pong et des balles de tennis.

Les officiers des différents camps partagent l'avis du doyen de l'*Oflag* XB : la faiblesse des rations alimentaires n'est pas compatible avec le maintien d'une activité physique. A l'*Oflag* IIB, l'animateur de la section de basket explique juste après la guerre avoir du mettre fin au championnat en raison du manque de nourriture²⁰⁷³. Henri Natter et Adam Refregier précisent dans leur témoignage que l'activité sportive est devenue, en mars 1945, nulle²⁰⁷⁴, tandis que le théâtre ferme ses portes : « *Et allez donc jouer le ventre vide devant des spectateurs tourmentés de crampes d'estomac* ²⁰⁷⁵ ».

4.2.1.2 Arrêt progressif des activités sportives chez les hommes de troupe

Dans les *Stalags* comme dans les *Kommandos*, les prisonniers français se trouvent progressivement confrontés à des conditions de vie de plus en plus difficiles. Que ce soit en raison de la faim, des heures de travail toujours plus nombreuses, de la fatigue, des bombardements ou encore du manque de matériel et d'installations, toutes les raisons se conjuguent pour priver les hommes de distractions, et ce, à un moment de leur captivité où ils en ont sans doute le plus besoin.

Au *Stalag* VA, les rapports de visite des délégués de la Croix-Rouge comme les lettres envoyées dans différents centres par l'homme de confiance font état de difficultés multiples. En novembre 1944, le camp vient tout juste de réceptionner le charbon nécessaire au chauffage des baraques, les rations alimentaires ont considérablement diminué. La pratique

²⁰⁷¹ AN, F/9/3426. Communications diverses en date du 21 octobre 1944. « *Culture physique : les officiers qui ont l'intention de pratiquer individuellement la culture physique en salle pendant la mauvaise saison sont invités assister à la réunion qui aura lieu au réf. de droite le lundi 23 à 9h30. A partir du lundi 23, le Ltd Bonnard reprendra sa leçon de 7h à 7h30 tous les matins au réf. de droite* »

²⁰⁷² AN, F/9/3430. Lettre du Colonel de Pinsun à Monsieur Patrick Hennessy, 13 janvier 1945, p. 1.

²⁰⁷³ Capitaine d'Orial, « O.I Lille, Stalla de Cherbourg, AS Montferrandaise, Stade Français, US Tourcoing, CA Français, dans un grand tournoi...mais en 1943 à l'*Oflag* IVD dont le capitaine d'Orial était l'animateur », *Basket-ball, Bulletin d'information* n° 143, 1^{er} novembre 1945, p. 3-4.

²⁰⁷⁴ Henri Natter, Adam Refregier, *6000 à l'Oflag XVIII*, *op.cit.*, p. 123.

²⁰⁷⁵ *Ibid.*, p. 124.

sportive est devenue extrêmement discrète, les prisonniers ne pouvant plus utiliser les terrains publics et n'ayant pas d'équipements sportifs²⁰⁷⁶. Au mois de décembre, le moral des prisonniers est, selon l'homme de confiance, très bas. Les réunions sportives sont peu développées et « *Les prisonniers ne luttent plus pour surmonter les difficultés qui se présentent, la fatigue de la captivité se sent ici fortement*²⁰⁷⁷. » Les recettes de l'œuvre d'assistance s'en ressentent : les bordereaux sur lesquels sont consignées les recettes qui alimentent le compte font état de rentrée d'argent grâce aux fêtes sportives en septembre et novembre 1944, par contre cela disparaît ensuite²⁰⁷⁸.

Dans les autres camps, les traces de pratiques se font tout aussi rares, les prisonniers songeant, comme le consignent leurs responsables, avant tout à couvrir leurs besoins primaires. Dès la fin du mois d'août 1944, l'homme de confiance du *Stalag VIIA* note que les Français s'adonnent de moins en moins souvent aux activités sportives en raison de leur fatigue²⁰⁷⁹. Au *Stalag VIIIIC* pourtant si dynamique, les prisonniers voient leurs distractions disparaître les unes après les autres : les représentations théâtrales tombent sous le coup d'une interdiction en septembre²⁰⁸⁰, les activités sportives tombent en désuétude « *faute d'un terrain suffisant*²⁰⁸¹ ». Au *Stalag VIIJ*, l'activité des équipes de sports pouvaient se lire les mois précédents à travers les trajets effectués par le camion de la Croix-Rouge pour amener les joueurs sur les lieux des rencontres. A partir du mois d'octobre, plus aucun déplacement n'a pour objet le sport²⁰⁸².

Certes, le rédacteur du journal *Servir* fait bien état dans le numéro d'octobre-novembre 1944 d'un renouveau des pratiques à la fin de l'été avec l'arrivée au *Stalag XB* de prisonniers en provenance du *Stalag 369*, mais ceci ne saurait être qu'un épiphénomène²⁰⁸³. *Le Korrigan*,

²⁰⁷⁶ AN, F/9/2713. Chemise *Stalag VA*. Rapport du délégué du CICR suite à une visite effectuée au *Stalag VA* le 15 novembre 1944.

²⁰⁷⁷ AN, F/9/3462 Lettre du Sergent G. Richard, homme de confiance du *Stalag VA* au chef de la délégation du SDPG à Letschin, daté du 7 décembre 1944.

²⁰⁷⁸ AN, F/9/3464. Œuvre d'assistance aux PG du *Stalag VA*. La balance de vérification des comptes fait état pour les fêtes sportives d'une somme de 3047.50 en débit et 3 809.15 en crédit en novembre 1944.

²⁰⁷⁹ AN, F/9/2715. Chemise *Stalag VIIA*. Rapport du délégué du CICR suite à une visite effectuée au *Stalag VIIA* le 24 août 1944, p. 4.

²⁰⁸⁰ AN, F/9/2715. Chemise *Stalag VIIIIC*. Rapport du délégué du SDPG suite à une visite effectuée au *Stalag VIIIIC* le 22 septembre 1944.

²⁰⁸¹ AN, F/9/2715. Chemise *Stalag VIIIIC*. Rapport du délégué du CICR suite à une visite effectuée au *Stalag VIIIIC* le 27 novembre 1944, p. 5.

²⁰⁸² AN, F/9/3499. Etat des déplacements du camion n° 9787 pour la période octobre 1944 ; Etat des déplacements du camion n° 9824 pour la période octobre 1944 ; Etat des déplacements du camion n° 9787 pour la période novembre 1944 ; Etat des déplacements du camion n° 9824 pour la période novembre 1944 Etat des déplacements du camion n° 9824 pour la période décembre 1944.

²⁰⁸³ AN, F/9/2899. Chemise *Stalag XB*. « Sports », *Servir* n° 32-33, octobre-novembre 1944.

journal du *Stalag IXB*, ne fait quant à lui plus état de pratiques sportives, que ce soit en *Kommando* ou au camp mère après son numéro de juin 1944²⁰⁸⁴.

4.2.2 Les loisirs des requis, des pratiques qui disparaissent malgré les souhaits réitérés des responsables culturels

4.2.2.1 Une désorganisation du système des Amicales et foyers

Depuis la mise en place des services de la DOF en 1943, le développement des activités sportives est corrélé, tout au moins en partie, avec celui des groupements susceptibles de les organiser : les Amicales et Foyers. Or, plusieurs facteurs viennent perturber leur fonctionnement après l'été 1944. Dans le rapport qu'il rédige après la guerre à l'attention du Ministère des Prisonniers de guerre, Déportés et Réfugiés, Monsieur Froger note que dans le *Gau* de Berlin :

En octobre, 16 000 Français recevaient chaque dimanche une distraction, théâtre, cinéma, sport. Fin décembre, le chef de service et le responsable de l'Amicale de Berlin quittèrent la délégation à la suite d'incidents avec la délégation centrale [...]. Les loisirs devinrent pratiquement à l'abandon, la situation militaire rendant d'ailleurs toute organisation impossible²⁰⁸⁵

Le rapport mensuel du service culture du *Gau* de Köln rend compte de difficultés analogues en octobre 1944 : « *L'activité des amicales et foyers a été pour ainsi dire nulle pendant le mois de septembre* ²⁰⁸⁶. » Au *Gau* Düsseldorf, les activités des amicales se raréfient et certaines d'entre elles disparaissent, faute de locaux pour les réunions, à partir du mois de septembre.

L'activité des amicales et foyers est sensiblement réduite par la fréquence des bombardements, la destruction ou la réquisition des salles de réunion et par des mesures de police limitant les déplacements²⁰⁸⁷.

Des remarques analogues apparaissent dans les rapports du *Gau* Westfalen-Nord. Le délégué expose les difficultés provoquées par les bombardements, mais aussi par les réquisitions de locaux qui s'en suivent²⁰⁸⁸. Le Foyer de Bielefeld est ainsi totalement détruit, comme toutes

²⁰⁸⁴ AN, F/9/2899. Chemise *Stalag IXB*. *Le Korrigan* n° 61, août 1944 ; *Le Korrigan* n° 62, septembre 1944 ; *Le Korrigan* n° 63, octobre 1944, *Le Korrigan* spécial Noël.

²⁰⁸⁵ AC, 27 P 795. Chemise *Gau* Berlin. Rapport Froger, 11 août 1945, p. 3.

²⁰⁸⁶ AC, 27P 796. Chemise *Gau* Köln Aachen. DOF, *Gau* Köln, Louis Leridez, Rapport mensuel de septembre 1944, 16 octobre 1944, p. 3. (copie)

²⁰⁸⁷ AN, 83aj/21. Chemise *Gau* Düsseldorf. Roger Dieterlé, Rapport du mois de septembre 1944, 8 octobre 1944.

²⁰⁸⁸ AN, 83aj/23. *Gau* Westfalen-nord, *Rapport mensuel, mois de septembre et octobre 1944*, 4 novembre 1944.

les salles de spectacles et les voies de communications à Munster. Le délégué confie que le dimanche n'est plus utilisé pour profiter de quelconque loisir mais pour déblayer les décombres. Le *Gau Pommern* est lui aussi éprouvé par les bombardements, notamment les groupements situés dans la ville de Stettin « *par suite de la destruction des salles de réunions ainsi que du matériel culturel*²⁰⁸⁹ ». Dans le *Gau Westmark*, en décembre, la situation est jugée « désastreuse » à tout point de vue par le délégué régional²⁰⁹⁰. Si les activités culturelles du *Gau Württemberg* se maintiennent, les conditions deviennent difficiles : « *La vie du Gau est toujours soumise aux fréquentes alertes et aux bombardements qui rendent précaires les communications ferroviaires et postales. Les attaques aériennes sur Ulm et Heilbronn par exemple ont désorganisé des centres d'activité jusqu'alors en plein essor*²⁰⁹¹. »

Certains *Gaue*, sans doute davantage épargnés par les raids alliés, parviennent toutefois à proposer une certaine offre de pratique. Dans le *Gau Mecklenburg-Schwerin*, le délégué culturel estime que ses différentes actions ont été porteuses, que le *Gau* est « *sur la bonne pente* » et constate un « *net progrès de l'activité culturelle*²⁰⁹² ». C'est aussi le cas du *Gau Halle* jusqu'à la fin de l'année 1944, pour lequel le délégué note une progression des activités artistiques en décembre²⁰⁹³. Le délégué du *Gau Südetenland* considère que les activités ont réussi à se maintenir en décembre, malgré des accès aux locaux de plus en plus rares²⁰⁹⁴. Le rapport indique en effet que « *le second semestre 1944 a été marqué par une grosse activité culturelle et sportive*²⁰⁹⁵ ». La région compte vingt-deux Amicales et trente-deux Foyers à la fin de l'année.

Au premier semestre 1945, les difficultés s'amplifient encore rendant presque illusoire le maintien d'une organisation des loisirs. Alors qu'à Halle, les activités sont longtemps restées florissantes, le délégué ne peut taire son désarroi dans son rapport de février.

Il ne faut pas le cacher, les activités culturelles (artistiques et sportives) sont encore en déclin. Causes : attaques aériennes, travail, déplacements impossibles et surtout découragement et laisser-aller général des responsables mêmes qui laissent tomber²⁰⁹⁶.

²⁰⁸⁹ AN, 83aj/22. Chemise *Gau Pommern*. Rapport mensuel novembre 1944, p. 1.

²⁰⁹⁰ AN, 83aj/17. Chemise *Gau Westmark*. Rapport du mois de décembre 1944, p. 1.

²⁰⁹¹ AN, 83aj/23. Chemise *Gau Württemberg*. Rapport sur l'activité culturelle du *Gau* pendant le mois de décembre 1944, 31 décembre 1944, p. 1.

²⁰⁹² AN, 83aj/21. Chemise *Gau Mecklenburg-Schwerin*. André Durand, délégué culturel, *Rapport culturel du mois de décembre 1944*, 15 janvier 1945, p. 3.

²⁰⁹³ AN, 83aj/21. Chemise *Gau Halle*. Services culturels, rapport de décembre 1944, 8 janvier 1945, p. 1.

²⁰⁹⁴ AN, 83aj/22. Chemise *Gau Südetenland*. Rapport mensuel. Mois de décembre 1944 : « *L'activité culturelle dans le Gau des Sudètes est dans son ensemble satisfaisante et serait marquée je crois par une légère régression du nombre des Amicales en faveur des foyers de camps* ».

²⁰⁹⁵ AN, 83aj/22. Chemise *Gau Südetenland*. Service culturel, feuille annexe, décembre 1944.

²⁰⁹⁶ AN, 83aj/21. Chemise *Gau Halle*. DOF, *Gau Halle*, Services Culturels, Rapport pour le mois de février 1945, 5 mars 1945.

Les premières lignes du rapport de janvier 1945 du délégué du *Gau* de Frankfurt en disent long sur la situation des travailleurs français :

Gau fortement éprouvé en raison des bombardements fréquents. La situation morale est en fonction de la situation matérielle, surtout de la nourriture²⁰⁹⁷.

Gênées par les évènements extérieurs, les bombardements, les réquisitions, les Amicales et foyers le sont aussi en raison d'une modification de leur mode de financement décidé au début de l'été 1944 et qui devient effectif à l'automne : le *Gaukulturfonds*. Mise en place par la circulaire du 1^{er} juillet 1944, cette nouvelle gestion interdit aux Amicales et Foyers de toucher quelconques sommes d'argent provenant de cotisations ou de participations aux frais de la part de leurs membres. Elles ne sont plus non plus directement remboursées de leurs achats éventuels. Leurs seules sources de revenus « *sont constitués par les recettes provenant des droits d'entrée aux spectacles et manifestations*²⁰⁹⁸ ». Une petite partie des fonds est gardée pour les dépenses courantes, le reste devant être, soit versé aux groupes d'entraide, soit placé en dépôt sur un compte spécial ouvert à la *Gauverwaltung*. Sur ce compte, la DAF verse en outre un fond de roulement, c'est-à-dire une somme fixe par année devant servir à couvrir toutes les dépenses de matériel ou de location de salles, sommes variables suivant les *Gaue*²⁰⁹⁹, et ne pouvant être débloquées que sur justificatifs. Ce texte a bien été porté à la connaissance des responsables de *Gau* et d'Amicales comme le prouve celui daté du 15 août 1944 figurant dans les archives du *Gau Halle*²¹⁰⁰ ou celui daté du 1^{er} septembre dans le *Gau Süd-Hannover*²¹⁰¹.

Dans la pratique, trois facteurs ont mis en péril ce système. En devant placer les bénéfices des spectacles ou autres manifestations sur ce compte, les Amicales n'ont que peu de liquidité : leur recette leur échappe. Lorsqu'elles achètent du matériel, elles avancent de l'argent en espérant être remboursées par la *Gaukulturfonds*. Or, dans les faits, les responsables de ce service refusent d'y procéder, une circulaire clarifiant les modalités de remboursement n'ayant pas été éditée.

²⁰⁹⁷ AN, 83aj/17. Chemise *Gau Frankfurt/Main*. Rapport mensuel, janvier 1945, p.1

²⁰⁹⁸ AN, 83aj/17. DOF, *Organisation et réglementation des loisirs pour les travailleurs français*, 1^{er} juillet 1944, p. 4.

²⁰⁹⁹ AN, 83aj/20. Lettre de Ch.Bassompierre à Monsieur R. Castagnet, Délégué Général, 5 septembre 1944. A titre d'exemple, il est prévu de verser 7 100 RM à Berlin, 1 000 à Schwaben, 1000 à Tirol, 4 200 à Südetland.

²¹⁰⁰ AN, 83aj/21. Chemise *Gau Halle*, DOF, *Gau Halle-Meersburg, Organisation et règlement des loisirs pour les travailleurs français*, 15 août 1944.

²¹⁰¹ AN, 83aj/22. Chemise *Gau Süd-Hannover*. *Note aux Amicales et aux Foyers*, 1^{er} septembre 1944.

Il est à noter que des instructions semblent avoir été données aux *Lagerführer* pour qu'ils ramassent les recettes des séances et les versent au *Gaukulturfonds*. [...]. Des Amicales et des Foyers se fiant aux premiers remboursements (DOF) et aux promesses du *Gaukulturfonds* ont engagé des dépenses. Le montant des factures a souvent et avancé par les travailleurs, et les prêteurs ne peuvent être remboursés²¹⁰².

Enfin, les évènements de guerre rendent de plus en plus difficiles l'organisation effective de spectacles payants.

Il en découle tout un ensemble de problèmes pour les Amicales et Foyers : mise en place de spectacles sans possibilité de toucher les recettes, impossibilité d'acheter du matériel alors même que les bombardements causent de nombreuses pertes, impossibilité de louer des salles. Les soucis de fonctionnement sont à ce point importants que le délégué culturel du *Gau Halle* demande à ce que ce dispositif soit abandonné au plus tôt de sorte à redonner vie aux groupements français²¹⁰³. Dans le *Gau Oberschlesien* aussi, le mécontentement gronde. Le délégué ne manque pas de le signaler dans son rapport de novembre 1944 : « *Mais le Gaukulturfond étant resté jusqu'à ce jour un mythe, il nous est impossible d'aider les communautés culturelles* ». Puis, toujours dans le même rapport, il s'en explique : La *Gauverwaltung* est censée, via le *Gaukulturfonds*, rembourser les factures, or, « *Nous avons présenté début octobre un bordereau récapitulatif des frais remboursables pour juillet et août, qui se montaient à 5801 RM [...]. Nous n'avons jusqu'à ce jour reçu aucun Pfennig ! Depuis, les factures s'accroissent et les réclamations pleuvent*²¹⁰⁴ ».

4.2.2.2 Raréfaction des activités sportives

Classiquement, alors que les activités sportives battent leur plein durant l'été, celles-ci ralentissent avec l'arrivée de l'automne et les premiers froids pour laisser davantage place aux loisirs artistiques, aux pièces de théâtre et spectacles divers. Le délégué culturel d'Oberschlesien rappelle ce phénomène en novembre 1944 : « *L'hiver, et probablement aussi la période des fêtes ont réveillé les activités de la scène au détriment du stade*²¹⁰⁵. » La saison 1944 n'échappe bien évidemment pas à cette tendance. Certaines activités se maintiennent toutefois, comme le football, qui reste le sport le plus répandu. Le ping-pong semble aussi, en cette fin d'année 1944, compter un nombre toujours plus important d'adeptes. Compte tenu du

²¹⁰² AN, 83aj/24. Chemise service culturel. Courrier adressé à Monsieur Tietböhl, le 12 mars 1945.

²¹⁰³ AN, 83aj/21. Chemise *Gau Halle*. DOF, *Gau Halle*, Services Culturels, Rapport pour le mois de février 1945, 5 mars 1945.

²¹⁰⁴ AN, 83aj/22. Chemise *Gau Oberschlesien*. Kattowitz. Rapport mensuel n° 16, novembre 1944. Service culturel, p. 1.

²¹⁰⁵ AN, 83aj/22. Chemise *Gau Oberschlesien*. Kattowitz. Rapport mensuel n° 16, novembre 1944. Service culturel, p. 1.

contexte général, il semble que les championnats de *Gau* ou, de manière plus générale, toutes formes de compétitions entraînant des déplacements importants, soient abandonnés au profit de rencontres locales. Dans certains *Gaue*, cependant, d'autres obstacles viennent se greffer, rendant très hypothétique l'existence de distractions sportives.

Dans le *Gau* Wurtemberg, des rencontres « internationales » de football ou de boxe sont toujours organisées à l'automne et intéressent un nombre de spectateurs important. Parallèlement, les sportifs peuvent aussi participer aux matchs de football inter-amical ou aux rencontres de tennis de table qui se développent de façon importante dans l'enceinte même des camps²¹⁰⁶. Dans le *Gau* Oberschlesien, les championnats de sports collectifs, qu'il s'agisse du football, du basket ou encore du rugby, restent d'actualité jusqu'en novembre 1944, même si, dans son rapport le délégué précise que les déplacements deviennent de plus en plus difficiles en raison de la parcimonie avec laquelle les autorisations sont accordées par la Police. Les rencontres de boxe, elles, connaissent un véritable engouement et sont suivies par un grand nombre de spectateurs²¹⁰⁷. Dans le camp de Blechhammer encadré par les Chantiers de Jeunesse, le dimanche 1^{er} octobre est, par exemple, le théâtre d'une grande animation sportive à en croire les quelques lignes griffonnées sur le livre du camp :

Journée de grosse activité. [...]. L'après-midi, match de football retardé parce que le terrain est occupé au dernier moment par des Allemands, ce qui fait perdre une grande affluence. Pluie battante. Nos joueurs, équipés de neuf très en forme, écrasent l'éq. Du Lager Bierau, championne de Haute-Silésie par 6 à 1 ! Nos boxeurs, à Auschwitz sur 10 combats obtiennent 2 victoires, 3 matchs nuls, 5 défaites²¹⁰⁸.

A Weser-Ems aussi, les sportifs peuvent continuer de s'investir dans certaines pratiques : des matchs internationaux de football sont organisés entre Français, Hollandais et Italiens et des galas de boxe sont planifiés le week-end. Parallèlement, le basket, le volley et le rugby « *sont pratiqués dans plusieurs camps, sans donner lieu encore à des compétitions organisées par suite de difficultés de déplacement*²¹⁰⁹ ». Dans le *Gau* Steiermark, le délégué rend compte d'une grande émulation sportive tant en octobre²¹¹⁰ qu'en novembre²¹¹¹. Pour ce dernier mois, un nouveau responsable des sports a été nommé et deux nouveaux terrains de jeu ont été

²¹⁰⁶ AN, 83aj.23. Chemise *Gau* Wurtemberg. *Rapport sur l'activité culturelle du Gau pendant le mois de décembre 1944*, 31 décembre 1944, p. 2.

²¹⁰⁷ AN, 83aj/22. Chemise *Gau* Oberschlesien. Kattowitz. *Rapport mensuel n° 16*, novembre 1944. Service culturel, sports.

²¹⁰⁸ SHAT, 1K301, carton n° 11, *Livre-journal de Blechhammer*, p. 111.

²¹⁰⁹ AN, 83aj/23. *Gau* Weser-Ems. M. Martin, *Rapport mensuel d'activité culturelle. Mois d'octobre 1944*, 10 novembre 1944.

²¹¹⁰ AN, 83aj/22. *Gau* Steiermark. Guy Roget, délégué culturel, Service culturel. *Rapport d'octobre*.

²¹¹¹ AN, 83aj/22. *Gau* Steiermark. Guy Roget, délégué culturel, Service culturel. *Rapport de novembre*.

réservés pour les Français. Ces améliorations ont permis l'organisation de rencontres de football, de matchs de basket, de rugby et de galas de boxe²¹¹².

Cependant, les sportifs de certains *Gaue* sont confrontés à de lourdes difficultés dès l'automne. Dans le *Gau Schwaben*, par exemple, l'activité sportive est qualifiée de « *très réduite* » en raison de la lassitude des principaux intéressés, du manque de matériel qui entrave toute initiative et des difficultés pour obtenir des autorisations²¹¹³. Dans le *Gau Ost-Hannover*, la grande dynamique autour des sports disparaît à partir de septembre 1944, ce que le délégué explique en quelques phrases :

[...] en règle générale, il faut reconnaître que les communautés françaises du *Gau* ont vu ce mois-ci leur activité considérablement ralentie du fait : 1) des difficultés très grandes de circulation très grandes qui empêchent à peu près toutes rencontres, 2) de la réquisition de certains locaux à la suite de l'arrivée de nombreux réfugiés, 3) des préoccupations de tous en face des évènements²¹¹⁴.

Les difficultés rencontrées dans certaines régions dès la fin de l'été épargnent progressivement de moins en moins de *Gau*. A compter du mois de décembre, les rapports des délégués se font de plus en plus alarmants. Ainsi, alors qu'à Weser-Ems, les sportifs restaient encore très actifs en octobre, le mois de décembre voit fléchir de façon nette leurs ardeurs. Le délégué évoque des activités « *en sommeil* » en raison des soucis de matériel, de déplacements et d'autorisation. Seules quelques manifestations sont organisées autour de la ville de Bremen²¹¹⁵. Les mêmes propos sont tenus par le délégué de Süd-Hannover :

Activité sportive réduite au cours du mois de décembre. Les difficultés pour organiser des rencontres augmentent sans cesse et découragent les meilleures volontés. Une lassitude générale, aussi bien physique que morale s'empare de plus en plus des travailleurs et paralyse l'activité des dirigeants sportifs²¹¹⁶.

A partir de janvier 1945, le phénomène se généralise à tous les *Gaue* d'Allemagne : les activités physiques et sportives disparaissent, comme au demeurant les autres formes de loisirs, pour laisser place à une période de peur et d'attente. Même si le délégué du *Gau* de Schleswig-Holstein tente de rédiger un rapport encore optimiste, les réalisations sont bien maigres pour le mois de février : « *quelques manifestations sportives* ». Finalement à la lecture du rapport, seule apparaît une « *journée sportive* » qui rassemble les sportifs d'Hamburg le 11 février. Dans le *Gau Halle*, le déclin est aussi très marqué. Dans son rapport

²¹¹² *Ibid.*

²¹¹³ AN, 83aj/22. Chemise *Gau Schwaben*, *Rapport mensuel d'activité de la délégation régionale d'Augsburg*, octobre 1944, p 1.

²¹¹⁴ AN, 83aj/22. *Gau Ost-Hannover*.

²¹¹⁵ AN, 83aj/23. *Gau Weser-Ems. Rapport mensuel d'activité culturelle. Mois de décembre 1944*, 15 janvier 1945.

²¹¹⁶ AN, 83aj/22. Chemise *Gau Süd-Hannover*, *Additif au rapport n° 87 bis du 1^{er} janvier 1945*.

du 5 mars 1945, le délégué culturel écrit : « [...] pour les mêmes raisons que l'activité artistique, l'activité sportive dans nos communautés est très en déclin. Peu d'organisations sportives et seulement dans les grands centres ». Seuls quelques « fervents » tenteraient, selon lui, de « réveiller l'inertie générale », mais ces derniers sont confrontés à des annulations d'épreuves et des pénuries de matériel²¹¹⁷.

Finalement, à travers les rapports rédigés par les délégués culturels, il est possible de constater que l'organisation mise en place progressivement en 1943-1944 est toujours en place, ce qui semble logique compte tenu des injonctions de G. Bruneton en la matière. Dans certains *Gaue*, les Français continuent de profiter à l'automne de loisirs sportifs, ces derniers se réduisant par contre à la pratique des sports collectifs et au tennis de table. Les *Gaue* ne manquent pas non plus d'organiser des manifestations sportives le week-end (football et galas de boxe), payantes, pour alimenter la caisse d'entr'aide et le *Gaukulturfonds*. Mais, très vite, les difficultés se multiplient et se propagent : les bombardements, les interventions toujours plus nombreuses de la Police, les soucis d'équipements sportifs freinent puis bloquent les dernières initiatives.

²¹¹⁷ AN, 83aj/21. Chemise *Gau Halle*. DOF, *Gau Halle*, Services Culturels, Rapport pour le mois de février 1945, 5 mars 1945.

4.3 Des Français confrontés à des conditions de vie de plus en plus critiques

Comme le stipulent les différents rapports, les conséquences du débarquement à l'Ouest, de l'avancée des troupes russes à l'Est sont multiples et tous les Français subissent durant les derniers mois de captivité une situation de plus en plus critique. Yves Durand y consacre tout un chapitre, résumant les difficultés vécues par les prisonniers de la manière suivante :

C'est l'époque des bombardements, celle du retour de la faim avec l'arrêt de l'arrivée des colis, celle enfin des transferts d'Est en Ouest ou d'Ouest en Est devant l'avance des armées soviétiques et occidentales²¹¹⁸.

4.3.1 L'endémique problème de la faim

Quel que soit le camp dont ils dépendent, la région dans laquelle ce dernier est implanté, ou encore leur statut, la très grande majorité des prisonniers de guerre français subit durant les derniers mois de captivité une pénurie de plus en plus importante de denrées alimentaires. Alors qu'il est en captivité, Roger Ikor griffonne quelques notes qu'il reproduit dans son ouvrage : à la date du 11 novembre 1944, il consigne : « *la faim qui serre les tempes, ronge et tord l'estomac et qui réclame : moi ! moi !* »²¹¹⁹. Le 8 janvier 1945, les propos sont encore plus lourds de signification :

Et la faim, la faim, la rongeuse ! Surtout après les « repas » : avant, on oublie, mais quand on se met à manger, qu'en deux minutes les trois cuillerées de semoule sont avalées et qu'on reste là tandis que l'estomac amorcé engueule, alors là, là...²¹²⁰

La situation décrite par Natter et Refregier à l'*Oflag* XVIIA ne semble guère plus enviable. A la date du 30 octobre 1944, ils insistent sur l'absence de colis et la nécessité de rationner les réserves encore disponibles²¹²¹. Le 6 mars 1945, ils notent : « *Nourriture de plus en plus maigre que V. le biologiste estime à 800 kcal par jour. Plus un gramme de sel depuis plusieurs semaines* »²¹²².

Les hommes de troupe supportent les mêmes privations, comme le constate le délégué du CICR en visite au *Stalag* VIIA le 27 janvier 1945²¹²³. Au *Stalag* IVB, ils « *se plaignent*

²¹¹⁸ Yves Durand, *La captivité. Histoire des prisonniers de guerre français 1939-1945*, op. cit., p. 462.

²¹¹⁹ Roger Ikor, *Pour une fois écoute, mon enfant*, op. cit., p. 379.

²¹²⁰ *Ibid.*, p. 380.

²¹²¹ Henri Natter et Adam Refregier, *Six mille à l'Oflag XVIIA*, op. cit., p. 118.

²¹²² *Ibid.*, p. 122.

²¹²³ AN, F/9/2715. Chemise *Stalag* VIIA. Rapport du délégué du CICR suite à une visite effectuée au *Stalag* VIIA le 27 janvier 1945 : « Les rations sont très réduites actuellement ».

amèrement²¹²⁴ » de l'insuffisance des rations auprès du représentant du CICR. Au *Stalag* IVD, « *L'alimentation ne suffit nullement*²¹²⁵ » selon le délégué de la Croix-Rouge. Celui qui se rend le 15 novembre 1944 au *Stalag* VA consigne dans son rapport :

Désastreux développement de la situation alimentaire. [...] bref, on peut établir que l'insuffisance de la nourriture allemande pour les prisonniers, surtout dans les détachements industriels, entraînera des conséquences toujours plus graves, d'autant plus que les colis de la CR et les colis individuels font défaut et feront défaut à l'avenir étant donné l'état de voies de communications²¹²⁶.

L'homme de confiance du *Stalag* VIJ interpelle le CICR en novembre pour obtenir une aide urgente en ce domaine : les stocks sont vides, les colis n'arrivent pas alors que les prisonniers, employés dans l'industrie lourde, doivent continuer de travailler malgré la famine²¹²⁷.

Un tel appauvrissement des rations alimentaires engendre un amaigrissement généralisé. A l'*Oflag* IIB, l'Abbé Flament estime qu'au début de l'année 1945, les officiers ont quasiment tous perdu environ un tiers de leur poids, certains encore plus²¹²⁸. Cyniquement, Henri Natter et Adam Refregier évoquent la « *sensation curieuse* » de voir « *maigrir son prochain*²¹²⁹ ». Les médecins des camps comme les doyens et hommes de confiance s'en inquiètent fortement. A l'*Oflag* VIA, le colonel Meunier rédige en novembre à l'attention du commandant allemand une lettre manuscrite dans laquelle il précise que les officiers ont perdu entre quatre et six kilos en raison d'une pénurie devenue catastrophique²¹³⁰. Il alerte le CICR²¹³¹ ainsi que le SDPG²¹³² et organise une vaste campagne de pesée pour mesurer l'étendue du problème. D'abord réservée aux officiers les plus amaigris en novembre²¹³³, elle est élargie à tous les prisonniers en décembre²¹³⁴.

²¹²⁴ AN, F/9/2712. Chemise *Stalag* IVB. Rapport du délégué du CICR suite à une visite effectuée au *Stalag* IVB le 23 novembre 1944.

²¹²⁵ AN, F/9/2712. Chemise *Stalag* IVD. Rapport du délégué du CICR suite à une visite effectuée au *Stalag* IVD le 29 novembre 1944.

²¹²⁶ AN, F/9/2713. Chemise *Stalag* VA. Rapport du délégué du CICR suite à une visite effectuée au *Stalag* VA le 15 novembre 1944, p. 4.

²¹²⁷ AN, F/9/3499. Lettre de l'homme de confiance du camp adressée au CICR le 19 novembre 1944.

²¹²⁸ AN, 72aj/292. Abbé Flament, *La vie à l'Oflag IID IIB 1940-1945*, Chapitre 1, *Vie matérielle*, p. 33.

²¹²⁹ Henri Natter et Adam Refregier, *Six mille à l'Oflag XVIII*, op. cit., p. 122.

²¹³⁰ AN, F/9/3422. *Oflag* VIA. Lettre manuscrite du colonel Meunier, doyer du camp adressée au commandant allemand du camp datée du 26 novembre 1944.

²¹³¹ AN, F/9/3421. Rapport du colonel Meunier en date du 25 novembre 1944.

²¹³² AN, F/9/3423. *Oflag* VIA. Lettre du colonel Meunier adressée au Chef de la Délégation des Services diplomatiques des prisonniers de guerre à Letschin, 11 décembre 1944 : « *A toute fin utile, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la copie d'une attestation de Monsieur le commandant Kuhle, médecin allemand du camp, en date du 6 décembre contresignée par Mr le colonel Wellhausen, commandant du camp, qui confirme la gravité de la situation alimentaire actuelle des 3 950 officiers et hommes de troupe du camp. Nous n'avons reçu jusqu'à présent qu'une quantité absolument dérisoire de colis individuels et pas de vivres collectifs* ».

²¹³³ AN, F/9/3421. *Oflag* VIA. Note de service du 27 novembre 1944.

²¹³⁴ AN, F/9/3421. *Oflag* VIA. Note de service du 22 décembre 1944.

Chaque jour, les prisonniers français luttent contre la faim. Les colis en provenance de France, que ce soient les colis individuels ou les colis collectifs, n'étant plus acheminés, les officiers et hommes de troupe puisent dans leurs stocks jusqu'à l'automne. Si tant est que ces derniers ne soient pas totalement vides, un ordre de l'OKW vient y mettre un terme : les prisonniers sont contraints de consommer toute la nourriture en stock sous un délai très court faute de quoi celle-ci sera détruite. A l'Oflag VIA, cet ordre est transmis aux officiers par l'intermédiaire d'une note de service du commandant allemand du camp, en date du 19 septembre²¹³⁵. Le SDPG en est rapidement tenu informé, mais malgré son désir de négocier avec l'OKW, il n'obtient pas satisfaction.

Soyez assuré que je fais tout ce qui est en mon pouvoir pour obtenir le retrait de cet ordre qui a causé un malaise général et qui a pour conséquence de faire disparaître les stocks que les prisonniers de guerre avaient judicieusement constitués au moment où les arrivages de France sont absolument arrêtés²¹³⁶.

Seules les arrivées de colis en provenance de l'étranger parviennent par la suite à minimiser les affres de la faim dans les camps. Le 9 janvier 1945, le colonel Meunier adresse une lettre de remerciements à la Croix-Rouge suédoise pour l'arrivée des denrées alimentaires²¹³⁷. Le 8 mars 1945, Henri Natter et Adam Refregier savourent les denrées des colis tout juste reçus²¹³⁸.

Les requis pour le travail subissent, eux-aussi, une situation de pénurie importante. S'ils continuent de recevoir des rations alimentaires de la part des Autorités allemandes, les événements de guerre les privent à partir de l'été 1944 d'une source de nourriture : les colis familiaux. A ce propos, Michel Bellot note dans son rapport de retour de captivité : « *Dès la fin août 1944, nous ne reçûmes plus ni lettres, ni colis de France. L'isolement devint total* ²¹³⁹. » Les restrictions imposées à la population allemande sont donc susceptibles de les toucher de plein fouet. Dès lors, les conditions varient suivant les possibilités locales : d'aucuns ont la chance de recevoir de la nourriture de la part de l'usine ou des habitants tandis que d'autres doivent se contenter des rations distribuées. L'étude des rapports des chefs de camp du *Gau* de Württemberg entre septembre 1944 et mars 1945 permet de se rendre compte

²¹³⁵ AN, F/9/3421. Note de service d'Hellhausen, Commandant allemand du camp datée du 19 septembre 1944

²¹³⁶ AN, F/9/2713. Lettre n° 2980/P.P.2 du Chef de la délégation de Berlin à l'Homme de Confiance Principal du *Stalag* VA, 6 octobre 1944 :

²¹³⁷ AN, F/9/3424. Lettre de Meunier adressée au Président de la Croix-Rouge suédoise, le 9 janvier 1945.

²¹³⁸ Henri Natter, Adam Refregier, *6000 à l'Oflag XVIIA*, *op.cit.*, p. 118.

²¹³⁹ SHAT, 1K301, carton n° 12. Archive n° 41/27/003. *Rapport des activités en Allemagne de Monsieur Michel Bellot*, sd, p. 3.

de la variété des situations possibles. Fin septembre, le Chef du camp, un certain Etienne Simon, note dans son rapport que les rations de nourriture connaissent une « *baisse très nette* », ce qui se traduit par « *des soupes claires et constituées en majeure partie de légumes frais (carottes, choux), peu nourrissants*²¹⁴⁰ ». Les mois suivants, les plaintes du responsable français ne font qu'augmenter : fin octobre, la nourriture est jugée « *insuffisante*²¹⁴¹ », en février elle aurait « *encore diminué*²¹⁴² » pour devenir critique. Il n'est pas le seul à faire remonter les difficultés qu'il rencontre à la DOF. De toutes parts, les plaintes affluent. Les jeunes étudiants logés à Wasseralfingen-Kreisstalen et qui travaillent à Maschinenfabrik Alfing de Wasseralfingen indiquent dans leur rapport de février 1945 : « *Notre nourriture a subi les conséquences des nouvelles restrictions alimentaires : moins de pommes de terre, de pain, de sucre...*²¹⁴³ » Dans la majorité des cas, les requis logés en camps manquent de nourriture, et cette pénurie s'accroît encore au début de l'année 1945. Pour l'assistant Chèze, lui aussi en fonction dans le *Gau* Württemberg, les rations alimentaires sont bien inférieures à celles prévues :

A peu près aucune amélioration malgré les réclamations répétées. La nourriture du soir au camp est nettement insuffisante et ne correspond pas et de loin aux taux de rations (AZ Karte, Zulagkarte, Langarbeitkarte) que doit normalement recevoir le camp puisque les ouvriers en camp ne perçoivent pas ses cartes²¹⁴⁴

J.L. Quereillahc insiste lui aussi sur la fin qui le tenaille en février 1945 : tous les endroits où les requis pouvaient espérer trouver de la nourriture disparaissent progressivement.

Le Werkgasthaus n'a plus de bière, les petites sœurs n'ont plus de pommes de terre, le père Bitchön lui-même qui a fait une fortune sur notre dos nous refuse son boudin d'un air désolé. Depuis huit mois, déjà, je n'ai pas reçu de colis. La pitance de la cantine est de plus en plus lamentable [...]. J'ai faim...²¹⁴⁵

Certes, il existe des cas particuliers. Les jeunes qui travaillent à Collis Metall Werk ont l'immense privilège d'être nourris par l'usine qui les emploie, sans ticket, ce qui leur permet

²¹⁴⁰ SHAT, 1K301, carton n° 10, archive n° 33/42/132. *Rapport mensuel* pour le camp de Weil, *Gau* Württemberg, période du 20 août au 20 septembre, rédigé par Etienne Simon, p. 1.

²¹⁴¹ SHAT, 1K301, carton n° 10, archive n° 33/42/142. *Rapport mensuel* pour le camp de Weil, *Gau* Württemberg, période du 20 septembre au 30 octobre.

²¹⁴² SHAT, 1K301, carton n° 10, archive n° 33/42/153. *Rapport mensuel* pour le camp de Weil, *Gau* Württemberg, période du 20 janvier au 20 février 1945.

²¹⁴³ SHAT, 1K301, carton n° 10, archive n° 33/42/154. Rapport sur la vie du groupe des Etudiants Français travaillant à la Maschinenfabrik Alfing de Wasseralfingen, février 1945.

²¹⁴⁴ SHAT, 1K301, carton n° 10, archive n° 33/42/163. Rapport du commissaire-assistant Chèze, délégué d'usine et chef des jeunes, 20 octobre-20 novembre 1944, p. 1.

²¹⁴⁵ J.L. Quereillahc, *J'étais STO, op.cit.*, p. 196-197.

de réserver leur carte de rationnement au seul repas du soir²¹⁴⁶. Mais, ce sont des exceptions. Pour les autres, « *La misérable soupe avalée, seule importe celle du lendemain. Les rations diminuent de plus en plus et le travail reste le même*²¹⁴⁷. »

4.3.2 Angoisses et destructions provoquées par les bombardements

Les bombardements alliés font partie du quotidien des Français, requis ou prisonniers dès leur arrivée sur le sol allemand. Entre le milieu de l'année 1941 et la fin de l'année 1942, la ville d'Hamburg subit, par exemple, quelques cent trente-sept attaques aériennes provoquant la mort de 1 431 personnes. A partir de 1942, la campagne de bombardement s'intensifie, les avions alliés prenant pour cible des villes toujours plus éloignées de leur base : Köln en mai 1942, Essen durant l'été. Mais c'est véritablement en 1943 que les bombardements stratégiques se généralisent pour atteindre une ampleur sans précédent en 1944. Les habitants de Münster entendent les sirènes d'alarme deux cent neuf fois en 1943, trois cent vingt-neuf fois en 1944 et deux cent quatre-vingt-treize fois durant les trois premiers mois de 1945. Toute la vie quotidienne des Allemands s'en trouve foncièrement perturbée, qu'il s'agisse du sommeil, des déplacements ou des heures d'angoisse passées dans les abris.

Les prisonniers et les requis vivent auprès de la population, partagent les mêmes lieux de travail, vivent non loin des grands centres urbains. Les bombes alliées ne les épargnent, de fait, pas, notamment ceux qui travaillent proche des grands centres urbains ou dans des zones industrielles. Terreurs de la population allemande, elles le sont tout autant des requis ou des prisonniers de guerre. Paul Fourtier Berger se remémore les nuits passées dans les abris à München :

Une formidable explosion secoue notre terrier. Les parois de planches bougent et craquent, le toit, encore une fois soulevé, retombe, les vêtements sont agités du même tremblement frénétique le long de nos membres, tandis qu'une insupportable odeur d'essence se répand dans le boyau... Vont-ils nous faire griller tout vifs²¹⁴⁸?

Dans son journal, Noisette consigne au début du mois de novembre : « *1 ou 2 alertes toutes les nuits, systématiquement. Les réfugiés affluent ici de tous les points cardinaux*²¹⁴⁹. » La situation en janvier semble encore pire : « *Toute la semaine, nous avons eu 2 à 4 alertes aériennes par*

²¹⁴⁶ SHAT, 1K301, carton n° 10, archive n° 33/42/150.

²¹⁴⁷ SHAT, 1K301, carton n° 12. Archive n° 41/27/003. *Rapport des activités en Allemagne de Monsieur Michel Bellot*, sd, p. 3.

²¹⁴⁸ Paul Fourtier Berger, *Nuits bavaroises ou les désarrois d'un STO*, op.cit., p. 250.

²¹⁴⁹ AN, 72aj/255. *Journal de Monsieur André Noisette ingénieur des Eaux et Forêts, tenu pendant le temps qu'il a passé en Allemagne de juillet 1943 à juin 1945.*

jour²¹⁵⁰.» Les délégués français de *Gau* se font l'écho dans leur rapport des attaques touchant les communautés françaises. Vivant dans le *Gau* Sachsen auprès d'un groupe de jeunes encadrés des Chantiers de jeunesse, Michel Bellot consigne dans son rapport de retour les souffrances causées par les bombardements :

Courant janvier 1945, les bombardements prennent de plus en plus de vigueur. [...] Intensification des bombardements en février, au cours desquels de nombreux camarades trouvent la mort. Presque toutes nos baraques brûlent, et il faut vivre dans des conditions honteuses [...]. 14, 15 février, 2, 3, 5 et 8 mars sont les dates des plus sévères et des plus horribles bombardements²¹⁵¹.

Le rapport de décembre 1944 du délégué culturel du *Gau* Württemberg est tout aussi édifiant :

La vie du *Gau* est toujours soumise aux fréquentes alertes et aux bombardements qui rendent précaires les communications ferroviaires et postales. Les attaques aériennes sur Ulm et Heilbronn par exemple ont désorganisé des centres d'activité jusqu'alors en plein essor²¹⁵².

Quelques mois plus tôt, le chef des chantiers Louis Col laissait d'ailleurs la vie lors du bombardement de son usine²¹⁵³, engendrant la suppression de toutes les manifestations sportives et culturelles prévues courant septembre dans les camps encadrés situés autour de Stuttgart²¹⁵⁴. Dans le *Gau* de Halle également, la fréquence et l'intensité des bombardements sont signalées : « *En raison des nombreux bombardements, les difficultés augmentent chaque jour davantage* »²¹⁵⁵. » G. Marchand évoque de multiples « attaques terroristes » qui secouent le *Gau* Sachsen.

Leipzig, Chemnitz, ont été attaquées, assez sévèrement ! les deux *Kreiswaltungen* seraient démolies ; Chemnitz serait aussi sévèrement endommagé que Dresde. [...] Plauen aurait été également attaqué, mais moins sévèrement²¹⁵⁶.

Juste après la guerre, un responsable d'Amicale écrit dans son rapport :

Les bombardements de Stettin furent très violents. Par un heureux hasard, peu de victimes parmi les civils français en comparaison des destructions. Avril 1943, mars 1944, 16 août

²¹⁵⁰ *Ibid.*

²¹⁵¹ AC, 27 P 799. Chemise *Gau* Sachsen. Rapport adressé par Michel Bellot le 2 juillet 1945.

²¹⁵² AN, 83aj/23. Chemise *Gau* Württemberg. Missenier, délégué culturel, *Rapport sur l'activité culturelle du Gau pendant le mois de décembre 1944*, 31 décembre 1944.

²¹⁵³ SHAT, 1K301, carton n° 10, archive n° 33/42/078. Lettre de l'*Arbeitsamt* Stuttgart adressée à la DAF, *Gau*waltung Württemberg, le 7 octobre 1944.

²¹⁵⁴ SHAT, 1K301, carton n° 10, archive n° 33/42/131. Rapport mensuel pour la période du 1^{er} septembre au 29 septembre 1944 de l'organisation Jeunesse du camp de Stuttgart Zuffenhausen, Lucien Bouisse : « *Suspension provisoire de toutes les activités par suite des bombardements et de la mort du chef de camp* ».

²¹⁵⁵ AN, 83aj/17. F. Brazier, *Rapport mensuel* n° 2. DOF, *Gau*waltung Halle Merseburg, février 1945

²¹⁵⁶ AN, 83aj/17. Monsieur Marchand, *Rapport sur la situation dans le Gau de Saxe*, 8 mars 1945.

1944, 30 août 1944. Les 9/10 de la ville furent complètement rasés, tous les camps d'étrangers détruits avec évidemment la plus grande partie de nos objets²¹⁵⁷.

Si les bombardements touchent quotidiennement les travailleurs civils, les prisonniers de guerre vivant dans les camps sont aussi parfois durement touchés. Les hommes de troupe répartis dans les *Kommandos* de travail connaissent un destin identique aux requis : comme eux, ils supportent les alertes, les descentes dans les abris, les destructions. Dans une lettre datée du 19 novembre 1944, l'homme de confiance du *Stalag VII* demande une aide matérielle au CICR sur le plan alimentaire et précise qu'en trois semaines, neuf cents prisonniers ont été sinistrés²¹⁵⁸. Le cas des camps est légèrement différent. Mais, ces derniers ne sont parfois pas épargnés. Le 4 février 1945, des bombes tombent sur l'*Oflag XB* provoquant la mort de quatre-vingt-dix-sept personnes²¹⁵⁹.

En plus des morts, les bombardements ont de multiples conséquences sur la vie quotidienne des requis et prisonniers de guerre : ils engendrent des destructions de locaux et de matériels qu'il est par la suite impossible de se procurer, détruisent les routes, occasionnent des angoisses permanentes et empêchent les hommes de dormir.

4.3.3 Conditions de travail difficiles et chantiers de fortification

Prisonniers de guerre dans les *Kommandos* de travail, requis ou prisonniers transformés, nombreux sont ceux qui subissent de plein fouet les nouvelles exigences allemandes en matière de production et de défense du territoire. Les horaires ne cessent d'augmenter à l'usine, notamment quand il s'agit de production d'armement, les travaux de déblaiement occupent les Français le dimanche et certains d'entre eux sont envoyés sur les chantiers de fortification à l'Est en vue de ralentir la marche de l'armée russe.

Au *Stalag VIIIIC*, le délégué du CICR note ainsi dans son rapport que la durée comme l'intensité du travail a fortement augmenté en quelques mois atteignant parfois soixante-dix-huit heures hebdomadaires, parfois même quatre-vingt-deux heures²¹⁶⁰. Les ouvriers n'ont plus de jours chômés, même pas le dimanche²¹⁶¹. Au *Stalag VIIA*, le commandant allemand demande aux prisonniers de produire un « travail renforcé », ce qui implique que les heures de

²¹⁵⁷ AC, 27P798. Chemise *Gau Pommern*. Rapport d'Henri Aubert, prisonnier de guerre transformé, Stettin, Poméranie, p. 8.

²¹⁵⁸ AN, F/9/3499. Archives du *Stalag VII*. Lettre de l'homme de confiance du camp adressée le 19 novembre 1944 au CICR.

²¹⁵⁹ AN, F/9/2708. Chemise *Oflag XB*. Rapport du délégué du CICR suite à une visite réalisée le 17 mars 1945 à l'*Oflag XB*.

²¹⁶⁰ AN, F/9/2715. Chemise *Stalag VIIIIC*. Rapport du délégué du CICR suite à une visite effectuée au *Stalag VIIIIC* le 27 novembre 1944.

²¹⁶¹ AN, F/9/2715. Chemise *Stalag VIIIIC*. Rapport du délégué de la mission Scapini suite à une visite effectuée au *Stalag* le 22 septembre 1944.

déplacements pour aller et revenir du lieu de travail ne sont plus comptabilisées, qu'il est interdit de faire quelque réclamation portant sur les conditions de travail, en clair que « *Le travail passe au premier plan, les conditions d'existence et de logement sont secondaires*²¹⁶². » Les efforts demandés aux prisonniers de guerre se retrouvent chez les requis, qui voient eux aussi leur temps de travail augmenter et leurs jours de repos diminuer à la fin de la guerre. Le délégué culturel du *Gau* Sudetenland mentionne ainsi dans un de ses rapports l'existence de la journée de soixante-douze heures comme une des causes de fatigues des Français et leur désaffection pour les loisirs culturels²¹⁶³. Il en est de même au *Gau* de Schleswig-Holstein où il est demandé aux hommes de faire davantage d'heures tout en étant privés du repos dominical²¹⁶⁴.

Quand il n'est pas demandé aux ouvriers requis ou aux prisonniers en *Kommandos* de travailler davantage, ils peuvent être envoyés sur les chantiers de construction à l'Est pour participer aux travaux de fortification et de tranchées, ce travail étant appelé par les Allemands *Schanzarbeit*. Dans ce cas, pendant normalement trois semaines, mais souvent pour une durée variant d'un à deux mois, ils quittent leur camp ou logement d'origine et sont placés proches des lignes de front. Les travailleurs civils de toutes nationalités sont réquisitionnés dans les usines et les fermes. Les Français de Prusse-Orientale sont particulièrement touchés par cette mesure, comme l'explique le délégué régional auprès de la DAF et auprès du RNS au général Didelet dans une lettre datant du mois d'août 1944 : « *Depuis le 14 juillet, de nombreux Français et, parmi eux, des prisonniers de guerre transformés, ont été réquisitionnés pour effectuer vraisemblablement des travaux de défense sur la frontière*²¹⁶⁵. » Les témoignages de ceux qui y sont contraints laissent entrevoir la difficulté de ce qu'ils ont à supporter :

Parti de Königsberg le 23 juillet, avec 110 civils français et 23 PGT, nous avons été dirigés par fer sur Sudauen, de Sudauen on nous amena sur le terrain de travail [...]. Et là, nous avons pendant 9 jours creusé des tranchées. Le front se trouvait à 15 kms environ. Le 2.8 on nous fit quitter précipitamment nos positions. [...]. C'est alors que nous fûmes mitraillés par l'aviation russe²¹⁶⁶.

²¹⁶² AN, F/9/2715. Chemise *Stalag* VIIA. Rapport du délégué du CICR suite à une visite effectuée au *Stalag* VIIA le 24 août 1944.

²¹⁶³ AN, 83aj/22. Chemise *Gau* Sudetenland. Lettre du délégué culturel du *Gau* adressée à Monsieur Bassompierre, le 26 septembre 1944.

²¹⁶⁴ AN, 83aj/22. *Gau* de Schleswig-Holstein, *Vème partie, services culturelles*, sd.

²¹⁶⁵ AC, 27P798. Chemise *Gau* Ostpreussen. *Rapport du mois de juillet 1944*. Copie de la lettre adressée par les Délégués Régionaux français de Königsberg à Monsieur le Général Didelet, officier-conseil du *Wehrkreis* I

²¹⁶⁶ AC, 27P798. Chemise *Gau* Ostpreussen. *Rapport du mois de juillet 1944*. Extrait du compte-rendu de Jean Freguin.

Le *Gau* Ostpreussen n'est pas le seul concerné par cette mesure, loin de là. Dans un rapport daté du 20 octobre 1944, le délégué culturel du *Gau* précise que les travaux de fortification touchent de nombreux requis, ce qui bouleversent l'organisation générale des activités²¹⁶⁷.

Malgré l'article 31 de la Convention de Genève, les prisonniers de guerre sont aussi forcés de participer au *Schanzarbeit*. Six cents prisonniers du *Stalag* IIIA sont ainsi envoyés sur ce type de chantiers fin août 1944²¹⁶⁸. Les plaintes émanant des *Stalags* sont nombreuses comme en témoignent une *Note pour le général*²¹⁶⁹ datée du 23 mars 1945. Les hommes de confiance des *Stalags* IB ; XB, VIIIIC, XB, XXB, XVIIIA, et XXA ont tous adressé un courrier à ce propos au SDPG. Les conditions de vie qui attendent ceux qui partent sont particulièrement difficiles :

Un groupe de cinq PG français du *Kdo* 658 Westertimke, ont dû se livrer à ces travaux à partir du 6.10.44, de 4 heures du matin à 20 heures tous les jours, dimanche compris²¹⁷⁰.

Emanant de l'homme de confiance du *Stalag* XB, un autre courrier renseigne sur ce qui attend les prisonniers :

Les incidents continuent, en particulier dans la compagnie de Wesermunde, où les camarades sont obligés d'exécuter ces travaux, parfois sous la menace de mort. Les autorités locales prétendent que « c'est la guerre totale » et que tout le monde, sans exception, doit y participer²¹⁷¹.

Les mesures entourant la « Guerre totale » modifient foncièrement les conditions d'existence des prisonniers et requis : non seulement les charges de travail augmentent, mais encore ils peuvent être envoyés loin de leur lieu de vie initial.

4.3.4 Transfert et surpopulation

Qu'il s'agisse des prisonniers ou des requis, une autre souffrance les attend dès lors que leur lieu de vie est situé proche du front russe : les évacuations. Tel est le sort des officiers de l'*Oflag* IIB d'Arnaswald, évacué au début de l'année 1945. Prévenus quelques jours avant le départ, ils rassemblent les affaires qu'ils jugent être en mesure de porter, mais restent dans l'ignorance de leur destination exacte. Les colonnes se mettent en route par groupe d'un millier d'individus le 29 janvier, les Allemands leur ayant distribué quelques réserves de

²¹⁶⁷ AN, 83aj/22. *Gau* de Schleswig-Holstein, *Vème partie, services culturelles*, sd.

²¹⁶⁸ AN, F/9/2711. Chemise *Stalag* IIIA. Rapport du délégué de la mission Scapini suite à une visite effectuée au *Stalag* IIIA le 10 septembre 1944, p. 3.

²¹⁶⁹ AN, F/9/2661. *Note pour le Général*, 23 mars 1945.

²¹⁷⁰ AN, F/9/2661. *Note pour le Général*, 23 mars 1945. Lettre du 18 octobre, *Stalag* XB.

²¹⁷¹ AN, F/9/2661. *Note pour le Général*, 23 mars 1945. Lettre du 17 novembre, *Stalag* XB.

nourriture au préalable. Selon Monsieur Lepage²¹⁷², la marche qui débute ainsi dans l'hiver poméranien est sans doute l'une des épreuves les plus difficiles que les officiers aient eu à traverser. Comme dans les autres *Oflags*, les hommes souffrent depuis l'été de malnutrition importante et les consignes des médecins du camp, dans ce cas, étaient claires : éviter tout geste inutile. Aussi, lorsqu'ils sont jetés sur les routes, ils n'ont pas les ressources suffisantes pour affronter la faim, le froid et la marche. Dans un chapitre intitulé *Captivité de mouvement*, Roger Ikor retrace les journées de calvaire qu'il endure en ce début d'année. Du premier jour, il se souvient d'une lente progression d'environ vingt-cinq kilomètres mais surtout d'une chute collective dans la neige qui le laisse sans force²¹⁷³. L'épreuve est si difficile qu'il confie ne pas avoir gardé beaucoup de souvenirs des journées qui suivent :

Pour cette seconde journée de marche, tout s'embrouille dans ma tête. Je me rappelle au départ la raideur de nos jambes dont nous eûmes tant de peine à triompher. Je me rappelle...non, pas grand-chose, j'ai dû marcher comme une bête²¹⁷⁴.

Après trois cents kilomètres de marche, et en raison de l'état de santé des prisonniers, les Autorités allemandes divisent le groupe en deux, les plus fatigués sont envoyés en train jusqu'au *Stalag* de Wietzendorf, les autres terminent leur périple à l'*Oflag* VIA de Soest. Bien d'autres prisonniers de guerre supportent ce registre de marche. Après une visite au *Stalag* IIIA, utilisé par les Allemands comme camp de rassemblement, les délégués du CICR notent dans leur rapport : « *Les évacuations des divers groupes se sont effectuées dans des conditions très pénibles et sans avoir été préparées*²¹⁷⁵ ».

Les requis des différents camps du *Gau* Oberschlesien subissent le même sort que les officiers de Poméranie. A partir du 19 janvier, les camps sont uns à uns fermés et les requis sommés d'évacuer vers l'Ouest. Les souvenirs des uns et des autres se recourent beaucoup : le repli n'a semble-t-il pas été préparé et les hommes sont « *jetés sur les routes*²¹⁷⁶ » sans vêtement, sans chaussures appropriées²¹⁷⁷, dans l'ignorance de leur destination. Les lieux de cantonnement ne sont pas connus, les marches exténuantes. Alors qu'il accompagne ses hommes, et qu'il tente de maintenir un tant soit peu de discipline parmi eux, un chef des Chantiers parvient à envoyer une lettre à G. Toupet :

²¹⁷² Entretien avec Monsieur Lesage réalisé à son domicile le 4 mai 2010.

²¹⁷³ Roger Ikor, *Pour une fois écoute, mon enfant*, op.cit., p. 397-398.

²¹⁷⁴ *Ibid.*, p. 400.

²¹⁷⁵ AN, F/9/2711. Chemise *Stalag* IIIA. Rapport du délégué du CICR suite à une visite effectuée le 8 février 1945 au *Stalag* IIIA.

²¹⁷⁶ SHAT, 1K301. Carton n° 12, Rapport du Chef Gilbert : « *Les SS jetèrent tout le monde sur les routes alors que les balles crépitaient déjà. Il en résulta une débandade indescriptible, aggravée du fait de l'hiver rigoureux* »

²¹⁷⁷ SHAT, 1K301, Carton n° 12, archive n° 41/26/009. Rapport du chef G. Artigue.

Nous avons quitté Auschwitz le 22 et depuis, nous marchons toujours dans l'espoir d'un train qui nous amènerait en Saxe. Nous avons fait plus de 250 km à pied presque sans nourriture dans des conditions très dures²¹⁷⁸.

Lorsqu'enfin les requis et prisonniers arrivent à destination, c'est pour découvrir des conditions de vie encore extrêmement difficiles : les camps qui les accueillent sont totalement surpeuplés, la nourriture insuffisante, les couchages inexistantes. L'*Oflag* VIA fait partie des camps dans vers lesquels les officiers sont dirigés. Dans une lettre datée du 22 mars 1945, le colonel Meunier rédige une lettre au CICR demandant des aides d'urgence²¹⁷⁹ pour éviter que la famine ne s'installe durablement, les Autorités allemandes ne pouvant plus faire face aux arrivées de prisonniers évacués. Le *Stalag* VIIA connaît une situation à peu de choses près analogue. Visitant le camp en janvier 1945, les délégués du CICR constatent :

L'effectif du camp augmente continuellement [...]. Les prisonniers affluent de toutes parts car les camps des régions frontalières sont évacués. Cet effectif risque d'augmenter encore considérablement et le commandant du *Stalag* n'a pas caché qu'il attendait encore des milliers de prisonniers évacués des régions de l'Est²¹⁸⁰.

Les marches forcées constituent l'une des facettes les plus douloureuses de la fin de captivité. Les corps, déjà abimés par plusieurs années d'exil, affaiblis par les privations des derniers mois, sont soumis à une épreuve rendue encore plus difficile en raison du froid et de l'absence de nourriture. Contrairement aux marches de 1940, ils ne gardent presque pas de souvenirs de leur trajet, tant ils sont harassés : le corps, dans ce cas, est devenu machine.

4.3.5 Arrestation, emprisonnement, déportation

Entre les mois de septembre 1944 et l'arrivée des Alliés en Allemagne, les arrestations d'étrangers se multiplient. Il suffit pour cela d'une dénonciation des ultra-collaborateurs arrivés de France, d'une parole malheureuse, de l'écoute de la radio anglaise pour qu'un requis ou un prisonnier transformé soit transféré d'abord en prison, pour certains en camp de concentration. Maurice Raquin fait partie des jeunes en passe de terminer leur service aux Chantiers de Jeunesse quand il tombe sous le coup de la loi portant sur le STO. Il quitte la France fin mai 1943 et rejoint son affectation en Allemagne : l'usine de la Buna à Schkopau-Merseburg. Travailleur civil, il s'emploie, entre autres, à développer les loisirs de ses

²¹⁷⁸ SHAT, 1K301, carton n° 11, archive n° 34 23 001. Carte du Chef Videau adressée au Chef Toupet, le 2 février 1945.

²¹⁷⁹ N, F/9/3424. Archives de l'*Oflag* VIA. Copie de la lettre du colonel Meunier adressée au CICR le 22 mars 1945

²¹⁸⁰ AN,F/9/2715. Chemise *Stalag* VII. Rapport du délégué du CICR suite à une visite effectuée au *Stalag* VIIA le 27 janvier 1945.

compatriotes et participe dans le cadre des activités de l'Amicale de Schkopau à l'organisation des groupes artistique, théâtral et sportif²¹⁸¹. Il est arrêté par la *Gestapo* en novembre 1944, accusé, selon ses propres termes, de « *résistance et de politique* »²¹⁸². S'en suit un périple le conduisant dans plusieurs prisons du Reich (Halle, Leipzig, Hof, Nürnberg). Il pénètre à Dachau le 30 décembre 1944 et est immatriculé 137191. Après un mois en quarantaine, il est affecté au *Block* des prêtres²¹⁸³. Si lui revient de captivité, un sort plus cruel attend Roger Bourdon. Arrêté comme tous les Français du camp Munster *Lager* de Lüneburg pour sabotage²¹⁸⁴, il est déporté à Neuengamme²¹⁸⁵. Il meurt d'épuisement en mai 1945²¹⁸⁶.

Comme le rappelle Gaston Bruneton lors de son procès en communiquant une liste de noms, un certain nombre d'individus travaillant à la DOF font aussi l'objet d'arrestations²¹⁸⁷. Bien qu'il ne le cite pas, Henri Lechat, délégué régional du *Gau* Hamburg, figure parmi les victimes des camps de concentration. Selon le témoignage de retour d'Allemagne de Gaston Laruelle²¹⁸⁸, il aurait été arrêté pour avoir organisé une filière d'évasion. Après un temps de détention à la prison d'Hamburg, il est déporté à Neuengamme, sous le matricule 37949, où il meurt²¹⁸⁹. Les cadres des Chantiers de Jeunesse comme ceux de la SET sont particulièrement surveillés par les Allemands, ce que confirme Jean-Jacques Roussel, lui-même délégué de la jeunesse à Stettin.

Dans toute la Poméranie, à partir d'un certain moment, les Chantiers de jeunesse ont la plus mauvaise presse auprès des Allemands. Les dossiers contre les chefs Chantiers s'accumulent et finalement une quarantaine de Chefs sont arrêtés et envoyés en camp de concentration pour lutte ouverte et distribution de tracts contre la délégation gouvernementale de Brinon qui voulait créer une organisation politique collaborationniste dans les camps. Le commissaire-assistant Mariani à Königsberg est fusillé, le Commissaire-adjoint Muguet est mort à Dachau. Le commissaire-assistant Baudelle en Haute Silésie est fusillé²¹⁹⁰.

²¹⁸¹ AC, 27P 796. Chemise *Gau* Halle. Rapport de Maurice Raquin, 25 juin 1945, p. 1.

²¹⁸² Il convient d'indiquer ici que, revenant sur ces faits, Arnaud Boulligny indique que le reproche fait aux Français porte sur la construction d'un poste de TSF leur permettant d'écouter la BBC. (Arnaud Boulligny, « Les déportés arrêtés sur le territoire du III^e Reich (hors Alsace-Moselle) et internés au KL Dachau », *Livre-Mémorial*, Tome IV, p. 10.

²¹⁸³ AC, 27P 796. Chemise *Gau* Halle. Rapport de Maurice Raquin, 25 juin 1945, p. 2.

²¹⁸⁴ AC, 27P 798. Chemise *Gau* Süd Hannover. Déclaration de R. Bosquet, le 5 février 1949.

²¹⁸⁵ Arnaud Boulligny, « Les déportés arrêtés sur le territoire du III^e Reich (hors Alsace-Moselle) et internés au KL Neuengamme », *Livre-Mémorial*, Tome IV, p. 148)

²¹⁸⁶ AC, 27P 798. Chemise Süd Hannover. Déclaration de R. Bosquet, le 5 février 1949.

²¹⁸⁷ AN, 3W114. Réponse au procès-verbal d'interrogatoire du 19 juin 1946, p. 12-14.

²¹⁸⁸ AC, 27P 796. Chemise *Gau* Hamburg. Questionnaire de Laruelle Gaston, 22 avril 1945.

²¹⁸⁹ Son nom n'apparaît pas sur la liste présentée dans le *Livre-Mémorial* pour le KL Neuengamme, mais figure actuellement sur la fiche mise en ligne par la FMD (<http://www.bddm.org/liv/recherche.php>. Fiche n° III. 14. Les déportés internés à Neuengamme).

²¹⁹⁰ AC, 27P 298. Chemise *Gau* Pommern. Interrogatoire de Roussel Jean-Jacques, 10 août 1945.

En prenant appui sur les différentes listes figurant dans les archives du SHAT à Vincennes comme sur celles fournies par G. Bruneton et en croisant ces éléments avec les renseignements figurant dans le *Livre-Mémorial*, il est possible d’avoir une idée concrète de la répression s’abattant sur les responsables des deux organisations²¹⁹¹. Parmi les cadres décédés en Allemagne, douze personnes appartenant aux Chantiers de Jeunesse trouvent la mort dans un camp de concentration. Paul Muguet²¹⁹² est l’un d’entre eux. Commissaire-adjoint des Chantiers de Jeunesse, ses activités antérieures à son arrestation en novembre 1944 sont retracées par Jacques de Mauvaisin²¹⁹³. Arrivé en Allemagne en juillet 1943 au moment des bombardements sur Hamburg, il contribue au développement des activités artistiques et sportives des différents groupements de la ville²¹⁹⁴. Repéré pour son dynamisme, il est nommé en mai 1944 délégué à la Jeunesse et responsable des sports dans le *Gau* Mark-Brandenburg²¹⁹⁵. Arrêté par la *Gestapo*, il est interné dans une prison berlinoise²¹⁹⁶ avant d’être déporté à Sachsenhausen puis à Mauthausen, sous le matricule 131569²¹⁹⁷, où il meurt, selon J. De Monvaisin, le 5 avril, selon les listes du FMD, le 15 mars 1945²¹⁹⁸. Charles J. Bochter insiste sur ses actes de résistance.

Commissaire adjoint des Chantiers de Jeunesse, a accompagné en Allemagne les jeunes gens des chantiers déportés STO. Attitude française impeccable, arrivé à la délégation de Mark-Brandenburg en février ou mars 1944, chargé du service jeunesse, a entretenu parmi les jeunes des différents camps du *Gau* l’amour de la Patrie. Résistant, a été arrêté en octobre 1944 par la *Gestapo* pour attitude et actes hostiles à l’Allemagne²¹⁹⁹.

Le destin de Paul Mazars est tout aussi tragique. Alors qu’il est délégué régional adjoint dans le *Gau* d’Hanover, il est arrêté le 20 juin 1944 avec sept autres Français pour « *sabotage de la production, réception de radio clandestine et diffusion dans les usines, création d’un maquis* ».

²¹⁹¹ Ne seront pas évoqués ici les cadres des Chantiers de Jeunesse étant fusillés ou exécutés sommairement, mais seulement ceux qui ont été transférés dans un camp. N’ont pas non plus été comptabilisés les cadres internés dans une prison.

²¹⁹² De nombreux renseignements sur l’arrestation et l’internement de Paul Muguet figurent au SHAT : SHAT, 1K 301, carton n° 9, archive n° 31 00 062. Dossier Paul Muguet/ Arrestation ; 1K301 carton n° 12, archive n° 44 16 001. Résistance, arrestation et mort du commissaire-adjoint Paul Muguet.

²¹⁹³ SHAT, 1K301, carton n° 12, archive n° 44 16 004. Lettres de J. De Mauvaisin.

²¹⁹⁴ *Ibid.*

²¹⁹⁵ Le fait qu’il occupe ce poste se vérifie dans les documents d’archives de ce *Gau*. AN, 83aj/21. Dossier *Gau* Mark-Brandenburg. Courrier de Paul Muguet, Commissaire-adjoint délégué aux sports, et Charles Bochler, délégué régional, daté du 31 juillet 1944. « *Sporttag et coupe d’athlétisme du Gau Mark-Brandenburg* ».

²¹⁹⁶ AC, 27 P 795. Chemise *Gau* Berlin. Déclaration du prisonnier de guerre transformé Burger, tapuscrit, sd, p. 3.

²¹⁹⁷ Arnaud Boulligny, « Les déportés arrêtés sur le territoire du III^e Reich (hors Alsace-Moselle) et internés au KL Mauthausen », *Livre-Mémorial*, Tome IV, p. 140.

²¹⁹⁸ Arnaud Boulligny, « Les déportés arrêtés sur le territoire du III^e Reich et internés au KL Mauthausen », *Livre-Mémorial*, Tome IV, p. 140.

²¹⁹⁹ AC, 27P 797. Chemise *Gau* Mark- Brandenburg. Témoignage de Charles J. Bochter.

dans la région des camps de Watenstedt, formation d'un noyau de résistance »²²⁰⁰. Malgré les actions entreprises par son supérieur hiérarchique à la délégation régionale, Alexandre Fougnyes²²⁰¹, il est transféré d'abord en AEL à Hallendorf, puis, le 12 octobre 1944, à Mauthausen²²⁰² où il reçoit le matricule 108306. Il ne reste pas au camp central, mais est envoyé à Gusen, où il décède le 26 avril 1944²²⁰³. Six cadres des Chantiers reviennent vivants des camps, dont Jean Anette²²⁰⁴ arrêté en même temps et pour les mêmes raisons que Paul Mazars. Après un séjour prolongé comme celui-ci à l'AEL d'Halledorf²²⁰⁵, il est déporté à Flossenbürg en compagnie de quatre de ses compagnons d'infortune²²⁰⁶. Après avoir contracté une maladie pulmonaire, il est affecté à l'infirmerie du camp où il tente d'apporter de l'aide aux détenus français²²⁰⁷.

En plus des cadres des Chantiers, ceux de la JOFTA (qui devient SET) sont aussi visés par les instances de police allemande. Les différentes listes permettent de repérer avec certitude trois individus transférés en KL: Roger Leroyer²²⁰⁸, Dominique Musso²²⁰⁹ et Jean Long²²¹⁰. Plusieurs témoignages évoquent le cas de ce dernier. Roger Boutin²²¹¹ précise qu'il est arrêté à Wien par la *Gestapo* alors qu'il est chef d'un camp JOFTA et transféré à Mauthausen. L'Aspirant Fosse²²¹², son adjoint, tente d'identifier les raisons ayant conduit à son arrestation. Il songe aux défilés, aux levers des couleurs tous les matins.

²²⁰⁰ AC, Dossier personnel de Raymond Jean Annette, né le 29 janvier 1920. Attestation datée du 29 août 1946 concernant l'arrestation de Paul Mazars et d'Alexandre Fougnyes. Jean Anette fait partie des autres personnes arrêtées.

²²⁰¹ *Ibid.* Sous-dossier : *Dossier juridique (Allemagne)*.

²²⁰² *Ibid.* Sous-dossier : *Dossier juridique (Allemagne)*. Lettre de l'AEL d'Halledorf, signée illisible, datée du 8.12.1944.

²²⁰³ Arnaud Boulligny, « Les déportés arrêtés sur le territoire du III^e Reich et internés au KL Mauthausen », *Livre-Mémorial, Tome IV*, p. 140.

²²⁰⁴ AC, Dossier personnel de Raymond Jean Annette, né le 29 janvier 1920. Attestation datée du 29 août 1946 concernant l'arrestation de Paul Mazars et d'Alexandre Fougnyes. Jean Anette fait partie des autres personnes arrêtées.

²²⁰⁵ SHAT, 1K301, carton n° 12, archive n° 41 23 017. Jean Anette, *Une mission passée sous silence*.

²²⁰⁶ Il s'agit de Chabert, De Montbas, Duthu et Chapelier, tous les quatre décédés au KL de Flössenburg. SHAT, 1K301, carton n° 12, archive n° 41 23 017. Jean Anette, *Une mission passée sous silence*.

²²⁰⁷ AC, Dossier personnel de Raymond Jean Annette, né le 29 janvier 1920. Attestation d'Alain Legeais, médecin-capitaine datée du 30 septembre 1946.

²²⁰⁸ Roger Leroyer est arrêté sur dénonciation le 12 août 1944 à Düsseldorf (SHAT, 1K301, carton n° 9, archive n° 31 00 087. Lettre de Leroyer adressée à (illisible) datée du 13 août 1944). Emprisonné au départ dans le Zivilarbeitslager de Ratingen, il est ensuite transféré dans le KL de Sachsenhausen (Matricule 103112) puis dans le *Kommando* de Langenstein dépendant du KL Buchenwald. Il est libéré le 13 avril 1945.

²²⁰⁹ Dominique Musso décède en déportation le 21 mars 1945 après être passé par plusieurs lieux de détention (Innsbrück, *Kommando* dépendant de Dachau, Reichenau dépendant du KL Gross-Rosen, Dachau).

²²¹⁰ Jean Long est arrêté en septembre 1944 et transféré au KL Mauthausen (n° 138734). Il est libéré le 5 mai 1945. (Arnaud Boulligny, « Les déportés arrêtés sur le territoire du III^e Reich (hors Alsace-Moselle) et internés au KL Mauthausen », *Livre-Mémorial, Tome IV*, p. 139).

²²¹¹ AC, 27P 800. Chemise *Gau* Wien. Roger Boutin, Interrogatoire du 6 août 1946.

²²¹² AC, 27P 800. Chemise *Gau* Wien. Jacques Fosse, *Rapport quant à l'activité du camp français du Lager « Am Bach » à Hirtenberg (Niederdonau), Autriche*.

Ils ne nous pardonnent pas évidemment le défilé de 600 jeunes en uniforme, avec notre clique [...]. Ils ne nous pardonnent pas notre salut aux couleurs de chaque jour, fait sous leurs yeux.

Il donne des indications sur le périple subi par son camarade à partir de septembre 1944 :

Le chef Long est emmené par la *Gestapo*. Il ira successivement à la prison de Wiener-Neustadt, puis au camp de travail de Lantendorff pour finir au camp d'extermination de Mathausen²²¹³ d'où il sera libéré par les Américains en avril 1945, en très mauvaise santé et pesant 34 kg²²¹⁴.

²²¹³ Ainsi orthographié.

²²¹⁴ AC, 27P 800. Chemise *Gau* Wien. Jacques Fosse, *Rapport quant à l'activité du camp français du Lager « Am Bach » à Hirtenberg (Niederdonau), Autriche*, p. 2.

Conclusion du chapitre III

Tandis que l'évocation de pratiques culturelles ou sportives reste, somme toute, assez rare dans les témoignages publiés, force est de constater que les requis ont pu s'adonner à des activités sportives durant leur séjour forcé outre-Rhin. Deux phases sont toutefois à distinguer : celle courant de la fin de l'année 1942 au début de l'année 1944, et celle débutant au printemps 1944 pour s'achever à la fin de l'été. Non seulement, les pratiques physiques et sportives se modifient, mais encore, elles ne s'inscrivent pas dans les mêmes enjeux politiques, ni dans les mêmes contextes de vie.

Durant leur première année d'exil, les pratiques physiques et sportives se structurent progressivement sous le contrôle de deux institutions : la DAF qui entend conduire la *Betreuung* des travailleurs étrangers, et la DOF, elle-même en charge du bien-être des travailleurs français. Alors que les différentes actions Sauckel se succèdent, les Français arrivent en masse sur le sol allemand, découvrant la vie dans les camps et le travail dans les usines. Pour les accompagner, le Gouvernement de Vichy parvient à obtenir que soit organisée à Berlin une délégation, placée sous la DAF, confiée à G. Bruneton, et ayant pour mission d'assurer aux civils des conditions de vie décentes et un encadrement sûr. Dans le domaine des activités culturelles, elle n'est cependant pas la seule à intervenir auprès des travailleurs : la DAF d'une part, les services du Dr Bran d'autre part, entendent utiliser les activités culturelles pour mener à bien une propagande de proximité. Durant les premiers mois, la Délégation, en proie à de multiples problèmes, tente de se structurer : elle recrute des cadres, met au point ses organigrammes, et tente d'inscrire son action auprès des travailleurs dans le cadre imposé par la DAF. Le domaine des sports n'est pas oublié : une cellule « sport » apparaît bien, placée sous l'égide du service culturel de la délégation tandis que le commissariat général au sport missionne un de ses représentants à Berlin pour se charger de développer les activités physiques des jeunes Français. Pour mener à bien son action, la DOF prend appui sur des communautés initialement créées par les services du Dr Bran, les Amicales, dispersées sur tout le territoire. Progressivement, elle en prend le contrôle tout en impulsant, par le biais des délégués de Gau, la création de nouvelles communautés. Le développement des activités sportives suit logiquement la structuration de ce réseau associatif : initialement très faible, le nombre de sections sportives augmente durant l'été et l'automne 1943 tandis que les premières formes de compétitions sportives voient le jour. Ces initiatives se font en adéquation avec les exigences de la DAF en matière d'encadrement culturel. Le service du travail allemand, soucieux de conduire la *Betreuung* des Français,

entend leur faciliter l'accès à des distractions : les camps comme les entreprises sont poussées à mettre à disposition des étrangers de l'Ouest les installations nécessaires à condition que ces derniers se soient organisés en communauté. Si les nazis entendent par ce biais diffuser leur culture corporelle, il s'agit surtout, pour les services de Bruneton de former les travailleurs aux principes de la Révolution nationale. Les résultats obtenus paraissent relativement faibles, le nombre réel de pratiquants ne dépassant sans doute pas les 10%. Les pénuries de matériel sportifs ainsi que les difficiles conditions de vie supportées par les travailleurs l'expliquent en grande partie. Quand les travailleurs parviennent à dépasser ces obstacles, c'est dans la majorité des cas pour s'adonner au football.

Au printemps 1944, les conditions dans lesquelles la Délégation Bruneton œuvre ont changé. Grâce au recrutement de nombreux prisonniers de guerre transformés et à l'arrivée en Allemagne de Chefs des Chantiers, elle représente une force institutionnelle, qui, si elle reste placée sous le contrôle de la DAF, n'en est pas moins capable d'impulser de réelles dynamiques. La ligne directrice de ses actions est fixée lors du congrès de Dresden. Pour les principaux responsables, les activités culturelles, moyens par lesquels la Betreuung des travailleurs est conduite, doivent aussi servir au projet d'entraide. L'idée exposée aux délégués de *Gau* et de *Kreis* est simple : en s'appuyant sur des communautés françaises toujours plus nombreuses, il s'agit de proposer des loisirs sains et encadrés aux travailleurs, loisirs qui peuvent en outre générer des profits, versés dans les caisses d'entraide et distribués aux nécessiteux. Sur le terrain, les créations d'Amicales et de Foyers sont importantes, ce qui permet aux travailleurs de profiter d'offres de pratiques sportives plus importantes et diversifiées. Le taux de pratique, même s'il est difficile à circonscrire avec précision, augmente. Les responsables de Gaue mettent sur pied de multiples compétitions et championnats animés à la fois par une volonté de démocratisation d'accès aux pratiques et de maintien de leur caractère hygiénique et éducatif. Cependant, plusieurs freins apparaissent. Celui du matériel sportif reste, de loin, le plus épineux. Maintenant, la question du positionnement politique de la DOF interroge aussi les éventuels pratiquants, qui voient dans les Amicales et les foyers des cellules favorables à la collaboration.

Dans cet univers singulier, la place des Chantiers de la Jeunesse mérite une attention toute particulière. Si les premiers Chefs qui suivent leurs jeunes le font sur leur simple initiative durant l'été 1943, les accords tissés avec les nazis permettent à l'organisation de La Porte du Theil d'envoyer des cadres en Allemagne, ayant pour mission de rassembler les jeunes dans des camps leur étant réservés, de les encadrer et de les protéger jusqu'à leur retour en France. Fidèles au maréchal Pétain, les cadres des Chantiers octroient à leur mission une dimension

éducative forte : former la jeunesse aux idéaux de la Révolution nationale, par le biais d'une vie saine, équilibrée et d'une discipline sans faille. Logiquement, les activités physiques font partie des moyens plébiscités. Les Chefs des Chantiers semblent muer d'une énergie importante pour structurer les groupes dont ils ont la charge, organiser les loisirs, créer des activités significatives. Les camps encadrés sont souvent de véritables modèles respectant scrupuleusement les directives de la DOF. Pour autant, il ressort aussi clairement des témoignages qu'il ne saurait, pour eux, être question d'une quelconque allégeance à l'ennemi : leur foi en le Maréchal ne se confond pas avec leur ralliement à la cause nazie, bien au contraire. Leur mission s'avère, dès lors, périlleuse. Jean Anette le résume ainsi :

« Mais il n'y a pas de combat sans perte ». On ne peut compter les convocations à la police allemande, les menaces, les arrestations temporaires de Chefs et de jeunes. 60 Chefs Chantiers sont en état d'arrestation prolongée ou internés en camp de concentration. 42 Chefs ne reviendront pas abattus par les SS, torturés en prison ou morts d'épuisement de misère dans les camps de concentration, tués au combat dans le maquis ou par les bombardements aériens. Les pertes humaines, parmi les jeunes, en cette période tragique, n'ont pu être globalement chiffrées²²¹⁵.

Finalement, les pratiques de football, de basket, d'éducation physique ou encore d'athlétisme sont autant de moyens, au service de finalités très différentes, intégrés dans des projets politiques antagonistes. Ce qui se révèle être le plus étonnant ici, c'est que ces projets politiques sont conduits et défendus au sein des mêmes structures : les Foyers et les Amicales, et ce, simultanément. Pour la DAF, le sport sert à asseoir auprès des travailleurs l'idée d'une *Grande Europe* qu'il s'agit de défendre pour préserver les acquis sociaux qu'offre le national-socialisme. Pour les représentants de la DOF, les communautés françaises servent à véhiculer les bases de la Révolution nationale dans l'optique d'une éventuelle collaboration avec l'Allemagne victorieuse. Les cadres des Chantiers utilisent, de leur côté ces mêmes structures pour éduquer les jeunes et leur offrir un écran de protection en attendant la défaite du Reich.

²²¹⁵ SHAT, 1K 301, carton n° 12. Jean Anette, Une mission passée sous silence.

CONCLUSION DE LA SECONDE PARTIE

Cette seconde partie avait pour ambition d'analyser les pratiques corporelles vécues par les prisonniers de guerre et les requis durant une période s'étalant de l'été 1942 jusqu'à la capitulation du Reich au printemps 1945. Alors que, jusque-là, seuls les prisonniers étaient concernés par l'exil forcé, les travailleurs viennent les rejoindre en nombre dès lors que les armées allemandes rencontrent de la résistance sur plusieurs fronts. Alors que l'issue de la guerre semblait en 1941 inéluctable, l'entrée en guerre de l'URSS et des USA modifie foncièrement les rapports de force. Les nazis entendent utiliser toute la main-d'œuvre à disposition pour maintenir le niveau de la production industrielle tout en mobilisant toujours plus d'hommes. C'est dans ce contexte que s'inscrit la vie quotidienne des prisonniers, comme celle des requis pour le travail obligatoire.

En Allemagne depuis deux ans, les officiers et les hommes de troupe ont progressivement organisé leur vie quotidienne en fonction de leur environnement. Enfermés derrière les barbelés, les officiers tentent de donner du sens à leurs journées en multipliant les initiatives. Cependant, celles-ci s'inscrivent de moins en moins dans des perspectives politiques : ayant pris leurs distances avec le Gouvernement de Vichy, ils tentent tout au plus de se préparer à leur retour en France en se maintenant en bonne santé physique et mentale. Les formes d'activité corporelles retenues en sont une illustration probante : elles sont largement répandues et préférentiellement ludiques et hygiéniques. Les cursus de formation touchant le domaine des activités corporelles suscitent leur intérêt, même si l'attitude du Gouvernement français à cet égard paraît les avoir gênés. Les hommes de troupe voient leur vie quotidienne changer profondément durant cette période : le nombre de prisonniers affecté à l'un des services du *Stalag* diminue au profit d'affectations dans les *Kommandos*. Associé à une volonté patente de G. Scapini de multiplier les liaisons entre les différentes structures, ce phénomène aboutit à ce que le *Stalag* devienne une sorte de centre névralgique, gérant les aides aux prisonniers comme leurs éventuelles distractions. Les modalités de pratique des sports en sont touchées : les rencontres entre les *Kommandos* et le *Stalag* se multiplient tandis que se mettent en place des formules de championnats, le tout étant fréquemment associés à une propagande en faveur du Maréchal et des œuvres de bienfaisance. Les sports retenus restent ceux qui ont le plus de signification culturelle : le football principalement, et dans une moindre mesure, l'athlétisme. D'autres activités, moins développées sur le sol français, connaissent une grande popularité auprès des prisonniers : les sports collectifs de petit terrain.

La fin de la captivité est pour tous véritablement difficile : le débarquement provoque non seulement le départ de Georges Scapini, mais aussi la fin des liaisons avec la France. Les prisonniers se retrouvent pendant plusieurs mois privés de lettres et de colis, ce qui engendre de lourdes conséquences sur le plan alimentaire. L'avance des fronts oblige en outre les nazis à procéder à l'évacuation de certains camps et à rassembler les prisonniers dans un nombre réduit de structures, occasionnant un surpeuplement important.

Le déficit en main-d'œuvre que connaît le Reich pousse les nazis à se tourner vers les nations étrangères pour y puiser les ressources nécessaires. En France, les « actions Sauckel » provoquent le départ forcé de quelques 620 000 personnes. En Allemagne, ces derniers possèdent un statut particulier : ils ne sont pas considérés (tant qu'ils ne commettent pas d'actes répréhensibles) comme des ennemis, mais comme des étrangers venus de l'Ouest (*Westarbeiter*) qui offrent leur force de travail et qu'il est nécessaire de contrôler et d'éduquer. Leurs loisirs servent ainsi, dans le cadre de la *Betreuung*, à leur faire intégrer l'idée d'une Europe toute puissante dominée par les nazis, et qu'il s'agit de protéger des Russes. Le compte rendu de l'entretien que le Dr Ley accorde à R. Castagnet en mai 1943 le met clairement en exergue :

En conclusion, il (Dr Ley) estime qu'il est de toute nécessité que les ouvriers français travaillant en Allemagne comprennent ici l'importance qu'il y a pour notre pays à participer à l'établissement de l'ordre européen nouveau²²¹⁶.

Il leur est ainsi possible, théoriquement tout au moins, d'accéder aux stades et aux piscines, ils peuvent circuler dans les villes, assister à des spectacles sportifs ou prendre part à des manifestations de masse. La DAF n'est cependant pas le seul organisme gérant les requis : elle délègue une partie de ses prérogatives à la DOF, service français ayant pour mission d'assurer l'aide et le soutien des travailleurs. Les délégués de cet organisme, au départ très réduit mais qui tend à prendre une ampleur importante mois après mois, s'intéressent tout autant aux différentes formes de loisir. Pour les pouvoirs français délocalisés en Allemagne, l'objectif est de garder une certaine emprise sur toute la jeunesse française expatriée pour un temps inconnu en Allemagne, mais aussi d'éduquer la classe ouvrière selon les principes de la Révolution nationale. Les sports font partie des activités privilégiées. Pour les développer, la DOF s'appuie sur un réseau d'Amicales et de Foyers, dont le statut respecte les exigences de la DAF. C'est en leur sein que naissent et se développent des groupements sportifs. Toutefois, des moyens sont nécessaires pour que se développe un tissu associatif sportif conséquent.

²²¹⁶ AN, 3W117. DOF. *Entretien du mardi 20 mai avec le Dr Ley*, p. 1.

C'est à cette problématique que tentent de répondre les différentes initiatives du CGEGS. En organisant un service délocalisé à Berlin, en recherchant des cadres et en fournissant du matériel, le Commissariat entend bien prendre une part active dans la mise en place des activités sportives. Sur le terrain, les résultats obtenus restent pourtant faibles : seuls environ 15% des requis se sont adonnés à une pratique sportive à en croire les rapports établis par les délégués régionaux de la DOF. Parmi les disciplines, le football est indubitablement celle qui obtient le plus grand succès. Dans les faits, ils sont sans doute plus nombreux à pratiquer une activité corporelle. Durant la belle saison notamment, les travailleurs, pour la plupart jeunes, ne manquent pas de profiter des baignades en piscine ou en milieu naturel, comme ils cherchent aussi à explorer leur nouveau cadre de vie en randonnant. Tous tentent de fuir le quotidien de labeur qui est le leur en se livrant à des activités distrayantes et significatives, et ce, dès lors que les obstacles à surmonter ne sont pas trop importants. Sur ce point, trois facteurs freinent de façon importante les initiatives et expliquent la faible proportion de pratiquants : les conditions réelles de travail, le matériel sportif à disposition et le nombre de cadres susceptibles de les prendre en charge. Comme dans le cas des prisonniers de guerre, les derniers mois passés sur le sol allemand sont, de loin, les plus pénibles : entre les bombardements, le manque de nourriture et les contrôles incessants de police, les Français abandonnent progressivement leurs loisirs, d'autant que la mise en place de la *Gaukulturfond* gêne considérablement les activités des Amicales et Foyers.

En comparant les pratiques corporelles des prisonniers avec celles de requis, plusieurs phénomènes apparaissent. Dans les deux cas, le football possède une place hégémonique : il est clair ici que les Français expatriés s'emploient à recréer en terre étrangère un environnement au sein duquel ils organisent des activités ayant une réelle signification culturelle. Ce projet est facilité par le parc d'installation sportive des Allemands, excepté pour les officiers qui ne manquent pas de bâtir leurs propres terrains. Parallèlement, d'autres sports se développent aussi de façon marquée : le volley-ball, le basket-ball ou encore le ping-pong. Sports peu répandus avant la guerre, ils répondent à priori aux contraintes de la captivité ou de la vie en *Kommandos* de travail : les espaces nécessaires sont faibles, le matériel minimal. La pratique désorganisée ne saurait toutefois suffire aux aspirations des prisonniers comme des requis : dans les deux cas, après une période de flottement, les systèmes de compétitions se mettent en place en prenant appui sur les modèles de championnats de l'entre-deux-guerres, adaptés aux spécificités de la vie en terre étrangère. Si les prisonniers élaborent progressivement leurs règlements, les requis bénéficient, eux, de l'expérience des officiers ou

hommes de troupe. En effet, nombreux sont les prisonniers qui, acceptant d'être « transformés », rejoignent les services de la DOF pour assumer ce registre de mission.

Si des institutions françaises différentes gèrent les prisonniers et les requis, le CGEGS envoie à Berlin un homme chargé conjointement de ces deux populations au début de l'année 1943. Fortement impliqué dans l'aide et le soutien aux prisonniers de guerre entre 1940 et 1942, les responsables du CGEGS intègrent en effet dans leurs priorités celle de contribuer aussi au bien être des travailleurs de force. Ce revirement n'est pas anodin, il témoigne d'un alignement du commissariat de Jep Pascot avec les préoccupations du Gouvernement de Vichy. Sachant que les aides à fournir aux prisonniers et aux requis sont identiques (du matériel sportif) et que les difficultés d'acheminement et de distribution sont importantes, la cellule qui s'installe à Berlin aurait pu être d'une grande utilité. Cependant, les freins sont multiples, expliquant son faible bilan : le choix de procéder à une grande enquête sur les sports décale d'autant le soutien aux clubs sportifs des camps, *Kommandos* et Amicales, le personnel semble rencontrer de lourdes difficultés pour s'organiser, le matériel est fréquemment détourné par les Allemands. Aussi, cette délégation des sports, si elle suscite un grand espoir, tant chez les prisonniers que chez les requis, nourrit aussi tous les ressentiments.

Une dernière remarque s'impose : la place occupée par la *Betreuung*. Dans le cas des requis comme dans celui des prisonniers, les pratiques sportives constituent des moyens au service d'une idée politique. En permettant aux Français de s'adonner aux sports, les nazis entendent s'en servir pour démontrer leur bienveillance, susciter une certaine forme d'adhésion, diffuser des connaissances sur l'Allemagne, défendre la valeur de leur organisation sociale, comme la pertinence de la *Weltanschauung*. Prisonniers et requis français semblent bien être considérés comme de futurs citoyens de seconde zone devant être préparés à occuper une place active dans un Reich censé durer mille ans. Le rôle de F. Bran se retrouve auprès des deux populations jusqu'à ce que la polycratie nazie et les conflits entre les différents services l'écartent de la gestion de la propagande à l'adresse des requis.